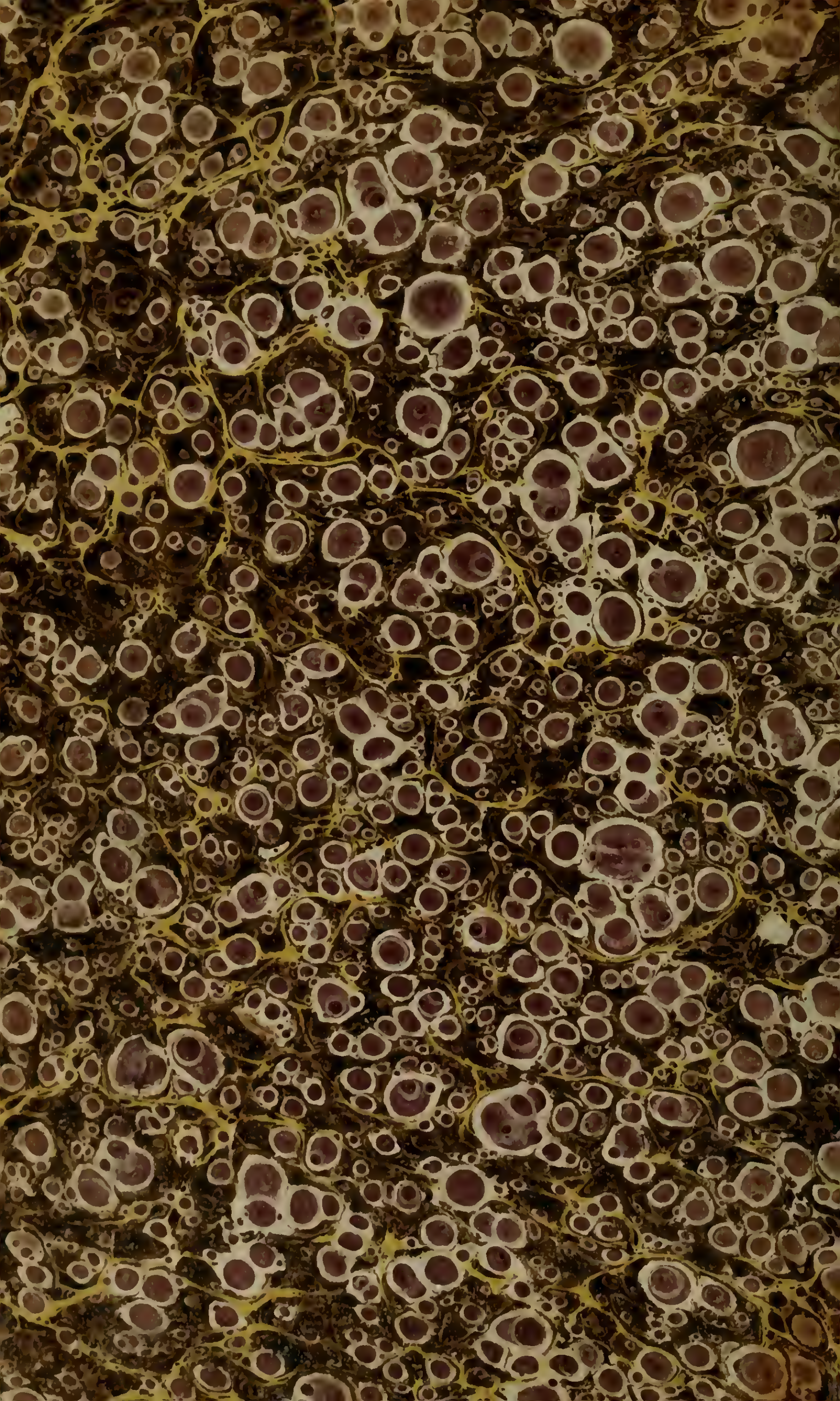






LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON

LETTRES NORMANDES,

OU

CORRESPONDANCE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES,
Chez FOULON et Comp., Libraires-Éditeurs, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

1819.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des nouvelles élections. — Spectacles. — Correspondance inédite et confidentielle de Napoléon Bonaparte. — Du Girouettisme. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 5 avril 1819.

Des nouvelles Elections.

Ce n'a pas été un contraste peu remarquable de voir, au même moment où l'aristocratie dirigeait tous ses coups contre la loi des élections, les colléges électoraux de plusieurs départemens se réunir en vertu de cette loi; d'entendre d'un côté accuser les électeurs de turbulence et de démocratie, et d'admirer de l'autre leur calme, leur impassibilité, leur sage patriotisme Tandis qu'à la tribune nationale des orateurs passion-

nés représentaient les assemblées électorales comme autant de foyers d'intrigues, d'arènes ouvertes aux passions, des faits publics, notoires, éclatans, réfutaient les philippiques de l'aristocratie; et les citoyens se montraient d'autant plus pacifiques, qu'on s'était plus efforcé de les montrer animés de cet esprit séditieux qui n'appartient qu'aux hommes monarchiques.

Les nouvelles élections ont été entièrement ce que les amis de la liberté ont conçu qu'elles devaient être, la loi étant fidèlement exécutée. Les résultats sont tels qu'on devait les attendre. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge des nouveaux mandataires du peuple; il suffit d'ailleurs de se rendre l'interprête de l'opinion publique pour leur décerner la justice qui leur est due. C'est surtout à l'égard des deux citoyens que le Finistère et la Sarthe ont nommés, qu'il est suffisant de prononcer leur nom; leur réputation de talent et de patriotisme sont depuis long-temps à l'abri des calomniateurs; et nous pouvons le dire, ils doivent autant à leurs ennemis qu'à leurs partisans, car la haine de certaines gens honore souvent plus que leur estime. Ces nouveaux mandataires peuvent accepter cette haine, et s'en couvrir comme d'un manteau d'honneur. Ils peuvent dire : Voyez qui nous déteste, et jugez combien nous pouvons être utiles à la liberté et à la patrie.

M. Daunou, nouveau député du Finistère, arrive à la Chambre par la plus honorable route. Citoyen éclairé et vertueux, son élection est un hommage rendu au mérite modeste, à de longs travaux, à une vie dont aucun jour n'a été perdu pour la France

politique et savante. Depuis que le patriotisme austère de M. Daunou l'avait éloigné de l'assemblée qui, sous le nom de tribunat, défendit quelque temps contre les tentatives d'un despotisme naissant la liberté mourante, loin de la scène envahie par un souverain et des courtisans plébéiens, il s'était livré aux spéculations de la science et à l'étude de la littérature; ne pouvant plus servir son pays par ses actions, il l'éclairait par ses écrits; dernièrement encore, dans un ouvrage très-remarquable, il a posé les bases des gouvernemens représentatifs (1). M. Daunou fut privé en 1815 d'une place qu'il occupait depuis longues années. La liberté française, qui jusqu'à la restauration semblait s'être réfugiée dans sa personne et dans celle de quelques-uns de ses amis, méritait d'être punie sur lui-même. Il était facile de prouver que M. Daunou était un philosophe, c'est un titre qu'il ne repousse point. Il devait être destitué sous peine de déshonneur; ses ennemis prirent soin de sa gloire. A une époque où le gouvernement du Roi commençait à réparer les injustices de ses prétendus partisans, le collége de France demanda et obtint, non sans combat, la nomination de M. Daunou à la chaire d'histoire, vacante par la mort de M. Clavier. M. Daunou, écrivain plus que sexagénaire, illustré par de longs et utiles services, par des ouvrages qui ont été

---

(1) Essai sur les Garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société. Un vol. in-8°. Prix 4 fr., et 4 fr. 75 c. Chez Foulon et comp.

placés au premier rang de la littérature actuelle, l'un des plus anciens membres de la seconde classe de l'Institut, fut opposé à un adversaire qui était redoutable, mais que personne jusqu'ici ne s'était imaginé de croire porté par la courageuse et patriotique académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce rival était un jeune homme, nouvel académicien, mais robuste et infatigable panégyriste de toute autorité dominante : il avait nom Raoul-Rochette. Sans le dernier changement de ministère, le jeune savant l'eût emporté sur le vieillard; mais on renvoya M. Lainé, et M. Daunou fut choisi.

Ses fonctions de professeur ne nuiront pas, il faut l'espérer, à celles de député. M. Daunou professera l'histoire, lorsque lui-même en deviendra la matière.

Le second député dont nous entretiendrons nos lecteurs, est M. Benjamin Constant. Ses ennemis eux-mêmes rendent justice à la hauteur de son talent et à l'étendue de ses connaissances politiques. Dans l'intérêt de la cause constitutionnelle, tous les partis doivent applaudir à un choix qui ajoute d'une manière si utile à la masse de lumières répandues dans la Chambre des députés. Si les indépendans reconnaissent souvent les services que rendent certains orateurs à quelques questions politiques, lorsqu'elles n'intéressent point l'esprit de parti du moment, par la même raison les gens honnêtes (je me garde de dire les *honnêtes gens*) du côté droit devront reconnaître les services que M. Benjamin Constant peut rendre à toutes les discussions. Le parti qui se glorifie de posséder cet écrivain, voit avec joie les Chambres

se peupler d'hommes forts et sur lesquels on peut compter; car, en vain des censeurs passionnés, noircissant le passé et calomniant l'avenir, s'efforceront d'inspirer d'injustes méfiances: ce n'est pas à nous que l'on fera suspecter un homme lié par la conscience de la réputation la plus honorable, par des écrits qui, placés dans toutes les mains, deviendraient des accusateurs terribles : nous ne croirons jamais que celui dont la voix depuis quatre ans n'a cessé de se faire entendre en faveur des principes et pour la défense des victimes, que celui qui a rendu des services inappréciables à la liberté constitutionnelle, à l'humanité blessée, répudiera ses ouvrages, trahira sa renommée, et ne continuera pas d'avoir la glorieuse ambition d'être une des colonnes de la liberté, comme il est l'honneur de la pensée et le soutien de la littérature.

La réputation de patriotisme des autres députés est sans doute venue jusqu'à nous; ils seront, nous en sommes persuadés, les auxiliaires du côté gauche; mais avant d'entretenir les lecteurs sur la nature de leur talent, sur leur caractère, nous attendrons que, par leurs actes, ils aient justifié les éloges des amis de la liberté.

Une réflexion qu'on a déjà faite aux élections dernières, vient me frapper en terminant cet article. C'est des provinces où un prétendu royalisme a fait verser des flots de sang français, que sont sorties les élections les plus patriotiques; c'est du Finistère dévasté par la Vendée, de la Sarthe théâtre odieux de la chouanerie, que nous avons reçu les plus énergiques leçons de liberté: ces contrées que le fana-

tisme et l'ignorance désolèrent si long-temps sont les mêmes qui nous enseignent aujourd'hui les vrais principes. Comment s'est opéré un pareil changement ? Les habitans de ces provinces auraient-ils vraiment subi une révolution aussi extraordinaire que rapide ? Cette population est-elle la même qu'égarèrent les séductions des privilégiés ? Je ne saurais le croire. On ne change point ainsi d'opinion, de situation morale ; on ne s'affranchit point si rapidement des chaînes forgées par la crédulité et la superstition. Non, ce ne sont point les mêmes hommes qui se désaltérèrent dans le sang de leurs frères ; ce ne sont point les vendéens ni les chouans qui se font représenter par MM. La Fayette et Daunou, Benjamin Constant et Manuel. Il y a des choses qu'il ne faut pas supposer. L'amour des vrais principes a toujours animé la majorité des habitans de ces contrées malheureuses ; si elles furent ensanglantées par la guerre civile, c'est que les hommes sans aveu de toutes les provinces, les partisans des préjugés, ou plutôt les privilégiés altérés de vengeance, se jetèrent sur ces champs placés par le voisinage des côtes dans une situation favorable à leurs affreux desseins ; ils y étaient attendus par d'autres privilégiés armés pour leurs parchemins, et par des prêtres armés pour leurs dîmes ; ils séduisirent ou entraînèrent de force à leur suite la populace villageoise, que la peinture des peines de l'autre vie remplissait d'effroi ; ceux qui résistèrent furent enrôlés à coups de crosse ; ainsi se composa cette armée qu'alors on n'eût pas tort de nommer troupe de brigands, et les habitans

aisés, les propriétaires plébéiens, les classes industrieuses, partie saine, utile, éclairée de la nation dont se composent les colléges électoraux actuels, ne prirent d'autre part à la guerre que celle de supporter les charges, de payer de leur ruine le fanatisme des combattans. Ne nous étonnons donc point de leur noble conduite; patriotes par conviction, ils avaient une raison de plus que le reste de la France d'abhorrer la faction des hommes monarchiques.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Je suis resté un peu en arrière des nouvelles théâtrales; il me faudra précipiter ma marche pour me remettre au courant. Parmi les évènemens dont j'ai ajourné la mention, celui qui a fait le plus de fracas est le démêlé de mademoiselle Mars avec l'administration du Théâtre-Français. Je me félicite d'arriver après la conclusion de l'affaire, et d'être ainsi dispensé de prendre un parti dans ce débat ridicule. La publicité que les journaux ont donnée à ces tracasseries de coulisse, amuse apparemment quelques oisifs de ruelle; mais, aux yeux de la saine partie du public, elle produit le triste effet de déconsidérer les acteurs du premier ordre, et de détruire ce je ne sais quel charme qui accompagne un nom célèbre par le talent. Les artistes dans tous les genres devraient pratiquer ce précepte si sage qui a été donné aux gens de lettres: *cache ta vie.* Qu'un acteur obscur cherche à se mettre en évidence par toutes sortes de moyens, qu'Huet,

par exemple, se soit fait *ultra* pour être quelque chose, qu'il ait voulu débuter dans un rôle politique, cela se conçoit; mais des acteurs tels que Talma et mademoiselle Mars, n'ont pas besoin de mettre au jour leurs actions personnelles pour faire parler d'eux. Cette discussion financière, cette correspondance de mademoiselle Mars avec M. Maignen et avec M. Lemazurier, fonctionnaires de l'administration, font presque le même effet qu'une conversation que Célimène ou Elmire engagerait avec le souffleur. Mademoiselle Mars a, dit-on, gagné 25 mille francs à ce procès : je l'en félicite; il faut croire que ce mélange de gloire et de gain ne l'importune pas; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le public et M. Duval y ont perdu cinq ou six représentations de *la Fille d'honneur*.

Détestable intérêt personnel, sentiment ennemi de tout, ennemi de soi-même! Tandis que les acteurs disputent dans leur foyer, que les auteurs sollicitent des représentations et des tours de faveur, personne ne songe à un intérêt bien autrement important, à la liberté du théâtre; pas une pétition à la Chambre, pas un mémoire sur cette question, qui est pour l'art dramatique la question de la vie ou de la mort. Qui vous arrête, acteurs, auteurs? vous restez muets, comme si vous n'aviez rien à dire, ou comme si vous attendiez, pour parler, une autorisation des gentilshommes de la chambre ou des censeurs : triste habitude de l'esclavage! De quelle chaleur pourra être animé l'orateur qui exposera vos

droits à la tribune, quel intérêt inspirerez-vous à la Chambre, si vous ne montrez vous-mêmes qu'indifférence et apathie? Cette liberté est toute votre existence, elle vous est due; il ne tient peut-être qu'à vous de l'obtenir; si elle vous échappe, vous mériterez qu'on vous dise, comme Pyrrhus à Andromaque :

Mais vous ne l'avez pas seulement demandée.

Ceci s'adresse également aux sociétaires des théâtres royaux, ou du moins de la Comédie-Française, aux auteurs drâmatiques, mais surtout à l'académie française, qui, comme conservatrice et organe de tous les intérêts littéraires, aurait pu consacrer une de ses séances à un objet qui, certes, n'est pas une vétille pour les lettres. Il est assez remarquable que, dans toutes les discussions qui ont eu lieu sur la liberté de la presse, l'académie ne se soit pas plus mêlée de cette affaire que si la chose ne l'eût pas regardée. Bien qu'elle compte parmi ses membres nos auteurs dramatiques les plus distingués, pas un d'eux, que je sache, n'a provoqué une délibération afin de stipuler auprès des Chambres les droits du théâtre, et de solliciter pour lui une participation à cette liberté qui s'étend même aux placards et aux caricatures.

J'ai quelque peine à quitter ce sujet, sur lequel je reviens sans cesse presque involontairement, pour parler des succès ou des chutes de quelques pièces nouvelles. La comédie d'*Orgueil et Vanité*, depuis longtemps attendue, jouissait d'une célébrité anticipée

qu'elle devait à des persécutions de censure, au nom de l'auteur déjà connu par un brillant succès, et peut-être aussi à la singularité du titre. La différence qui existe entre le sens des mots orgueil et vanité peut être fort bien marquée par la plume d'un grammairien, mais je doute que le crayon comique puisse dessiner en traits bien distincts les travers qu'ils expriment. S'il n'y a pas de synonymes dans la langue ordinaire, il y en a beaucoup dans la nomenclature des caractères qui conviennent à la scène, et je crois fort difficile, sinon impossible, de peindre dans un tableau dramatique un orgueil qui ne soit pas de la vanité, et une vanité qui ne soit pas de l'orgueil. L'auteur de la pièce nouvelle a représenté l'orgueil dans le personnage d'un comte de Fierfort, président d'une cour supérieure de Paris, entiché de sa noblesse, mais que le dérangement de ses affaires oblige de donner sa fille au fils d'un millionnaire, dont le moindre tort à ses yeux est d'être un fripon, mais dont le crime bien plus grave est d'être sans nom et sans naissance. Ce nouveau Turcaret, nommé Trigoville, recherche par *vanité* l'alliance du comte ruiné. Cette vanité serait absurde et d'une invraisemblance ridicule, s'il ne s'y joignait un motif plus raisonnable. Trigoville se rend justice ; il sait et il ne dissimule pas qu'il est déshonoré ; il a éprouvé que si dans les mœurs actuelles le monde ne fait pas grand cas d'une illustre naissance, il refuse son estime à une opulence acquise par de mauvaises œuvres ; qu'en un mot, la considération est l'élément nécessaire de la vie sociale. Trigoville, qui

n'a pour toute recommandation que ses écus, se figure qu'on peut acheter cette considération comme on achetait jadis une *savonnette à vilain*.

Le comte de Fierfort lui convient parfaitement, non pas seulement parce qu'il est noble, mais aussi parce qu'il occupe un poste éminent dans la magistrature, qu'il a du crédit, que sa vie publique est honorable, qu'il est près d'obtenir une place encore plus éminente. Cette première disposition du sujet est judicieuse, et annonce dans l'auteur une connaissance du monde que malheureusement l'exécution semble démentir trop souvent. Rarement les personnages parlent et agissent comme ils le devraient, selon leur caractère, leur situation, les usages reçus et les mœurs de notre temps. Ainsi Fierfort, président d'une cour souveraine, ignore les lois au point de s'indigner que son créancier lui envoie une assignation, de vouloir faire casser un mariage pour cause d'inégalité de condition. Il ignore les bienséances au point d'exprimer en termes grossiers et publiquement son mépris pour un roturier. Les gentilshommes d'aujourd'hui ont bien autant de morgue que Fierfort; mais ils sont plus réservés dans leurs expressions : ils ont trop de savoir-vivre pour injurier en face un *homme de rien*.

Ce personnage a d'ailleurs le défaut de ressembler beaucoup à Tuffière du *Glorieux*, comme Trigoville ressemble à Lisimon. L'auteur paraît aussi avoir profité d'une comédie en vers de Dampierre, intitulée *le Bienfait rendu*, et qui fut jouée sans succès en 1768. Dans cette comédie un comte de Bruyancourt, grand

seigneur endetté, a pour créancier un riche négociant qui lui propose de s'acquitter par un mariage. Le fier gentilhomme voit son orgueil à chaque instant humilié ; quand il refuse sa fille au neveu du négociant, celui-ci fait agir les sergens ; et la morgue nobiliaire aux prises avec la toute-puissance d'un créancier, amène quelques situations dramatiques, que l'auteur de la pièce nouvelle a reproduites assez heureusement.

L'auteur s'est donné des peines infinies pour développer un sujet qui, comme on le voit, n'a rien de bien neuf. A défaut d'originalité dans les caractères et dans les principales situations, il a eu recours à des incidens romanesques, péniblement préparés dans les deux premiers actes, et qui amènent aux troisième et quatrième deux ou trois scènes assez intéressantes. Les rôles secondaires sont liés à l'action avec art; mais on peut reprocher à l'auteur d'avoir multiplié les personnages inutiles qui ne font qu'embarrasser la scène, et d'avoir mêlé dans son intrigue trop de gens qu'on ne voit pas. C'est une règle essentielle à observer d'occuper le moins possible les yeux et l'attention du spectateur de choses et de personnes qui ne sont pas indispensables à l'action et au sujet. Le style est quelquefois spirituel; mais un défaut en détruit tout l'agrément : c'est la prétention. Le public, tout en se montrant sévère, a toutefois tenu compte à l'auteur de quelques détails bien traités, de quelques traits heureux, de plusieurs sentimens nobles et philosophiques exprimés avec chaleur. Le parterre a été juste et bienveillant comme il l'est, en général, quand on ne cherche pas à gêner l'indépendance de ses suffrages. M.

Souques (car il serait inutile de vouloir dissimuler le nom de l'auteur) ne s'est pas donné ce tort ; et si des signes d'improbation l'ont de temps en temps averti de ses fautes, du moins les applaudissemens ont été sincères et de bon aloi.

LITTÉRATURE.

Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères, les princes, les ministres et les généraux français et étrangers, en Italie, en Allemagne et en Égypte. Tome Ier (1).

Scripta manent.

En voyant un ouvrage intitulé : *Correspondance de Napoléon Bonaparte*, on ne peut s'empêcher de se rappeler qu'à une époque qui n'est pas éloignée, on publia dans les journaux, de prétendues lettres de lui, où l'orthographe n'était pas plus respectée que le bon sens. Les pauvres hères qui imaginaient ces platitudes croyaient avoir démontré à l'Europe que l'homme devant lequel elle avait tremblé pendant quinze ans, était dépourvu de toute espèce d'instruction et de sens commun. Essayer de prouver que Na-

---

(1) Chez C. L. F. Panckouke, rue des Poitevins, n° 14 ; et chez Foulon et comp.

poléon était un sot, est une idée qui ne pouvait venir qu'à des imbécilles. Il y avait un moyen plus sûr et plus efficace de le rendre odieux, sans recourir à l'artifice ni au mensonge. C'était, non point de lui contester le génie et les prodigieux talens qu'il avait reçus de la nature, mais de montrer le déplorable usage qu'il en a fait, en prodigant le sang des Français d'un bout de l'Europe à l'autre; en détruisant la liberté de son pays; en nous replaçant sous le joug des institutions despotiques, que la révolution avait détruites aux acclamations de vingt-cinq millions d'hommes.

Les mêmes hommes qui voulaient faire croire que Napoléon ne savait pas l'orthographe, s'efforçaient de démontrer aussi qu'il était un lâche. Cette assertion est, comme la précédente, une niaiserie qui ne mérite pas de réponse, et sans lui opposer des faits qui sont à la connaissance du monde entier, nous nous contenterons de répéter ce que dit madame de Staël sur ce reproche de lâcheté adressé à Napoléon : « Il ne » faut pas attaquer un être de ce genre par des déclamations communes. Tout homme qui a produit un » grand effet sur les autres hommes, doit être approfondi pour être jugé. »

Il n'y a plus de danger aujourd'hui à le montrer tel qu'il fut. La haine qu'il mérite pour le mal qu'il a fait à la France, l'emporte trop sur l'admiration qu'inspirent ses talens, pour que la nation désabusée puisse voir autre chose en lui qu'un oppresseur habile, et qu'un despote justement puni. Il n'est plus pour nous qu'un personnage historique, et nous sommes pour

lui la postérité. Napoléon est relégué sur le rocher de Sainte-Hélène ; et, comme l'a dit le plus grand des poètes français : « L'éloignement des pays répare en » quelque sorte la trop grande proximité des temps ; » car le peuple ne met guère de différence entre ce » qui est, si j'ose ainsi parler, à mille ans de lui, et » ce qui en est à mille lieues. » *(Préface de Bajazet.)*

L'époque dont ce premier volume nous retrace les évènemens est sans contredit la plus belle de sa vie. Alors la gloire de ses triomphes était pure. Alors il ne consacrait qu'à la défense de sa patrie des talens qu'il employa plus tard à l'asservir. Alors il semblait ne vouloir faire servir sa gloire personnelle qu'à rehausser la gloire de la France. Un jour vint où il voulut s'approprier tous les trophées, réunir sur lui toutes les illustrations, et substituer sa personne à la patrie elle-même.

La manière modeste et laconique dont il rend compte de ses victoires, rappelle en quelque sorte le style de César, et malheureusement ce n'est pas seulement en cela qu'il lui a ressemblé. Déjà il ne peut plus se familiariser avec l'idée d'avoir un égal, ainsi qu'on le voit en lisant la lettre qu'il adresse au directoire, lorsqu'il fut question de lui adjoindre le général Kellermann dans le commandement de l'armée d'Italie. La fureur et le dépit percent à travers les raisons de modestie et de convenance par lesquelles il paraît vouloir justifier la confiance du directoire pour le général Kellermann ; aussi il n'hésite pas à déclarer qu'il quittera son commandement ou qu'il le conservera sans partage. S'il ne pouvait souffrir un égal, il souffrait

encore bien moins un maître, et on peut voir avec quelle extravagante fierté il écrit au commissaire du gouvernement Garrau, qui avait osé contrarier quelques-unes de ses dispositions. Il lui rappelle avec une sorte d'ironie ses fonctions de représentant du peuple. On reconnaît déjà qu'il hait les jacobins, et que le gouvernement populaire lui est antipathique.

Le style du général Bonaparte est bien loin d'avoir l'âpreté républicaine, qu'on remarque dans la correspondance des généraux sous ses ordres. Dans ses lettres confidentielles, il ne parle des ambassadeurs et des ministres des petits souverains d'Italie, qu'en accolant à leur nom leurs titres de noblesse, chose que ne font point les autres généraux, et qui était assez remarquable à cette époque. Il est dit dans le manuscrit de Sainte-Hélène, que ce fut au moment où le roi de Sardaigne lui demanda la paix, que Bonaparte commença à comprendre qu'il était appelé à disposer du sort des autres hommes. *Je me vis dans l'histoire*, dit-il, ou lui fait-on dire. Aurait-il déjà songé à rétablir en France les distinctions nobiliaires que la révolution avait détruites ? C'est ce qu'on serait tenté de croire, en voyant quel attrait les titres et les particules semblent avoir pour lui, et quelle politesse il mit dans ses relations avec les seigneurs et princes italiens, auxquels son républicanisme ne s'effarouche nullement d'accorder des formules de respect et de soumission, qui pouvaient sembler étranges à cette époque dans la bouche d'un général citoyen.

Cette correspondance peut déjà faire juger son caractère : dans une lettre où il se plaint aux Génois

des assassinats qui se commettent sur leur territoire, il éclate en menaces terribles, et on le voit, dans plusieurs lettres de suite, réitérer ces menaces sans les réaliser ; c'est que, comme l'a dit encore madame de Staël, *sa nature n'était pas sanguinaire ;* sa politique elle-même, quoique machiavélique jusqu'à un certain point, semblait répugner aux moyens cruels. On peut s'en convaincre en voyant les mesures qu'il propose au directoire pour s'assurer du gouvernement de Gênes, et le placer entièrement sous l'influence de la république française.

« Je pense, dit-il, qu'il faudrait chasser du gouver-
» nement de Gênes une vingtaine de familles qui, par
» la constitution même du pays, n'ont pas le droit d'y
» être, vu qu'elles sont feudataires de l'empereur ou
» du roi de Naples ; obliger le sénat à rapporter le
» décret qui bannit huit ou dix familles nobles : ce
» sont celles qui sont attachées à la France, et qui
» ont, il y a trois ans, empêché la république de
» Gênes de se coaliser. Par ce moyen là, le gouver-
» nement de Gênes se trouverait composé de nos amis,
» et nous pourrions d'autant plus y compter, que les
» nouvelles familles bannies se retireraient chez les
» coalisés, et dès-lors les nouveaux gouvernans de
» Gênes les craindraient, comme nous craignons le
» retour des émigrés. »

En y regardant de près, on trouvera sans doute que cette proposition faite si lestement d'exiler une vingtaine de familles n'annonce pas un grand respect pour le droit des gens et pour les garanties individuelles ; mais c'est un vainqueur tout-puissant qui parle : on

pouvait contester à ceux qu'il proposa de bannir, le droit de résider à Gênes : et il compensa en quelque sorte ces bannissemens, en rappelant d'autres proscrits. Sa combinaison est donc plutôt adroite que cruelle, et cette remarque peut s'appliquer à beaucoup d'autres circonstances de sa vie. D'ailleurs, ne nous a-t-on pas démontré depuis, dans notre propre pays, que l'exil de quelques citoyens non jugés peut s'accorder merveilleusement avec le respect de la liberté et les formes constitutionnelles ?

L'idée de recueillir la correspondance de Napoléon Bonaparte est une idée heureuse, car tout ce qui vient de cet homme extraordinaire appartient à l'histoire : les lettres et instructions du directoire, ainsi que celles de Carnot, qu'on trouve dans ce recueil, ne peuvent qu'en augmenter le succès. Mais si l'éditeur veut donner à son entreprise le caractère d'un monument historique plutôt que d'une spéculation de librairie, il fera bien de supprimer dans les volumes suivans beaucoup de pièces, telles que des rapports d'avant-postes, des ordres de mouvemens, des lettres insignifiantes, qui, n'étant liées entre elles par aucun récit, ne présentent pas le moindre intérêt, et qui d'ailleurs n'ont point en elles-mêmes assez d'importance pour mériter d'être conservées.

C.

VARIÉTÉS.

Du Girouettisme.

On demandait à d'Alambert comment il arrivait que la plupart des danseuses de l'Opéra faisaient fortune, tandis que presque toutes les cantatrices mouraient dans la misère : « C'est sans doute, répondit-il, une » suite des lois du mouvement. »

Cette réponse pourrait aussi trouver son application en politique : ce sont les sauteurs qui font fortune.

La souplesse et l'agilité sont peut-être les premières qualités d'un homme d'état qui veut faire son chemin : avec cela on se retrouve toujours sur ses pieds, on résiste à tous les orages. On plie ; on n'est pas renversé.

Interrogez tous ceux qui semblent occuper des places par un bail à vie : demandez à ces immobiles leur secret : il est tout entier dans leur extrême mobilité.

Il y a plusieurs sortes de girouettisme : girouettisme de discours, d'actions, de cacul.

Le premier est sans doute le moins condamnable.

Que de gens dans la société oublient le lendemain ce qu'ils ont dit la veille ! Que de personnes sont sans cesse en contradiction avec elles-mêmes dans leurs discours ! Ce n'est pas leur faute si elles sont girouettes : leur langue tourne. Elles ne sont coupables que de trop de légèreté. J'en excepte les discours de MM. les pairs qui n'ont jamais ce défaut là.

Si la conversation peut quelquefois se trouver empreinte de girouettisme sans que cela tire à conséquence, il n'en est pas de même des harangues écrites que nos orateurs vont prononcer à la tribune nationale. Ici la mobilité des sentimens est le fruit de la réflexion; l'inconstance des pensées est le résultat du travail. Cependant cette espèce de girouettisme ne laisse pas d'être assez fréquente parmi eux.

Nous avons vu les mêmes hommes qui en 1815 s'étaient faits les prôneurs de toutes les lois d'exception, qui vantaient les bienfaits des cours prévôtales, et les avantages de l'asservissement de la pensée, changer tout à coup de ton et de langage, réclamer les droits du peuple et l'indépendance de la presse : mais personne ne fut dupe de ce zèle de circonstance, de ce libéralisme de contre-coup. La transition était trop brusque : on n'avait eu le temps de rien oublier. Ils se firent transfuges sans honneur et sans profit, on ne crut pas à leur profession de foi nouvelle : leur conduite passée était encore présente; leurs intérêts étaient là; ils portaient sur la figure le regret des priviléges; on retrouvait dans leurs gestes, dans leurs manières, jusque sur leurs vêtemens, des traces de féodalité; ils ressemblaient à ces soldats déserteurs que leur ancien uniforme rend encore suspects à la nouvelle cause qu'ils ont embrassée.

Ces orateurs, qui étaient devenus raisonnables par désespoir, qui avaient pris la défense de la Charte comme un pis-aller, ne parvinrent pas à se populariser. Comment l'auraient-ils fait? On savait qu'ils étaient sous le joug des préjugés, que ce n'étaient pas

des libéraux, que ce n'étaient pas même des affranchis. Un masque ne peut servir à quelque chose que lorsque l'on n'est pas trop connu.

Le girouettisme d'action est ordinairement le lot de ceux qui, avec un esprit faible, ne sont ni orateurs, ni écrivains. Il y a certains individus qui, pour servir un parti, se transforment en marionnettes, que des mains étrangères font mouvoir derrière la toile. Il en est qui cèdent à l'impulsion de l'habitude ; qui ne savent marcher que du côté du soleil. Un des grands seigneurs créés par Bonaparte, et qui n'avait d'autre mérite que de chanter constamment les louanges de ce souverain sur le ton le plus élevé, avait tellement détoné, lors de la restauration, qu'il n'osa plus reparaître au 20 mars. Mais il écrivit le lendemain ; pas de réponse. Une seconde lettre ne fut pas plus heureuse. Notre courtisan, désappointé, sort de chez lui, se rend aux Tuileries, se plante sur la terrasse, devant la fenêtre impériale, où il reste immobile pendant deux heures, comme s'il eût pris racine à force d'admiration. Il réitère le même manège pendant plusieurs jours. Ce n'est pas tout : ses laquais, dont la livrée était remarquable, ne quittèrent point le poste ; ils se mêlaient aux groupes ; ils excitaient l'enthousiasme et les cris. Peines inutiles, soins superflus. Napoléon tenait rigueur à leur maître. Il a recours à un dernier expédient : il interrompt ses promenades, s'enferme dans sa maison, fait dire de tous côtés qu'il est malade, écrit à Napoléon que le chagrin d'avoir déplu le conduit au tombeau, et, après trois semaines de réclusion, reparaît un matin sur la terrasse accou-

tumée, avec toutes les allures d'un moribond, pâle, décoloré, se traînant à peine. On ne lui sut pas le moindre gré de ce semblant de maladie, on ne lui laissa pas remettre le pied dans le château. Bientôt après Napoléon fut obligé de quitter la France. Le retour du Roi rendit la santé à notre courtisan : il reparut sur-le-champ leste, fringant et dispos; il reprit tous ses avantages. Il ne manqua pas de se faire un mérite du dédain dont il avait été l'objet. Il présenta l'isolement où il avait vécu comme un acte de courage, son inaction comme la preuve d'un dévoùment énergique à la bonne cause; voilà comme on se retourne. Il est vrai que cette heureuse flexibilité n'est pas donnée à tout le monde. Ce n'est pas une qualité que l'on puisse acquérir. Elle tient au caractère, ou plutôt à l'absence de caractère. On naît girouette, comme on naît poète. Nous avons cependant quelques modèles en ce genre qui se sont bien formés à l'école de l'ambition : mais il est permis de croire qu'ils avaient des dispositions naturelles.

Le girouettisme est une maladie plus particulière aux gens en place : on croirait d'abord que c'est une cause pour n'y pas rester; erreur. Les hommes girouettes changent de place, mais tiennent toujours à quelque chose. Le mouvement qu'ils se donnent n'est qu'un exercice salutaire et profitable.

Qu'a-t-il été, ce gros conseiller d'état dont l'embonpoint et les traitemens se sont augmentés à chaque changement de gouvernement? Girouette!

Qu'a-t-il fait ce colonel qui n'a jamais campé que

dans les salons, qui n'a jamais étudié la victoire que dans le Moniteur? quels sont ses titres? Girouette!

Et ce juge, au maintien grave, qui dans toutes les circonstances a été juste comme on a voulu, qui a condamné les cris séditieux de tous les régimes, quel est donc son mérite pour rester toujours inamovible? Girouette!

La versatilité dans la conduite, l'inconstance dans les principes, prennent ordinairement leur source dans un motif d'intérêt. Néanmoins voulant restreindre le girouettisme de calcul à sa plus simple expression, nous ne l'appliquerons ici qu'à ceux qui se jettent dans un parti contre leur pensée, leurs affections, leur conviction, uniquement parce qu'ils y voient quelques chances de fortune; malheureusement nous n'avons que trop de gens dans ce cas.

On reprochait à un homme de sens de s'être jeté dans les rangs des *ultra*: « Que voulez-vous? répon- » dit-il; il y a bien assez de constitutionnels sans moi. » Quand je dirais comme tout le monde, personne ne » me remarquerait. Il y a cent pour cent à gagner du » côté des *ultra*: je serai absurde, mais impor- » tant. »

Cette fureur de percer, cette ambition malheureuse, a recruté au profit de la féodalité quelques sujets dignes de soutenir une meilleure cause. On a vu de jeunes militaires, se dégageant tout-à-coup de leurs affections, de leurs souvenirs, lancer des sarcasmes et des injures contre cette vieille armée où ils avaient eux-mêmes servi avec distinction, où ils comptaient

encore des amis. Faisant ainsi un plus triste usage de leur plume que de leur épée, rabaissant les exploits d'Austerlitz pour exalter ceux de Fontenoy, se cramponnant aux campagnes d'Hanovre qu'ils n'avaient point faites, et repoussant loin d'eux des triomphes récens auxquels ils avaient pris part, ils offraient le spectacle inoui de Français qui semblent désavouer le courage et renier la gloire. On peut dire, avec quelque apparence de raison, que le girouettisme de calcul ne saurait aller plus loin ; voici dans le même genre une spéculation d'une autre espèce.

M***, vieillard plus que sexagénaire, a deux neveux qu'il aime de toute son ame, et qui sont libéraux comme tous les Français raisonnables. Le cher homme s'intéresse beaucoup à leur avancement; mais, d'un caractère naturellement inquiet, il se tourmente pour leur avenir. Les incertitudes qui ont signalé depuis quelques mois la marche du gouvernement, les espérances sans cesse renaissantes d'une faction que l'on retrouve sans cesse abattue, lui ont donné beaucoup de tracas. Enfin, dans sa sollicitude, il a pris un parti désespéré : il s'est fait *ultra* au dernier degré. Il ne voit plus ses neveux : mais c'est dans leur intérêt ; il veut, quelque chose qui arrive, leur ménager un puissant protecteur qui viendrait à leur secours. Il peut maintenant braver en paix le choc des opinions : de quelque côté que se fixe la victoire, il est assuré que ses neveux en recueilleront les fruits. On pourrait appeler cela un girouettisme de prévoyance.

Cette qualité, si c'en était une, serait principalement l'apanage de la vieillesse. Lorsque les ans ont

emporté toutes les illusions qui font le charme de la vie, l'ambition, restée seule maîtresse du terrain, nous pousse dans tous les sens avec une force incroyable. C'est ce qui explique le mouvement continuel de toutes ces vieilles girouettes rouillées par le temps, et que le vent de la faveur semblerait ne devoir plus faire tourner. A.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le Roi de France vient de donner un grand exemple en ordonnant la mise en accusation des assassins du maréchal Brune. L'impunité des criminels de même que le supplice des innocens étant les résultats les plus monstrueux des guerres civiles et des révolutions, on doit espérer que leur fin est proche, lorsque la balance se rétablit, lorsque les vrais coupables sont poursuivis, et les victimes réhabilitées. Le rappel des bannis, et la punition des assassins, sont des mesures qui annoncent un retour vers la justice, et en conséquence vers l'ordre et la liberté.

La mort violente du maréchal Brune, ouvrage des excitateurs royalistes qui ont couvert les provinces du midi d'assassinats, et les bords du Rhône d'échafauds, n'est pas la seule qui demande vengeance. S'il est vrai que des hommes tels que Trestaillon, Boissin, et les assassins du général Ramel, ont effrayé les tribunaux, et que le scandale de leur impunité doive être irréparable, il ne l'est pas moins qu'une foule d'égor-

geurs subalternes n'ont pas été mis en jugement, que leurs faces hideuses épouvantent encore les citoyens paisibles de Nîmes, de Montpellier, d'Avignon, de Toulouse. La justice, qui ne compose point avec le crime non encore absous, réclame leur punition. C'est une leçon énergique que le gouvernement royal doit aux hommes qui voudraient les imiter ; c'est une réponse qu'il doit faire à l'Europe, pour laquelle ce n'a pas été un médiocre sujet de surprise de voir le ministère long-temps silencieux, lorsque des monstres décorés des couleurs royales osaient associer à leurs forfaits le nom révéré d'un souverain maintenu, nous n'en doutons pas, dans la plus profonde ignorance. Le gouvernement français s'honore, se réhabilite lui-même ; il punit des crimes que la Chambre de 1815 osa nier, et auxquels dernièrement encore un député du midi, membre de cette Chambre factieuse, semblait ne pas ajouter foi.

Le mémoire publié par madame la maréchale Brune doit être suivi d'une foule d'autres. Pourquoi les veuves des protestans égorgés, leurs fils, leurs proches, ne s'adresseraient-ils pas à l'autorité royale ? Pourquoi tous ceux qui ont quelque perte à déplorer, qui ont été frappés par une sanguinaire faction, ne feraient-ils pas entendre un concert de plaintes ? Depuis quand la morale et la justice souffrent-elles que les assassins dorment en paix quand leurs victimes pleurent ? Parlez, familles infortunées ; suivez l'exemple d'une femme que son courage élève au-dessus de son sexe. Faites entendre la voix de l'innocence. Qu'une sainte dénonciation venge la mémoire de ceux que

vous avez perdus : l'heure de la justice fut tardive à sonner, mais enfin elle est arrivée. Ce n'est pas à vous seules que vous rendrez un éclatant service ; l'humanité crie, la France s'indigne, et l'Europe s'étonne.

C'est devant nos yeux que s'ouvriront les débats. C'est à Paris que les témoins vont déposer. Alors, comme dans le midi, ils ne craindront plus de faire connaître la vérité ; ici, il n'y a plus rien qui doive enchaîner leur bouche. La présence du prince, celle des députés de la nation, doivent les rassurer. Paris ne sera pas destiné au scandale d'une absolution dont la justice dût frémir.

— Les esprits, occupés de matières politiques fort intéressantes, ne sont guère préparés sans doute à la discussion du monopole du tabac qui va s'ouvrir lundi prochain. C'est cependant une question grave, et plus digne qu'on ne le croit d'appeler les méditations des hommes d'état. C'est la question de la liberté et de l'esclavage. Une foule de membres se sont inscrits pour combattre une mesure qui blesse à la fois la propriété, la richesse publique, l'intérêt de la production, et celui des consommateurs. Quelques membres ont pris à tâche de la défendre. Nous ne nous étonnons pas de trouver dans le nombre M. Jouneau ; c'est un entreposeur de tabacs. Si M. Josse était député, il n'y a pas de doute qu'il ne combattît de toute sa force les impôts sur les diamans. Mais nous avouons que nous avons été surpris de rencontrer le nom de M. Beugnot parmi les apologistes du monopole du tabac. Il se trouve probablement là par erreur, puis-

qu'on lit dans son rapport de l'année passée sur le budget, la phrase suivante : « Les priviléges ou *monopoles*, sont des déviations violentes de l'ordre naturel des choses; et ce qu'il y a de plus clair dans leurs résultats, ce sont les sacrifices qu'il en coûte toujours pour les maintenir. » Nous estimons trop M. Beugnot pour croire qu'il veuille se démentir d'une manière si formelle.

— Il n'y a que huit jours que MM. Daunou et Benjamin Constant ont été élus députés, et déjà le *Conservateur* leur jette de la boue. Dans un premier article, il a trouvé fort mauvais que M. Lanjuinais fît savoir par écrit qu'il estimait fort M. Daunou. C'est en effet une grande audace d'oser proférer de pareilles vérités! Que les rédacteurs du *Conservateur* se rassurent, on n'en dira jamais autant d'eux. Quant à M. Benjamin Constant, ce n'est pas le premier jour que les hommes monarchiques prennent soin de sa réputation; ils l'auraient accrue si cela était possible; au reste, grâce à ces panégyristes d'un nouveau genre, les nouveaux élus entreront dans la Chambre précédés de tous leurs avantages, l'estime des *gens honnêtes*, et les injures des *honnêtes gens*.

— Un journal a raconté d'une manière fort ambiguë l'évènement comique arrivé, dit-on, à un honorable député du côté droit, qui ne laisse échapper aucune occasion de défendre la religion. Ce vertueux personnage, soit qu'il fût tenté du démon comme saint Augustin avant sa conversion, soit que, pareil à

saint Abraham ermite (1), Dieu lui eût inspiré le dessein de ramener à la vertu quelque ame égarée (2), se rendit dernièrement dans une maison suspecte; après y être resté le temps nécessaire, voulant laisser à la personne qu'il avait honorée de sa visite un souvenir, il lui mit dans la main quatre pièces d'argent, et se retira. Lui parti, la vestale d'un genre nouveau porta la somme à sa maîtresse, qui fut toute surprise de ne trouver que trois pièces de 5 francs et une médaille d'argent, à figure royale, portant cette légende :

---

(1) La vie et les miracles des SS. PP. ermites d'Égypte, etc., par Saint Jérôme.

(2) Saint Jérôme raconte que l'ermite Abraham avait dans sa cellule une nièce qui long-temps vécut en odeur de sainteté. Mais le démon la tenta si fort, qu'enfin elle succomba, et choisit son domicile dans une maison suspecte de la ville voisine. Abraham, informé de sa retraite, s'y rendit déguisé en gendarme; et après avoir fait avec elle, et dans une sainte intention, un sacrifice au dieu du lieu, la ramena à sa cellule, où elle expia ses fautes. Voici comme Saint Jérôme s'explique au sujet du petit écart de régime du bon ermite.

« Je ne sais comment je dois te nommer, ô très-saint et parfait athlète! O champion de J.-C.! t'appellerai-je continent ou incontinent, sage ou fou, discret ou indiscret? Tu avais couché cinquante ans sur un mauvais grabat, comment montes-tu maintenant sur ce lit mou et délicat, avec une telle constance? Mais tu as fait toutes ces choses à la louange et à la plus grande gloire de Jésus-Christ; tu as fait un long chemin, tu as mangé de la chair, bu du vin, tu as été loger parmi des filles de joie, afin de sauver une ame perdue! »

Ce passage ne rappelle-t-il pas ce vers d'une épigramme très-connue de Rousseau?

Dieu soit loué! je l'ai fait sans péché.

Chambre des députés, et le nom du personnage auquel elle appartenait. Grand embarras; on ignore son adresse, comment lui remettre sa médaille? La dame ne connaît pas d'autre moyen que d'aller faire sa déclaration à un commissaire de police, lequel se chargea de la restitution. La chose fut communiquée au ministre, et ce ne fut qu'à la Chambre des députés que le preux défenseur de la foi recouvra sa médaille, qu'il eut sans doute soin de purifier dans l'eau bénite.

— Les nouvelles représentations d'*Athalie*, et l'idée qui domine dans la manière de jouer le rôle de Joad, adoptée par Talma, ont donné lieu à une très-mince brochure, d'un jeune homme caché sous le nom d'Athanase, intitulée : *Remarques sur Athalie, sur le danger de quelques doctrines sacerdotales et sur Talma*. Ce petit écrit se distingue par la pureté du style et la connaissance de la morale dramatique. Nous le recommandons aux lecteurs (1).

— Il paraît aujourd'hui une brochure de M. Léon Thiessé sur le projet de loi relatif aux journaux et écrits semi-périodiques. Nos liaisons très-particulières avec l'auteur nous interdisent d'en faire l'éloge; elle est intitulée : *Des Vices de la Législation spéciale proposée par le gouvernement pour les journaux et brochures semi-périodiques* (2).

---

(1) Prix 1 fr. Chez Corréard, Delaunay et Barba, au Palais-Royal; et chez Foulon.

(2) Prix 1 fr. 50 c., et 1 fr. 65 c. par la poste. Chez Foulon et comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

L'auteur s'attache surtout à combattre dans son principe, dans sa quotité et dans sa nature, le cautionnement que l'on veut exiger des publications quotidiennes et semi-périodiques. Il a choisi cette épigraphe : « *Les lois ne sont pas faites pour imposer un joug aux hommes.* »

— On assure que M. le comte Germain, nouveau pair de France, va être fait duc, et qu'aussitôt après sa nomination il paraîtra une ordonnance ainsi conçue : « Notre cousin *Germain*, pair de France, est » autorisé à continuer ses fonctions de préfet dans le » département de Seine-et-Marne. »

— L'éditeur du *Conservateur* prévient tous les libellistes connus et inconnus, que le prix de leurs articles ne sera plus de 15 francs comme on les a payés jusqu'ici au sieur Martainville et autres, et que, bons ou mauvais, s'ils insultent et calomnient les ministres, le peuple et ses défenseurs, il leur sera remis 50 écus le jour de l'insertion. Il les prévient aussi que, pour qu'il y ait honneur et profit, quoi qu'ils aient pu faire, dire et écrire d'ailleurs, ils seront déclarés *honnêtes gens*.... selon *le Conservateur*.

— LE BUISSON ET L'ARBRISSEAU. *Fable.*

Veuillez me prêter votre ombrage,
Disait au buisson l'arbrisseau;
Veuillez protéger mon jeune âge,
Et garantissez-moi des chaleurs et de l'eau.
Le buisson se laissa toucher
A son humble et pressant langage,

Et consentit à le cacher
Sous son feuillage.
L'arbrisseau crût au gré de son désir :
Il était à l'abri des vents et de la grêle ;
Mais privé du soleil, il ne sut que grandir ;
Sans force en sa longueur aussi mince que frêle,
Il dépassa l'arbuste hospitalier ;
Alors un coup de vent l'abattit tout entier.

Appuyé quelque temps du parti qu'il embrasse,
Un flatteur ignorant brille un jour ici-bas ;
Mais le premier revers le remet à sa place :
Un sot peut s'élever, mais ne se soutient pas.

— On demandait à M. P. d. L. f., qui a, comme on sait, une grande influence sur tout ce qui concerne les théâtres, pourquoi la mise en scène de la *Mort de César* était retardée. « C'est, répondit ce *gentilhomme* instruit, à cause de l'indisposition d'une actrice (1). »

— Le portier des *Menus-Plaisirs* étant monté en grade, un militaire français, père de famille et blessé, est allé solliciter sa place vacante. On lui objecta qu'il n'avait pas l'avantage d'être Suisse, et il ne fut point admis.

— On nous écrit de Bayonne que la présence des missionnaires cause dans cette ville un véritable scandale. Ils cherchent querelle à tout le monde, et comme les Bayonnais ne sont ni crédules, ni endurans, on

(1) *La Mort de César* est une tragédie sans femmes.

s'attend à des scènes qui ne tourneront point à l'avantage des prédicateurs. Un négociant d'un certain âge, homme estimé et digne de l'être, nommé M. Bertrand, attendait sa femme et ses filles à la porte de la cathédrale, lorsqu'il fut pris au collet par M. l'abbé de Rauzan, qui voulait l'y faire entrer de force. Le préfet a tenté depuis d'arranger l'affaire, mais l'offensé a cru devoir porter plainte à Paris.

Le 24 du mois dernier, on craignit si fort que des scènes fâcheuses ne se passassent, que la haute et basse gendarmerie fut introduite dans la cathédrale; le 25 du même mois, le même abbé de Rauzan a assigné aux hommes et aux femmes une heure différente pour venir à l'église ; on ignore dans quel passage de l'écriture il a trouvé la justification de cette mesure. Peut-être, au reste, est-il possible d'en citer, car, comme dit Racine, que ne trouve-t-on pas dans les pères? Ce qu'il y a de sûr, c'est que, sans consulter la Bible, les Bayonnais pourront bien chasser MM. les missionnaires.

— M. C...., curé de la paroisse de Saint-Leu, à Amiens, a commis dernièrement un grand scandale dans sa paroisse, en refusant un jeune homme destiné à faire sa première communion, avec l'approbation de ses parens. Le motif du refus est que le jeune homme fait partie des élèves de l'école d'enseignement mutuel de cette ville, et que ce genre d'instruction est en horreur au clergé. Le père de l'enfant ayant pressé le prêtre de faire communier son fils, celui-ci lui répondit que dans dix ans, si son fils con-

tinuait d'aller à ces écoles, il ne le recevrait pas davantage, attendu que la licence et le libertinage sont les principales occupations des jeunes gens qui les fréquentent, et qu'il vaudrait mieux l'envoyer puiser les saintes maximes chez les frères *ignorantins*, que de lui laisser continuer le cours de ses études dans des maisons qui sont en révolte contre la religion.

Après plusieurs lettres de part et d'autre, sans pouvoir rien obtenir, le père a fait part à M. C.... de la résolution qu'il avait prise d'embrasser le protestantisme ainsi que sa famille. Nous ignorons si le prêtre a daigné répondre à cette dernière lettre, mais nous pouvons garantir l'authenticité du fait.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur, au fond de l'Auvergne, sur les limites du Forêt, les habitans de certains hameaux ont conservé quelques-uns de nos usages antiques, juste sujet d'admiration et de regret. Là, plus qu'ailleurs, on fête le patron du lieu; le bonheur de le porter à la procession dans ces grands jours, est l'ambition des villageois. Les pasteurs, soigneux de la paix et de la justice, ont de temps immémorial imaginé de les accorder en mettant aux enchères cet honneur : le marché se nomme rainage, et le nom de roi décore le généreux vainqueur.

Vous ne lirez pas sans intérêt le récit d'une de ces fêtes, à laquelle j'ai assisté, bien que le démon se soit plu à en troubler la fin.

J'étais au village du Brugeron; dès le matin les cabarets étaient remplis de villageois des hameaux voisins, que la fête avait attirés. La cloche ayant appelé tout le troupeau à l'église, je m'y rendis des premiers. L'office fini, le curé du lieu, jadis charpentier, aujourd'hui sculpteur de saints, du haut de la chaire, désigne à l'admiration des assistans un saint Policarpe, rayonnant de fraîcheur; un éloge court, mais pompeux, leur apprend son pouvoir sur la pluie et le beau temps; puis vient l'enchère accoutumée. A 3 francs l'honneur de porter le saint, dit le curé; à 4 francs, dit le bedeau. Paquette, servante *assez proprette* du

pasteur, occupait l'escalier de la chaire, et de là gourmandait les indifférens, et excitait les enchérisseurs.

Tout réussit à leur gré; chose inouie. l'honneur de porter le saint monte à vingt écus: un habitant d'un autre village est le dernier enchérisseur. Le curé, par l'espoir d'augmenter la criée, dit à ses paroissiens : Si vous laissez porter ce grand saint à un étranger, il lui demeurera tout-à-fait, et ira garantir ses moissons et préserver son hameau. Le feu du ciel est moins prompt que ne le fut ce discours. Les femmes excitent leurs maris, les enchères se pressent, l'heureux curé voit monter son saint à cent écus; à ce taux même un étranger est roi. Les paroissiennes gémissent; moins avares, plus sensibles à l'honneur, elles ne souffriront pas que leur patron leur soit arraché. Les maris, excités, deviennent furieux. Le curé a beau crier qu'il leur en promet un autre, plus grand, plus beau et mieux nourri: sa voix pastorale est méconnue; les chaises sont brisées, chacun se fait des armes de ce qui est sous sa main, le saint même n'est pas épargné, tout, jusqu'au cierge pascal, sert de lance à un des chevaliers.

Dieu se déclara enfin pour les plus nombreux, le Brugeron l'emporte, l'ordre se rétablit, et le curé sortit alors de la sacristie, où il s'était caché durant l'action, pour administrer les mourans et bénir les vainqueurs. Votre, etc.

Nota. Il résulte d'un procès-verbal dressé par le maire du Brugeron (arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme), que le désordre dont il vient d'être mention a été encore plus grand; que non-seulement les chaises ont été brisées, mais encore les bancs, et la chaire arrachée; que nombre de personnes ont été grièvement blessées, et qu'il doit en résulter entre plusieurs communes des haines et des vengeances certaines. L'autorité ecclésiastique a été avertie de ces fruits de la cupidité de M. C....., curé du Brugeron, et ne l'en a pas moins laissé administrer son troupeau; seulement elle se propose, dit-on, d'envoyer la mission sur les lieux, pour y rétablir l'ordre et l'harmonie.

— Le célèbre voyageur espagnol Badia vient de mourir auprès de Damas. Ce savant distingué, dont le courage a procuré aux sciences plusieurs découvertes précieuses, avait pris le costume musulman et le nom d'Ali-Bey. Au moyen de la langue arabe qu'il possédait parfaitement, et de plusieurs papiers par lesquels il s'était fabriqué une origine orientale, il était parvenu à tromper complètement les naturels du pays. M. Chateaubriant, qui avait entrepris le voyage de l'Égypte et de la Syrie pour chercher *des images*, rencontra à Alexandrie une petite mystification à laquelle il ne s'attendait guère. Il vit le prétendu Ali-Bey, qui l'aborda avec les signes de l'admiration la plus profonde, qui lui parla de René et d'Attala dans les termes les plus flatteurs. Cet écrivain fut enchanté de se voir possesseur d'une réputation que l'Europe ne pouvait contenir, et qui s'étendait jusqu'en Afrique. Quelle gloire, d'ailleurs, pour un chrétien aussi bon que M. Chateaubriant, de se voir admiré même par un infidèle! Afin d'immortaliser le souvenir de cette entrevue, il s'est empressé de le consigner dans son itinéraire à Jérusalem. Il représente Ali-Bey comme le Turc le plus savant et le plus poli qu'il y ait au monde, ce qui ne fait pas beaucoup d'honneur à la religion éclairée de M. Chateaubriant. Comment n'a-t-il pas senti percer à travers les habits musulmans une odeur de christianisme?

EPIGRAMME.

A M. Delrieu.

Sans doute, Delrieu, dans un louable orgueil,
Tu veux chez les Quarante enlever un fauteuil;
Mais pourquoi, loin du bruit et dans la solitude,
T'appliquer sans relâche aux travaux de l'étude?
Crois-tu par cette route arriver à ton but?
C'est marcher à la gloire, et non à l'Institut!

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la liberté de la presse. — Spectacles. — Le conseil-d'état du calife Almamon; histoire arabe. *— Le ventre. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE II.

Paris, le 9 avril 1819.

DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

J'AI assez l'habitude de passer une partie de la soirée au café de***. C'est là que vient se réunir chaque soir un cercle de nouvellistes qui, en prenant la demi-tase et en jouant la partie de dames ou d'échecs, dissertent sur les évènemens du jour, discutent d'avance les projets de loi soumis aux deux Chambres, et règlent, sans encourir de responsabilité, la marche que le gouvernement doit suivre, sous peine de faillir, ou, pour parler plus juste, sous peine d'encourir la disgrâce des habitués du café de***. J'y vis pour la première fois

un homme de cinquante ans, qui est attaché à l'ambassade de Mirza-Aboul-Hassan-Khan. Cet étranger, qui revint plusieurs jours de suite, paraissait prendre un vif intérêt aux discussions; il ne parlait jamais, quoiqu'il sût fort bien la langue, mais il écoutait toujours avec une égale attention, quelle que fût la question que l'on examinât. Curieux de connaître son opinion sur la France, désirant de savoir si, comme Usbec et Rica, il riait intérieurement des nouveaux travers de notre époque, je m'approchai insensiblement de lui; j'essayai de lier la conversation, et j'y réussis. L'étranger persan me parut fort instruit des principes du gouvernement représentatif; il m'apprit que dans sa jeunesse il avait voyagé en Angleterre, en France, et dans les autres contrées de l'Europe qui jouissent de quelque liberté. Aussi avait-il réfléchi sur les principaux dogmes constitutionnels, et s'était-il formé l'idée la plus juste et la plus indépendante des droits de l'homme, et des devoirs des princes. Je fus surpris qu'élevé sous le gouvernement despotique de l'empereur de Perse, son esprit se fût affranchi de tout esclavage, qu'il eût étudié les hommes, qu'il les connût, qu'il ne se trompât jamais sur les intentions des gouvernans, toujours portés vers la tyrannie, et dont les désirs, s'ils ne sont réprimés, tendent plus ou moins à l'oppression. L'étranger distinguait mieux que personne les traces de l'intérêt particulier dans les actes les plus libéraux des agens du pouvoir; il me faisait observer que le plus souvent dans un ministre comme dans tout autre dépositaire subalterne de l'autorité, l'amour des principes n'est souvent que la

haine de quelques individus qui les combattent ; qu'une action qui paraît noble de leur part n'est presque jamais autre chose que la conséquence d'une position donnée ; il me faisait voir que tel homme n'est ultrà-royaliste que parce qu'il croit avoir à se plaindre d'un autre, qui réciproquement n'a pas d'autre raison pour être libéral. Il me montrait les ministres renversant l'état en haine d'un individu, et leurs créatures les favorisant par amour pour leur place, par goût pour un dîner, par désir d'un souris de protection. Je ne finirais pas s'il fallait que je fisse part au lecteur de toutes les observations tantôt fines et profondes, tantôt nobles et hardies, de mon étranger. Un jour enfin que nous discutions ensemble les projets de loi relatifs à la liberté de publier ses opinions, et qu'il me faisait voir avec sa sagacité ordinaire les nombreuses imperfections de ces projets, il me conta une histoire arabe dont le lecteur me saura peut-être gré de lui donner connaissance.

Le Conseil-d'état du Calife Almamon; histoire arabe.

« Nous n'avons pas toujours été aussi esclaves que vous vous l'imaginez, me dit en commençant l'étranger; sans doute le grand malheur des Arabes et des Persans, c'est d'avoir toujours été sans autres lois que le Koran. Cette absence de constitution politique nous a livrés à l'arbitraire des rois, et aux caprices sanglans des prêtres de Mahomet, qui souvent n'observent pas mieux les maximes de notre loi que les vôtres ne suivent l'esprit de l'Evangile. C'est à la même cause

qu'il faut attribuer les catastrophes sans nombre qui ont signalé les diverses époques de notre histoire ; mais heureusement plus d'une fois la bonté de nos rois suppléa aux lois écrites; plus d'une fois, avant que la mollesse et la débauche les eussent endormis sur le trône, ce trône fut occupé par de grands hommes, dont il ne dépendit pas que la liberté ne s'établît, mais qui, comme Charlemagne, saint Louis et Henri IV, valurent mieux que leur siècle. Tel fut le grand Haroun-Al-Raschid, protecteur des arts et des lettres, ami de la justice et de l'humanité; tel fut son successeur, le calife Almamon, qui marcha glorieusement sur ses traces. C'est d'une circonstance du règne de ce dernier, qui florissait à-peu-près du temps de Louis-le-Débonnaire, que je veux vous entretenir.

Sous le règne du calife Almamon, les lettrés de Bagdad, qui étaient en très-grand nombre, attendu les encouragemens que le souverain leur accordait, firent déposer une pétition au pied du trône; ils firent observer au prince qu'au mépris de sa protection éclairée, les cadis, chargés par ordonnance de prendre connaissance des manuscrits avant qu'il fût permis d'en distribuer des copies, abusaient étrangement du pouvoir discrétionnaire qui leur était confié. Le but de l'ordonnance royale était de prévenir les attentats à la morale, et les provocations à la désobéissance envers les lois et les autorités. Les lettrés observèrent que le prince était trop juste pour avoir jamais entendu défendre que l'on dénonçât les abus de pouvoir, que l'on signalât les erreurs, de quelque

genre qu'elles fussent. Il avait reconnu, en protégeant les lettres, que, sans liberté, l'esprit est incapable d'atteindre à ces hautes conceptions qui font la gloire des empires. Tantôt un manuscrit était condamné à l'obscurité, ou même lacéré, parce que l'auteur avait trouvé qu'il était fort sévère de punir la moindre désobéissance de cent coups de bâtons sous la plante des pieds. Un cadi avait refusé de rendre justice; si on le lui disait, le manuscrit ne paraissait point. Un écrivain avait prétendu que sa femme était plus belle que celle d'un seigneur voisin; le cadi, auquel on graissait la pate, défendait de publier l'ouvrage.

On en était parvenu à ne pas tolérer un principe, parce que l'on disait que vanter la justice c'était indirectement accuser les cadis d'être injustes; faire l'éloge de la liberté c'était faire la satire du gouvernement, ou plutôt des cadis; faire l'apologie des douceurs du mariage, c'était censurer les seigneurs et le prince lui-même, qui avaient un sérail et ne se mariaient point; il n'était pas jusqu'au moindre derviche qui ne portât plainte contre les écrivains qui prétendaient qu'Allah aime mieux les hommes qui travaillent que ceux qui s'engraissent à ne rien faire.

Enfin, les pétitionnaires déclaraient au calife que si les abus qu'ils dénonçaient n'étaient point réprimés, il faudrait renoncer à cultiver les lettres, et surtout à écrire sur la morale.

Almamon lisait toutes les pétitions qui lui étaient adressées; c'était en lui un scrupule dont ses successeurs se sont corrigés depuis; il fut indigné de ce qu'il apprenait; et comme ce roi gouvernait par lui-

même (et non par son Visir), manière de régner moins aisée, mais plus utile, il forma le dessein de porter remède aux abus qui s'étaient introduits par la tyrannie de ses cadis. Il donna ordre à son Visir de se rendre auprès de lui, assembla son conseil, composé du chef de la religion, de celui de la justice, du chef de la police, et enfin de l'administrateur des finances. Le calife leur apprit l'objet de la réunion, c'était de faire une ordonnance qui conciliât la sûreté de l'empire et la liberté des écrivains. Il proposa d'adjoindre au conseil deux ou trois des lettrés les plus fameux, afin qu'ils débattissent eux-mêmes leurs intérêts; mais le grand-Visir s'y opposa fortement, alléguant, pour raison de son refus d'adhérer à la proposition, que les écrivains étaient tous des brouillons qui ne savaient ce que c'était que gouverner; puisque le sultan des Indes voulait bien descendre jusqu'à eux, ils étaient trop récompensés; mais que ce serait déshonorer le conseil que d'y introduire des gens sans noblesse, épris d'ailleurs de vains systèmes, et qui ne sauraient qu'entraver la discussion.

Tout le conseil se rangea de cet avis, et le sultan, qui crut alors que cela était juste, se rendit; néanmoins il fit observer que si les écrivains n'avaient point de représentans, il était déterminé à prendre leur défense, et à soutenir lui-même leurs intérêts. L'assemblée murmura, mais n'osa rien dire. La discussion s'ouvrit. Comme on ignorait encore l'usage de nommer des commissions, le calife crut que la meilleure manière de procéder était d'inviter chacun des membres du conseil à donner successivement son

opinion sur les dispositions qui devaient composer l'ordonnance relative aux écrivains. Le Visir, comme le plus qualifié et le doyen de la compagnie, parla le premier. »

Discours du Visir.

« Très-grand et très-généreux sultan, la proposition que vient de nous faire votre majesté honore infiniment la noblesse et la loyauté d'un cœur étranger au soupçon et à la méfiance; mais, sire, connaissez-vous ces écrivains auxquels vous voulez donner la liberté? savez-vous que ce sont les pestes les plus dangereuses qui puissent affliger les états? savez-vous que, sans cesse sur les pas de l'autorité légitime, il n'est aucune de nos actions qu'ils ne se plaisent à mettre dans la balance? savez-vous que moi-même je ne suis pas à l'abri de leurs critiques; que si vos fidèles cadis ne leur eussent pas défendu de publier leurs insolentes satires, on verrait chaque jour leurs épigrammes m'atteindre, me reprocher comme autant de crimes les légitimes infractions aux lois que les circonstances autorisent, et qui, dans un Visir, ne sont jamais répréhensibles, témoin l'expérience. Consultez, sire, les archives des règnes de vos ancêtres, de glorieuse mémoire, vous y verrez partout la tranquillité et la gloire de l'état placées dans l'autorité absolue des Visirs.

Si cependant votre majesté veut donner des garanties à une classe qui n'en mérite pas, je vous conjure d'excepter de la liberté des écrivains celle de parler des premiers ministres du prince autrement que

pour les louer; je vote pour que le premier article de la loi sur la liberté d'écrire soit ainsi conçu :

« Il est interdit, sous peine de mort, à tous lettrés présens et futurs, de parler en mal des Visirs, des actes de leur administration, et de leur personne. »

Le calife donna ensuite la parole au chef de la religion.

Discours du chef de la religion.

« Sire, nul de nous n'est plus convaincu que moi de la nécessité absolue d'interdire aux écrivains l'examen de la conduite des visirs; cette disposition est juste, elle est de droit naturel; mais n'est-il pas encore d'autres autorités qu'il faille respecter? l'être des êtres, le dieu de Mahomet, le grand Allah, celui qui commande même aux rois, n'a-t-il pas des droits au respect de tous? S'il a des droits à nos respects, l'obligation de le révérer ne s'étend-elle pas à ceux qui tiennent sa place sur la terre? et qui tient la place de Dieu sur la terre, si ce n'est le chef de la religion? Mais si le chef de la religion est inviolabe, ceux qui le représentent, ceux qui, pour me servir de l'expression du Koran, sont ses bras, ses yeux et ses oreilles, ne doivent-ils pas partager son inviolabilité? Je ne dis rien des dogmes de la religion : vous n'ignorez pas, sire, le devoir de tous à cet égard. Je vote, en conséquence, sire, pour qu'il soit rédigé un second article ainsi conçu :

« Il est également interdit aux écrivains de parler de la religion, ou, ce qui est la même chose, de la

morale publique; cette défense s'étend au chef de cette religion et à tous ses acolytes, sans distinction de rang et de fonctions. »

Le chef de la justice succéda au chef de la religion ; il opina ainsi :

Discours du chef de la justice.

« Béni soit notre glorieux sultan ; toute justice émane de lui, donc tous ceux qui rendent la justice ne sont que ses interprètes. Il n'y aurait pas de sûreté possible dans un état si les écrivains blâmaient les jugemens rendus, et attentaient à la *considération* due à la corporation des cadis. Je suis donc d'avis que les écrivains jouissent d'une liberté entière, sauf ce qui regarde les hommes qui rendent la justice. Je propose de rédiger ainsi le troisième article :

« Il est défendu de critiquer les actes et la personne du chef suprême de la justice, et de tous les magistrats ; cette défense s'étend aux jugemens qu'ils ont rendus et qu'ils rendront par la suite. »

Le chef de la police opina de la manière suivante :

Discours du chef de la police.

« Sire, dit-il, la sûreté de votre personne sacrée est le premier des intérêts de l'état ; la police est donc la plus respectable des institutions, puisqu'elle a pour but de déjouer les complots tramés contre le monarque. La police est le nerf de la société ; c'est elle qui, en maintenant la paix, garantit sa prospérité, et

même sa liberté. Il en résulte, sire, que si jamais un écrivain téméraire attaquait impunément cette institution sacrée, tout serait remis en question, et le monarque, dans lequel réside la nation tout entière, qui en est l'image vivante et le représentant, serait en danger de succomber sous les attentats des factieux. Si l'on veut que la police soit efficace, il faut environner de considérations les hommes qui l'exercent, il faut favoriser les saintes délations, les légitimes trahisons, qui font connaître les coupables. Encouragez donc d'abord le chef de cette administration nécessaire; ensuite faites participer aux mêmes avantages les fonctionnaires sous ses ordres, les subalternes même qui dénoncent dans l'intérêt du prince; sans ces précautions, sire, je ne puis répondre de votre existence impériale. J'insiste donc fortement pour que le quatrième article soit rédigé en ces termes :

« Pareilles défenses sont faites aux écrivains à l'égard du chef de la police, et de tous ses agens supérieurs et subalternes. »

Le calife ordonna ensuite à l'administrateur des finances de faire connaître son avis. Celui-ci prononça un long discours, dont nous ne donnons que la substance.

Discours de l'administrateur des finances.

« Très-généreux, très-sage, très-glorieux et très-honoré sultan, appelé par toi aux pénibles fonctions de faire payer aux sujets des contributions qui ne suffisent jamais aux besoins de l'état, je me suis livré à une étude approfondie des moyens d'accroître ses ressources. J'ai cherché dans tous les produits de l'in-

dustrie une nouvelle matière imposable; je n'y avais pas encore réussi, mais, grâce au ciel, je viens de trouver une mine inépuisable. Je suis d'avis, sans doute, que les écrivains n'attaquent ni les visirs, ni la religion, ni les tribunaux, ni la police; mais, comme un système ne vaut qu'autant qu'il est entier, il est indispensable de défendre également aux lettrés d'attaquer les ministres des finances. Si en effet les ministres des finances sont déshonorés, si l'on déshonore surtout les impôts qu'ils établissent dans l'intérêt de la majorité, c'est-à-dire du prince, comment voulez-vous que les contribuables payent sans murmurer et sans délais? Je vote d'abord pour un article qui interdise d'attaquer les ministres des finances et les agens du trésor impérial.

» Mais ce n'est point ici le principal but de mon vote; je désire, sire, que vos idées s'accordent avec les miennes. L'industrie des écrivains est une véritable industrie manufacturière : il faut qu'ils payent des patentes et des contributions ; les manuscrits sont d'ailleurs une denrée qui se prête merveilleusement à l'impôt. Je voudrais que chaque ligne eût son prix. Comme l'état d'écrivain est ignoble de sa nature, il a besoin de s'ennoblir; vendons-leur des lettres de noblesse. J'opine pour que chaque ligne paye un sequin. La perception se fera sans frais, puisqu'il sera facile de constater l'étendue de chaque manuscrit. Je crois seulement qu'il faut graduer l'impôt selon la grosseur du caractère; puisqu'il est juste qu'une ligne écrite très-fin paye plus cher qu'une ligne écrite très-gros, de même, à-peu-près, qu'une mesure qui contient

plus, doit payer une somme plus forte que celle qui contient moins.

J'observe en terminant, très-magnanime sultan, que les ministres des finances étant destinés à grossir l'impôt, ma proposition n'a rien qui ne soit dans la nature de mes fonctions. Mon avis est que les deux derniers articles soient ainsi conçus :

« Il est interdit, en outre, de censurer les opérations de finances et les contributions, ainsi que le ministre des finances.

Les écrivains payeront un impôt d'un sequin par ligne. Sauf cet impôt, et les restrictions mentionnées dans les premiers articles, il leur est permis de dire tout ce qu'ils voudront, sous le bon plaisir et avec l'autorisation des cadis. »

Le sultan ne fut pas médiocrement surpris en écoutant ces discours. Quand les membres du conseil eurent fini d'opiner : « Messieurs, dit-il, je conçois que vous ayez proposé chacun des restrictions suivant votre intérêt : si vous avez oublié de proposer un article qui défende de parler mal du calife, c'est que vous ne l'êtes point. Au reste, je vous en remercie. Je permets que les critiques m'avertissent des erreurs dans lesquelles je pourrais tomber ; mais cependant, n'y aurait-il aucun moyen d'étendre un peu plus la liberté d'écrire que je désire accorder ? »

Le conseil se prononça vivement contre tout amendement à la loi qu'il avait rédigée. Une foule de discours que nous ne pouvons rapporter furent prononcés. On présenta au sultan l'affreux tableau de la guerre civile et étrangère ; on évoqua les morts ; on fit parler

les êtres inanimés, et tout ce fracas d'éloquence étourdit tellement le pauvre calife, que de guerre lasse il fut forcé de céder. Tant il est vrai que lorsque les rois oppriment leurs sujets, c'est toujours grâce à leurs bénévoles conseillers, et pour ainsi dire malgré eux.

La séance du conseil fut levée; le sultan ordonna la réunion des articles, et chargea un commis du visir, qui faisait les fonctions de secrétaire, de les rédiger en style un peu propre. Ce commis pendant la discussion aurait bien voulu prendre la parole, et dire aussi son avis; mais devant son sultan cela n'était pas praticable. Quand il fut resté seul, il relut le projet, et chercha s'il ne serait pas possible d'argumenter quelque article que la censure des commis du Visir serait interdite. Il ne trouva point ce qu'il désirait. Que faire? Le commis pensa que la loi ne passerait plus sous les yeux du sultan, et que le Visir, avec la femme duquel il était fort bien, ne se fâcherait pas de la liberté qu'il aurait prise. Il rédigea donc un article supplémentaire ainsi conçu :

« Il est encore interdit de censurer les secrétaires du grand-Visir. »

La loi, rédigée comme nous l'avons vu, fut publiée à Bagdad. Les lettrés n'eurent pas le droit de se plaindre, parce qu'ils seraient tombés dans quelque cas prévu par cette nouvelle ordonnance. Il fallut payer l'impôt et ne rien dire. Tel fut le fruit de leur pétition; et ce qu'il y a de pis, c'est que le Visir et les ministres sous ses ordres eurent soin, dans chacune de leurs proclamations, de répéter que grâce à eux le peuple jouissait d'une entière liberté d'écrire.

Telle est l'histoire que me raconta l'étranger. Comme elle porte avec elle tous ses commentaires, je n'ajouterai aucune réflexion.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Le temps de l'abstinence a commencé pour les grands théâtres, ou du moins pour leurs habitués. L'usage des concerts et des oratorio est toutefois permis aux fidèles pendant la semaine sainte; il est décidé par les casuistes que l'harmonie ne rompt pas le jeûne : *liquidum non rumpit jejunium*, dit je ne sais quel docteur. Puisse ce temps de retraite être utilement employé par les acteurs, actrices, administrateurs et autres desservans du temple des beaux arts ! puissent-ils travailler plus efficacement qu'ils ne l'ont fait par le passé pour la gloire du Dieu dont le culte leur est confié pour l'édification du peuple saint, et pour leur propre salut! Que s'ils voulaient bien avoir foi en nos paroles, nous leur adresserions quelques exhortations qui ne seraient pas hors de propos dans ce temps consacré aux méditations et à la pénitence. Nous conseillerions d'abord aux sociétaires des Français de vivre en paix entre eux; de renoncer à l'orgueil, à la paresse, à l'avarice, et à deux ou trois autres péchés capitaux qui les perdront infailliblement s'ils ne les chassent. Que mademoiselle Duchesnois, Damas, Michot, et Lafon, ne cèdent pas au désir d'imiter les

prétentions de Talma et de mademoiselle Mars, à l'envie de donner aussi leur démission, et à d'autres tentations du malin esprit qui veut dissoudre leur société, et les disperser comme autrefois le peuple d'Israël, afin d'enrichir de leurs débris et de leurs dépouilles une autre Jérusalem ; qu'avant de se disputer les parts et les fractions de parts, ils songent à les grossir en travaillant, en montant des ouvrages nouveaux, en perfectionnant leurs talens par l'étude. Car si le public s'éloigne d'eux, ils n'auront bientôt plus de quoi faire de parts, à moins de renouveler le miracle des sept pains et des sept poissons dont parle l'écriture. Quant à Talma et à mademoiselle Mars, qu'ils se contentent de ce qu'ils ont, et ne demandent plus à s'enrichir au préjudice de leurs camarades; que leur émulation tende à qui obtiendra le plus d'applaudissemens, et non à qui obtiendra le plus d'écus ; qu'ils se persuadent que quels que soient les besoins d'un acteur, il ne lui est pas impossible, pour peu qu'il ait d'ordre et d'économie, de vivre avec un revenu de 50 à 60 mille francs ; que bien des Français recommandables par des services non moins longs, non moins importans que ceux de mademoiselle Mars et de Talma, ne jouissent pas, à beaucoup près, des mêmes récompenses (que l'on consulte le livre des pensions); qu'enfin il y a quelque inconvenance à entretenir le public, dans le temps où nous sommes, de pareils intérêts financiers, lorsque les députés font entendre à la tribune d'inutiles réclamations en faveur de nos vieux légionnaires privés de leur mince traitement. Si nous voulions pousser plus loin ce sermon, nous aurions bien

autre chose à dire à notre troupeau ; mais nous savons que plus un sermon est court, moins il contient de paroles perdues.

La vacance du second Théâtre-Français se prolongera bien au-delà de la semaine sainte : car il ne doit reprendre l'existence qu'après avoir subi son entière métamorphose. La nouvelle salle ne peut guère être achevée avant la fin de l'été. Cet intervalle serait à peine suffisant pour achever tout ce qui reste à faire dans la formation morale du théâtre. Ce temps si précieux sera-t-il en partie consumé en procès? On le dit; les acteurs composant la première société vont plaider, assure-t-on, pour le maintien de leur premier engagement. Ils soutiendront, le code civil à la main, que rien ne leur manque pour jouer le grand répertoire.

> . . . . Je prétends
> Que *le code* n'a pas d'autorité céans.

Arriverait-il que, la salle achevée, l'administration installée, il fallût attendre la décision des tribunaux pour faire l'ouverture? Rien n'est arrêté encore sur l'organisation de la troupe. Il paraît même que les auteurs ne se pressent pas de présenter des ouvrages. Une seule tragédie, *les Vêpres Siciliennes*, de M. Casimir Delavigne, est admise jusqu'à présent. La *Jeanne d'Arc* de M. Davrigny pourrait bien faire partie du nouveau répertoire. L'auteur l'a retirée des mains des acteurs de la rue de Richelieu, presque au moment de la représentation. Rien n'est, dit-on, comparable à l'humeur lutinante qui agitait M. Davrigny pendant les répétitions: c'était le génie de la censure

incarné. « Vous faites de mon héroïne une sœur converse, criait-il à mademoiselle Duchesnois : vous n'avez pas assez le diable au corps. » A la suite d'une des querelles qui interrompaient chacune des répétitions, il a remis son manuscrit dans sa poche. Les acteurs en sont pour leurs frais de mémoire, et Desmousseaux, particulièrement, pour les frais d'un costume magnifique.

La troupe italienne a fait connaissance avec le public, auquel elle promet non pas de ces extases nerveuses que madame Catalani produisait l'année dernière, et qui étaient suivies d'un profond sommeil sitôt qu'elle quittait la scène, mais ce plaisir plus doux, plus continu, qui résulte d'un ensemble bien assorti. Point de talens prodigieux, mais aussi point de cette médiocrité qui fait ressortir les merveilles par des contrastes fâcheux. *I fuoristici di Firenze*, et la *Pastorella Nobile*, sont les deux seuls ouvrages dans lesquels ils aient encore paru. Le premier de ces opéras, nouvelle production de M. Paër, digne de sa réputation et de ses autres succès, a pu faire juger tout ce qu'on peut fonder d'espoir sur madame Rouzi, dont la voix fraîche et brillante, le jeu gracieux, et la charmante figure, ont réuni tous les suffrages. Le premier tenore, Bordogni, a obtenu un succès moins décisif que la brillante dona; mais il nous fera prendre patience en attendant Garcia. La *Pastorella Nobile*, opéra de Guglielmi, justement célèbre en Italie, et jusqu'ici inconnu en France, a reçu du public parisien un accueil qui justifie sa réputation ultramontaine. Torri et mademoiselle Liparini ont fait leur

première apparition dans cet ouvrage ; ce sont deux chanteurs agréables, quoiqu'inférieurs aux deux premiers. On a revu avec un nouveau plaisir Barilli, qui reste fidèle à Paris, et ne cède jamais à l'humeur vagabonde de ses volages compatriotes. Mademoiselle Cinti nous reste aussi ; et nous allons avoir Pellegrini, Garcia, et madame Mainvielle-Faudor. Voilà une bonne provision pour la session musicale.

MÉLANGES.

Le Ventre.

Nous ne promettons pas au lecteur un traité d'anatomie. C'est surtout dans ses rapports avec la morale et la politique que nous envisageons notre sujet. Nous en prévenons les médecins, les apothicaires, les chirurgiens et les sages-femmes. Qu'ils ne s'attendent pas à trouver ici une dissertation scientifique sur les fonctions, les aptitudes, et les appétits de cette partie très-importante de l'individu.

Nous nous bornerons à dire, à propos du ventre, médicalement parlant, que son état n'est pas indifférent au bien-être de l'animal entier; que, de l'aveu des physiologistes, il a des rapports intimes avec celui du cœur et de la tête; aussi Boerhaave, pour toute règle d'hygiène, nous recommande-t-il par testament, de nous tenir la tête fraîche, les pieds chauds, et le ventre libre. Après cela, dit-il, moquez-vous des mé-

décins ; c'est ce que d'autres ont fait sans sa permission, mais ce dont je me garderai bien, moi ; car je crois un docteur en médecine tout aussi respectable qu'un docteur en théologie, et quelquefois même plus utile.

Le mot latin *uter* signifie ventre et outre. L'analogie, au fait, est grande entre ces deux objets. Mais ces deux outres ne sont pas également faciles à contenter. Que de soins, que de peines ne se donne-t-on pas pour remplir celle qu'on nomme ventre, outre qui n'a pas moins d'horreur pour le vide que n'en montrait la nature du temps de Descartes !

Les pauvres se tourmentent pour calmer les besoins du ventre, et les riches pour contenter ses caprices. Ce ne sont pas les stimulans les moins puissans de l'industrie humaine. A en croire Rabelais, tout se ferait ici bas pour le ventre, qu'il tient pour l'auteur de toutes les inventions utiles, et qu'il appelle le *premier maître-ès-arts* du monde (1). Rien d'ingénieux, au fait, comme le besoin dans tous les animaux, à commencer par l'homme, qui est leur roi.

On a cherché long-temps où pouvait être le siège de l'ame ; les uns le placèrent dans le cerveau, foyer de la pensée ; les autres dans le cœur, foyer de la sensibilité. Ne s'est-on pas tant soit peu aventuré en assignant ainsi à l'ame un séjour invariable ? Ces opinions peuvent être justes relativement à quelques individus. L'ame de Voltaire, pour qui penser était vivre, rési-

---

(1) Pentagruel, liv. 4, ch. 57.

dait sans doute dans sa tête ; c'est dans le cœur qu'habitait celle de Rousseau, chez qui le sentiment surtout était la vie. Mais où réside l'ame de tant de gens qui ne pensent et ne sentent que par le ventre, sinon dans le ventre même?

On en est convaincu à la gravité avec laquelle ils promènent ce centre de leur existence ; à la complaisance avec laquelle ils le considèrent. Tous les membres, tous les organes en eux ne sont que des accessoires de ce principal; en eux le ventre est l'homme. Il en est même de ces gens-là pour lesquels le ventre est une divinité, et qui pourraient commencer l'oraison dominicale par ces mots, *venter noster*. « Les gourmands, dit Tertulien, font de leur ventre un dieu, dont le sanctuaire est le poumon, l'autel la panse, le prêtre le cuisinier, et l'encens la fumée des viandes. » Quels ingénieux rapprochemens! que d'esprit pour un père de l'église. On n'aurait pas mieux tiré parti de cette matière à l'hôtel de Rambouillet, et même au Vaudeville; on ne saurait développer d'une manière plus piquante ce trait de S. Paul : ceux qui font un dieu de leur ventre, *quorum deus venter est* (1).

Peut-être vais-je ici bien loin ; car la philosophie de Rabelais, directeur, ou plutôt docte en toute science, s'est aussi exercée sur ce texte. Il donne des renseignemens précieux sur le culte, dont les gastrolâtres honorent le dieu Ventripotent, *ventrem omnipotentem*, le dieu Ventre. Il entre dans des détails si satis-

---

(1) *Ad Philipenses*, c. 3., v. 19.

faisans sur cette cuisine ou cette liturgie, que, sans rabaisser personne, on peut avancer que ce curé, s'il n'a pas autant d'esprit que S. Augustin, pourrait bien en avoir plus que Tertulien.

Au reste, l'idée première n'appartient ici ni à Tertulien, ni à Rabelais, ni à Saint Paul. Long-temps avant eux, Euripide avait fait dire à Polyphème : « Je me garde bien de sacrifier à un autre dieu qu'à moi-même, et à mon ventre, le plus grand des dieux (1). » Le jeu de l'oie n'est pas la seule chose qui soit renouvelée des Grecs.

Quoi qu'il en soit, nombre de gens ont de forts préjugés contre le ventre. Il est fâcheux, à les croire, que le ventre exerce une si grande influence sur les choses humaines. Toutes ses inspirations ne sont pas heureuses. Rarement de lui s'est émané une idée noble, un sentiment généreux ; vide ou plein, il est dangereux à consulter. La faim, dit Virgile, est mauvaise conseillère, *male suada fames* ; et la gourmandise, si l'on en croit Pétrarque, n'a pas moins contribué que la mollesse à bannir la vertu de ce monde.

« *La gola e l'otize piume hanno del mondo la virtu sbandita.* »

Ce qui était vrai de son temps, où Rienzi tenta vainement de ramener les Romains aux vertus et à la liberté, est encore vrai du nôtre. Jamais siècle ne fut plus soumis à l'empire du ventre. Jamais le ventre n'a été plus pernicieux au rétablissement des mœurs, au maintien de la liberté.

---

(1) *Le Cyclope*, acte Ier, scène VI.

A toutes les époques de la révolution, les possesseurs du pouvoir n'ont-ils pas trouvé un compère, un complaisant ou un complice, dans cette partie de nos législatures, appelée ventre? masse indifférente, inerte, nulle dans la discussion, prépondérante dans la décision; masse qui pèse plus qu'elle ne vaut. Peu de temps avant que d'aller à l'échafaud, l'un des députés de la Gironde, Ducos, disait: « Le ventre mangera les deux bouts. » Ducos avait raison. C'est en fortifiant de son poids le parti qu'il avait intérêt à flatter, que, pendant le règne de la convention, le ventre a successivement aidé Robespierre à assassiner les girondins, et les thermidoriens à faire justice de Robespierre.

Ce ventre qui fait la loi ailleurs ainsi qu'en France, est une majorité composée de législateurs soumis eux-mêmes à la législation du ventre. Bons citoyens qui, sortant tard du déjeûner et allant dîner de bonne heure, croient en conscience ne devoir aux affaires publiques que le court intervalle qui sépare ces deux repas, et n'accordent aux délibérations que le temps absolument nécessaire à leur digestion. Si ces ventres-là n'ont pas d'oreilles pour écouter les discours les plus éloquens quand sonne l'heure du dîné, ils n'en manquent pas pour entendre une invitation à dîner chez un ministre. Sont-ils à table, pérorez aussi longtemps que vous voudrez, jamais ils ne se plaindront de la longueur de la séance. Muets là comme au sénat, du moins n'y sont-ils pas sourds. Ils ne demandent pas mieux que de s'y former une opinion sur la question en litige. Mais comme c'est par la bonté de la chère qu'ils jugent de la bonté des raisonnemens

de Son Excellence, le ministre ne doit pas s'endormir sur le rôti. Si des gens si persuasibles sortent de table sans être de son avis, il faut qu'il chasse son cuisinier. A Paris, à Londres, à La Haye, partout où le ventre décide, le choix d'un cuisinier n'est pas indifférent. Ce sont les cuisiniers qui accommodent aujourd'hui les destins du monde; demandez plutôt aux diplomates.

Ce ventre là se dit libre et ne fait rien qui ne sente l'esclavage. *Fœdissima ventris proluvies.* C'est lui qui a été si gaîment chansonné par l'ami Béranger.

Le proverbe qui dit : *Ventre affamé n'a pas d'oreilles,* n'est donc pas absolument vrai. Luce de Lancival l'avait reconnu. C'est justement au ventre qu'il avait placé les oreilles de ce terrible abbé Geoffroy qu'on adoucissait facilement avec de bons dînés;

La nature à son ventre attacha ses oreilles.

L'abbé Duviquet, son successeur, entend fort bien aussi de cette oreille là.

Quand le ventre, dit un philosophe, ne se contente pas de pain, le dos se courbe pour la servitude. Que de gens aujourd'hui dans cette attitude! Diminuez la somme de vos besoins, vous augmenterez celle de votre liberté, et réciproquement.

Il y a des cas où le besoin triomphe des caractères les plus indépendans. Un officier rencontre un jour un de ses anciens soldats décoré des couleurs d'un parti qu'ils avaient long-temps combattu. Comme il lui en témoignait son étonnement : « Mon capitaine, il faut

manger, dit le déserteur; c'est mon ventre qui a conclu l'engagement, mais mon cœur est resté libre. »

D'où vient cette locution, *mettre le cœur au ventre*. Ne fait-elle pas allusion au courage que tant de poltrons montrent après dîné ? Le soldat n'en vaut que mieux le ventre plein. Le cheval après avoir mangé l'avoine n'en court que mieux. Le chevalier Mart.... lui-même est crâne après la soupe. Il est vrai que, digestion faite, les rêves de son héroïsme vont rejoindre les œuvres de son génie, et que son cœur et *son esprit* gisent dans la même fosse; mais cela ne contredit pas notre interprétation.

L'apôtre précité appelle les Crétois, ventres paresseux, *ventres pigri*. Qu'entendait-il par cette métaphore? Leur reprochait-il par-là de manquer d'énergie? et quand il écrit à Tite (1) : Réprimandez-les durement, *increpa illos durè*, n'est-ce pas comme s'il lui disait, Mettez-leur le cœur au ventre. Dom Gallais, de la congrégation de Saint-Maur, devrait bien avoir la charité de commenter ce passage; il pourrait fournir matière à un sermon assez propre. Mais j'oubliais que ce savant bénédictin a renoncé à l'apostolat pour le mariage.

Avoir les yeux plus grands que le ventre, c'est désirer plus qu'on ne peut consommer; c'est aussi entreprendre au-delà de ses forces. Ce ridicule est commun aux ambitieux et aux gloutons, aux grands hommes et aux petits enfans. M. de Chateaubriant, qui a

---

(1) *Epistola B. Pauli ap. ad Titum*, c. I, v. 12 et 13.

entrepris la contre-révolution, a les yeux plus grands que le ventre.

Par ventre on entend, en certaines circonstances, le sexe féminin. Ainsi, en parlant des familles où les femmes transmettent la noblesse, on dit qu'en cette famille *le ventre anoblit*. C'est une prérogative de la maison de *la Prudoterie* (1), « dont j'ai l'honneur d'être issue, dit à son gendre madame de Sottenville, maison où *le ventre anoblit*, et qui, par ce beau privilège, rendra vos enfans gentilshommes. » Cette maison n'est pas encore éteinte.

On lit dans les Mémoires de Feuquières, que François de Pas, un des meilleurs officiers de l'armée de Henri IV, ayant été tué à Ivri, sous les yeux de ce prince : « *Ventre saint gris*, j'en suis fâché ! N'y en a-t-il plus ? » s'écria-t-il. Et sur ce qu'on lui dit que la veuve du mort était grosse, « Eh bien ! répliqua-t-il, je donne au *ventre* la pension qu'avait cet officier. »

Ne nous étonnons pas de voir un ventre pensionné. N'y en a-t-il pas eu un de couronné? Sapor II, roi des Perses, ce barbare, dont la fortune triompha du génie de l'empereur Julien, était encore dans le ventre de sa mère lorsque le trône des Arsadices devint vacant par la mort d'Hormisdas. Les mages ayant annoncé que la reine était grosse d'un enfant mâle, *le ventre fut couronné*, et régna. D'autres ventres ont régné depuis, mais tous n'ont pas été aussi viriis que ce ventre féminin.

---

(1) *Georges Dandin*, acte Ier, scène IV.

Le ventre semble nécessaire à la confection de plusieurs juremens : *ventre bleu* est du nombre, et c'est le plus vulgaire.

Ventre saint gris, jurement royal, était le mot familier d'Henri IV. Cette expression, qui en elle-même ne signifie rien, lui tenait lieu de jurement. Ses gouverneurs, ne pouvant le déshabituer de jurer, l'avaient amené à substituer cette innocente interjection à un mot grossier ou blasphématoire. Aussi le *ventre saint gris* est-il mêlé à toutes les saillies de ce héros gascon. C'est une espèce de cachet ou d'estampille qui, en leur donnant de la physionomie, en constate l'origine, et lui en assure la propriété.

Non-seulement le ventre est le siége de la sensibilité et de l'intelligence pour beaucoup de gens, mais pour plusieurs c'est l'organe de la parole. Ceux qui en doutent, faute d'avoir entendu M. Comte, peuvent s'en convaincre en allant entendre M. Alexandre, dont la *ventriloquacité* n'est pas moins étonnante que celle de son précurseur.

Cet art dans lequel le brave Fitz-James (1), ce n'est pas le duc, s'était aussi rendu célèbre, n'est pas une invention moderne. De toute antiquité, il avait été pratiqué par les pythies à Delphes et ailleurs, et ce n'était pas de leur bouche que sortaient tous les oracles qu'elles prononçaient. En 1513, Jacobe Rodogine y fut habile; c'est à Ferrare qu'elle florissait. Interrogeait-on le ventre de cette *engastrimythe*, à qui par

(1) Bouffon qui mourut en soldat à la défense de Paris, en 1814.

provision on avait soin de clorre la bouche et le nez, le ventre répondait pertinemment sur ce qui concernait le passé et le présent.

Quantité d'animaux marchent sur le ventre, à commencer par le serpent, qui a du moins l'excuse de ne pas pouvoir marcher autrement. Cette manière de marcher s'appelle ramper ; elle est d'usage dans certains endroits où, au lieu de frapper aux portes comme un homme, l'on y gratte comme un chien. C'est à cet usage que la fable suivante fait peut-être allusion.

L'OURS ET LE SERPENT.

Naguère un ours encor sauvage,
Ours sans esprit et sans usage,
Mais non pas sans ambition,
Disait : Je veux aller à la cour du lion,
Et me présenter dans son antre
En homme de condition.
— Apprends, dit un serpent, à marcher sur ton ventre.

X.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous apprenons qu'il vient de se former une ligue offensive des journaux quotidiens contre les brochures semi-périodiques. Les premiers vont, dit-on, adresser aux Chambres une pétition, tendant à obtenir que le cautionnement soit égal pour les uns et pour les autres. Ils demanderont en outre que les brochures soient soumises au timbre. Nous avouons avec peine que cette espèce de rivalité d'intérêt entre des écrits qui ne devraient avoir d'autre liaison que celle des bonnes intentions et des services qu'ils cherchent également à rendre, ne peut que jeter la déconsidération sur la littérature et sur ceux qui la cultivent. Indépendamment de l'injustice évidente des réclamations des journaux quotidiens, leur conduite accuse une avidité qui tendrait à justifier les attaques dirigées contre les journalistes, si l'on ne savait d'abord que les fautes sont personnelles; et, en second lieu, que les personnes à l'instigation desquelles est signée la pétition dont il s'agit, sont pour la plupart des spéculateurs qui, ayant mis leurs capitaux dans ces entreprises, n'y voient qu'un but purement commercial. C'est cependant à nous livrer entre les mains de ces gens-là que tendent les mesures fiscales proposées aujourd'hui par le gouvernement.

La question de savoir si les écrits semi-périodiques

doivent être sujets au timbre, fut élevée l'année dernière par M. de Puymaurin, qui, après avoir compris tous les journalistes quotidiens ou semi-périodiques sous le nom de *charlatans*, désigna les derniers sous celui de *charlatans marrons*. En renouvelant eux-mêmes, et avec une grande indiscrétion, l'attaque de M. Puymaurin, les propriétaires de journaux quotidiens semblent avoir consenti à l'épithète qui leur a été donnée. Au reste, la Chambre, qui ne fit point droit aux propositions de son collègue, traitera de même MM. les pétitionnaires.

Si nous n'éprouvions pas la plus vive répugnance à discuter en face du public des intérêts pécuniaires, et si nous ne craignions pas de donner la couleur du négoce à la noble et honorable profession des lettres, i nous serait facile de prouver combien est injuste la double prétention des propriétaires de journaux. Il nous serait facile de démontrer que le but avoué du cautionnement étant d'assurer les amendes, il est clair que, qui paraît plus souvent sera plus souvent exposé à faillir, et doit donner de plus fortes garanties. Nous n'aurions pas de peine non plus à faire voir, par comparaison, que l'impôt du timbre, déjà pesant pour les journaux, serait destructif des entreprises semi-périodiques; et si la perte de la nôtre nous touche peu, eu égard à l'intérêt pécuniaire, parce que nous ne sommes pas des négocians, et que d'ailleurs une entreprise succède à une autre, nous la regretterions parce qu'elle nous enlèverait le moyen d'être utiles, de répandre les vrais principes, et, puisqu'il faut le dire, d'acquérir

la gloire honorable qui s'attache aux défenseurs de la liberté, quelque faible que soit d'ailleurs leur talent.

Mais ce qui nous afflige le plus dans la conduite de MM. les propriétaires des journaux, c'est moins leur réclamation en elle-même que les désirs qu'elle révèle, et les intentions qu'elle trahit. En demandant l'accroissement du cautionnement des feuilles semi-périodiques, ils témoignent qu'ils consentent à recevoir celui qu'on leur impose; ils montrent que la Charte, violée par le principe du cautionnement, leur est moins chère que l'espèce de monopole assuré par un cautionnement inaccessible aux feuilles naissantes, à celles que le succès a fondées d'une manière solide. Ils sentent que le gouvernement, par la mesure proposée, en interdisant la création de nouveaux journaux, accorde de fait un privilége aux anciens; et sans songer à la violation manifeste des droits de la propriété et de l'industrie que cette mesure entraîne avec elle, ils l'environnent de leur approbation. Cette conduite n'étonne pas dans certains journaux, mais d'autres semblaient plus attachés aux principes.

— Quelques lettres de Sainte-Hélène, de la fin de janvier, annoncent que l'escadre et les troupes sont d'une très-mauvaise santé, et que Bonaparte a été lui-même si mal, qu'on a été obligé d'envoyer chercher le chirurgien du vaisseau amiral à deux heures du matin. Cette nouvelle est confirmée par l'arrivée du docteur Stokoe, à bord de la frégate *the Trincomale.*

— Le prince royal de Prusse, lorsqu'il entra der-

nièrement dans la ville d'Offenbourg, fut reçu avec de grands honneurs par les autorités. On lui avait préparé un riche banquet ; un bal fut donné le soir, et la ville fut illuminée. Comme on lui demandait, au moment de se mettre à table, quelles étaient les personnes qu'il désirait avoir à ses côtés, si c'était le duc de M..., le prince de B..., le comte un tel : « Placez, dit-il, à ma droite le général Carnot, et son fils à ma gauche. »

— Dernièrement, lorsque l'on signait à Rouen une pétition en faveur de la loi des élections, déposée à la commune, un noble, membre de la chambre de 1815, fut curieux de jouir du spectacle d'un peuple ardent à témoigner son amour pour la liberté ; ce seigneur avait pour principe qu'il faut tout voir. Il se rend à la commune, prend la pétition, la lit attentivement, et dit aux assistans étonnés : « *C'est bien, mes amis, fort bien.* — Quoi ! s'écrie quelqu'un de l'assemblée qui croit à une conversion soudaine, est-ce que M. le comte voudrait signer avec nous ? — Je le voudrais, mes amis, répond le noble ; mais l'admiration ne me laisse pas le libre usage de mes facultés. Adieu. » Laissant l'auditoire étonné de cette aimable saillie, il prend sa canne et son chapeau, remonte en voiture, et court en égayer quelques vieilles douairières du quartier Saint-Patrice.

— Les journaux font depuis quelques jours assaut d'érudition, pour expliquer la qualité d'*Empereur*

donnée à S. M. par Mirza-Aboul-Hassan-Khan. L'un dit que, par cette épithète, l'ambassadeur a voulu ménager l'amour-propre de notre souverain, attendu que son maître se regarde comme supérieur à tous les rois. Un autre cherche l'étymologie du mot, et en tire la conséquence que le monarque persan met au-dessus de tout la qualité de grand-général. Toutes ces explications ne valent pas, à mon sens, celle que donnait un homme d'esprit. « On sait, disait-il, que l'empereur de Perse est dans l'usage de donner à son ambassadeur le discours qu'il doit prononcer, sans qu'il lui soit permis d'y changer un seul mot. Quand l'ambassadeur Mirza se mit en route pour la France, en 1815, Bonaparte s'était emparé du pouvoir, c'était à lui que le roi de Perse avait destiné ce discours. Ce n'est qu'en chemin que Mirza a appris la chute de Napoléon, et la restauration de Louis XVIII ; il était trop tard pour changer un mot à sa harangue ; et voilà pourquoi le Roi a été qualifié d'Empereur. »

— *La Quotidienne* nous a offert, depuis huit jours, l'apologie de deux assassinats. D'abord, elle a complimenté les Suisses à l'occasion de la mort de Coquelet. En second lieu, elle a trouvé fort mauvais que l'on recherchât les assassins du maréchal Brune, vu qu'un meurtre dans l'intérêt de la bonne cause, est toujours louable. *La Quotidienne* prépare, dit-on, le panégyrique de Trestaillon ; c'est M. l'abbé F..... qui en est chargé. Voici le texte choisi : *Occidat unus quisque proximos suos, qui initiati sunt*

Beelphegor (1) : ce qui veut dire : « Que chacun tue ses parens s'ils ne sont pas catholiques. »

— Un personnage connu par sa versatilité, et aujourd'hui secrétaire-général d'une administration qu'il a épurée en 1815, ex-rédacteur du défunt *Spectateur*, membre indigne de l'Académie française, vient de se recommander lui-même à la postérité. Craignant de figurer d'une manière peu avantageuse dans la Biographie des hommes vivans, il a usé d'une intrigue qui est familière aux hommes monarchiques. Il a eu recours à l'entremise d'un employé de son administration, qui prête souvent de l'argent à l'éditeur de la biographie. Ce dernier a reçu tout fait l'article de M. R. . . ., qui l'avait rédigé lui-même; et le secrétaire-général, pour prix d'un service si éminent, a témoigné sa reconnaissance à l'employé, en augmentant son traitement d'une somme de 200 francs par an. C'est ce qu'on appelle se faire immortel à bon marché.

— Aucune administration de Paris n'est en proie aux intrigues de tout genre comme celle des Postes. On regrette que le directeur-général, occupé de fonctions qui lui enlèvent une partie de son temps, se laisse égarer par des insinuations fâcheuses. On sait qu'en 1815, grâce à un mince personnage, petit Talleyrand par les jambes et par la tête, l'administration des Postes fut dépeuplée par les plus injustes épurations. Des directeurs, des inspecteurs furent réduits à une

---

(1) Num. XXV, 5.

retraite qui approche à peine du traitement d'un garçon de bureau. Ils ont supporté jusqu'ici cette injustice dans l'espérance d'un meilleur avenir; et voilà qu'aujourd'hui, sous prétexte de diminuer le fonds des pensions d'un vingtième par an, aux termes du budget de 1818, on veut les maintenir dans cet état d'abaissement, en changeant leur retraite en un traitement d'activité, et rendre ainsi sans remède l'injustice dont ils sont victimes. Tandis qu'on donne à des jeunes gens qui n'ont encore rendu aucun service, les places éminentes, on veut substituer à la modique et insuffisante retraite des hommes qui ont servi vingt ans, un traitement également insuffisant, et qui les oblige à aller exercer au bout de la France. Si encore ils avaient le choix de conserver leur retraite! mais point du tout, les hommes qui, pendant vingt ans, ont joui de 5 ou 6 mille francs d'appointemens, sont forcés d'accepter loin de leur famille un emploi de 1000 francs, sous peine de ne rien recevoir du tout. C'est là ce qui, dans ce monde, se nomme justice. Le secrétaire-général, qui est membre de l'académie, a donné à ce mot la plus complaisante élasticité. Il serait bien à désirer que le ministre des finances intervînt directement dans de pareilles intrigues, et que la fortune et l'honneur d'une foule de citoyens honnêtes ne fussent pas abandonnés à l'arbitraire de quelques commis.

— Huet a reparu au théâtre Feydeau, comme il en était parti, sans qu'on s'en aperçût. Il n'a été ni bon, ni mauvais, ni applaudi, ni sifflé: il a joui de tous les avantages attachés à la médiocrité, qui est le caractère distinctif de son talent.

— Quelques amis du maréchal Brune, en attendant le résultat de la requête énergique présentée par l'épouse de cet infortuné militaire, se proposent, dit-on, de confier à un peintre habile le soin de retracer la fin tragique du maréchal. On verrait figurer dans ce tableau tous ceux qui ont pris part au crime, et leurs traits reproduits avec la plus grande exactitude seraient offerts à l'indignation de tous les gens de bien. C'est ainsi que quelquefois les arts pourraient être les

auxiliaires de la justice, et suppléer à l'inertie des tribunaux.

— M. Lefevre a publié un éloge historique de Dupleix; cet homme habile qui, par son courage et la sagesse de son administration, avait élevé nos établissemens dans l'Inde à un si haut degré de prospérité. Tous ceux qui s'occupent des intérêts de notre commerce maritime, liront avec fruit ce petit ouvrage : il contient l'exposé fidèle de notre situation politique dans l'Inde avant la révolution. Dupleix, qui avait beaucoup de mérite, eut de nombreux ennemis; possesseur d'une fortune immense, il finit presque par se ruiner dans le poste important qu'il occupait; il était détesté des Anglais : c'est dire assez combien il fut utile à la France.

— *La Quotidienne*, avec sa bonne foi ordinaire, s'étonnait, dans un de ses derniers numéros, de ce qu'on parlait aujourd'hui des horreurs de 1815. A entendre le rédacteur de cet article, jamais la France n'aurait été plus heureuse et plus tranquille qu'à cette époque. Tout était pour le mieux: on massacrait les protestans, on emprisonnait tous ceux qui étaient soupçonnés d'être suspects, on les laissait languir dans les cachots sans les juger, on fomentait des conspirations imaginaires pour avoir l'occasion de déployer une sévérité criminelle, la justice était ensevelie dans le tombereau des cours prévôtales, c'était là le bon temps. Que le ciel nous préserve du bonheur comme l'entend *la Quotidienne.*

— Les comédiens de l'Odéon ont interrompu le cours de leurs représentations au théâtre Favart. La salle est à présent toujours vide, comme lorsqu'on y jouait. On assure que MM. les artistes-sociétaires vont profiter des loisirs que leur laisse la reconstruction de l'Odéon, pour aller donner quelques représentations en province. Cette absence ne peut être que profitable aux intérêts de l'art. Les amateurs n'y perdront rien ; les acteurs des départemens, qui verront de près l'inconcevable médiocrité de leurs camarades de Paris, s'animeront d'un beau courage, et, se hasardant

à débuter dans la capitale, nous donneront peut-être quelque sujet distingué, vu les circonstances ; car, de jour en jour, nous sommes forcés de devenir moins difficiles.

— Depuis quelque temps les ultra de la Chambre des députés ont adopté un nouveau système : lorsqu'on discute un projet de loi ils ne prennent aucune part à la discussion : ils restent assis à leurs places sans se prononcer. Ils ont l'air de bouder, comme les enfans auxquels on ne peut arracher une parole lorsque quelque chose les contrarie. Un de ces messieurs, dont le mandat expire cette année, demandait à un électeur de son département, quélles étaient les dispositions de ses concitoyens à son égard, et ce qu'il devait en attendre : « Rien de bon, répliqua l'électeur, si vous » persistez à agir de même, à vous taire lorsqu'il fau- » drait parler, à rester assis lorsqu'on se lève. Que » voulez-vous que l'on fasse d'orateurs muets qui sont » toujours à leur place ? — Eh ! mon dieu, reprit le » député, c'est que nous sommes à peu près sûrs de » ne pas y être long-temps, et comme nous jouons » de notre reste, nous voulons *demeurer en place* le » plus qu'il nous est possible. »

— Un journaliste, lisant l'article du projet de loi sur la liberté de la presse, qui impose aux feuilles quotidiennes le dépôt de dix mille livres de rente, s'écria : « Diable ! la liberté nous coûtera cher. » — » Vous ne vous doutiez pas de ce qu'elle valait, ré- » pondit quelqu'un qui était présent ; je crois même » qu'à la *Gazette de France* vous n'en connaîtrez ja- » mais le prix. »

— M. Comte nous apprend, par la voie des affiches de son théâtre, qu'il a eu l'honneur de faire ses tours devant l'ambassadeur de Perse ; que Son Excellence en a été fort satisfaite, et qu'elle a même écrit de sa propre main une lettre pour recommander M. Comte à son souverain. D'après cela nous ne serions pas surpris de voir incessamment cet illustre physicien aller faire un tour en Perse. Les grands talens sont de tous les pays. Un étranger qui assistait à une des dernières

séances, remarqua avec étonnement un petit ruban qui suspendait à la boutonnière de M. Comte quelque chose de brillant : il se retourna vers ses voisins, et demanda si la préfecture de police astreignait les escamoteurs à porter une médaille : « Vous vous trompez, » lui répondit-on ; c'est une décoration. M. Comte » ayant été mandé chez le roi de Prusse, escamota » devant Sa Majesté cinq ou six muscades avec beau- » coup de dextérité. Ce monarque désirant lui don- » ner une marque de sa satisfaction, lui a accordé » cette distinction honorable, qui est toujours la ré- » compense du mérite et des belles actions. »

— On nous adressé la lettre suivante de Giroussens, arrondissement de Lavaur, département du Tarn.

Ce 12 mars 1819.

Messieurs, vous m'avez donné une si grande idée de l'enseignement mutuel, que j'en ai élevé une école, à laquelle je n'ai pu admettre que les enfans de mon neveu, et les domestiques de sa maison. Ces domestiques, âgés d'environ vingt ans, n'avaient jamais pensé à apprendre à lire. Ils ont bonne volonté, sans beaucoup de dispositions ; mais ils font de si grands progrès, que je me crois obligé à vous en témoigner notre reconnaissance. Dans trois heures, je veux dire dans trois soirées, auxquelles j'ai donné une heure chaque soir, ils ont appris à connaître et faire toutes les lettres : j'espère que dans peu ils sauront lire et écrire. Je désire que mon essai soit couru et imité, afin que l'ignorance et l'erreur, qui font le malheur des nations, soient à jamais bannies de la nôtre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé Montarry.

— « Les membres de la famille royale et les princes » du sang sont pairs par leur droit de naissance. »

Telle est la disposition de la Charte. Il en était de même sous l'ancienne monarchie.

Mais en ne voyant point les princes user de ce droit,

on a pu se demander si leur qualité de *pairs* n'était qu'un vain titre, exempt de toutes fonctions.

La Charte ne permet pas qu'ils puissent prendre séance à la Chambre des pairs sans en avoir reçu l'ordre du Roi. Cet ordre doit être exprimé, pour chaque session, par un message. Les Chambre sont été convoquées plusieurs fois, sans que cet ordre ait été donné.

Personne n'a le droit de s'en plaindre. Mais n'est-il pas du moins permis de présenter quelques réflexions, qui, sans blesser en rien le libre exercice de la prérogative royale, démontrent l'utilité qu'il y aurait, pour l'état et pour la couronne elle-même, à ne pas tenir constamment les princes dans cette espèce d'interdiction politique?

Le Roi peut déclarer la guerre. Mait tant qu'elle n'est pas déclarée, chacun est libre de se demander, s'il est de l'intérêt de la nation qu'elle le soit. Après même qu'elle l'a été, il n'est pas défendu de désirer la paix; parce que si le fond du droit, comme inhérent à la prérogative, est incontestable, le fait est toujours susceptible de respectueuses observations. Le même raisonnement s'applique au droit d'appeler les princes français à l'exercice des droits attachés à leur qualité de pairs de France.

S'il ne s'agissait ici que de l'intérêt particulier ou de la gloire personnelle des princes, on pourrait faire remarquer que, *pairs par leur droit de naissance*, ils sont cependant moins favorisés que le simple citoyen, qui n'a été élevé à la dignité de pair que par le choix du souverain. Un pair de cette dernière classe, en effet, acquiert, à l'instant même, et pour toute sa vie, l'entier et libre exercice des droits constitutionnels attachés à la pairie : l'entrée de la Chambre lui est ouverte, et non-seulement il n'a pas besoin d'un ordre exprès du Roi pour siéger, mais un ordre exprès du Roi ne pourrait pas lui en ôter la faculté.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous envisageons la question. L'étroite liaison des princes avec le Roi a pu les placer dans une dépendance plus immédiate, et par là même plus absolue de ses ordres. C'est

une compensation attachée à l'élévation de leur rang. *Ità in maximâ fortunâ minima licentia est.*

Mais dans l'intérêt de l'état, dans l'intérêt de la couronne elle-même, est-il bon que les princes soient perpétuellement exclus de la Chambre des pairs ? N'y aurait-il pas un très-grand avantage à les y admettre ? Tel est le vrai point de vue de la question.

Dans une monarchie constitutionnelle, il importe que les princes soient instruits des droits de la nation, pour apprendre de bonne heure à les respecter ; de ses besoins, pour les soulager ; de l'étendue de ses ressources, pour ne pas les épuiser ; et surtout de son esprit public, pour ne pas le heurter ou le contredire imprudemment.

Or, en quel lieu les princes pourraient-ils mieux s'instruire des vrais principes du gouvernement constitutionnel que dans la Chambre des pairs du royaume ? Appelés à prendre part aux discussions des projets de loi, le génie de chacun d'eux pourrait se déployer avec franchise ; leurs intentions manifestées publiquement ne seraient plus calomniées en secret, et leurs opinions, quelles qu'elles fussent, seraient respectées par la seule force du principe qui garantit la liberté de tous les votes.

C'est ainsi que les princes se formeraient à l'administration des affaires publiques, qu'ils apprendraient à connaître et à respecter le vœu national, et à gouverner la nation dans le sens de ses véritables intérêts.

On n'étendra pas plus loin ces réflexions : elles sont suffisantes pour appeler les méditations des hommes d'état.

— LES DEUX CHEVAUX DE COURSE. *Fable.*

Un noble, un très-noble cheval,
Que néanmoins, dans la carrière,
Un cheval bourgeois, son rival,
Venait de laisser en arrière.
Dans son dépit, d'un ton moqueur,
Disait au modeste vainqueur :
Pour me devancer à la course,
Te crois-tu coursier de mon rang ?
Ne sait-tu pas à quelle source

J'ai puisé l'honneur et le sang?
Jette les yeux sur cette liste,
Vois comme un généalogiste
(Car les chevaux en ont aussi)
Atteste par sa signature,
Aux roturiers qui sont ici,
Combien ma race est vieille et pure.
Au criquet du meûnier voisin,
Crois-tu que je doive la vie?
Moi fils, moi neveu, moi cousin,
Des plus fiers coursiers d'Arabie!
Toi qui prends des airs de grandeur,
Où sont tes papiers? Voilà comme
Tout va dans ce siècle trompeur,
Monsieur tranche du grand seigneur,
Et n'est pas même gentilhomme.
Tandis que d'un grand empereur
Mon père était premier coureur,
Le tien, passant à l'aventure
Aux mains de gens de tous métiers,
N'était-il pas des vils chartiers (1)
Le limonier ou la monture?
Penses-tu qu'on l'ignore? — Eh bien!
On n'en conclut pas, je l'espère,
Que chez moi le sang dégénère,
Reprit le noble plébéien.
L'ami, je crois valoir mon père,
Mais toi, crois-tu valoir le tien?

A. V. Arnault.

---

(1) On écrit *charretier*, on prononce *chartier*. J'ai pensé qu'il valait mieux employer ce mot dans la valeur que lui donne la prononciation, que dans celle que lui donne l'écriture. La Fontaine l'a aussi pensé :

« Pour venir au *chartier* embourbé dans ces lieux,
» Le voilà qui déteste et jure de son mieux. »

Le *Chartier embourbé*, fable 18, liv. 6.

(Note de l'auteur.)

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Lettre d'un député du côté droit à un gentilhomme de ses amis. — Spectacles. — Essai sur les Garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société; par P. C. F. Daunou, membre de l'Institut. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE III.

Paris, le 19 avril 1819.

Lettre d'un Député du côté droit à un Gentilhomme de ses amis (1).

MON cher comte, vous m'avez prié de vous tenir au courant des nouvelles du jour, et jusqu'ici je me suis acquitté de cette tâche avec une exactitude que je puis appeler courageuse. Il m'a fallu en effet remporter sur

(1) Cette lettre est tombée par hasard entre mes mains; je crois que le lecteur y découvrira avec plaisir le secret du parti.

moi-même une grande victoire, pour me résigner à l'obligation de m'appesantir sans cesse sur des détails affligeans, sur des circonstances qui blessent mes intérêts personnels, et menàcent cette antique monarchie que vous et moi avons vue si belle, et que nous avons défendue non sans gloire, dans la Vendée, à Quiberon, à l'armée de Condé, en Angleterre et en Russie. Il faut qu'une bien triste conviction me force à vous faire cet aveu funeste, mon cher comte; la monarchie est passée sans retour; la religion perd tous les jours du respect qui lui est dû, et les derniers défenseurs du trône et de l'autel assistent aujourd'hui à leur destruction commune. Plus de zèle pour la bonne cause; plus de dévoûment pour la monarchie; plus de ferveur pour l'église. Une génération coupable se montre digne des philosophes qui se sont constitués ses précepteurs; chacun s'est mis dans la tête une foule de niaiseries abstraites qui lui ferment les yeux sur les réalités; l'enfant à qui dans l'ancien régime on eût donné le fouet, s'avise de lire des livres de politique, et d'en raisonner; on est surpris de la déplorable sagacité avec laquelle la jeunesse précoce comprend ce qu'on appelle aujourd'hui le gouvernement représentatif; les plus humbles artisans se mêlent de régler l'état; et jusqu'à mon fermier et sa misérable famille (auxquels au reste j'ai donné congé depuis que j'ai appris qu'ils fréquentaient les écoles d'enseignement mutuel), tout le monde tranche de l'indépendant, tout le monde juge les rois et les princes; on va jusqu'à critiquer la conduite que nous tenons dans la Chambre.

A propos de la Chambre, je me souviens que vous

m'avez prié de vous instruire de ses travaux. Il y a long-temps que je n'y ai mis le pied, et je n'en ai de nouvelles que par *la Quotidienne*, qui nous tient assez au courant de ce qui intéresse les royalistes, et par quelques-uns de mes collègues plus patiens que moi. Je vous dirai donc qu'à la Chambre, depuis l'avènement du nouveau ministère, on continue avec une ardeur plus grande que jamais d'exécuter le système funeste que l'on s'est choisi. On défait pièce à pièce la monarchie ; on débâtit cet édifice affermi par tant de siècles ; le côté gauche et le centre, unis par de nouveaux traités, forment une espèce de *bande noire politique*, occupée sans cesse à démolir jusque dans ses fondemens ce colosse de gloire et de prospérité qui fit si long-temps le bonheur de nos pères. Le côté gauche au reste joue son rôle ; composé des plus effrénés partisans de la révolution, il remplit les conditions de son existence ; il renverse et dévore ; mais j'avouerai que je ne comprends pas l'intérêt qui pousse le centre dans un abîme prêt à l'engloutir. Que veut-il ? où espère-t-il arriver ? Quel aveuglement ou quel crime (1) ! S'il eût voulu s'unir à nous, s'il n'eût pas refusé avec une déplorable constance les propositions que nous lui avons faites, tout était sauvé. La loi des élections était rapportée, la liberté de la presse réprimée, les préfets de 1815 remis en place, les anciens ministres rendus à l'état ; le clergé rétabli en corps ;

---

(1) Discours de M. de La Bourdonnaye dans la discussion des petits grands livres.

enfin nous eussions commencé par dégrossir l'ouvrage, et avec le temps nous aurions vu. Etrange aveuglement! que peut espérer le centre de plus que ce que nous lui avions offert? Veut-il des emplois? Nous eussions placé dans toutes les fonctions publiques un ministériel concurremment avec un royaliste. Veut-il des dîners? On les trouve meilleurs chez nous que chez les ministres eux-mêmes. En se joignant à nous, les ministériels se fussent assurés un avenir, mais unis aux révolutionnaires, ils seront plongés dans le même gouffre que la monarchie.

Croiriez-vous, mon cher comte, qu'actuellement le centre et quelques révolutionnaires timides que l'on nomme doctrinaires, hurlent plus haut que les coryphées du parti? Croiriez-vous que M. Courvoisier, dernièrement, dans un rapport sur la presse, a prétendu qu'il était impossible d'insérer dans la loi un article en faveur de la religion catholique? Il est vrai que mon excellent ami, M. Cornet d'Incourt, lui a vigoureusement répondu. Enfin, pour tout dire en un mot sur l'esprit de la Chambre des députés, vous savez qu'elle a poussé l'irréligion et le mépris des convenances jusqu'à ordonner que son imprimeur fît travailler ses ouvriers le jour de Pâques.

Depuis quelques jours la tendance tout à fait révolutionnaire que prennent les discussions, a fait profondément réfléchir les fidèles amis de la monarchie qui siégent encore dans les Chambres. Dans une réunion qui a eu lieu chez M. P....., un royaliste a fait un éloquent discours à ses collègues : « Messieurs, leur a-t-il dit, il est impossible, à moins d'être aveu-

gle, de douter aujourd'hui des intentions du coupable ministère qui trompe le Roi; c'est la destruction de la monarchie que l'on veut, c'est le jacobinisme que l'on sème, c'est une nouvelle révolution que l'on recueillera (1); il est évident aussi que la Chambre des députés est destinée à être l'instrument des crimes que l'on médite. Dans ces circonstances, impuissans, en raison de notre petit nombre, à sauver le trône et l'autel, que nous reste-t-il à faire? Faut-il que, satisfaits de montrer une inutile douleur, nous demeurions les témoins impassibles des efforts que l'on fait pour perdre la royauté? Faut-il que notre titre de député nous contraigne à rester dans une assemblée ennemie de la France, et devons-nous associer notre nom à la ruine des institutions de nos pères; nous, les défenseurs fidèles de ces institutions; nous, les soutiens de la couronne; nous qui, dans la Vendée, avons combattu pour elle? » Cette interrogation éloquente a électrisé l'assemblée, et on a décidé unanimement que les députés fidèles ne prendraient plus part à la discussion. C'est conformément à ces principes que, lors de la délibération de l'odieuse loi sur les petits grands livres, nous sommes restés *immobiles;* que la discussion du premier projet sur la presse ne trouve pas parmi nous un seul orateur. C'est encore par suite du même système que lors du rejet de la sage proposition de M. Barthélemy, MM. de Villèle et de Corbière n'ont pas pris la parole.

---

(1) Autre phrase du même discours de M. de la Bourdonnaye.

La Chambre des pairs, objet de plus belles espérances, est aujourd'hui détruite ; ce n'est plus qu'une institution vaine, qu'un rouage inutile dans l'état. La monarchie ne peut plus compter sur elle. C'est un sénat dont une partie est toute impériale, et dont l'autre est toute *jacobine*. Nous espérons amener la faible portion qui est restée pure, à cesser comme nous de prendre part aux délibérations de la majorité.

Les ministres ne nous avaient pas paru tous également mauvais; nous espérions en détacher quelques-uns et les attirer dans notre parti. Nous nous étions trompés. C'était sur M. Decazes que nous avions d'abord jeté les yeux. Nous avions imaginé qu'élevé au pouvoir en 1815, accoutumé depuis ce temps à entretenir des relations avec deux ou trois ministères royalistes, assez attachés d'ailleurs aux calculs de l'ambition, il pourrait être plus facilement séduit que les autres. S'il n'est pas venu de notre côté, disions-nous, c'est qu'une susceptibilité fort louable nous avait empêchés de rechercher l'alliance d'un homme sans noblesse, d'un parvenu, d'un jeune homme, dont le caractère nous paraissait frivole. Mais aujourd'hui, quand il verra quelques noms historiques s'incliner devant lui, il changera de langage, et nous servira, sauf à nous à lui tenir parole, comme lui-même la tient à ses agens, dont il se sert et qu'il méprise. Bonaparte lui-même n'a point résisté à la séduction des noms historiques; M. Decazes doit y céder. Tel était notre raisonnement. Eh bien ! faut-il le dire ? nous n'avons pas réussi ; soit que les négociateurs s'y soient mal pris, soit toute autre cause, la négociation a manqué. Nos efforts à

l'égard de M. de Serre eussent été stériles ; ce n'est pas après un discours dans lequel on nous peint comme les amis de M. de Trestaillon que l'on peut s'unir à nous.

Telle est notre situation. Nos écrivains ne sont pas en meilleur état. Je suis dernièrement allé voir M. de Chateaubriand ; il m'a paru triste et dégoûté du *Conservateur*. « Cette entreprise, m'a-t-il dit, ne va plus ; les premiers mois l'abonné donnait assez, mais cela tombe tous les jours; moi-même la confiance me manque, je sens que je prêche dans le désert ; que mes efforts pour donner à mes idées une tournure neuve ne réussissent plus. Mon style menace de perdre de son éclat ; la religion et la monarchie sont des moyens poétiques qui prêtent à de beaux développemens, mais tout s'épuise. Je suis forcé de convenir qu'il n'en est pas de même des idées libérales. Comment, d'ailleurs, suis-je secondé ? Si mon zèle est toujours ardent, croyez-vous que tout ce qui m'entoure ne parvienne pas à la longue à le refroidir ? Je suis seul au *Conservateur*. Quand il n'y a pas d'article de moi, personne ne le lit, et moi-même je ne puis l'achever. Croyez-vous que d'Herbouville me réchauffe, et que Castelbajac m'amuse ? Imaginez-vous que l'abbé Fayet et l'abbé de la Mennais soient bien récréatifs? J'aime et j'estime infiniment M. de Bonald, mais enfin, à vous parler franchement, c'est tout ce que je puis faire que de le comprendre. Fiévée fait de la dentelle, et le comte O'Mahony y attache les plombs. Et puis plaignez-vous que *le Conservateur* n'ait pas de succès ! Je vous avoue que si je n'en étais propriétaire et rédacteur, je ne serais pas au nombre des abonnés. »

Comme je sortais de l'hôtel de M. de Chateaubriand, en réfléchissant sur les doléances de ce noble pair, j'ai rencontré Martainville qui m'a dit, à-peu-près sur le même ton : « Ah ! mon ami, qu'il faut de dévoûment pour servir *votre* cause ! Nous avons été obligés, au *Drapeau blanc*, de faire un nouvel appel de fonds, car cela ne va pas du tout. Cependant tout est mis en œuvre pour faire réussir notre entreprise ; excepté les articles de Méjan, tout est en général bien écrit. Cependant *la Minerve*, la *Bibliothèque historique*, les *Lettres normandes*, ont un grand succès ; il faut qu'il y ait un vice radical dans le royalisme. Je n'y conçois rien. »

Je ne finirais pas s'il fallait vous rapporter toutes les doléances des écrivains de notre parti. Plus de vingt entreprises royalistes sont mortes ce mois-ci ; chaque jour les pertes se propagent, et l'on ne sait où cela s'arrêtera. Cependant gardons-nous de trop nous décourager. Sans doute le mal est grand ; la monarchie est menacée d'une ruine totale ; mais enfin nous ne devons pas nous manquer à nous-mêmes, nous qui depuis vingt-cinq ans défendons la religion et le Roi ; nous qui avons tout bravé pour sauver notre patrie d'une révolution qui va renouveler ses horreurs, jurons de mourir plutôt que de renoncer aux droits que nous avons acquis, plutôt que de souscrire à l'usurpation de nos biens, de nos dignités, de nos prérogatives ! N'imitons pas un indigne royaliste qui m'aborda hier pour me dire qu'il était temps de se faire républicain. Périssent tous les Français plutôt que nous consentions jamais à l'établissement d'une répu-

blique! périssent tous les principes avant que nous en devenions les défenseurs! enfin, périssent tous les non catholiques avant que nous transigions avec l'hérésie, avant que nous trahissions notre religion sainte, et les intérêts sacrés de Dieu.

Votre..., etc.

N.... député du côté droit.

SPECTACLES.

Le public, toujours affamé de spectacles, et dont l'appétit ne diminue pas pendant la semaine-sainte, n'a eu, selon l'usage, pour tout aliment, jusqu'au jour de Pâques inclusivement, que quatre concerts, fort improprement dits *spirituels ;* car qu'est-ce que l'esprit a de commun avec des concerts? Ce qui me prouve surtout le peu de relation qui existe entre la musique et les facultés intellectuelles, c'est le peu que retient la mémoire de toutes les impressions produites par l'harmonie. Quand je veux me rappeler les quatre concerts pour en donner une *analyse* (qu'on me passe ce terme impropre), ils se pressent dans mon souvenir tous les quatre ensemble avec une confusion si discordante, qu'il est absolument impossible à mon esprit de les séparer, et encore moins de distinguer les parties dont chacun d'eux se compose; et je suis obligé, pour remettre un peu d'ordre dans le souvenir des sons qui ont frappé mes oreilles, de consulter les programmes, de me rappeler les figures des exécutans, et tout ce qui a pu attirer mes yeux ou occuper

mon attention. Ce dont je me souviens fort bien, c'est que le concert de lundi avait attiré peu de monde, soit que la disette de spectacle ne se fût pas encore assez vivement fait sentir, soit que la mode réservât pour Longchamp les prémices de ses atours. Le mercredi, c'était autre chose : la salle offrait une réunion nombreuse, et brillante d'un éclat que semblait relever plutôt que ternir la noble poussière de Longchamp. Les deux autres n'ont pas attiré une moindre affluence. MM. Lafont, Mazas, Tulou, les frères Bender, ont fait les honneurs de la partie instrumentale. Le public a entendu avec un plaisir mêlé de regrets madame Duret, l'ingrate et fugitive madame Duret, qui a chanté d'une manière ravissante, surtout dans le *Stabat* de Pergolèse, et dans la *Création* d'Haydn. Les motifs qui ont éloigné madame Duret de la scène n'ont pu être que passagers, puisqu'elle a déjà retrouvé tout le charme de sa voix. Il faut donc espérer que sa retraite ne sera pas de longue durée.

Les amateurs de spectacle, après avoir souffert la passion pendant toute la semaine sainte, sont enfin rendus à la vie, *resurrexerunt a mortuis*. Lundi a été pour eux le véritable jour de la résurrection. Chaque théâtre s'est mis en frais pour cette fête. Les Français ont donné *Iphigénie ;* c'était Lafon qui jouait Achille. Talma vient de prendre, ou va prendre sa course pour Bordeaux. Il emporte, dit-on, avec lui la tiare de Joad. Mademoiselle George l'attend avec une troupe de lévites, et tout ce qu'il faut pour représenter *Athalie*. Lafon a paru dans le rôle d'Achille avec ses brillantes qualités et ses défauts presque aussi brillants.

Mademoiselle Duchesnois a de véritables entrailles. Quant à mademoiselle Bourgoin, elle est à croquer dans le rôle d'Iphigénie, surtout lorsqu'elle est ornée de la couronne et des bandelettes du sacrifice. Elle conserve dans ce rôle une douceur que rien n'altère, une égalité d'ame angélique, une sérénité faite pour désarmer Calchas et les dieux. Elle dit tout tendrement, jusqu'à *je vous hais*, jusqu'à ce vers qu'elle module avec un accent plein de grace :

Périsse le Troyen auteur de nos alarmes!

A Dieu ne plaise que je conseille à mademoiselle Bourgoin de paraître jamais inhumaine et tigresse; mais encore faudrait-il ne pas dire avec une douceur d'agneau cet autre vers qu'Iphigénie adresse à Achille :

Faites pleurer ma mort aux veuves des Troyens.

L'Opéra Comique a fait sa rentrée par *le Billet de Loterie*, *le Nouveau Seigneur*, et *Picaros et Diego*. Madame Boulanger jouait dans les deux premières pièces, Martin dans les deux dernières; c'est-à-dire, que le spectacle était charmant. Madame Gavaudan va rejoindre son mari à Bruxelles ; car tel est le sort de la capitale, qui se dépouille à cette époque des plus brillans ornemens de ses théâtres au profit de la province et de l'étranger. Si, du moins, par une juste réciprocité, les acteurs de province formés par les voyages de nos premiers sujets, venaient remplir les vides que font ici les absences et les retraites ! mais il n'en est rien. Depuis long-temps Paris ne se recrute qu'au Conservatoire, et il est chargé encore de fournir

les départemens. Pourquoi à l'époque du renouvellement de l'année théâtrale, ne se ferait il pas un échange passager entre les théâtres de Paris et ceux des principales villes de France? Cette coutume aurait pour l'art de grands avantages. Le second théâtre français, qui aura tant de peine à compléter ses deux troupes, serait très-propre à ce genre d'épreuve. En accueillant les acteurs les plus renommés de Rouen, de Bordeaux, de Lyon, et même de Bruxelles, il attirerait le public par l'appât de la variété; et il offrirait aux comédiens de province la facilité de se former à l'école du parterre parisien. Tout y gagnerait, et le second théâtre français ne périrait pas de monotonie et de médiocrité.

LITTÉRATURE.

Essai sur les Garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société; par P. C. F. Daunou, membre de l'Institut (1).

Une erreur trop commune dans tous les temps et chez tous les hommes, est de prendre les moyens pour le but, les choses qui peuvent donner le bonheur et la liberté, pour le bonheur ou la liberté même. Que sont les richesses? des moyens de jouissances, de sécurité,

---

(1) Un vol. in-8°. Prix 4 fr. Chez Foulon et comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

d'indépendance. Eh bien, que d'hommes sacrifient, pour s'enrichir, leur indépendance, leur sécurité, leurs jouissances! Il en est de même des droits politiques : leur usage est d'assurer les garanties individuelles, sans lesquelles l'état social n'est plus qu'un brigandage organisé; ils ne constituent point la liberté, ils la protègent. Et pourtant nous avons vu des nations éclairées poursuivre avec ardeur cette liberté politique, et négliger pour elle la liberté civile qu'elle devait conserver. Cette erreur fut celle des républiques anciennes, admirables d'ailleurs à tant d'égards : elle fut aussi quelque temps la nôtre, parce que, longtemps livrés par l'ignorance au joug oppresseur des fausses doctrines, ce furent les traditions de l'antiquité qui réveillèrent d'abord en nous les notions de la justice et de la raison naturelles.

Toujours à l'affût des erreurs humaines, les tyrannies de toutes couleurs ont su profiter de cette méprise. Elles ont, avec plus ou moins d'art, amusé les peuples avec le simulacre de quelques droits politiques, et ont continué à se jouer des garanties individuelles qu'ils avaient eu l'imprévoyance de leur abandonner. Ainsi, aux jours de la terreur, la nation, avec des formes républicaines, était plongée dans le plus épouvantable esclavage; c'était en son nom qu'étaient décrétées les mesures qui la consternaient : ainsi le despotisme impérial parodia pour nous enchaîner toutes les institutions de la liberté; avec lui la France eut une constitution pour protéger le pouvoir contre les droits individuels, un sénat conservateur pour la violer quand le pouvoir crut cette violation utile à ses pré-

tentions; des colléges électoraux pour élire des hommes choisis par le pouvoir; une assemblée législative pour enregistrer les lois proposées par le pouvoir; un jury pour juger les causes qui n'intéressaient point le pouvoir; des commissions de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, pour livrer les pensées et les hommes à la discrétion du pouvoir. Ainsi 1815 vit une faction, qui se disait la nation parce qu'elle avait envahi par la violence et la terreur la chambre nationale, confisquer à son profit les garanties fondées par la Charte, et proclamer le régime constitutionnel en décrétant des lois d'exception.

A travers tous ces mensonges politiques, le sentiment, plus infaillible que le raisonnement, avertit les peuples qu'on les trompe par des mots vides de sens. On a beau leur crier qu'ils sont libres, lorsqu'ils se voient chaque jour exiler, emprisonner, imposer arbitrairement. Ils s'éclairent par leurs épreuves; ils arrivent enfin à saisir, sous son véritable point de vue, la question de la liberté publique; et c'est ainsi que, de révolutions en révolutions, ils parviennent à cette époque de calme et de bonheur, où tous les intérêts légitimes sont garantis, où tous les despotismes s'abaissent et se taisent devant les lois.

Tout annonce que cette époque est enfin arrivée pour la France. Le concours de la sagesse royale et de la raison publique l'ont préparée; honneur aux écrivains qui s'associent à ce noble ouvrage, et qui consacrent à l'instruction politique de leurs concitoyens la puissance d'un beau talent, les ressources d'une vaste expérience.

Lorsque la civilisation, dans sa marche continuelle, a fait éclore chez un peuple un nouvel ordre d'idées, ces idées restent quelque temps éparses et confuses. On les sent plutôt qu'on ne lès voit : enfin, se présente un homme d'un esprit juste, étendu, élevé; il s'empare de ces notions vagues encore; il les rassemble, les coordonne, les rectifie; et quand son livre paraît, ses doctrines obtiennent sans contestation l'assentiment universel; en naissant, il a déjà la sanction de l'expérience; ce résultat s'explique par un seul mot : l'écrivain a exprimé la pensée de son siècle.

Tel nous paraît être l'ouvrage de M. Daunou; c'est le résumé le plus complet de toutes les vérités qu'une longue révolution nous a révélées; c'est l'exposé le plus lumineux de l'état de la science sociale parmi nous.

L'auteur se demande en commençant d'où vient que tant de plaintes se sont, à différentes époques et chez toutes les nations, élevées contre l'action de la puissance publique, puisque cette puissance, instituée pour réprimer les désordres et les violences, devrait, ce semble, être toujours pour ceux qu'elle protège un objet de reconnaissance et d'amour; il répond que ces plaintes, quand elles existent, accusent la puissance publique d'employer ses propres forces à commettre, pour son compte, des attentats pareils à ceux qu'elle doit réprimer. Ainsi, quand on dit que l'autorité est oppressive ou tyrannique, on entend qu'elle se rend elle-même coupable des agressions, des rapines, des extorsions, des outrages, contre lesquels elle est armée. « Nous appelons garanties individuelles, poursuit M. Daunou, l'engagement qu'elle prend de s'en

» abstenir, et les institutions qui l'obligent en effet
» d'y renoncer. »

M. Daunou passe successivement en revue les diverses garanties sociales; il en compte cinq dans l'état actuel de la société : la sûreté des personnes, celle des propriétés, la liberté de l'industrie, des opinions, et des consciences. Il examine en quoi elles consistent, par quels actes agressifs l'autorité peut les offenser, quelles règles et quelles institutions peuvent nous préserver de ses atteintes. Il pense que tous les intérêts véritables des gouvernés sont compris dans ces garanties, que l'ambition seule peut prétendre davantage, et qu'il n'y aurait rien à demander au gouvernement qui les aurait toutes consacrées. Cette première moitié de son ouvrage, forte de principes, nourrie d'observations, est peu susceptible d'analyse. C'est un ensemble parfait dont rien ne peut être détaché sans perdre de son prix.

L'autre moitié n'est pas moins remarquable. L'auteur y considère les divers gouvernemens dans leurs rapports avec les garanties individuelles. Il les réduit seulement à deux classes : l'une, de ceux qui accordent des garanties ; l'autre, de ceux qui les refusent : il en fait pourtant une troisième des gouvernemens qui promettent les garanties, et qui les rendent illusoires.

Il trace avec des couleurs aussi vraies qu'énergiques le tableau des sociétés où les garanties individuelles sont refusées par le gouvernement. Il peint ce régime de fer, où la nature humaine est dégradée par des institutions oppressives; et le peindre, c'est le flé-

trir. « On connaît, dit-il, les règles à suivre pour le
» maintenir. La première est que la populace languisse
» dans une misère extrême ; qu'il ne s'accumule point
» de produits dans ses mains ; qu'elle demeure privée
» des jouissances qui rendraient de l'activité à ses fa-
» cultés, du mouvement à ses idées, quelque énergie
» à ses affections. Il suffit d'obtenir d'elle les travaux
» dont ses maîtres ont besoin ; ses consommations doi-
» vent être restreintes à ce qu'il faut tout juste pour
» qu'elle ne soit pas hors d'état de pourvoir aux leurs.

» La seconde règle est de repousser, de refouler suc-
» cessivement dans cette populace le plus grand nom-
» bre possible d'habitans, de telle sorte qu'il n'y ait
» hors d'elle que ses oppresseurs, réduits au nombre
» précis où ils ont besoin d'être pour l'assujettir tout
» entière, les uns par la force, et les autres par l'im-
» posture, en employant d'ailleurs pour la contenir,
» l'enchaîner, le service machinal d'individus pris dans
» son sein. Tout est à craindre d'une classe intermé-
» diaire qui se formerait entre les hommes puissans et
» les misérables.

» La troisième règle est d'interdire à tout le monde,
» et s'il se peut même aux personnages les plus émi-
» nens, toute étude un peu sérieuse de la nature et de
» la société, d'étendre l'empire des superstitions et
» des préjugés sur ceux mêmes qui les exploitent à
» leur profit, d'effacer les sciences morales et poli-
» tiques du tableau des connaissances humaines, d'im-
» poser silence à toutes les voix qui ne seraient pas les
» organes du pouvoir, les fidèles interprètes de ses
» oracles et des doctrines qu'il a consacrées. »

En parlant des gouvernemens qui promettent les garanties individuelles, et qui les rendent illusoires par les lois d'exception, M. Daunou pense comme nous, que, dès qu'une constitution est déclarée, nul pouvoir, ni même tous les pouvoirs réunis, n'ont droit de déroger à ses dispositions. « Une constitution » n'est évidemment rien du tout, si ce n'est pas la loi » de toutes les autres lois. Dès que celles-ci peuvent » se soustraire à son empire, la restreindre, la trans- » gresser, la suspendre, elle n'est plus qu'une fiction, » qu'un mensonge....... Une loi immuable est celle » qu'on observe, et l'on commence à renverser une » constitution du moment où l'on désobéit à quel- » qu'une de ses dispositions littérales. Ce qui contre- » dit la lettre d'une loi constitutionnelle n'est jamais » conforme à son esprit, et l'on renverse son autorité » si, dans les questions qu'elle a positivement réso- » lues, on consulte autre chose que son texte. »

Pour justifier le système contraire, les partisans de l'arbitraire ont souvent invoqué *les circonstances.* M. Daunou réfute avec force ce prétexte banal. Écoutons sa réponse : « Les circonstances! quoi! ce refrain » suranné aurait encore quelque crédit! Quand, au » nom du peuple et de sa liberté, d'insensés démago- » gues règnent par la terreur, et couvrent tout un » pays de sang et de cendres, ils disent que cet épou- » vantable brigandage est exigé par les circonstances! » quand un usurpateur réduit toutes les institutions à » de vains simulacres, tous les droits aux faveurs qu'il » dispense, et toutes les lois à ses volontés propres, il » prétend qu'il n'y a pas d'autres moyens de pourvoir

» au besoin des circonstances. Quand des factions re-
» devenues puissantes signalent leur triomphe par les
» représailles de toutes les injustices qu'elles ont endu-
» rées, elles imitent de point en point les artifices, les
» infidélités, les violences dont elles se sont plaintes;
» elles font semblant d'obéir, en se vengeant, à la né-
» cessité des circonstances. Toujours donc des circons-
» tances, afin qu'il n'y ait jamais de constitution, jamais
» de garanties pour personne! Oui, certes! les circons-
» tances demeurent ou deviennent critiques, toutes les
» fois qu'une constitution est aux prises avec un ré-
» gime inconstitutionnel, et tant que les sûretés pro-
» mises par les lois fondamentales sont démenties ou
» annulées par des lois révolutionnaires. L'obstination
» à ne pas sortir de ce système irrégulier, est au fond
» la seule circonstance périlleuse, tous les autres dan-
» gers découlent de celui-là : vous employez comme
» remède le principe même du mal; c'est votre méde-
» cine qui a créé et qui entretient la maladie. N'est-il
» pas sensible que le refus des bienfaits solennelle-
» ment octroyés, doit prolonger l'agitation des esprits,
» l'animosité des mécontens, les manœuvres des mal-
» veillans, les craintes et les espérances des fac-
» tions?.... qui ne sait..... que les seuls coups redou-
» tables à la rébellion et favorables à l'autorité, sont
» ceux que la justice frappe d'une main sage et réglée;
» que les proscriptions ébranlent les proscripteurs bien
» plus qu'elles n'accablent les proscrits; qu'elles lais-
» sent à ceux-ci de l'esprit et du ressort tant qu'ils
» vivent, du renom, du crédit et des vengeurs quand
» ils ne sont plus?..... »

De là, l'auteur passe aux gouvernemens qui donnent réellement les garanties individuelles. Il indique les institutions nécessaires à leur établissement et à leur conservation : il en compte trois. 1° Le jury, c'est-à-dire, l'intervention de citoyens appelés, comme personnes privées, à vérifier les faits qui constituent des délits ou des crimes ; 2° l'inamovibilité et la parfaite indépendance des juges ; 3° une assemblée de représentans dont le consentement soit nécessaire à l'établissement de tout impôt, à l'ouverture de tout emprunt, à la promulgation de toute loi nouvelle. « Mais, a-t-il soin d'ajouter, cette troisième institu-» tion en présuppose une autre, savoir, l'élection » libre, régulière et périodique des représentans par » tous les véritables actionnaires de la société. »

Personne n'a peut-être défini avec autant de justesse que M. Daunou le caractère et les fonctions de la Chambre élective. « Quoiqu'il puisse paraître indiffé-» rent, dit-il, de dire qu'une assemblée représentative » fait ou ne fait pas partie d'un gouvernement, il est » beaucoup plus exact de l'en distinguer : *elle en est* » *la limite extérieure*, elle tient la place de tous les » gouvernés, et si elle est organisée de telle sorte » qu'elle les représente en effet, non seulement elle » épouse leurs intérêts *communs*, mais ces intérêts » sont les siens propres. Elle ne gouverne point ; elle » n'empêche point de gouverner ; elle empêche d'op-» primer. »

Toujours sage et modéré dans ses vues, M. Daunou ne croit pas que l'existence d'une opposition systématique soit salutaire pour la liberté. Suivant lui, « des

» hommes publics ou privés, résolus d'avance à con-
» tredire en tout point le pouvoir, sont infailliblement
» ou les ennemis de la tranquillité de l'état, ou des
» ambitieux ligués contre des ministres auxquels ils
» sont impatiens de succéder, ou de misérables intri-
» gans qui mendient des emplois par des menaces, et
» demandent des grâces à main armée. » Mais si l'opposition se borne à veiller au maintien des garanties individuelles, il pense qu'on ne la peut trop encourager.

M. Daunou regarde le système municipal comme une sorte de représentation. Il n'est point d'avis que les agens chargés de l'exécution des lois soient à la nomination des administrés : « Ce sont les instrumens
» du gouvernement, et non les représentans des gou-
» vernés. » Mais il veut que ces administrateurs soient surveillés et contrôlés par des conseils composés des représentans particuliers de chaque commune, et dont les fonctions se borneraient, d'une part, à des observations ou remontrances régulièrement publiées ; de l'autre, à la répartition des impôts, à laquelle elles procèderaient en qualité de jurys.

L'auteur, aussi ami de l'ordre que de la liberté (l'expérience a prouvé que ces deux choses sont inséparables), pose les limites dans lesquelles celle-ci doit se restreindre pour s'asseoir sur des fondemens durables. « Pour les représentans comme pour les re-
» présentés, la seule bonne manière de vouloir les ga-
» ranties est de ne vouloir rien autre chose, ni catas-
» trophe, ni bouleversement, ni déplacement d'hom-

» mes ou de choses, ni triomphe de secte, ni nouveau
» système d'administration, ni constitution nouvelle,
» ni réforme ou amendement quelconque d'aucun des
» articles de la constitution que l'on a, même en ce
» qu'on croirait y remarquer de défectueux, ni enfin
» aucun autre gouvernement que celui qui a renoncé
» solennellement aux actes arbitraires, et qu'on pré-
» serverait efficacement du péril d'en renouveler le
» scandale. Peu importerait qu'il subsistât encore,
» parmi des courtisans ou dans une caste, quelques
» vestiges de faction, de parti ou de coterie politique,
» pourvu qu'il ne restât dans la masse des gouvernés
» qu'un seul vœu national, celui du maintien et de
» la plus grande puissance d'un gouvernement limité
» par les garanties individuelles, et par le système re-
» présentatif institué pour les défendre. »

Celui qui traça d'une main si ferme et si sage le code de nos garanties, méritait bien d'être appelé par le suffrage de ses concitoyens à l'honorable emploi de les affermir et de les défendre. Heureuse la nation qui peut ainsi compter parmi ses représentans des hommes profondément versés dans les principes de l'organisation sociale; des hommes dévoués à la cause de la liberté, mais ennemis de la licence, en qui l'éclat des talens est rehaussé par le plus honorable caractère! L'esprit de parti cherchera peut-être, en calomniant leurs principes, à empoisonner leur triomphe : pour toute réponse, ils poursuivront leur marche constitutionnelle, en répandant autour d'eux la lumière, en combattant à la fois l'arbitraire et l'anarchie, en ré-

clamant les institutions protectrices des citoyens, en défendant les droits légitimes de tous et de ceux même qui les outragent.

S. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Chaque fois que les Chambres ont à délibérer sur une loi relative à la liberté de la presse, on doit s'attendre à une foule de déclamations, plus ou moins outrées, contre les écrivains qui se sont chargés de relever les fautes de l'autorité, qui ne pardonnent point à un ministre d'être despote, à un député de s'être vendu, à un immobile d'obéir sans cesse à la voix des préjugés. En 1814, un ministre dont l'inhabileté ne fut pas sans influence sur la catastrophe du 20 mars, M. l'abbé de Montesquiou, ne voyait dans la liberté de la presse que le misérable intérêt de ce que son Excellence appelait quelques folliculaires; il nous offrait la censure préalable comme un bienfait égal, pour le moins, à la censure exercée à Rome par l'ancien Caton; il voyait dans cette censure, dont il avait trouvé le principe dans la Charte, un moyen de préserver les mœurs publiques, aussi infaillible que le fut jadis la sévérité du censeur romain. M. l'abbé nous présentait la servitude comme un port après l'orage, et le despotisme ministériel comme la terre promise annoncée aux Israélites après la sortie de l'Egypte.

En 1815, la discussion de la loi du 9 novembre vit se renouveler les pompeuses déclamations contre les écrivains ; on méprisa tellement l'art qu'ils cultivent, qu'on eut soin de les injurier dans le plus mauvais style. On craignit d'avoir l'air de sacrifier au goût et à la rhétorique lorsqu'il s'agissait d'étouffer les lettres. Le vandalisme ultra-royal était trop persuadé de l'utilité de l'ignorance pour fleurir son langage ; et d'ailleurs il savait que des condamnations à l'exil et à la peine capitale ne perdent rien pour être mal écrites.

Une loi nouvelle fut présentée en 1816, et une autre encore en 1817 ; mêmes déclamations. C'est alors que l'on apprit, d'après M. Bourdeau, que les écrivains devaient être jugés par la police correctionnelle, vu que ce sont des mendians et des vagabonds littéraires. Le même nous promit la liberté dans cent ans. M. Jollivet nous assura, d'après un discours de M. de Fontanes à Bonaparte, que le Roi était le seul représentant de la nation. M. de La Bourdonnaye dénonça les écrivains semi-périodiques; il nous fit l'honneur de nous adresser quelques injures. Enfin on montra partout la presse comme un instrument toujours placé entre les mains du génie du mal, et propre à ramener en France la guerre civile et la guerre étrangère.

Ces prédictions ressemblèrent à toutes celles que les *immobiles* ont coutume de faire : elles s'accomplirent comme les prophéties de Nostradamus, ou de l'éternel Mathieu Laensberg. Le ministère eut beau faire, il fut entraîné par l'opinion publique ; et quoique la presse ne fût libre que par tolérance, elle parla plus haut que jamais, sans que la paix fût troublée ; elle

se fit entendre avec la plus imposante autorité, et le calme se maintint; elle s'exprima avec la plus entière indépendance, et les étrangers partirent. En vain le tribunal correctionnel, fort des doctrines interprétatives, et dont les avenues étaient gardées par le plus digne des successeurs de M. de Vatismenil, chercha-t-il à enchaîner la pensée, multiplia-t-il les condamnations : la liberté vainquit tous les obstacles, elle déborda jusques au milieu de l'audience; l'autorité de la magistrature y perdit quelque chose de sa dignité, et la presse y gagna quelques écrits courageux.

C'est à la presse que nous devons et le présent et l'heureux avenir qui s'ouvre devant nous; c'est la presse, à moitié enchaînée, qui a poussé l'ancien ministère hors de la sphère politique; c'est la presse qui a élevé les nouveaux ministres sur les pavois de l'opinion. C'est elle qui a démasqué les crimes commis sur les bords du Rhône; c'est elle encore qui a fait crier le sang des protestans égorgés; c'est elle enfin qui, non contente d'avoir étouffé une faction cruelle, a sollicité la punition des monstres qui ont ensanglanté les couleurs dont cette faction se pare; le rappel d'une foule de bannis, le maintien de la loi des élections, la destitution d'une foule de préfets de 1815, la paix rétablie dans le Midi et dans le Nord, nous devons tout à la presse.

La loi que nous présente aujourd'hui le ministère n'est donc pas seulement un acte de politique, c'est un acte de reconnaissance envers la presse; c'est pour la remercier des bons offices qu'elle a rendus; c'est pour rendre hommage aux écrivains auxquels elle a servi d'interprète, que le ministère présente une loi

dont le principe est digne d'éloges. Aussi ce principe n'a-t-il trouvé dans la Chambre aucuns contradicteurs; le côté gauche s'est empressé de lui applaudir; le côté droit n'a osé le combattre; et le centre a obéi selon son habitude. La rédaction seule de la loi a été combattue. On a vu avec peine que le ministère, après avoir proclamé hautement le principe que la presse n'est qu'un instrument qui ne peut constituer aucun délit particulier, s'écartait plusieurs fois de cette première pensée; on a cru reconnaître dans les projets une partie vraiment libérale, à côté d'une autre partie insérée pour satisfaire quelques préjugés, pour contenter quelques passions. Ce mélange a suscité de justes critiques; c'est surtout à M. Benjamin Constant qu'on doit la plus complète réfutation de tout ce qu'il y a de vicieux dans le premier projet. Cet honorable député a payé son droit d'entrée de la manière la plus brillante : il a justifié par un seul discours et le département de la Sarthe qui l'a choisi, et la loi des élections qui a favorisé sa nomination.

Parmi les orateurs qui ont parlé, on a distingué M. Chabron de Solilhac, qui a justifié ce que nous avons dit en commençant cet article. Son discours est une longue satire de l'usage de la presse. L'année dernière nous avions mérité une dénonciation; il paraît que nous sommes toujours dignes de la faveur du public, car nous avons été encore dénoncés cette année. Notre crime est d'avoir porté un œil sacrilége dans le scrutin des délibérations de la Chambre, et d'avoir signalé les honorables membres qui ont voté en faveur de la proposition de M. Barthélemy. Nous pouvons

dire d'abord que l'indiscrétion était facile, puisqu'une foule de députés s'amusent à montrer leur boule avant de voter ; mais ce qui nous justifie tout à fait, c'est que nous ne sommes pas les auteurs de la liste; elle est l'ouvrage des *immobiles,* qui ont pour principe de se parer de toutes les sottises qu'ils font. Nous n'avons été que leurs interprètes, et au lieu d'injures, ce sont des remercîmens qu'ils nous doivent. Ce sont eux qui ont accusé M. de Saint-Cricq d'avoir voté *pour,* après avoir parlé *contre.* Aussi avons-nous averti le public que nous étions persuadés que ce député réclamerait : s'il ne l'a pas fait, c'est sa faute et non la nôtre.

M. Chabron de Solilhac nous annonce la guerre civile ; aurait-il quelque espoir que son parti triomphera? On devrait le craindre ; car on sait que la guerre civile n'est possible que dans ce cas.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux opinions de M. Laisné de Villévêque, dans son discours sur la liberté de la presse. Nous croyons seulement devoir l'avertir de prendre garde au style poétique qui l'envahit d'une manière tout à fait malheureuse. L'envie de produire de l'effet nous joue souvent les plus mauvais tours ; M. Laisné de Villévêque oublie trop que la simplicité est un des mérites du style délibératif. Il vaut mieux être Démosthènes qu'Isocrate. L. T.

— On a trouvé, dans le porte-feuille d'un *ultra* allemand, différens aphorismes, entre lesquels les suivans nous ont paru remarquables :

« La police secrète fera bien de n'employer que

des nobles banqueroutiers. Il ne faut donner une place d'instituteur qu'à celui qui aura souffert patiemment des coups de bâton au moins une fois.

» Quand les grands seigneurs disent quelque chose qui a le sens commun, il faut se taire; il ne faut les applaudir que quand ils disent des sottises. Un homme sage devient bientôt un tyran, et incommode beaucoup une cour.

» Il faut entourer les grands seigneurs de gens qui parlent toujours sans rien dire, qui soient toujours en mouvement sans rien faire; tel est l'idéal du véritable courtisan.

» L'orgueil de la noblesse ne peut offenser personne, parce qu'il ne repose pas sur ses qualités personnelles; au contraire, l'orgueil d'un citoyen qui a pour base ses services ou ses talens a quelque chose d'impertinent à mes yeux.

» L'affranchissement du monde qui eut lieu à Leipsick ne doit pas être l'affranchissement du peuple. Nous autres initiés, nous savons qu'on n'a combattu que pour la noblesse et les prêtres; aussi cette bataille s'appelle-t-elle *combat des peuples*, parce que les peuples y ont été vaincus. Il faut donc aller au secours des hommes monarchiques de France. Nos bourgeois peuvent prodiguer leur sueur et leur sang; ils ne sont bons qu'à défendre et à nourrir la noblesse de leurs mains grossières.

» Un brave homme à mes yeux est celui qui se vend à la puissance des grands, qui ne répugne à aucune des bassesses que le grand-visir peut exiger.

» Qu'on fasse bien attention que celui qui s'en rap-

porte à son jugement est déjà révolutionnaire. Nos sages ancêtres honoraient ceux qui rejetaient la raison ; aussi croyaient-ils ce que leur disaient leurs curés.

» Tous ceux que l'on nomme chevaliers de nos ordres devraient signer l'obligation de n'avoir rien de commun avec les lumières ; ils le feraient volontiers.

» *L'Observateur Autrichien* me paraît un excellent journal, parce qu'il ne s'est pas encore oublié au point de prendre sous sa protection les droits du peuple.

» Je regarde les demandes de constitution que l'on entend partout comme une affaire de mode ; elles passeront comme la haine contre les jésuites qui reparaissent maintenant. Que m'importe l'amélioration de l'état civil si la noblesse en doit souffrir ? Cependant il faut, en attendant, hurler avec les loups et convoquer des états, mais, bien entendu, seulement pour la forme. »

— *Le Sun* (journal anglais) du 17 mars contient une lettre de Paris du 14, dans laquelle on déchire M. de Chateaubriant à belles dents, ce qui est d'autant plus extraordinaire que *le Sun* tient un peu de l'*ultra*. On assure dans cette lettre que de tous les *ultra*, aucun n'est plus irrité des dernières mesures du gouvernement que M. de C...., et qu'il lui faut toute la patience du chrétien pour le retenir dans de justes bornes. Ce gentilhomme, dit la lettre, parce qu'il est bel écrivain, s'imagine être nécessairement grand politique ; mais le fait est que le plus méchant nouvelliste de Londres est bien supérieur en connaissances

politiques à ce colosse imaginaire. On lui fait ensuite des imputations, auxquelles nous déclarons que nous n'ajoutons aucune foi : par exemple, on l'accuse de n'être chrétien que par spéculation, d'avoir abandonné les principes républicains parce que l'*ulta-royalisme* lui offrait un rang, des titres, et de la considération. Il est plus difficile encore d'ajouter foi à cette autre assertion de la lettre imprimée dans le journal anglais, d'après laquelle on suppose que M. de C.... a abandonné l'athéisme, qui n'offrait pas un champ assez vaste à ses talens, pour se livrer au christianisme, qui lui donnait une multitude de sujets dignes de sa plume. Voici comme la lettre termine :

« Si M. de C.... était chrétien, n'abhorrerait-il pas la fausseté, ne détesterait-il pas l'intrigue? ne serait-il pas fidèle à la personne qui l'a élevé de la poussière? emploirait-il l'influence qu'il a acquise par la bonté du Roi, pour détruire la constitution? déclarerait-il aujourd'hui qu'il adore la Charte pour la déchirer demain? et, pour satisfaire une ridicule vanité, chercherait-il à ranimer les feux de la guerre? »

Nous laissons au lecteur à juger si c'est bien là le portrait de M. de Chateaubriant.

— Des nouvelles de Murcie, en date du 22 mai, portent qu'environ huit jours auparavant, deux officiers d'artillerie sont morts dans les prisons de l'inquisition ; ils ont succombé, assure-t-on, à la troisième torture à laquelle ils ont été appliqués : ils étaient prévenus d'être francs-maçons. Ils se nommaient *Torrijes* et *Romero Alpuente*. L'un d'eux était marié, et sa femme a reçu à Madrid un billet laconique, portant

qu'elle *était libre de se remarier*. On ajoute que les prisons de l'inquisition se remplissent de victimes, et que les instrumens des supplices secrets, partout rétablis, sont presque aussi nombreux que les conspirations tramées contre le gouvernement depuis la restauration de Ferdinand le catholique.

— La mort de Kotzebue est venue fort à propos pour fournir de la matière aux déclamateurs aristocratiques, dont la pâture diminue tous les jours. La pieuse *Quotidienne* s'est empressée de mettre ce forfait sur le compte des libéraux. Elle a vu dans l'assassin un émissaire d'un nouveau tribunal secret, dont les membres seraient répandus par toute l'Europe. *Le Conservateur* a découvert plus encore. Il est évident à ses yeux que le rejet de la proposition de M. de Barthélemy, ou, ce qui est la même chose, le maintien de la loi des élections, a tué M. Kotzebue. Qui peut douter, en effet, que le meurtrier du romancier allemand n'ait été dépêché par les auteurs de *la Minerve* et par ceux des *Lettres Normandes?* Cela est clair comme le jour. En 1815, je suis sûr que la cour prévôtale se fût emparée de cette affaire.

C'est ainsi que le même *Conservateur* ne voit dans les troubles qui ont éclaté au collége de Louis-le-Grand, que la répétition des insurrections des étudians d'Allemagne. On engage les auteurs de ce recueil à enrôler parmi leurs rédacteurs MM. de Vatismenil et Marchangy; ces patriarches du système interprétatif et comparatif, dont MM. du *Conservateur* commencent à suivre assez proprement les traces.

Unis à M. Agier, qui déjà honore le journal royaliste de ses réquisitoires bénévoles, ils pourraient former un trio interprétateur, chargé d'accuser les libéraux de tous les crimes qui se commettent d'un pôle à l'autre, et de prouver avec leur talent ordinaire la vérité palpable de leur dire.

— Chacun sait qu'un personnage très-connu dans la littérature politico-royaliste, possédait jadis, à quelques lieues de Paris, une maison de campagne, dans laquelle il s'était attaché a réunir le bon goût des architectes de Saint-Louis à l'élégance des jardiniers de la Palestine. Je me promène quelquefois dans les environs de cette maison, qui n'appartient plus à son premier possesseur, obligé de la vendre pour soutenir, à Paris, l'éclat de la pairie héréditaire. Les murs qui respirent un air d'*Arabie déserte*, sont couverts d'inscriptions bizarres, tantôt aristocratiques, tantôt libérales, tantôt à la louange de l'ancien possesseur, tantôt contre lui; il paraît même que ces dernières sont nombreuses, car une foule d'inscriptions sont effacées avec soin. On y trouve tour à tour du latin et du grec; de l'italien et de l'anglais, attendu sans doute que tout ce qui est étranger plaît beaucoup au héros du *Conservateur*. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est une inscription que je ne comprends pas, et sur laquelle je me permettrai de le prier de nous donner dans la première livraison de son recueil, une explication nécessaire. On lit sur une porte du côté de la forêt ces mots, écrits en assez gros caractères : *Vive Louis XIX*. Qu'est-ce que cela veut dire? S'il y avait *Vive Charles X*, cela pourrait avoir un sens; mais *Vive Louis XIX* est une exclamation tellement prématurée, qu'elle ne signifie rien du tout. Au reste, cette inscription que nous avons vue devant témoins, sera sans doute effacée comme tant d'autres. C'est pour prier le nouveau possesseur de rendre ce service à l'ancien, que nous avons fait cet article. Il est inutile de laisser subsister une exclamation inconvenante et coupable, à laquelle il ne serait pas besoin d'un Marchangy pour lui donner la couleur de la rébellion.

— On assure que l'ambassadeur Mirza-Aboul-Hassan-

Khan a formé le projet de se rendre à la Chambre des députés, pour se faire une idée des séances. Comme on sait que ce personnage a entendu plus d'une fois M. Comte, l'un des hommes qui possède le mieux l'éloquence du *ventre*, un plaisant assurait dernièrement que l'ambassadeur n'allait à la Chambre que pour se perfectionner dans l'art de la *ventriloquie*.

— On a publié à Montpellier un *Mémoire justificatif* des étudians de la faculté de médecine de cette ville. Nous en parlerons dans le prochain numéro.

—Plusieurs journaux font depuis quelques jours l'apologie du système des cautionnemens; *le Conservateur* ne trouve que cela de bon dans la loi, qui d'ailleurs lui semble détestable. Pour nous, sans faire l'éloge du reste, nous trouvons que ce principe est ce qu'il y a de plus mauvais dans toute législation possible. Le *Journal des Débats* annonce qu'il compte sur la diminution des entreprises pour l'accroissement de ses abonnés. Cette feuille se trompe ; il y aura toujours assez de journaux qui auront plus d'esprit et plus de raison qu'elle. Ce qu'elle pourrait faire de mieux pour prospérer, ce serait de reprendre au plus vite ses anciens rédacteurs, et surtout de se faire libérale. Le *Journal Général* lui-même a montré un secret plaisir à l'apparition de la loi ; c'est un mauvais calcul de sa part. Ce n'est pas en renonçant aux principes qu'on fait venir les abonnés. Qu'il demande plutôt à *la Gazette de France.*

— On nous écrit sans cesse de Bayonne que les missionnaires y produisent le plus déplorable effet. C'est un scandale de fanatisme qui indigne tous les esprits sages de la ville. On n'entend dans les églises que hurlemens et qu'imprécations. Au reste, MM. les missionnaires ne se montrent pas exclusivement attachés aux intérêts de Dieu. Ils ont établi un petit commerce qu'ils espèrent rendre lucratif. M. de Rauzan a fait dresser à la porte de l'église deux boutiques où il fait vendre, à son profit, des cantiques, des chapelets, des formulaires, et autres petits objets de dévotion, à l'usage des ames dévotes. Comme il ne cesse de répéter

qu'il a reçu une procuration de J. C., il s'ensuit qu'il fait de Dieu un marchand en gros dont il est le commis voyageur.

Cet énergumène et ses compagnons de cabotinage vont répétant sans cesse que Ninive, si elle ne veut tomber, doit se convertir sous le plus bref délai. Ils disent en chaire « que les mariages faits pendant la révolution, et selon les lois qui nous régissaient à cette époque, sont nuls; que ceux qui les ont contractés vivent dans le concubinage, et seront dévolus aux flammes de l'enfer; que les enfans nés de ces mariages sont des bâtards aux yeux de Dieu, etc., etc. »

M. de Rauzan a poussé l'oubli de ses devoirs religieux jusqu'à insulter et calomnier en chaire des personnes très-honorables de Bayonne, principalement une demoiselle aussi estimable que pieuse. Son frère a réclamé auprès de l'évêque du diocèse; il a adressé aussi une lettre à M. de Rauzan, qu'il a ménagé encore beaucoup plus que celui-ci ne le mérite. Voici la lettre qu'il a écrite à ce fanatique.

«Je ne me dissimule pas, monsieur, quelle distance il y a de vous à moi; je l'ai mesurée, et elle me paraît immense : je suis un citoyen obscur, et vous avez une éclatante renommée. Je m'efforce de pratiquer paisiblement les vertus modestes de mon état, et vous en prêchez continuellement l'exercice; mais je suis chrétien, et vous l'êtes aussi. Cette circonstance nous rapproche, et établit entre nous devant Dieu une égalité parfaite. D'autres points de contact nous rapprochent encore sous un Roi, père de ses sujets, qui tient, d'une main égale pour tous, la balance de la loi : les faits seuls sont mis dans cette balance, et le prestige des noms s'évanouit.

» En vous disant que je suis un citoyen obscur, c'est assez vous faire entendre que le principal patrimoine de ma famille est une réputation d'honneur et de probité; jusqu'ici, monsieur, cette réputation n'avait pas été soupçonnée, et j'étais loin de m'attendre que c'est de la maison de Dieu que partirait le cri scandaleux d'une épouvantable calomnie, et des injures grossières : la réputation de ma sœur était intacte avant

qu'elle fût ternie par le souffle contagieux de la colère.

» En vain un ministre de paix, qui connaît ses plus secrètes pensées, et qui a su en apprécier l'innocence, a voulu modérer votre fougue impétueuse; peu satisfait d'avoir accablé votre victime d'injures, il a fallu que vous allassiez répéter en chaire des sarcasmes meurtriers, pour qu'il ne manquât rien à cet éclat scandaleux. Quel est donc le crime de ma sœur? C'est d'avoir été effrayée en voyant, pour la première fois, qu'on lui présentât un Dieu de miséricorde comme un être entouré de vengeances, de bourreaux, de feux dévorans, et de tous les instrumens de supplice. Son imagination, encore épouvantée, n'est pas revenue de ses terreurs; dans son délire, elle rappelle vos expressions outrageantes, et ce souvenir redouble son désespoir. Ah! monsieur, quels seraient vos regrets si vous contempliez votre victime! Vous êtes chrétien, monsieur, du moins vous en prêchez toujours les devoirs, et vous devez les connaître mieux que tout autre. Une insulte publique mérite une satisfaction publique; et vous vous empresserez, j'en suis bien sûr, de réparer, autant qu'il est en vous, le mal involontaire que vous avez causé. Je ne vous parle pas de la loi, monsieur; ce moyen est trop souvent le supplément de la vertu et de la probité.

» Je croirais vous insulter en supposant dans un ministre de Jésus-Christ l'absence de ces deux qualités essentielles à tous les chrétiens: je ne puis donc me persuader que ce supplément me devienne nécessaire dans mes relations avec vous. Dans l'attente de votre réponse, je suis, monsieur, avec les sentimens respectueux que je dois au caractère dont vous êtes revêtu,

Votre très-humble serviteur,

H.... »

— Tout le monde a lu dernièrement les lamentations des honnêtes gens du *Conservateur* sur le rejet de la proposition de M. *le marquis* de Barthélemy, ex-ambassadeur de la convention nationale, ex-direc-

teur de la république, ex-vice-président du sénat de l'empire. Les lamentations des jacobins blancs et verts de la principale province du midi n'ont pas été moins vives, et leurs démarches pour arrêter l'élan des bons citoyens n'ont pas été moins empressées et moins inutiles qu'ici et que dans le reste de la France : on en jugera par l'extrait d'une lettre écrite *de Bordeaux*, le même jour que la pétition de cette ville fut envoyée à M. Lafitte.

« Il paraît que nos bons ultras, qui pensaient avoir » assez comprimé l'opinion pour que les amis de la » liberté n'osassent pas exprimer publiquement un » vœu, ont été grandement étonnés d'apprendre qu'ils » avaient l'audace de signer une adresse. Cette nou- » velle excita parmi eux une certaine fermentation, » *toute spirituelle pourtant*, faute de pouvoir mieux » faire, sans doute. Seulement deux fiers champions » manifestèrent, dit-on, en pleine bourse, le dessein » d'aller déchirer la pétition dans le bureau où elle » était déposée ; mais craignant apparemment des » obstacles trop difficiles à surmonter, ils renoncèrent » prudemment à l'exécution de leur chevaleresque » projet. Ne croyant pas sans danger l'emploi de la » violence, le parti eut recours à la ruse. D'abord » l'*Ingénieux Mémorial bordelais*, dans l'espoir de » paralyser le zèle des gens timorés, annonça que dans » une ville de France, je ne sais trop laquelle, beau- » coup d'individus, *amis des lois*, avaient refusé de » signer une semblable adresse, parce qu'une loi non » abrogée défendait aux citoyens de faire des pétitions » en nom collectif. Ce moyen n'ayant pas réussi, parce » qu'heureusement on avait sous les yeux l'article de » la Charte qui consacre le droit de pétition, on essaya » de se saisir de l'adresse par une autre ruse. A deux » fois différentes, des individus se présentèrent comme » partageant les désirs et les principes des signataires, » et prièrent instamment le dépositaire de la pétition » de la leur confier pour la faire signer à des personnes » retenues chez elles. Le piège était trop grossier pour » qu'on y tombât. Il ne restait donc à ces nouveaux frè- » res et amis d'autre ressource que d'élever autel con-

» tre autel ; aussi se décidèrent-ils à faire de leur côté
» une adresse pour demander, sinon le rapport de la
» loi des élections, du moins des modifications qui la
» dénaturent : cette pétition est, dit-on, exposée à la
» signature chez l'archevêque. Une chose est remar-
» quable dans notre adresse, qui exprime bien sim-
» plement ce que nous désirons, c'est sa date ; elle est
» *du* 12 *mars ! !* Nous avons pensé que c'était célé-
» brer dignement la commémoration de notre déli-
» vrance par nos bons amis les Anglais, que de prier
» les députés du peuple de ne pas souffrir qu'il soit
» porté atteinte à une loi toute nationale, qui est un
» des complémens de la Charte que nous a octroyée
» notre auguste monarque, etc. »

— LES LARMES.

Chanson chantée dans une des réunions des soirées de Momus.

Air de Bélisaire.

Un philosophe du vieux temps
Pleurait sans cesse la folie
Des mortels toujours inconstans,
A ramper consumant leur vie,
Trompeurs, trompés, vaincus, vainqueurs,
Tour-à-tour échangeant leurs armes ;
Il nous a prouvé par ses pleurs
Qu'ici tout est sujet de larmes.

Qu'un chef victorieux vingt ans
Succombe sous la loi commune ;
Que ses mobiles courtisans
S'envolent avec la fortune ;
Que Midas, jadis son flatteur,
Contre lui retourne ses armes ;
Moi, dans cet illustre malheur,
Je ne vois qu'un sujet de larmes.

Soit faiblesse, soit vanité,
Soufflant la discorde civile,

Qu'à la tribune ait radoté
Un pair que l'âge rend débile;
Quand on lui dépeint les terreurs
De la France en proie aux alarmes,
Il fait bien de verser des pleurs......
Et moi, de célébrer les larmes.

Qu'un noble et romantique auteur,
Plein de fureurs ultra-royales,
Vante dans *le Conservateur*
Les vertus des cours prévôtales;
Pour sauver notre liberté
Qu'il nous offre quelques gendarmes;
Sur ce fou n'est-on pas tenté,
Mes amis, de verser des larmes?

Aux rives de la Trinité,
Quels guerriers affaiblis par l'âge
Demandent l'hospitalité
A la cabane du sauvage?
Ce sont des Français malheureux,
Sans pain, sans patrie, et sans sans armes;
Martin rit de leur sort affreux:
La France leur donne des larmes.

Exilés, bientôt de retour,
La justice, long-temps bannie,
Va faire briller l'heureux jour
Qui doit vous rendre à la patrie.
Si l'on voit nos yeux s'attendrir,
Lorsque finiront vos alarmes,
Souvenez-vous que le plaisir
Fait aussi répandre des larmes.

Léon Thiessé.

— *La Quotidienne* et les journaux du même bord annoncent d'un air triomphant, qu'il ne paraît pas que la cour royale de Paris doive être saisie de la poursuite des assassins du maréchal Brune, et que c'est sur les lieux que l'affaire sera jugée. Il nous est permis de ne pas encore partager cette opinion. Lorsque M. le garde-des-sceaux a annoncé à la tribune

nationale que l'esprit de parti qui règne dans quelques départemens du midi, avait arraché d'infâmes scélérats au châtiment qu'ils méritaient, nous espérons que le ministère tâchera de ne pas donner une seconde fois à l'Europe le spectacle d'une justice dérisoire, et du crime bravant l'autorité des lois.

— Une nouvelle gravure représente l'intérieur d'une école dirigée par les frères ignorantins. On y voit ces instituteurs, mettant en action ce précepte, *qui aime bien, châtie bien*, administrer à leurs jeunes écoliers des corrections de toute espèce. Il paraît que ce système d'éducation, dont MM. *du Conservateur*, et autres, ont senti les avantages, a laissé dans leurs cœurs des traces profondes, car ils ne laissent pas échapper une occasion de prêcher en faveur des ignorantins. Il faut croire que les férules, les martinets et les verges ont aussi leurs douceurs pour les ames bien nées.

— M. le vicomte d'Arlincourt prend la peine d'annoncer que son poëme de *la Caroléide* n'en est pas encore à la troisième édition : nous le croyons facilement. Nous avons toujours pensé que si ce poëme devait aller à la postérité, ce serait par la première édition, qui ne finirait jamais.

— M. Rivière, officier de cavalerie en non activité, vient de mettre en vente, chez le libraire Corréard, une brochure qui a pour titre : *Les Suisses appréciés par l'histoire*. L'auteur, s'appuyant sur des faits puisés dans nos annales, pense que les soldats cités comme des héros de fidélité, ont été à toutes les époques infidèles au malheur, et que, changeant de côté avec la victoire, ils ont toujours été pour celui qui leur donnait davantage. Il est aisé de se convaincre, par la lecture de ce petit ouvrage, que leurs révoltes, leur perfidie, leur mauvaise volonté, ont souvent paralysé les succès de nos généraux, et rendu des guerres interminables. On conçoit, en effet, que des gens qui ne se font soldats que par spéculation, qui ne se battent que pour manger et ne s'exposent à être tués que pour vivre, doivent tirer de ce commerce tout le parti possible, et c'est ce qui est arrivé dans mainte occa-

sion. Ces soldats, très-versés en matière d'intérêt, s'humanisant subitement pour l'ennemi vaincu, traitaient de leur inaction dans un moment décisif, vendaient une petite révolte ou un refus de marcher. C'était, dans ces temps-là, un moyen de doubler leur solde, qui apparemment n'était pas aussi forte qu'aujourd'hui. On prétend que quelques militaires suisses, indignés de la publication de l'ouvrage de M. Rivière, sont allés chez le libraire, baragouiner leur mécontentement d'une manière assez bruyante. Nous avons de la peine à croire à cette démarche; il n'y avait rien à gagner pour eux : celui qui se fâche, reconnaît que sa cause est mauvaise. Ce n'est point en disputant, mais l'histoire à la main, qu'il faut prouver que M. Rivière s'est trompé. Quant à nous, nous ne le croyons pas; nous croyons encore moins qu'il soit permis à des étrangers d'élever la voix contre l'exercice d'un des droits les plus chers du peuple qui les soudoie, la liberté de la presse! Qu'ils se tiennent calmes et tranquilles, puisque ce sont là les seuls services que l'on réclame de leur dévouement.

EPIGRAMME.

Le chevalier M.... à un très-petit nombre de personnes.

Vous qui croyez que mon talent
N'enfante plus de pasquinades,
De calembourgs et de parades,
Osez lire *le Drapeau blanc.*

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Discussion du premier projet de loi relatif aux délits de la presse. — Spectacles. — Le poisson d'avril. — Hygiène des Dames. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE IV.

Paris, le 26 avril 1819.

LES CHAMBRES.

(Quatrième article.)

Discussion du premier projet de loi relatif aux délits de la presse.

Il n'est plus aujourd'hui question d'examiner les avantages de la liberté de la presse, de défendre cette liberté, qui est la garantie de toutes les autres, contre les hommes auxquels la crainte du jugement de l'opinion inspire des scrupules intéressés; ce droit précieux ne nous est plus contesté. Le pouvoir lui-même lui rend

hommage, il ne parle plus de l'ajourner; il connaît assez ses devoirs pour avouer qu'il doit se soumettre aux arrêts du peuple. Mais lorsque la tribune, étonnée d'un langage qu'elle avait désappris, retentit des protestations libérales du ministère, ce serait en vain que celui-ci croirait avoir, par ses aveux, rempli tous ses engagemens envers la liberté; aujourd'hui la nation est autorisée à concevoir de légitimes espérances, et si l'on pouvait la tromper, elle serait naturellement saisie du droit de faire exécuter les sermens jurés devant elle.

A mes yeux, il est désormais devenu impossible que la liberté de la presse ne règne pas tout entière; non que j'ignore les retours auxquels l'autorité est accoutumée, non que je ne connaisse les désaveux qui de tout temps lui furent familiers; mais je vois dans la nation une espérance légitimement conçue, et une ferme volonté d'en assurer la satisfaction. Une loi nouvelle va d'ailleurs perpétuer les déclarations du pouvoir. Ce n'est pas une simple et vague promesse que l'on nous fait, on y joint des réalités; on nous présente des dispositions légales qui doivent faire cesser le régime arbitraire sous lequel nous vivons. Le temps où le droit d'écrire ne s'exerça que grâce à une capricieuse et incertaine tolérance est passé. La loi déjà votée par la Chambre des députés nous garantit, sauf des exceptions que l'on regrette de voir encore admises, la faculté d'accuser tel ministre de despotisme, de dénoncer à l'opinion tel fonctionnaire prévaricateur, de persiffler tel sot en place, et de relever tel citoyen injustement abattu, sans redouter les sbires d'une police

inquisitoriale, les argumens meurtriers et les interprétations perfides de messieurs les avocats du roi.

Nous n'avons pas dessein de fatiguer nos lecteurs, déjà rassasiés par les longues colonnes des journaux, en leur présentant une analyse détaillée de la longue discussion qu'ils connaissent aussi bien que nous. Nous nous contenterons d'offrir quelques réflexions sur les imperfections qui ont survécu dans la loi aux attaques des orateurs libéraux. Nous jetterons ensuite un coup-d'œil rapide sur le personnel de la discussion, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été si éloquemment dit par M. Benjamin Constant sur l'inutilité et le danger des articles 4 et 5, le premier relatif aux attaques formelles contre l'ordre de successibilité au trône, et contre l'autorité constitutionnelle des Chambres, et le second ayant pour but de punir les cris séditieux, la dégradation des signes publics de l'autorité royale, le port de signes extérieurs non autorisés, enfin l'attaque formelle contre les articles 5 et 9 de la Charte. Il est évident que ces dispositions, déplacées dans la loi, ouvrent la plus large porte à l'interprétation de MM. les procureurs du roi, car on ignore ce que veut dire positivement *une attaque formelle*. Qui décidera si la condition nécessaire d'être *formelle* se trouve ou ne se trouve pas dans *l'attaque* dénoncée? A quels caractères reconnaîtra-t-on que l'auteur a parlé *formellement?* S'il lui plaît d'examiner en général quelle est la meilleure forme de gouvernement, et que, par un travers d'esprit, il trouve le système républicain préférable au système monarchi-

que, aura-t-il attaqué *formellement* l'ordre de successibilité au trône? Si, par un sentiment louable à mes yeux, il donne quelques réflexions aux vanités de la grandeur humaine, s'il s'attendrit sur les victimes de la fortune, s'il est touché du spectacle d'un homme tombé dans les fers après avoir donné des fers au monde, si enfin il ne peut refuser une larme à l'extrême misère qui a succédé à la plus haute fortune, aura-t-il, par ces réflexions générales d'humanité, attaqué *formellement* l'ordre de successibilité au trône, et sera-t-il passible des peines portées en l'article quatre? Telles sont les questions que les orateurs du côté gauche ont présentées, et auxquelles on n'a pas donné une solution satisfaisante. Quant aux cris séditieux, M. Benjamin Constant a prouvé, mieux que je ne pourrais le faire, qu'ils ne sont en général que le délit de l'ivresse ou du désespoir; délit peu à craindre, et que les cours prévôtales ont puni comme un crime de haute trahison. En vain M. Cuvier a-t-il répondu qu'autrefois le peuple n'attaquait pas le roi, parce qu'il savait que le roi ne pouvait faire mal; en vain a-t-il prétendu que l'ivresse et la misère ne sauraient excuser les cris séditieux: nous avouons que toute cette éloquence n'a pas eu le pouvoir de nous prouver que sans intention un délit fût coupable, et c'est le cas de l'ivresse; et qu'en second lieu le délit d'un malheureux, succombant au besoin, ne fût pas digne d'une profonde pitié. La dégradation des signes de l'autorité royale est une faute; mais ce n'est pas dans un projet sur les délits qui naissent de la publication, que sa répression doit se trouver. Le port de signes

extérieurs non autorisé n'est un délit que lorsque l'intention séditieuse peut être prouvée ; et j'avoue que cette preuve est presque impossible. S'il me prend fantaisie de mettre à mon côté un bouquet de violette ou un œillet, aux termes de la loi je puis être puni, sans qu'il y ait dans mon fait, ni intention, ni dessein formé. L'article, en outre, est sans force pour les vrais délits, et injuste pour les délits prétendus. En effet, on sait que les signes extérieurs de ralliement peuvent être imperceptibles pour les personnes non initiées dans le secret de l'intention séditieuse ; si l'on punit le port d'une fleur ou d'un ruban, pourra-t-on atteindre les citoyens qui portent, soit une cravate noire, soit un pantalon blanc, soit un habit bleu ? Non sans doute. D'où il suit que le même jour vous punirez le porteur innocent d'une violette, et vous épargnerez le porteur coupable d'une cravate noire. L'attaque des droits garantis par les articles 5 et 6 de la Charte ne doit pas être prévue par la loi, pour la raison que, dans l'intérêt de la paix, la loi ne doit pas la supposer possible.

Nous arrivons à l'article relatif à la *morale publique*. Frappé du vague effrayant de ces mots, M. Benjamin Constant en avait demandé le retranchement, et nous devons avouer qu'il y avait dans cette opinion une sorte de courage, attendu les interprétations multipliées auxquelles cet honorable membre s'exposait. Il n'était pas difficile de tirer de la proposition de supprimer les mots de *morale publique*, que M. Benjamin Constant était l'apôtre de l'*immoralité*, et même qu'il était *immoral*. C'est ce dont *la Quoti-*

dienne et la *Gazette* ne se sont pas fait plus de scrupule que *le Conservateur*. Quoique le même danger nous menace, nous avouons, au risque d'être taxé d'immoralité, que nous partageons l'avis de M. Benjamin Constant ; non pas que nous approuvions les outrages grossiers contre des principes respectables, mais parce que nous craignons que l'intolérance ne s'empare des mots de *morale publique* pour les interpréter à sa guise. L'année dernière, un ministre qui se repose aujourd'hui sur ses lauriers, nous a dit que la religion était compromise dans la *morale publique*, et nous avouons que cette expression vague de religion nous inspire un certain effroi.

Quelque effrayans que les mots de *morale publique* aient paru aux hommes éclairés de l'assemblée, ils ont produit sur d'autres députés un effet contraire. M. Chabron de Solilhac les a trouvés insuffisans ; à son sens, il fallait ajouter positivement le terme de *religion*. M. Ribard, honnête homme d'ailleurs, mais armé de toute l'intolérance d'un jansénisme qui ne l'a point éclairé, a été beaucoup plus loin ; aussi son homélie lui a-t-elle mérité les éloges de M. Castelbajac dans *le Conservateur*. Sorti de son inaction systématique, le côté droit s'est montré cuirassé du fanatisme héréditaire, et, soutenu par M. Lainé, qui se console par la dévotion des caprices de la fortune, il a milité courageusement en faveur du mot élastique de religion. Mais le ministère a tenu bon ; il a défendu cette fois les principes, et le mal a été prévenu. Le lendemain, M. d'Hautefeuille, ministériel ultra, a renoué la négociation ; il a proposé par accommode-

ment de rédiger ainsi : *morale publique et religieuse*, et l'amendement a passé. Addition fâcheuse, addition dont triomphe l'intolérance, mais qui ne la servira pas, si le jury nous est accordé dans la pureté de son institution. Avec la police correctionnelle, sous la présidence de M. Marchangy, procureur du roi, cette addition aurait pu devenir très-funeste. Qu'on en juge par la *Gazette*, qui, dès le lendemain de l'adoption de la loi, a prétendu que la *confession*, la *communion* et les *missionnaires*, étaient à la fois compris dans la *morale religieuse*.

Les autres vices de la loi sont moins graves ; cependant le maintien du mot *considération*, dans plusieurs articles, la possibilité de diffamer les tribunaux comme corps, et enfin la partie fiscale de la loi, sont autant d'imperfections graves qu'il eût été à propos de faire disparaître. La discussion, au reste, fera époque dans les annales de la bonne foi ministérielle. On rendra justice à la loyauté avec laquelle a parlé sans cesse M. de Serre, qui s'est montré beaucoup plus libéral que ses conseillers-d'état, et qui a mérité l'animadversion d'une foule de ministériels, parmi lesquels se distinguent honorablement MM. Bourdeau et Solilhac, tant il est vrai que de tout temps le centre, ou le *ventre*, fut toujours un soutien perfide pour le pouvoir ; inébranlable, audacieux même, quand il s'agit de défendre un acte oppressif ; timide, lâche et prompt à la défection quand l'autorité s'élève au-dessus des maximes du despotisme. En vain lorsque les principes triomphent dans le ministère, voudrait-on savoir gré aux ministériels d'actes auxquels ils paraissent con-

courir : il faut toujours revenir à un profond mépris envers cette classe inerte pour le bien, puissante pour le mal ; fléau d'autant plus déplorable qu'il est un des inconvéniens inséparables du système représentatif.

Le côté droit, immobile, dépeuplé par l'absence du zèle, a rempli le mandat qu'il a reçu du peuple, comme autrefois les nobles remplissaient celui qu'ils recevaient du roi. En s'abstenant de parler, peut-être croit-il avoir joué un tour au reste de l'assemblée ; il serait dans une grande erreur. La discussion, privée de ses lumières, n'en a pas été moins éclairée, peut-être l'a-t-elle été plus. Les immobiles n'ont manqué à aucune question. On ne s'est point aperçu de leur silence, et la loi, qu'ils ont laissée passer, est sortie meilleure que s'ils l'eussent amendée ; d'où il résulte clairement que les immobiles sont inutiles dans la Chambre ; que leur inutilité a été prouvée par eux-mêmes ; et qu'enfin ils ont, pour ainsi dire, déclaré aux électeurs qu'il était désormais superflu de les nommer. Soit irréflexion, soit indifférence, soit modestie, ils se sont mis hors du monde politique, et leur testament est signé.

Je n'ai point d'expressions pour donner au côté gauche le tribut d'éloges qu'il mérite. Déjà plus d'une fois, dans le cours de cette session, je me suis trouvé dépourvu quand j'ai cherché à mesurer les louanges aux services. Je suis obligé, à défaut de termes, de me contenter de dire simplement qu'il s'est montré digne de son mandat et de la patrie.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Je suis en peine de l'embarras qu'éprouveront les ordonnateurs des représentations à bénéfice à venir. L'extraordinaire est épuisé, le bizarre même semble ne pouvoir plus fournir de combinaisons neuves. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que la curiosité publique, si souvent excitée, et si souvent trompée, est devenue paresseuse et défiante. Elle ne se laisse plus prendre aux promesses des affiches; le haut tarif du prix des places est à peu près le seul appât qui puisse attirer la foule. Ce moyen s'usera sans doute comme les autres, mais il est encore tout-puissant. Comme il est incontestable que tout ce qui est beau est cher, le public en induit que tout ce qui est cher doit être beau; et jusqu'à ce que le raisonnement et l'expérience lui aient démontré que ce *vice versâ* n'est pas une conséquence infaillible, on peut encore compter sur cette ressource, et c'est une duperie de ne la pas employer. Les comédiens du futur second Théâtre-Français ont eu à se repentir de l'avoir négligé pour la représentation qu'ils ont donnée au bénéfice de madame Regnault Fleury. Les places étaient peu garnies, par l'unique raison, peut-être, que le prix en était modique: car le spectacle n'était pas plus ordinaire qu'un autre, et il n'y avait pas absence totale d'imagination dans la rédaction de l'affiche. On y voyait le nom du vieux Granger à côté de celui de la petite or-

pheline de Wilna. Un comédien presque octogénaire et une enfant de huit ans : cela faisait un contraste, une espèce d'antithèse, quelque chose qui, comme dit Figaro, ressemblait à une pensée. L'apparition de Granger n'était pas une circonstance indifférente pour les amis de la comédie : on savait qu'il avait longtemps brillé sur le théâtre de Rouen, et qu'il y avait conservé les faveurs d'un public connaisseur et exigeant, jusqu'au terme d'une carrière théâtrale dont la durée et l'éclat prolongé ont eu peu d'exemple. D'anciens habitués des *Italiens* se souvenaient de lui avoir vu jouer *avant la révolution* le même rôle de Dorsan de *la Femme Jalouse*, dans lequel il reparaissait après une si longue absence ; ils se plaisaient à le comparer à lui-même; ces comparaisons étaient toujours flatteuses, sinon pour l'acteur d'aujourd'hui, au moins pour celui d'autrefois. Voilà pour ceux qui aiment les souvenirs ; pour les spectateurs plus jeunes (et je suis de ce nombre), pour les jeunes spectateurs surtout, Granger était un sujet d'études intéressant. Contemporain et émule de Molé et de Fleury, absent de Paris depuis plus de vingt ans, il a conservé les habitudes et les principes de l'ancienne école dans toute leur pureté, et sans avoir suivi aucune des variations de l'école nouvelle. Cette pureté était, comme on sait, fort altérée dans Fleury, qui avait lui-même contribué plus qu'aucun autre à changer la méthode de déclamation. Granger était donc une espèce de tradition vivante. Véritable Nestor du théâtre, il en a vu les deux âges : et la nouvelle génération du public pouvait, en le comparant aux acteurs d'aujourd'hui,

comparer aussi les deux écoles entre elles. Quelques préventions défavorables que j'aie pour les *immobiles* dans les arts aussi bien que dans la politique, j'avoue que dans cette circonstance, et pour cette seule fois peut-être, j'ai soutenu la cause de l'ancien régime. J'ai compris tout l'avantage d'une diction franche, large, sonore, poétique, si je puis parler ainsi, sur le débit maigre et saccadé de nos professeurs de déclamation. Cette innovation a été introduite par des acteurs dont les moyens naturels étaient dénués de force et d'éclat, et qui étaient obligés de suppléer par de petits artifices à ce qui manquait à leur organe ou à leur figure. De-là ce ton bourgeois, cette imitation servile et sans élégance des conversations de ruelle, portés jusque dans la tragédie, et que les novateurs ont appelés du naturel; de-là aussi cette recherche de petits effets brusques, obtenus aux dépens des effets vraiment dramatiques, calculés par les auteurs; effets qui ne peuvent être aperçus que de l'orchestre ou des premières banquettes du parterre, et qui, pour la plupart, sont perdus pour le spectateur placé dans l'éloignement, à moins qu'il ne soit armé d'une longue-vue et d'un cornet acoustique. Cette méthode est parfaitement d'accord avec le système d'aujourd'hui, qui consiste à sacrifier les auteurs aux comédiens. Pourquoi donner à votre style du nombre, de l'élégance; à vos vers de l'harmonie, de la cadence; pourquoi même écrire en vers? On vous hache, on vous estropie, on vous disloque par des enjambemens, par des additions ou des soustractions de syllabes; l'acteur s'évertue à détruire tous les effets de votre art, et il

triomphe quand il vous a rendu méconnaissable. Aussi les auteurs renoncent-ils à un métier de dupes; lisez les comédies en vers et même les tragédies faites depuis peu : y cherchez-vous des vers bien faits, des idées bien exprimées, en un mot du style de la poësie, vous chercherez long-temps. Où croyez-vous que l'auteur mette l'espoir du succès d'une scène? Vous voyez bien ce mot jeté comme au hasard dans ce dialogue plat, au milieu de ces phrases goupillées. Ce mot n'a pas plus de deux ou trois syllabes, ne signifie même rien, à ce qu'il vous semble du moins : mais laissez faire l'actrice chargée du rôle, elle lui fera dire des choses dont vous ne vous doutez pas, ni l'auteur non plus.

J'avais souvent remarqué ce vice de la déclamation moderne : j'en ai été plus frappé encore en assistant à la représentation de l'Odéon. Granger me paraît posséder les principes de la véritable diction qui convient à la haute comédie, et je conseille aux jeunes comédiens de prendre de ses leçons, d'abandonner la routine du Conservatoire.

M. Davrigny, qui dans un accès de dépit avait retiré sa *Jeanne d'Arc* des mains des comédiens, et qui même l'avait, assure-t-on, vouée aux flammes, vient enfin de la rendre à la vie, et peut-être (qui sait?) à l'immortalité; elle est annoncée sous le titre de *Jeanne d'Arc à Rouen*.

Les autres théâtres languissent, excepté les théâtres du boulevart, pour lesquels il n'y a pas de morte saison. A la Gaîté *la Fille de l'Exilé;* chez Franconi *la Mort de Kéber, le Soldat Laboureur;* enfin à la Porte Saint-Martin *le Banc de Sable*, se partagent

les innombrables amateurs du mélodrame, et il en reste encore pour *le Belvéder*, qui n'a pas encore épuisé la curiosité des spectateurs de l'Ambigu.

La plus nouvelle de ces nouveautés, *le Banc de Sable*, attire la foule par plus d'un motif d'intérêt. La Peyrouse en est le héros : ce n'est pas la première fois que cet infortuné voyageur a inspiré la muse des dramaturges. A ses aventures véritables se joignent les aventures fictives dont il est permis à l'imagination d'un auteur de remplir l'immense lacune qui existe dans son histoire. Les auteurs n'ont pas tiré un très-grand parti de ce vague si favorable à la fiction ; mais ils ont appelé le souvenir et l'intérêt du spectateur sur une infortune plus récente. Le public croit voir dans une des situations l'image du naufrage de *la Méduse :* joignez à cela des décorations dignes du sujet, et vous vous ferez une idée du succès, sans vous informer de la manière dont la pièce est conçue et conduite. Ce ne sont là que les moindres accessoires de l'ouvrage.

P. S. La première représentation de *Jeanne d'Arc* est retardée par l'indisposition de Lafon. *Orgueil et Vanité* est depuis long-temps retardée par une indisposition ; l'indisposition de mademoiselle Mars retarde toujours *la Fille d'Honneur*. Heureusement messieurs Jouard et Rouget, médecins des Menus-Plaisirs, se portent bien ; car leur emploi est devenu le plus important des théâtres royaux.

VARIÉTÉS.

Le Poisson d'Avril.

Ce nom est donné vulgairement à une plaisanterie d'usage le premier avril. Elle consiste à faire courir inutilement un homme d'une maison dans une autre, sur la foi d'une fausse nouvelle.

Un sot peut vous jouer ce tour et l'on peut s'y laisser attraper sans passer pour niais. Oubliez la date du mois, et vous voilà le jouet des petits enfans et des grands.

Quelle est l'origine du *poisson d'avril?* Elle est presque aussi obscure que celle de la vieille noblesse. Cette sottise ne se perd cependant pâs dans la nuit des temps, comme certaines généalogies. Elle n'est pas antérieure au déluge.

Le *poisson d'avril*, disent les doctes, est une allusion indécente à ce qui arriva le trois avril à notre sauveur. Comme les Juifs le renvoyèrent d'un tribunal à l'autre, et lui firent faire diverses courses par manière d'insulte et de dérision, on a pris de là la froide coutume de faire courir et de renvoyer d'un endroit à l'autre ceux dont on veut se moquer; les autorités dont ce sentiment est appuyé, sont (indépendamment du livre intitulé *Origine des proverbes*) *le Dictionnaire de Trévoux*, le *Dictionnaire de l'Académie*, et *le Spectateur anglais.*

D'après l'opinion de ces savans, le mot de *poisson* aurait été insensiblement substitué, par corruption, à celui de *passion*.

On dit proverbialement de quelqu'un que l'on a fait courir inutilement de porte en porte, on l'a renvoyé d'Hérode à Pilate. Donner un *poisson d'avril* est faire absolument la même chose.

D'où vient que cet usage, s'il a pour objet de rappeler un fait accompli le trois avril, a lieu le premier avril? Toute commémoration se fait d'ordinaire à l'anniversaire exact du jour signalé par l'évènement qu'il célèbre. Espérons que cette remarque sera prise en considération à Rome, lorsque l'on déterminera l'époque des fêtes maintenues par le nouveau concordat. On la recommande particulièrement à l'attention et à la diligence du comte de Marcellus.

Quoi qu'il en soit, l'usage subsiste, et comme il est fondé sur la sottise, il est probable qu'il subsistera long-temps.

Un électeur de Cologne, se trouvant à Valenciennes, annonça qu'il prêcherait tel jour de la semaine prochaine. Une foule immense se rendit à l'église. Chacun était impatient d'entendre le noble orateur. Après s'être fait long-temps désirer, l'électeur arrive enfin, monte en chaire, salue gravement l'auditoire, fait le signe de la croix, s'écrie *poisson d'avril!* et descend au bruit des trompettes et des cors dont les fanfares couvraient les huées qu'une pareille facétie a dû exciter. Cela se passa un premier d'avril comme de raison.

En prononçant un sermon, monseigneur eût peut-être bien mieux attrapé son monde. Un *poisson d'avril*

en trois points, tel qu'en servent l'abbé *Guillou* ou l'abbé *Guillon*, eût été de digestion un peu plus difficile. Voilà ce qu'on peut appeler de mauvaises plaisanteries.

L'attention que les sots ont à profiter du premier avril semble devoir les garantir de toute attrape ce jour-là. Ils y sont pris pourtant quelquefois comme des gens d'esprit, et c'est de leur méfiance même que leur duperie provient.

François, duc de Lorraine, et son épouse, retenus prisonniers à Nanci, et ne pouvant s'évader qu'à l'aide d'un stratagème, pensèrent que le premier avril favoriserait leur fuite. Déguisés en paysans, la hotte sur le dos et chargés de fumier, tous deux franchissent, à la pointe du jour, les portes de la ville. Une femme les reconnaît et court en prévenir un soldat de la garde. *Poisson d'avril*, s'écrie ce vieux routier, qui avait consulté ce jour-là son calendrier, et tout le corps-de-garde de répéter *poisson d'avril*, à commencer par l'officier du poste. Le gouverneur, à qui l'on croit devoir faire part de cette nouvelle, tout en disant *poisson d'avril*, ordonne néanmoins d'éclaircir le fait. Il n'était plus temps. Pendant qu'on criait *poisson d'avril*, leurs altesses avaient gagné du chemin. Le premier avril les sauva.

Là où il y a attrape, désappointement, il y a *poisson d'avril*.

Les meilleurs *poissons d'avril* n'ont pas toujours été servis le jour dont ils portent la date. A la cour, par exemple, c'est un plat de toute l'année.

Marie de Médicis obtient de son fils le renvoi du

cardinal de Richelieu. La perte du ministre est certaine. Ses ennemis la publient : lui-même en confirme le bruit. Il a tout disposé pour se retirer au Hâvre : ses trésors sont partis. Il va les suivre ; il part. Non, il se ravise : pendant que la cour célèbre sa ruine, il l'a réparée. Il a été retrouver à un rendez-vous de chasse le roi, qui l'avait sacrifié par faiblesse, et par faiblesse lui sacrifie jusqu'à sa propre mère. L'exil d'une foule de courtisans, l'emprisonnement d'un garde-des-sceaux, l'exécution d'un maréchal de France, la proscription d'une reine, furent les conséquences de ce *poisson d'avril* donné à la France par Louis-le-Juste, le 11 novembre de l'an de grâce 1630.

Cinquante-huit ans avant, en 1572, Charles IX avait servi à la France un bien autre *poisson d'avril* au mois d'*août*. On sait comme il endormit les protestans avant de les égorger.

Ce qui s'est passé aux Tuileries le 29 décembre dernier, peut bien passer aussi pour un *poisson d'avril;* demandez-le plutôt à MM. Pasquier et Molé. Mais cette journée fut moins glorieuse au nom de Richelieu que la *journée des dupes*. Ce n'est pas le ministre qui donna le poisson, mais à lui qu'il fut donné. Il est vrai qu'on y a ajouté pour un million de francs d'assaisonnements : aussi son excellence a-t-elle trouvé la sauce meilleure que le poisson.

Les gouvernemens, en général, ne sont pas chiches de *poissons d'avril*. Les lois par lesquelles on consolide la rente en la diminuant, les lois par lesquelles on nous incarcère au nom de la liberté, les lois par

lesquelles on publie des proscriptions, en proclamant l'amnistie; et tant d'autres où l'on annonce tout le contraire de ce que l'on fait, sont-elles autre chose que des *poissons d'avril?* Mais ces poissons-là sont des couleuvres. Et dans la société, n'est-ce pas le plat qu'on sert sans cesse et sous toutes les formes? Promesses de fidélité entre amans, paroles d'honneur entre joueurs, sermens d'ivrogne, exhortations de prédicateurs, conversions de malades, protestation d'amitié des grands aux petits, de dévouement des faibles aux forts, autant de *poissons d'avril* les trois quarts du temps!

Et les enseignes des marchands et les annonces des journaux, et les titres des livres et les affiches de spectacles, si l'on voulait les nombrer, ce serait à n'en plus finir!

Les époux eux-mêmes se permettent quelquefois de s'en donner réciproquement, du *poisson d'avril* s'entend; quand par malheur la chose s'ébruite, il est rare que cette facétie divertisse autant les acteurs que le public. Les maris sont surtout sujets à prendre alors la chose au sérieux. Il en est un cependant qui a fini par rire avec tout le monde d'un *poisson d'avril* dont il n'avait au fait que sujet de rire.

Le comte de..... s'était marié par convenance plutôt que par inclination; par cela même il n'avait pas renoncé à ses anciennes habitudes. Excepté certains jours fixes où sa maison était ouverte, il restait rarement chez lui, et passait ses soirées à jouer ailleurs sans trop s'inquiéter de ce que faisait sa femme.

Monsieur, lui dit un soir, d'un air fort triste, son

vieux valet de chambre, en le déshabillant; Monsieur, je suis désolé de la peine que je vais vous faire ; mais en conscience je dois vous avertir de ce qui se passe. — Eh bien ! qu'est-ce ? — Tous les soirs à peine êtes-vous sorti, arrive ici un jeune abbé. — Après. — Madame le fait aussitôt passer dans son boudoir, et s'y tient enfermée avec lui des heures entières. Elle emploie le reste de son temps à lui écrire. Ce sont des deux et trois lettres par jour que les domestiques portent chez M. l'abbé et dont ils doivent rapporter réponse. — Vraiment! — Vous imaginez bien les propos qui se tiennent.

Le comte ne doutait pas de la véracité de son serviteur. Il voulut cependant avoir une preuve matérielle du fait. Ne pourrais-tu pas me procurer une de ces lettres? — Rien de plus facile. La première lettre écrite par la comtesse à l'abbé est bientôt livrée au comte. Cette lettre fort longue exprimait la passion la plus violente. Le moins jaloux des maris ne la lut pas sans inquiétude. L'amour-propre est presque aussi chatouilleux que l'amour ; mais du moins raisonne-t-il. L'honneur du comte était compromis par cette intrigue. Il l'eût été bien plus encore par un éclat. Pour en finir promptement et sans bruit, le comte se rend seul chez l'abbé. « Je n'ai pas appris sans étonnement, lui dit-il, que vous veniez si fréquemment chez la comtesse, sans que j'eusse l'honneur de vous connaître. Je vous crois cependant le plus galant homme du monde, et c'est pour cela que je vous prie de cesser des assiduités qui finiraient par nuire à sa réputation. — M. le comte, répond l'abbé, je désirais bien vive-

ment l'honneur de vous être présenté ; mais malheureusement les heures auxquelles mes occupations m'ont permis jusqu'à présent de faire ma cour à madame, ont toujours été celles où vous étiez sorti. Lorsqu'enfin les circonstances nous rapprochent, il est bien douloureux pour moi qu'elles m'obligent à vous promettre de cesser des visites qui ne sauraient pourtant préjudicier à une réputation aussi bien établie que celle de madame la comtesse. Je n'en ferai pas moins ce que vous désirez ; je vous prie seulement de m'excuser auprès d'elle. — Tant d'honnêteté, reprend le comte, me fait espérer, monsieur, que vous voudrez bien satisfaire à une autre demande, et me remettre les lettres assez nombreuses que ma femme vous a écrites. — Comment ! — Je n'en veux faire aucun usage qui puisse la chagriner, mais je le veux ; oui, monsieur, je le veux. — De quoi me parlez-vous ? je n'ai jamais eu l'honneur d'être en correspondance avec madame. Le comte, qui se croit sûr du contraire, insiste avec vivacité. L'abbé s'obstine à nier avec sang-froid. La discussion s'anime et s'échauffe au point que le militaire tirant un pistolet, menace l'ecclésiastique de lui brûler la cervelle si à l'instant toutes les lettres ne lui sont remises. — Assassiner chez lui un homme sans armes ! vous n'êtes pas capable, répond tranquillement l'abbé. — Vous avez raison, reprend le comte déconcerté par tant de flegme, mais enfin je veux ces lettres. A quelque prix que ce soit, il me les faut ; je sais qu'elles sont entre vos mains. Rendez-les moi. Mettez-y un prix. Voilà douze mille francs. Est-ce assez ? Et il étalait sur la table cette somme en billets

de banque. L'abbé semble interdit, il hésite, il balbutie. — Accorderai-je à l'intérêt ce que vos prières, vos menaces, n'ont pas obtenu? Le comte insiste : les lettres sont enfin échangées contre les billets.

C'était jour d'assemblée chez le comte ; en homme du monde il avait su se contenir jusqu'au lendemain. Saisissant le moment où sa femme était seule, il entre dans son cabinet, et jette sur la table l'énorme paquet, non sans une explication dans laquelle il garde moins de modération qu'il ne se l'était promis. — Vous n'avez pas tout, répond la comtesse avec tranquillité. Prenez cette lettre, elle complètera le recueil. Et elle lui remet une lettre qu'elle vient de finir. — A-t-on jamais porté l'impudence plus loin? s'écrie le comte, hors de lui. — Ou plus loin la précipitation, répond la comtesse toujours calme. — Prétendriez-vous vous justifier, madame? — Oui, monsieur, et rien de plus facile, si vous vouliez m'entendre. »

Cela était vrai. Le comte savait parfaitement l'anglais et aimait à le parler. La comtesse, jalouse de lui plaire, s'était mise depuis quelques mois à étudier cette langue. L'abbé dont elle avait fait connaissance, la dirigeait dans ce travail. De-là les tête-à-tête, la correspondance et tout ce mystère, dont le vieux valet-de-chambre avait pris ombrage. Les lettres livrées étaient traduites d'un roman pris dans la bibliothèque même du comte. C'est ce que la comtesse lui expliqua, en lui confiant qu'elle était dès la veille au fait de tout ce qui s'était passé chez l'abbé, qui, en lui en donnant avis, lui avait remis les douze mille francs. Mais cela ne doit pas rompre le marché, ajouta-t-elle gaîment;

gardez les lettres, je garde les billets. Ils me viennent fort à propos pour faire face à quelques petites dettes au sujet desquelles je ne voulais pas vous importuner.

Le mari consentit à tout, en priant sa femme de l'attraper toujours de même; et l'abbé, présenté par lui à madame, devint l'ami de la maison.

Heureux le mari à qui, même en avril, on ne fait pas avaler d'autre poisson!

Mais nous, qui publions le 26 du mois, un article fait pour le premier, ne donnons-nous pas à nos abonnés un *poisson d'avril?* J'ai bien peur que ceux qui nous ont lu dans l'espérance de s'amuser, ne soient de cet avis.

X.

MÉLANGES.

Hygiène des Dames; par M***, membre de plusieurs académies et sociétés savantes (1).

Que n'a-t-on pas fait, que ne fera-t-on point pour les dames! Legouvé a consacré un poëme entier à chanter leur mérite. Plus d'un écrivain s'est occupé de leur composer des abrégés d'histoire et de mythologie. Le beau sexe a ses traités particuliers de morale et de philosophie. On annonce comme sous presse un essai de politique à l'usage des demoiselles; enfin M. Bouilly, auquel nous devions déjà *les Conseils à une fille*, va mettre incessamment au grand jour *les Jeunes femmes*,

(1) Chez Plancher, rue Serpente; et chez Foulon et comp.

ouvrage nouveau qui promet aux amateurs de bien douces larmes et de bien sensibles plaisirs.

L'auteur de la brochure que nous annonçons a voulu s'écarter de la route suivie par ses devanciers : il a fait un livre qui ne s'adresse ni à l'esprit, ni au cœur. C'est un petit traité à l'usage des belles, où il enseigne les moyens d'augmenter ses attraits, de perpétuer son printemps, d'effacer les traces de l'automne, et de dissimuler les outrages des hivers. On voit que cette brochure est d'un intérêt général : elle renferme des conseils pour tous les âges. Elle sera lue surtout avec fruit par les femmes qui approchent de cette saison où le temps semble avoir fixé le déclin de leurs charmes : qu'elles se rassurent et lisent ce petit livre : c'est un trésor, c'est un bienfait. Elles y trouveront tous les secours, toutes les ressources, tous les secrets, beauté, santé, fraîcheur; tout est là, rien n'y est oublié : c'est la fontaine de Jouvence; et l'auteur aurait pu prendre pour épigraphe de son livre cette enseigne d'un barbier : *Ici on rajeunit.*

Il ne faut pas croire néanmoins que le savant auteur, tout entier au soin assez triste de ressaisir des appas fugitifs, néglige de porter ses regards sur la beauté à son aurore. Son système est complet. Il prend la jeune fille en quelque sorte au berceau : il indique par quels moyens on peut assurer le développement de ses charmes. Sa méthode repose sur un principe incontestable : la santé est l'ame de la beauté. Si vous êtes malade, vous serez pâle : sans couleur, point de fraîcheur; sans fraîcheur, point de beauté : il est impossible d'avoir une logique plus pressante.

Ce raisonnement fera peut-être sourire de pitié quelques dames qui, au lieu de s'astreindre à un régime diététique, trouveront plus commode d'emprunter des couleurs que l'art peut leur fournir à peu de frais toutes les fois qu'elles en ont besoin. Mais qu'elles entendent là-dessus M*** ! Comme son style s'anime et se colore à la seule idée de ce vernis de contrebande ! « Le rouge, le bleu, le blanc, s'écrie-t-il, au moyen » desquels quelques femmes vont le soir usurper des » hommages dans le monde, leur font rembourser » bien cher de tels effets tirés à vue, que le crédule » plaisir n'endossa jamais sans découvrir la fraude. » On voit que si l'auteur s'est occupé des moyens de perpétuer les charmes de la figure, il connaît aussi les ressources du style figuré.

La propreté étant un des élémens de la santé, entre nécessairement comme base principale dans son système de conservation des attraits. Ce qu'il prescrit à cet égard est d'une exécution facile ; et pour peu qu'une jeune femme n'ait ni maison à surveiller, ni enfans à soigner, ni visites à faire, ni parens à recevoir, en un mot, pour peu qu'elle n'ait à s'occuper que de sa personne et de sa toilette, elle pourra satisfaire complètement à ce qu'on exige d'elle : il lui suffira d'y consacrer quinze heures par jour. Mais aussi il serait impossible d'imaginer un mode de toilette mieux combiné, mieux développé : il a dû coûter à l'auteur au moins quinze années d'étude et de travail.

Il y a beaucoup de personnes qui ignorent l'influence de l'estomac sur la beauté. Vous voyez des dames qui, ne songeant qu'à satisfaire leur appétit, mangent in-

considérément de la pâtisserie, du gibier, sans songer aux inconvéniens qui peuvent en résulter pour leurs charmes. Voulez-vous savoir ce que doivent manger celles qui veulent être belles? Pour prévenir toute erreur qui pourrait être funeste, je vais citer textuellement l'auteur.

« Déjeuner vers dix heures du matin avec un peu » de salade et de viande grillée ou rôtie, ou quelques » œufs, buvant peu de vin avec de l'eau, et blanc de » préférence; une demi-tasse de café à l'eau de temps » en temps ne peut que faire du bien. L'été il serait » bon de remplacer la viande par des fruits bien mûrs » et plus de vin. Si l'estomac ne peut s'accoutumer à un » repas substantiel, on peut suppléer à cette inappé- » tence par un tonique tel que du chocolat à l'eau.

» Il est peu de jeunes femmes qui puissent s'habi- » tuer sans inconvénient à ne prendre que deux repas » dans les vingt-quatre heures; il est donc à propos de » faire succéder le dîner environ six heures après le » premier repas, et de le faire précéder par l'exercice » à pied si le temps est favorable.

» Le dîner doit consister en un peu de potage, de » viande, de légumes et de poisson frais, préparés sim- » plement, de peu de dessert et d'eau toujours coupée » avec du vin. Il est mieux de s'abstenir de café et de » liqueur. Cinq ou six heures après ce second repas, » il faudrait prendre quelque chose, soit du poisson » froid, soit de la compote de fruits, soit des gelées de » viande, ou enfin un potage gras. » Telle est la carte du docteur, qui me paraît assez variée; j'oubliais même

encore le lait qu'il indique comme pouvant concourir à la beauté.

Quoique dans son traité l'auteur ne se soit guère proposé que de discuter les intérêts du beau sexe sous le rapport physique, il ne néglige point de traiter les considérations morales qui se présentent dans son sujet. Il en est une surtout d'une haute importance, à laquelle il a donné les plus heureux développemens. Il s'agit des jeunes filles que leur âge et la volonté de leurs parents destinent à un prochain hyménée. Comment les préparer à ce nouvel état? Faut-il leur révéler certaines choses que la pudeur ordonne de taire? Faut-il les laisser dans une ignorance profonde? Chacun de ces partis a ses inconvéniens. L'auteur pencherait assez pour l'ignorance, si elle n'entraînait un grand danger. Placée sous cette insignifiante égide, une jeune personne peut quitter la voie de la vertu sans s'en douter, et devenir femme et mère à force d'innocence. C'est ce qui se voit tous les jours. Une demi-instruction peut avoir des résultats aussi funestes. La curiosité éveillée par des confidences incomplètes, enflamme l'imagination, et peut dépasser les limites que la prudence voudrait en vain lui assigner;

Désir de fille est un feu qui dévore.

Entre ces deux écueils, quelle route convient-il de tenir? L'auteur ne se charge pas de nous l'apprendre. Il paraît cependant penser que l'ignorance, mitigée par une légère teinte d'instruction, serait ce qu'il y

aurait de mieux. Au surplus, il s'en rapporte là-dessus à la sollicitude des parens, et je crois qu'il a raison. Les personnes que des liens de famille et d'affection attachent à la surveillance d'une jeune fille, sauront déterminer les précautions qui nécessitent l'exaltation plus ou moins prononcée du caractère, la vivacité, ou l'apathie : dans tous les cas, ils ne pourront pas reprocher à l'auteur d'avoir donné de mauvais conseils.

Sganarelle, dans *le Festin de Pierre,* prétend que rien n'égale le tabac, et que qui vit sans cette douceur est indigne de vivre. M*** ne partage point cet avis. Il s'élève avec force contre l'usage du tabac, surtout pour les dames. Il ne voit point de découverte plus funeste à leurs attraits. Il fait une peinture affreuse du plus joli nez, incessamment grossi par cette vilaine poudre, qui n'a d'autre privilége que de dénaturer un des traits les plus caractéristiques du visage. Il présente sous des couleurs encore plus hideuses la réunion dans une petite chambre de plusieurs personnes qui prennent du tabac, armées sans cesse de mouchoirs qui exhalent une odeur fétide, couvrant la voix la plus sonore par le bruit que font leurs narines, salissant et leur linge et les meubles par la poudre que la maladresse de leurs doigts dérobe à l'avidité nazale, enfin contraignant la conversation, par la fréquence de leurs éternuemens, à se restreindre dans cette seule phrase : *Dieu vous bénisse !* Il serait difficile de se faire une idée de toute la haine que nourrit l'auteur contre le tabac. Il compare, je ne sais plus dans quel chapitre, le nez qui en a l'habi-

tude à un cautère perpétuel, d'où s'écoulerait une humeur noire. Sans adopter l'exagération de cette comparaison, dictée sans doute par l'emportement, nous avouerons que nous sommes aussi d'avis que l'usage du tabac est contraire aux intérêts d'une coquetterie bien entendue. Cette habitude semble être chez un homme le signe d'une vieillesse anticipée; elle a, s'il faut en croire la plupart des médecins, le fâcheux résultat de déranger les facultés du cerveau, d'émousser la mémoire; comment pourrait-elle, escortée de ces tristes effets, trouver un accueil favorable auprès des dames? Aussi, disons-le avec confiance, la mode des tabatières a fait depuis quelques années peu de progrès parmi les Françaises. Espérons que cette utile réforme étendra encore ses bienfaits : si le monopole doit y perdre, la beauté ne peut qu'y gagner.

Le style de l'auteur est quelquefois d'une extrême simplicité, quelquefois d'une excessive ambition. Il affectionne les comparaisons : il en assaisonne ses préceptes. Dans le chapitre où il recommande aux dames de se vêtir chaudement pour aller en soirée, ses expressions sont à la hauteur du sujet; je n'en citerai qu'un exemple. Il reconnaît que la plupart d'entre elles prennent assez de précautions pour se garantir du froid en sortant du bal; *semblables*, ajoute-t-il, *au guerrier qui, après la victoire, devient plus soigneux des armes qui ont assuré son triomphe*. Cette comparaison manque un peu de justesse : car c'est surtout avant le combat que le soldat soigne ses armes pour en assurer l'effet.

Au surplus, le style est la moindre des choses dans un ouvrage de cette nature : il faut le considérer sous un point de vue plus important. Songe-t-on à arranger les mots d'une phrase, quand on s'occupe à préparer les roses et les lis d'un beau teint? Que la critique s'exerce sur quelques locutions, M*** sera suffisamment vengé par la reconnaissance de nos dames. Toutes les fois qu'il rencontrera un visage bien frais, bien coloré, il pourra se dire : *voilà mon ouvrage!* Est-il une plus douce récompense?

Il faut convenir aussi qu'il a rempli sa tâche en conscience. Les personnes qui ont le malheur d'être nées trop tôt pour pouvoir suivre dans son entier le système tracé par l'auteur, trouveront toujours dans sa brochure quelque recette applicable à leur position. C'est ainsi qu'il prescrit à celles qui seraient devenues trop maigres, de prendre des fichus gauffrés; à celles qui n'auraient pas de cheveux, de porter perruque; à celles qui n'auraient plus de dents, de se faire poser un ratelier. Voilà certes un moyen infaillible de conserver ses attraits et de perpétuer son printemps. Je félicite l'auteur de cette découverte, et m'estime heureux si je puis par cet article contribuer à lui donner la publicité qu'elle réclame.

A.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Lorsque la Chambre des députés, sur la proposition de M. Dumeilet, ordonna que toutes les pétitions fussent préalablement insérées dans le feuilleton, le but qu'elle se proposait n'était pas seulement que les membres de l'assemblée fussent à même d'étudier d'avance les questions qui devaient leur être soumises; elle voulait aussi qu'aucune pétition ne pût être mise à l'écart, et que chacune vînt dans son temps, suivant l'ordre de son inscription. Ce but, que la Chambre désirait atteindre, n'est qu'à moitié rempli; et l'esprit de parti, toujours habile à s'emparer des imperfections ou du silence des lois, n'ayant pas même aujourd'hui cette excuse, s'est résigné à violer ouvertement le règlement au sujet des pétitions. Après avoir suivi quelque temps avec exactitude l'ordre d'inscription, on s'est bientôt écarté de cette règle, qui avait le grave inconvénient d'être indiquée par la justice. Aujourd'hui, il n'est pas un feuilleton dans lequel l'ordre des numéros ne soit méprisé; et ce désordre tourne toujours au profit de l'esprit aristocratique, qui, presque chassé de l'assemblée, s'est réfugié dans les bureaux, et, puisqu'il faut le dire, chez le député qui préside l'assemblée. Les pétitions sont favorisées suivant qu'elles intéressent plus ou moins le côté droit. Par exemple dans un des derniers feuilletons, on a passé du numéro 605 au numéro 1174, remettant à d'autres

temps les pétitions intermédiaires; et pourquoi ce tour de faveur? parce qu'il s'agissait, dans la pétition du numéro 1174, d'anciennes religieuses qui demandaient l'augmentation de leurs pensions, matière qui a fourni de longs développemens à M. Lemore, preux défenseur des couvens et des nones. S'il se fût agi des officiers à demi-solde, on ne les eût point favorisés d'une exception pareille.

Lorsque l'ordre d'inscription amène une pétition désagréable à l'aristocratie, on a recours à un autre expédient pour en priver l'assemblée: ne pouvant se dispenser de la mettre sur le feuilleton, on se dispense de la comprendre dans le rapport. Les bons citoyens avaient appris avec plaisir qu'une pétition avait été adressée à la Chambre pour demander le rappel des bannis; des députés fidèles, en voyant l'annonce de cette pétition sur le feuilleton, s'étaient préparés à plaider la cause de la justice et de l'humanité; et par un habile escamotage, elle a été écartée du rapport, sans qu'on en ait depuis entendu parler. C'est par suite du même principe que jusqu'ici il n'est question d'aucune des pétitions relatives à la loi des élections; non content de les avoir éloignées lorsque la discussion était ouverte sur la proposition de M. Barthélemy, le député qui exerce sur l'administration de la Chambre un pouvoir discrétionnaire n'a pas permis qu'on rendît compte des pétitions relatives à cet objet, déjà annoncées dans le feuilleton, notamment celle de *la Minerve*, celle de Rouen et de Gisors. Telles sont les malversations qui s'exercent sur un droit exercé en vertu de la Charte.

Espérons que quelque député fidèle réclamera contre des abus qui laissent le droit de pétition à la discrétion d'hommes qui ne doivent pas moins être soumis aux lois que les autres citoyens.

— Les feuilles quotidiennes cherchent à se disculper de la conduite qu'elles ont tenue en demandant à la Chambre l'agravation du sort des écrits semi-périodiques; elles disent qu'elles n'ont pas sollicité l'augmentation de nos charges, mais l'allègement de celles qu'elles supportent. C'est ce qu'on appelle retourner la question, mais l'effet sera le même. Comme elles savent que l'on n'est pas disposé à les affranchir du timbre et du cautionnement, elles ne peuvent se méprendre sur l'effet nécessaire de leur pétition si elle est prise en considération. Au reste elles sortiront de cette affaire à leur déshonneur; leur profit sera négatif; et on pourra leur dire en changeant le vers de Virgile : *Auri malesuada fames.*

— Après chaque élection nouvelle de députés, il est naturel de s'attendre à des palinodies. Les hommes qui avaient dû leur nomination à une réputation de constance politique qui paraissait solidement établie, mais qui, dans le fait, n'avaient point changé que parce que l'occasion leur avait manqué, ne sont pas longtemps à détromper leurs commettans. On peut déjà compter à la Chambre les défections de cette année et les joindre à celles de l'année dernière. Parmi les hommes qui ont quitté le côté gauche pour se rapprocher du centre, on distingue surtout M. Delessert; M. de

Bondi prend depuis quelque temps des habitudes de ventre qui inquiètent ses amis; M. Ternaux, qui avait commencé par se rapprocher de M. de La Fayette, s'en éloigne tous les jours; on désirerait que M. de Brigode fît un demi-tour à gauche; on craint que M. Kératry ne fasse le mouvement contraire; on craint aussi qu'un autre député, élu cette année, ne cause trop souvent avec les ministres. Mais, d'un autre côté, on voit avec plaisir que M. Dumeilet a entièrement cessé ses relations avec les dîners ministériels; on espère que MM. Courvoisier, Froc de la Boulaye, Laisné-Villévêque, Boin, Brun-de-Villeret, ne cesseront pas d'éprouver un remords honnête. Quant à MM. Blanquart-de-Bailleul, Mestadier, Bourdeau, Lizot, Sainte-Aldégonde, etc., on continue de n'en espérer rien.

— On remarquait dernièrement que les ministres disgraciés se consolent de leurs revers en cultivant les muses. Cette réflexion s'applique surtout à M. Lainé, qui partage ses loisirs entre l'amour de la poésie et la haine de la liberté de la presse. Cet ex-ministre s'est livré, il y a quelques jours, à une profusion de figures et de comparaisons, au sujet des journaux et de la diffamation. Jadis la presse était une *vipère* et la censure un *bocal;* aujourd'hui, la presse est comme la *poudre,* les journaux sont à-la-fois des *forteresses* et des *troupes légères;* les auteurs, des *Vieux de la Montagne,* et les livres des *assassins invisibles.* Le même orateur, à l'occasion du retour de Bonaparte en 1815, disait que le monstre venait troubler la paix qui *offrait*

de s'asseoir sur les bornes du Rhin, et voilà ce qu'on appelle de l'éloquence délibérative.

— On parle beaucoup d'une maladie nouvelle que l'on croit devoir signaler au savant et pieux abbé Sicard. La cause de cette affection est une *rage rentrée,* et son effet est de rendre *sourds-muets* ceux qui en sont atteints. Si le docteur veut l'observer pendant ses crises, il est invité à se rendre à la Chambre des députés, entre deux heures et quatre heures, dans la tribune placée vis-à-vis du côté droit.

— Nous consacrerons quelques articles au nouvel ouvrage de M. Villemain, intitulé *Vie de Cromwell.* Un talent incontestable rend digne de quelques égards, même lorsqu'il se trompe.

— M. de Bonald prétend dans *le Conservateur* que la France meurt beaucoup trop doucement ; il se charge, si on veut le nommer ministre, de nous procurer sous le plus bref délai une apoplexie foudroyante.

— On assure que *la Quotidienne* et la *Gazette* sont sur le point de se réunir en un seul journal, attendu le départ de leurs abonnés respectifs. L'hymen doit se faire à l'église ; M. Frayssinous sera l'officiant. Il n'y a plus qu'une difficulté pour la signature du contrat, c'est la question de savoir ce qu'on fera de M. Martainville, qui se trouve sans emploi, M. Lourdoueix ayant été agréé pour la partie des injures.

— On sait avec quel zèle les hommes monarchiques s'attachaient en 1815 à scruter la pensée, les actions, les intentions même de tous ceux qui étaient soupçonnés de ne pas regretter la féodalité, ou qui ne pouvaient pas justifier de leurs bons sentimens par vingt-cinq ans d'inaction. *Ces honnêtes gens* qui étaient presque partout dépositaires de l'autorité, bien loin de chercher à faire au gouvernement des amis, travaillaient de leur mieux pour lui trouver des ennemis. Ils avaient perfectionné ce système : leurs recherches et leurs interprétations s'étendaient à tout : aux regards, aux gestes, aux vêtemens. On assure que plus de trois cents personnes ont été emprisonnées à

cette époque pour avoir porté leur chapeau de travers. D'autres n'ont dû leur liberté qu'à la précaution qu'elles prenaient de ne point mettre d'épingle à leur chemise, ce qu'on appelait dérisoirement se *montrer à découvert*. On se souvient que dans un procès trop fameux, on fit passer subitement du banc des témoins sur le banc des accusés un gendarme, parce qu'on crut remarquer sur un vieux bouton de son habit la trace d'un emblême du gouvernement impérial. Cet heureux temps, qui exigeait beaucoup de surveillance et de réparations dans les uniformes, est vivement regretté par les gentilshommes et les tailleurs. Quelques-uns des premiers ont encore de la peine à se persuader que l'on est revenu à la raison. M. de B*** rencontre ces jours derniers dans les Tuileries un officier à demi-solde revêtu d'un frac qui a quelques années de date, et que la modicité de son traitement ne lui a pas permis de renouveler. M. de B*** s'arme de son lorgnon et s'attache à la poursuite de ce militaire, qu'il examine en détail et de bouton en bouton. L'officier se retourne : « Que faites-vous, demande-t-il au curieux, » que me voulez-vous? » L'autre, un peu embarrassé, réplique en balbutiant : « Excusez... je me trompais... » j'ai les yeux assez mauvais... ce n'est pas ma faute... » Tout à l'heure en vous regardant, j'ai cru voir un » aigle...... — On ne commettra jamais une pareille » méprise à votre égard, répondit l'officier, en lui » tournant les talons. »

— Le café Corazza, au Palais-Royal, a été témoin ces jours passés d'une scène assez vive. Un sous-préfet destitué en 1816, a retrouvé à une table celui qui l'avait dénoncé. Aussitôt s'approchant de lui, et l'apostrophant dans les termes les plus énergiques : « Messieurs, a-t-il dit à tous ceux qui étaient présens, » voilà l'homme le plus méprisable que je connaisse; » c'est un espion de police, c'est un vil délateur. Il » était reçu chez moi : abusant de ma confiance, dé» naturant mes discours, il me peignit à l'autorité » sous les plus odieuses couleurs. » Vainement le maître du café voulut interposer son autorité dans cette querelle : le sous-préfet continua sur le même ton : « J'ai

» été persécuté pendant trois ans ; j'ai aujourd'hui le » droit de me plaindre tout haut. Je dois signaler aux » honnêtes gens un misérable fort dangereux, qui par» tage son temps entre la délation et la messe, à la» quelle il assiste trois fois par jour. » Pendant toute cette série de reproches, le particulier auquel ils étaient adressés, fidèle au précepte de l'évangile, les yeux baissés et les mains jointes, ne proférait pas un seul mot.

—Il n'est sorte de rapprochement ridicule que ne fassent les ultra pour essayer de prouver que tout ce que le gouvernement prescrit est parfaitement conforme à ce que l'on prescrivait dans la révolution, et que 1819 est la doublure de 93. Nous sommes perdus, s'il faut les en croire : effectivement nous le serions bientôt si on les croyait. Un de ces insensés, un peu plus absurde que les autres, lançait une philippique contre les embellissemens des Champs-Elysées, qu'il qualifiait de révolutionnaires. Il s'écriait qu'on aurait dû respecter ces arbres plantés par Louis XIV, et auxquels se rattachaient tant de souvenirs monarchiques. « Oui, di» sait-il, ces prétendues idées de décoration, de pers» pective, ne sont qu'une ruse : je ne vois dans tout » cela que des projets de destruction. Ce n'était pas » assez de toutes les mesures démocratiques du minis» tère : nous devions être aussi condamnés à voir la » hache révolutionnaire dévaster les promenades pu» bliques comme elle a dévasté *nos* parcs et *nos* châ» teaux. » Or, il est bon de savoir que le propriétaire qui faisait cette sortie n'a jamais eu d'autre bien qu'une rente de huit cents francs qu'il a su toujours dépenser en conservant une oisiveté remplie de dignité et de noblesse.

— Les Mémoires attribués au prince de Canino contiennent un mensonge trop révoltant, pour n'être pas relevé. On y lit en substance que le jour où ce prince fit hommage à l'Académie française de son poëme de *Charlemagne* (1), cette compagnie décida,

(1) C'était en février 1815.

malgré l'opposition de M. Suard, que le poète, d'où lui venait cet envoi, ne pouvait être compté au nombre de ses membres, par cela seul qu'il portait le nom de *Bonaparte;* ce qui n'empêcha pas, ajoute-t-on, l'Académie d'envoyer un mois après, au même prince rentré en France, une députation pour le féliciter de son heureux retour.

Tout est vrai et tout est faux dans ce récit. Cette insigne lâcheté a eu lieu; mais c'est M. Suard qu'il faut substituer au tort de l'Académie, en supposant que ceci ne soit qu'un tort. M. Suard seul, dans la séance où le poëme de *Charlemagne* fut déposé sur le bureau, avait invité d'une manière détournée, il est vrai, la classe à déclarer qu'elle regardait le prince de Canino comme déchu de fait du titre d'académicien, pour la cause susdite. Loin d'y consentir, et après une discussion où MM. de Ségur, Daru, Raynouard, Arnault et Lacretelle aîné, avaient manifesté à ce sujet toute leur indignation, la classe se refusa, à l'unanimité, à prendre une mesure qui, au fait, n'était pas plus autorisée par ses droits, que conforme à son caractère.

Un mois après le prince de Canino revint en effet à Paris; une députation lui fut envoyée par ses confrères. M. Suard en fit partie; peut-être ne crut-il pas devoir se dispenser d'y figurer comme secrétaire perpétuel.

Voilà la vérité, voilà les faits tels qu'ils nous ont été racontés par un témoin qui en certifie l'exactitude sur son honneur. Les lecteurs seront sans doute portés, comme nous, à en croire un pareil garant, de préférence au sieur Alphonse Beauchamp, à qui les *Mémoires du prince de Canino* sont attribués; et de préférence encore à tout autre fabricant et marchand de calomnies, qui même n'aurait pas été signalé pour tel, comme ce dernier, par jugement de la cour.

Et voilà dans ce temps comme on écrit l'histoire.

— *Jean Sbogar* est encore en possession de tourner quelques têtes. Ce roman, dans lequel on a revêtu le personnage mystérieux d'*Abbelino*, des vices héroïques si long-temps admirés dans *Robert, chef de*

brigands, offre, il est vrai, plusieurs aventures propres à frapper l'imagination ; si singulières que soient ces aventures inventées, elles ne le sont pas plus que celle que l'on va lire et dont la vérité est incontestable.

Il y a une vingtaine d'années que le fait s'est passé.

La comtesse de *** demeurait à Vienne, où elle occupait une jolie maison entre cour et jardin. Une nuit, long-temps après que son monde s'était retiré, entre deux ou trois heures du matin, une des fenêtres de sa chambre à coucher s'ouvre sans bruit, et elle voit, à la lueur d'une lampe, un personnage d'une taille plus qu'humaine et de la plus épouvantable figure s'avancer vers son lit. Elle veut sonner. — Ne sonnez pas, n'appelez pas ; ne faites aucun bruit, Madame, ou vous êtes morte. Ce n'est pourtant pas pour vous tuer que je viens ici. — Et pourquoi serait-ce? réplique la comtesse plus épouvantée. — Vous avez, poursuit le spectre, dix-huit mille francs d'argent comptant dans votre secrétaire : vous y avez aussi un écrin qui vaut vingt mille francs. Tout cela m'est nécessaire. C'est ce que je viens chercher. Soyez assez complaisante pour me le donner, ou plutôt pour me le prêter, car c'est un emprunt que je viens faire et non un vol. C'est un service que je vous prie de me rendre : avec le temps, tout vous sera restitué, foi d'honnête homme.

Pendant ce discours, la dame, rassurée sur les deux points qui l'inquiétaient le plus, s'était levée, avait ouvert son secrétaire, et avait livré les objets demandés. Elle ne songeait guère à prendre des garanties pour s'en assurer la restitution, quand l'emprunteur lui dit : Avez-vous eu la bonté de compter l'argent que renferment ces sacs? — Je vous livre tout ce que j'ai en argent comptant ; soyez en certain, Monsieur ; le reste ne m'importe en rien. — Savez-vous au juste, Madame, le prix des diamans contenus dans cet écrin? — Je sais, Monsieur, que cet écrin contient tous mes diamans, et cela me suffit. — Cela ne me suffit pas à moi, ajouta l'honnête homme en se retirant. Je me charge des comptes et de l'estimation. Ils seront faits en conscience. Quant à vous, Madame, recouchez-vous, dormez tranquille, et ne parlez de rien.

La terreur avait rendu la comtesse très-discrète. Bien loin de faire les dénonciations qui auraient pu lui faciliter les moyens de recouvrer les objets qu'on lui avait enlevés, elle en fait absolument le sacrifice. Huit jours s'étaient écoulés depuis sa visite nocturne, quand au milieu de la nuit elle est réveillée par le bruit d'une pierre jetée à travers un carreau qu'elle brise. Ce bruit n'étant suivi d'aucun autre, la dame se remet de son effroi, ou plutôt la curiosité l'emportant sur la peur, elle se hasarde à aller ramasser cette pierre. Elle la trouve enveloppée dans un billet qui contenait une note exacte des sommes renfermées dans les sacs, et de la valeur des diamans contenus dans l'écrin. Cet acte de probité lui parut assez inutile de la part du voleur, qui, pour leur intérêt commun, l'invitait derechef à garder sur tout cela le plus profond silence; ce qu'elle fit.

Rien de nouveau pendant un an. Au bout de ce temps la comtesse quitta Vienne et alla s'établir à Munich. Il y avait quelques mois qu'elle y vivait tranquille, quand au milieu de la nuit la croisée de sa chambre s'ouvre encore sans difficultés, sans bruit et comme par une vertu magique. L'homme mystérieux reparaît dans son premier costume; il ne venait pas prendre, mais rendre. Voilà, dit-il, la moitié des valeurs que vous m'avez confiées il y a un an. J'espère avec le temps pouvoir restituer le reste. Comptez sur ma probité, comme je compte sur votre discrétion. Cela dit, il s'en va par où il était venu.

La comtesse avait été si effrayée qu'elle commençait à redouter la probité à l'égal du brigandage. Pour échapper à de nouvelles visites, elle prend le parti de quitter l'Allemagne, et d'aller vivre en Italie. C'est à Florence qu'elle se retire, après avoir pris la précaution de laisser à Munich tous ses domestiques, auxquels elle avait caché son projet.

Mon honnête homme ne viendra pas me réveiller là, se disait-elle. On ne fait pas tant de chemin pour achever une restitution. En effet, point de visite pendant un an. La comtesse ne songeait même plus au scrupuleux voleur dont elle se voyait oubliée, quand,

au beau milieu de la nuit, il reparaît de la même manière, et dans le même attirail qu'à Vienne et à Munich. Cette visite, lui dit-il, est la dernière; voilà le reste de la somme que je vous ai empruntée ; votre argent et votre discrétion m'ont sauvé l'honneur. Permettez-moi, madame, de vous laisser un faible témoignage de ma reconnaissance.

Après le départ définitif de ce singulier emprunteur, la comtesse reconnut en effet que l'argent laissé complétait le paiement total des valeurs enlevées, dans lesquelles il avait fait entrer en ligne de compte, d'après l'estimation du joaillier, les frais de monture des diverses pièces de l'écrin. A ces objets était jointe une bague, enrichie d'un fort beau brillant, qu'il priait la comtesse d'accepter, par le plus galant billet possible. La discrétion seule nous empêche de nommer l'héroïne de cette histoire, dont le héros est inconnu. Jean Sbogar est-il plus subtil, plus généreux, plus merveilleux ?

EPIGRAMME.

Discussion sur les mots honneur, considération; *séance du* 18 *avril dernier.*

Sur cet article difficile,
Quand, voulant payer son écot,
Tout membre plus ou moins habile,
Bon gré, malgré, nous dit son mot;
Le côté droit, seul immobile,
Reste muet dans ces débats.
Mais son silence est légitime.
Il s'agissait d'honneur, d'estime,
Cela ne le regardait pas.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Sur l'Arrêt rendu par les chambres assemblées de la Cour royale, contre plusieurs écrits semi-périodiques. — Spectacles. — Des émigrés, et des nouveaux officiers de l'armée. — Lettre d'un missionnaire en tournée à un sous-diacre de Saint-Sulpice. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE V.

Paris, le 4 mai 1819.

Sur l'Arrêt rendu par les chambres assemblées de la Cour royale, contre plusieurs écrits semi-périodiques.

C'EST une étrange destinée que la nôtre. Tour-à-tour ballottés entre l'espérance et la crainte, tantôt rassurés par des mesures protectrices, par des promesses qui paraissent loyales, tantôt poursuivis à outrance par les agens de l'autorité, sur la dénonciation

d'écrits aristocratiques auxquels ils espéraient échapper à la faveur de leur absurdité même, les hommes qui se sont constitués les défenseurs de la liberté, qui fournissent avec courage cette carrière périlleuse, sont à-la-fois un objet de méfiance et de faveur; on proclame les principes qu'ils ont proclamés ; on reconnaît que c'est à eux que sont dus les progrès de la liberté publique, et cependant on les environne sans cesse des plus injustes soupçons; le ministre de la justice marche sur la ligne qu'ils ont tracée, et les dépositaires de la justice les poursuivent avec une rigueur qui, si elle n'est pas sans exemple, a quelque chose de plus prononcé, de plus solennel qu'autrefois.

D'un autre côté, les ultrà-royalistes, publiquement abandonnés du gouvernement, repoussés au 5 septembre 1816, repoussés de nouveau au 6 février 1817, réduits enfin au silence au 5 mars 1819, paraissent toujours être mystérieusement protégés. Ils se livrent à une licence qui demeure impunie ; au nom de la liberté de la presse qu'ils voudraient proscrire, ils sortent de toutes les bornes fixées par la décence, et même par la loi. Ils se plaignent des prétendus écarts d'une foule d'écrivains, et s'abandonnent eux-mêmes à des écarts plus réels, sans que personne s'en offense. Ils semblent avoir transmis leur style à des magistrats éminens qui épouvantent les Chambres du scandale d'opinions qu'ils n'osent publiquement prononcer. C'est ainsi qu'avec l'apparence de la persécution, les royalistes jouissent de la réalité d'un pouvoir sans limites; c'est ainsi que la portion du gouvernement qui se répand en protestations libérales, cherche à rassurer

la nation, sans que ses efforts obtiennent le succès qu'elle en attend. Et doit-on s'en étonner, lorsque l'on voit la patrie agitée en sens contraires, ne trouver pour fermer ses plaies que des remèdes divers, qui se combattent et se neutralisent ?

La Chambre des députés, comme tous les pouvoirs de la société française, offre le plus singulier spectacle. La faction aristocratique se tait et cependant agit. Le côté gauche, placé dans la position la plus fausse et la plus équivoque, cherche en vain dans une conscience pure, dans des vues éclairées, dans des intentions droites, les moyens d'organiser l'ordre et la liberté, lorsque le désordre et l'anarchie sont dans la nature des choses. Cependant la multitude qui juge sans examen, également prompte à distribuer la censure et l'éloge, ne voit pas l'état véritable du côté gauche ; et des écrivains d'ailleurs remplis de bonnes intentions blâment ce qu'ils ne comprennent pas. Quel rôle en effet peuvent jouer les orateurs libéraux lorsqu'ils voient près d'un ministre qui suit les bannières de la liberté, des créatures ministérielles entraver sa marche patriotique, renier pour ainsi dire leur général, soit qu'ils cèdent à des influences émanées d'une autre portion du ministère, soit que l'habitude du despotisme se montre plus forte en eux que celle de l'obéissance ? Veut-on que les orateurs constitutionnels, s'emparant d'une opposition illibérale, s'unissent de fait aux transfuges du ministère, et combattent le ministre lorsque celui-ci se montre docile à leurs désirs ? Ce serait vouloir une absurdité.

Tandis que les principes constitutionnels triomphent

à la tribune, et sont méconnus par les agens subalternes de l'autorité; tandis que le gouvernement propose et discute de bonne foi une loi qui doit garantir la liberté de la presse de l'esclavage et de la licence; tandis qu'il manifeste par cette discussion le désir de remplir exactement les promesses de la Charte, un autre pouvoir déploie contre la presse une rigueur nouvelle; des cours souveraines semblent effrayées de ses progrès; elles la poursuivent, non pas dans ses écarts aristocratiques, mais dans ses développemens constitutionnels. Étrange anomalie, étrange contradiction, qui accuse dans l'ensemble des pouvoirs des divisions fâcheuses, qui déconcerte la nation, qui fait naître des incertitudes, qui provoque la méfiance, qui prépare des convulsions nouvelles.

Le scandale des procédures contre la presse, leur insuffisance, ont été avoués par le ministre de la justice. Il a battu en ruine le système entier de notre législation actuelle, relativement aux délits de cette nature; la main de l'autorité a renversé elle-même ce vieil édifice législatif sur lequel reposent les condamnations de trois années. Elle a reconnu que la loi du 9 novembre avait pu faire condamner des innocens; et c'est quand la tribune retentit encore de ces éloquens aveux, c'est lorsque l'opinion s'en empare et les enregistre dans les courtes annales de la franchise ministérielle, qu'une cour royale, sans être provoquée, sans être même avertie, exhumant une loi dont jusqu'à ce jour elle daigna se servir à peine une fois, ressaisissant le pouvoir extraordinaire que jadis lui confia la tyrannie, déclare qu'elle va ranimer les restes de cette

législation surannée, prolonger ses derniers soupirs, et poursuivre de nouveaux écrivains à l'aide d'une règle usée, reconnue inique, et redoutable pour l'innocence elle-même.

Mais ces écrivains ont peut-être commis un grand crime. Il faut qu'ils aient bien abusé de la faculté d'écrire, pour que la cour qui doit les juger les accuse elle-même, et par cette conduite fasse pressentir d'avance la rigueur de son jugement. Auraient-ils ébranlé une colonne de l'édifice social? auraient-ils cherché à affaiblir le respect dû au Roi? auraient-ils provoqué à désobéir à la Charte? Nullement. Ils ont cherché à affaiblir le respect dû aux régimens suisses capitulés. Ils ont librement exprimé l'opinion constitutionnelle qu'il est à désirer que le roi de France confie sa garde à l'amour des Français. Ils ont cherché, l'histoire à la main, à prouver que les étrangers qui vendent leur sang ne sont pas aussi dignes d'estime et de confiance que les nationaux qui le répandent gratuitement; ils se sont rendus les interprêtes de l'opinion publique; voilà leur crime. Il n'y avait que deux réponses à leurs argumens: il fallait prouver qu'ils se trompaient, que la vénalité était une vertu, que l'abnégation de la patrie était un sentiment digne d'estime et de *considération;* sinon, il fallait renvoyer les Suisses.

On ne l'a pas fait; mais espère-t-on que deux ou trois condamnations prononcées contre des Français leur rendront les Suisses plus chers? Espère-t-on parvenir à les faire respecter à l'aide d'une demi-douzaine d'emprisonnemens, et d'une somme

plus ou moins considérable d'amendes? Espère-t-on imposer silence à l'opinion? Approuvera-t-elle davantage la conservation des régimens suisses, quand ceux-ci auront procuré aux citoyens le bonheur de souffrir pour eux?

Quel est cet acharnement à soutenir des étrangers mercenaires qui épuisent la fortune publique, en même temps que leur présence humilie profondément tous les hommes qui portent un cœur français? Une cour royale de Paris deviendra-t-elle plus populaire en donnant à des étrangers une protection hostile, lorsque, depuis si long-temps, nos propres soldats sont l'objet d'un délaissement injuste et général? Croit-elle, par cette conduite, servir le prince au nom duquel elle rend la justice? Fait-elle au Roi l'injure de le supposer assez peu Français pour jouir de condamnations attirées sur ses sujets par des étrangers? Le monarque auquel nous devons la Charte, ce prince éminemment citoyen puisqu'il nous a donné la liberté, sait bien que les soldats suisses ne seraient qu'un impuissant secours contre les passions, si l'amour des Français cessait de l'entourer, c'est-à-dire si les droits de la liberté et ceux de la justice qui se rend en son nom, pouvaient jamais être méconnus. Les Suisses, dont les armes seraient bientôt brisées en temps de guerre civile, forment en temps de paix une barrière qui empêche les cœurs de beaucoup de Français d'arriver jusqu'au Roi. Si, non content de les conserver autour de son palais, on les offre à la nation comme une puissance qu'il faut respecter, comme un sujet éternel de persécutions pour les citoyens, que l'on

craigne de leur devoir une guerre civile qu'ils ne pourraient arrêter, et dont ils seraient les victimes les moins pleurées. Pourquoi le Roi tiendrait-il à conserver des troupes étrangères autour de lui? Ne peut-on pas dire avec Mirabeau (1) : « Le Roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'état qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? L'état n'a rien à redouter que des mauvais principes qui osent assiéger le trône même?

» Où donc est le danger de ces troupes, affecteront de dire nos ennemis?.... Le danger est pressant, universel, au-delà de tous les calculs de la prudence humaine. Le danger est pour le peuple des provinces; une fois alarmé sur notre liberté, on ne connaît plus de frein qui puisse le retenir. Le danger est plus terrible encore. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes. Plus d'une entreprise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable.

» Ne croyez pas, eût poursuivi Mirabeau, ceux qui parlent légèrement de la nation, et qui ne savent la représenter que selon leurs vues, tantôt insolente, rebelle, séditieuse; tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le recevoir. Ces deux tableaux sont également infideles.

» Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire! renvoyez

---

(1) Adresse sur le renvoi des troupes.

ces soldats aux lieux d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez ces troupes étrangères que nous payons pour défendre et non pur troubler nos foyers. Votre majesté n'en a pas besoin. »

C'est ainsi qu'eût parlé Mirabeau à Louis XVIII qui, sans doute aussi ami du peuple que Louis XVI, se fût élevé au-dessus des insinuations qui environnaient son infortuné frère. S'il eût vécu de notre temps, ce grand homme d'état eût été frappé de la ressemblance de quelques-uns des symptômes qui se manifestaient alors, avec ceux qui se manifestent aujourd'hui; mais quelles consolations, quelles espérances nouvelles n'eût-il pas trouvées dans l'esprit élevé du prince qui nous gouverne et dans l'observation de la Charte constitutionnelle? Une autre différence eût aussi frappé son esprit observateur, mais il en eût été bien autrement affecté. En 1789, les parlemens et le célèbre avocat-général Dupaty voulaient et protégeaient la liberté; en 1819, les cours souveraines veulent et protégent les Suisses.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Stagnation complète, indisposition générale. Cette indisposition tient à un principe d'atonie dont les parties nobles du corps théâtral sont affectées, et qui se manifeste par l'engourdissement de chacun des membres; le public participe beaucoup à cette torpeur universelle, je veux dire le public de Paris; car le renouvellement de l'année théâtrale produit dans tous les spectacles de province une activité vivifiante, semblable à celle qui se fait sentir à la même époque dans la nature. Alors les troupes changent de résidence, il se fait des trocs entre les sujets d'un théâtre et ceux d'un autre; les nouveaux arrivans ont toujours pour le public dont ils viennent solliciter les applaudissemens, un mérite incontestable, celui de la nouveauté : aussi remarquons-nous que chacun est content de son lot; nous lisons dans chaque journal des départemens des actions de grâces rendues au sort; la faveur dont jouit le comédien arrivant, s'accroît quelquefois de la disgrâce de celui qui s'en va : l'acteur affligé par des adieux désobligeans, s'en console par l'espoir de l'accueil flatteur qu'il va sans doute recevoir de ses nouveaux hôtes, accueil qu'il reçoit presque toujours en effet. Admirable effet de la variété! Hélas, nous autres Parisiens nous sommes privés de ces illusions, les plaisirs de l'inconstance nous sont interdits. A notre Théâtre-Français une place de sociétaire est un patri-

ciat inamovible, et, qui pis est, héréditaire. Le printemps, cette saison fortunée pour les parterres de la province, est pour le nôtre la plus triste des saisons. Les bons acteurs nous quittent et les mauvais ne nous quittent pas.

Tandis que Talma charme les Bordelais, que les indispositions ajournent *Jeanne d'Arc, la Fille d'Honneur* et *Orgueil et Vanité*, les doubles qui ne sont pas indisposés jouent *incognito* les vieilleries de Corneille et de Molière; c'est aussi *incognito* que le libraire Desoer vient de publier deux comédies, ou plutôt deux farces de Molière, dont le titre seul était arrivé jusqu'à nous, *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin Volant*. Cette découverte ne peut guère avoir d'autre résultat que de marquer le point de départ de Molière, afin de mesurer les immenses progrès qu'il a faits et qu'il a fait faire au théâtre. Dans ces deux informes productions, on ne retrouve de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre que deux idées de scènes qu'il a développées depuis dans deux autres ouvrages, quelques étincelles comiques, et les noms bizarres de *Gorgibus* et de *Villebrequin* qu'il a donnés ensuite à d'autres personnages. « Le nom de Gorgibus, dit un nouveau commentateur de Molière, n'est point un nom d'invention; c'est celui d'un homme qui, dans une des affaires de la Fronde, déposa contre le coadjuteur, depuis cardinal de Retz. » En effet, le cardinal de Retz s'égaie dans ses mémoires au sujet de ce nom burlesque.

Le *Barbouillé* est le canevas du troisième acte de Georges Dandin. C'est aussi un mari imbécille et jaloux qui est joué par une femme coquette. Ce qu'il y

a de fort remarquable, c'est que la scène dans laquelle le mari refusant d'ouvrir la porte à sa femme, est à son tour mis dehors par la rusée coquette, est absolument la même dans les deux pièces pour le fond et pour l'exécution théâtrale. C'est le même moyen employé par elle, d'abord pour fléchir son mari, puis pour l'effrayer; c'est la même crédulité du bon homme qui croit que sa femme veut en effet se tuer, et qui se laisse prendre à ce piège : enfin la scène a le même résultat dans les deux pièces, celui de faire croire aux parens que l'époux est dans son tort, et que la femme est la plus innocente créature du monde. Cependant la scène du *Barbouillé* est un lazzi grossier, et celle de George Dandin est un chef-d'œuvre. D'où vient cette différence? Il n'est pas de lecteur qui n'en comprenne la cause en comparant les deux ouvrages.

On retrouve dans ces essais d'un grand maître quelques traits de détails échappés à sa plume, et qu'il a reproduits ailleurs. Ainsi le *Barbouillé* répond au pédant qui lui demande s'il sait d'où vient le mot de galant homme : « Qu'il vienne de Villejuif ou d'Aubervilliers, je ne m'en soucie guère. » Cette réponse rappelle celle que fait Marine à une question semblable dans *les Femmes savantes.*

Il semble qu'on aperçoive quelques progrès entre la première des deux pièces, et le *Médecin volant*, qui est la seconde. Celle-ci a quelque ressemblance avec *le Médecin malgré lui;* mais elle n'en est pas l'ébauche, comme le dit l'éditeur. Elle a plus d'analogie avec le *Crispin-Médecin* de Hauteroche. Il faut croire qu'elle

était oubliée même du temps de Molière, et qu'il en avait fait lui-même justice. Car on trouve dans les œuvres de Boursault une comédie du *Médecin volant*, jouée en 1661. Cette comédie est à-peu-près copiée de celle de Molière, et il ne paraît pas que celui-ci ait jamais réclamé contre ce plagiat. Le titre de *Médecin volant* vient de ce que Sganarelle, qui joue deux personnages pour tromper un vieillard dont on enlève la fille, saute continuellement d'une fenêtre à l'autre pour paraître tantôt sous le costume d'un médecin, tantôt sous celui d'un valet, de sorte qu'on le voit presque toujours en l'air.

Quant au style de ces deux farces, c'est la même grossièreté, la même licence, les mêmes quolibets, les mêmes gravelures, qui caractérisent le théâtre de cette époque, et que les auteurs d'aujourd'hui rajeunissent à leur manière pour les théâtres du boulevart. Je pourrais citer beaucoup de nos pièces nouvelles, notamment tous les Chaperons, et tous les oiseaux du père ou de la mère Philippe, où l'on fait applaudir des plaisanteries qui ne sont guère moins gaillardes que celle-ci : dans le *Barbouillé*, Angélique dit à un docteur qu'elle se moque de sa doctrine, et qu'elle est docteur aussi quand elle veut.

Le docteur. Tu es docteur quand tu veux? Ouais! je pense que tu es un plaisant docteur; tu as la mine de suivre fort ton caprice : des parties d'oraison, tu n'aimes que la conjonction; des genres, que le masculin; des déclinaisons, le génitif; de la syntaxe, *mobile cum fixo;* et, enfin, de la quantité, tu n'aimes

que le dactyle, *quia constat ex unâ longâ et duabus brevibus.*

POLITIQUE.

Des Emigrés, et des nouveaux Officiers de l'armée.

Lorsqu'on blâme la singulière méthode qui a donné une face nouvelle à nos troupes, quand on signale les étranges changemens et les privations si dures qu'on a fait éprouver à l'ancienne armée, les défenseurs de l'ordre actuel répondront peut-être que ces observations ne sont applicables ni à la garde royale, ni à la cavalerie, et que par conséquent elles doivent être réduites de moitié. J'ignore jusqu'où cet argument est juste, car la cavalerie a éprouvé aussi des changemens sensibles, des vexations iniques; elle a passé par toutes les épurations du temps. Quant à la garde royale, qu'importe si son organisation ne laisse rien à désirer? Elle devient alors une classe privilégiée dont l'état heureux n'améliore pas celui des autres. Je ne connais qu'un seul corps satisfait de la conduite de ceux qui ont provoqué et opéré sa formation; officiers, uniformes, musique, il a tout selon ses vœux, il a tout ce que nous demandons en vain; et doit-on s'en étonner? S'il brille de ce qui nous manque, s'il a été traité avec une prédilection particulière, ce fut dans

un temps où c'était une bonne fortune de n'être pas Français.

Mais laissant un sujet plus sérieux qu'on ne pense, je vais parler de ces hommes en foule apparus dans nos rangs, d'où l'on a repoussé des soldats qui en étaient l'orgueil. Sans comparer la triste destinée de nos officiers à demi-solde, à la fortune de ceux qui les remplacent, je dirai du moins combien l'expulsion des uns et la préférence accordée aux autres furent une criante injustice. L'armée fut perdue sans retour du moment où des émigrés et des gardes-du-corps l'ont presque seuls composée. On pourrait citer des régimens de cavalerie où il n'est pas trois lieutenans qui aient vu le feu; des légions où tous les capitaines et officiers supérieurs sont des émigrés qui ne l'ont peut-être pas vu davantage. Dans le principe, était-il d'une utilité bien urgente de créer une maison du Roi, qui ne put rien faire pour le Roi? était-il bien nécessaire d'arracher à leurs paisibles foyers, des serviteurs ressuscités, ou plutôt naissans de toutes parts, de leur prodiguer les honneurs et l'avancement réservés aux braves pour prix de vingt-cinq ans d'oisiveté? De quel œil nos vieux soldats ont-ils vu ces nouveaux militaires se fourvoyer parmi eux? Que durent-ils penser en recevant l'ordre d'obéir à des chefs qui se vantaient d'avoir durant toute la révolution calomnié leurs armes et leurs libertés? S'ils en ont murmuré, n'avait-on rien à se reprocher à leur égard, et devait-on redoubler les regrets de guerriers déjà si cruellement outragés par le malheur? Après la perte de leurs dernières espérances, quelle peine dut être plus

cruelle pour eux, que de baisser le front devant ceux qu'ils accusent de leurs désastres ?

En supposant que cette accusation soit fausse ; en supposant qu'en 92, comme en 1815, les hommes qui ont déserté la France ne se sont jamais couverts du sang de leurs concitoyens, n'ont jamais appelé de leurs vœux les orages qui ont désolé leur belle patrie, pourquoi alors viennent-ils se condamner, en recevant le prix de services dont ils rougiraient? Si, au contraire, ils ont tourné contre leur patrie un cœur et des mains hostiles, s'ils ont oublié que celui qui combat ses frères et son pays est digne des peines réservées au parjure, quel exemple donne à l'Europe le gouvernement français, en payant du prix le plus honorable ce qui sera toujours un crime irrémissible aux yeux des nations civilisées?

Au reste, nous ne pouvons avoir de doutes sur la conduite de la plupart des émigrés : nous savons que les uns ont passé nos frontières pour les repasser bientôt ; que les autres ont fait de leur exil une spéculation de commerce, une occasion de voyage ; et si quelques-uns ont servi l'Angleterre à Quiberon, l'Autriche sous les drapeaux de Condé, est-ce à la France à les récompenser? est-ce à elle à les écouter quand ils réclament ce qu'elle ne peut pas devoir? et n'est-il pas aussi maladroit qu'impolitique d'accorder à des hommes qu'elle doit croire étrangers des biens qu'elle refuse à ses enfans?

Il est des services réels dont le prince seul peut apprécier la valeur, et que lui seul aussi peut payer de ses bienfaits; les dévoués compagnons de ses pas, qui, l'entourant d'une fidélité constante, ont tout délaissé

pour partager ses malheurs, sont sans doute les premiers amis de son cœur, et personne ne se croirait en droit de leur envier sa reconnaissance ; mais qu'ont fait pour lui et pour la patrie cette foule de jeunes gens obscurs, ou n'ayant que le lustre emprunté de leur naissance ? devaient-ils supplanter nos vieux guerriers ? était-ce à eux, le visage encore couvert du duvet de l'enfance, à venir commander des vétérans blanchis sous les armes ? On a déjà vu ce qu'on pouvait en attendre ; ils ne seront pour leurs compagnons qu'un éternel sujet d'ombrage et d'envie.

Avant que les lumières d'une philosophie partout répandue eût dessillé les yeux du vulgaire, on s'était imaginé qu'une noblesse intéressée à soutenir la gloire de ses ancêtres, était seule digne de conduire aux champs d'honneur des hommes qu'elle enflammait par ses exemples, et par les hauts faits dont elle rappelait le souvenir. Mais aujourd'hui que du sein de nos camps se sont élevées des réputations qui ont éclipsé toutes les réputations passées, et que les Français ont prouvé qu'ils étaient tous appelés à devenir des héros, ne serait-il pas ridicule de vouloir renouveler le système d'une noblesse essentiellement militaire, et qui pourrait désirer encore que tous les militaires fussent nobles ?

Dans le monde, quoiqu'un grand nom ne soit souvent que le titre pompeux d'un mauvais livre, par une curiosité assez naturelle on aime à voir, à connaître les enfans des hommes historiques ; ils semblent entourés de souvenirs imposans ; ils semblent redire ce que la plupart d'entr'eux ne rediront jamais. Aussi, lors-

qu'on veut s'assurer si dans les traits de la figure, dans les manières, dans l'esprit des descendans des nobles, on ne retrouvera pas quelque chose de leurs aïeux, on est bientôt conduit à révoquer en doute la puissance du sang; on ressemble au voyageur qui, plein d'une pénible mélancolie, se plaît à errer parmi les restes attristés d'Athènes, à chercher en vain sous ses ruines effacées les traces de l'antique Babylone. Mais les soldats, qui donnent moins à l'imagination, ne se laissent point séduire par les souvenirs attachés à des noms pour eux inconnus: ils voient l'homme dans ce qu'il est, et non dans ce que fut son père; ils jugent un militaire sur le champ de bataille, et ne savent point apprécier un jeune et galant chevalier, quel que soit son mérite dans un salon; la gloire d'un camarade devenu leur général par cent traits de valeur dont ils furent témoins, est la seule gloire qu'ils comprennent, qu'ils ambitionnent et respectent.

Des réflexions aussi généralement partagées seraient sans doute superflues, si des écrivains ennemis de la loi du recrutement, comme de toute institution libérale, ne cessaient de répéter que, parmi nous, nuls ne peuvent faire de meilleurs officiers que ces jeunes gens, qui, aux avantages d'une éducation brillante, joignent une renommée de famille dont on suppose qu'ils ont hérité. C'est une grande maladresse, une injustice, selon eux, de ne les pas préférer à ces hommes qui n'ont d'autre talent, d'autre noblesse, que l'épée avec laquelle ils défendirent trente ans leur pays.

Quand de pareilles opinions sont publiées sous un

gouvernement qui n'eut pas toujours la même indulgence, faut-il fermer les yeux et se taire, applaudir au choix déjà fait des cadres de l'armée, bénir les lois d'exception, les préférences outrageantes pour tant de braves exilés de leurs rangs, et déchus de leurs grades? Est-il inconvenant, séditieux, d'en appeler au ministre éclairé qui saura remplir les intentions de la patrie? Ah! nous osons l'espérer, le jour n'est pas loin où l'on reviendra sur un passé qui fut trop injuste, où l'on renoncera à des sentimens exclusifs à l'égard de certains hommes, dont tous les droits sont illusoires, et auxquels on a voulu attacher une idée mensongère de fidélité.

M.

VARIÉTÉS.

Lettre d'un missionnaire en tournée, à un sous-diacre de Saint-Sulpice.

Mon cher confrère en Dieu, la charité chrétienne qui me prescrit d'éclairer votre jeunesse sur les devoirs de l'état ecclésiastique, m'ordonne aussi de vous en faire connaître les dégoûts, afin qu'instruit d'avance des tribulations que nous avons à souffrir dans la carrière errante de missionnaires, vous puissiez cuirasser votre ame contre les tentations, et demander à Dieu la patience, si utile à ceux qui prêchent sa parole.

Les journaux de notre parti vous répètent sans cesse,

mon cher confrère, que nous trouvons dans nos courses mystiques tous les cœurs ouverts à la pénitence, que nos prédications attirent la foule des pécheurs à la sainte table, que la voix de Dieu, qui sort infailliblement par notre bouche, pénètre toutes les oreilles, et fructifie dans toutes les ames. On vous répète, dans *le Conservateur* et dans *la Quotidienne*, que la foi devient plus vive, et que les conversions se multiplient. Il faut que je vous détrompe, quoi qu'il m'en coûte; ce tableau des progrès de la piété est de pure imagination.

En quittant Paris, encouragé par les caresses de M. le comte de B...., de madame la vicomtesse de R...., de M. le cardinal de L...., j'espérais avec une foi entière dans la bonté de Dieu, et dans son intercession pour le succès de l'église. Il me semblait que les miracles allaient se multiplier sous mes pas, pour amener la restitution de la dîme et des biens nationaux. Je me figurais que le Très-Haut parlerait lui-même pour détruire la Charte, arrachée à la faiblesse du Roi, et pour écraser désormais les têtes renaissantes de la révolution. Dans le premier village où je prêchai, je me mis sur le pied de faire des miracles, tant j'avais de confiance en Dieu. Mais l'Écriture dit : *Tu ne tenteras point ton Dieu;* j'avais tort, et il resta sourd. Je commençai par promettre que la vigne gèlerait si l'on ne venait pas à l'église; personne ne vint, et la récolte fut abondante. Un enfant était attaqué d'une maladie peu dangereuse; mais ses parens, inquiets, en craignaient vivement les suites. Je fus consulté, et moyennant douze jeûnes, trois neuvaines, et deux commu-

nions, je promis une guérison certaine. Le malheur voulut que, pendant que les parens étaient à la sainte table, l'enfant gagnât du froid, eût une crise fâcheuse, et fût retrouvé mort au retour de l'église. J'enterrai l'enfant, et je renonçai aux miracles.

Je tournai toutes les forces de mon esprit vers les conversions. Dieu, me disais-je, ne peut s'offenser du zèle qu'un prédicateur met à propager la foi; je travaillai donc à m'introduire dans les familles protestantes, à les diviser, à m'emparer de l'esprit des faibles, à détourner les enfans, à leur offrir d'abord des récompenses célestes, ensuite des récompenses terrestres. Tous mes efforts n'aboutirent qu'à m'attirer l'animadversion des parens; et un jour qu'à la faveur de la nuit, je m'étais introduit furtivement dans la chambre d'une jeune fille de quinze ans, que je l'endoctrinais de mon mieux, le père vint à l'improviste, et, malgré mes protestations, se trompant sur le but de ma visite, il appela ses valets, me frappa rudement, et me mit à la porte, avec un traitement dont je ne me suis pas vanté, parce que Dieu défend le scandale.

Je ne perdis cependant pas courage, Dieu me soutenait; je me souvins de ces pieux convertisseurs qui suivaient dans le Nouveau-Monde les armées espagnoles, je me rappelai aussi notre saint roi Louis IX, et Louis-le-Grand, qui propagèrent le nom de Dieu dans le pays des Albigeois et dans les Cévennes. Je reconnus qu'il me manquait quelque chose pour convertir, et j'écrivis à mes supérieurs pour obtenir quelques dragons, ou, s'ils l'aimaient mieux, quelques gendarmes.

On me fit répondre que ma demande était prématurée, que les temps n'étaient pas encore assez favorables à la religion; mais qu'au reste, sans perdre espérance, je me contentasse d'employer pour le moment les ressources de la prédication. Je fus donc obligé de renoncer à mes chers projets de conversion par force.

Je me résignai à prêcher, et à défaut de foudres matérielles, je fis tonner les foudres du ciel. Je me jetai tout entier dans les figures, dans les invocations, dans les prosopopées les plus violentes. Dans une phrase je parcourus l'enfer et le ciel, la terre et les espaces. Je me composai pour mon usage particulier un enfer qui me fût propre, et dans lequel je ne plaçai pas seulement Zwingle, Arius, Luther, Calvin, Bayle, Fréret, Rousseau, Voltaire, Helvétius, Diderot et Condorcet; j'associai à ces damnés vulgaires tous les philosophes de l'antiquité, Socrate et Platon, Cicéron et tous les Catons; je damnai de plus Fénélon comme quiétiste, Pascal comme janséniste, Massillon comme jacobin en soutane. Cette éloquence nouvelle produisit quelque effet. On vint à mes sermons, mais on rit. Un jour que je voulus produire une grande édification, je fis venir à crédit de Paris un exemplaire de Rousseau et de Voltaire, et je les brûlai entre vêpres et complies, avec le feu de la lampe du chœur, en chantant avec componction : *Beati pauperes spiritu; intrabunt in regnum cœlorum.*

Cependant je n'avais point encore à me glorifier d'une seule conversion, et j'étais toujours jaloux de cette conquête. Dieu me l'avait réservée, mais vous allez voir que la grâce n'était pas grande. Un des

émissaires que j'envoyais dans les familles vint m'apprendre qu'il avait découvert un protestant qui s'était plongé par sa faute dans une profonde misère. Il m'apprit en outre que le consistoire réformé, après lui avoir donné long-temps des secours, commençait à se lasser, attendu ses mœurs scandaleuses. C'est un mauvais sujet, me dis-je, mais qu'importe ; si je le convertis, la gloire en sera plus éclatante. Je me rendis donc auprès de cet homme que je trouvai dans une mauvaise chambre, étendu sur un grabat, à peine couvert d'habits en lambeaux. Je me mis à lui débiter un sermon en trois points avec toute l'onction possible. Il me regarda d'abord avec une impatience marquée ; mon discours lui parut long ; quand j'eus fini, « Que voulez-vous? me dit-il; est-ce du pain que vous m'apportez? Votre religion, que je ne connais pas, nourrit-elle sans travailler ceux qui l'observent? — Non, lui répondis-je, mais elle donne le ciel, et des béatitudes infinies. — Le ciel, reprit-il en blasphémant, le ciel est bien loin, et je meurs de faim. — Écoutez, lui dis-je encore, si vous rentrez dans le sein de notre mère commune, je m'intéresserai à vous, et je tâcherai de vous faire obtenir une place de sacristain. — Moi... s'écria mon homme, c'est bien de cela qu'il s'agit! croyez-vous que je veux sans cesse être à la messe, et... » Je n'achève pas de transcrire les horreurs qu'il proféra.

« Mon fils, repris-je avec patience, votre état m'afflige. Dieu que vous blasphémez vous appelle. — Que m'importe, cria encore plus fort ce misérable ; si vous n'avez que cela à me dire, vous pouvez retourner d'où vous venez. Tenez, j'ai un marché à vous offrir: catho-

lique et cent écus comptant, sinon je reste huguenot; c'est mon dernier mot. » Je vis bien qu'il n'y avait rien à gagner sur cet homme, et j'allais le quitter, lorsque je me ravisai. Quoi, me dis-je à moi-même, ce sera en vain que j'aurai compté sur une conversion! Que deviendra ma gloire si je me retire ainsi sans avoir rien fait pour le ciel? Transigeons avec cet homme; lorsqu'il aura reçu le baptême, je suis sûr que Dieu le touchera; et d'ailleurs, lors même que son cœur resterait toujours infidèle, le baptême ne peut lui faire de mal; et comme Dieu seul lit au fond des cœurs, son exemple peut en amener d'autres plus contrits, et plus sincères. Je retournai vers le malheureux. « Eh bien, lui dis-je, j'espère que pendant le baptême Dieu vous touchera; je vous offre 200 francs. — Non, reprit-il, pas à moins de cent écus. — Partageons le différent par la moitié, lui dis-je, 250 francs. — Je suis inexorable. — Eh bien, vous le voulez, je vous accorde les cent écus, mais demain vous serez baptisé. — Soit, » répondit-il.

En sortant de chez le nouveau converti, je montai en chaire; je parlai de l'efficacité de la grâce; j'annonçai en termes pompeux qu'un incrédule venait d'être rendu à la foi; j'invitai tous les hérétiques à imiter ce noble exemple, et j'entonnai un *Te Deum* avec tout l'enthousiasme imaginable. J'ordonnai à cette occasion une quête pour les pauvres : elle produisit 320 francs, dont je destinai une partie au néophyte. Les 20 francs furent gardés pour le prix de la commission. Le lendemain dès le matin toutes les cloches furent en branle; le converti, vêtu d'une robe blan-

che, fut conduit par la ville, aux acclamations d'une douzaine de petits garçons: il fit son entrée dans l'église. J'étais à l'attendre, lorsqu'on vint me remettre un billet, que j'ouvris dans la sacristie : il était conçu en ces termes : « Monsieur, quand nous fixâmes à 300 francs le prix de ma conversion, je ne m'attendais pas à me voir traîner dans toutes les rues, et hué par la populace, avec un drap sur la tête. Les 300 fr. sont seulement pour l'abjuration. Quant à la cérémonie, je demande 100 francs de surplus, sinon, je serai forcé, monsieur le missionnaire, de ne pas prononcer d'abjuration, ou plutôt de faire serment à la religion protestante. *Signé*. N. » Que faire ? je me trouvais pris comme un rat dans une souricière. Fallait-il après avoir parlé si haut de la grâce autoriser le scandale dont j'étais menacé ? Je fis répondre à mon néophyte qu'il aurait 100 francs de plus. A ce moyen, la cérémonie se passa en ordre, et tout le peuple parut édifié de la piété du converti.

Il fut reconduit chez lui avec les mêmes honneurs, et sa conversion fit le plus grand bruit dans tous les journaux. Je fus comblé d'éloges, mais le diable n'y perdit rien; je savais trop que j'avais versé l'onde sainte sur une tête indigne.

Telles sont, mon cher confrère, les tribulations qu'éprouvent les hommes qui veulent propager la foi catholique. Au reste, ma conscience ne me reproche rien; j'ai tout fait pour la plus grande gloire de Dieu. Pour vous, ô jeune homme! suivez toujours cette loi que nous suivons, cette loi que vous avez jurée; nous avons passé par des révolutions que vous n'avez point

vues, nous avons éprouvé des souffrances que vous n'éprouverez pas. Cependant rien n'est fait encore, la foi est tiède, les missionnaires perdent leur temps, l'argent seul règne en France; les principes révolutionnaires combattent la religion catholique. Soutenez cette foi divine; que les obstacles ne vous rebutent point; instruisez-vous par mon exemple : vous avez été, peut-être, marqué par le Seigneur pour ramener les saintes dîmes, pour faire restituer les biens du clergé. C'est vous, peut-être, qui êtes destiné à faire sortir l'église de ses ruines. Poursuivez avec courage, et vos efforts, couronnés ou non, vous obtiendront dans le ciel l'éternelle félicité des justes, etc., etc.

M.....

Jésuite et missionnaire.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La loi pénale relative aux délits de la presse laisse sans doute beaucoup de choses à désirer; mais c'est une loi de salut, une loi pleine d'indulgence, si on la compare à celle qui vient d'être adoptée sur le mode de jugement et la procédure. Défendue et amendée par une commission moins libérale que la première, soutenue avec moins de constance et de succès par les orateurs du côté gauche, elle est sortie de l'épreuve de la discussion sans avoir subi une faible partie des améliorations qu'elle exigeait; et, nous le disons avec douleur, jamais législation ne fut plus sévère, ni plus facile à l'interprétation des procureurs du roi : les écri-

vains auxquels on accorde cette loi comme un bienfait, la recevront comme un châtiment; et sous presque tous les rapports, on peut dire que la seconde loi relative à la presse, est une loi destructive de la liberté de la presse.

M. de Brigode, orateur plein de finesse et d'esprit, est le seul qui ait envisagé ce projet sous son vrai point de vue. Par deux articles sur la diffamation privée, toute action particulière des citoyens est renfermée dans une inviolabilité profonde. Sans doute je ne m'étonne pas que la vie privée des particuliers soit enlevée à la critique; la liberté de l'examiner ne pourrait être admise que chez des nations qui ont des mœurs plus pures et plus fortes que les nôtres; j'en conviens. Mais en est-il de même à l'égard des fonctionnaires publics? Leur vie privée n'est-elle pas tellement liée à l'usage qu'ils peuvent faire de leur vie publique, qu'il est loin d'être sans inconvénient de la cacher derrière le sanctuaire de la loi qui la protège, et encourage les turpitudes? Sans doute s'il était démontré qu'un homme sans mœurs, qu'un citoyen dont l'ame est gangrenée de vices, ne sera dans aucun cas plus mauvais fonctionnaire qu'un citoyen qui a des mœurs pures, une probité non-seulement publique, mais encore privée, il faudrait alors approuver la loi restrictive; mais s'il est évident au contraire que les habitudes immorales influent toujours, et d'une manière plus ou moins fâcheuse, sur la conduite publique d'un citoyen, il faut en conclure que la prohibition elle-même est d'une immoralité sans exemple. Sous cette législation, qu'un ministre,

qu'un magistrat, vive publiquement dans le désordre; que chaque soir on le rencontre, comme cela s'est vu plus d'une fois, dans les galeries nocturnes du Palais-Royal; qu'il dilapide ses biens, qu'il fasse des banqueroutes frauduleuses, il sera défendu aux écrivains de dénoncer à l'opinion des vices et des crimes qui déshonorent le gouvernement, et compromettent d'honorables fonctions. Si un comptable est prodigue de sa fortune, s'il hante les roulettes, ne pourra-t-on dire au gouvernement, Destituez cet homme, c'est un joueur et un prodigue; si un prêtre, au lieu d'employer son influence au maintien des bonnes mœurs, cherche au contraire à les corrompre, sera-t-il défendu de prémunir une jeunesse inexpérimentée contre les suggestions et les principes de cet homme dangereux? Cela ne devrait pas être; cependant la loi, en interdisant la preuve, le défend par le fait et expressément.

La faculté de saisir avant le jugement a été pour ainsi dire surprise à la lassitude du côté gauche; et je ne sais quelle fatalité a permis qu'il approuvât aussi le principe de la compétence universelle; principe si cher à quelques procureurs du roi; principe qui livre tous les écrivains à la merci du pouvoir. Celui-ci pourra, toutes les fois qu'il voudra perdre un écrivain, entourer d'insinuations quelque citoyen des provinces, auquel il persuadera qu'il est calomnié, et, sur une simple présomption, l'écrivain sera traîné à deux cents lieues de son domicile. Son industrie languira, son état sera perdu; et l'acquittement même ne réta-

blira pas sa fortune, puisqu'il est de principe que la justice, qui sait si bien prendre, ne restitue jamais.

Les trois vices que j'ai signalés suffiraient pour rendre une loi inexécutable. Il en est beaucoup d'autres dans le détail desquels je ne puis entrer aujourd'hui. Cette loi cependant, qui doit garoter la liberté, a été défendue et attaquée avec une sorte de bonne foi. Le ministre a donné à la magistrature une leçon dont elle ne profitera pas. Plusieurs orateurs libéraux ont parlé avec énergie; rien n'a manqué à la discussion, pas même le silence du côté droit. Mais une espèce de scission s'est opérée parmi les ministériels; les opinions se sont divisées, et comme le côté droit qui ne dit rien n'en agit pas moins contre la liberté, les amendemens les plus oppressifs ont naturellement obtenu la préférence. Tel est un amendement de M. Duvergier de Hauranne qui, depuis quelque temps, a déserté les bannières de M. de Serre. M. Jacquinot de Pampelune s'est aussi montré fort empressé à corriger la loi. Il est fâcheux que le procureur du roi, qui applique les lois, soit en même temps le député qui les amende et les vote. On dirait, toutes les fois qu'il propose quelque changement de rédaction, qu'il cherche à disposer le terrain, et à se préparer des réquisitoires. M. Mestadier, que je n'appellerai pas le *Thersite du ventre*, de peur d'attenter à *sa considération,* a déployé dans cette discussion une abondance dont il est impossible de donner une faible idée. M. Lizot, qui a moins parlé, a dit presque autant de choses que lui. Ce sont deux orateurs de la même force.

Quant à M. Bellart, il a fait imprimer une opinion dont par conséquent il est juridiquement responsable, chose juste, puisque cet orateur s'est soustrait au rappel à l'ordre que la Chambre lui eût certainement infligé. Son opinion, diamétralement contraire à la Charte, et surtout dépourvue de modération, serait indubitablement condamnée par M. Marchangy, si elle était signée d'un autre. Il faut espérer que, semblable à M. d'Avrigny, qui le matin, en sa qualité de censeur royal, effaçait ce que l'auteur de Jeanne d'Arc avait fait le soir, M. Bellart procureur-général, punira les écarts de M. Bellart député. Au cas contraire, les Chambres assemblées seraient, dans leur impartialité, forcées d'évoquer l'affaire devant elles, et de lui ordonner de poursuivre.

— Nous avons dit dans un de nos derniers numéros, que des lettres de Sainte-Hélène, rapportées par les journaux anglais, annonçaient que les équipages de la flotte et les troupes en station, sont dans un très-mauvais état de santé, et que Bonaparte s'est trouvé si mal qu'il a été obligé de faire venir, à deux heures du matin, le chirurgien du vaisseau amiral. Un journal étranger a publié l'extrait d'une de ces lettres, sous la date du 28 janvier.

« Je n'ai que peu ou point de nouvelles à vous apprendre, car Sainte-Hélène est devenue une véritable prison. On construit à Longwood une maison pour Napoléon, qui a été très-malade il y a quelques jours, et qui n'a voulu voir aucun chirurgien, excepté M. Stokoe, du *Conquérant*, et ami particulier de M.

O'Meara. Il ne ne nous est pas permis de voir ce que ce dernier a publié, mais vous l'avez sans doute lu. La famille Bertrand se porte bien, je l'ai vue dimanche dernier à la promenade. Au moment où j'écrivais ma lettre, M. Stokoe est venu me voir pour m'apprendre qu'il devait être traduit devant un conseil de guerre ou être cassé. Il a choisi le dernier parti, et fera voile demain pour l'Angleterre. La raison en est qu'il a appris aux habitans de Longwood qu'il avait reçu quelques lettres pour eux. »

Cette nouvelle se trouve confirmée par l'arrivée à Portsmouth, le 30 du mois dernier, de M. Stokoe à bord de la frégate le *Trinquomale*. Ainsi, après avoir obligé le chirurgien dans lequel Bonaparte avait confiance pendant sa dangereuse maladie à quitter l'île, il paraît maintenant que sir Hudson-Lowe, qui avait permis au seul homme de l'art qui était à Ste.-Hélène de donner ses soins au malade dans une nouvelle rechute, le force à l'abandonner au moment où celui-ci avait le plus besoin de son assistance. Que ceux qui approuvent ou tolèrent de tels procédés, réfléchissent sérieusement sur les reproches que l'on pourrait faire à la nation s'il arrivait quelque chose de fâcheux à Bonaparte, et si une pareille conduite ne donnerait pas matière à une enquête.

— Ce n'est pas la première fois que l'on remarque l'étrange altération que le sens des mots a éprouvée depuis quelques années. Les significations nouvelles que l'esprit de parti donne aux expressions les plus connues se multiplient tous les jours, et bientôt on

finira par ne plus s'entendre. C'est pour prévenir ce malheur qu'un écrivain spirituel se propose de publier un dictionnaire politique des mots français qui ont changé de sens. Nous extrairons de son manuscrit, qu'il a bien voulu nous communiquer, les distinctions suivantes.

Honnêtes gens : par cette expression, qui servait autrefois à désigner les gens d'honneur, on entend aujourd'hui les émigrés, et les vendéens ; on l'applique en général aux amis de l'ancien régime, aux jésuites et aux ignorantins.

Royalistes, hommes qui veulent qu'un roi soit leur humble valet, leur obéisse, et les enrichisse.

Morale publique, synonyme de religion catholique. La morale publique ne comprend pas seulement la confession et les missionnaires ; elle comprend encore les anciennes observances religieuses, depuis le culte de Saint-Guignolet, jusqu'au droit de jambage.

Liberté de la presse, faculté de louer les ministres.

Jury, commission spéciale choisie par un préfet.

Missionnaires, comédiens ambulans dont le théâtre est une chaire.

Immobiles, hommes qui s'agitent sans cesse.

Périodique, c'est-à-dire qui paraît irrégulièrement.

Ministre de l'intérieur, lieutenant-général de police.

Conservateur, qui aspire à renverser et à détruire.

Drapeau blanc, bonnet des jacobins du temps présent.

Bobèche, principal chanteur de l'Opéra-Comique.

Discussion, bataille constitutionnelle.

Question préalable, cordon préservatif de la liberté.

— Le ministère s'ocupe dans ce moment d'acheter un ou deux journaux, afin de pouvoir répondre aux feuilles qui critiqueront ses actes. *La Gazette* a déjà fait marché avec M. de Cazes ; une des conditions est le renvoi de M. Martainville. M. de Serre a jeté les yeux sur le *Journal de Paris*, mais il insiste sur la suppression de *la Petite-Chronique*, et l'on ignore si l'affaire se fera. Le *Journal de Paris* est, au reste, décidé, si personne ne l'achète, à se faire indépendant.

— Un député du ventre se plaignant de l'excessive longueur des séances qui l'obligeait à perdre souvent des dîners en ville, s'impatientait de l'étendue d'un discours prononcé par un orateur du côté gauche. Un de ses collègues, plus patient parce qu'il avait fait un déjeûner dînatoire, lui dit : Ecoutez donc, mon ami, voilà un argument fort juste. — Je vous rends grâces, répond le mandataire affamé, quand cinq heures sont sonnées, le meilleur argument à mes yeux, *c'est un bifteck aux truffes.*

— Les rédacteurs du *Conservateur* et du *Drapeau blanc* ont reçu l'invitation d'assister à un banquet donné par les régimens suisses au service de France. On portera un toast *à la cour royale*, et une quête sera faite pour l'impression d'un ouvrage intitulé : *De la supériorité des troupes suisses sur les troupes françaises.*

— Les habitans de Rennes viennent, dit-on, d'adresser une pétition à la Chambre. Ils demandent la convocation prochaine du collége électoral d'Ile-et-Vilaine, leur députation étant restée incomplète par la retraite de M. Corbière, absent depuis trois mois sans congé, d'où l'on conclut qu'il a donné sa démission.

— On assure que M. Séguier a fait opposition à l'entrée des chèvres de Cachemire, qui nous apportent indubitablement l'adultère et le typhus. Ce noble pair va, dit-on, faire établir autour de sa maison un cordon préservatif, et l'on n'entrera plus chez lui sans avoir fait la quarantaine.

— On prétend que le *Journal des Débats* ayant hérité d'une soupière d'argent donnée à M. Geoffroi par une actrice qui l'avait reçue d'un ministre, l'a offerte à un député, à condition qu'il proposerait de rendre le cautionnement des feuilles semi-périodiques égal à celui des journaux.

— L'organisation du corps des intendans militaires avait été faite à l'exclusion d'un grand nombre d'inspecteurs aux revues, et de commissaires des guerres méritans qui ne se trouvaient pas sur les lieux pour faire valoir leurs droits. On assure que le ministre de la guerre a senti que cette organisation était susceptible de quelques modifications, et a décidé que le cadre recevrait quelque accroissement. Ce projet a été fortement appuyé auprès de S. Exc. par plusieurs in-

tendans militaires qui se plaisent à reconnaître chez leurs camarades oubliés, des titres plus anciens et plus fondés que les leurs. Nous félicitons ces messieurs de cette conduite généreuse : il est si rare maintenant de voir les gens se rendre justice, et reconnaître les droits des absens! Au surplus, nous avons toujours pensé que l'exécution de l'ordonnance relative à la création des intendans militaires était incomplète ; cette mesure entraînait nécessairement à la suite de la liste des nouveaux fonctionnaires, la classification des inspecteurs aux revues, et des commissaires des guerres placés en expectative; autrement, la lettre officielle par laquelle on annonce à ces derniers qu'on leur a conservé leur grade, serait dérisoire, puisque l'on ne peut conserver un grade qui est supprimé, puisqu'il ne peut y avoir de grade sans fonctions. Je sais que les bureaux l'avaient ainsi voulu; mais les décisions des bureaux ne sauraient être sans appel dans un gouvernement constitutionnel qui veut la justice avant tout, et qui ne saurait transformer un mince commis en un dépositaire d'une autorité despotique.

— *La Quotidienne,* dans un long article, s'est élevée contre une pétition qui aurait été adressée à la Chambre par un grand nombre d'habitans du département de la Moselle, pour demander le renvoi des Suisses. Bien loin de partager l'opinion de cette feuille, nous pensons que le droit de réclamer contre la présence de cette milice étrangère appartient surtout à un

des départemens dont la population belliqueuse fournit le plus de défenseurs à la France. Ce n'est point sous le rapport de la fidélité, du courage, qu'il faut envisager la question, mais bien sous le rapport financier. Or, nul doute que les Suisses ne soient en France un impôt que l'opinion réprouve à l'égal des droits réunis. N'est-il pas juste que les contribuables puissent au moins se plaindre pour leur argent? *La Quotidienne* met en avant les traités avec la Suisse, et demande s'il faut les rompre : non sans doute; mais peut-on croire que le maintien des Suisses à notre solde soit une condition expresse de la paix avec l'Helvétie? Comment cette faible puissance pourrait-elle dicter des conditions à la France, et lui dire : « Choisissez : il faut que nos soldats vous servent ou qu'ils servent contre vous. » En conscience l'absurdité de *la Quotidienne* ne saurait aller plus loin. Il faut convenir que cette feuille a un furieux goût pour les étrangers. Je ne doute pas que si demain il prenait envie au pape de nous envoyer un détachement de ses soldats, parasols déployés, on ne vît *la Quotidienne* applaudir de toutes ses forces à l'introduction parmi nous de cette milice religieuse si utile en temps de paix!

— On vient de faire placarder sur les murs de Paris l'annonce suivante : *Les regards d'un chrétien tournés vers le Saint-Sépulcre.* Nous avions d'abord pensé qu'il ne s'agissait que d'une notice explicative du nouveau panorama de Jérusalem; mais il est question, dans cet ouvrage, d'un sujet bien plus impor-

tant. C'est une petite circulaire que l'auteur adresse à tous les souverains de l'Europe, pour les engager à se coaliser contre les infidèles, afin de mettre le tombeau de Jésus-Christ à l'abri de toute insulte. Nous doutons fort que leurs majestés européennes répondent à cette invitation. Quelque persuasif que puisse être le style de l'auteur, je lui garantis qu'il n'armera pas un seul bataillon. Le temps des croisades est passé; et de ce que des missionnaires parcourent encore la France, on aurait sans doute un grand tort de conclure qu'ils prêchent la guerre et les vengeances.

— Les sociétaires de Feydeau se sont enfin montrés sensibles au reproche que leur faisait le public de manquer de chanteurs : ils viennent d'engager Potier. Désormais la troupe est au complet, et le dernier venu va prendre rang par ordre de date à côté de Paul, de Huet, et d'Aller.

— Un jésuite renforcé, apprenant que la Chambre avait ajouté au mot *morale* l'épithète *religieuse*, et donnant à cet amendement la signification la plus étendue, s'écriait dans l'excès de sa naïve joie : « Ah!
» nous les tenons messieurs les incrédules; nous les
» forcerons bien à *respecter les désordres* auxquels les
» missionnaires ont pu donner lieu ! »

— Le docteur Rutal va publier incessamment un nouvel ouvrage qui a pour titre : *Traité sur la paralysie, dédié au côté droit de la Chambre des Députés.*

— Un célèbre professeur de Toulouse vient d'ouvrir auprès des Quinze-Vingts un cours où il se propose de démontrer les avantages du silence appliqué à l'éloquence délibérative. Il compte déjà un grand nombre de sourds et muets qui se sont fait inscrire pour suivre ses leçons, où le recueillement est si grand qu'on y entendrait une mouche voler.

— Au moment où une nouvelle loi sur la liberté de la presse est présentée aux Chambres, on ne peut s'empêcher, en se félicitant de l'abrogation prochaine de la loi du 9 novembre, de se rappeler les maux dont la sévérité de cette loi a affligé un grand nombre d'écrivains et de libraires, amis de la liberté constitutionnelle. Deux de ces derniers, dont la fortune a souffert considérablement dans la prison, les amendes et les saisies d'ouvrages, ont vu les amis de la liberté de la presse, ouvrir une souscription en leur faveur. Les noms respectables qu'on lit à la tête des souscripteurs, semblent faire présager que cette entreprise sera couronnée par le plus grand succès.

La souscription, qui contient les noms des deux libraires, est déposée à Paris, chez M. Rey de Grenoble, avocat à la cour royale, rue des Grands-Augustins, n° 21 ; et au bureau des Lettres-Normandes, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

— La discussion du projet sur les journaux ne s'annonce pas sous d'heureux auspices. On veut absolument que les journaux paient un énorme cautionne-

ment. Si la loi passe, on ne reprochera plus aux journalistes d'être députés, puisque pour jouir du droit de faire un journal il faudra désormais être plus qu'éligible.

— Depuis que les journaux sont libres, on dénigre chaque jour leurs auteurs à la tribune. Est-ce, quand la censure n'existe plus, se montrer prudent? Gare les représailles ; d'autant plus qu'il pourrait y avoir de l'étoffe. Quand les journalistes n'auraient pour exercer leur vengeance que MM. B....n, L....t, Bl.... de B... Saint-A...., J....t, etc., etc., cela ne serait-il pas assez pour qu'elle pût être exemplaire?

— Saint-Foix s'étonnait de voir préférer Racine à Corneille; il mettait l'auteur du *Cid* au-dessus de l'auteur de *Phèdre*, et j'avoue que je suis très-porté à partager cet avis. Sans entrer aujourd'hui dans les détails nécessaires pour justifier cette sorte de préférence, je ne veux que témoigner ma surprise de l'injuste oubli dans lequel les comédiens français laissent quelques pièces de Corneille. Il en est une, surtout, que l'on ne place pas même parmi les œuvres choisies, et qui cependant, au jugement même de Voltaire, renferme de très-grandes beautés; c'est la tragédie d'*Othon*. Le tableau d'une cour livrée aux intrigues s'y trouve présenté avec une vérité et une énergie remarquables. Rien n'est plus digne d'observation que l'image de la cour de Galba, *vieil et cassé*, selon l'expression de Corneille, et qui, ne voyant rien par

lui-même, affaibli par l'âge et les infirmités, est livré à trois ministres également habiles courtisans, et avides de saisir pour ainsi dire au passage, le reste d'un pouvoir qui s'enfuit de ses mains mourantes.

On les voyait tous trois se hâter sous un maître,
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être;
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui dévorerait ce règne d'un moment.

Ces trois ministres, qui lisaient dans l'avenir la fin prochaine de leur idole, assiégeaient ses derniers momens comme des collatéraux avides. La succession du trône étant élective, ils s'étaient divisés par intérêt, et préparaient chacun un successeur à l'empire. *Discordes, et rebus minoribus sibi quisque tendentes et circa consilium eligendi successores in duas factiones scindebantur.* (Tac.)

Corneille nous montre ces deux factions, l'une dirigée par deux ministres, et l'autre par le troisième. Chacune avait son candidat. L'empereur, cédant aux suggestions de la majorité, choisit pour son successeur un certain Pison, espèce de nullité impériale, sous lequel les deux courtisans espéraient continuer leurs dilapidations. Le candidat évincé était Othon, sénateur plus éclairé, et surtout cher à l'armée qu'il s'était rendue favorable par ses libéralités. Dans cette occasion l'intrigue renversa celui que l'intrigue avait élevé. Othon se voyant frustré conspira la perte de son compétiteur, et prit sa place.

Tel est en partie le sujet de la pièce de Corneille.

Les développemens en sont remarquables, et l'on suit avec intérêt l'histoire fort instructive des favoris, qui tôt ou tard paient cher le bonheur dont ils ont joui, et qui devraient apprendre de l'expérience que la seule faveur durable vient du peuple, et se fonde sur de vrais services.

Il faut espérer que les comédiens français joueront quelque jour la tragédie d'Othon.

EPIGRAMME.

Les mécontens devraient enfin se taire.
La critique pour eux a donc bien des appas!
On les entend crier : « La Chambre ne va pas. »
Quelle injustice! elle court *ventre à terre.*

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Histoire de Cromwell, par M. Villemain. — *Spectacles.* — *Des uniformes.* — *Mémoires pour servir à l'Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant-général baron Pamphile De la Croix. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VI.

Paris, le 14 mai 1819.

Histoire de Cromwell, par M. Villemain.

(Premier article.)

BAYLE conseille aux historiens de ne point dédier leurs écrits à des princes; si j'osais donner mon avis après ce philosophe célèbre, je leur conseillerais de ne point choisir, pour écrire l'histoire, l'époque où ils occupent d'éminentes fonctions publiques. Rien

en effet ne rend un écrivain plus incapable de se placer dans une sphère inaccessible aux passions et aux intérêts, que la nécessité de passer sa vie au milieu des affaires, et d'étudier sans cesse l'art de la soumission absolue. Il est difficile qu'un auteur courtisan le matin devienne indépendant le soir. Cela est encore moins aisé, lorsque l'époque sur laquelle il exerce son talent historique a des rapports étroits et multipliés avec celle où il écrit. Si à chaque page, à chaque ligne, il rencontre des évènemens pareils à ceux qui se passent sous ses yeux ; si les partis dont il doit peindre les intrigues, auxquels il doit distribuer l'éloge ou le blâme, se reproduisent à ses côtés, il est évident que son amour de la justice le placera souvent dans une étrange perplexité. Blâmera-t-il ce qui est blâmable, si ses critiques doivent retomber, même indirectement, sur les maîtres qu'il sert, et qu'il a juré de défendre ? Osera-t-il, sans craindre de se rendre coupable de félonie, développer avec impartialité les mérites du parti contraire à celui dont ses supérieurs ont suivi les bannières ? Placé dans la dépendance du pouvoir, il y aurait pour lui imprudence à être véridique : souvent l'exactitude pourrait devenir une censure dangereuse, l'amour de la vérité une trahison ; et le fonctionnaire serait d'autant moins fidèle que l'écrivain l'aurait été plus.

Tacite, qui connaissait les devoirs de l'historien, a soin de nous prévenir, au commencement de son histoire, qu'aucun genre d'intérêt ne peut l'inviter à trahir la vérité. « Galba, Othon et Vitellius ne me sont » connus, dit-il, ni par leurs bienfaits, ni par leurs

» injustices. » Il n'en est pas de même de la plupart des historiens de la révolution anglaise. L'un d'eux surtout, le chancelier Hyde Clarendon, qui nous a laissé un ouvrage très-étendu sur cette époque, était conseiller de Charles II, et ennemi de Cromwell; aussi son histoire est-elle un modèle de partialité: c'est un livre écrit avec des passions pour faire triompher des intérêts. Les mêmes causes ont aussi influé d'une manière fâcheuse sur cette foule innombrable d'écrivains médiocres, qui se sont attachés en France à défigurer la révolution française, qui écrivirent l'histoire, soit pour conserver des places, soit pour en obtenir, sous des gouvernemens auxquels l'amour de la tyrannie rendait la révolution odieuse.

Les réflexions que je viens d'offrir au lecteur peuvent-elles s'appliquer à M. Villemain? Les amis de cet écrivain, dont je me plais à reconnaître le talent, me demanderont si, comme Tacite, M. Villemain ne peut pas dire qu'il n'est pas moins étranger à Cromwell qu'à Charles II. Oui et non. Tout le monde sait que M. Villemain n'a eu de liaisons ni avec l'usurpateur anglais, ni avec le prétendant, puisqu'alors il serait un écrivain du siècle de Louis XIV; mais est-il aussi bien prouvé que ce jeune auteur soit désintéressé dans la cause des républiques et dans celle des restaurations? Celui qui sert un pouvoir n'est-il pas nécessairement l'adversaire des hommes qui le combattirent; et ne doit-on pas conclure, non que M. Villemain a tort de servir la royauté, mais qu'il est incompétent pour juger la république?

Pour compléter ma démonstration, déjà parvenue

à un très-haut degré d'évidence, je me permettrai une supposition. Je reconnais, comme je le dois, les principes monarchiques; à Dieu ne plaise que je remette en doute les droits de Charles II à la succession de son père; mais, à part cette conviction, je suppose que, par des crimes que je ne spécifie point, Charles I[er] eût mérité le sort qu'il éprouva; je suppose en outre que l'action de Monk, en rétablissant Charles II, n'eût été qu'une insigne trahison envers la patrie et la liberté auxquelles il avait prêté serment, et je demande alors, en admettantpour un moment cette hypothèse, quel parti aurait pu prendre M. Villemain? Cromwell alors n'eût plus été aux yeux des amis des principes que l'usurpateur du pouvoir national, que le destructeur de la liberté, et le reproche d'avoir envahi la propriété de Charles II se fût trouvé dénué de fondement. La république anglaise devenant la propriété du peuple, la seule puissance légitime, il eût été du devoir de l'historien de flétrir également du nom d'usurpateur Charles II et Cromwell. Eût-il été possible à M. Villemain de prendre le parti de la vérité? D'où je conclus qu'en tout état de cause, il était, par la nécessité de sa position, dépourvu de la liberté d'esprit nécessaire pour écrire l'histoire.

La supposition que j'ai faite n'est pas aussi vaine qu'on pourrait le croire; il ne faut que traverser trente années environ pour en voir une partie se réaliser. Je prie M. Villemain de me dire, s'il eût écrit l'histoire de Jacques II, en faveur duquel, de ce prince ou de Guillaume III, il eût composé son ouvrage? Eût-il taxé le peuple entier d'Angleterre offrant la couronne au

prince d'Orange, de rébellion contre son roi ; et le prince d'Orange, que l'on venait chercher dans sa retraite pour le placer sur le trône, était-il un usurpateur ?

Ce n'est pas sans dessein qu'avant de me livrer à l'examen de l'histoire de Cromwell, je me suis attaché à démontrer l'impossibilité où s'est trouvé l'auteur de donner aux faits et aux doctrines leur véritable couleur : ce principe posé sera pour ainsi dire le fanal qui doit éclairer ma route ; il me donnera l'explication simple et naturelle des erreurs, des omissions, et des injustices qui abondent dans cet ouvrage. Le fondement de l'édifice est examiné ; nous pouvons actuellement entrer dans tous les détails de la construction et de l'architecture.

La révolution anglaise, aux divers caractères que présentent toutes les révolutions qui se font par le peuple, unit un caractère qui lui est propre ; modifiée et pour ainsi dire façonnée par les circonstances d'alors, par l'esprit particulier de la société anglaise, elle a, si l'on peut s'exprimer ainsi, quelque chose du terroir de l'Angleterre. Ce ne sont plus les brillantes et poétiques révolutions d'Athènes et de Rome ; c'est plutôt la contre-révolution de la Saint-Barthélemy et des guerres religieuses. C'est le combat du calvinisme contre le papisme ; c'est à-la-fois la guerre de la liberté contre le despotisme, et celle de la religion intellectuelle contre la religion extérieure. Les fureurs de la révolution anglaise naquirent d'un amour presque intolérant de la réforme. C'est la liberté de penser et de croire qui arma les citoyens ; si la liberté d'agir et de

posséder ont été des auxiliaires très-puissans, ce ne furent que des auxiliaires.

Les Anglais, nation plus jalouse de ses libertés qu'aucune autre de l'Europe, furent de tout temps entretenus dans le sentiment de leur valeur politique. Dans aucun pays l'orgueil et la dignité de l'homme ne furent poussés plus loin ; et si, sous leurs rois, les Anglais n'ont presque jamais été libres, ils le désirèrent toujours; jamais ils ne favorisèrent la tyrannie par une lâche soumission ; on put les opprimer, mais dans aucun temps la servitude n'avilit leur cœur. A toutes les époques ils possédèrent des institutions libérales. Alfred leur avait donné le jury; ils avaient conservé par leur constance, et malgré leurs rois, des assemblées délibérantes, et l'on doit remarquer que si plusieurs de nos monarques purent impunément laisser passer des siècles sans convoquer des états-généraux, et ne furent point punis de cette violation des droits du peuple, en Angleterre de semblables attentats ne trouvèrent ni le même silence, ni une patience pareille. Charles I[er] périt pour avoir méprisé les parlemens.

L'époque de la révolution anglaise était pour les Français une époque brillante pour la raison littéraire et morale; mais nous étions encore des enfans pour la liberté. En Angleterre, il y avait beaucoup moins d'éclat littéraire, mais bien plus de principes constitutionnels. Seulement la religion étant venue se placer entre la liberté civile et la littérature, avait produit un déplorable mélange de folie et de sagesse. Les esprits, détournés du vrai but, voulaient des institutions, mais ne les employaient qu'à décider des querelles mysti-

ques, et l'on eût dit que le parlement était plutôt une Sorbonne qu'une assemblée politique.

Le peuple anglais mêlait le nom de Dieu partout; les discours étaient des homélies hérissées de citations; un jargon triste et entortillé faisait toute l'éloquence délibérative. Et comme nous avons vu depuis toutes les mesures coupables de la révolution française colorées du nom de liberté, c'était au nom de Dieu que le roi d'Angleterre chassait les parlemens, que les mille et une sectes qui se disputaient les dogmes et la foi, s'unissaient pour renverser le trône; Charles Ier était conduit à l'échafaud au nom du Seigneur; qui inspirait aussi bien Cromwell remportant des victoires, et illustrant les armes anglaises, que Cromwell chassant le parlement et écrivant insolemment sur les portes de Westminster : *Chambre à louer*. C'est ce déplorable abus du langage mystique, cette introduction de formes superstitieuses dans chaque cérémonie, cette suite d'invocations dignes de possédés, qui se trouvent dans chacun des actes de la république, qui ont donné une physionomie toute particulière à la révolution anglaise.

Néanmoins et à part toutes ces folies, l'Angleterre, résistant à l'oppression des Stuarts, leur demandant compte de la liberté qu'ils foulaient aux pieds, des taxes qu'ils imposaient arbitrairement, des traités dans lesquels ils compromettaient l'indépendance nationale, offre encore un magnifique spectacle. Sans approuver la mort du roi, suite presque inévitable de son expulsion du trône, on ne peut se décider à blâmer le

peuple qui, las d'une tyrannie héréditaire, demande à haute voix sa liberté civile et religieuse. Pourquoi Charles Ier, tant imité depuis, promettait-il sans cesse sans réaliser ses promesses? Pourquoi offrait-il à un peuple protestant dans le fond du cœur une reine catholique, dont les actions secrètes étaient sans cesse en opposition avec les déclarations publiques du roi? Plus encore que le despotisme, la duplicité et la mauvaise foi renversent et anéantissent les trônes.

On se doute bien que M. Villemain se montre très-ménager de critiques envers Charles Ier. A ses yeux ce fut un *tort* de casser sans cesse les parlemens, de ne point les convoquer selon les termes de la grande Charte. Mais il faut voir comme les palliatifs, les consolations sont prodiguées à cette royale victime. L'article suivant nous montrera une large compensation de censures, lorsqu'il s'agira des hommes qui combattirent le despotisme, et qui vengèrent les droits de la liberté offensée.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

L'erreur la plus commune des jeunes poètes, ou des poètes inexpérimentés qui aspirent aux honneurs de la scène tragique, et qui veulent tirer leurs sujets de l'histoire, c'est d'y chercher ce qu'on appelle des tragédies toutes faites. Une belle narration les charme, les transporte; les évènemens sont imposans, la catastrophe terrible, les personnages nobles et passionnés, les caractères dramatiques; le dénouement se présente de lui-même; il y a jusqu'à des scènes que l'historien a pris soin de dialoguer : on s'étonne qu'un si beau sujet n'ait pas été aperçu par Corneille; on demande le secret à ses amis sur la dévouverte qu'on vient de faire, de peur qu'un poète vivant ne se saisisse du diamant et ne le mette en œuvre. On se hâte d'écrire, et dès les premières scènes on s'aperçoit que le sujet est mal choisi; heureux encore si on s'en aperçoit. C'est pourtant du Tite-Live, du César, du Mézerai; le récit de l'historien est pourtant plein d'un intérêt dramatique. C'est justement par cette raison qu'il n'était pas propre à la scène. L'art du narrateur est assujéti à d'autres règles que celui du poète tragique, et ce qui est favorable à l'un est probablement nuisible à l'autre. Voyez les maîtres et les modèles du Théâtre-Français: lorsqu'ils traitent des sujets historiques, vont-ils choisir un point déjà traité par l'historien, vont-ils planter sur un terrain déjà cou-

vert d'arbres et de fruits? Non; ils s'emparent de ce que l'histoire a négligé; loin de s'en faire les faibles et infidèles échos, ils saisissent pour parler ses intervalles de silence; ils expliquent ce qu'elle ne dit pas, et leurs fables deviennent d'utiles complémens du récit. Ainsi faisait Corneille; mais surtout Racine, qui a laissé les plus parfaits modèles de la tragédie historique. Si vous exceptez *Esther*, chacun de ses drames est fondé sur une réticence de l'histoire. Aussi rien ne le gêne dans le développement de son sujet; il invente toujours, il marche de fiction en fiction, sans que jamais l'histoire puisse l'accuser de mensonge ou d'inexactitude: loin de là, dans *Britannicus*, dans *Athalie*, il est frappant de vérité; il semble que ce soit l'histoire même, et cependant tout est invention. C'est que la vérité pour le poète n'est pas dans l'exactitude des faits, elle est dans la fidèle peinture des mœurs, des caractères et des passions.

M. Davrigny paraît n'avoir pas bien appris par l'étude de ces modèles, à quelles conditions un personnage ou un évènement historique pouvait devenir le sujet d'une tragédie. S'il avait eu, je ne dis pas le génie, mais les connaissances nécessaires à un poète tragique, il aurait renoncé à mettre sur la scène la mort de Jeanne-d'Arc. M. Davrigny n'est pas jeune; mais il est permis de croire que *Jeanne d'Arc à Rouen* est une conception, sinon une œuvre, de sa jeunesse. Car si quelques parties du style portent l'empreinte d'un talent exercé, tout dans l'invention et dans la disposition de sa pièce (autant qu'on peut y reconnaître une invention et une disposition) trahit l'inex-

périence d'un poète novice. La lecture de l'histoire de Jeanne d'Arc aura séduit son esprit; et un enthousiasme patriotique lui aura fait voir dans la vie et dans la mort de la Pucelle d'Orléans, ce qui n'y était pas, un sujet de tragédie. Erreur bien naturelle, bien séduisante pour une imagination française ! En effet, tout n'est-il pas propre à élever, à enflammer l'ame dans la vie guerrière de la pieuse et chaste héroïne de Vaucouleurs? La France est déchirée par des factions; un parti odieux a ouvert aux étrangers les portes de la France; l'Anglais occupe les principales villes, la capitale même est en son pouvoir; un roi né en Angleterre est assis sur le trône de Clovis. Tout ce qui reste de Français courageux et fidèles, s'est réuni sur les bords de la Loire; mais l'espoir abandonne les plus braves chefs. Orléans va tomber au pouvoir des Anglais, la ruine de la patrie est consommée. Tout-à-coup une inspiration saisit l'ame d'une jeune bergère; elle se croit, elle est, en effet, conduite par une puissance surnaturelle : si ce n'est par Saint Michel, c'est par la patrie elle-même.

Qui sauve son pays est inspiré des cieux.

Sa virginité est la preuve et le gage de la portection céleste. Ici l'histoire et le hasard des préjugés de la superstition l'emportent sur les plus brillantes et les plus ingénieuses fictions des poètes de l'antiquité. La virginité d'une jeune fille des champs devient le symbole de la plus pure, de la plus chaste des passions, de l'amour de la patrie. Jeanne d'Arc paraît, son enthousiasme se communique à toute l'armée : les plus

illustres capitaines, Dunois, Latremouille, Saintrailles, lui obéissent ; un roi voluptueux s'éveille du sein de la mollesse, et vient combattre sur ses pas. L'Anglais, épouvanté, fuit devant elle ; rien ne résiste à la vue de sa bannière, au son de sa voix. M. Davrigny exprime par un beau vers l'effet miraculeux que produisait l'apparition de l'héroïne :

Je parlais, je marchais; Dieu seul faisait le reste.

Enfin sa mission est accomplie ; elle a délivré Orléans, elle a conduit à Reims Charles VII triomphant. Dès-lors le charme divin cesse, le Dieu qui la protégeait lui retire son appui ; elle tombe entre les mains des Anglais, qui se consolent de leurs défaites par le plus lâche des crimes. L'échafaud les venge des affronts du champ de bataille. Mais ce que la postérité n'a pu apprendre sans frémir, d'indignes Français, vendus à l'étranger, deviennent les bourreaux de la noble guerrière, qui vient de sauver sa patrie. Aux yeux des traîtres, l'honneur et la fidélité sont des crimes.

Ce jugement inique, cette mort déplorable, opprobre éternel de l'Angleterre, tel est le sujet traité par M. Davrigny. L'auteur, en plaçant Jeanne d'Arc devant ses juges, n'a pas considéré qu'il rentrait dans une foule de sujets depuis long-temps réputés intraitables. Un personnage héroïque livré sans défense à un ennemi cruel, ou faible et capricieux, qui peut d'un mot décider de son sort, ne saurait être un personnage dramatique ; son rôle est toujours passif, il ne peut qu'opposer à la mort dont il est menacé une

noble résignation, mais il n'agit pas ; bien qu'il soit le personnage principal, ce n'est pas lui qui fait mouvoir les ressorts de l'action, et les alternatives de crainte et d'espérance ne peuvent être produites que par les irrésolutions d'un personnage secondaire, à qui l'auteur est obligé de donner un caractère incertain. Le dénouement est prévu et inévitable dès la première scène; l'auteur travaille, non pas à l'amener, mais à l'éloigner, et il multiplie les artifices pour que la pièce ne finisse pas en commençant. Tel est le vice incorrigible du sujet d'Annibal, et de tous ceux qui présentent la même donnée. On a dit que *Jeanne d'Arc* ressemblait aux *Templiers*. Il est vrai que le défaut radical est le même; mais, du moins, l'auteur des *Templiers* a eu l'habileté de montrer ces chevaliers si fiers redoutables jusqu'au pied du bûcher, et terribles jusque dans les tortures. Je ne parle pas des autres différences qui établissent la supériorité des *Templiers* sur *Jeanne d'Arc*. Si M. Raynouard n'a pu parvenir à se débarrasser de toutes les entraves du sujet, il en a du moins saisi tous les avantages avec un rare talent; il n'a rien perdu de ce que lui offrait de ressources le caractère des personnages et les mœurs du temps; il a d'ailleurs enrichi sa fable d'une conception admirable, celle du personnage du jeune Marigny.

L'auteur de *Jeanne d'Arc*, en donnant, tête baissée, dans tous les écueils d'une situation triviale, a laissé échapper les occasions de présenter le côté original du sujet; *Jeanne d'Arc*, dans sa pièce, est tout simplement une femme courageuse qui brave la mort. Je cherche en vain à reconnaître en elle les traits de

l'envoyée miraculeuse, à qui Dieu a commis le soin de délivrer la France. L'auteur lui-même a pris soin de prévenir toute illusion, en avertissant le spectateur, par la bouche de son héroïne, que la puissance divine qui l'inspirait et qui la protégeait s'est retirée, que sa mission est achevée, et qu'il n'y a plus en elle rien que d'humain et de terrestre. Cette précaution anti-poétique détruit même tout l'effet de la *belle scène* du troisième acte, où Jeanne d'Arc prédit au duc de Bedford sa mort, les revers prochains de l'Angleterre, et le triomphe complet des armes françaises. Jeanne d'Arc prophétisant sans être inspirée, n'est plus qu'une folle, qui mérite non pas d'être grillée, mais d'être mise en lieu de sûreté.

M. Davrigny s'est donné un tort non moins grave, en ne tirant aucun parti de ce précieux talisman conservé par la Pucelle, et auquel est attaché le caractère divin qui a fait sa force et son triomphe. Quoi! M. Davrigny semble regarder cela comme une chose indifférente. Ce trésor, dont l'existence et l'intégrité ont été constatées par procès-verbal de prud'hommes et par arrêt du parlement, est sans valeur pour l'insensible ou trop discret auteur! Cette faute est inexcusable, et personne ne lui pardonnera d'avoir laissé stérile l'endroit le plus fécond de son sujet. Que s'il me dit que la difficulté était grande, que j'en parle bien à mon aise, et qu'il voudrait que j'y fusse un peu pour voir comme je m'en tirerais, je lui répondrai que je me garderais d'une telle entreprise, si je ne me sentais capable d'en sortir avec honneur; que c'est le cas d'appliquer le précepte du sage, qui veut

qu'on s'abstienne dans le doute. En un mot, le personnage de Jeanne d'Arc ne saurait être privé de ce trait qui marque sa physionomie, et qui a suivi sa mémoire dans la postérité, ainsi que le surnom que lui ont donné ses contemporains : il n'est pas permis au poète qui veut la peindre, de laisser dans l'ombre ce signe qui la distingue ; autant vaudrait représenter Achille sans valeur, Ulysse sans prudence, Énée sans piété. Il y avait un moyen, trivial à force d'être facile, d'intéresser dans l'action dramatique le charme virginal dont dépendait le destin de la France ; c'était de donner à Jeanne-d'Arc un cœur tendre, et d'opposer l'amour au patriotisme. Peut-être cet amour serait-il plus épique que dramatique ; mais alors, ne faites point de *Jeanne d'Arc* un sujet de tragédie.

Après avoir indiqué les défauts qui m'ont frappé dans la principale disposition de la fable, il serait superflu de signaler tout ce qu'il y a de défectueux dans les parties secondaires et dans les détails de l'exécution. Ainsi je ne dirai rien ou presque rien de l'inutilité de la plupart des personnages, notamment de celui du brave Dunois, qui ne joue que le rôle d'un froid négociateur ; de l'inconvenance d'avoir sacrifié le héros français à l'Anglais Talbot ; du ridicule expédient employé pour motiver le dénouement ; enfin, de l'absence d'action et de vie, résultat nécessaire d'une telle complication de principes vicieux. Je n'ai point fait d'analyse de la pièce ; elle en est à peine susceptible, tant il est difficile d'y reconnaître une composition. Le style, généralement dépourvu de chaleur, a de l'élégance et de la dignité ; des sentimens héroïques

sont souvent exprimés avec noblesse. L'auteur, qui connaît le faible du public, en abuse quelquefois ; les vives émotions de la gloire et du patriotisme ne laissent guère de place au sentiment délicat et réfléchi des convenances ; aussi à peine s'aperçoit-on, dans l'ardeur des applaudissemens, que Jeanne d'Arc et Dunois parlent quelquefois comme des héros du dix-neuvième siècle. Je me réserve, quand l'ouvrage sera imprimé, de revenir sur le style, qui en est, à mon gré, la partie la plus digne d'éloge, ou plutôt la seule digne d'éloge.

VARIÉTÉS.

Des Uniformes.

En temps de guerre le soldat se fait distinguer par son courage ; en temps de paix par son uniforme.

On a remarqué que les plus mauvaises armées étaient celles où il y avait le plus de luxe : cette vérité est incontestable depuis Xercès jusqu'à nos jours. Il est facile d'en expliquer le principe : cette espèce de coquetterie, qui s'empare de l'officier comme du soldat, suppose un amour de sa personne qui ne peut guère s'allier avec le mépris de la mort : on ne se pare pas pour affronter un boulet.

Ces considérations auraient dû être sans cesse présentes à la pensée de tous nos faiseurs de règlemens sur l'habillement militaire. Ils auraient été conduits

à donner à l'armée une tenue plutôt sévère qu'élégante; c'eût été le parti le plus sage; ils s'en sont bien gardés.

Ils ont épuisé toutes les ressources du dessin, tout l'art des ouvriers, toute la science des tailleurs, pour donner aux habits des formes élégantes. Les bureaux se sont transformés en ateliers de modes où des fonctionnaires, des militaires même, discutaient gravement sur les objets les plus frivoles, où la coquetterie en perruque et en moustaches étudiait la coupe d'un chapeau ou d'un bonnet, avec autant de complaisance que les vieilles habituées de Leroi et de mademoiselle Despaux.

Ce travers s'est surtout fait sentir à l'époque de la réorganisation de l'armée. On pouvait tailler en plein drap. On fit subir à nos troupes une métamorphose complète. L'épuration porta sur tout, même sur les habits. Mais au lieu de les rendre plus simples, on les rendit plus coûteux pour beaucoup de régimens; c'était une conséquence nécessaire de l'*économie commandée par l'état de nos finances.*

Quelques personnes s'imaginèrent que le duc de Feltre voulait mettre un frein à la coquetterie militaire, lorsqu'il imagina de ressusciter dans la garde la mode des galons et des brandebourgs sur la poitrine; mais c'était mal connaître ce ministre. S. Exc. avait voulu tout bonnement faire un sacrifice au goût du jour, le goût de l'antique. Elle avait trouvé ce moyen de vieillir, en quelque sorte, nos jeunes soldats, de ramener dans nos rangs les souvenirs de la guerre de

sept ans, et de dénaturer les uniformes de Marengo et d'Austerlitz.

Il importe d'autant plus de lutter contre les progrès du luxe dans les régimens, que la prespective d'une longue paix tendrait à lui donner les plus grands développemens. Lorsqu'il n'a pas à se battre, le soldat n'a rien à faire que sa toilette. L'officier en est là comme le soldat; et le colonel, dans l'impuissance où il se trouve d'orner de lauriers la tête de ses hommes, rêve sans cesse quelque embellissement pour leur casque ou leur schakos.

Cette manie quand elle s'est emparée d'un corps, n'est pas seulement coûteuse au gouvernement : elle est la source d'une foule de prétentions funestes au bien du service. Le maréchal-des-logis se place sur la même ligne que le lieutenant, par la finesse de son habit, et marche son égal dans les promenades publiques Il s'établit entre les officiers une rivalité d'élégance : c'est à qui portera les couleurs d'une plus belle nuance; c'est à qui renouvellera le plus souvent ses épaulettes. Les résultats de cette petite guerre sont la ruine et la démission de ceux qui n'ont pas de fortune, et qui ne doivent leur avancement qu'à leur mérite : c'est ainsi que dans cette lutte puérile la patrie perd le vaincu presque toujours préférable au vainqueur, et ne conserve pour soutiens que des braves de parade et des héros de salon.

Beaucoup de personnes en veulent aux uniformes, et se plaisent à en méconnaître les avantages. Nous sommes loin de partager cet injuste travers. L'habit

militaire a, comme le manteau du prophète Élie, une vertu secrète ; il communique au jeune soldat une étincelle du feu guerrier qui doit l'animer. Il est pour le vétéran une espèce de monument où sont gravés les souvenirs de ses faits d'armes. Son œil satisfait y retrouve avec plaisir la place de la balle qui a menacé ses jours. Combien de fois n'a-t-on pas vu des militaires s'arrêter au moment du pillage dans la crainte de souiller leur uniforme par une mauvaise action ! Combien de fois n'ont-ils pas mieux aimé mourir que le profaner par une lâcheté !

Ce culte de l'uniforme était porté au plus haut degré dans l'ancienne armée. Une longue suite de guerres avait permis à une foule de régimens d'acquérir une masse de gloire, qui était la propriété du corps, et qui se répartissait comme un héritage sur tous les enfans adoptifs. Un conscrit était un intrépide par le fait seul de son incorporation dans tel régiment. C'est sans doute un des malheurs de la nouvelle organisation de l'armée d'avoir perdu cet avantage. Tous les corps qui la composent, jeunes d'existence, n'ont point encore de renommée qui leur soit propre. Chacun des braves admis dans leurs rangs y a bien apporté sa gloire ; mais elle est restée propriété individuelle, et l'on peut dire que tous les régimens, riches de courage, manquent entièrement de souvenirs. Cette dotation dont ils sont dignes ne peut être que le fruit du temps ; mais si nos militaires ne sauraient être liés par le sentiment des dangers qu'ils ont courus sous la même enseigne, dans la même compagnie, dans le même bataillon, on peut assurer que l'amour de la patrie, du Roi et de nos

institutions, forme entre eux une chaîne indissoluble.

Jamais, peut-être, on ne vit briller à Paris plus d'uniformes que lorsque nous n'avions plus d'armée. Les nombreux officiers, que chaque matin voyait improviser, se cramponnaient à ce signe extérieur de leur grade, et regardaient sans cesse leur habit, comme pour se persuader qu'ils étaient lieutenans ou capitaines. Ne soyons pas surpris que, dans un moment où cette folie était tellement à l'ordre du jour, plusieurs commis marchands se soient crus autorisés à prendre les éperons, et à arborer la moustache. Ils n'avaient pas la prétention d'être officiers, ils voulaient seulement le paraître : peut-être aussi avaient-ils l'intention de jeter du ridicule sur ces promotions faites à la hâte, sur ces militaires qui ne l'étaient guère plus qu'eux. Il eût été plaisant de voir la France se hérisser d'uniformes à l'exemple de la capitale. Déjà cette tendance se manifestait sur plusieurs points. La garde nationale s'habillait ; sa tenue devenait plus sévère ; et la tête du citadin s'honorait de plier sous le poids du bonnet à poil. Dans cet état de choses nous avions les plus belles apparences d'une armée ; mais le zèle des citoyens était l'objet des plaisanteries de nos militaires impromptu ; cette transformation soudaine d'un bourgeois en guerrier leur portait ombrage. C'était chasser sur leurs terres. Ils ne se dissimulaient pas intérieurement que leur brevet n'était que le fruit d'une improvisation non moins subite. Ils s'efforçaient donc de détourner sur la garde nationale les traits qui auraient pu tomber sur eux. Cette tactique n'est pas

nouvelle : nous avons vu, pendant longt-temps, les militaires soutenus par un gouvernement qui, de son côté, s'appuyait sur eux, aspirer à former une classe à part dans la nation, et se considérer comme privilégiés parmi leurs concitoyens. Cette erreur, qui, certes, n'appartenait pas à tous nos braves, avait excité, contre l'armée en général, beaucoup de préventions. M. B***, avocat, et par conséquent un des plus chauds partisans de la toge, s'applaudissait beaucoup de la restauration, qui, en ramenant la paix, devait, selon lui, effacer jusqu'au dernier vestige militaire. « Monsieur, s'écriait-il, on pourra se promener dans » les Tuileries avec sécurité. Je ne serai plus exposé à » voir la robe de ma femme endommagée par les sa- » bres ou par les épées de ces messieurs. » Il se trompait. Huit jours après, en passant sur la terrasse du château, il eut son bas noir déchiré par l'éperon d'un officier de dix-sept ans, dont le brevet et les services dataient de vingt-quatre heures. « Allons, dit-il en » soupirant, les résultats sont toujours les mêmes; si » ce n'est qu'avec les autres j'avais l'espoir d'être vengé » par les Autrichiens ou par les Russes. Il n'y a plus la » même consolation. »

Ces petites animosités doivent entièrement disparaître sous le régime de la Charte qui ne reconnaît, dans tous les Français, quelle que soit leur profession, que des citoyens égaux en droit. La classe des négocians, des cultivateurs et des artisans, a ressaisi une grande partie des illustres débris de nos armées. La gloire militaire n'habite plus seulement les châteaux, les forts et les casernes; elle se trouve aussi

dans les ateliers, dans les comptoirs et dans les chaumières. Il n'est pas de jeune officier qui ne soit autorisé à supposer plus militaire que lui le bourgeois qu'il rencontre. Cet état de choses offre l'occasion la plus heureuse pour opérer entre toutes les classes de la société une utile fusion, pour empêcher le retour des préventions qui pourraient les animer les unes contre les autres. La réforme devrait peut-être commencer par les habits. Aujourd'hui que les régimens sont nouveaux, que les uniformes ne sont plus historiques, leur changement ne présenterait aucun inconvénient pour les corps. Il conviendrait peut-être, dans ceux qu'on leur donnerait en remplacement, de se rapprocher le plus possible du costume de la garde nationale. Le soldat apprendrait ainsi à respecter dans cette garde l'habit qu'il porterait lui-même. L'œil s'accoutumerait à confondre l'armée sédentaire et l'armée active, réunies sous les mêmes couleurs. On ne chercherait plus à caricaturer le zèle des uns pour exalter celui des autres; à différencier des citoyens qui font absolument le même service, les uns gratis, les autres moyennant un traitement.

Mais si l'uniformité peut avoir beaucoup d'importance dans ce qui touche à l'organisation militaire, il nous serait difficile de comprendre son utilité dans le civil. Nous demanderons, par exemple, où était la nécessité de donner un uniforme aux députés de la nation. La reconnaissance publique ne pouvait-elle les signaler qu'à la faveur de cette marque distinctive? N'avaient-ils pas d'autres moyens de se faire reconnaître; leur éloquence, leur courage, leur amour

pour la liberte? Voulait-on déterminer le degré de considération qui leur est dû par la broderie qui décore leur collet ? mais leur broderie est plus mince que celle d'un sous-préfet. Voulait-on, par cette similitude de costumes, les amener à avoir aussi une pensée uniforme ? croyait-on enrégimenter leurs suffrages? Cette prétention eût été absurde. Les mandataires du peuple ne prennent conseil que du bien public. Ils sont indépendans par caractère et par devoir. Il fallait, je crois, laisser à chacun d'eux l'habit et la couleur qui lui convenaient ; ou du moins, si l'on voulait absolument leur donner un uniforme, on devait adopter des nuances différentes pour les trois bataillons bien distincts qui se sont formés dans la Chambre, celui de gauche, celui de droite, et celui du centre.

A.

HISTOIRE.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la révolution de Saint-Domingue; par le lieutenant-général baron Pamphile de Lacroix.

En replaçant le droit public sur la base immuable du droit naturel, l'assemblée constituante a fait faire un grand pas à la science politique. Il serait facile de prouver que la plupart des calamités qui, depuis l'origine des sociétés, ont pesé sur le genre humain, sont nées du désaccord des institutions avec ces prin-

cipes éternels de raison et de justice que la nature imprime au cœur de tous les hommes. L'histoire nous montre une lutte perpétuelle entre ceux qui, s'appuyant sur la force ou sur des titres imaginaires, veulent se faire un droit à part, et s'attribuer par privilége les avantages de l'état social, et ceux qui veulent reconquérir l'égalité et l'indépendance originelles. De-là les guerres civiles ou extérieures, les persécutions, les catastrophes, les révolutions, et cette innombrable série de fléaux qui, sous des formes diverses, ont fait le malheur des peuples, et l'effroi du monde.

L'histoire des colonies modernes ne confirme que trop cette importante vérité. Chez les anciens, le système colonial reposait sur les principes les plus sages. Ils portaient sur des rivages étrangers le superflu de leur population : là, se formaient des cités indépendantes, mais toujours attachées à la mère-patrie par des sentimens de bienveillance et d'affection. Le nouvel état développait en liberté son industrie, étendait ses relations commerciales, affermissait sa puissance, et sa prospérité rejaillissait sur la cité maternelle. Tous deux se prêtaient un mutuel appui, et le peuple fondateur, entouré de ses colonies, semblait un père de famille au milieu de ses enfans.

Après la chute de l'empire romain, un nouvel ordre d'idées présida aux destins de l'Europe. Là commença une époque à jamais célèbre dans l'histoire des aberrations de la raison humaine. Toutes les notions du juste et de l'injuste furent dénaturées dans leurs rapports avec l'organisation sociale. La force fit des droits à la pointe de l'épée, et crut les légitimer par des noms

vides de sens. L'essence et l'objet de la puissance publique furent méconnus, et, par la plus funeste confusion d'idées, on attacha bientôt à l'administration des états le caractère et les effets de la propriété civile.

Ce fut sous l'influence de ces fausses notions que le nouveau système colonial prit naissance, à la suite des découvertes des Portugais et des Espagnols. On juge ce qu'il devait être. Pas une pensée généreuse, pas une vue étendue ou profonde ne présidèrent à sa création. On ne vit, dans les établissemens coloniaux, que des esclaves destinés à travailler pour la métropole. On les retint dans la dépendance la plus absolue; on leur défendit le commerce extérieur; on leur interdit tous les genres de culture et d'industrie qui eussent pu leur donner une existence libre et particulière; on regarda d'un œil jaloux l'accroissement de leur population. Faut-il donc s'étonner que ces liens si mal tissus se soient enfin brisés; que les plus fertiles contrées de l'univers se soient lassées d'être stériles pour elles-mêmes, et de n'enrichir que leurs dominateurs?

L'Europe, devenue plus éclairée, conduite par des chefs que les enseignemens de la philosophie n'ont point trouvés inaccessibles, abandonnera sans doute ce système de suprématie qui n'enfante que des haines et des désastres. Elle n'écoutera point la voix de l'orgueil, le plus aveugle de tous les conseillers; elle ne s'obstinera point dans des prétentions dont le succès est impossible. Elle ne prolongera point l'état de guerre, l'effusion du sang, la stagnation du commerce, pour le vain plaisir de retarder de quelques jours un résul-

tat inévitable. Des relations fondées sur l'équité, sur l'utilité réciproque, voilà les seules qui désormais puissent subsister entre les peuples. Celles-là ne sont ni les moins avantageuses ni les moins solides.

C'est dans cet esprit de paix et de conciliation que M. le baron Pamphile de Lacroix a composé son ouvrage. Témoin oculaire d'une grande partie des évènemens qu'il raconte, il les expose avec fidélité, mais avec modération : il a même la sage précaution de s'arrêter au moment où sa narration réveillerait des souvenirs trop pénibles, et soulèverait peut-être des ressentimens que l'intérêt réciproque conseille d'étouffer.

Quelles furent les causes de cette révolution qui détacha de la France la plus riche de ses colonies, et qui fit couler des torrens de sang ? Les mêmes qui imprimèrent à la révolution française un caractère de violence étranger à son principe, et qui, la détournant de son cours naturel, la poussèrent dans les plus cruelles aberrations : les résistances de l'ambition et de l'orgueil, l'obstination d'une caste privilégiée, l'opposition la plus furieuse aux réformes que sollicitaient à la fois la raison et l'humanité. Les hommes sont les mêmes dans tous les pays et dans tous les temps ; partout les mêmes passions ont enfanté les mêmes fautes et les mêmes malheurs.

La population de Saint-Domingue était partagée en trois classes : les blancs, qui composaient une sorte d'aristocratie ; les noirs, qui vivaient dans l'esclavage ; et les hommes de couleur, qui, nés du mélange des deux premières races, jouissaient de la liberté, mais non de l'égalité civile, n'exerçaient aucun droit poli-

tique, et n'étaient regardés qu'avec dédain par les blancs. C'était, comme on le voit, une espèce de régime féodal, dans lequel les créoles représentaient les barons; les nègres, les serfs; les hommes de couleur, les plébéiens libres.

Fidèle à ses principes, l'assemblée constituante se proposait d'introduire par degrés dans les colonies un régime plus conforme aux vœux de la philantropie. Le premier pas à faire dans l'exécution de ce plan devait être l'émancipation des hommes de couleur. Cette mesure, qui n'était qu'un acte de la plus étroite justice, souleva l'indignation des blancs. Ils formèrent une assemblée coloniale, qui, s'investissant elle-même des pouvoirs les plus illimités, se mit en hostilité ouverte avec l'autorité régulière. Ceux-ci essayèrent de faire respecter les décrets de l'assemblée constituante, et les pouvoirs dont le Roi les avait investis. Les hommes de couleur voulurent revendiquer leurs droits : on leur imposa silence par des rigueurs et par des supplices. Pour avoir un prétexte d'employer la force, on feignit de craindre une révolte des noirs; on les aigrit par des violences et des outrages, et, par là, on provoqua cette insurrection qu'on semblait chercher à prévenir.

Après une longue série de désastres, qui signalèrent le cours de cette guerre d'extermination, l'aristocratie coloniale eut recours à l'étranger. L'Anglais, alors en guerre avec la France, fut appelé à Saint-Domingue, et plusieurs places lui furent livrées.

C'est avec un sentiment pénible que l'on voit figurer des noms français parmi les troupes que les ennemis

de la France envoyaient combattre contre elle. Les corps qui venaient prendre possession, au nom de l'Angleterre, des postes que la trahison livrait à cette puissance, étaient, d'après le général Pamphile de Lacroix, *les régimens d'Hompesch, et de Rohan hussards, les hulans de Bouillé,* etc., etc. Par quelle déplorable illusion des hommes, dont un grand nombre sans doute avaient un caractère estimable, ont-ils pu se persuader qu'il était juste, qu'il était permis de porter les armes contre leur patrie!..... Ecartons ces réflexions trop affligeantes, plaignons la faiblesse humaine, et surtout préservons-nous des préjugés et des passions qui entraînent dans de telles erreurs des cœurs nés, peut-être, pour la vertu.

Nous ne suivrons pas le général Pamphile de Lacroix dans le récit des évènemens qui, depuis l'insurrection des noirs, se sont succédé dans cette malheureuse contrée. Nous ne rencontrerions que des scènes d'horreur, le massacre, l'incendie, le ravage; des deux côtés la cruauté, la vengeance, et partout la triste humanité détournant les yeux avec effroi de ce théâtre de carnage. Puisse la conscience des torts mutuels en amener le pardon et l'oubli! Tel est le vœu de l'auteur, et tous les hommes sages seront d'accord avec lui.

Les cabinets européens sont trop éclairés sans doute pour se roidir contre la nature des choses et contre la loi toute-puissante de la nécessité. Ils ne prendront pas pour règle de conduite ce mot d'un orateur : *Périssent les colonies plutôt qu'un de nos principes!* Si cette exagération oratoire put être excusable, ce fut

lorsqu'il s'agissait des principes incontestables de la liberté, et pourtant cette inflexibilité rigoureuse fut désapprouvée par l'opinion publique. Aujourd'hui, lorsque nous voyons de vastes continens dévastés par une guerre cruelle et sans résultats, les relations commerciales suspendues dans une partie du monde, et l'Europe se privant volontairement des avantages que lui promettent et de nouveaux débouchés et les besoins d'une civilisation naissante, nous reconnaissons la même maxime : trouvons-nous la même excuse?

S. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nous n'avons rien dit encore de la nouvelle loi sur les journaux et écrits semi-périodiques. Les délibérations de la Chambre se multiplient tellement dans l'intervalle de deux numéros, qu'elles nous fourniraient, si nous voulions, la matière de vingt articles différens. Forcés de choisir, c'est pour nous un devoir d'abréger. Nous n'offrirons donc à nos lecteurs que de courtes observations sur une mesure qui est désormais jugée, et dont l'invention n'honore pas infiniment ses auteurs.

Grâces à la loi sur les journaux, la régie de l'esprit public est désormais placée entre les mains des banquiers et des agens de change. Les écrivains qui n'ont pas encore eu le talent de se faire dix mille francs de rente, ne seront plus que les commis de messieurs les

capitalistes, et le gouvernement lui-même ne pourra plus exercer d'influence qu'à titre de premier capitaliste de France. La place de Paris est actuellement l'arsenal où le patriotisme et le talent iront acheter leurs armes. Autrefois, selon l'expression de Voltaire, il fallait aller à la police pour avoir de l'esprit; désormais la Bourse sera la fontaine d'Hypocrène; le mont Parnasse, le bureau des sciences. Que va dire M. Séguier? La Bourse, qu'il accusait d'être la divinité du siècle, vient de recevoir l'attribution exclusive de monopole de l'esprit. C'est aujourd'hui, plus que jamais, que l'on pourra dire qu'elle conduit à tout.

Telle est cependant la loi adoptée par les Chambres. Il faut déclarer, pour l'honneur du côté gauche, que les quarante-cinq membres dont il se compose en ont voté le rejet. Les doctrinaires dont les principaux membres s'élevaient l'année dernière contre l'aristocratie de la richesse, ont cette année donné la plus vigoureuse entorse aux doctrines; en écoutant M. Royer Collard, lorsqu'il prouvait métaphysiquement l'accord de la loi avec la Charte, on s'est rapporté au temps où les sophismes de l'école occupaient les meilleurs esprits; et l'on a reconnu que pour être digne de siéger en sorbonne, il ne manquait à M. le président de la commission de l'instruction publique qu'un bonnet carré et une hermine.

On ne peut étouffer entièrement la voix de sa conscience. La Chambre, en abordant la loi sur les journaux, a laissé voir que tout en votant contre les principes elle connaissait son erreur. Craignant elle-

même d'en être convaincue, elle a pris le parti de ne point souffrir de discussion ; à peu près comme les juges qui, décidés à condamner, interdisent à l'accusé le droit de se défendre. D'horribles vociférations ont interrompu les seuls orateurs qui aient pu combattre la loi ; les autres n'ont pas même obtenu la parole. Le centre paraissait avoir le matin pris quelque potion qui lui rendit la voix plus claire, car il est difficile de se figurer les cris qui ont retenti dans la salle. La voix des procureurs du Roi dominait au milieu des autres ; et je suis persuadé que ce jour-là la cave de leurs excellences s'est ressentie de la sécheresse des gosiers ministériels.

Si la Chambre des pairs adopte la loi sur les journaux, les écrivains et les censeurs royaux feront chorus pour redemander, les uns leur place, et les autres leur esclavage.

— Le ministère use à l'égard des journaux d'une tactique qui n'est pas très-digne de bonne foi ; en leur accordant une liberté illimitée jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi, il leur a promis d'abord de renoncer au droit de les supprimer, puis il a dit à la tribune qu'il n'y renonçait pas ; puis il a fait insérer le contraire dans les journaux officiels. En conscience est-ce là de la franchise ? Supprimera-t-on, ou ne supprimera-t-on pas les feuilles publiques ? Tandis que *le Moniteur* et le *Journal de Paris* disent non, le garde des sceaux dit oui : il faut avouer que les pires normands ne naissent pas en Normandie.

— Quel que soit le danger de la suppression, les journaux prennent déjà leur vol d'une manière très-prononcée. Les libéraux profitent de la liberté pour dire des choses utiles; les feuilles aristocratiques, lasses d'un long silence, ont repris le régime des injures. Il est difficile de rien imaginer de plus dégoûtant que *la Quotidionne* et la *Gazette* depuis quelques jours; *le Drapeau blanc* seul les surpasse.

— Le marché entre le Ministère et le *Journal de Paris* est définitivement signé. Les conditions sont, dit-on, fort onéreuses pour ce journal : il s'engage à recevoir au nombre de ses rédacteurs trois chefs de bureau de la police et deux agens subalternes, pour les articles Paris. Les articles *Spectacles* sortiront des bureaux de la censure dramatique; un envoyé du *ventre* fera les Chambres; et la *Petite Chronique* sera désormais l'ouvrage des auteurs faméliques qui ont tué *le Spectateur*.

— On parle beaucoup dans le public d'une guerre très-prochaine entre l'Angleterre et la Prusse, d'un côté, et la France unie à l'Autriche, de l'autre. Tandis que le duc de Wellington se charge de fournir à son gouvernement un autre Waterloo, la France lui promet un second Fleurus. On assure, au reste, que cette guerre pourrait influer d'une manière heureuse sur le sort des hommes qui sont accusés d'avoir tiré, de Bruxelles, une balle contre la voiture du duc, à sa sortie de l'Élysée Bourbon.

— Depuis que la loi sur les journaux est passée à la Chambre, une foule d'entreprises se préparent. On cite déjà, comme devant paraître prochainement, une feuille intitulée *la Renommée*, par MM. B. Constant, Jouy, Aignan, Pagès, Villemarest, etc.; etc. Messieurs Comte et Dunoyer vont publier, sous le nom de *Censeur*, un journal quotidien. On pense qu'ils comptent parmi leurs rédacteurs MM. Say, Saint-Simon, Thierry, etc. Un M. Souligné, l'un des rédacteurs du *Père Michel*, va aussi faire un journal. *Le Drapeau blanc* doit paraître quotidiennement; on dit même que le dernier numéro de *la Quotidienne*

a été fait par les auteurs du *Drapeau blanc*, qui ont voulu essayer leurs forces. On dit encore que le nouveau journal doit s'appeler *le Lazarille politique*. Bientôt, si cela continue, nous aurons autant de journaux que d'abonnés.

— On parle d'un mariage prochain entre *le Libéral* et les *Annales*. Cette feuille doit, dit-on, changer de titre.

— On annonce le rappel des bannis comme devant être très-prochain.

— M. Fiévée a quitté le *Journal des Débats*, pour passer à la *Gazette de France*, qui cherche depuis quinze jours son cautionnement. L'entreprise est si bonne, que les propriétaires eux-mêmes ont refusé d'avancer un sou pour la faire valoir. C'est surtout depuis la publication de deux articles en faveur de *la Cour royale*, que la *Gazette* trouve toutes les bourses fermées.

— On s'entretenait dans une société des malheurs qu'avait amenés, en 1817, le défaut de récolte, et de la misère qui à cette époque avait désolé les campagnes. « Personne ne le sait mieux que moi, reprit le vicomte » de C***. J'en ai eu des exemples très-*fâcheux* dans » un bourg où je suis possesseur de plusieurs maisons. » Imaginez-vous que le dénuement était si absolu que » plus de trente individus qui n'avaient rien à mettre » sous la dent sont morts de faim et de découragement. Et qui est-ce qui souffrait véritablement de » tout cela? C'étaient les malheureux propriétaires » dont on ne payait pas les loyers. »

— Un voltigeur qui sans avoir jamais servi était parvenu à se faire nommer maréchal-de-camp honoraire, faisait dans son château un cours de stratégie avec son fermier, sergent d'artillerie retraité. Ce dernier lui retraçait la peinture fidèle des exploits de nos guerriers, des dangers qu'ils avaient bravés. Le voltigeur n'en revenait pas. Ce fut bien pis lorsqu'il fut question de la campagne de Russie. Le sergent qui avait laissé trois doigts dans cette expédition, ne tarissait pas sur le

chapitre des combats, sur celui des privations, sur celui du froid excessif.... « Oui, dit en l'interrompant » le voltigeur, je vois que le péril était si grand que » même un homme de condition n'aurait pas été en » sûreté. »

— En 1816, un commissaire de police nouvellement nommé rencontre un particulier avec lequel il avait eu quelques différens. Le fonctionnaire croit, à l'abri de sa dignité récente, pouvoir impunément narguer son adversaire; mais celui-ci n'était pas endurant; il s'emporte et répond aux insultes par des coups de canne. Le commissaire de police crie et se hâte de retirer son écharpe qui était cachée dans sa poche. Cela ne put se faire en un moment; il y parvient cependant et s'entoure de cette égide protectrice. « Je n'irai pas plus » loin, dit alors le bourgeois : je sais trop ce qu'on doit » à votre place. Je vous prie de croire que les coups » s'adressaient uniquement au particulier et non pas » au fonctionnaire. Cela est si vrai, que j'ai veillé à » ce que ma canne épargnât la poche qui contenait le » signe respectable de votre dignité. »

— Il y a eu, la semaine dernière, réunion de la société des hommes monarchiques. Ils se sont fait rendre compte, par leurs agens littéraires, des résultats obtenus par les divers pamphlets qu'ils publient, et du nombre d'abonnés qu'ils peuvent avoir. Après un mûr examen, la société c'est convaincue qu'il était absurde de prétendre gagner de l'argent en soutenant une mauvaise cause; que s'était se priver, par un misérable calcul, de la publicité qu'il fallait donner à des principes que la génération repousse. En conséquence il a été arrêté, à l'unanimité, que l'on ferait paraître une nouvelle feuille intitulée : *le Féodal*. Une vieille duchesse, et deux marquises surannées, se sont chargées d'en faire les frais. Du reste, les rédacteurs, dégagés des vanités de ce monde, ne prétendent retirer aucun fruit de leurs veilles; ils n'ont en vue que l'intérêt du parti. Ils donneront leurs articles pour rien, le public les recevra de même. Il suffira d'écrire, au bureau de cette feuille, que l'on aura le courage de la lire, pour avoir droit à un abonnement.

— On annonce le retour de M. Corbières à la Chambre des députés. On espère que, religieux imitateur de la marche adoptée par les orateurs de son bord, il va aussi se faire remarquer par son silence. *Beati qui dormiunt.*

— Qui le croirait? c'est dans le café *Minerve* que cinq ou six ultra se donnent tous les jours rendez-vous. Qu'y viennent-ils prendre? *le Conservateur, le Drapeau blanc,* etc. Placé dans un des angles du café, aussi loin qu'il est possible des regards de la déesse de la sagesse, mais assez rapproché de la limonadière, ce groupe ridicule lit, discute et commente, les trois quarts du temps à haute voix. Là vous entendrez vanter le bon ton de M. Martainville, l'esprit de M. Benoit, la logique de M. de Bouville ; là vous entendrez régenter la France, réformer nos lois, renverser le ministère. Aussi le nombre des consommateurs s'accroît-il au café *Minerve.* Comme pour le même prix on y prend deux fois le café, c'est double profit pour eux, sans qu'il en coûte rien à la limonadière.

— Potier définitivement reste à la Porte Saint-Martin, c'est-à-dire qu'il s'en va en province pour trois mois.

— Au rédacteur des *Lettres Normandes.*

Monsieur, nouvellement soldat de la garde nationale, je fus hier obligé comme tel de monter la garde. Ma consigne était de porter les armes aux personnes décorées et aux officiers en tenue. J'ai la vue extrêmement faible, et parmi cette immense quantité de rubans attachés aux boutonnières, parmi cette foule de militaires et de laquais portant épaulettes, ne pouvant distinguer auxquels je devais des honneurs, pour ne point faire de malhonnêteté, je les rendais à tous ; un homme que je pris pour un chef de bataillon, en uniforme rouge, sortit de Saint-Eustache ; je les lui rendis comme aux autres ; il me parut étonné, et en y regardant de plus près, je m'aperçus que j'avais porté les armes au suisse de la paroisse. Un peu confus, et d'ailleurs fatigué, je m'appuyai sur mon fusil, et me fis les questions suivantes :

La garde nationale devrait-elle rendre les honneurs militaires à d'autres officiers qu'à ceux de la garde nationale ? Les épaulettes de colonel peuvent-elles être la livrée des laquais de qui que ce soit, et un bedeau de paroisse a-t-il le droit de s'en parer à la sacristie plus qu'à la procession ?

J'aurais voulu savoir encore quelle ordonnance a décidé qu'un bout de ruban sans croix serait considéré comme la marque distinctive à laquelle on doit le salut militaire ? S'il n'a pas les épaulettes, un officier, même en grande tenue, n'est rien aux yeux d'un factionnaire : pourquoi en est-il autrement d'un chevalier de Saint-Louis, quand il n'a qu'un ruban rouge que tous les *chevaliers du lys* imitent avec le liséré rose ? Aujourd'hui qui voit-on sans rubans ? Parce qu'on en a donné à tous ceux qui en voulurent, tout le monde en a pris sans même en demander, et jusque sur les théâtres et les tréteaux, des bouffons qui long-temps n'avaient osé le prendre, se les attachent maintenant. Il me semble que l'épaulette a été assez avilie, sans que des laquais l'avilissent encore ; que les vrais signes de l'honneur ont été trop prodigués, ont été trop journellement usurpés, pour que ceux qui les méritent ne réclament pas contre ceux qui les prostituent, et ne s'en décorent pas visiblement, s'ils prétendent aux honneurs qui y sont attachés.

Vous, Monsieur, qui cherchez à détruire les abus en les signalant, vous trouverez peut-être ces remarques dignes d'attention, et elles peuvent servir de texte à un long article. Pour moi, dussé-je passer pour un sot, en faction je veux désormais rester *immobile*, et ne plus m'exposer à présenter les armes à un suisse de paroisse ; il m'en coûterait presque autant qu'il en coûte à nos militaires, quand ils les présentent aux Suisses des douze cantons.

H. C. V.,

Garde national.

— Tandis que tous les esprits sont tournés vers le budget et la liberté de la presse, il n'est pas mal de

chercher à produire une heureuse diversion en publiant des ouvrages littéraires propres à dérider les lecteurs. C'est dans ce but sans doute que M. Gosse, écrivain spirituel, auquel nous devons un recueil de fables et la jolie comédie du *Médisant*, va faire paraître *des Proverbes dramatiques*, à l'imitation de Carmontelle. Le but de ces petites comédies de société est, comme l'auteur l'explique dans un prospectus dialogué fort piquant, de peindre ces ridicules trop légers pour faire le sujet de vraies comédies, et de les traiter avec une liberté que la censure dramatique interdit aux auteurs qui veulent arriver jusqu'à la représentation. Nous ne doutons pas que cet ouvrage n'obtienne le succès que le talent et le patriotisme de M. Gosse doivent assurer à tout ce qu'il écrit, et nous nous proposons, quand *les Proverbes* paraîtront, d'en entretenir nos lecteurs (1)

— On publie dans ce moment deux brochures qui méritent d'obtenir un juste succès. Dans la première, intitulée : *Réfutation du XII*[e] *tome des Victoires et Conquêtes* en ce *qui concerne la marche d'Ancône*, M. le colonel Couturier rétablit des faits qui l'intéressent, ignorés ou omis par les rédacteurs de l'ouvrage qu'il réfute. Rien n'est plus honorable que cette juste susceptibilité d'un officier français qui, n'ayant plus qu'une demi-solde et de nobles souvenirs, ne consent pas à perdre le seul patrimoine qui lui reste, la gloire qu'il a obtenue, en servant la patrie.

— La seconde brochure, sans nom d'auteur, est intitulée : *Réflexions sur le corps royal d'état-major-général, réorganisé par les ordonnances des* 6 *mai et* 22 *juillet* 1818, *et sur l'école d'application de ce corps ; par un officier de l'état-major de l'armée.* Les détails auxquels se livre l'auteur, qui paraît très-versé dans cette matière, intéresseront tous les hommes du métier (2).

— Nous n'entretenons pas souvent nos lecteurs des

(1) On souscrit chez Ladvocat, au Palais-Royal. 2 vol. Prix 10 fr. pour les souscripteurs, et 12 fr. pour les non souscripteurs.

(2) Ces deux ouvrages se trouvent chez Corréard, au Palais-Royal. La premier se vend 2 fr., et le second 1 fr. 50 c.

correspondances privées du *New-Times*, parce qu'en général elles ne sont que l'expression des craintes ou des espérances de quelques écrivains de parti. Quelquefois au reste elles ont le mérite de révéler des complots ou seulement des faits que les Parisiens ne connaissaient que d'une manière vague ; mais qui prenant ainsi plus de consistance deviennent dignes de toute notre attention. Voici en abrégé ce qu'on lit dans le *New-Times* du 5 mai.

« Hier a été un jour de triomphe pour la justice, et pour les amis des vrais royalistes. La cour royale a acquitté le général Canuel, et a condamné MM. Fabvier et Sainneville à 3000 fr. d'amende et aux frais. C'est un coup sévère porté aux libéraux. Nous croyons cependant que les condamnés ne payeront pas de leur poche. Notre *cousin* le maréchal M.... en sauvera un, et S. Exc. le ministre de l'intérieur, ci-devant ministre de la police, donnera quelque emploi à l'autre.

« On parle toujours d'un changement de ministres. On en fixe l'époque immédiatement après la session des Chambres. Cependant, d'après les règles du Théâtre-Français, la scène ne restera pas tout-à-fait sans acteurs. Un ancien ministre au moins restera pendant quelque temps afin d'annoncer et d'installer les autres. On assure que M. Decazes, surnommé l'*immobile*, pour se retirer sans disgrâce, demeurera quelques semaines de plus que ses collègues. On parle de quatre personnes, comme devant former le nouveau ministère. Ce sont MM. Talleyrand, de Villèle, Corbière et Lauriston.

» Je ne sais si vous avez lu l'exorde du discours de M. Courvoisier, dans son rapport sur la liberté de la presse. » « Je suis, a-t-il-dit, accablé de fatigues; j'ai passé trois nuits à faire ce rapport. » Ce début a donné lieu aux vers suivans, adressés à M. Courvoisier :

Quand je lis ce discours qu'un éternel parleur,
A composer, dit-il, passa trois nuits entières,
Je ne suis plus surpris qu'écrivant sans lumières,
Il ait fait un rapport obscur et sans couleur.
« L'admirable rapport ! Si je pouvais l'entendre ! »
Disait un député du centre à son voisin.
« Mais je ne sais pourquoi, je n'en ai pu comprendre
» Le commencement ni la fin. »

» M. Bellart (c'est toujours le correspondant ultra-royaliste qui parle) paraît plus embarrassé de la nouvelle loi sur la liberté de la presse, que des anciennes lois sur le duel. Lors de la conspiration contre la vie et l'honneur du loyal comte de Saint-Morys, M. Bellart déclara que toutes les anciennes lois contre le duel avaient été abrogées par le code pénal de Bonaparte. Quand M. Harty de Prenebourg a eu le malheur de se trouver engagé dans un duel, et de tuer son antagoniste, M. Bellart écrivit sa fameuse lettre du 2 mars, et en appela à ces mêmes lois qu'il avait auparavant déclarées anéanties. Probablement qu'avant peu il apprendra à lire la loi sur la liberté de la presse de deux manières également contradictoires.

» Sa doctrine actuelle est, que M. de Lafayette se croie insulté, ou non, cela importe fort peu; il pense que cette insulte existe, et cela lui suffit. Il poursuit l'ami de la religion et du roi, en dépit de M. de Lafayette.

» Cette circonstance pourrait donner lieu à quelques scènes aussi comiques que le *Médecin malgré lui*. Sans prétendre à l'esprit de Molière, j'imagine aisément une scène qui serait passablement plaisante; je suppose qu'elle se passe entre M. Bellart et un royaliste.

M. Bellart. Mon ami, avez-vous lu *l'Ami de la Royauté?*

Le Royaliste. Oui, M. le procureur-général, et avec beaucoup de plaisir. Je suis très-flatté des éloges qu'il a faits de ma conduite.

M. B. Des éloges! vous voulez dire des insultes, de la calomnie, de l'outrage.

Le R. Comment donc?

M. B. Il vous accuse d'avoir porté les armes contre la nation.

Le R. Je suis glorieux d'avoir suivi l'ordre des princes.

M. B. Il vous appelle vendéen.

Le R. Je me glorifie d'être revenu dans mon pays natal, et d'avoir combattu sous la bannière blanche, près de Lescure, de Charette et de Larochejacquelein.

M. B. Émigré......

Le R. Je me réjouis d'avoir abandonné ma famille

et ma fortune, pour passer la moitié de ma vie dans la pauvreté et l'exil.

M. B. Ultrà......

Le R. C'est une manière agréable de me rappeler que je suis dans les rangs des Châteaubriand et des Villèle, hommes d'un talent et d'une modération reconnus.

M. B. Monsieur, vous vous trompez. L'écrivain parle d'une époque dont la sagesse du Roi a défendu, au nom de la paix publique, de réveiller la mémoire, et qui peut nous mener à des conséquences désastreuses.

Le R. Je ne crains pas les conséquences.

M. B. L'affaire ne vous intéresse donc nullement?

Le R. Si elle ne m'intéresse pas, je ne puis être insulté, je ne puis être calomnié.

M. B. N'importe : il est de l'intérêt de la société que l'on fasse un procès aux auteurs de *l'Ami de la Royauté*. En conséquence je les poursuivrai.

Le R. Et moi je les défendrai.

« Tous deux sortent, l'un pour prouver que le royaliste a été calomnié, l'autre pour prouver que ce qu'on a dit de lui est un honneur. »

Nous n'ajoutons qu'une réflexion à ce passage du *Newtimes*. Il est signé, *un anglais*. Ce ne peut être, en effet, qu'un étranger qui puisse publier des opinions aussi françaises. Les vertus vendéennes ne peuvent être mieux appréciées que par les hommes qui ont fait et mis à profit la guerre civile de leurs voisins.

EPIGRAMME.

Sur un Quidam *très-connu dans un certain département, qui a obtenu une voix aux dernières élections.*

Grand pourvoyeur du tombereau,
R....., aux élections de France,
N'eut qu'une voix que le bourreau
Lui devait par reconnaissance.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des pétitions sur les bannis, et du discours de M. de Serre. — Spectacles. — De l'Assassinat. — De la liberté religieuse, par M. A. V. Benoit. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VII.

Paris, le 22 mai 1819.

Des Pétitions sur les Bannis, et du Discours de M. de Serre.

ON se souvient que, dans toutes les occasions, les auteurs des *Lettres Normandes* ont su rendre justice aux actes des ministres; peut-être même la susceptibilité des lecteurs amis de la liberté s'est-elle quelquefois effarouchée de la franchise des éloges que nous avons donnés à M. de Serre, lorsque ce ministre, consacrant son beau talent à la défense des opprimés ou des principes, faisait retentir la tribune des accens de la

plus mâle éloquence. Peut-être en est-il qui ont accusé ces éloges, tant l'habitude des mauvais ministres a fait naître de préventions, tant doit exciter de justes méfiances l'apologie des dépositaires d'un pouvoir dont à toutes les époques on a tant abusé au détriment de la nation. Au reste, quelque effet qu'aient produit nos louanges, elles n'en demeurent pas moins les témoins irrécusables de notre justice et de notre entière indépendance; et, lorsque nous commençons un article écrit dans un sens tout-à-fait contraire, le lecteur, instruit par notre conduite passée, ne peut nous accuser d'injustes passions. Il reconnaîtra qu'également impartiaux dans toutes les circonstances, apologistes du bien, adversaires des actes erronés ou coupables, nous ne changeons aujourd'hui de langage envers le ministre de la justice, que parce que le ministre de la justice a changé de conduite envers la France.

Oui, nous ne craignons pas de le dire, parce que notre indépendance prouvée nous en donne le droit, M. de Serre a imprimé une tache ineffaçable à la plus honorable réputation. Il a sacrifié en un jour la popularité que d'éloquens et patriotiques discours lui avaient conciliée; il a renoncé lui-même à la considération des amis de la liberté; il a fait un pas terrible et sans retour dans la route tortueuse de cette prétendue neutralité qui a perdu tant de ministres, et qui le perdra lui-même. M. de Serre a reculé devant l'opinion; il a répudié son hommage; il l'a fait sans motif, sans nécessité, de telle sorte que l'on peut croire qu'il s'est laissé jouer par l'intrigue, ou surprendre par des insi-

nuations perfides. Désormais il est jugé; le ministère actuel est jugé; la session est jugée. La Chambre des députés, dont les journaux ministériels vantent le courage, avait jusqu'à ce jour valu bien moins que le ministre. Aujourd'hui ce sont des mérites égaux.

Si nous voulions suivre pas à pas le discours de M. de Serre, si nous voulions rappeler à nos lecteurs les argumens cruels et absurdes qui ont déshonoré la tribune, il nous serait facile de renverser cet édifice oratoire élevé à la hâte par des passions que nous voulons croire plutôt empruntées que réelles. Nous n'aurions pas de peine à montrer combien est misérable l'artifice avec lequel on a présenté les pétitions comme sollicitant le retour de Bonaparte, assertion dont son absurdité paraissait devoir nous sauver; nous pourrions faire sentir l'inconvenance de dénoncer comme auteur de ces pétitions ce qu'on appelle un comité d'obscurs factieux; accusation injuste, en ce qu'elle attribue l'honneur exclusif de plaider en faveur des bannis à une poignée d'hommes, tandis que le vœu des pétitionnaires est le vœu de tous les Français, moins quelques royalistes et quelques ministres complaisans; accusation dont son auteur a rougi lui-même, puisqu'il en a fait adoucir les termes dans *le Moniteur*, réparateur officiel des fautes de la tribune. Il nous serait aisé de prouver que les bannis par l'ordonnance du 24 juillet, et par les premiers articles de la loi dite d'amnistie, ont droit de réclamer leur rappel ou leur jugement, sans qu'on puisse leur faire un crime de ne pas attendre l'effet tardif d'une clémence qui ne pourrait que

prendre la place de la justice ; mais, obligé d'abréger cette pénible discussion, je ne m'occuperai que des conventionnels, puisque c'est contre eux seuls que l'éternité de l'exil a été invoquée, puisque l'on n'a pas craint d'inscrire sur la frontière qui les sépare de nous, ces mots terribles du Dante : *Vous qui passez ces limites, renoncez à l'espérance.*

La cause des votans est indépendante de la grande faute qu'on leur impute. C'est dans la Charte que leur innocence est écrite. Sans examiner la nature de leur erreur, il est permis de défendre, au nom de la loi fondamentale, des hommes qu'elle a protégés en vain, et de déclarer que s'ils sont maintenus dans l'état d'exception où les passions les ont placés, il faut désormais que nous posions en fait que le gouvernement renonce à la Charte.

En 1815, lorsque toutes les passions étaient déchaînées, lorsque des haines long-temps comprimées débordaient avec une violence que l'on peut expliquer, s'il est impossible de l'excuser, la discussion de la loi d'amnistie laissa encore paraître dans la chambre introuvable des talens, du courage et de l'humanité. L'esprit, fatigué des discours furieux d'une foule d'orateurs, pouvait se délasser un instant en lisant ceux des hommes distingués qui combattaient la majorité factieuse. Cette majorité elle-même, quoique agitée par les plus sanguinaires passions, avait encore la patience de supporter les contradicteurs ; en proscrivant, elle ne défendait pas de plaider la cause des proscrits ; et lorsqu'il fut question de voter sur la loi d'amnistie, trente-deux députés fidèles déposèrent des boules noires

dans l'urne où leurs collègues venaient déposer les bulletins d'un sanglant et nouvel ostracisme.

Est-il possible que la Chambre de 1818 ait surpassé celle de 1815? Quoi! cette assemblée criminelle qui mit la France à deux doigts de sa perte, cette *fille sanglante* de la Vendée, a été vaincue par une législature qui s'était annoncée avec l'amour de la Charte, la passion de la liberté, et l'oubli des fautes passées! Quoi! le ministère de 1819, un moment soutenu par l'opinion, un moment élevé sur ses pavois, s'est montré plus rigoureux, ou, pour mieux dire, plus cruel que le ministère de 1815! Et cependant quelles promesses ne nous avait-il pas faites! par quelles protestations ne s'était-il pas empressé de rassurer la patrie! En 1815, trente-deux députés, tous les ministres, défendirent les proscrits, invoquèrent en leur faveur la parole royale, les promesses de la Charte, l'intérêt de l'état; en 1819, à peine quinze députés votent-ils en faveur des bannis, et encore on refuse de les entendre, on étouffe leur voix; des clameurs imposent silence à la pitié; tous les ministres se joignent aux adversaires du malheur; et la même voix qui plaida sa cause en 1815, qui le fit non sans éloquence, l'accuse, le poursuit dans l'exil, ne craint pas de porter aux victimes le coup de la mort!

Mais, dit le ministre qui défendit autrefois les votans, si la générosité royale les protégeait alors, aujourd'hui qu'ils sont exilés, la dignité du trône s'oppose à leur rappel. Etrange manière de raisonner! A qui fera-t-on concevoir que ce qui, en 1815, n'était pas incompatible à la dignité du trône, l'est en 1819? Quel

forfait ont donc commis ces exilés depuis leur injuste bannissement? en quoi la dignité et la sûreté du trône sont-elles compromises si l'on rend quelques vieillards à leur patrie? Digne objet, en effet, de tant de craintes et de tant de méfiances. Une trentaine de Français arrivés au terme de leur existence, et réclamés par la tombe; quelques hommes sans état dans le monde, sans influence sur les affaires, et dont toute l'espérance est de revoir le ciel natal, d'embrasser encore une fois leurs enfans: voilà un épouvantail bien terrible pour la société, menacée, dit-on, de la mort si les conventionnels revoient le sol de la France! Voilà la dignité du trône bien gravement compromise, si des Français versent quelques larmes de moins, si l'étranger leur épargne quelques humiliations! Le trône royal n'est-il pas bien mieux affermi par ce mot terrible prononcé par le garde-des-sceaux, ce mot *jamais*, mot accusateur que recueillera la postérité?

La Chambre de 1815, prétend encore le garde-des-sceaux, fit une loi irrévocable; comme si dans la législation il y avait rien d'éternel, comme si toute loi ne pouvait pas être révisée, comme si l'injustice était sans remède, comme si un coup d'état devait exercer sans retour son influence sur une nation. Tout est transitoire ici bas; les hommes, les empires, les royaumes même, passent et disparaissent. Comment une loi serait-elle privilégiée? Si ce qu'il y a de plus durable sur la terre, si les institutions les plus sages, si les gouvernemens les plus libres, ne durent que peu d'années, comment prétendez-vous faire durer irrévocablement l'injustice, et donner l'éternité à des

lois cruelles ? Votre mot *jamais*, ce mot avec lequel vous n'avez pas craint de porter la douleur dans le cœur des malheureux, ce mot n'est qu'un vain son ; on se souviendra de celui qui l'a prononcé ; mais ceux qu'il atteint ne doivent point le craindre.

Vous qui, dans des temps de trouble et d'erreur, ne fûtes point inaccessibles aux mêmes passions qui vous persécutent aujourd'hui, vous que je n'appellerai point assassins et régicides, parce que les mots ne prouvent rien, et que ceux qui vous les donnent n'eussent peut-être pas mieux fait que vous, rassurez-vous ; ne gémissez point sur l'avenir qu'on s'efforce de vous offrir sombre et pénible. Il n'est au pouvoir de personne de réaliser ce mot *jamais*, si imprudemment lancé par un ministre qui plaida jadis votre cause. La Charte vous avait protégés ; elle était l'égide puissante qui vous défendait contre les attaques des passions. La Charte était pour vous une loi de prescription, et cependant vous avez été proscrits ; et cependant on vous proscrit de nouveau ; on refoule l'espérance dans le fond de votre ame. Mais ne vous découragez pas. Ceux qui ont dit que la *majorité* dont vous faisiez partie était *saine*, n'ont pu, sans une contradiction cruelle, vous laisser dans l'exil. Un temps qui n'est pas loin vous rendra votre patrie ; et honte alors, honte éternelle aux hommes qui auront essayé d'aggraver vos maux, d'appesantir sur vous la hache de la proscription !

Et nous qui plaidons votre cause, nous que le même ministre, en parlant de modération, n'a pas craint de calomnier plus d'une fois, nous lui appren-

drons que cette *vile tourbe* qu'il a dénoncée à la tribune n'a pas du moins à se reprocher d'avoir rempli d'amertume la coupe du malheur. Nous lui apprendrons que jamais écrit sorti de notre plume n'approcha du discours qu'il n'a pas craint de proférer dans une enceinte accoutumée à entendre d'autres paroles. Nous lui apprendrons que cette *vile tourbe* dont il parle écrit l'histoire, et que les ministres qui lui fournissent une si déplorable matière doivent s'attendre à la trouver à jamais inexorable.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Jeanne d'Arc se soutient ; il y a même dans son succès un *crescendo* qui n'est pas dans l'action. Accueillie assez froidement, et même avec humeur, à la première représentation, elle a été applaudie sans interruption à la seconde ; l'orchestre a été envahi à la troisième : pour peu que la vogue s'accroisse encore, on s'étouffera incessamment au parterre.

Le triomphe de M. Davrigny fait beaucoup d'honneur aux sentimens du public avide de nobles émotions. La pièce est dépourvue d'intérêt dramatique, mais un intérêt plus puissant saisit l'ame du spectateur et prévient l'ennui : c'est celui qui s'attache aux noms de Jeanne d'Arc et de Dunois ; c'est la peinture de la patrie luttant contre le malheur, et se montrant plus grande que son infortune ; ce sont les souvenirs trop récens

que ce spectacle rappelle. *Quis talia fando..... temperet à lacrymis?* Si le goût n'est pas toujours d'accord avec le sentiment du public, il se garde bien de le condamner; et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir su nous toucher par quelque moyen que ce soit. Son ouvrage va paraître imprimé: nous trouverons probablement dans le style de quoi compenser en partie les critiques dont le plan nous a paru susceptible. Le seul rôle important, celui de Jeanne d'Arc, est parfaitement joué par mademoiselle Duchesnois, qui en a saisi avec talent le caractère, ou plutôt les caractères différens; elle exprime tour-à-tour ou tout ensemble la candeur d'une jeune bergère, le mâle héroïsme d'une amazone, et l'enthousiasme d'une illuminée. La flexibilité de son organe, la mobilité de sa physionomie se prêtent également à cette variété d'accens et d'expressions. Michelot joue avec son intelligence ordinaire le personnage insignifiant de Dunois; cependant, à l'élégance recherchée de sa parure, on le prendrait moins pour le frère d'armes de Jeanne d'Arc, que pour le joli page Monrose créé par le pinceau libertin de Voltaire. Je ne sais s'il est bienséant que le fier Dunois paraisse brillant de velours et de soie dans la cour du prince anglais. Je crois que la cotte de maille et l'armure convenaient mieux au héros qui sort du champ de bataille, et qui va entrer en champ clos. Ce costume aurait d'ailleurs relevé les formes un peu grêles de Michelot.

Il paraît que la comédie ne fondait pas de grandes espérances sur le succès de *Jeanne d'Arc*. La première représentation de cette tragédie a été suivie de

près de celle des *Femmes Politiques*. M. Gosse, qui en est l'auteur, a subi la loi du destin auquel les ouvrages d'esprit sont sujets. Si l'on compare le mérite respectif des deux pièces au sort si différent qu'elles ont éprouvé, on conviendra que, pour les auteurs, plus que pour qui que ce soit, il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. La comédie est, comme la tragédie, dénuée d'action et d'intérêt, le plan de l'une et de l'autre est défectueux de tout point; mais l'une abonde aussi bien que l'autre en vers bien tournés, en tirades brillantes en sentimens élevés. Les *Femmes Politiques* ont été jugées selon l'extrême justice. Les mécontens ont commencé à se faire entendre au premier acte, et ont continué avec une telle persévérance qu'à la fin de la pièce on eût dit que c'était encore le premier acte qu'ils sifflaient. C'est la troisième ou la quatrième comédie politique qui tombe lourdement; preuve que la politique n'est point faite pour la comédie. Le succès de *la Famille Glinet* est une exception qui confirme la règle. La politique touche de trop près à nos intérêts les plus sérieux pour prêter à rire. Les *Femmes Politiques* ressemblent beaucoup aux *Femmes Savantes*; le travers est le même; l'auteur aurait dû s'en apercevoir en voyant que son sujet le conduisait sur toutes les lignes du plan de Molière.

Le jour où la Pucelle d'Orléans était brûlée pour la première fois sur le théâtre tragique, une certaine marquise d'Albon enlevait un officier à Feydeau. Une aventure racontée il y a quelque temps par les jour-

naux, a fourni à M. A. Duval le sujet de cet opéra-comique. C'est donc une histoire véritable, aussi bien que celle de Jeanne-d'Arc : elle n'en est pas moins fort invraisemblable ; je ne crois même pas que nos lois criminelles aient prévu le cas ; et si madame d'Albon était traduite en cour d'assises comme prévenue de rapt et d'attentat aux mœurs, elle se tirerait probablement d'affaire à l'aide d'une exception préjudicielle. Il n'en serait pas de même si un officier enlevait une marquise. Elle n'a pas été tout-à-fait condamnée par la cour suprême du parterre, mais peu s'en est fallu. On a trouvé l'action un peu trop gaillarde, même pour une marquise. Le motif n'était guère plus moral que l'action ; madame d'Albon voulait corriger son cousin de la manie de la sagesse et de l'étude, et lui donner une leçon.... Elle en aurait mérité une que le public n'a pas jugé à propos de lui faire. L'esprit de M. A. Duval, et quelques jolis morceaux de la partition de M. Catel, l'ont préservée d'un châtiment sévère ; mais qu'elle n'y revienne plus !

MÉLANGES.

De l'Assassinat.

Meurtre défendu par la loi. Ce nom dérive du mot arabe *chissessin*, qui s'est introduit dans notre langue à l'époque des croisades. Tous les meurtriers ne sont pas des assassins. Endossez un uniforme, enrôlez-vous dans un corps de tirailleurs, et du buisson où vous êtes embusqué, tirez avec votre carabine sur un héros, comme sur un chevreuil, vous voilà presque un héros vous-même. Vous avez tué, mais vous n'avez pas assassiné, parce que le meurtre en guerre est autorisé par le droit des gens.

De même envoyez une balle dans la tête, ou allongez un coup d'épée dans la poitrine d'un fou qui se disait votre ami, et que vous appeliez de ce nom; si, dans cette guerre d'homme à homme, toutes les formes voulues par l'usage ont été observées, si les témoins certifient que la chose s'est passée dans les règles, vous aurez tué votre ami, mais vous ne l'aurez pas assassiné, tant qu'une loi positive, et qui nous manque, ne décidera pas le contraire.

L'assassin est donc l'homme qui tue un homme qu'il n'a pas le droit de tuer.

Comment se fait-il qu'il y ait des cas où l'homme ait le droit d'ôter la vie à un autre homme? Si des philosophes ont contesté ce droit à la société sur l'in-

dividu, à plus forte raison ne saurait-il être accordé à l'individu contre l'individu. Aussi tous les bons citoyens ont-ils une égale horreur pour l'assassinat. A l'époque même où nous vivons, toute action de cette nature est également réprouvée par les honnêtes gens de tous les partis.

Que veut un honnête homme, de quelque parti qu'il soit? Le bonheur de la société. Ce bonheur ne peut résulter que d'un bon gouvernement. Mais comme il y a vingt formes de gouvernement qui peuvent se valoir les unes les autres, les honnêtes gens d'accord en politique sur la fin, peuvent ne pas l'être sur les moyens; mais en morale ils ne peuvent que s'entendre, et de quelque parti qu'ils soient, ils se réuniront pour condamner tout acte qui révolte la nature et la probité.

Ils frémissent tous de l'horrible catastrophe qui a terminé la vie d'Auguste Kotzebue. Si grands que soient les torts de cet écrivain envers ses compatriotes, si lâches que soient ses apologies du despotisme, si perfides que soient les dénonciations qu'il intitulait correspondance, les honnêtes gens s'accordent à dire que ces torts ne sauraient justifier son meurtrier; que celui qui s'est armé du poignard pour punir les crimes de la plume, est plus coupable envers la société par cet acte seul, que l'autre par tous les écrits où il a consigné ses honteuses doctrines, et qu'il ne mérite que le nom d'assassin.

Voulez-vous la liberté, ne la refusez pas aux autres. S'ils en usent pour l'attaquer, usez-en pour la défendre, et ne punissez des torts d'opinion qu'en les

signalant au tribunal de l'opinion. Assassiner n'est pas réfuter.

Il y a eu de tout temps des têtes ardentes qui n'ont pas su se contenir dans les termes de la justice et de la modération. Mais de ce qu'un insensé a commis un crime en croyant servir un parti, est-il juste d'en conclure, comme le font *la Quotidienne*, la *Gazette de France* et les abbés du *Journal des Débats*, que ce crime lui était commandé par les principes de ce parti? est-il juste d'inférer de l'action d'un homme qui se dit *libéral*, que la morale des *libéraux* autorise, ou même prescrit ce genre d'actions? Si cela était admis, si l'on jugeait ainsi du général par le particulier, quelle association politique ou religieuse n'aurait pas professé le crime, n'aurait pas prescrit l'assassinat? car dans toutes il s'est trouvé des assassins.

Quelle croyance religieuse, par exemple, a produit plus d'assassinats que la plus sainte de toutes, que la foi catholique, apostolique et romaine, que les bons chrétiens que l'on vient de nommer professent ainsi que nous?

Quelle était la religion de frère Jacques Clément qui fit si saintement le pélerinage de Saint-Cloud tout exprès pour assassiner Henri III, son roi légitime? quelle était celle du père Bourgoin, son prieur, qui le confessa et le communia pour le fortifier dans son exécrable intention, et le prépara au meurtre par le sacrilége?

N'étaient-ils pas catholiques ce Pierre Barrière et ce Jean-Châtel qui tentèrent de tuer Henri IV, et ce François Ravaillac qui y réussit?

Le curé Aubri, le chartreux Ouin, le dominicain Arger, le dominicain Ridicovi, le jésuite Gueret, le jésuite Guignard, le jésuite Varade, et autres pieux personnages, pendus en effigie ou en personne, pour avoir conseillé ou entrepris d'assassiner ce grand prince, n'étaient-ils pas aussi catholiques?

Damien, l'assassin de Louis XV, était catholique. Telle était aussi la communion des trois assassins de *Guillaume-le-Taciturne*, et des énergumènes qui, sous la direction des jésuites Garnet et Oldecorne, tramèrent en Angleterre cette *Conspiration des poudres*, dont le but était d'y rétablir la religion romaine sur les débris sanglans de la cour et du parlement, qu'ils devaient faire sauter tout à la fois pour la plus grande gloire de Dieu.

Il n'est pas un de ces misérables qui n'ait cru faire un acte méritoire en assassinant ou en provoquant l'assassinat. Ils ne se croyaient pas moins dignes d'admiration que le juif Aod, qui tua le roi Eglon sur sa chaise percée, ou que Judith qui, après boire, coupa le cou au général Holopherne, dont elle partageait le lit.

Faut-il conclure de tant de faits que notre sainte religion autorise l'assassinat? Faut-il calomnier la morale de Christ, la morale la plus philantropique qui ait jamais été prêchée, parce que des têtes mal faites, dominées par une imagination sombre, égarées par de faux raisonnemens, ont tiré d'atroces conséquences des principes les plus saints, et pris tous les faits racontés dans l'Ancien-Testament pour des exemples

proposés aux hommes qui pratiquent les dogmes du Nouveau ?

Nulle part l'Evangile ne commande le meurtre. Il n'est question que de miséricorde et de charité dans ce livre divin, et les hommes semblent devenir meilleurs en raison de ce qu'ils se rapprochent plus de l'exacte observation de la doctrine évangélique. C'est l'Évangile en main, cependant, qu'ont été résolus et exécutés les massacres de Béziers, comme ceux de la Saint-Barthélemi, et ceux d'Irlande.

De même qu'on ne saurait accuser la religion de commander toutes ces horreurs, n'imputons pas aux principes libéraux une atrocité commise au nom du *libéralisme;* n'imputons pas à la nature de cette opinion ce qui ne tient qu'au caractère d'un homme. Le *libéralisme* est surtout ami des lois; il en a opéré la réforme, et par cela même il veut qu'on les respecte et qu'on les exécute. Quoi de plus opposé à cette morale que la doctrine de l'assassinat, que cette violation de la plus sainte de toutes les lois, celle qui veut qu'on respecte dans l'homme son semblable et l'image de Dieu ?

Toutes les causes qui concourent à égarer la raison humaine, et produisent le fanatisme, peuvent néanmoins se trouver dans la tête d'un homme dominé par des intérêts politiques; mais elles l'entraîneront moins souvent à certains écarts, que le fanatisme inspiré par des opinions religieuses.

Que poursuit, en effet, l'homme dominé par des intérêts politiques? Son bien-être dans ce bas monde.

Pour en jouir, il a besoin de la vie. S'il l'expose quelquefois par ambition ou par dévoûment, c'est dans des entreprises où les chances de mort sont bien moins nombreuses que celles de succès. Un pareil homme entrera dans une conspiration, mais il ne se déterminera pas facilement à attaquer son homme seul à seul, et à se faire tuer pour tuer. Aussi rien de plus rare que les assassinats politiques commis par un individu isolé, parce que hors de la vie il n'y a plus rien pour la politique.

Il n'en est pas ainsi pour la religion. Que n'a-t-on pas à craindre d'un fanatique qui, ne voyant le bonheur que dans l'autre vie, croit aller au martyre quand il court au crime, et cherche la mort qu'il recevra en la donnant, comme un moyen plus prompt de s'emparer de l'éternelle félicité?

Il est cependant des cas, et l'histoire en présente plusieurs, où les passions politiques ont mis le poignard à la main d'un individu isolé. *Charlotte Corday* seule a fait justice de Marat. Mais ce cas est tout-à-fait extraordinaire. C'est l'action d'une ame forte et qui, lassée de la vie, veut la perdre en punissant un scélérat qui la lui rendait insupportable, un scélérat sous la domination duquel elle ne pouvait plus se résoudre à vivre, et dont son courage seul pouvait terminer la domination; leçon pour tout homme qui pousse les autres à bout. Il expose d'autant plus son existence qu'il rend la vie plus insupportable aux autres. Il est menacé de la mort par tous ceux à qui il donne le désir de mourir; il s'est mis hors de la loi en se mettant au-dessus des lois.

Appellerons-nous un tel acte assassinat? le courage signale au moins les attentats de ce genre, et l'on ne peut s'empêcher de l'y admirer, tout en en déplorant l'usage. Les assassinats horribles sont surtout ceux où la cruauté a la lâcheté pour complice, tels que les assassinats qui ont rempli de cadavres la glacière d'Avignon, qui ont encombré de cadavres les rues de Nismes. Entrepris sans péril, ils ont été exécutés avec impunité.

Quelle différence, cependant, entre la manière dont on en use avec le malheureux *Sand*, et l'exécrable *Trestaillon!* On emploie toutes les ressources de l'art pour conserver au premier, qui s'était fait justice, une vie qu'on se flatte de lui reprendre sur l'échafaud; et le second, dénoncé par tous les cris, dénoncé par le deuil de la moitié de ses concitoyens, et par la joie de l'autre, dénoncé par tout ce qui n'est pas tigre en France; et le second, mieux portant que jamais, promène la terreur dans un pays où il y a des tribunaux.

Puisque nous parlons de tribunaux, n'oublions pas de mettre au premier rang des plus horribles assassinats, ceux que les tribunaux commettent. Que sont les crimes des *Jourdan* et des *Trestaillon*, auprès de ces meurtres judiciaires, de ces égorgemens légaux, commencés par des magistrats et achevés par des bourreaux; horribles marionnettes qu'un principe invisible fait agir et parler!

Il y a entre les assassinats que la vengeance commet sous les formes de la justice, et les assassinats violens dont nous avons antérieurement parlé, la différence de l'hypocrisie à l'impudence, et d'une attaque à force

ouverte à un guet-à-pens. L'assassinat juridique est d'autant plus odieux enfin, qu'il calomnie la victime en l'égorgeant. Le plus atroce des assassins est celui qui se croit le plus sûr de l'impunité.

Conclusion : Il sied sans doute à de bons citoyens tels que les rédacteurs de *la Quotidienne*, de la *Gazette de France*, et aux abbés du *Journal des Débats*, de s'élever contre le crime du malheureux *Sand*; mais leur sied-il d'imputer aux principes *libéraux*, le crime d'un insensé qui s'est dit *libéral* ?

Si, en dépit de tout bon sens, ces écrivains de parti s'obstinaient cependant à poursuivre de cette ridicule imputation le parti contraire, et à vouloir le rendre responsable des erreurs d'un fanatique, nous croyons devoir charitablement les engager à peser la responsabilité qu'ils appelleraient sur eux-mêmes, et la terrible récrimination à laquelle cette imprudente rigueur les exposerait par représailles. Ces bons chrétiens qui parlent si souvent de l'Evangile et le pratiquent si peu, ne savent donc pas qu'il est écrit dans Saint Mathieu : *Pourquoi vous occuper d'une paille qui est dans l'œil de votre frère, et non de la poutre qui est dans le vôtre? Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides?* Qu'ils fassent leur examen.

Par un Libéral.

POLITIQUE.

De la Liberté religieuse, par M. A. V. Benoit (1).

Le plan de cet ouvrage est aussi simple que la vérité éternelle sur laquelle il repose. Il est renfermé tout entier dans cette épigraphe prise d'un discours de Mirabeau : « Par la pensée et la conscience, les hommes » demeurent isolés, et l'association leur laisse à cet » égard l'existence absolue de la nature. »

Personne ne contestera qu'aucun pouvoir humain ne peut faire croire à un homme ce que son esprit refuse d'admettre. La foi ne se commande pas plus que la conviction. Tout gouvernement doit donc laisser chacun libre de croire ou de ne pas croire ; il doit donc se garder d'imposer des règles à la conscience ; car en excédant les bornes que son pouvoir peut atteindre, il ne fait plus que des rébelles. Les individus qui auraient la même croyance, qui pratiqueraient les mêmes rites, s'associeraient entre eux, bien entendu que ces associations ne regarderaient que les choses de conscience, et ne pourraient soustraire aucun de leurs membres aux lois de la société générale. Si une de ces sectes reconnaissait un chef spirituel hors de l'état, comme la secte catholique, elle établirait elle-

(1) Chez Ladvocat, libraire, au Palais-Royal. Prix 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port; et chez Foulon et comp.

même ses relations avec lui, sans que le gouvernement s'en mêlât. Si ce chef élevait des prétentions exorbitantes, l'association les repousserait, et se déclarerait indépendante. Le prince n'aurait point à intervenir dans tout cela. Il n'aurait pas besoin de conclure des concordats. Si ses sujets se brouillaient avec le pape, ce n'est point au prince qu'ils s'en prendraient, par conséquent il y aurait dans l'état une source de dissension de moins. Le gouvernement protégeant également toutes les sectes, il n'y aurait point entre elles de jalousie, et il serait bien plus aisé de les maintenir en paix les unes avec les autres.

Comme il importe que personne ne soit blessé dans sa croyance, il ne pourrait sous un tel gouvernement y avoir aucune cérémonie publique. Les jongleurs y perdraient, mais la société y gagnerait. Chacun ayant ses temples ou ses lieux de réunion y honorerait Dieu à sa fantaisie; mais ce culte ne se produirait point au dehors. Il ne faut pas que l'aspect de cérémonies particulières aux chrétiens blessent les yeux du turc, du juif ou du déiste, qui ont une autre croyance; et dussent les orthodoxes grincer des dents, il faut que l'athée lui-même ne soit pas forcé de voir des choses qui répugnent à sa conviction. Car cet athée est membre de la société comme un autre, il a droit aux mêmes égards, ses idées ne nuisent à personne, ce n'est pas sa faute si la nature lui a fait un esprit assez mal organisé pour ne pouvoir comprendre l'existence de Dieu.

Dans un pareil ordre de choses, les prêtres ne pourraient être payés sur l'état. Chaque association payerait les siens suivant les services qu'elle en recevrait,

et en tel nombre que les besoins de son culte l'exigeraient. Par ce moyen, un pauvre juif, dont l'état ne paye pas le rabbin, ne serait plus forcé de contribuer au salaire d'un prêtre catholique, qui chaque jour voue à tous les diables ce même juif, son culte et sa nation.

Les princes verraient par-là leur besogne bien simplifiée. Ils seraient délivrés de ces représentations auxquelles ils se croient obligés, et qui doivent être souvent pour eux des corvées assommantes. Professant leur culte en particulier, comme les diverses associations religieuses renfermées dans l'état, ils s'excmpteraient de la bizarre obligation où ils ont cru être jusqu'à présent de donner des signes publics de leur confiance dans certaines pratiques, dans certaines formalités particulières à une secte. Ces démonstrations n'ont d'autre résultat que de choquer les hommes zélés des autres sectes, et de faire sourire les incrédules; elles n'entraînent la conviction de personne. Un prince a beau suivre une procession le cierge à la main, cela ne change absolument rien aux idées du juif, du musulman, du protestant ou du déiste, qui ne voient dans cette cérémonie, les uns qu'une profanation abominable, les autres qu'une pompe insignifiante.

Telles sont les principales idées que développe l'auteur avec une force de logique et de raison qui entraîne la conviction de tout individu dont le cœur n'est point garni d'une triple cuirasse de fanatisme et d'intolérance. Il n'est pas un homme de bien qui ne doive désirer qu'un système religieux, si propre à éloigner les horreurs dont la religion a été le prétexte,

parvienne à s'établir dans tout le monde civilisé. A côté des immenses avantages qui en résulteraient, nous pouvons aussi voir d'un coup-d'œil tout ce que nous y perdrions. Nous n'aurions plus besoin d'un ambassadeur à Rome, ni d'une infinité de négociateurs tonsurés largement payés par la France pour l'avilir aux yeux de l'Europe. Nous n'aurions plus un ordonnateur général des consciences, sous le titre de grand-aumônier, qui médite sur les vanités humaines en vivant à la cour, et qui accomplit son vœu de pauvreté en roulant carrosse. Nous n'aurions plus l'importante cérémonie du lavement de pieds, qui fournit aux journaux des articles très-intéressans; nous n'aurions plus ces belles processions, qui sont l'éternelle admiration des petits enfans et des servantes. Nous n'aurions plus ces mandemens de carême, qui fournissent de temps en temps le sujet de fort jolies chansons. L'énumération de ce que nous n'aurions plus serait trop longue, car nos richesses en ce genre sont incalculables, et nous les augmentons tous les jours.

Nous ne pourrions plus avoir une religion de l'état; car ce mot implique contradiction avec la disposition qui promet à tous les cultes une égale liberté et une égale protection; dès l'instant qu'on élève une religion au-dessus des autres en la proclamant religion de l'état, l'équilibre est détruit; il n'y a plus d'égalité. Lorsqu'on accorde à cette religion le privilége exclusif d'exercer son culte à l'extérieur, la liberté des cultes n'existe plus dans le sens qu'on doit attacher à ce mot.

Rien de plus intéressant que les chapitres où l'au-

teur remonte à l'origine de l'établissement du pouvoir spirituel, à l'union de ce pouvoir avec le pouvoir temporel, et à l'invention du droit divin, la plus commode de toutes les fictions pour maintenir les peuples dans l'esclavage et dans l'abrutissement. Le traité d'alliance entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ne pouvait durer long-temps : le droit divin des papes devait toujours chercher à se mettre au-dessus du droit divin des rois ; c'est ce qui arriva, et plongea l'Europe dans un chaos de misères et d'atrocités dont elle peut à peine se croire sortie, puisqu'elle voit les rois s'empresser de conclure des concordats, et reconnaître encore la suprématie de l'évêque de Rome. Les princes semblent sourds aux leçons du passé, et cependant, dit l'auteur, « un cri d'indignation s'élève » contre les pontifes d'une religion de paix, qui ont » fait tomber en son nom, sous le glaive des bour- » reaux, plus de victimes qu'il n'en tomba sous le » couteau des sacrificateurs de tous les cultes mons- » trueux qui ont souillé la terre. »

Tout en partageant la juste indignation de l'auteur, nous lui ferons observer que cette conduite des papes, et des prêtres en général, semble prouver qu'ils reconnaissaient la vérité du principe si bien établi dans son livre, savoir, qu'on ne peut forcer l'homme à croire malgré lui. Mais s'il est si difficile de le convaincre, il est assez aisé de le tuer. Les prêtres, qui avaient à choisir entre ces deux moyens de conversions, ont adopté le plus facile et le plus expéditif. Cela paraît assez bien raisonné de leur part.

Après avoir démontré que toutes les horreurs qui

ont épouvanté le monde depuis quinze siècles, sont dues à des papes, et à des évêques assemblés en conciles, l'auteur avance *que le christianisme n'a pas cessé un instant d'être dans une attitude hostile contre l'ordre social.* Cette proposition a été vraie dans tous les temps, et l'est encore aujourd'hui plus que jamais. Il ne faut que jeter un coup-d'œil autour de soi, pour voir dans les prêtres catholiques des ennemis constans des progrès de la civilisation : si les lumières se sont propagées parmi nous, grâces à tant d'admirables écrits qui sont dans les mains de tout le monde, nous voyons de grossiers bateleurs, parcourant les villes et les campagnes, qui ne sont jamais plus heureux que lorsqu'ils peuvent, avec l'argent extorqué à la crédulité de quelques imbécilles, acheter les œuvres des plus beaux génies de la langue française, pour en faire un *auta-da-fé.* La vaccine a neutralisé un des plus redoutables fléaux qui affligent l'espèce humaine. Les prêtres emploient tout leur ascendant pour s'opposer aux progrès de cet inappréciable bienfait, et pour perpétuer les ravages de la petite-vérole. L'enseignement mutuel, protégé par le gouvernement, dissipe partout les ténèbres de l'ignorance, et rend l'instruction accessible à toutes les classes de la société. Les pédans en calotte ont formé une croisade contre cette noble découverte, et veulent qu'on condamne les générations naissantes à n'être instruites que par les jésuites ou par les ignorantins qui, pour ramener le peuple à la condition de brute, n'auront qu'à le mettre à leur niveau. La Charte, en sanctionnant les principales conquêtes de la révolution, a

donné des garanties à tous les droits et à tous les intérêts. Eh bien ! n'entendons-nous pas des politiques mitrés déclamer, dans de plats mandemens, contre les *prétendus droits du peuple*, et saper les fondemens du seul ordre social dans lequel nous puissions maintenant exister ?

En voyant tous ces faits, et tant d'autres qu'il nous répugne de transcrire, il est bien difficile de conclure avec l'auteur que la liberté religieuse est assurée de son triomphe ; c'est le seul point sur lequel nous ne soyons pas d'accord. *L'homme religieux est émancipé*, dit-il en finissant. Cette émancipation peut être faite dans les esprits ; mais, comme les gouvernemens paraissent suivre une marche inverse, il nous est impossible de partager une idée aussi satisfaisante.

Il serait à désirer que les ministres et leurs conseillers eussent lu cet ouvrage avant la discussion de la nouvelle loi sur la presse ; ils auraient eu du moins une idée de ce que c'est que la liberté religieuse, et ils n'auraient point souffert qu'on y insérât l'article relatif à la *morale religieuse*; ce serait une absurdité de moins, et les ministres ne devraient point en avoir de regrets; leur loi serait encore assez riche en ce genre.

C.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La Chambre des députés, en ordonnant, l'année dernière, que les ministres lui rendissent compte des fonds alloués par la loi de finances, s'était imaginée qu'elle allégerait par cette précaution les charges de l'état. Elle avait eu la simplicité de penser que des ministres obligés de rendre leurs comptes seraient, par cette obligation même, détournés de dilapider les deniers publics, et surtout d'excéder leurs budgets. La Chambre s'était trompée, comme on se trompera toujours toutes les fois que l'on espérera de prévenir les prodigalités ministérielles. La loi qu'elle a faite sur les comptes n'aura pas d'autre effet que d'accroître les impôts. Rendre ses comptes, pour un ministre, ce sera désormais demander un bill d'indemnité. Apurer les comptes d'un ministre, ce sera lui allouer un second budget. Ce ne sera point donner une garantie à la fortune publique, mais légitimer des violations de la loi de finances ; ce ne sera point imposer un frein à l'autorité, mais l'encourager à outrepasser ses crédits.

La discussion de la loi sur les comptes a résolu le problème qui semblait difficile, de l'alliance des torts et de l'audace. On a vu des ex-ministres demander grâce d'un ton menaçant ; on a vu des comptables prendre, avec ceux qui étaient en droit de les punir, le ton de l'arrogance. On a vu des ministres se char-

ger de l'apologie des hommes qu'ils avaient chassés des affaires. On a vu plus que tout cela : des orateurs ont prétendu que l'évacuation étrangère avait dépendu du choix de tel banquier anglais. Enfin que n'a-t-on pas entendu dire? Les défenseurs du dernier ministre des affaires étrangères n'ont-ils pas monté à la tribune pour vanter sa probité, quand il s'agissait de prouver qu'il n'avait pas excédé son budget? on reprochait à M. de Richelieu d'avoir violé la loi, et l'avocat de ce dernier observait que M. de Richelieu est un honnête homme. Est-ce ainsi que l'on se joue de la responsabilité?

Quant à M. Corvetto, lorsque plusieurs députés ont offert à la Chambre le tableau des dilapidations commises sous son ministère, ses défenseurs ont répondu que s'il était coupable, tout le ministère avait partagé le délit. Excuse valable, comme on voit; car il est évident qu'un délit commis par six personnes cesse d'être répréhensible. On a reproché à M. Corvetto d'avoir excédé de 300 mille livres de rente l'emprunt de 14 millions, et les ministres ont répondu que c'était une faute d'attention. Voilà des fautes d'attention qui sont un peu chères. Voilà surtout une justification solide, et qui aurait beaucoup de poids devant une cour d'assises. Mais, dit un ministre actuel qui est aussi un ancien ministre, je jure sur mon honneur que cela est exact. Certes, personne n'apprécie mieux que moi la valeur de cette preuve *morale*, mais on conviendra avec tout le monde que le code pénal n'en fait pas mention.

Il me semble qu'il serait facile de résoudre cette question : *Faut-il mettre M. Corvetto en accusation?* On pourrait poser les propositions suivantes :

1°. Est-il ou non de fait que M. Corvetto a excédé son budget ?

2°. Est-il vrai qu'il a négligé de faire justifier cet excédant par des ordonnances ; et, si ces ordonnances ont été rendues, que M. Corvetto ne les a pas fait légaliser à la session dernière et à cette session ?

Voici les deux points de fait, les deux violations évidentes. Viendraient ensuite des accusations morales. On demanderait si, de même que la jurisprudence de la cour de cassation, sans avoir force de loi, sert de règle aux autres cours du royaume, les vœux formels de la Chambre ne doivent pas servir de règle d'administration aux ministres ; si en conséquence M. Corvetto est justifiable d'avoir fait l'emprunt sans concurrence. On demanderait ensuite s'il n'y a pas eu attentat national à s'être empressé de céder l'emprunt à une maison étrangère sous des conditions très-onéreuses pour nous. On s'informerait enfin s'il fut permis au ministre des finances, après avoir fait baisser la rente en négociant imprudemment et avec inopportunité une partie considérable de l'emprunt, de jouer à la hausse, sous le prétexte qu'il était urgent de soutenir la rente, de sorte qu'après avoir fait le mal, il s'est trouvé là tout à point pour l'exploiter, sous couleur de le réparer.

Que si lon répond par des argumens tirés de la nécessité, de la difficulté des circonstances, etc., je ferai observer que nonobstant toute justification, il ré-

sulte des violations inexcusables que j'ai signalées, une suspicion légitime de culpabilité ; que cette suspicion suffit pour autoriser la poursuite ; que la Chambre des députés ne doit pas se faire cette question : *Le ministre est-il coupable?* mais celle-ci : *Les présomptions suffisent-elles pour mettre le ministre en accusation?* Qu'enfin, si le ministre a des moyens de justification à faire valoir, ce n'est point devant la Chambre des députés, mais devant celle des pairs que ces moyens doivent être présentés.

Le lecteur résoudra maintenant cette question : *Y a-t-il lieu de mettre M. Corvetto en accusation?*

— La séance du 17 de ce mois, dans laquelle on a condamné une partie de nos bannis à un éternel exil, et l'autre partie à une proscription indéfinie, a ramené la joie dans le camp des royalistes. Déjà *la Quotidienne*, la *Gazette* et le *Journal des Débats* affectent l'insolence d'une victoire qui ne leur a pas coûté cher. Déjà on vomit toutes les insultes contre les honorables députés qui ont eu le courage de se lever contre l'ordre du jour. Le même journal qui nous disait il y a quelque temps que c'était un crime d'attenter à la considération de la Chambre, accuse maintenant une notable partie de l'assemblée de s'être levée pour le régicide. Nous n'avons point d'expressions pour caractériser cette accusation. La *Gazette de France* s'empare aujourd'hui de M. de Serre ; jalouse de lui faire expier son discours, elle lui prodigue des éloges ; elle assure d'un ton persuadé que jusqu'à ce jour M. de Serre, par devoir, avait menti à sa conscience en van-

tant la liberté, mais qu'il a enfin secoué le joug des considérations, et est redevenu parfait royaliste. Un peu plus, et la bonne *Gazette* aurait rappelé à M. de Serre qu'autrefois *sergent dans l'armée de Condé*, il avait noblement reprit les goûts de sa jeunesse. Dans *la Quotidienne*, M. le marquis Coriolis d'Espinouse offre sa protection à M. de Serre; il s'engage à lui faire obtenir une rédaction et des éloges dans *le Conservateur*, s'il veut poursuivre la carrière qu'il s'est glorieusement ouverte. Le *Journal des Débats* joint sa voix enrouée à celle des autres feuilles: les abbés qui le rédigent offrent à M. de Serre des prières et de l'eau bénite. A tous ces apologistes qui ont depuis longtemps le privilége de déshonorer les gens, le *Journal de Paris* ajoute ses colonnes officielles; il ressuscite 1815, par ordre, comme il y a quatre jours il vantait la liberté également par ordre. Cependant *le Constitutionnel*, le *Journal Général* et les *Annales* témoignent en termes modérés et convenables une douleur toute française. Ils envisagent un meilleur avenir, des temps plus heureux, et surtout des élections plus nationales.

— On assure qu'en sortant de la Chambre des députés, le 17 de ce mois, M. de Serre fut accosté par M. de la Bourdonnaye qui lui sauta au cou, faillit de l'étouffer, et lui dit d'une voix mêlée de sanglots: « Ah! monsieur, vous nous avez rendu la vie; j'avais un discours que je vais jeter au feu, vous nous avez vaincus en éloquence et en royalisme. Vous nous avez

rendu les beaux jours de la Chambre introuvable. Mes collègues et moi nous allons proposer de vous voter une récompense nationale. »

— Depuis quelque temps les journaux qui s'élèvent communément contre le régicide, détrônent chaque matin le roi de Suède. Ils prétendent que la sainte-alliance ne veut pas de Bernadotte, peut-être parce que le peuple suédois en veut. Il est certain que pour *la Quotidienne*, et la *Gazette*, journaux éminemment anglais, rien n'est plus pénible que de voir un Français et un révolutionnaire, occuper un trône où ses vertus et le consentement du peuple l'ont fait asseoir.

— « Sois heureuse, disait Horace à une vieille coquette, et que des images triomphales accompagnent tes funérailles. »

Esto beata, funus atque imagines
Ducant triomphales tuum.

La police correctionnelle vient d'adresser le même compliment à la loi du 9 novembre. Désespérée de la fin de cette loi qu'elle a tant courtisée, et qui est morte hier dans une vieillesse très-avancée, elle a profité de ses derniers soupirs pour lui offrir un holocauste de plus. Des malheureux qui avaient fait une caricature, que l'on assure être séditieuse, ont été punis d'un emprisonnement de deux années, et ce jugement exagéré a été comme l'oraison funèbre de cette *fille sanglante* de la Cham-

bre de 1815. Mais enfin elle n'est plus, et le dernier hommage qu'elle a reçu n'a point prolongé sa vie. Dieu veuille avoir pitié d'elle, ou plutôt de ceux dont elle a fait les délices. Il me semble voir tous les procureurs du roi désolés, se plaindre, comme déjà M. Bellart, de l'imprudence du gouvernement, et de la perversité du siècle, adresser leurs adieux touchans au système interprétatif, et s'écrier que la France est perdue.

— Ces jours derniers un ministre très-connu par ses principes de fusion et de neutralité, voulut faire à la Chambre un coup de ce qu'il appelle une profonde politique. Il s'approcha d'un membre du côté gauche, et après avoir parlé dans son sens, fait l'éloge de la révolution, de la liberté, et déchiré les *immobiles*, « Voyez, dit-il, en tirant de sa poche un *Conservateur*, comme ces gens-là me traitent, voyez si je puis être avec eux; soyez sûrs que je suis avec vous, et que je marche avec vous. » Quelques momens après le même ministre qui s'était peu à peu éloigné, s'approche d'un ultra renforcé, et lui fait un éloge de la légitimité, et une satire des bannis : « Comment, dit-il, voulez-vous que je sois du parti des libéraux, ils me déchirent chaque jour; voyez plutôt. » Il tire alors une *Minerve* de son autre poche, et la donne à l'ultra. Alors il accoste un ventru, et lui dit : « Soyez persuadé, mon ami, qu'il n'y a de sagesse que dans un juste milieu. *In medio virtus.* » On assure que l'indépendant et l'ultra s'étant ensuite rencontrés, se sont

communiqué mutuellement ce que le ministre leur avait dit, et qu'ils se sont une fois accordés pour rire de l'ennemi commun.

— Un homme d'esprit lisant la relation de la séance où M. Decazes a fait l'apologie de M. de Corvetto, qu'il a appelé *une conquête sur l'étranger*, s'écria : Vous voyez bien que les ministres exploitent l'héritage de Bonaparte. Ils n'ont pas renoncé à la manie des conquêtes.

— On assure que les anciens ministres, MM. Lainé, Pasquier, Corvetto et Richelieu, se proposent de publier dans le *Journal de Paris* un mémoire justificatif de leur conduite, extrait du discours de MM. Decazes et Dessole à la Chambre des députés. On ajoute qu'ils demandent à être réinstallés dans leur ministère, attendu que le ministère actuel les a trop loués pour ne pas se croire obligés de rendre le portefeuille à de si honnêtes gens.

— Le *Journal des Débats* considérant que son titre est définitivement trop décrédité, a décidé, dit-on, d'en prendre un nouveau. On ajoute qu'il balance entre *le Diffamateur* et *le Délateur*, deux titres qui donnent une idée également juste du caractère de cette feuille.

— Un journal rapporte ces paroles prononcées par M. Decazes, à la tribune de la Chambre des pairs, lors

de la discussion de l'amendement de M. le duc de Fitz-James, relatif à la *religion chrétienne*. « *Comme juré, je condamnerais un homme qui aurait nié la divinité de Jésus-Christ.* »

On se souvient, qu'au nom du gouvernement, M. Cuvier a dit à la Chambre des députés, « que la Charte permettait de *professer* et de *défendre la religion naturelle.* »

Qui croire de M. le ministre du roi, ou de M. le commissaire du roi?

Le *Journal officiel de Paris* dit, dans un article fait au nom des ministres, que la Charte a permis d'adorer le grand Lama et le grand Wistnhou. Il y a loin du grand Lama à Jésus-Christ.

Qui mérite le plus de confiance de ces trois versions; et quelle règle suivra la cour d'assises?

— On lisait dans un des derniers *Conservateurs*, la phrase suivante : « M..... a été chef de chouans, il a servi la légitimité, il est destitué, c'est dans l'ordre. » N'est-il pas horrible, en effet, de ne pas donner de places aux honnêtes chauffeurs qui détroussaient les passans, et pillaient les diligences par amour pour la bonne cause? La phrase du *Conservateur* équivaut à celle-ci : « Trestaillon et Boissin ont tué les protestans par amour pour la légitimité; on les calomnie, on ne les pensionne pas. C'est dans l'ordre. »

— *La Quotidienne*, en rendant compte du discours de M. Caumartin, en faveur des bannis, s'est amusée

à y insérer une demi-douzaine de phrases intermédiaires qu'elle suppose avoir été proférées par des membres du côté droit. On sait ce que vaut une cause qui a besoin de ces misérables mensonges pour se soutenir.

— *Petit Dialogue entre un Député et un Ministre.*

Le *député.* Monsieur, vous avez violé la loi de finances.

Le *ministre.* Monsieur, je suis un honnête homme.

Le *député.* Vous avez excédé votre budget de 1,400,000 francs.

Le *ministre.* Je vous répète que je suis un honnête homme.

Le *député.* Comment justifiez-vous l'excédant de votre budget ?

Le *ministre.* Mon caractère est connu.

Le *député.* Mais quelque bonne que soit cette raison, la loi ne l'admet pas comme une preuve.

Le *ministre.* Chacun rend hommage à ma probité.

Le *député.* La probité consiste à bien rendre ses comptes.

Le *ministre.* Tout le monde dit que je suis économe et même parcimonieux.

Le *député.* L'économie se prouve par les épargnes, et non par les excédans de budget.

Le *ministre.* De Paris à Odessa on vante ma probité; la Chambre m'a donné une récompense nationale; donc je suis un honnête homme, donc j'ai bien

fait d'excéder mon budget, donc vous devez m'accorder un bill d'indemnité.....

Le *député.* Donc nous devons remercier le ciel d'être privés de l'administration économique d'un si honnête homme.

— Parmi les ouvrages peu nombreux qui, dans un temps où tout est envahi par la politique, sont destinés à conserver parmi nous le goût des sciences et de la littérature, on distingue surtout *La Revue Encyclopédique, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, dans les sciences et dans les arts* (1). Ce recueil, rédigé par une foule d'hommes distingués, par des membres de l'Institut, par des savans étrangers, est de beaucoup supérieur tant au défunt *Mercure* qu'au *Magazin Encyclopédique* de M. Millin, auquel il succède. Le plan adopté par les rédacteurs unit au plus grand développement, le mérite de la variété, non de cette variété futile qui résulte de la réunion de diverses matières bien ou mal fondues, mais de celle qui naît d'un ensemble bien composé, du mélange habile de divers sujets qui, dépendant l'un de l'autre, sont tous également inspirés par une pensée unique. Le but des rédacteurs n'est pas seulement d'entretenir en France

(1) Chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n° 36; et chez Foulon et comp.

le goût des connaissances utiles et des études littéraires; ils se sont efforcés de faire servir la *Revue Encyclopédique* a resserrer des liaisons littéraires et politiques qui existent déjà entre les différens peuples. Ils ont pensé que des relations philosophiques entretenues entre les savans de tous les pays n'auraient pas seulement l'avantage d'étendre les sphères respectives des découvertes faites par chaque nation, mais seraient éminemment propres à rapprocher les peuples, à les accoutumer à se regarder comme des frères, comme les membres d'une grande confédération universelle. Ce but essentiellement philosophique exigeait en eux l'amour et la connaissance de toutes les saines doctrines littéraires et politiques, puisque ce serait une entreprise vaine et funeste de chercher à égarer des peuples qui marchent aujourd'hui à grands pas vers la raison et la liberté. Aussi distingue-t-on dans les numéros de la *Revue encyclopédique* déjà publiés une grande sagesse de doctrines, et un amour éclairé de la liberté générale. Nous recommandons seulement aux auteurs d'éviter le ton un peu sérieux de presque tous les articles. Il est utile au résultat qu'ils se proposent de rendre leur ouvrage accessible à toutes les classes de la société. Jusqu'ici les savans et les hommes éclairés ont lu avec plaisir la *Revue encyclopédique*. Il ne serait pas sans utilité que quelques articles piquans et d'un style moins tendu attirassent cette sorte de lecteurs qu'il faut amuser avant de les instruire, et qui ont besoin d'être conduits à la science par des routes agréables et diversifiées.

— Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs une traduction complette et en vers des *Animaux parlans* de Casti, par M. Maréchal. Nous rendrons compte de cet ouvrage (1).

— Les chansons, ou, si l'on veut, les odes de M. de Bérenger, sont à la mode, sans que leur succès participe en rien au caractère fugitif que la mode imprime aux frivoles objets de sa faveur : ce succès aura toute la durée des sentimens qui inspirent la muse patriotique du poète. On voit maintenant sur tous les pupîtres sa romance de l'*Exilé*, mise en musique par M. Romagnési, dont le nom est cher aux amis de la romance. L'air et l'accompagnement sont parfaitement adaptés aux paroles, et en reproduisent bien le charme mélancolique. L'accompagnement est pour le piano ou pour la harpe. Cette romance se vend chez Leduc, marchand de musique, rue de Richelieu, n° 78.

— Tandis que les Parisiens s'occupent de discussions qui intéressent leur liberté, les travaux de la statue de Louis XIII se poursuivent à bas bruit, et bientôt ce roi très-oublié sera installé sans que personne s'en aperçoive, si ce n'est les habitans de la

---

(1) Deux vol., imprimés par Didot. Prix 12 fr. Chez Brissot-Thivars, rue Neuve-des-Petits-Pères, n° 3; et chez Foulon et comp.

place Royale, privés d'eau, et enrichis d'une pierre. On nous a donné, à ce sujet, une épigramme que nous ferons connaître à nos lecteurs.

EPIGRAMME.

Au sculpteur chargé de refaire la statue de Louis XIII.

Pour bien composer votre groupe,
Placez sur la selle, à cheval,
Armand, le fameux cardinal,
Et le roi Louis XIII, en croupe.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Les auteurs des Lettres Normandes *à leurs souscripteurs. — Spectacles. — Des Bannis, et du Ministère. — Lettre de M. Laffite, député de la Seine, à ses collègues de la Chambre des députés. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VIII.

Paris, le 31 mai 1819.

Les auteurs des Lettres Normandes *à leurs souscripteurs.*

Les deux premières lois votées par la Chambre des députés sur la liberté de la presse ont été adoptées par la Chambre des pairs, et sanctionnées par le Roi; dans peu de jours la troisième aura reçu une sanction pareille; et le principe du cautionnement, quelle que soit son inconstitutionnalité, quelque exagération qui lui ait été donnée, sera définitivement admis. La li-

berté des journaux dépendra désormais des conditions les moins faciles à remplir, ou, pour parler plus juste, il n'y aura plus que des priviléges, et nulle liberté véritable. Les capitalistes deviendront les propriétaires naturels et nécessaires de presque toutes les feuilles publiques ; et, si quelques-unes sont assez heureuses pour pouvoir s'affranchir d'une tutelle pour ainsi dire fiscale, le plus grand nombre ne jouira des droits garantis par la Charte à tous les citoyens, que sous la condition que quelques capitalistes consentiront à le placer sous leur protection. Il est inutile d'offrir ici des réflexions que nos lecteurs ont faites avant nous, et d'entrer dans les détails des périls auxquels la liberté publique, et même le salut du trône, seraient exposés, si les capitalistes français pouvaient renoncer un jour au patriotisme et à l'amour de l'ordre qui les distinguent surtout à cette époque.

Dans cet état de choses, les auteurs des *Lettres Normandes*, qui, depuis deux ans, et dans des temps difficiles, n'ont refusé l'accès à aucune vérité, qui ont peut-être rendu quelques services à la liberté de leurs concitoyens, ont dû penser, avant tout, aux moyens de conserver la parole ; leur patriotisme leur a fait un devoir de chercher à ne pas abandonner le champ de bataille lorsqu'il reste encore plus d'une victoire à remporter. Ils ont le bonheur de pouvoir avertir leurs souscripteurs qu'ils ont réussi, que leur cautionnement est prêt, et que la publication de leurs livraisons n'éprouvera point d'interruption.

Jusqu'à ce jour, la liberté ne nous a été accordée que par une sorte de tolérance. A défaut de lois pro-

tectrices, les ministres ont été pour ainsi dire forcés de concéder de fait ce que l'opinion publique, plus forte que toutes les lois, réclamait impérieusement. On s'est trouvé comme affranchi; mais, des dispositions légales ne pouvant protéger les écrivains contre les passions des agens de l'autorité, contre cette humeur de tous les jours, sans cesse excitée par des censures constitutionnelles, les mêmes ministres, les mêmes agens du pouvoir qui cédaient à l'opinion publique, soit par fatigue, soit par calcul, profitèrent plus d'une fois de l'avantage d'une situation qui leur laissait la faculté de l'arbitraire, pour se venger partiellement des effets d'une liberté dont on ne jouissait que sous leur bon plaisir. C'est ainsi que de scandaleuses procédures, intentées en vertu d'une loi dont l'existence n'a été elle-même qu'un long scandale, ont retenti devant les tribunaux, sans que l'opinion en sanctionnât les jugemens; c'est encore ainsi que souvent l'amour-propre d'un fonctionnaire fit expier aux écrivains le tort immense d'avoir eu raison, et que les avocats du Roi, défenseurs naturels du pouvoir qui les paye, devinrent les instrumens des haines particulières, merveilleusement favorisées par la loi du 9 novembre.

Dans un temps pareil, le courage, toujours difficile, le devint plus que jamais; placé entre l'opinion qui le protégeait, et les tribunaux qui le menaçaient, l'écrivain s'est trouvé investi d'un ministère délicat et plein d'écueils; alors, on doit l'avouer, ce fut un honneur d'être frappé; aux yeux du patriotisme ardent, ce fut peut-être un tort de ne pas l'avoir été; erreur sans

doute, mais erreur très-excusable, sinon digne d'éloges, et qui prouve combien l'opinion se révolte contre les mesures vexatoires, et avec quelle force de protection elle s'attache aux hommes qui ont succombé en défendant les principes.

Les *Lettres Normandes* ne peuvent se vanter d'avoir subi des jugemens. Il semble qu'une main invisible éloigna d'elles les condamnations légales. Mais il leur est permis de croire que jamais elles ne méritèrent cet oubli par de lâches concessions, ou par un timide abandon des principes. Et, d'ailleurs, si tous nos lecteurs pouvaient être dans le secret des persécutions particulières qu'elles ont éprouvées, des dénonciations toujours renaissantes qui sortaient, soit des Chambres, soit des bureaux; s'ils pouvaient être instruits des petites tyrannies qui se renouvelaient sans cesse contre elles, des saisies multipliées, des arrestations illégales à la poste, de l'interdiction absolue pendant six mois de ce moyen de publication; des procédures multipliées des directeurs du timbre, de mille autres tracasseries que leurs auteurs seuls peuvent connaître et apprécier, et qui, par leur intolérable continuité, sont quelquefois plus difficiles à supporter avec courage, qu'une persécution ouverte et prévue; ils jugeraient que la part de despotisme qui nous est échue vaut pour le moins celle des autres écrits du même genre.

Ce temps est passé; la loi du 9 novembre est morte il y a quelques jours, regrettée des seuls procureurs du roi. Deux lois qui, avec une foule de dispositions défectueuses, ont du moins le mérite de fixer une rè-

gle aux juges et aux jurés, et d'éloigner l'arbitraire, ont été consenties par les Chambres. L'opinion, faible encore lorsque nous nous sommes avancés les premiers dans la carrière, a grandi chaque jour, et aujourd'hui nous touchons au but. C'est dans ces circonstances qu'il importe de redoubler de courage, de continuer la défense des principes, et surtout de mettre sous la protection de la sensibilité nationale le nombre trop considérable de victimes dont les malheurs condamnent le passé, et accusent encore le présent.

La publication d'une loi qui permet à tous les citoyens d'élever des feuilles quotidiennes, en se conformant à de certaines conditions, doit nécessairement être le signal de l'apparition d'une foule de nouveaux journaux. Plusieurs des écrits semi-périodiques auxquels nous avions ouvert la route, vont se transformer en feuilles quotidiennes. Les auteurs d'un recueil célèbre que nous avons eu le bonheur de devancer dans la défense des principes, partagent leurs efforts constitutionnels entre leur ouvrage semi-périodique et deux journaux différens. Nous nous étions fait nous-mêmes la question de savoir si nous imiterions cet exemple, mais des considérations puissantes nous en ont détournés. D'abord il aurait fallu que nous abandonnassions un titre qui n'aurait pu convenir à une feuille quotidienne, et que cependant nous aimons, parce qu'il est emprunté à la province de France à laquelle nous nous honorons d'appartenir, et parce qu'il a sans doute contribué à l'engager à adopter l'ouvrage de plusieurs de ses enfans; un titre auquel nos lecteurs sont accou-

tumés, et que nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme le talisman de notre succès. Nous avons réfléchi, en second lieu, que s'il est un grand nombre de lecteurs qui préfèrent un journal quotidien à un écrit semi-périodique, il en est d'autres qui peuvent préférer des recueils dans lesquels entrent naturellement une foule d'objets qui ne sont point appropriés au cadre d'un journal, dans lesquels l'espace et le temps permettent de traiter les questions politiques et littéraires avec plus de soin et d'étendue. Nous avons réfléchi qu'en Angleterre, où les feuilles quotidiennes abondent, il se trouve une foule d'écrits périodiques qui jouissent du plus grand succès. Enfin la modicité du prix de nos livraisons, comparée à celui des journaux, le petit nombre auquel les écrits semi-périodiques va se trouver nécessairement réduit, ont été autant de causes qui nous ont confirmés dans notre intention de continuer comme par le passé à publier nos livraisons à des époques indéterminées.

Quant à la conduite que nous nous proposons de tenir, il nous suffit de dire que nous suivrons avec la même exactitude la route que nous nous sommes toujours tracée. Amour ardent de la liberté, respect pour les autorités constituées, enthousiasme pour la gloire nationale politique, littéraire, et militaire ; défense de tous les opprimés, censure de tous les agens responsables qui s'écarteraient de leurs devoirs, telle fut, telle sera toujours la règle de notre conduite. Nous userons de la liberté de la presse, dans tout son développement ; nous ne repousserons aucune vérité, nous n'épargnerons aucun ridicule ; et à tous ces engagemens que

nous prenons avec nos souscripteurs, nous continuerons d'ajouter celui de signer nos articles, et d'en subir toutes les responsabilités.

SPECTACLES.

J'avais le dessein d'entretenir aujourd'hui mes lecteurs du Théâtre-Italien, que je m'accuse d'avoir un peu négligé ; je me proposais de parler des brillans débuts de Pellegrini, excellent chanteur et bon comique, pour un comique italien ; de ceux de madame Fodor qui, après avoir donné à l'Odéon l'espoir d'un grand talent, et avoir été chercher de la renommée en Italie, est revenue en France sans justifier pleinement l'attente du public, doublement prévenu par les premiers essais de la débutante, et par le témoignage des amateurs de Venise, qui, dans leur enthousiasme reconnaissant, ont fait frapper une médaille en son honneur. J'avais aussi à proclamer le succès de l'*Inganno fortunato*, mélodrame noir de M. Rossini, qui ne ressemble que par le titre à l'*Inganno felice*, charmante bouffonnerie de Paesiello, dont le souvenir se lie à celui de madame Strina Sacchi. Je ne pouvais non plus me dispenser de parler de la première représentation de la *Capricciosa coretta*, de M. Vincenso Martini, donnée dernièrement pour les débuts de madame Fodor. Mais comment remplir une si longue tâche, quand la politique laisse à peine trois ou quatre feuillets à ma littérature théâtrale? Il me faut payer

ma dette à *Jeanne-d'Arc* (1), dont l'éditeur me remet un exemplaire. L'instinct national me détermine à donner la préférence à une œuvre française par le sujet et par l'auteur, sur des ouvrages et des acteurs étrangers. Je me bornerai donc pour cette fois à la simple mention que je viens de faire. Aussi-bien cette nouvelle dette n'accroît-elle pas beaucoup l'immense arriéré qui me reste à solder, et que probablement je ne solderai pas envers le Vaudeville, les Variétés, les théâtres du boulevard, et Potier? Je ne suis pas en peine de me tirer de ce vieux compte : n'ai-je pas à ma disposition, aussi bien qu'un ministre, l'excuse des circonstances, les protestations de probité et de bonne foi, et les *bills d'indemnité?*

Je reviens à *Jeanne-d'Arc*, dont la lecture a fait sur moi une impression plus favorable que n'avait fait la représentation. Je ne révoque rien de ce que j'ai dit de la faiblesse et des défauts de la composition ; mais les qualités du style se font d'autant plus remarquer qu'elles ne sont pas de celles qui brillent à la scène ; on y trouve peu de ces traits d'une éloquence vive, qui sortent de l'intérêt des situations ou de la force des caractères : ainsi point de dialogue animé, point de scènes chaudement traitées : mais des tirades *bien écrites*, dans le sens propre du mot, beaucoup de difficultés d'expression vaincues, nulle trace de négligence et de mauvais goût, toujours un bon choix de

(1) Chez Ladvocat, libraire, au Palais-Royal. Prix, 3 fr.; et chez Foulon et comp.

termes et d'images, d'heureuses imitations des poètes classiques, et surtout de Racine. J'ai entendu des critiques faire de ces imitations un sujet de blâme. Cette opinion m'a paru injuste. L'écrivain habile (et M. d'Avrigny est un écrivain habile) sait imiter sans s'exposer au reproche de plagiat. Quel poète a fait plus d'emprunts que Voltaire? C'était le plus souvent à Corneille et à Racine qu'il empruntait. L'auteur de *Jeanne-d'Arc* imite toujours avec goût. Ainsi lorsque le duc de Bedfort reçoit le comte Dunois, il lui dit :

Peut-il être pour moi de jour plus glorieux,
Prince? Que j'aime à voir, non plus fier et terrible,
Mais le front désarmé, mais le regard paisible,
L'illustre et jeune preux qui dès ses premiers pas,
Retrace Duguesclin blanchi dans les combats.

Ces vers, et la réponse de Dunois, rappellent le commencement de la fameuse scène entre Sertorius et Pompée : mais j'ose avancer qu'ici l'imitateur l'emporte sur son modèle, et qu'il y a plus de convenance dans ce que disent les deux chevaliers, que dans les longs complimens, les civilités apprêtées que se font les héros de Corneille. Voltaire n'aimait pas qu'un général parlât à un autre de *son regard terrible.* Il avait raison ; mais la courtoisie chevaleresque autorise ce que ne permettait pas la fierté romaine. D'ailleurs le duc de Bedfort ne dit rien qui ressemble à cette étrange politesse :

Et le front désarmé de ce regard terrible,
Qui dans nos escadrons guide un bras invincible.

La réponse de Dunois est pleine de modestie et de

grâce, sans s'écarter de la fierté que doit conserver un Français devant l'ennemi de son pays :

Souffrez que satisfait, prince, de votre estime,
Je ne m'égale pas au Français magnanime
Qui, du plus saint respect honoré parmi nous,
Vit dans le souvenir d'un guerrier tel que vous.
Souvenir glorieux ! destin digne d'envie !
Heureux après sa mort, heureux pendant sa vie :
Si Duguesclin, seigneur, a connu les revers,
Votre aïeul Édouard jadis brisa ses fers....
(Tant la haine aux grands cœurs fut toujours étrangère).
Ce qu'a fait Édouard, on vous l'aurait vu faire....
Et Valois aujourd'hui ne peut craindre un refus,
Lorsqu'il a dans ses vœux compté sur vos vertus.
Prince, vous le savez; une simple bergère,
Du Ciel qui la guidait, docile messagère,
Incapable de feinte, incapable d'effroi,
Ainsi que Duguesclin, fut l'appui de son roi.
Le sort, ainsi que lui, la jeta dans les chaînes....
(Qui peut fixer du sort les faveurs incertaines ?)
Mais tant de nobles faits, et tant d'heureux exploits,
Sur l'ame d'un héros n'ont pu perdre leurs droits.
Ah ! faut-il qu'une lâche et perfide imposture,
S'efforce de ternir une vertu si pure !
Fidèle à sa patrie, et soumise à son Dieu,
Aux conseils, aux combats, en tout temps, en tout lieu,
(J'en atteste l'honneur), j'ai vu briller en elle
Un courage au-dessus d'une simple mortelle.
Un vain prestige enfin eût-il trompé ses yeux,
Qui sauve son pays est inspiré des cieux.

Je ne sais ce que l'on pourrait mettre au-dessus de ce morceau pour la convenance du langage, pour l'élégance et l'harmonie de la versification. Mais l'auteur ne s'élève guère au-dessus de ce ton ; il s'anime rare-

ment d'un feu vraiment tragique ; et, lorsque la situation lui commande du mouvement, de la force, de la chaleur, il se repose sur l'acteur du soin d'en donner à son style ; il indique à chaque interlocuteur quand il doit parler *avec chaleur, avec une noble fierté, avec la plus grande chaleur*. Cette chaleur, cette fierté doivent se trouver dans les vers de l'auteur, avant d'être dans la déclamation du comédien. Je ne vois pas que Corneille prescrive de dire *qu'il mourût* avec énergie, ni que Racine recommande à l'actrice chargée du rôle de Phèdre, de débiter avec chaleur la scène de la déclaration d'amour. A défaut de sentimens passionnés, on trouve quelquefois dans *Jeanne-d'Arc* des pensées justes, et même profondes, exprimées avec précision. Ainsi le comte de Beauvais, pour justifier l'ardeur de sa persécution contre Jeanne-d'Arc, et un zèle fanatique qui ne lui était pas commandé par le maître auquel il veut plaire, répond par ces quatre vers si pleins de sens, et si bien écrits :

Les grands, peu satisfaits du zèle qui balance,
Veulent être entendus jusque dans leur silence ;
Et ce même Bedford qui se tait aujourd'hui,
Ne pardonnerait pas d'hésiter comme lui.

M. d'Avrigny a donné au général anglais Talbot une générosité, une grandeur d'ame, surtout une haine de la persécution, qui peut-être convenaient aux généraux anglais de ce temps-là : les spectateurs français auraient pu en savoir mauvais gré à l'auteur ; mais ils applaudissent toujours à de nobles sentimens, quelle que soit la bouche qui les exprime. Aussi les

vers suivans du rôle de Talbot, et par lesquels je terminerai mes citations, sont-ils toujours accueillis avec transport par le parterre, malgré le défaut de *couleur locale* qu'on peut leur reprocher. Les premiers sont évidemment imités d'un passage de la première scène de *Bajazet*.

J'honore les mortels dont les pieuses mains
Offrent au dieu de paix l'hommage des humains:
Mais, peu soumis aux lois des envoyés de Rome,
Du ministre de Dieu je sais distinguer l'homme,
Et je laisse au vulgaire, en sa stupide erreur,
Adorer leurs décrets et bénir leur fureur.
Oublirons-nous ici, qu'insolemment rebelle,
Le même tribunal, dont on vante le zèle,
Naguère, au nom des cieux, osa plus d'une fois,
Des trônes ébranlés précipiter les rois?
Et voulons-nous encor, tremblans de leur menace,
A d'autres attentats enhardir leur audace?...
Eh! quels sont les forfaits qui, si je vous en crois,
De la jeune guerrière, ont terni les exploits?
Une femme sans nom brava notre puissance?
Qu'importe le hasard d'une obscure naissance?
Par des faits immortels, gloire à qui s'anoblit!
Dans un lâche repos, honte à qui s'avilit!

POLITIQUE.

Des Bannis, et du Ministère.

La cause des bannis n'est plus aujourd'hui si mauvaise que les feuilles aristocratiques veulent bien le dire. Les bannis trouvent partout des défenseurs, et les hommes en place qui les ont attaqués sans ménagement semblent rougir d'une conduite inspirée sans doute par un moment d'irréflexion. Jusqu'au *Journal des Débats*, tout le monde avoue que les votans ne sont pas à redouter, et que par conséquent leur rappel ne serait d'aucune influence sur les affaires. Voilà d'un mot *les considérations de vie et de mort pour la société* battues en ruine ; dire que le rappel d'un proscrit quelconque est sans danger pour l'état, c'est presque dire que l'état est intéressé à ce rappel.

Nous avions prévu que M. le garde-des-sceaux, qui avait été épouvanté par le fardeau d'une popularité naissante, serait bientôt effrayé par celui de l'estime d'un parti dont les éloges déshonorent, et dont la protection renverse. Le voilà qui se repent de ce fameux mot *jamais*, si imprudemment lâché, et qui s'efforce d'en affaiblir le sens. *Jamais* ne s'applique plus, au dire des interprètes officiels de M. de Serre, qu'à l'intervention des Chambres dans le rappel des bannis. Leur proscription, dit-on, ne sera pas éternelle, mais le roi ne consentira *jamais* à ce que le beau droit de

faire grâce lui soit enlevé ou disputé par un pouvoir quelconque ; il n'y a plus de rigueur ni de cruauté dans cette expression ; elle n'est désormais que l'effet d'un combat de générosité entre le Roi qui veut conserver l'honneur de faire grâce, et la Chambre qui voulait l'acquérir.

Il paraît que le gouvernement s'est empressé de fournir des preuves de la vérité de cette interprétation, puisque le lendemain de la publication du discours de M. le garde-des-sceaux, les journaux nous ont appris que plusieurs conventionnels avaient reçu la permission de rentrer en France. Les personnes qui avaient expliqué autrement le mot *jamais*, n'ont vu, au reste, dans ce rappel, que l'effet des remords du ministre ; et ceux qui donnent aux mots le sens qu'ils ont naturellement, ont reconnu dans les explications officielles du *Moniteur* et du *Journal de Paris*, l'expression des regrets de M. de Serre, qui unit à une grande franchise d'éloquence le défaut très-grave dans un homme d'état de ne pas savoir s'arrêter, et qui se trouve souvent, à la fin d'un discours, surpris lui-même de ce qu'il a dit, des paroles fâcheuses qui lui sont échappées. Rien n'est plus funeste pour un ministre que d'aller plus loin qu'il ne veut, que de ne pas savoir maîtriser son éloquence, que d'être le lendemain obligé de défaire péniblement l'ouvrage construit à la hâte pendant l'irréflexion de la veille. En France, les premières impressions sont terribles ; la confiance se perd aussi vite qu'elle se gagne, et les efforts ultérieurs que l'on fait pour réparer un tort grave, dû à un moment d'oubli, ne font qu'empirer le mal. L'homme

d'état qui s'est écarté une fois de ses devoirs, et qui l'a fait d'une manière éclatante, voudrait en vain ressaisir l'avantage qu'il a perdu. Il est semblable au voyageur qui, s'étant par imprudence engagé dans un marais, s'enfonce de plus en plus par les efforts mêmes qu'il fait pour en sortir.

Ce n'est pas la première fois que M. de Serre a été contraint de réparer ses fautes. Dans des occasions moins solennelles, on l'a vu faire insérer dans un journal l'*erratum* de son opinion prononcée à la tribune; nous ne citerons que celle où il avait dit, contradictoirement avec le ministère, que le gouvernement se conservait la faculté de supprimer les journaux. Souvent encore, les mêmes personnes qui l'avaient entendu parler avec force à la tribune, ont été surprises de ne retrouver dans *le Moniteur* que la pâle copie d'un tableau dont on avait à dessein adouci les couleurs tranchantes, et effacé les traits vigoureux. Que M. de Serre y prenne garde : ces corrections faites après coup, ces retours sur soi-même, ces regrets du passé, sont éminemment propres à donner la couleur de la mauvaise foi, et à faire soupçonner de fâcheuses arrière-pensées. Les discours prononcés à la tribune ne sont pas de ces paroles fugitives dont un poète a dit, *verba volant* : ce sont des publications véritables qu vont retentir dans toute la France, qui sont de suite recueillies par mille plumes, répétées par mille bouches; un ministre doit réfléchir profondément avant de les proférer; et si l'improvisation entraîne avec elle une sorte d'abandon, il n'en est pas moins vrai que l'a-

dresse et la prudence oratoires constituent une grande partie de la véritable éloquence.

Pour revenir aux bannis, ce n'est pas sans une sorte de plaisir que les hommes constitutionnels ont vu ce mot *jamais* s'anéantir entièrement dans les interprétations officieuses et officielles insérées dans plusieurs journaux. On parle de rappeler tous les proscrits par ordonnance, on se familiarise même avec l'idée de rappeler les votans. C'est d'un heureux augure ; il est même possible que l'injustice oratoire commise envers eux, exerce sur leur sort une favorable influence.

Rien n'est plus remarquable que l'abandon subit et général qu'a trouvé M. de Serre dans le parti des ultras, aussitôt que ceux-ci ont remarqué dans sa conduite une velléité de revenir sur ce qu'il avait imprudemment avancé. Eloges pompeux, ouvertures de conciliation, projet d'alliance, tout a été rétracté ; des vociférations ont succédé aux concerts de joie ; et quoique, par une sorte de respect humain, M. de Serre se croit obligé de frapper sur le parti des libéraux, en même temps qu'il abandonnait les royalistes, ceux-ci n'ont vu dans son pas rétrograde qu'une alliance nouvelle avec l'esprit révolutionnaire. Pour nous, nous serions en droit de n'y voir qu'une suite déplorable de ce système de neutralité auquel l'intérêt de la patrie devrait, depuis si long-temps, avoir conseillé de renoncer.

Au reste, voici le ministère dans une fâcheuse position. Il a éloigné de lui, et pour long-temps, les hommes constitutionnels ; et les royalistes sont devenus

ses ennemis irréconciliables. Il s'est mis lui-même dans cet embarras qui peut exercer une désastreuse influence sur la tranquillité publique. Quel parti prendra-t-il? s'embarquera-t-il sur la mer orageuse qui a englouti les ministres auxquels il succède? redemandera-t-il aux libéraux leur appui et leur participation? Mais alors il leur faudrait des garanties; car enfin les libéraux qui s'étaient livrés avec une généreuse confiance, qui avaient méprisé les interprétations auxquelles leur conduite française avait pu donner lieu, ont été cruellement trompés. Une Chambre sans opinion, sans caractère, instrument passif, aujourd'hui ultra-royaliste, demain constitutionnelle, après-demain républicaine, a favorisé de toutes ses forces cet abandon funeste des hommes constitutionnels, et ils ne peuvent, sans encourir justement le reproche d'imprudence, se rallier à des bannières tournées contre les principes, et dès ce moment dénationalisées. Que voulez-vous qu'ils disent à la nation, quelle responsabilité n'encourront-ils pas envers la Charte et la patrie, s'ils ne peuvent présenter des faits honorables au ministère et qui le justifient? Nous n'ignorons pas qu'il est impossible d'exiger d'un pouvoir qui règne, des concessions qui raviraient quelque chose à sa dignité. Mais, enfin, le ministère ne peut-il rien accorder sans se compromettre? Il vante la libéralité de son administration, et cependant quelles réformes ont été faites? où sont les économies proposées dans les finances? On nous demande plus d'un milliard d'impôts, tant pour cette année que pour des années qui auraient dû suffire à leurs besoins. Quelles améliorations a-t-on vues

se réaliser? Les provinces sont encore, en 1819, grevées des préfets de 1815, des maires de 1815, des agens subalternes de 1815. On parle de constitution, et l'ultra-royalisme, marchant la tête levée, dévore les premières fonctions de l'état. On a dénoncé des assassinats à la tribune; on a manifesté l'intention de poursuivre les meurtriers d'un héros de la France victorieuse, et, après quelques enquêtes, nous n'entendons plus parler de rien. On a promis la réparation des crimes, et des Suisses égorgent des citoyens sans que la justice les atteigne. On a vanté le règne de la tolérance, et des fanatiques désolent les campagnes, où ils sèment les croix et la discorde. La France avait conçu l'espérance de voir renvoyer des étrangers dont la présence offense l'orgueil national et épuise la richesse publique, et ces étrangers demeurent : non-seulement ils demeurent, mais ils parlent en maîtres; ils interdisent la plainte aux nationaux; ils réclament et obtiennent la protection des cours souveraines. Enfin des milliers de citoyens s'étaient adressés à leurs commettans pour demander que, par un rappel général des proscrits, le ministère terminât désormais toutes les révolutions, et le ministère a répondu, JAMAIS.

Tel est l'état de la France; telles sont les plaies du corps social. Que les ministres se consultent, et qu'ils voient s'ils pourront, seuls, réduits à leurs seules ressources, les cicatriser. S'ils ne le peuvent pas, qu'ils donnent des garanties, et l'on marchera avec eux, parce qu'ils marcheront avec la France.

LÉON THIESSÉ.

VARIÉTÉS.

Tous nos lecteurs se souviennent de la discussion des derniers emprunts. Ils se rappellent les justes attaques dirigées contre un ministre qui abusa, d'une manière si scandaleuse, de la fortune publique. Personne n'a oublié les efforts intéressés que des apologistes ministériels ont faits pour le défendre. C'est ainsi que M. Roy, qui paraît avoir une tendresse particulière pour les anciens ministres, fit retomber sur la banque de France les torts de M. Corvetto; c'est ainsi que, par des accusations peu convenables, il provoqua un discours plein de noblesse de M. Lafitte, dont l'honneur était d'ailleurs trop inattaquable pour qu'une pareille défense parût un moment nécessaire à ses concitoyens. Depuis, M. Delessert, que le côté gauche paraît avoir définitivement perdu, et qui parle beaucoup de sa modération, a prononcé, contre le même M. Lafitte, une phrase dont l'inconvenance a été sentie de tout le monde, et qui s'écarte un peu de ces principes modérés dont M. Delessert fait trophée. M. Lafitte a répondu dans une lettre, où il explique sa conduite dans l'affaire des emprunts. Quoique cette réponse ait paru dans deux journaux, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire dans les *Lettres Normandes*.

M. Laffitte, député de la Seine, à ses collègues de la Chambre des Députés. — Paris, 19 mai 1819.

Je viens de lire, dans l'opinion émise par mon col-

lègue, M. Delessert, sur les derniers emprunts, la phrase suivante :

« Je ne sais jusqu'à quel point je dois louer la franchise de ceux qui blâment, *plus qu'amèrement*, » une opération à laquelle ils ont participé volontairement : quant à moi, je déclare que je n'y aurais » pris aucune part, si j'avais pu avoir le moindre » doute sur la légalité, sur la convenance, sur la » loyauté qui a présidé à la conclusion de ces deux » opérations. »

Comme l'a dit M. Delessert, et comme chacun le savait avant qu'il l'eût dit, j'ai pris part aux derniers emprunts : il n'est pas moins connu que je suis du nombre de ceux qui les ont hautement blâmés. Ainsi, c'est de mon caractère que la réflexion de mon collègue tendrait à donner une opinion peu favorable.

Était-ce là son intention?

J'ai peine à le croire lorsque je pense à l'estime qu'il m'a constamment témoignée, à l'attachement dont j'ai toujours fait profession pour lui, et enfin aux relations particulières qui ont eu lieu entre nous précisément à propos de ces emprunts.

Mais le public ne pourra juger de cette intention que d'après ses paroles. Ce serait donc ma faute autant que la sienne, si, par mon silence, je laissais le champ libre aux interprétations.

Je dirai donc ce que j'ai fait, ou, pour mieux dire, je mettrai sous les yeux de mes collègues et du public, deux pièces qui feront connaître ma conduite dans cette circonstance, et qui prouveront qu'elle n'est point en contradiction avec mes discours. On y verra

que ce n'est point après coup, mais au moment où j'ai connu le dernier emprunt, que je l'ai sévèrement critiqué; et que si, tout en le blâmant, j'ai consenti à y prendre intérêt, je l'ai fait par des motifs et sous des conditions qui n'ont rien que d'honorable.

Mes collègues, MM. Delessert et Casimir Périer, savent les démarches que j'ai faites avant d'écrire les deux lettres suivantes.

Celle du 14 juin à M. Baring contenait, relativement à cette opération, les paragraphes qu'on va lire :

« Je crois devoir, mon cher monsieur, vous faire » part de la détermination que j'ai prise au sujet de » la portion d'intérêt que vous m'avez cédée dans » l'emprunt de 24 millions, et vous soumettre une » proposition que vous saurez apprécier dans la loyauté » de votre caractère.

» J'ai été votre associé dans les premiers emprunts » contractés par le gouvernement français en 1817. » Il vous souvient sans doute de l'opinion et des sentimens que j'ai souvent eu l'occasion de vous exprimer alors sur les opérations de cette nature, auxquelles la France serait encore obligée d'avoir recours. Vous savez que j'ai toujours pensé qu'il était » de la dignité comme de l'intérêt de la France, que » le commerce français ne fût plus étranger aux traités, et qu'il fût appelé à fournir la portion la plus » considérable des emprunts à faire; vous savez que » j'ai professé hautement qu'il ne tiendrait pas à moi » que ce double résultat ne fût atteint.

» Vous n'avez sans doute pas oublié l'impression » que me fit éprouver la communication du traité

» signé par vous et par MM. Hope et compagnie,
» lorsque vous vîntes m'offrir de me céder deux millions de rentes.

» Les circonstances du traité, le mystère dont il » avait été enveloppé, les conditions auxquelles il avait » été consenti, tout se réunissait pour me présenter » l'opération sous des couleurs bien défavorables. » Aussi hésitai-je, vous le savez, à accepter votre pro- » position. Je l'acceptai cependant, après ne vous » avoir rien dissimulé, ni de ma répugnance, ni de » ses motifs; je l'acceptai, moins comme cédant à » l'exemple des quatre maisons auxquelles vous me » dîtes avoir cédé une portion de l'emprunt, que parce » qu'obligé de prendre sur-le-champ un parti, je vou- » lus me donner le temps de connaître mieux et d'ap- » précier les motifs qui pouvaient avoir inspiré ou » dicté aux ministres, un traité en apparence si oné- » reux pour le trésor, et si injurieux pour les capita- » listes français; je l'acceptai, parce que, dans tous » les cas, il importait de sauver à la France cette der- » nière portion de la fortune publique, et que je de- » vais rester en mesure d'en faire l'usage le plus con- » venable, lorsque j'aurais pu m'éclairer sur le parti » le plus honorable à suivre.

» Conformément à ces vues, je me suis refusé jus- » qu'à présent à faire de ces rentes le partage que je » réaliserai sans doute, aussitôt que le prix et les con- » ditions auxquels je puis consentir à m'en charger, » seront définitivement arrêtés.

» Les renseignemens que j'ai recueillis, et les cir- » constances qui se sont passées, n'ont pu que me

» faire applaudir de ma circonspection, et justifier la » manière dont j'ai d'abord vu les choses; elles sont » aujourd'hui à un tel point, que je ne puis ni ne veux » tarder plus long-temps de faire connaître au gou- » vernement, et mes intentions, et leurs motifs. Mais » comme ces intentions m'ont paru trop honorables » pour que je ne doive pas m'attendre à les voir par- » tager par tous ceux que recommandent à l'estime » publique la noblesse et la loyauté de leur caractère, » j'ai cru devoir vous les faire connaître, et vous pro- » poser de vous réunir à toutes les maisons françaises » intéressées dans l'emprunt, et qui, sans doute, » s'empresseront de se joindre à nous pour offrir au » gouvernement des conditions nouvelles, desquelles » il résulte une proportion plus équitable entre les » bénéfices de l'opération et ses chances.

» Il doit vous souvenir qu'en nous entretenant du » prix auquel on pouvait raisonnablement acheter les » rentes du second emprunt, nous avions toujours » pensé que ce devait être à 2 francs 50 centimes au- » dessus du taux, qui serait fixé pour l'emprunt de » 16 millions, et cela par des raisons palpables qu'il » est inutile de rappeler ici. Nous étions alors bien » loin de l'effet que cet emprunt de 16 millions a » produit, et je ne crois pas qu'aujourd'hui ce soit » faire de notre part un trop grand sacrifice, que de » porter les rentes à 72 francs. Il est évident qu'il res- » tera encore aux intéressés les chances d'un bénéfice » raisonnable; et cependant l'état aura fait un béné- » fice de 24 millions, et nous aurons prouvé que des

» négocians tels que nous, tiennent plus à la considération publique qu'à des gains énormes.

» J'attends avec impatience votre réponse. Je désire vivement, et pour vous, et pour mon pays, et pour moi, qu'elle soit telle que je l'espère. S'il en était autrement, je respecterais sans doute vos motifs, mais je suis sûr d'avance que vous rendrez justice à ceux qui ont déterminé ma démarche auprès de vous, et qui me font une loi de prendre, dans tous les cas, des mesures pour que personne ne puisse me supposer capable d'avoir coopéré à un emprunt qui, d'après les conditions actuelles, serait si difficile à justifier. »

Les intentions que cette lettre exprime d'une manière si claire et si positive, n'eussent pas été convenablement remplies, et l'engagement que j'entendais prendre ne m'eût point paru suffisamment manifesté et garanti, si je me fusse contenté de les faire connaître à M. Baring. Le lendemain j'écrivis au ministre des finances la lettre suivante :

Paris, le 15 juin 1818.

« Monseigneur, j'ai écrit hier, comme j'en avais le projet, à M. Baring, après que j'ai eu l'honneur de vous voir : je vous remets, ci-joint, copie de ma lettre.

» Je ne pense pas comme votre excellence, sur l'interprétation que l'on pourra donner à ma résolution lorsqu'elle sera connue. La malveillance même ne saurait y voir ni vanité, ni ambition, ni haine. Je

» ne m'élève contre la conduite de personne; je veux
» simplement, lorsque je n'ai jamais varié, ne pas
» abandonner plus long-temps la mienne à toutes les
» interprétations. Je crains peu la critique quand je
» suis d'accord avec moi-même; mais j'ai besoin qu'il
» en soit ainsi. Je dois vous le répéter, monseigneur,
» cette opération a produit une impression fâcheuse,
» et jusqu'à présent elle n'a d'apologistes que parmi
» les intéressés. L'époque où elle a été consentie, le
» mystère dont elle a été entourée, la qualité des con-
» tractans et les conditions qu'ils ont obtenues, rien
» n'échappe à l'affligeante critique des hommes les
» mieux intentionnés. Tous sont impatiens de con-
» naître les raisons politiques qui ont pu commander
» de semblables sacrifices; tous sont étonnés, et ne
» comprennent pas qu'on ne les ait pas encore expli-
» qués. Pour moi, monseigneur, j'aime à me per-
» suader, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur
» de me dire, que la France n'y verra pas une addi-
» tion nouvelle au pesant traité du 20 novembre, et
» que le commencement ne sera pas trop douloureu-
» sement rappelé par la fin; mais quelles que soient
» ces raisons politiques, et en attendant qu'elles soient
» connues, toujours est-il certain que les conditions
» de l'emprunt sont telles qu'en les rapprochant des
» circonstances au milieu desquelles il a été traité, il
» paraît impossible de ne pas être frappé de ce que
» ces conditions ont d'excessivement onéreux pour le
» trésor public, et de ce qu'elles assurent aux prêteurs
» un bénéfice hors de toute proportion avec les chan-
» ces de l'acceptation.

» Le traité a été signé sans que j'en aie eu la moin-
» dre connaissance. Après avoir traité seuls, MM. Hope
» et Baring ont, dit-on, cédé la moitié de l'emprunt à
» des maisons françaises. Pour ma part, ils m'en ont
» proposé un douzième. Je l'ai accepté, bien qu'avec
» répugnance, parce que j'entendais parler de motifs
» graves et puissans, qui devaient justifier l'opération
» dans l'intérêt de la France; je l'ai accepté, pour me
» donner le temps de connaître et d'apprécier ces
» motifs; pour ne pas commencer par me placer, en
» apparence, dans un état hostile contre le gouverne-
» ment, mais avec la résolution bien ferme, *et dès-*
» *lors exprimée*, de ne conserver cet intérêt qu'autant
» que je le pourrais d'une manière honorable, et
» comme Français, et comme député.

» Ainsi, ce que je fais aujourd'hui, loin de me
» placer en opposition avec moi-même, n'est que la
» suite d'une détermination prise dès-lors; et qui n'est
» elle-même que la conséquence toute naturelle de
» mes principes et de mes sentimens.

» Vous verrez, monseigneur, dans ma lettre à
» M. Baring, que je l'engage à consentir, ou plutôt à
» proposer à votre excellence, des conditions qui soient
» moins onéreuses au trésor. Cette modification du
» traité ne présente aucun inconvénient, puisqu'il
» n'est pas officiellement connu, et qu'elle peut être
» fondée sur les motifs les plus nobles et les plus ho-
» norables pour lui. Je sais que M. Baring est fort
» capable de les comprendre; mais quelle que soit sa
» détermination, des Français cessionnaires d'une
» partie de ses droits, ne peuvent-ils pas agir d'après

» leur propre impulsion? ne peuvent-ils pas consentir
» avec le gouvernement des conditions nouvelles qui
» établissent une proportion raisonnable entre les
» risques et les avantages d'une pareille opération?
» Je ne doute pas, monseigneur, qu'ils n'y soient tous
» disposés.

» Si votre excellence consent à ce que je leur en
» fasse la proposition, je m'en chargerai avec empres-
» sement : *dans tous les cas ma résolution est inva-*
» *riable pour ce qui me concerne,* et je me *bornerai*
» *certainement au seul bénéfice que je puisse avouer.*

» Je supplie votre excellence de vouloir bien m'ho-
» norer d'une réponse, et d'agréer l'hommage de mon
» respect. »

M. de Corvetto, en m'annonçant la réception de cette lettre, se borna à me dire qu'il ne manquerait pas d'en donner communication au conseil du Roi.

Lorsque j'écrivais ainsi, l'emprunt promettait d'immenses bénéfices. Je dois croire que s'ils s'étaient réalisés, il n'est aucun des négocians français qui n'eût suivi mon exemple, lors même qu'il n'eût point pris les mêmes engagemens. M. Baring prouva, peu de temps après, que je n'avais pas vainement compté sur la noblesse de ses sentimens, en consentant à ce que 6 à 7 millions de rentes fussent détachées de son traité, pour être données en paiement de 100 millions aux puissances étrangères, au prix de 75 francs.

Malheureusement pour les prêteurs, comme pour le crédit public, lorsque les rentes ont pu enfin leur être livrées, les choses avaient bien changé de face : il ne s'agissait plus de réaliser des profits considéra-

bles, mais de courir les chances d'une perte grave et imminente.

Ces chances, quelles fautes les avaient fait naître? J'ose dire que ce n'est plus aujourd'hui une question.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain et ce qu'il est superflu de dire, c'est que je ne me suis trouvé que trop naturellement délié des engagemens que je m'étais imposés et que je viens de faire connaître.

J'étais loin de songer à les rendre publics. Il me suffisait d'avoir fait mon devoir; mais je ne crois pas avoir à me plaindre de ce que les circonstances me font une loi de faire connaître la vérité. La Chambre et le public sauront par quels sacrifices je m'étais réservé le droit de remplir, comme je le fais aujourd'hui, mon devoir de député; ils pourront juger que lorsque j'unis ma voix à ceux qui dénoncent comme mal habiles et ruineuses pour le trésor et pour le crédit public les dernières opérations financières du précédent ministère, je ne mérite pas qu'on soupçonne ma franchise, ni qu'on m'accuse d'inconséquence.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les nouvelles dont se composent les journaux sont de deux espèces : les unes se composent de faits dont l'authenticité n'est révoquée en doute par personne ; les autres sont simplement des bruits fugitifs qui, après avoir traversé les salons, ont acquis un degré de probabilité suffisant pour mériter d'être consignés dans les feuilles publiques, et ne sauraient, en bonne justice, attirer aucune responsabilité sur les rédacteurs, qui ont soin d'éviter avant tout les attaques privées, et se bornent à rapporter les rumeurs dont les résultats peuvent influer sur les intérêts généraux. Nous avons aujourd'hui quelques bruits de cette nature à faire connaître à nos lecteurs ; ils sont depuis quelques jours dans toutes les bouches, et font le sujet de toutes les conversations : bien entendu que nous n'en garantissons pas l'authenticité, et que nous protestons d'avance contre les erreurs qui pourraient nous échapper.

On dit d'abord que M. de Serre, en prononçant ce fameux discours dont il a aujourd'hui tant de regret, a été la dupe d'une intrigue à laquelle son grand talent aurait dû le soustraire; mais, ajoute-t-on, M. de Serre est un de ces hommes qui à une véritable éloquence unissent peu de pénétration comme hommes d'état, et qui connaissent fort peu la cour.

On dit que ce ministre, dont la popularité ne laissait pas d'être enviée dans son voisinage, a été forcé

par des membres influens du conseil privé, à prononcer ce fameux mot, *jamais*, dont il a reçu dès le lendemain le démenti par le rappel de plusieurs votans: de sorte qu'après l'avoir mis en contradiction avec lui-même, on a mis les mesures du gouverenment en contradiction avec son discours.

On ajoute que M. de Serre, qui manque un peu de caractère à la cour, ne sent pas encore suffisamment combien il a été joué, mais que la fausseté de plus en plus évidente de sa position le lui apprendra bientôt, puisqu'il a renoncé sans compensation à la réputation la plus honorable.

On ajoute que dernièrement, dans le conseil, on fit éprouver à M. de Serre une mortification qui peut être regardée comme la suite du système de déconsidération qu'on s'attache à suivre à son égard. L'article de la dernière livraison de *la Minerve*, dans lequel son auteur s'est surpassé, ayant peu ménagé M. de Serre, on mit en question la saisie du numéro, et un membre du conseil proposa d'examiner s'il était possible de déférer cet article aux tribunaux. M. de Serre, se trouvant juge et partie, eut la bonne foi de se récuser. Alors, en sa présence, on lut, phrase à phrase, le terrible article dans lequel il est déchiré; et, après un examen sérieux, on décida qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. M. de Serre, placé comme sur la sellette, a été contraint de boire jusqu'à la lie le calice amer de la plus violente critique. Chaque phrase piquante a été commentée et discutée sous ses yeux, et à chaque phrase il a eu la douloureuse honte d'entendre les inquisiteurs, qui peut-être jouissaient en

eux-mêmes de la question qu'il subissait, répéter jusqu'à satiété ces mots désolans : *il n'y a pas lieu à poursuivre.*

On dit enfin que la première ordonnance de rappel des votans, après le discours de M. de Serre, aurait dû être pour ce ministre un trait de lumière, et on répète partout ce vers de Racine :

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir?
Ministre aveugle. . . . .

— Nos adversaires royalistes, car nous en avons de deux sortes, déclament chaque jour contre les correspondances privées, et les journaux anglais sont remplis de correspondances de leur parti. C'est ainsi qu'ils ont toujours procédé : ils se sont plaints de la liberté de la presse en même temps qu'ils en abusaient, ils se sont plaints de Bonaparte en même temps qu'ils peuplaient ses antichambres ; ils ont condamné les assassinats, et ont fait à Nîmes, à Avignon, à Toulouse, des Saint-Barthélemy nouvelles.

On lit, dans le *New-Times*, des lettres écrites des salons du faubourg Saint-Germain dont il est impossible de rapporter le texte, tant elles sont dégoûtantes et calomnieuses. Dans une lettre du 15 de ce mois, on trouve les plus perfides insinuations sur la santé du Roi. Quoique depuis cette époque Sa Majesté se porte beaucoup mieux, on répand à dessein des nouvelles sinistres ; il est facile de concevoir que ce soin curieux d'alarmer les esprits n'a pas d'autre but que de pouvoir dévoiler les mesures dont l'exécution sourit aux royalistes dans le cas d'un malheur irrépara-

ble. Si ce malheur, dont ils exagèrent la probabilité, arrivait, disent-ils, il faudrait prendre des déterminations vigoureuses. Il faudrait que *Monsieur* montât à cheval, et qu'il se montrât aux anti-royalistes. Les correspondans du *New-Times* appellent Bernadotte le *dernier des rois révolutionnaires*, et prétendent qu'il est sur le point de tomber de son trône. La lettre est terminée par d'atroces calomnies contre deux hommes estimables et estimés, dont l'un siége au côté gauche de la Chambre des députés. Il est impossible que l'impudeur et la perfidie aillent plus loin que dans cet article signé R..... initiale d'un nom fameux dans les annales du mépris et de la honte.

Dans une autre lettre adressée au *New-Times* le 22 du mois, on débute par une atroce calomnie contre un général français. On reproduit, avec des détails alarmans, les nouvelles sinistres sur la santé du Roi, et l'on présente l'issue fâcheuse que l'on espère comme le signal d'un combat entre les partis. Les opinions royalistes gagnent tous les jours, dit-on; et si *Monsieur et ses amis ont assez d'énergie, et agissent de concert,* nous pourrons voir passer le sceptre dans les mains d'un autre Bourbon. On peint les libéraux, dont on avoue la puissance, comme désirant l'expulsion de la famille royale, ce qui est une calomnie. Puis on ajoute que M. Decazes, quel que soit le vainqueur, est sûr d'être renvoyé, attendu qu'il s'est mis en guerre avec tous les partis. On observe seulement qu'il aura de meilleures conditions avec les royalistes, qui se contenteront de le bannir, qu'avec les libéraux qui ne lui laisseront de choix

qu'entre la lanterne et la guillotine. Cette lettre, digne du parti, renferme, en outre, un pompeux éloge de M. Martainville, et du *Drapeau-Blanc*, et une diatribe contre Marinet et Cantillon qui sont, dit-on, des scélérats, et que tous les *honnêtes gens* regardent comme les assassins de lord Wellington.

Une lettre insérée dans le *Times* du 20 offre plus de sagesse. L'auteur commenoe d'abord par signifier à lord Wuitwhorth que la France n'a pas besoin de ses voisins, et qu'elle les prie de se mêler de leurs affaires. Il ajoute que les princes ont rendu à lord Wuitwhorth sa visite d'adieu, et que MM. Decazes et Dessoles ont visité les princes. Cette entrevue, dit-il, n'avait aucun but politique, mais il y a des momens où l'on attache de l'importance à tout. Quelques hommes raisonnables qui approchent souvent *Monsieur*, avouent qu'il commence à sentir le tort que pourrait lui faire l'enthousiasme hypocrite des *ultra*, et l'affectation imprudente avec laquelle ils cherchent à l'associer à leurs espérances. *Monsieur* se plaint d'eux quelquefois, mais pas assez haut pour être entendu du public autant que la sécurité générale et son propre intérêt l'exigeraient. L'auteur conseille à *Monsieur* de faire quelque démarche éclatante, et de rassurer l'opinion qui s'inquiète, et qui une fois perdue ne revient plus. Il lui conseille de ne plus donner sa confiance à des ennemis de nos institutions et de notre repos. Il est vrai, ajoute-t-il, que dans ses conversations particulières, *Monsieur* déclare souvent que la Charte seule peut assurer la stabilité du trône, et que ses enfans partagent entièrement son avis. Ce n'est donc pas lui qu'il faut crain-

dre, mais la troupe politique et religieuse qui l'entoure ; cette troupe qui se vante d'une influence funeste sur son esprit ; qui abuse de son nom, en lui attribuant des projets contraires à l'ordre existant, en prétendant qu'il censure la conduite du Roi, et en lui supposant une haine invincible contre les hommes qui ont dû défendre leur patrie à toutes les époques.

— *La Quotidienne* et les autres feuilles de l'aristocratie complimentent lord Castlereagh pour avoir dit que l'*Europe était l'ennemie de la France révolutionnaire.* Le noble ministre s'est trompé dans la rédaction de sa phrase. Il ne fallait pas dire l'Europe, mais les *rois de l'Europe;* car les peuples de l'Europe, et le peuple anglais le premier, sont les amis de la liberté française, autant qu'ils sont ennemis de la sainte alliance, et surtout des ministres tels que M. le vicomte de Castlereagh.

— On raconte une nouvelle qui fait frémir. On prétend que le malheureux Sand, retenu au secret à Manheim, a été mis à la torture pour qu'il dénonçât ses prétendus complices. Ce crime, car c'en serait un immense, aurait le double effet d'arracher à la victime de faux aveux, et de ressusciter au dix-neuvième siècle les horreurs du dixième. Si un tel fait était vrai, il aurait infailliblement le résultat d'affaiblir l'horreur qu'inspire un meurtrier, et de placer le gouvernement qui commettrait des forfaits pareils, au rang des plus honteux gouvernemens du monde.

— Personne n'a lu sans surprise le récit de la petite

guerre qui vient d'avoir lieu à Berlin. Les Prussiens se croyant à un vrai combat, ont pris leur capitale d'assaut, ont brisé tout, et ont renouvelé en grand l'affaire de Montansier ; on prétend que ce tintamarre a fort amusé les dames de la cour et le roi de Prusse. Il n'y a eu que les gens qui ont perdu leurs carreaux et leurs meubles, qui n'aient pas ri des gaîtés de MM. les Prussiens, qui ont tant d'habitude d'être en pays conquis qu'ils se croient encore chez l'étranger quand ils se promènent dans Berlin.

— On assure que depuis que M. de Serre a prononcé le mot *jamais*, tous les bannis ont été amnistiés.

— Un article contre les défenseurs des bannis, dans lequel l'absurdité et le fanatisme se marient d'une manière tout-à-fait heureuse, a fort peu satisfait les anciens rédacteurs du *Journal de Paris*. Ils craignent que ceux qui ne les connaissent pas leur fassent l'injure de le leur attribuer. C'est dans leur intérêt que nous apprendrons au public que cet article est de M. Charles Loison.

— Plusieurs députés se sont élevés avec raison contre l'énormité des allocations attribuées aux receveurs-généraux de départemens ; mais il est un autre abus qui mériterait aussi de fixer l'attention de la Chambre. Je veux parler de la facilité déplorable, et tout-à-fait arbitraire, avec laquelle les percepteurs font pleuvoir sur les contribuables les sommations avec frais. Cette manière de procéder a sans doute ses avantages pour

le comptable, dont elle augmente les profits. Mais le marchand honnête, l'artiste modeste qui peut à peine satisfaire au fardeau des charges qui pèsent sur lui, doit-il être laissé en proie à l'avidité du percepteur? Ce dernier doit-il avoir la liberté de doubler, par des taxes de rigueur, les impôts que réclament les besoins du gouvernement? Ne devrait-on pas, au moins, soumettre à quelque surveillance l'emploi des moyens coërcitifs laissés à la disposition d'un agent qui peut spéculer sur les retards des contribuables, et trouver dans la misère une source de bénéfices?

— Il y a plusieurs manières de prouver son attachement à la patrie : l'éloquence, le courage, le désintéressement sont à ses yeux autant de titres de recommandation. Plusieurs gentilshommes ont, en outre, déterré un nouveau genre de mérite; ils ont fait valoir vingt-cinq années d'inaction : c'était, en effet, un véritable service qu'ils avaient rendu à la chose publique. Un seigneur anglais, M. le marquis de Campden, fait tourner ses richesses au profit de son pays : il a déjà donné à l'Angleterre plus de 60 mille livres sterling, et cette somme s'augmente chaque année par de nouvelles largesses. Un pareil exemple trouvera peu d'imitateurs; il est même probable qu'en France il ne rencontrerait que des obstacles. Le clergé ne manquerait pas de persuader au donateur qu'il vaut beaucoup mieux employer son argent à doter les églises, et à soutenir les écrivains du *Conservateur*.

— Puisque nous en sommes sur l'Angleterre, nous

ferons connaître à nos lecteurs comment deux citoyens de ce pays qui aspiraient à siéger à la chambre des communes, et qui pour y parvenir avaient un nombre de voix à-peu-près égal, ont décidé la question. Après être convenus que celui qui ferait à la patrie les plus grands sacrifices l'emporterait sur son concurrent, et que le vaincu laisserait le champ libre au vainqueur, ils se sont fait apporter chacun un réchaud bien allumé, dans lequel ils jetaient tour-à-tour une somme égale de billets du gouvernement. L'un d'eux a consumé ainsi la moitié, l'autre les deux tiers de sa fortune : il a été nommé pour récompense.

— *La Quotidienne*, avec une affection puérile, répète les noms des députés qui se sont levés contre l'ordre du jour dans la question du rappel des bannis: c'est la première fois que ce journal rend un service aux libéraux ; il les signale à la reconnaissance publique.

— Le Vaudeville, qui a le privilége exclusif de s'emparer de toutes les circonstances, répète en ce moment une pièce qui a pour titre : *Le Pistolet chargé à poudre, ou plus de peur que de mal.* Ce petit drame sera incessamment représenté avec *le Procès du Fandango* et *Cadet-Roussel aux Champs Elysées.* La censure s'était d'abord armée de quelques objections ; mais elles ont disparu devant l'observation, faite par les auteurs, que de tout temps le Vaudeville avait eu le droit de chanter les grands hommes.

— Deux étrangers s'entretenaient de la bruyante séance qui a eu lieu à la Chambre des députés le 17

de ce mois. L'un prétendait que crier plus haut que les autres ce n'était pas prouver que l'on eût raison, et qu'une demande formée par un grand nombre de citoyens des divers départemens de la France aurait peut-être exigé une discussion plus calme et plus réfléchie. L'autre s'étonnait que l'armée ministérielle, dont l'impassibilité est le caractère distinctif, eût pu se porter à ces vociférations et à ces excès. « Cela n'est pas surprenant, reprit le premier. Les ministres, qui savaient où ils voulaient en venir, ont suspendu le service des invitations pendant deux jours. Privé de ses dîners accoutumés, le ventre ne pouvait manquer de crier beaucoup plus qu'à l'ordinaire : aussi a-t-il refusé d'entendre les orateurs du côté gauche. *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* »

Les missionnaires dont M. Cornet-d'Incourt vient de faire le panégyrique de la manière la plus touchante, ont quitté Toulouse le 20 de ce mois; ils ont terminé leurs opérations par la procession générale accoutumée. Cette cérémonie n'a pas attiré beaucoup de monde; aucune des autorités constituées n'y a paru; la garde nationale s'est aussi dispensée d'y assister. Quelques agens du peuple, nommés *verdets*, ont seuls fait l'ornement de la solennité. On voyait un énorme mannequin, de sept pieds, représentant l'homme-dieu crucifié, et qui était porté par les verdets. Le corps du christ était nu, et peint des couleurs livides d'un homme expirant. Quelques personnes l'ayant aperçu de loin, ont cru, dit-on, voir le cadavre du général Ramel. Ainsi a fini l'expédition des missionnaires, qui sont partis indignés de la froideur des Toulousains.

— On assure que messieurs les ministres ont accordé une prime d'invitations aux dix députés du centre auxquels la nature a départi les meilleurs poumons. L'épreuve s'est faite le jour où l'on a rejeté les pétitions en faveur des bannis.

— La cour de cassation doit prochainement s'occuper d'une affaire digne des beaux jours de la féodalité. Il s'agit d'un seigneur châtelain, qui prétend,

malgré les lois, avoir un droit de propriété sur les arbres qui bordent les chemins publics. Il a intenté un procès au propriétaire légal, coupable d'avoir abattu des arbres qui lui appartenaient avant la restauration. Ce qu'il y a de plus étrange dans cette affaire, c'est que deux jugemens ont condamné le propriétaire véritable, le sieur Bonnard, et ont reconnu les droits féodaux du sieur Boistel, ex-seigneur, que l'on traite comme s'il l'était encore. Il semble qu'il serait temps de renoncer à ces vieilles prétentions, qui nous conduiraient loin si elles étaient satisfaites. La cour de cassation, qui a souvent donné des gages de son respect pour nos nouvelles institutions, ne souffrira pas que des préjugés gothiques prévalent sur de nouvelles lois, et qu'un homme soit condamné à l'amende pour avoir exploité sa propriété.

— Le *Journal des Débats* avait depuis quelque temps un appartement à louer. Une foule de personnes se présentaient; mais comme on leur demandait d'abord un certificat d'ultra-royalisme, elles sortaient plus vite qu'elles n'étaient entrées. Enfin les propriétaires n'ayant pu trouver des gens assez purs, ont préféré accueillir une troupe d'ignorantins, qui occupent l'appartement, et payent en articles, qu'on insère chaque matin, et que M. l'abbé Duviquet s'est chargé de signer.

— Le *Journal de Paris* annonce, dans sa feuille d'hier, qu'il existe à Paris, sous le nom d'*amis de la liberté de la presse,* un comité qui s'assemble tantôt chez une personne, tantôt chez une autre, qui est composé de plus de 300 membres, parmi lesquels on distingue une partie du côté gauche, et qui se *conduit avec une sage modération.* Le *Journal de Paris* promet de rendre compte des séances de cette société.

Dans plusieurs autres articles, le même journal dénonce un comité d'obscurs factieux qui répand des pétitions dans toute la France, et qui veut forcer la clémence du Roi pour obtenir le rappel des bannis, non par intérêt pour leur sort, mais par esprit de parti, attendu que l'esprit de parti consiste à plaider la cause du malheur, et à forcer la clémence à se prononcer.

D'un autre côté, le garde-des-sceaux a parlé de factieux qui se cachent dans l'ombre. M. Courvoisier a dénoncé une société qui ose dédommager les auteurs victimes de la loi du 9 novembre, et le baron Marcassus de Puymaurin a signalé à l'adnimadversion de la France un comité grand électeur qui n'aime pas les royalistes.

Il est possible que les divers personnages que nous venons de citer, aient tous entendu désigner une même réunion qui, signalée tantôt dans un moment de colère, tantôt dans un moment de justice, serait présentée tour-à-tour comme modérée et comme factieuse ; de même à-peu-près que le ministère dépeint les libéraux comme d'honnêtes gens et comme des rebelles, suivant que monseigneur a obtenu une digestion lente ou rapide.

Au reste, si le journal, le ministre et les députés ont parlé d'une société unique et réellement existante, il est clair que tous les membres de cette société ne sont pas également discrets et fidèles, et l'on peut conclure d'après l'article du *Journal de Paris*, et les discours du ministre, qu'il s'y trouvait des traîtres; qui dit traître, dit ami du désordre ; car les gens de cette espèce vivent du trouble, et le font naître; ce seraient là les véritables factions de cette assemblée.

On annonce que l'on publiera les séances de cette société. C'est autoriser les écrivains libéraux, qui doivent en faire partie, si elle existe, à la justifier; car il est probable que les fournisseurs du *Journal de Paris* se tromperont plus d'une fois, et nulle société ne peut être forcée de se laisser calomnier. Pour nous, amis de la justice avant tout, nous ferons toutes les recherches possibles pour découvrir si la société dont on parle, est réelle ; et si nous pouvons nous convaincre de son existence, nous tâcherons de nous mettre à même de la protéger contre les calomnies futures du *Journal de Paris*, et de tous ses pareils.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Histoire de Cromwell, par M. Villemain. — *Spectacles.* — *Les Mouches.* — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IX.

Paris, le 9 juin 1819.

Histoire de Cromwell, par M. Villemain.

(Deuxième article.)

En lisant la nouvelle histoire de Cromwell, personne ne niera que l'auteur ne se soit livré à des recherches approfondies, qu'il n'ait compulsé un grand nombre de volumes, que son travail n'offre de l'érudition et beaucoup de faits nouveaux. Mais ce même travail fournit en même temps une nouvelle preuve que le zèle du compilateur et la profondeur de l'érudit ne constituent qu'une faible partie des qualités rares et

précieuses, sans lesquelles il n'existe point de véritable historien. L'ouvrage de M. Villemain présente deux caractères singuliers ; il est à-la-fois savant et superficiel. L'auteur a bien connu les faits, il a recherché avec soin les plus faibles circonstances, mais il a ignoré l'art de disposer ces diverses parties, de donner une ame à ces membres épars, de les coordonner de la manière la plus heureuse, je dirais même la plus naturelle ; car on peut dire de son histoire de Cromwell qu'elle est composée de faits vrais, et cependant qu'elle est fausse. L'historien a plusieurs opérations à faire : d'abord il doit consulter les sources, déchiffrer les manuscrits, conférer les dates ; après avoir préparé pour ainsi dire le matériel, arrive un second travail non moins pénible, et beaucoup plus délicat : c'est l'investigation judicieuse des faits considérés dans leurs rapports entr'eux, c'est l'examen de leurs causes, de leurs effets : par les unes, l'écrivain juge de leur moralité ; par les autres, il s'instruit du talent des acteurs, et de l'utilité de leurs démarches. M. Villemain est supérieur dans la première, et très-inférieur dans la seconde de ces opérations. La principale cause de cette infériorité est, comme je l'ai dit dans mon premier article, la situation fausse de l'auteur. Il a manqué de cette liberté de jugement qui était nécessaire pour apprécier la valeur respective des actions de chaque parti.

Peut-être, au reste, ses erreurs tiennent-elles aussi à des doctrines toutes faites qu'il a trouvées dans son esprit. Il faudrait que l'historien n'eût point sur certains principes de préventions antérieures à son travail. Il faudrait qu'avant de se mettre à écrire l'his-

toire, il oubliât sa religion politique et morale; il faudrait qu'il apportât dans l'étude de son sujet des facultés plutôt que des opinions. Alors il jugerait avec une conscience que rien n'aurait altérée d'avance. M. Villemain, au contraire, s'est engagé dans l'étude de l'histoire avec des principes tout faits de monarchie et de succession. Il a écrit l'histoire de Cromwell l'esprit préoccupé des idées de légitimité et de royalisme. Il était difficile, même avec un esprit supérieur, qu'il ne donnât pas à ses récits la couleur de ses idées primitives. Il était difficile qu'il jugeât le peuple anglais secouant le joug des Stuarts autrement que s'il eût écrit l'histoire de notre époque; il eût jugé le peuple français renversant le trône absolu, et passant de la monarchie à la république.

Nous en sommes restés dans notre dernier article au moment où s'opéra chez les Anglais le passage de la royauté au gouvernement républicain. Je ne m'étendrai pas sur la mort du roi, je ferai seulement quelques observations. J'avouerai d'abord que je ne connais rien de plus méprisable que la conduite de Charles Ier lorsqu'il fut tombé du trône. Ce prince ne montra ni les vertus d'un roi, ni le courage d'un homme. Ballotté par les passions dans des sens tout-à-fait contraires, misérable jouet tantôt des républicains, tantôt des royalistes, il parut ne songer qu'à sa personne; et loin de quitter une terre où l'on ne voulait plus de lui, où chaque jour de courageux amis mouraient pour sa cause, loin de tarir les flots de sang inutilement répandus, il aima mieux errer dans chaque province de l'Angleterre; il se fit moquer par

l'armée républicaine, par Cromwell lui-même, et, seul aveuglé quand tout le monde voyait et comprenait sa situation, il présenta le spectacle honteux d'un prince avili qui chaque jour offre des concessions, mendie un trône dont on le repousse, et se flatte stupidement que la république pourra consentir à fraterniser avec la royauté.

Il faut le dire, la grande erreur de Charles Ier fut alors de ne pas voir que s'il est rigoureusement possible qu'un roi établisse la liberté dans son royaume, il est sans exemple que la liberté rappelle celui qu'elle a renversé. Si la république anglaise se fût consolidée, la famille des Stuarts n'eût jamais revu le trône; le despotisme seul, sorti des rangs de l'armée, put amener par la lassitude du peuple une restauration que personne ne désirait, mais que personne ne voulut prendre sur lui-même d'arrêter.

La mort de Charles Ier a été, comme les exécutions du même genre, diversement jugée. M. Villemain n'a point de termes pour caractériser cette condamnation. Sans doute le roi d'Angleterre en avait fait tout autant qu'il en faut pour rendre un simple citoyen coupable; mais outre qu'il ne faut pas juger les princes, exposés à plus de séductions, comme les autres hommes, il est à peu près reconnu aujourd'hui que l'intérêt du peuple lui-même est attaché à l'absence de ces grandes catastrophes qui amènent des déplacemens et des convulsions violentes, et dont les résultats retombent sur toutes les classes de la société ébranlée. Ces motifs qui doivent justifier l'inviolabilité des rois, valent un peu mieux que les théories absurdes que l'on re-

sasse dans une foule d'écrits, et à l'aide desquelles on semblerait vouloir nous ramener à toutes les conséquences ridicules du droit divin. La mort de Charles Ier fut donc une mesure que je n'approuve pas. Mais je n'approuve pas non plus les hommes qui, sous le règne de son fils, prodiguèrent le titre de régicides aux membres du parlement juge d'un roi déchu, qui appelèrent sur eux tous les genres d'ignominie, et finirent par les faire condamner à la peine capitale. Les hommes qui prononcèrent sur le sort de Charles Ier, quoique dirigés par Cromwell, employèrent à son égard des formes légales; ils furent constitués en haute cour de justice. Je sais que l'on peut attaquer, comme une usurpation, les droits qui leur furent conférés; mais je ne vois rien qui prouve que ces juges aient connu leur incompétence; et je vois bien moins encore qu'en général l'on ait incriminé tant de tribunaux qui se sont arrogé des droits qu'ils n'avaient pas. En condamnant le jugement en lui-même, je ne puis donner le nom de régicides aux juges de Charles Ier, et je regarde leur condamnation sous Charles II comme une des principales causes qui précipitèrent à jamais du trône cette famille qui n'avait pas su oublier une offense, ni pardonner une erreur.

Dans la signification véritable du mot, régicide ne veut pas dire autre chose qu'assassin. Jacques Clément, Ravaillac, et Damien, voilà des régicides. Ils frappèrent leurs princes d'un poignard, ils furent les homicides de leurs rois. Quand on sera convenu de nommer les juges de Marillac, de de Thou, de Montmorency, de Calas, de Lally, des homicides, on pourra

convenir de nommer régicides les juges de Charles Ier; mais jusque-là cette épithète ne leur appartiendra pas. Le lecteur comprend bien que je suis loin de faire l'apologie du jugement du roi d'Angleterre. Je le condamne de toute ma force; je désire, dans l'intérêt des peuples, que l'on ne juge jamais les rois. Je regarde les hommes dont je parle comme des juges inconstitutionnels, incompétens; ceux qui connurent cette incompétence, et ne se récusèrent pas, je les déclare aussi criminels que les commissions militaires qui condamnent sans pouvoir; mais je pense que c'est tout ce que réclame l'exacte justice.

La mort de Charles Ier a excité l'indignation de M. Villemain, comme je l'ai dit plus haut. C'était ici la part de ses principes antérieurs. Lorsque ensuite il s'engage dans l'histoire de la république anglaise, on ne peut nier qu'il ne laisse voir des éclairs de justice; mais il retombe bientôt dans ses affections. Il n'y a pas une petite conspiration royaliste qui ne fasse naître son enthousiasme; il n'est pas de vœux qu'il ne fasse pour le succès de quelques misérables que le mécontentement a rendus conspirateurs, et que le besoin d'intéresser a couverts du manteau du royalisme. Sans méconnaître les hautes qualités de Cromwell, M. Villemain oublie trop souvent que la principale usurpation de ce despote fut celle de la liberté nationale.

J'ai dit au commencement de mon premier article que je ne ferais point une analyse de l'histoire de Cromwell, attendu qu'il faudrait refaire cette histoire, et que je n'en ai ni le temps ni le pouvoir. Aussi ne suivrai-je pas l'auteur à travers ces parlemens sans

cesse renouvelés et chassés ; ces guerres interminables dont la gloire fut recueillie par un seul homme ; ces révoltes toujours nouvelles dans les provinces, qui prouvent la faiblesse du plus fort despotisme ; je ne m'attacherai pas à porter l'œil sévère du critique sur chaque page de l'ouvrage ; je me contente d'avoir indiqué les grandes masses, d'avoir montré les défauts de la conception qui accusent surtout l'absence d'une pensée unique, et d'où il résulte que l'ensemble est dépourvu d'intérêt ; car, par un singulier contraste, M. Villemain qui n'a pu, par les raisons que j'ai indiquées, donner leur couleur véritable aux doctrines, s'est laissé plus d'une fois enthousiasmer en faveur des hommes. C'est une chose très-remarquable que M. Villemain, en condamnant les principes qui les ont fait agir, n'ait pas beaucoup d'injustices à se reprocher à l'égard des caractères, tandis qu'il en a tant commis dans ses jugemens sur les faits. Ce contraste, au reste, s'explique doublement dans un homme de lettres, dans une ame encore jeune qui se laisse aller au plaisir de dessiner des portraits, et de peindre des caractères, mais qui, lorsqu'il est question de faire mouvoir ses héros, ne trouve plus que des expressions faibles, et des images décolorées. Le vice radical de l'ouvrage de M. Villemain, c'est donc en résumé l'absence d'un principe unique, et l'incohérence des diverses parties qui le composent. Dans un dernier article, nous examinerons les divers portraits, partie brillante de l'ouvrage, et le style qui n'est pas toujours irréprochable.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Laissons un peu *Jeanne d'Arc* poursuivre sa carrière patriotique ; laissons MM. Maréchal et Hubert décerner à la tragédie de M. d'Avrigny les honneurs de la parodie, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin ; laissons mademoiselle Duchesnois suivre les traces de Talma et de mademoiselle Mars, en marchandant des congés et des indemnités ; laissons MM. Aristippe et Menjaud se disputer, ou plutôt se partager paisiblement les suffrages de la société choisie qui vient chaque soir encourager leurs débuts dans l'emploi des jeunes premiers tragiques et comiques ; laissons enfin madame Mainvielle-Fodor réparer le mauvais effet de son premier début sur la scène italienne, prendre noblement sa revanche, et reparaître avec un éclat digne de sa haute renommée et de ses anciens succès. Occupons-nous un instant d'un objet d'un intérêt plus sérieux pour la littérature en général, et particulièrement pour le théâtre. Mesdames veuves Dalayrac, Monsigny, Monvel, Guillard, Nicolo, Mercier, Méhul, les héritiers de Grétry, de Morel de Chedeville, de Luce de Lancival, de Ducis, et de Legouvé, ont présenté à la Chambre des députés une pétition par laquelle ils demandent la révocation de la loi du 19 juillet 1793, qui limite à dix années après la mort des auteurs, le droit de propriété de leurs héritiers. Cette pétition, à une autre époque, à une époque *moins*

fatale aux discussions, aurait donné probablement ouverture à la question de la propriété littéraire, question d'un grand intérêt, et question tout-à-fait neuve, car elle n'a pas encore été résolue d'une manière satisfaisante pour la raison et l'équité. Rien assurément n'est plus contraire à l'une et à l'autre qu'une législation qui dépouille, après dix ans, les héritiers d'une propriété fondée sur le plus légitime des titres. La pétition a été renvoyée au ministre de l'intérieur, et l'on assure que S. Ex. s'occupe déjà de préparer un projet de loi. Il serait très-fâcheux que les rédacteurs de ce projet de loi prissent pour base les principes établis par M. Kératry dans un discours qu'il devait prononcer à la Chambre des députés, et qu'il a publié dans un journal.

M. Kératry ne corrige nullement le vice du décret de 1793; il ne fait que retarder de dix ans l'extinction des droits des héritiers; mais il n'en consacre pas moins l'injustice. J'ose lui demander en quoi la propriété d'un ouvrage littéraire diffère de celle d'un champ, d'une maison, d'une rente? « Il me semble, dit-il, que la prétention qui aurait pour but de perpétuer les droits des héritiers indéfiniment, serait tout-à-fait exagérée. Quand un chef-d'œuvre de composition dramatique ou littéraire sort de la plume d'un auteur, *on ne saurait dire dans un sens rigoureux que celui-ci l'ait créé.* A beaucoup d'égards une épopée, ou une tragédie, est l'enfant de son siècle, comme celui de l'écrivain qui a eu le bonheur d'en féconder le germe. » J'en demande bien pardon à l'honorable député, mais voilà, ou je me trompe fort, du sophisme

tout pur. Je n'ai lu dans aucun code que pour être propriétaire perpétuel d'une chose, il fallût *avoir créé* cette chose, ou la tenir d'un possesseur qui *l'eût créée*. A ce titre je ne sais qui pourrait se dire légitime propriétaire. Je me souviens que quand j'ai fait mon cours de droit romain, mon professeur m'a appris que la première manière d'acquérir était *l'occupation*. Ainsi pour devenir possesseur légitime d'un champ qui n'a pas de maître, il suffit de s'en emparer et de faire, comme on dit, acte de propriété. Mais mon professeur ne m'a pas dit qu'il fallût avoir créé ce champ et la récolte qu'il produisait. Assurément celui qui a conçu et exécuté un ouvrage littéraire en est tout aussi bien le propriétaire que celui qui a *occupé* un champ; il a tout aussi bien le droit d'en transmettre la propriété par succession, contrat de vente, donation, et tout autre moyen. Celui qui le premier s'est emparé du sujet du Misanthrope, qui l'a fécondé, qui en a fait une œuvre pleine de vie, admirable par la beauté des proportions, par l'élégante régularité des formes, qui a donné à cette œuvre une solidité plus durable que le marbre et l'airain, et capable de résister à tous les efforts du temps; celui-là n'a-t-il pas eu le droit de se dire propriétaire de cette œuvre, aussi bien que celui qui a le premier labouré et entouré d'une haie un terrain en friche a pu se dire propriétaire de ce terrain? S'il est un acte humain qui approche de la création, n'est-ce pas la conception et l'exécution d'un ouvrage littéraire?

Il me semble qu'il est impossible de contester le principe de la propriété des auteurs. Mais comment

rendre exécutable une loi entièrement conforme à ce principe? Voilà ce qui a paru embarrasser le plus M. Kératry. « Un motif de la plus grande force, dit-il, s'oppose à l'indéfinie propriété des héritiers des auteurs; que la comédie du *Tartuffe* tombe entre les mains d'un faux dévot ou d'un jeune homme peu éclairé dans sa religion, et le répertoire du théâtre est déshérité d'un chef-d'œuvre; *l'Esprit des Lois* périrait de la même manière. » Cette raison ne me paraît pas d'une grande force. La législation actuelle, et celle que M. Kératry propose d'y substituer, ne préviennent pas du tout l'inconvénient qu'il signale. Ce que des héritiers peuvent faire après dix ans, après vingt ans, ils le peuvent également avant ce terme; ils le peuvent beaucoup mieux encore, car plus les années se succèdent, plus un ouvrage se multiplie par l'impression, plus il devient difficile d'en priver le public. Nous avons vu dernièrement un héritier de Marmontel plaider contre l'éditeur d'un ouvrage posthume de cet écrivain, pour en empêcher la publication. Le procès eût été sans motifs et sans résultats, s'il se fût agi d'un écrit depuis long-temps publié, de *Bélisaire* ou des *Contes moraux*. Que gagnons-nous à la législation qui rend les comédiens français seuls héritiers et propriétaires des chefs-d'œuvre du théâtre? Ces chefs-d'œuvre en sont-ils plus souvent joués et mieux joués?

M. Kératry confond dans son discours les droits que peut réclamer la société sur un ouvrage littéraire avec les droits des héritiers de l'auteur. Il n'est question pour ceux-ci que de recueillir le profit résultant

de la vente ou de la représentation; ce qui n'empêcherait pas la société d'exercer sur ces ouvrages un autre droit, celui d'en exiger la publication. Malgré la loi qui, à Rome, rendait la volonté d'un testateur aussi sacrée que la loi même, Auguste sauva l'*Enéide* que Virgile, en mourant, avait condamnée aux flammes. Les amis de la liberté n'auraient pas maudit cet empereur s'il n'eût jamais commis que cet acte de tyrannie. Notre Charte autoriserait la nation à dessaisir un héritier d'un ouvrage précieux qu'il aurait la stupidité de vouloir anéantir, l'article 10 porte : « L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté. »

Au reste, M. Kératry n'a considéré la question que sous un seul point de vue; il nous appartient de la voir sous un autre rapport, sous celui de l'intérêt de l'art dramatique dont les rédacteurs des *Lettres Normandes* ont toujours défendu la cause. Tant que les comédiens ne seront pas tenus de payer les droits des auteurs anciens, ils ne joueront pas d'ouvrages nouveaux. L'amour du gain a écrit sur les pièces dont les auteurs sont morts depuis dix ans, ces mots : *sans droits;* et lorsqu'on délibère dans le comité sur la composition du spectacle, ces mots *sans droits* reviennent sans cesse à la bouche du semainier, comme le *sans dot* de l'Avare. Le délai fatal de dix années vient d'expirer pour les héritiers de Collin d'Harleville; aussi se dispose-t-on à remonter ses ouvrages, depuis longtemps oubliés. Le *Vieux Célibataire* était à-peu-près la seule de ses comédies qui fût au courant du répertoire. On va nous rendre M. *de Crac*, *les Châteaux en Es-*

pagne, etc., et nous aurons attendu dix ans pour revoir *les Mœurs du Jour*. Quelle est la raison de cette prédilection soudaine pour le Théâtre de Collin d'Harleville? La grande raison, *sans droits*.

VARIÉTÉS.

Les Mouches.

Il y en a de plusieurs sortes. Occupons-nous d'abord de la mouche insecte.

. . . . Ce parasite ailé,
Que nous avons mouche appelé.
LA FONTAINE.

Les naturalistes en comptent plus de quarante espèces. Elles ont ce rapport avec les gens dits de lettres, que sur ces quarante espèces il n'y en a guère qu'une d'utile, l'abeille. Cette mouche vit sur les fleurs et produit le miel. Réglez-vous sur elle, jeunes écrivains. C'est en se nourrissant de bons ouvrages qu'on parvient à en faire de bons soi-même. N'imitez pas surtout le vulgaire des mouches qui gâtant ce qui est bon et n'engendrant que de l'ordure, ne se fait remarquer que par ses importunités. Bourdonner, manger et piquer, voilà tout ce qu'elles savent. C'était une plaie du temps de Moyse. C'est encore une plaie de notre temps.

Rien n'est sacré pour les mouches.

Sur la tête des rois et sur celle des ânes
Vous allez vous placer,

leur dit naïvement La Fontaine. C'est vrai. Ennemies de tout le monde, ne nous étonnons pas qu'elles aient tout le monde pour ennemi. Les hirondelles leur donnent la chasse, les araignées leur tendent des filets, les écoliers les attrapent avec la main.

M. de Buffon, dans son enfance, était fort adroit à cet exercice, qui fut long-temps le seul de son goût. Il passait des journées entières à remplir de mouches un cornet de papier, et à les souffler à travers la serrure, dans la chambre obscure et fraîche où son instituteur croyait échapper aux persécutions de ces insectes. Il a depuis mieux employé son temps.

Avant lui on avait vu un empereur prendre à peu près le même plaisir, et s'occuper à enfiler des mouches avec un poinçon d'or. Il leur faisait une telle chasse qu'il n'y avait pas même une mouche dans le cabinet où il se tenait enfermé. Cet empereur était Domitien. Heureux le monde, quand un empereur ne s'amuse qu'à tuer des mouches !

A ces fléaux des mouches ajoutons les oiseaux dits *gobe-mouches*, genre très-nombreux, et qui compte plus de cent trente espèces.

Dans ces espèces ne sont pas compris toutefois certains animaux à deux pieds et sans plumes auxquels on donne aussi ce nom de *gobe-mouches*. Ces individus, dont l'instinct est un mélange de curiosité et de crédulité, au fait, ne vivent pas de mouches ; leur nom leur vient seulement de ce que, la bouche béante, ils gobent le premier conte qu'on leur fait, comme l'oiseau qu'ils rappellent, happe le premier moucheron qu'il rencontre.

Plus une chose est impossible, plus ils en conçoivent la possibilité; plus un fait est incroyable, plus ils sont disposés à le croire. Les charlatans de toute robe n'ont pas de meilleures pratiques.

Ces *gobe-mouches*, très-communs en tout pays, abondent surtout dans les grandes villes. Les cafés en sont remplis, les promenades publiques en fourmillent. Ils ne sont pas rares à Paris, et ne sont pas rares non plus à Londres. Je croirais même qu'ils portent plus loin dans cette dernière ville que partout ailleurs, les innocentes qualités dont ce compose leur caractère. A Paris ils ont couru en foule au bord de la rivière, pour voir un homme qui avait promis de la traverser en marchant sur l'eau comme St. Pierre, et soutenu, non par un peu de foi, mais par une paire de sabots; à Londres, ne se sont-ils pas portés en foule aussi au théâtre pour voir un homme s'enfermer dans une bouteille de vin de Champagne? Le tour avait été annoncé par des affiches et dans les journaux. Chacun pouvait en être témoin pour une guinée. Jamais la sale n'avait été si pleine. La toile se lève. Une bouteille était sur la scène, le contenant semblait moins grand que le contenu. Pendant que chacun se demandait comment un homme s'y prendrait pour se loger dans un si petit espace, l'homme paraît, salue le public avec aisance, le remercie de l'honneur qu'il en reçoit, et ajoute que, pour se montrer digne d'un tel excès de faveur, il fera un tour plus prodigieux encore que celui qui est annoncé. « Ce n'est plus dans une bouteille tenant pinte que je me mettrai, mais dans une bouteille qui ne tiendra que chopine. » Il

dit, et sort au milieu des applaudissemens. Un quart-d'heure, une demi-heure, une heure s'écoulent. Les *gobe-mouches* croyaient qu'il se préparait à exécuter ce tour. Il leur en jouait un autre : nanti de la recette, il s'éloignait, à petit bruit et au grand galop, de Londres, où il n'a laissé, pour gage de son adresse, qu'une bouteille vide.

De même qu'il y a des *gobe-mouches* dans tous les pays, il y en a dans toutes les conditions, et peut-être, proportions gardées, plus dans les rangs élevés que dans les rangs inférieurs. Quel prince, si baroque, si tyrannique, si maussade que soit son humeur, ne se croit, sur le rapport de ses ministres, sur la foi de ses maîtresses, ou d'après les complimens de ses académies, l'amour de ses peuples et l'admiration de ses voisins?

« On lui fesait accroire
Qu'il avait des talens, de l'esprit, de la gloire;
Qu'un *duc de Bénévent*, dès qu'il était majeur,
Était du monde entier l'amour et la terreur. »

Voltaire, *Education d'un prince.*

Il y a eu pourtant un souverain qui, bien que sensible à la flatterie, ne s'y est pas toujours laissé prendre. A une époque où il était engagé dans une affaire assez délicate, et dans laquelle l'opinion publique ne lui était pas favorable : « Que pense-t-on à Paris de ce qui se passe, dit-il à M. *de la Place*, qui n'était alors ni comte ni marquis, mais sénateur tout platement? —Paris, plein de confiance dans votre droiture et dans votre justice, n'a pas d'autre opinion que la vôtre,

citoyen consul, répond en s'inclinant et pliant en courbe gracieuse et souple, la plus roide et la plus maussade des perpendiculaires, le savant suivant la cour. — Pure flagornerie, répond le consul, en fronçant le sourcil; pure flagornerie, M. de la Place: vous me débitez là tout le contraire de ce qui est. Au reste, l'injustice du public tient ici à l'ignorance des faits; c'est en les publiant que je la ferai cesser. Mais à qui s'adresser pour connaître la vérité si je ne peux pas la tirer d'un mathématicien? »

Le plus fameux *gobe-mouche* de notre âge est sans contredit M. Drake, qui fit à Munich une si belle ambassade, et sut employer si utilement l'or de son gouvernement: on n'a pas fait mieux depuis.

C'est à nourrir des mouches que ce diplomate épuisait ses trésors. Rien de plus innocent, direz-vous. Pas toujours, lecteur, pas toujours; il y a mouches et mouches, et celles qu'il nourrissait étaient d'un genre moins innocent que celles dont nous avons parlé. Nous leur devons un article à part.

Pourquoi a-t-on donné le nom de mouche à certains agens de police, voire même de diplomatie? Est-ce parce qu'à l'exemple des mouches, ils s'introduisent partout où ils espèrent trouver pâture? Cette opinion du docte Ménage n'est qu'un développement d'un passage de Plutarque, qui compare les espions aux mouches. Il semble pourtant qu'il ne faut pas remonter si haut pour trouver l'étymologie de leur nom.

Ce n'est qu'une modification de celui d'Antoine *de Mouchi*, qui ne fut pas duc de ce nom, mais mieux, mais docteur de Sorbonne. Plus connu sous le nom

sonore de *Démocharès*, ce docteur remplissait en France les fonctions d'inquisiteur pour la foi, et se signala dans le seizième siècle par le zèle avec lequel il rechercha les protestans. Les nombreux agens qu'il employa contre ces hérétiques prirent son nom, comme les soldats d'un régiment prenaient celui de leur colonel, et de *Mouchi*, s'appelèrent *mouches*, *mouchards*. Leurs successeurs qui ne savent pas toujours tout, apprendront sans doute avec plaisir que leur métier, anobli de nos jours par tant de gentilshommes qui le professent, avait été sanctifié antérieurement par un honnête ecclésiastique.

Mouchi fut digne d'être leur fondateur. Ce saint homme qui avait, comme juge, eu l'honneur de contribuer à faire pendre le conseiller clerc *Anne Dubourg*, ne mourut qu'après avoir eu le bonheur de voir le massacre de la Saint-Barthélemi. Voilà ce qu'on appelle une vie bien remplie.

Mouchi décéda en 1574. Non moins favorisé du ciel que Saint-Ignace de Loyola qui, vers le même temps, avait institué aussi une confrérie, il avait vu, avant que d'expirer, ses enfans se multiplier et se répandre par toute la France. Elle couvre encore aujourd'hui ce beau pays. *Corrupta est terra ab hujusce modi muscis* (1) : nulle terre n'est plus infectée de cette espèce de mouches. Et dans quelle société si intime, ces insectes venimeux n'ont-ils pas porté leurs ravages ?

Encore un mot sur cette engeance. Des hommes

(1) Exode, chap. VIII.

sans loi et sans foi s'avouent indignes de toute confiance, par cela même qu'ils ont embrassé un si infâme état; néanmoins leur témoignage compromettait encore hier la sécurité, la liberté, la vie même des gens de bien. A quels périls les citoyens n'étaient-ils pas exposés, quand on songe qu'au besoin qui stimule l'activité perverse de ces misérables, se joint la certitude d'être récompensés comme habiles, s'ils font des révélations, ou celle d'être chassés comme imbécilles s'ils n'en font pas; et qu'ils n'ont été long-temps réputés utiles au ministère qui les employait, qu'autant qu'ils étaient nuisibles à la société! Aussi que n'ont-ils pas fait pour se rendre utiles? combien de fois ne les a-t-on pas vus ourdir eux-mêmes des trames pour y impliquer les malheureux aux dépens desquels ils espéraient s'engraisser? Quelles mouches! c'est le venin de la guèpe uni à la perfidie de l'araignée! Honneur au gouvernement qui donne la chasse à ces mouches-là! honneur aux magistrats qui les écrasent!

Les gens qui font ce métier ne sortent pas tous de la classe innocente de la société. « Félicite-moi, ma chère amie, disait à sa camarade une fille qui n'était pas non plus de la classe innocente. — Eh! de quoi? — Mon amant est monté en grade : il n'était que voleur, le voilà mouchard. »

Ces créatures même n'ont cependant pas toutes autant de considération pour ce métier, bien autrement infâme que le leur.

Un particulier, après quelques mois de liaison avec l'une d'elles, lui ayant reconnu des agrémens et des qualités qu'on ne trouve pas toujours dans des fem-

mes d'une classe plus modeste, lui proposa de l'épouser. La fille y consentit, et, par la décence de sa conduite après son mariage, prouva que la vertu peut se rencontrer partout. L'abondance régnait dans le ménage; le mari cependant n'exerçait aucune profession, ne possédait aucune propriété; d'où lui venait sa fortune? Sa femme l'avait plusieurs fois questionné en vain à ce sujet. Un jour, enfin, qu'elle le pressait plus vivement, la vérité lui échappe; il avoue qu'il est espion de police, qu'il est mouchard. — Vous, mouchard! sans doute vous n'avez pris cet infâme métier qu'après avoir réfléchi qu'on risque sa vie à faire celui de voleur ou d'assassin! » Elle dit, et court au Pont-Royal, d'où elle se précipite dans la Seine.

Mais en voilà assez sur cette espèce de mouches; passons à d'autres.

Nomme-t-on pas aussi mouches les parasites?

La Fontaine.

Sans doute que ce nom a été donné aux parasites, parce que, à l'instar des mouches, on les voit accourir à l'odeur des mets.

On appelle aussi mouches, un petit morceau de taffetas noir que les dames mettaient, il n'y a pas longtemps, sur leur visage.

Des érudits prétendent que cet usage ne remonte qu'au dix-septième siècle. D'autres attribuent au seizième, l'honneur de cette invention. Ils semblent avoir raison. Sous le règne d'Édouard VI, une dame étrangère, dit un auteur anglais, cachait par ce moyen une verrue qu'elle avait sur le cou. On s'aperçut que

cela faisait valoir la blancheur de son teint; et ce qui servait à déguiser un défaut, servit bientôt à parer la beauté. Autant pour une cause que pour l'autre, toutes les femmes mirent des mouches.

C'est dans ce sens que La Fontaine fait dire à la mouche :

« Je rehausse d'un teint la blancheur naturelle,
Et la dernière main que met à sa beauté
Une femme allant en conquête,
Est un ajustement des mouches emprunté. »

Ces mouches prenaient diverses épithètes suivant la place qu'elles occupaient dans un joli visage. Au coin de l'œil était *la passionnée;* au milieu du front *la majestueuse;* au pli que le rire dessine sur la joue, *l'enjouée;* au milieu de la joue même, *la galante;* au coin de la bouche, *la baiseuse;* sur le nez, *l'effrontée;* sur les lèvres, *la coquette;* sur un bouton, *la recéleuse.* Taillées en rond, elles s'appelaient *des assassins.*

La forme et la dimension des mouches variait au caprice des dames. Tantôt grandes, tantôt petites, elles figuraient quelquefois des croissans, des étoiles, des poignards. Il est même des pays, en Russie, par exemple, où on les découpait en maisons, en chevaux, en arbres, en carosses. La figure d'une femme était là un vrai tableau de paysage.

La mouche est aussi le nom d'un jeu de cartes où un certain valet prime les rois; elle se joue encore dans les antichambres et ailleurs.

Le mot mouche entre dans la confection de plu-

sieurs proverbes. On dit d'un homme irritable *qu'il est tendre aux mouches.* On demande à un homme qui se fâche sans qu'on sache pourquoi, *quelle mouche l'a piqué.* Ces proverbes s'expliquent d'eux-mêmes. Mais d'où vient celui-ci : *prendre la mouche.* Une des mille académies qui sont au monde devrait bien faire de cette question un sujet de prix. On en a proposé de plus niais, même à l'académie française.

Les juifs dans leurs aberrations religieuses ont offert plus d'une fois de l'encens au dieu des mouches, car telle est la signification du nom de *Beelzebud* (1), devant lequel ils se sont si souvent prosternés. Qu'en attendaient-ils? Dom Calmet dit que cette divinité les garantissait des mouches. Si le fait était prouvé, je crois que d'après ce que nous venons de voir, plus d'un bon chrétien serait encore tenté de se mettre sous la protection de *Beelzebud* ou *Belzebut.*

X.

---

(1) *Idolum muscæ.*

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La discussion du budget, dont s'occupe en ce moment la Chambre, amène aujourd'hui, comme de coutume, une foule de questions incidentes, et fournit aux députés l'occasion de porter un œil investigateur dans toutes les parties de l'administration publique. Le vote des impôts entraîne l'examen de tout le gouvernement, et constituerait à lui seul un système constitutionnel. L'écueil des gouvernemens, c'est la bourse; chaque pas qu'ils font, chaque service qu'ils ont à rendre, exige des espèces sonnantes; l'impôt est le nerf de leur action; c'est le principe vital de leur existence; sans argent, point d'administration, point de force publique, point de respect pour le trône; la légitimité elle-même, sans cet appui nécessaire, allèguerait en vain sa haute et antique autorité. Ceux qui accordent les subsides sont donc les véritables moteurs du gouvernement, l'ame de ce grand corps qui, sans eux, tomberait dans une éternelle paralysie. Les assemblées qui votent l'impôt constituent la société, et c'est encore une raison nouvelle pour regarder le pouvoir législatif comme le premier des pouvoirs, dont l'exécution n'est que l'esclave.

Mais cette prérogative de voter l'impôt, qui fait la force des états constitutionnels, et la garantie de la liberté, serait illusoire s'il fallait que cet impôt fût accordé en bloc, sans examen partiel, sans recherche

des dépenses particulières, sans qu'il fût permis d'en apprécier l'utilité et la moralité. Il semble donc que ceux-là comprennent fort mal le système représentatif, qui ont voulu que la Chambre s'abstînt de voter des détails. Ils sont tombés pour le moins dans une grande erreur, et la haine de la liberté peut seule les engager à y persister. Il est de toute évidence que le premier, le plus fort, le véritable moyen d'oppression employé par Bonaparte, ce fut l'interdiction faite aux députés d'entrer dans les détails du budget.

Il est une autre doctrine fort dangereuse, à laquelle les ministres semblent croire, mais que les députés devraient fortement repousser. On prétend qu'une fois que le budget est alloué, il est permis à l'autorité exécutive de le distribuer à son gré. D'où il suit que lorsque la Chambre a voté une somme pour les officiers à demi-solde, pour les légionnaires, le ministère peut la transporter au clergé. D'où il suit que si le ministère voulait créer des janissaires royaux, enrégimenter des étrangers, soudoyer des espions, entretenir des semences de division chez nos voisins, organiser et punir des conspirations, il en aurait le droit, pourvu qu'il n'excédât pas le budget, ou plutôt même en l'excédant, attendu les *bills d'indemnité*. Si l'autorité peut détourner l'argent du peuple de l'usage qui lui est assigné par la Chambre, il est évident qu'elle pourrait, en économisant sur les dépenses de l'administration, destiner un fonds à des usages anti-nationaux, à des dépenses illicites, à des traitemens injustes. Une telle doctrine n'est pas soutenable; elle ruine de

fond en comble l'utilité du vote annuel, elle enlève aux députés toute base possible de discussion, et le despotisme en serait le résultat certain et inévitable.

Remarquons cependant que ces principes soutenus par M. Bellart, développés en d'autres termes par M. de Serre, ont à peine trouvé des adversaires. Ce silence prouve que le régime constitutionnel a encore pour nous beaucoup de terres inconnues.

La discussion du budget de la guerre a réveillé le côté droit. Sorti d'un silence dont s'était enrichie la liberté, il est rentré dans la carrière des déclamations. MM. de la Bourdonnaye et Cornet d'Incourt sont jusqu'à présent les éclaireurs du parti dont M. de Villèle forme le corps d'armée ; mais le côté gauche n'a point laissé tomber les insultes faites par ces messieurs à la France et à la liberté. MM. les généraux Grenier et Lafayette ont répondu dignement aux calomniateurs de notre armée, et cette réponse est arrivée d'autant plus à propos que tout dernièrement le ministère avait calomnié le côté gauche dans le *Times*, inconsidérément répété par un journal indépendant. M. de Serre qui cherche à se réhabiliter chaque jour, a soutenu cette fois les libéraux. Quels que soient les torts de ce ministre, les libéraux, sans oublier le passé, ne peuvent manquer de reconnaître dans le présent une tendance à revenir vers les principes. Mais lors même que les libéraux lui pardonneraient, se pardonnerait-il à lui-même ?

Les reproches de la conscience ne peuvent se fuir. Déjà M. de Serre en fait la triste expérience. Avant qu'il prononçât son trop fameux discours, avec quelle

assurance ne se montrait-il pas à la tribune! Fort du sentiment intérieur, assuré de la bienveillance publique, ses regards se promenaient sur l'assemblée qu'il dominait de toute la puissance du talent et de la vertu; aujourd'hui, plus d'assurance quand il se montre : un embarras visible se manifeste dans ses gestes et dans son port; un murmure même léger le trouble; il sent qu'il n'inspire plus de confiance à ses auditeurs. Cet embarras, au reste, prouve que si M. de Serre a fait une faute, il a une conscience au joug de laquelle il ne s'est point encore soustrait.

Écoutez tel autre ministre, au contraire. Se démonte-t-il jamais? Un tumulte épouvantable lui coupe la parole, on lui barre le chemin de la tribune; n'importe, il attend et monte. Le bruit ne l'effraye pas; il parle, le ventre écoute, crie silence, puis bravo, se lève, et la cause est gagnée.

Nous reviendrons sur la discussion du budget de la guerre, surtout en ce qui concerne les Suisses.

— On lit dans la correspondance du *Courrier* du 31 mai, la nouvelle suivante, dont nous ne garantissons pas l'authenticité.

« On sait que M. de Serre avait eu une audience d'une demi-heure avec S. M. avant la discussion des pétitions relatives aux bannis.

» Au moment où l'ordre du jour fut adopté par acclamation, M. Dupleix de Mezy, directeur des postes, en informa le Roi par un billet. S. M. écrivit de suite au garde des sceaux, qui était encore à la Chambre, un billet autographe, dans lequel S. M. disait « qu'elle

n'oublierait jamais les services qu'il venait de rendre à lui et à sa famille. » Le même soir le Roi dit à madame de Serre, à l'instant où elle passait dans le cercle, que la journée avait été glorieuse pour son mari, qui avait acquis un titre incontestable à sa reconnaissance éternelle.

» Le mot *jamais* prononcé avec tant de solennité a alarmé les libéraux. Dans le *Journal de Paris* de vendredi et *le Moniteur* du 28, on établit quelques modifications. Un libéral spirituel observait à ce sujet que, d'après ces observations, *jamais* voulait dire maintenant *bientôt.* »

— Nous avons, dans notre dernier numéro, réclamé contre la facilité, tout-à-fait déplorable, avec laquelle certains percepteurs des contributions multiplient les sommations avec frais. Il est juste de dire aussi que cet abus trouve souvent sa cause dans la tyrannie des receveurs particuliers à l'égard des comptables, qui n'apportent pas assez vite des deniers dont les premiers puissent tirer intérêt pendant les huit ou quinze jours qu'ils restent à leur disposition. Certains receveurs particuliers emploient souvent, pour parvenir à leur but, des expédiens tout-à-fait arbitraires et vexatoires. Souvent ils laissent à leurs commis les rênes de leur administration, et le choix des mesures à prendre pour accélérer la rentrée des contributions. Il en est qui ne s'occupent d'autre chose que de signer sans lire, et de toucher leurs appointemens. Il est utile de dénoncer de tels abus au gouvernement, afin qu'il ne reste aucun prétexte pour les tolérer.

— M. le baron Marcassus de Puymaurin vient de se réunir à son honorable ami, M. Cornet d'Incourt, pour défendre la nation suisse injustement attaquée par de nouveaux successeurs de Marat, au rang desquels le baron de Puymaurin a tout naturellement fait entrer M. Dupont (de l'Eure). Le principal argument de l'apologiste des troupes suisses ne lui appartient pas. C'est celui que le parti suisse de la Chambre répète à satiété, et que les journaux suisses de Paris ont ressassé toutes les fois qu'il s'est agi de démontrer que la France doit garder des troupes qui épuisent le trésor français, sans nous dédommager par leur bonne conduite. Si nous renvoyons les régimens suisses, a dit le baron de Puymaurin, il faudra dépenser deux cent millions pour garnir notre frontière, laissée sans défense. N'est-ce pas se moquer étrangement de ses auditeurs que de leur présenter la paix entre une puissance du premier ordre, et une du troisième, sinon du quatrième, attachée à l'emploi de douze mille des habitans de la moindre par la plus grande? C'est comme si l'on disait que la France achète continuellement la paix avec la Suisse, et par conséquent que l'état de guerre est l'état naturel de ces deux puissances respectives; c'est insulter la France, qui ne craint point les Suisses, et à laquelle on est assez hardi, ou plutôt assez de mauvaise foi, pour lui dire que son intérêt doit lui faire payer un impôt aux Helvétiens.

Quant à l'absence de places fortes, je ne sache pas que du temps de Bonaparte, la Suisse ait débordé chez nous, quoiqu'il n'y eût pas de Suisses dans la

garde impériale. On dit que si nous renvoyons les Suisses, il faudra lever un nombre égal de Français par recrutement forcé. On me permettra de dire d'abord que les Suisses qui entourent le Roi sont une véritable inutilité, la garde royale étant assez nombreuse pour faire à elle seule un service que dans d'autres temps la garde impériale ne céda à personne. Ainsi il est inutile de faire des lévées pour remplacer les Suisses qui entourent le Roi. Quant à ceux qui sont répandus dans le reste de la France, j'ose dire que parmi les anciens soldats, on aurait bientôt trouvé à les remplacer, et que pour des officiers nous savons tous que la France n'en manquera pas de long-temps. Ce soin d'ailleurs de repousser le recrutement forcé n'aurait pas d'autre but que de faire créer une armée toute étrangère, ce qui ne laisserait pas que de placer en de dignes mains le dépôt de l'honneur national. On voit que les raisonnemens de MM. de Puymaurin et Cornet-d'Incourt sont fort loin de satisfaire la raison. Ils satisfont beaucoup mieux les passions honteuses de quelques transfuges, et les intérêts méprisables de quelques émigrés qui, lorsque toutes les fonctions seront occupées par des étrangers, auront des droits incontestables à y parvenir. Ces gens-là cependant parlent de Marat et de successeurs du 10 août ! Ils calomnient en face et insolemment leurs collègues! Au reste, on ne leur rendra pas la pareille; il y a long-temps qu'il n'est plus possible de les calomnier.

— Encore le baron de Puymaurin. *Ecce iterùm Crispinus.* Cet honorable député a prononcé ces jours

derniers une opinion qu'il a fait distribuer d'avance à la partie blanche de la Chambre. Il s'agissait de marine, et M. Puymaurin est si gai que chacun bâillait en l'écoutant; lassé de parler dans le tumulte : « Messieurs, dit-il, la cabale m'empêche d'être entendu. » Eh! monsieur de Puymaurin, il n'y a pas contre vous d'autres cabales que vous-même, et vos discours. Tout le monde n'est pas assez heureux pour que l'on conspire contre lui. L'ennui seul fait, quand vous parlez, l'office de conspirateur.

— On a remarqué ces jours derniers que M. Decazes s'est présenté à la Chambre, et même à la tribune, en pantalon blanc. Ce n'est pas là de l'étiquette. M. Decazes aurait dû se souvenir que le suisse de l'hôtel du ministère de l'intérieur refuserait tout individu qui se présenterait en habit aussi négligé. Je ne sais au reste si un ministre doit autant de respect à la représentation nationale, que les individus en doivent aux ministres.

— La manie des caricatures fait tous les jours des progrès, et nous en voyons tous les matins paraître de nouvelles. Tous les partis ont les leurs, et se lancent mutuellement des épigrammes *de dessin*. C'est ainsi que chaque journal reçoit des injures et des éloges. Parmi les caricatures qui font fortune on distingue celle qui est au bas du tableau statistique de la Chambre des députés. J'aime beaucoup l'habit vert de M. Martainville, et le masque du *Journal des Débats*. *Les Lettres Normandes* y figurent sous les traits de

Gaspard l'avisé. C'est beaucoup d'honneur qu'on leur fait, car Gaspard l'avisé est certainement un garçon d'esprit. Dans une caricature royaliste, *les Lettres Normandes* sont figurées par un monstre à deux gueules; l'une dit oui, et l'autre dit non. Voilà ce qu'on appelle une calomnie des mieux caractérisées. Nous prierions MM. les auteurs de nous indiquer celle de nos bouches d'où sort l'éloge des ministres, et celui des hommes monarchiques. Une des meilleures caricatures qu'il y ait, c'est celle du *Conservateur* gémissant sur un tas de ruines. Ce journal est là dans son centre; il est assis sur les priviléges, ayant à sa droite les *dîmes*, et à sa gauche la corvée. C'est, comme on voit, un cortége approprié au personnage. Un combat entre *la Quotidienne* et *le Constitutionnel* est représenté dans une autre planche. Rien n'approche de la figure gothique et de la démarche déhanchée de *la Quotidienne*. A part l'habit de François Ier, elle rappelle les vraies tricoteuses du club des Jacobins, criant sans cesse, d'une voix enrouée, *à la guillotine!* Si la caricature dont il s'agit n'était déjà assez ancienne, on eût pu croire l'auteur inspiré par un article inséré dernièrement dans lequel *la Quotidienne*, indignée du rappel de quelques bannis, hurlait ces mots : *A la proscription!*

— C'est le 15 du mois que paraissent à la fois *la Rénommée* et *le Drapeau Blanc* quotidien, *le Censeur*, et la feuille nouvelle de MM. Dussault et Feletz. Nous allons nous trouver d'une richesse qui pourra épouvanter les abonnés, de même, à-peu-près, qu'une

table trop garnie enlève d'avance l'appétit aux convives. On ne pourra plus suffire à lire les journaux, qui cependant seront des chefs-d'œuvre si on en croit leurs prospectus. Déjà, dit-on, les anciennes feuilles se préparent à soutenir la concurence ; tout le monde fait des préparatifs, excepté *la Gazette,* qui n'en a fait d'autre que de commander, au prix le plus modeste, son enterrement. *Le Constitutionnel* a fait l'acquisition précieuse de M. Etienne. *Le Journal des Débats* renvoie M. Maltebrun, comme n'étant plus assez pur pour lui. Il cherche, dit-on, à enrôler M. de Chateaubriant ; mais des propositions qui lui ont été dernièrement faites par M. Decazes, ont fait suspendre la négociation. *La Quotidienne* tourne ses vues sur M. de Bonald et sur M. Fiévée, qui rivaliseront de clarté. *L'Indépendant* s'allie, a-t-on dit, avec M. Chauvelin qui lui garantit sa protection libérale. *Les Annales,* qui ont déjà pris le nom de *Constitutionnelles,* méditent un changement de titre, de forme, d'impression, de rédaction ; on assure même que leur écusson ne survivra pas au naufrage. *Les Annales,* au reste, n'ont pas tort de dépouiller le vieil homme : non que je prétende qu'un écusson dépare nécessairement un journal, mais je crois que les signes les plus respectables, quand ils sont déshonorés par *la Gazette de France* et par *la Quotidienne,* doivent être évités. Si *les Annales* sont constitutionnelles, elles seront plus royalistes sans écusson, que *le Drapeau Blanc* et *le Conservateur.*

— L'article du *Journal de Paris,* relatif à *la so-*

ciété de la liberté de la presse, a été le prélude de plusieurs déclamations de *la Quotidienne* et du *Journal des Débats*. Nous nous abstiendrons de répondre aux calomnies de ces feuilles. La société *des Amis de la presse* se défend assez par une publicité qu'elle ne repousse point, par son amour du bien public, et par son mépris pour les libellistes.

— On assure que M. Decazes vient d'acheter le château de Lucienne.

— Un député, ci-devant du côté gauche, a été honoré, ces jours derniers, d'un dîner au ministère des affaires étrangères. On assure que cet honorable transfuge a déjà fait de tels progrès dans la carrière ministérielle que, loin de cacher à personne le dîner précité, il se plaît, quand il rencontre quelqu'un de ses amis, à lui faire une énumération complette des vins qu'il a bus, et surtout des plats qu'il a comptés autour de la table.

— SIGNEZ LA PAIX.

Chanson chantée au dernier banquet des Soirées de Momus.

Air *de l'Indépendant.*

En tous lieux retentit la guerre;
J'entends rugir les factions :
Cinq rois se partagent la terre,
Et déciment les nations.

Le trouble règne dans l'église,
Il règne encor dans les palais;
Le sage en vain répète sa devise :
Faibles mortels, signez, signez la paix.

Peuples, si votre indépendance
Périt sous quelques rois jaloux,
N'accusez que votre démence,
Qui toujours vous arme entre vous.
Divisés, on vous tyrannise;
Unis, les rois sont vos sujets.
Le sage en vain, etc.

Des orages de nos tribunes
Qui n'a point entendu le bruit?
Si de ces clameurs importunes
Du moins nous tirions quelque fruit!
Mais la servitude soumise
Veille seule dans nos palais.
Le sage en vain, etc.

Des soldats mitrés, dans les chaires,
Combattent la croix à la main,
D'intrépides missionnaires
Damnent, en hurlant, le prochain.
A leur aspect tout se divise,
Le Français combat le Français.
Le sage en vain, etc.

J'aime le dévouement sublime
De nos intrépides soldats,
Leur vertu subjugua l'estime
Des peuples vaincus par leur bras;
Mais ceux que le sort favorise
Déplorent un jour leurs succès.
Le sage en vain, etc.

La gloire en charmes est féconde;
Mais craignez les retours amers:

Tel dont le bras vainquit le monde,
N'a pas où cacher ses revers;
Tel vainqueur trouve avec surprise
Les étrangers dans ses guérêts.
Le sage en vain, etc.

D'un peuple entier la voix répète:
Français, restons toujours unis;
Si l'on veut calmer la tempête,
Plus d'étrangers, plus de bannis.
A ce noble vœu qu'il méprise,
Un insensé répond *jamais!*
Le sage en vain répète sa devise:
Faibles mortels, signez, signez la paix.

L. T.

— Une tactique très-connue est celle de certaines gens qui donnent pour des faits les choses qu'ils désirent, et qui présentent leurs espérances comme des réalités. C'est ainsi que *le Journal des Débats*, de sa propre autorité, change les ministres, renvoie M. de Serre et M. de Saint-Cyr; congédie également M. Louis; conservant seulement M. Decazes, avec lequel il vient de conclure, à ce qu'on dit, un traité, dont les frais seront pris sur les dépenses secrètes. Ces nouvelles de changement du ministère méritent le plus profond mépris. Elles ne peuvent nous apprendre qu'une chose, savoir, que *le Journal des Débats* désire ardemment que les ministres soient changés.

— Parmi les romans que l'on publie chaque jour, on doit distinguer un ouvrage d'Auguste Lafontaine, tout nouvellement traduit en français par un ano-

nyme, qui paraît fort accoutumé à écrire. Il est intitulé : *Silvius et Valeria*, ou *le pouvoir de l'Amour* (1). Du naturel, des détails intéressans, des scènes pathétiques, un style élégant et facile, tels sont les principaux mérites qui recommandent ce roman, qui honore aussi bien son auteur que son traducteur.

— Au rédacteur des *Lettres Normandes*.

Dinan, le 27 mai 1819.

Monsieurs,

Qu'ils sont plaisans messieurs du *Conservateur*, qu'ils ont d'imaginative dans leurs espiégleries! en conscience, nous serions tentés de les complimenter, si nous trouvions dans leurs *citations pour rire*, non de la vérité, parce qu'on en exige pas d'eux, mais seulement de la vraisemblance.

Ils nous ont joué le tour fort innocent de faire figurer notre pays et ses habitans, dans une anecdote où brille l'hilarité ordinaire au *Conservateur*, et où on reconnaît aisément sa véracité accoutumée.

Aux pages 335 et 336 (33e livraison) de cet écrit *patriotique*, ces messieurs parlent *d'un château sur les bords de la Rance, à quelques lieues de Dinan.....*, flanqué de tours féodales....., dont le propriétaire, ancien chef de chouans....., est surveillé

(1) Deux vol. in-12. Prix 4 fr., et 5 fr. par la poste. Chez Plancher, libraire, rue Poupée, n° 7; et chez Foulon et comp.

par des hommes qui, depuis 1793, etc., etc., et dans lequel est domicilié un corbeau qui parle comme Duguerlin, et semble appuyer le démenti donné à l'occasion des cocardes vertes, au patriarche des libéraux bretons, le noble pair Lanjuinais.

A la vérité, il n'est pas rare, de nos jours, de rencontrer certains *personnages aux présages sinistres,* qui singent l'air et les paroles de nos braves, et qui, comme le corbeau du *Conservateur,* se sont sauvés, et se sauveraient encore dans l'épaisseur des bois, à la moindre apparence du danger; mais il serait plus difficile de trouver dans l'arrondissement de Dinan, et dans toute la partie des côtes du nord qui avoisine la France, *un château, un corbeau, et des hommes de 93,* comme les dépeint *le Conservateur,* ainsi que le souvenir des faits qu'il nous raconte.

Ces messieurs seraient donc bien aimables si, pour ne pas éprouver la sévérité d'un démenti, ils consentaient à nous dire en quelle commune on se serait disposé à donner l'assaut à un château; s'ils voulaient nous désigner la place d'où serait sortie la troupe pour faire cette guerre en temps de paix, et qui aurait ordonné cette grande expédition; ou seulement quels seraient les cerveaux, autres que les leurs, où de pareilles folies auraient pris naissance.

Quant aux hommes aux cocardes vertes, il est constant qu'ils ont fait une apparition dans l'autre extrémité du département; mais le bruit de leur arrivée dans notre arrondissement ne s'est pas un instant répandu. Puissent-ils nous épargner toujours leurs

visites! puissent les écrivains du *Conservateur* nous épargner désormais leurs politesses! puissent les uns et les autres, bien convaincus de l'inutilité de leurs efforts, abandonner leurs espérances, et rentrer parmi les amis de l'ordre et de la paix!

C'est le bonheur que nous leur souhaitons.

B.....

P. S. Nous ne pouvons dire si, parmi les cris de guerre et de victoire de Duguesclin, on peut ranger : *Vive le Roi; aux armes, en avant les gars;* mais nous pouvons assurer que tel ne fut jamais le cri des chouans de nos environs, qui n'eurent rien de commun avec le vaillant connétable. Quelques-uns de nos concitoyens, qui ont eu plusieurs fois occasion de leur courir sus, les ont souvent entendus, quand ils ont pu les atteindre, pousser le cri : *Egaillons* (1)*-nous, les gars, voici les bleus;* et la manœuvre qui suivait prouvait que ce n'était pas un cri de victoire.

(1) *S'égailler,* se disperser en fuyant.

EPIGRAMME

Sur le Conservateur.

Vieux habits, vieille politique,
Vieux parchemins, vieux concordats,
De tout conserver il se pique,
Hormis ses abonnés, qu'il ne conserve pas.

TABLE

Des Matières contenues dans ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F, G.

H, I.

J, K.

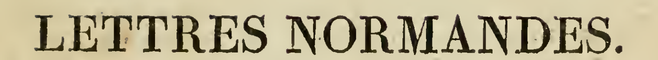
L, M.

N, O, P, Q.

R, S, T, U.

V, W.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.



LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON

LETTRES
NORMANDES,

OU

CORRESPONDANCE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

TOME SEPTIÈME.



A PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

Et chez FOULON et Comp., *même adresse.*

1819.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des correspondances privées. — Spectacles. — Des Processions. — Pétition du grenadier qui sauva la vie de Bonaparte le 18 *brumaire. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 18 juin 1819.

Des Correspondances privées.

L'INVENTION des *correspondances privées* paraît être due au dernier ministère. Le coup d'essai des inventeurs fut, si je m'en souviens bien, la publication des détails de cette fameuse conspiration royaliste, à l'existence de laquelle plusieurs personnes croient encore, mais qui se termina d'une manière également honteuse pour le dernier ministère, soit qu'elle fût réelle, soit qu'elle fût une de ces créations machiavéliques auxquelles les gouvernemens faibles recou-

rent quelquefois pour donner le change à l'opinion qu'ils veulent égarer. Depuis cet essai malheureux, on aurait cru que le ministère d'alors renoncerait à faire de nouvelles tentatives; c'eût été une erreur: le moyen qu'un gouvernement abandonne une invention à l'aide de laquelle il peut sans danger, et sans contradicteurs, répandre la diffamation et la calomnie sur les citoyens que son or ou ses emplois n'ont pas séduits; une invention qui permet aux haines cachées de prendre un libre essor, qui affranchit celui qui en profite du joug des convenances, et le met au-dessus des lois protectrices qui punissent les calomniateurs! Le dernier ministère n'eut donc garde de se priver des ressources qui étaient offertes à l'accomplissement de ses vengeances; la diffamation continua de s'échapper des bureaux ministériels, pour recevoir un asile dans des feuilles étrangères, et revenir avec l'inviolabilité de l'anonyme porter à ceux qu'elle frappait des blessures d'autant plus difficiles à guérir que leur origine n'était pas connue.

Les ultras avaient été les premiers atteints par *les corespondances privées;* aussi ne trouvèrent-ils point d'expressions pour qualifier ces attaques obscures dont les leurs étaient victimes. M. de Chateaubriand publia à cette occasion une brochure dans laquelle il manifesta son indignation dans les termes les plus immodérés; mais, étrange contradiction de ce parti, qui n'eut jamais d'esprit de conduite, et qui depuis vingt ans fut toujours différent de lui-même! en même temps qu'ils déployaient toutes les forces de leur éloquence contre *les correspondances privées* du minis-

tère, les royalistes organisaient une *correspondance privée* plus violente, plus calomnieuse encore, et dirigée à-la-fois contre les ministériels et les libéraux. Encore blessés par la diffamation, ils se mirent à diffamer. On vit des diatribes que la pudeur eût repoussées du *Conservateur*, qui peut-être eussent paru trop virulentes au *Drapeau blanc* lui-même, trouver un refuge dans les longues et méprisables colonnes du *New-Times*, et chaque jour les feuilles de Paris, les reproduisant sans certificat d'origine, leur donnèrent des lettres de naturalisation. Mais n'oublions pas de remarquer un fait qui honore les indépendans, et qui prouve plus que jamais que là où se trouve la force, se trouve aussi la modération : tandis que le ministère et les ultras rivalisaient de fureur et d'infamie, les hommes constitutionnels furent toujours les seuls qui n'eurent point de *correspondances privées*; aujourd'hui même ils n'en ont point encore.

On eût été porté à croire que le ministère actuel repousserait l'héritage honteux des *correspondances privées*. Amené sur la scène politique par l'amour qu'on lui supposait pour la loi des élections; apologiste présumé des principes constitutionnels auxquels il devait son existence, il paraissait assez jaloux de sa propre gloire pour mépriser une arme qui déshonore celui qui s'en sert, et qui est aujourd'hui trop déconsidérée pour qu'elle puisse produire un mal réel. Et en effet, tant que le ministère nouveau s'appuya sur l'opinion, tant qu'il se fit le défenseur éclairé des doctrines libérales, tant qu'il ne fut point effrayé d'une honorable popularité, le ministère n'eut point besoin de cette

ressource, qu'on ne saurait employer lorsqu'on n'a rien à se reprocher, et dont en conséquence le déshonneur est la condition première. Mais lorsque le 17 mai dernier eut été pour ainsi dire son 18 brumaire, lorsqu'il se fut engagé sans réflexion dans le faux sentier des bascules et des catégories, alors il fallut bien qu'il recourût aux seuls moyens de défense qui lui restaient contre tous les partis également irrités. Nous revîmes paraître avec une exagération nouvelle et toujours croissante des déclamations, des injures, des calomnies, contre chaque parti; le côté gauche, qui ne serait pas français s'il eût continué de marcher avec les ministres après le 17 mai, devint le point de mire des correspondans privés; on l'abreuva d'invectives; il fut dénoncé dans le *Times*, et le *Journal officiel de Paris* s'empressa de recueillir des diffamations qu'il n'eût osé insérer de prime abord, parce que les ministres qui le rédigent ont en France des liens de convenance qui n'existent plus au-delà des mers. C'est ainsi que Londres nous approvisionne aujourd'hui de délations, comme elle nous approvisionnait jadis d'espions, d'agens secrets, comme elle approvisionnait la Vendée de boulets et de fusées à la congrève. Tant il est vrai que ce sera toujours de ce pays que sortira tout ce qui sera propre à répandre en France la discorde et la guerre civile.

Parmi les nombreuses *correspondances privées* dont nos journaux libres nous révèlent chaque jour l'existence, tous les amis de la liberté ont remarqué un article inséré dans le *Times* du 31 mai, article qui peut passer pour un résumé assez complet du système

mixte et bâtard nouvellement adopté par le ministère. Les ultras qui paraissent les moins ménagés, y sont dans le fait plus encouragés que les indépendans. Sans doute on les montre implacables dans leurs vengeances, avides de pouvoir, et nourrissant une espérance continuelle de ressaisir l'autorité qu'ils ont exercée d'une manière si funeste. Sans doute on les présente comme dépopularisés, haïs de toute la France, et frappés d'un mépris au moins égal à la haine qu'ils inspirent à si juste titre ; mais après leur avoir dit ces vérités, on ajoute que les indépendans sont bien peu prévoyans dans leurs attaques contre le ministère, puisque, s'il est renversé, le Roi qui ne se décidera *jamais* à prendre des ministres dans leurs rangs, choisira certainement des ultras; de sorte qu'après avoir dépeint ceux-ci comme cent fois plus dangereux que les indépendans, après avoir fait envisager leur avènement au pouvoir comme un malheur public, comme un acheminement vers les exils, les proscriptions, la guerre civile, on ose ajouter que le Roi les préfère dans son cœur aux hommes constitutionnels; raisonnement téméraire qui tendrait à faire croire que notre Roi pourrait choisir ses ministres parmi des hommes justement regardés comme les fléaux de leur pays, et comme les instrumens nécessaires de la ruine nationale.

On a calomnié, nous n'en doutons pas, le prince qui nous gouverne. Son cœur français n'a point d'affection pour les hommes qui respirent la ruine de la patrie. Sa haute sagesse ne peut être trompée à ce point qu'elle souscrive à la nomination des ultras ; l'intérêt de son trône qui n'a point de fondement plus

solide que l'amour du peuple, lui fait assez sentir que s'il fallait qu'il changeât le ministère, il ne devrait point rétrograder vers une faction cruelle ; et ceux qui dans d'obscures correspondances n'ont pas craint de le peindre ultrà-royaliste dans le fond de l'ame, ont diffamé leur Roi, ont insulté à sa prévoyance, ont cherché à le noircir dans l'esprit des peuples.

En partant de cette idée que jamais le Roi ne choisira ses ministres parmi les hommes constitutionnels, le correspondant ministériel a démandé où voulaient arriver ces derniers en cherchant à déconsidérer le ministère actuel. « Pourquoi, dit-il, cette fureur de tout décréditer, de tout déprécier, sans rien proposer à la place ? » La réponse est aisée. D'abord, il est faux que les indépendans cherchent à renverser les hommes ; ce sont les doctrines qu'ils attaquent ; c'est aux doctrines qu'ils déclarent la guerre, jamais ils ne désirent la chute de l'homme ; ils voudraient qu'il s'amendât, si cela est possible. Rien n'est moins personnel que les libéraux. Ils se gardent de demander des fonctions publiques ; au contraire, ils applaudissent aux destitutions qui les frappent, parce qu'ils savent qu'ils regagnent en indépendance et en considération ce qu'ils perdent en faveur ; en cela bien différens des ultras, qui sans cesse réclament les places qu'ils ont perdues, qui nous étourdissent de leurs gémissemens intéressés ; qui mendient des dignités l'outrage à la bouche, à peu près comme ces pauvres insolens qui, dans les campagnes, menacent de mettre le feu à la maison des villageois qui leur refusent l'aumône.

Vous dites que nous ne voulons rien mettre à la place

de ce que nous attaquons; étrange mauvaise foi ! Vous n'écoutez donc pas les discours que nos députés font entendre à la tribune ; vous ne lisez donc aucun des écrits publiés par les écrivains libéraux ? Si vous écoutiez les uns, si vous lisiez les autres, vous sauriez bientôt ce que nous voudrions mettre à la place de votre système, de vos fautes, de vos harangues. Nous voudrions qu'au lieu de vous obstiner à suivre une route trompeuse au bout de laquelle vous trouverez votre ruine, vous fussiez franchement d'un parti ou d'un autre; nous voudrions qu'au lieu de laisser dans les places des hommes de 1815, qui font insulter dans les journaux la nation qu'ils ont décimée, vous remplissiez ces places de citoyens dévoués à la Charte ; nous voudrions qu'au lieu de nous présenter des budgets qui accablent le peuple, pour entretenir, à grands frais, une administration dévorante, vous proposassiez des réformes, en commençant par réduire vous-mêmes ces traitemens énormes qui vous servent à soudoyer la bassesse, à nourrir l'esclavage, à acheter les libertés publiques. Nous voudrions qu'au lieu d'amuser le peuple à des cérémonies dispendieuses et futiles, vous employassiez notre argent à lui donner des mœurs fortes et constitutionnelles ; nous voudrions que, sans relever les statues de rois méprisables, vous missiez vos soins à encourager l'industrie, à élever des monumens utiles; nous voudrions que, loin de faire retentir la tribune des accens de l'inhumanité, loin de prononcer imprudemment l'inexécutable *jamais*, vous fissiez un meilleur usage de talens que la patrie paie assez cher, en cherchant à propager les lumières

constitutionnelles, à dissiper les préjugés, à étouffer les factions; nous voudrions que la Charte ne restât pas sans lois organiques, que le jury ne fût pas livré à vos créatures, que votre responsabilité ne fût pas une chimère; que vous ne demandassiez pas à la fois pour le même homme, un bill d'indemnité, et une récompense nationale; enfin, nous voudrions que, renonçant à faire insérer dans les journaux d'un peuple ennemi de ténébreuses calomnies, vous n'évitassiez plus de paraître au grand jour, d'attaquer en face des adversaires généreux ; en un mot, que vous ne vous servissiez plus de stylet, puisqu'il n'y a plus d'Italiens dans le ministère.

Voilà nos vœux ! Nous les exposons sans crainte ! nous n'allons point les confier à des feuilles étrangères; nous leur donnons cette publicité que la franchise recherche toujours; laissant à d'autres le privilège de calomnier dans l'ombre, ou, en d'autres termes, d'écrire des *correspondances privées*.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Ce que j'avais prévu avec tous les amateurs de spectacles, est arrivé; le schisme est à son comble, et le corps théâtral est menacé d'une entière dissolution; le succès des prétentions de Talma et de mademoiselle Mars, ne pouvaient manquer de tenter ceux qui croient avoir les mêmes titres. Mademoiselle Duchesnois, Lafon, Damas et Mourose demandent aussi des augmentations et des congés, et menacent d'une retraite. Je ne prévois pas quelle issue heureuse peuvent avoir ces démêlés pour la comédie. Si les nouvelles prétentions sont rejetées, la scène sera déserte, et il faudra que la comédie se passe des acteurs, et que les acteurs se passent de la comédie. Si elles sont accueillies, comme elles ont ce double but, recevoir beaucoup et ne pas travailler, je ne sais trop qui remplira la caisse pour subvenir à la dépense de tant de *sinecures*, et pour enrichir tant de paresse, à moins que le budget de l'état n'y pourvoie; je ne vois bientôt plus que les pensionnaires pour faire les frais de la société. Il serait plaisant que Dumilatre, Aristippe, madame Cosson et mademoiselle Wenzel fussent chargés de faire la fortune de Talma, de mademoiselle Mars, et de mademoiselle Duchesnois. L'esprit de dissension gagne de proche en proche. La contagion s'est communiquée à l'Opéra. Lavigne, ce héros de la scène lyrique, après avoir boudé comme Achille, dont il est

l'image chantante, n'a pas, comme Achille, goûté ce plaisir si doux pour un grand cœur ulcéré, de voir ceux qui l'avaient offensé s'humilier devant lui, lui apporter de riches présens, et le supplier de reprendre ses armes. Un autre a saisi sa formidable épée; Lecomte, qui n'était encore connu que par des exploits vulgaires, est allé à sa place braver Agamemnon et sauver Iphigénie. Il n'a pu dévorer ce double affront, et sa noble colère s'est exhalée dans une lettre, où il s'en prend, non pas aux auteurs de son injure, mais à ce pauvre *Journal des Débats.* On reconnaît bien là le farouche vainqueur d'Hector, qui se vengeait sur un corps inanimé. Sortons un peu des souvenirs fabuleux dont il est bien difficile de se défendre quand on parle de l'Opéra. M. Duvicquet pense que Lavigne a contracté beaucoup de défauts dans ses caravanes de provinces. Lavigne oppose à des critiques aussi *sévères qu'erronées,* les suffrages qu'il a recueillis dans les villes du midi, et dans les cantons Suisses, de la part des amateurs et des *autorités.* Passe pour les amateurs; mais il y aurait trop de tyrannie à soumettre notre jugement à celui des autorités françaises ou suisses; ce serait étrangement abuser des mots que d'invoquer comme autorités, en matière de goût, les autorités constituées. Tout le monde sait aujourd'hui que les oreilles des grands *sont souvent de grandes oreilles.*

Au milieu de cette effervescence générale, de cette révolte des acteurs contre leurs théâtres, Feydeau vit en paix. Comme il a peu à perdre, du moins en hommes, il n'a point de grands efforts à faire pour con-

server le peu qu'il a. Il ne connaît point l'aristocratie du talent, aristocratie qui n'est guère moins tracassière et despotique que celle de la naissance. Là, point de jalousies, de rivalités ombrageuses, de prétentions exclusives; c'est une médiocrité uniforme et toute fraternelle,

Et d'un même néant la triste égalité.

Feydeau prend un parti auquel la Comédie-Française sera bien obligée de recourir lorsqu'elle n'aura plus d'acteurs, c'est de recourir aux auteurs, et d'attirer le public par l'appât des pièces nouvelles. Il a lieu de se féliciter de la reprise de l'*Une pour l'Autre*, jolie comédie de M. Étienne, à laquelle Nicolo presque mourant associa les derniers accords de sa lyre. Mais une lourde chute a tristement compensé les résultats de ce succès. *Marini*, drame des plus noirs et des plus ennuieux, vient d'être sifflé. Trompé par le nom du personnage et par le titre d'*opéra-comique*, j'avais cru qu'il s'agissait de quelqu'une des aventures du poète Marini, plus connu sous le nom de chevalier Marin, qui faillit être tué d'un coup de pistolet par un autre poète italien nommé Murtola, jaloux de ses talens, et contre lequel il avait fait une satire. Aussi généreux que malin, Marini se vengea en sollicitant et en obtenant la grâce de son assassin, et en faisant contre lui de nouvelles épigrammes. La satire ne lui avait procuré que des persécutions : il vint en France à la cour de Marie de Médicis. Le métier de courtisan lui valut plus de profit, sinon plus d'honneur. Le Marini de la pièce nouvelle n'est pas à beaucoup près si

gai, ni si original. C'est un sombre et lourd héros de mélodrame, dont il a plu à l'auteur de faire un célèbre général vénitien, qui est accusé d'avoir remporté une victoire sans la permission du conseil des dix; qui est condamné à mort pour ce crime, qui se sauve de prison, et qui finit je ne sais comment, attendu que le bruit des sifflets et des murmures ne m'a pas permis d'entendre le dénouement. La musique, enveloppée dans la disgrâce du poëme, méritait peut-être un meilleur sort; quelques morceaux de la partition avaient paru agréables. Les noms des auteurs des paroles et de la musique n'ont pas été révélés au public; s'ils n'ont pas d'autres titres à la postérité que cet ouvrage, ils resteront sans doute aussi inconnus que l'est celui de Marini dans l'histoire de la république de Venise.

A défaut de ses propres succès, le Vaudeville se nourrit des succès d'autrui. Le nom de *Jeanne d'Arc* sur son affiche attire le public et garnit presque ses loges et son parterre. C'est ainsi qu'un libelliste obscur spécule sur le nom d'un écrivain célèbre. On est à peu-près certain de trouver le débit d'un pamphlet intitulé : *Lettre à M. tel, réfutation de la doctrine de M. tel*, etc., et l'on fait son chemin en croupe derrière l'ennemi qu'on semble poursuivre. Les parodies n'effraient plus guère aujourd'hui les auteurs; celle de *Jeanne d'Arc* à la Porte-Saint-Martin ressemble à une apothéose. Le *Procès de Jeanne d'Arc*, au Vaudeville, ne parodie rien. Il faut de l'esprit, de l'imagination, de la gaîté, pour travestir un ouvrage et en faire ressortir les défauts. On peut se passer de tout

cela dans une parodie à la façon de celles du Vaudeville. On se tire d'affaire avec quelques caricatures groupées en tableaux, quelques couplets aiguisés en pointe, et un acteur qui singe l'acteur chargé du rôle principal dans la pièce parodiée. Voilà tout ce qu'on trouve dans le *Procès de Jeanne d'Arc*. C'est mademoiselle Duchesnois qui éprouve tous les désagrémens de la parodie. Qu'elle ne s'en plaigne pas; rien n'est plus juste. Puisque les acteurs recueillent à peu près seuls la gloire et le profit des pièces nouvelles, il faut bien qu'ils courent aussi les chances défavorables, et qu'ils subissent les inconvéniens du triomphe. Quand l'auteur sera compté pour quelque chose, c'est lui qu'il faudra parodier.

Les auteurs chéris, honorés aux théâtres des boulevards, sont les auteurs de romans. Les auteurs dramatiques n'y sont guère que des metteurs en œuvre, placés fort au-dessous des décorateurs et du machiniste. Le petit roman de *Jean Sbogar* contenait trois mélodrames, un pour la *Gaîté*, sous le titre du roman; un pour l'*Ambigu-Comique*, intitulé le *Belvéder*. Enfin, M. Melesville vient d'y en découvrir un troisième qu'il a découvert à la Porte-Saint-Martin, *les Frères invisibles*. La part d'auteur des recettes devrait en conscience être payée à M. Ch. Nodier; il est du moins assuré d'une triple part de gloire. Ce théâtre, privé des secours de Potier, supplée à son absence à force d'activité; pour charmer les regrets du parterre, il l'étourdit du fracas des explosions et des coups de fusil, et l'éblouit par l'éclat des décorations.

MÉLANGES.

Les Processions,

Promenades solennelles que le clergé catholique fait à certaines époques, ou dans certaines occasions, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église.

Je courais les rues mardi dernier avec un jeune Hollandais fort raisonnable. Tout à coup retentissent des chants lugubres, accompagnés par un instrument plus lugubre encore, par un serpent, qui s'efforçait d'exécuter des modulations faites pour la flute, et dont les cadences ressemblaient assez à celles d'un âne qui contreferait le rossignol. Bientôt paraît la croix, les cierges, la bannière; puis, en bel ordre, une double file de prêtres, suivis d'une foule d'individus des deux sexes qui ne gardait aucun ordre.

Pourquoi cet appareil, me demanda mon compagnon? calviniste, et sortant pour la première fois d'Amsterdam, il avait droit de n'y rien comprendre. Quels sont ces gens vêtus de noir et de blanc, et coiffés d'un éteignoir? Pourquoi courent-ils les rues en chantant si mal? pourquoi derrière eux tout ce monde qui ne chante pas mieux? pourquoi, enfin, regardent-ils de travers les gens qui, comme moi, ne sauraient tenir leur sérieux à les voir et à les entendre? — La légèreté avec laquelle vous jugez de tout cela, lui répondis-je, tient à votre ignorance. Ces hommes, dont l'exté-

rieur vous semble bizarre, ont à vos respects les droits que les ministres de la religion ont partout à ceux de tout honnête homme. Ce sont des prêtres de notre sainte communion, de la communion catholique et universelle, qui n'est pas tout-à-fait, à la vérité, celle de l'univers, mais qui est la seule dans laquelle on puisse être sauvé. La cérémonie qu'ils remplissent a un but d'utilité pour vous-même; ils implorent la bénédiction du ciel sur les productions de la terre; ils demandent pour vous à Dieu d'abondantes récoltes: vous conviendrez que cela est d'autant plus louable qu'ils n'ont plus de terres, et ne reçoivent plus, comme jadis, la dîme sur les terres d'autrui. Cette cérémonie est celle des *rogations;* elle s'appelle ainsi du mot *rogare,* lequel, comme vous le savez, signifie demander, prier.

Vos processions, me dit mon Hollandais, qui ne manque pas d'instruction, quoiqu'il n'ait pas étudié à Louvain, vos processions sont une imitation des *orgies* du paganisme. Ce mot vous scandalise. Ne savez-vous pas que les anciens donnaient à ces sortes de cérémonies le nom d'*orgie,* qui depuis a désigné des fêtes un peu profanes?

Vous avez raison, lui dis-je, les mots comme les hommes sont sujets à déroger. Ajoutons que les *rogations* sont évidemment pour nous ce qu'étaient pour les Romains les fêtes dites *robigalia* (1), pendant lesquelles le *flamen,* escorté d'une foule vêtue de

(1) Ovid., fast., lib. 4.

blanc et portant des flambeaux, traînait à travers les champs ensemencés un chien qu'il finissait par immoler, pour préserver les grains de la nielle; les *rogations* rappellent aussi les *ambarvalia*, autres fêtes où l'on sacrifiait une truie après l'avoir promenée trois fois autour des blés déjà mûrs. Virgile fait, dans ses *Géorgiques*, une belle description de ces *ambarvalia* (1).

Voici comment le Virgile français l'a traduite :

« Quand l'ombrage au printemps invite au doux sommeil,
Lorsque l'air est plus doux, l'horizon plus vermeil,
Les vins plus délicats, les victimes plus belles,
Offre des vœux nouveaux pour des moissons nouvelles;
Choisis pour temple un bois, un gazon pour autel,
Pour offrande du vin, et du lait, et du miel.
Trois fois autour des blés on conduit la victime;
Et trois fois enivrés d'une joie unanime,
Un chœur nombreux la suit en invoquant Cérès.
Même avant que le fer dépouille les guérets,
Tous entonnent un hymne; et couronné de chêne,
Chacun d'un pied pesant frappe gaîment la plaine. »

(*Traduction de Delille.*)

La conservation de cette institution ne fut pas blâmée par mon interlocuteur, qui ne fut pas insensible non plus au charme de ces vers. « Mais, me dit-il, pourquoi, à l'instar du *flamen*, votre curé ne va-t-il pas faire sa procession dans les champs? C'est le long des ruisseaux limpides, c'est sur des tapis de verdure qu'on devrait la rencontrer, et non sur un pavé pou-

---

(1) Virgil., *Georg.*, lib. 1.

dreux traversé par des eaux infectes. Dans les villes, cette cérémonie est sans objet apparent : les prières qu'on récite dans ce carrefour me sembleraient plus convenables dans l'enceinte d'un temple.

» Y aurait-il donc un si grand mal à consulter la raison, même en matière de cérémonies; à consulter les convenances locales, quand il s'agit d'adopter ou de maintenir un usage même religieux? En agir autrement, c'est, ce me semble, écouter l'instinct plus que l'intelligence. Ainsi font les chats, qui, accoutumés à grater la terre en certaine circonstance, exécutent encore cette manœuvre lorsqu'ils se trouvent sur la pierre ou sur le plancher. »

Cet homme avait raison, je crois, quoique hérétique.

Mais revenons aux processions. Elles faisaient, en effet, partie des rites de l'antiquité : on les trouve chez les Grecs comme chez les Romains. Les marches triomphales qui accompagnaient la statue de Diane à Sparte, et à Athènes celle de Minerve, n'étaient pas autre chose. Les Juifs cependant ne semblent pas avoir connu cet usage. L'arche sainte fut bien portée processionnellement autour des murs de Jéricho ; elle fut bien aussi ramenée processionnellement de chez les Philistins dans la maison d'Obededom, et de là sous le tabernacle où David la conduisit en dansant, et où elle resta déposée jusqu'à ce que Salomon l'en fit sortir en triomphe pour la placer dans le temple; mais tout cela n'est qu'accidentel. On ne voit pas que des processions annuelles aient été prescrites par Moïse.

Ces pratiques s'introduisirent dans le christianisme,

suivant les uns, au temps de S. Ambroise, c'est-à-dire, sous Théodose; et suivant d'autres dès le temps de Constantin. Les processions du dimanche furent instituées en 530, par le pape Agapet, et celles de la fête Saint-Marc en 590, par le pape Grégoire-le-Grand, à l'occasion d'une peste qui ravageait Rome. Changeant d'objet depuis, ces dernières ont été conservées dans le même but que celles des *Rogations*. C'est au même pape Grégoire que l'on doit aussi la procession des *Rameaux*, et la procession des *chandelles* ou de *la Chandeleur*. Il institua l'une en mémoire de l'entrée glorieuse de Jésus-Christ dans Jérusalem; et l'autre en commémoration de la purification de la Vierge. La procession du Saint-Sacrement fut fondée au commencement du quatorzième siècle, par le pape Jean XXII. Remarquons à cette occasion que la fête à laquelle elle se rattache, avait été inventée un siècle avant par une religieuse du *Mont-Cornillon*, nommée *Julienne*. Remarquons aussi que cette sainte fille était des environs de Liège; ce qui n'est pas indifférent à l'honneur de ce diocèse.

Après ces processions annuelles et communes à toute la catholicité, viennent celles qui sont particulières aux églises diverses. Celles-ci ont pour objet de fêter le patron de l'endroit, ou un évènement local. Telle est à Ath la procession de Saint-Julien; telle est à Paris celle de l'Assomption, témoignage de joie que ressentit Louis XIII, quand Anne d'Autriche l'eut rendu père.

Les bouffonneries les plus grossières se sont longtemps mêlées, et se mêlent encore en quelques en-

droits, à ces saintes solennités. A Aix en Provence, par exemple, l'intervalle de la Trinité à la Fête-Dieu est rempli par une série de pantomimes plus ridicules les unes que les autres : mélange indécent et bizarre de trois liturgies, farce de quinze jours où *Pan et Syrène, la reine de Saba et le roi Hérode, la Mort, Saint-Christophe, la petite Ame, les cheveux fringans, les mages, les diables, les anges et le Jeu du Chat,* figurent pêle-mêle dans la célébration du plus grave de nos mystères.

C'est à la piété du roi René qu'on est redevable de cette invention burlesque, et ce bon homme y attachait tant d'importance qu'ayant reçu, pendant qu'il y rêvait, des lettres par lesquelles son fils, le prince de Calabre, le priait instamment de le secourir dans le danger, et de lui envoyer au plus tôt des troupes, il lui répondit qu'il avait bien autre chose en tête ; c'était sa procession.

Tombée en désuétude pendant quinze ans, elle est scrupuleusement rétablie aujourd'hui ; preuve que les Provençaux, en dépit des philosophes, ne sont pas moins dévots et moins raisonnables que leurs pères.

Une procession moins gaie, mais non moins ridicule, est celle que les ligueurs dirigèrent vers Chartres, où le roi Henri III s'était retiré, après la journée des barricades. Le maréchal de Joyeuse qui, ce jour là, était capucin, y représentait Jésus-Christ couronné d'épines et traînant sa croix. A chaque faux pas il se laissait fustiger par quatre gredins, auxquels Crillon reprochait de n'y aller que de main morte. Il édifia ainsi le prochain pendant une route de vingt lieues.

Peu de temps après se fit à Paris une procession plus fameuse encore. Douze cents moines de toutes couleurs et armés de toutes pièces, y défilèrent devant le cardinal Caétan, légat de Sixte-Quint, vicaire alors du Dieu des armées, et cette sainte milice honora S. Em. d'une salve, dans laquelle on ne lui tua qu'un aumônier.

Le fanatisme brutal qui mettait en mouvement ces soldats du pape, est, grâce au ciel, moins général aujourd'hui; au moins ne se travestit-on plus pour massacrer; mais de même qu'après la tragédie vient la petite pièce, les rues sont encore, à l'occasion de fêtes religieuses, le théâtre de bien des arlequinades.

On voit annuellement dans plus d'une ville de Flandre, des colosses grotesques appelés *postures*, faire la procession avec le clergé, et dans leurs stations divertir le peuple par leurs danses, ou par la représentation de certains traits de la *Légende dorée*, et de la *Fleur des Saints*. C'est Samson, c'est Goliath, c'est sa femme, c'est St. George, enfin c'est le diable, acteur très-populaire, habillé de la tête aux pieds, et nourri à discrétion aux frais de la ville, et dont les honoraires sont fixés à six francs par jour. Aussi le droit de faire le diable n'appartient-il pas au premier venu. C'est un état qu'on se transmet de père en fils comme un marquisat. Rien que d'innocent à tout cela, sans doute; mais retourner à ces vieilles facéties, restes de celles qui, sous le nom de *mystères*, ont remplacé si long-temps l'art dramatique, n'est-ce pas reculer vers la barbarie?

On donne aussi le nom de processions à certaines

réunions de laïcs qui, sans observer la discipline militaire, marchent en ordre dans une cérémonie: *la procession des cordons bleus, la procession de l'université.* Les huissiers avaient aussi jadis à Paris leur procession. Ils y paraissaient à cheval, et n'en étaient pas médiocrement fiers. « Avez-vous vu, disait l'un d'eux, hier à la procession, ce grand cheval blanc? eh bien ! c'était moi. » Cette solennité s'appelait la procession du diable.

Les processions, indépendamment du scandale, ont quelquefois donné naissance à des haines inextinguibles, et rien de moins surprenant en toute circonstance où l'amour-propre est en jeu. On a vu en 1638 le parlement et la chambre des comptes se disputer à coup de poings, à Notre-Dame,

> « Dans un étroit passage,
> Des vains honneurs du pas le frivole avantage. »
>
> (*OEdipe.*)

Il fallut pour terminer la guerre, qu'une ordonnance royale décidât qu'à l'avenir les deux corps contendans entreraient dans la métropole en même temps, par deux portes opposées.

Des scènes pareilles ont eu lieu aussi plus d'une fois dans les rues entre deux processions, qui de paroisses différentes se rencontraient sur les limites de leurs juridictions respectives. L'humilité n'exclut pas l'orgueil. Il y en a tout autant sous le surplis et le bonnet carré, que sous la simare et le mortier.

Il faut tout dire: les processions ont pourtant rendu quelques services. C'est à la faveur d'une procession

que des capucins parvinrent à rattraper sans scandale certain vêtement qu'un de leur frère avait oublié chez une dévote qu'il était allé confesser en l'absence de son mari. Si vous voulez de plus amples détails sur cette pieuse fraude, voyez : *le brasche di san Griffon*, dans les œuvres *del abbate Casti, che pero non e casto.*

Nous avons dit que l'église célébrait souvent par des processions extraordinaires un évènement heureux ou la cessation d'une calamité. Cette pratique eut une fois un résultat bien différent de celui qu'on en attendait. En 1800, pendant que la fièvre jaune ravageait les provinces méridionales de l'Espagne, le clergé de Cordoue s'apercevant que le fléau diminuait, ordonna une procession générale en action de grâce. Les fidèles de tous les quartiers s'y rendirent ; mais comme ils se mirent en contact avec les habitans du seul quartier qui fût encore affligé de la contagion, le jour qui célébrait la fin du mal fut celui qui le fit recommencer. Le nombre des morts la veille n'était que de trente, le lendemain il fut de plus de trois cents.

Sortir des voies de la raison, n'est-ce pas sortir des voies de Dieu qui est la raison par excellence? S'il daignait, comme au temps de Moïse, donner encore son avis sur la manière dont il veut être honoré, il est probable qu'il trouverait tant soit peu à redire aux liturgies modernes. Peut-être voudrait-il aussi qu'à l'instar des Israélites, les chrétiens n'étendissent pas les cérémonies religieuses au-delà de l'enceinte du temple. Cela paraît commandé par plus d'une convenance, partout au moins où la totalité des citoyens

n'est pas de la même église et ne pratique pas les mêmes rites.

Promener dans les rues les objets les plus respectables pour votre communion ; n'est-ce pas, au fait, les exposer aux mépris des sectateurs des communions opposées? Quel droit avez-vous d'exiger pour votre culte un respect que vous n'avez pas pour les leurs ? Ne vous rendez-vous pas, en conscience, responsable de tous les blasphèmes que vous provoquez ?

A merveille, me dit mon Hollandais ; c'est ainsi que j'entends la chose. Car, soit dit entre nous, il en est un peu du culte comme de la cuisine : l'objet en est le même partout, quoiqu'on l'accommode à tant de sauces différentes. Mais, de même qu'on s'enferme pour *banqueter* avec les gourmets de son goût, ne devrait-on pas s'enfermer pour *solenniser* avec les fidèles de sa communion ? Cet hérétique n'a peut-être pas tort.

L'abbé Bonifoux.

VARIÉTÉS.

Pétition du grenadier qui sauva la vie de Bonaparte le 18 brumaire.

Une pétition d'une nature particulière a divisé dernièrement chacune des classes qui composent la Chambre des députés; elle a trouvé des défenseurs et des adversaires aussi bien dans le côté gauche que dans le côté droit, et dans le centre de cette assemblée. Il s'agissait de savoir si le capitaine Pourée, qui sauva, dit-on, Bonaparte le 18 brumaire, devait conserver, avec faculté de cumulation, la pension qu'il obtint, en récompense du service signalé rendu à son général. La commission des pétitions s'était prononcée en sa faveur, et la Chambre avait, sur les conclusions de son rapporteur, renvoyé la demande du sieur Pourée à la commission des dépenses. Cette seconde commission s'est également montrée favorable au pétitionnaire; elle a été jusqu'à proposer de déroger à son égard à la loi qui prohibe toute espèce de cumulation de pensions militaires ; mais la Chambre a été loin de se montrer unanime envers le sieur Pourée.

Il m'a semblé que le sentiment du mal immense que le dix-huit brumaire a fait à la liberté, est ce qui a le plus nui au réclamant dans l'opinion d'une partie du côté gauche; il m'a semblé encore que l'amour de la tyrannie, de quelque part qu'elle vienne, et l'aver-

sion pour les assemblées délibérantes, quelles qu'elles soient, sont les deux passions qui ont porté une partie du côté droit à plaider la cause du capitaine Pourée. Je trouve donc dans cette discussion un nouveau sujet d'éloge pour les membres du côté gauche.

Mais, en rendant justice aux députés qui ont rejeté la réclamation du sieur Pourée, je me demande s'ils ne sont pas tombés dans une erreur, et, par suite, s'ils n'ont pas commis une injustice à son égard? Je n'oserais dire que non. En effet, si l'on ne peut infliger une trop éclatante réprobation à l'homme qui osa dissoudre, à force armée, la représentation nationale, si l'on ne peut lui prodiguer trop de malédictions, ces justes châtimens dus à la tyrannie doivent-ils s'étendre au soldat qui fut fidèle à celui que la nation lui avait donné pour général, qui, attaché à l'homme avec qui il avait remporté trente batailles, lui fit un rempart de son corps, et exposa sa vie pour le sauver? Voilà la véritable question.

Dans les républiques grecques et romaine, où chaque citoyen était soldat, et chaque soldat citoyen, on eût pu soutenir peut-être qu'un militaire devait laisser poignarder son général, lorsqu'il pensait que celui-ci voulait détruire la liberté de sa patrie. Cette opinion, quoique déjà bien spéculative pour pouvoir trouver application, peut être défendue par des républicains austères et inflexibles. Mais j'ai un peu de peine à me rendre compte de l'application de cette doctrine à un peuple qui possède une armée permanente, armée qui n'est rien sans discipline, dont la force est nulle sans subordination, et qui, toute fu-

neste qu'elle soit à la liberté, par cela seul qu'elle existe, doit remplir les conditions de son existence.

J'avoue que je ne me représente pas trop ce que serait une armée quelconque, si l'on accordait à chaque soldat la libre faculté de juger ses chefs, et de leur désobéir lorsqu'il pense que leurs ordres menacent la patrie. Je ne vois à la règle nécessaire de l'obéissance absolue, que la seule exception du cas où un général passerait à l'ennemi, crime trop évident pour que l'esprit du soldat pût un seul moment le favoriser. Je comprendrais encore qu'un soldat refusât de tirer sur le peuple, et je ne craindrais pas même qu'on répondît qu'il est des circonstances où il est nécessaire de réprimer les factieux, parce que je sais trop ce que les gouvernemens entendent par factieux. Mais à part ces deux cas, je ne conçois pas la distinction que l'on veut établir entre les ordres qui touchent le service, et ceux qui sont purement politiques.

J'observe cependant que je suis trop ami des doctrines républicaines pour ne pas désirer que l'on nationalise le plus qu'il est possible les armées permanentes, si l'on ne peut les détruire. Je crois qu'avant tout on doit s'attacher à leur inspirer un respect sans bornes pour la représentation nationale; mais je n'en conçois pas moins la nécessité de resserrer sans cesse les liens qui se forment naturellement entre le chef et les soldats. Si le capitaine Pourée, auquel je reviens, avait usé des voies de fait à l'égard de quelques députés, je le jugerais coupable, indigne de pardon; mais si son offense envers la majesté de la

représentation nationale s'est bornée à couvrir son général de son corps, j'avoue que je ne saurais voir un crime dans un mouvement si naturel ; et si je réfléchis que le soldat devait nécessairement ignorer les desseins de Bonaparte, et qu'en outre il a fallu une rare intrépidité pour s'exposer à une mort presque certaine, afin de le sauver, je ne puis m'empêcher de voir une belle action dans celle du pétitionnaire. Le rôle des députés était d'imiter Brutus et Cassius, celui du grenadier était de sauver son général désarmé.

A ces divers argumens, j'ajouterai que depuis quinze ans le réclamant possédait la pension qu'il redemande; qu'il la possédait avec faculté expresse de la cumulation ; qu'en conséquence la Charte, qui a maintenu toutes les pensions, ne peut lui avoir enlevé la faveur dont il jouissait. J'ajoute encore qu'il a pour lui une longue possession, et que, sa pension fût-elle légèrement acquise, il me semblerait qu'il serait assez dur de le rendre victime de mesures rétroactives.

Je crois donc que l'on ne serait pas juste si l'on faisait rejaillir sur le capitaine Pourée la défaveur attachée à celui qu'il a servi. Le Roi de France a dû maintenir des récompenses accordées pour des services rendus contre lui, parce que ces services ont une valeur et un mérite qui leur sont propres. Bonaparte, au 20 mars, a dû accorder la croix d'honneur au seul garde national qui ait accompagné Monsieur le comte d'Artois, lorsqu'il quitta Lyon, abandonné des amis de sa fortune, parce que ce garde national, dans un temps de lâcheté et de trahison, eut le courage de tenir son serment, et que cet acte était aux yeux de

tous les partis un acte respectable. Pourquoi les républicains ne seraient-ils pas aussi justes appréciateurs des traits de bravoure et de dévouement, quel que soit le parti dans lequel ils se trouvent ?

J'imagine que les motifs que j'ai exposés ont guidé la majorité de la Chambre des députés. J'ai cru devoir discuter avec toute l'indépendance d'un écrivain libre une question qui a partagé les défenseurs de la cause que je tiens moi-même à honneur de défendre. Au reste, si ce fut une erreur de quelques députés du côté gauche, cette erreur tient à de si nobles idées, elle fut dictée par de si patriotiques sentimens, qu'elle honore presque ceux qui l'ont défendue, tandis que l'on ne peut se dissimuler que la vérité ne soit ici un peu en défaveur, puisqu'elle a eu le malheur d'être soutenue par le baron Marcassus de Puymaurin.

Léon Thiessé.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le grand Colbert réunissait dans ses attributions le ministère des finances, celui de la marine, les ponts et chaussées, la surintendance des bâtimens du roi, tout ce qui concerne les arts, les manufactures, le commerce, les académies, etc., etc. Avec cinquante commis il suffisait aux travaux immenses de ces ministères. Mais il se levait à quatre heures du matin, exigeait que ses commis fussent au travail à cinq heures

et demie ; et souvent sur vingt-quatre heures ils avaient seize heures de travail. On ne connaissait pas alors les sous-secrétaires d'état, les secrétaires-généraux, les chefs de division, les chefs de burau de première, deuxième et troisième classe. Colbert remplaçait tous ces rouages inutiles par un premier commis. Ce grand ministre était aussi législateur ; il n'avait pas besoin, pour faire ses ordonnances, d'une foule de conseillers d'état, de ministres d'état, dont les riches *sinecures* épuisent le trésor; un simple conseil, présidé par Pussort, oncle du ministre, et dirigé par lui, rédigeait l'ordonnance de 1667 sur la réforme de l'ordre judiciaire, le code noir, le code marchand, et cette belle ordonnance de la marine, qui passe encore pour un chef-d'œuvre. Sous son ministère, qui dura vingt-deux ans, Colbert couvrit la France et Paris d'établissemens utiles; il rétablit les ports de Rochefort, Brest, et Toulon ; fortifia le Hâvre et Dunkerque; fournit les fonds pour élever ce triple rang de places fortes qui couvrent la frontière du nord ; il créa la marine, et la mit en état de rivaliser avec celles de Hollande et d'Angleterre. A sa mort, la France comptait plus de cent quatre-vingt-dix-huit bâtimens de guerre, cent soixante mille hommes de mer, dont soixante mille matelots; vingt mille servaient sur les vaisseaux du roi, vingt mille sur les vaisseaux marchands, et vingt mille se reposaient A son entrée au ministère (1660), Colbert trouva le trésor vide, deux années de revenus consommés d'avance, le peuple accablé d'impôts, les domaines aliénés, les charges, les exemptions, les

privilèges singulièrement multipliés (dans cet heureux temps, la noblesse et le clergé ne payant rien, une foule de roturiers se donnaient des titres pour être exempts des impôts) ; les recettes sans règle, les dépenses sans mesure ; partout fraude et malversation, confusion et désordre. Colbert établit un ordre admirable dans toutes les branches des revenus et des dépenses publiques. Dans la première année de son ministère (1661), les impôts s'élevaient à 81 millions; en 1683, année de sa mort, ils ne montaient qu'à 87 millions; et cependant les conquêtes avaient étendu le territoire de la France, le taux des monnaies s'était accru, le prix des denrées avait haussé : il y avait donc diminution réelle. En 1661 la dette était de 52 millions, les revenus de 89 millions; en 1683, la dette avait été réduite à 32 millions, et les revenus portés à 115 millions. L'année la plus dispendieuse de la guerre, celle de 1672, ne coûta (guerre et marine comprises) que 110 millions, ce qui ferait, sur le pied de la monnaie actuelle, à-peu-près 188 millions. Tant qu'il vécut, Colbert s'opposa au système des emprunts et à la révocation de l'édit de Nantes. Cependant cet homme, si occupé, trouvait encore le temps de lire tous les jours un chapitre de l'écriture sainte, et de réciter le bréviaire. Il en avait fait imprimer un pour son usage et celui de sa famille ; on en trouve encore des exemplaires dans les bibliothèques des curieux. Nous ne proposons pas à nos ministres d'imiter en ce point leur illustre devancier : autres temps, autres mœurs; nous ne recommanderons pas même ce devoir à nos

abbés de ville et de cour, nous supposons qu'ils n'y manquent jamais. Mais nous pensons qu'une Vie de Colbert, bien faite, serait le meilleur bréviaire de nos ministres; ils y puiseraient l'amour de l'ordre, du travail et de l'économie, qui distinguaient éminemment ce grand-homme; ils y apprendraient le secret de faire, comme lui, beaucoup et de grandes choses, avec peu. C'est ainsi que leur nom, comme le sien, passerait à la postérité. *Sic itur ad astra.*

— Il y a, pour un député, plusieurs manières à remplir son mandat. M. M***, qui assurément ne brille ni par sa logique, ni par son éloquence, est peut-être l'homme qui rend le plus de services à son département. Il s'est constitué à Paris l'homme d'affaires de tous les électeurs de son endroit. Il se charge de suivre les liquidations arriérées, d'opérer des placemens de fonds; il envoie des pâtés de Le Sage, et des chapeaux du dernier goût; enfin, il fait faire des souliers de dames d'après les savates qu'on lui adresse pour modèles, et qui lui parviennent sans doute sous le couvert des ministres; car M. M*** a, quand il veut, le couvert de Leurs Excellences. Ce n'est pas tout : si cet honorable député voit débarquer à Paris quelques-uns de ses compatriotes, il s'en empare, les conduit partout, leur montre les promenades, les monumens publics, leur explique tout avec les plus grands détails, en sorte que si M. M*** n'est pas un Cicéron, on pourrait presque le considérer comme un *Cicerone.* Ce député occupe le milieu du milieu de la Chambre; c'est celui que M. Chauvelin, connu par la vivacité

et l'à-propos de ses reparties, ne manque jamais d'aborder ainsi : « Eh bien ! M. M***, où va dîner votre » ventre aujourd'hui ? »

— Tous les murs de Paris sont placardés d'affiches d'un nouveau genre : ce sont des fournisseurs de remplaçans qui offrent leurs services et leurs marchandises aux jeunes gens appelés pour la prochaine levée. Il serait peut-être utile de savoir sous la surveillance de quelle autorité sont placés les magasins où ces messieurs mettent en réserve les citoyens dont ils trafiquent. Nous demanderons ensuite jusqu'à quel point un gouvernement constitutionnel qui défend la traite des Nègres doit laisser des individus s'approprier le privilége du commerce des Blancs ?

— Ces jours derniers, un fort détachement de Suisses débouchait par la rue Vivienne dans la rue des Petits-Champs. Un fiacre qui arrivait au galop se trouva dans le cas de disputer le passage à ces soldats. On lui cria de s'arrêter; mais le cocher, qui avait le sentiment de sa dignité, ne voulut point obéir à cette injonction étrangère. On essaya de lui barrer le chemin; mais un coup de fouet donné à propos força le premier rang à rétrograder, et le fiacre passa triomphant. Quelques spectateurs, témoins de cette manœuvre habile, crièrent bravo! Quant à nous, il nous semble que cette aventure offre une nouvelle preuve de la supériorité de la cavalerie française sur l'infanterie étrangère.

— Il n'est bruit dans le faubourg Saint-Germain

que du désagrément arrivé à la fille du marquis de C***. Cette jeune personne, qui avait été élevée par sa tante, dans des idées de hauteur et de fierté dont la mode se passe tous les jours, avait refusé vingt partis qui s'étaient présentés pour elle. Elle voulait un mari qui ne fût pas seulement d'une haute naissance, mais qui annonçât aussi la noblesse par ses manières, par ses regards, par sa démarche : il lui fallait un petit chef-d'œuvre féodal. Elle le trouva. Elle daignait quelquefois aller danser à un bal champêtre dans le voisinage de son château. Elle y fit la rencontre d'un cavalier charmant, dont la tournure distinguée trahissait son origine illustre. C'était peut-être un prince. Elle se passionna pour lui et déclara qu'elle ne voulait pas d'autre époux. Les parens se rendent au château : on veut parler à l'inconnu. On s'achemine vers le bal ; mais, ô douleur! on rencontre sur la route un cabriolet bourgeois ; le domestique qui était derrière ôta son chapeau à la demoiselle : elle reconnaît... qui?... son prétendu! Jugez de sa confusion. On assure que, de désespoir, elle va donner sa main à un riche négociant qui dirige une des premières maisons de France.

— Un septuagénaire, qui a maintenant peu de tête, mais beaucoup de dévotion, s'était occupé avec le plus grand soin de la tenture qui devait décorer sa maison le jour de la procession de la Fête-Dieu. Cette tenture était d'une blancheur éblouissante; et le cher homme s'inquiétait beaucoup de l'état du ciel, qui, le samedi, semblait promettre une pluie abondante pour le len-

demain. Il n'en dormit pas de la nuit; mais quels furent ses transports, lorsque la matinée du dimanche vint calmer ses craintes et dissiper les nuages qui menaçaient la procession ! Dans l'ivresse de sa sainte joie, il voulut célébrer cet évènement par un distique, et n'imagina rien de mieux que de parodier de la manière suivante deux vers de Virgile :

Nocte pluit totâ : redeunt spectacula manè,
Divisum imperium cum jove Christus habet.

M. le curé, qui en passant avait aperçu par hasard cette inscription, en fut très-choqué ; il l'attribua à un ennemi de la religion, à un philosophe, et fit là-dessus un sermon en trois points, que le coupable, quoique présent, n'entendit point, parce qu'il est sourd. On assure que, si le temps le permet, il replacera son inscription dimanche prochain.

— Un mathématicien nous a communiqué le calcul suivant : 16,000 Suisses, à solde et demie, absorbent 24,000 soldes, lesquelles pourraient être réparties en 48,000 Français à demi-solde, de sorte que ce que l'on donne à 16,000 étrangers suffirait à 48,000 Français.

— On vient de dresser un tableau figuratif de la Chambre des pairs, à l'instar de celui de la Chambre des députés ; mais il y manque cette exactitude que le secret des séances n'a pas permis d'atteindre. Pour suppléer à ce qui peut se trouver d'inexact dans le tableau imprimé, nous allons offrir à nos lecteurs une nomenclature des pairs de France, divisés par ordre

d'opinion ; elle pourra servir de guide aux personnes qui voudront porter un jugement sur chacun des nobles comtes, ducs, marquis, et vicomtes.

Chambre des Pairs.

Cette Chambre se compose de 262 membres depuis son accroissement. Elle possède 115 ultras, 59 ministériels, 79 présumés libéraux, et 3 membres qui, étant trop jeunes pour siéger, ne sont pas supposés avoir une opinion.

ULTRAS.

MM.
d'Ambray, chancelier.
le marquis d'Albertas.
le duc d'Albuféra (maréchal Suchet).
le marquis d'Aligre.
le baron d'Andigné.
le duc d'Aumont.
le comte d'Autichamp.
le duc d'Avaray.
le marquis de Barthélemy.
le prince de Bauffremont.
le cardinal de Bausset.
le duc de Beaumont.
le duc de Bellune.
le marquis de Biron.
le comte de Blacas d'Aulps.
le marquis Boissi du Coudray.
le marquis de Dreux-Brézé.
le duc de Brissac.
le comte de Castellane.
le duc de Castries.
le comte du Cayla.
le duc de Caylus.
le marquis de Chabannes.
le prince de Chalais.
le vicomte de Chateaubriand.
le duc de Chevreuse.
le comte Claparède.
le marquis de Clermont-Galerande.

MM.
le comte de Clermont-Tonnerre.
le duc de Coigny.
le duc de Crillon.
le duc de Croï.
le comte de Damas.
le duc de Damas-Crux.
le vicomte Dambray.
le comte Depère.
le comte de Sèze.
le vicomte Digeon.
le duc de Duras.
le comte de Durfort.
le comte d'Ecquevilly.
le duc d'Elbeuf.
le duc d'Esclignac.
le duc de Fitz-James.
le marquis de Fontanes.
le duc d'Harcourt.
le comte d'Haussonville.
le duc d'Havré.
le marquis d'Herbouville.
le comte Labourdonnaye-Blossac.
le duc de la Châtre.
le comte la Ferronays.
le duc de la Force.
le marquis de la Guiche.
le cardinal de la Luzerne.
le vicomte Lamoignon.

le baron de la Rochefoucauld.
le marquis de la Roche-Jacquelein.
le marquis la Suze.
le marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet.
le duc de la Trémoille.
le marquis de Lauriston.
le duc de Laval-Montmorency.
le duc de Lévis.
le duc de Lorges.
le marquis de Louvois.
le duc de Luxembourg.
le comte de Linch.
le comte Machaut d'Arnouville.
le duc de Maillé.
le comte Mailly.
le comte de Montalembert.
le comte de Montausier.
le duc de Montmorency.
le vicomte de Montmorency.
le duc de Mortemart.
le marquis de Mortemart.
le duc de Narbonne-Pelet.
le marquis de Nicolaï.
le duc de Noailles.
le comte Noë.
le comte d'Orvilliers.
le marquis Pastoret.
le prince duc de Poix.
le duc de Polignac.
le comte de Polignac.
le marquis de Raigecourt.
le duc de Reggio.
le marquis de Rivière.
le duc de Rohan.
le vicomte Rosambo.
le marquis de Rougé.
le comte Rully.
le comte de Sabran.
le duc de Saint-Aignan.
le comte Saint-Roman.
le comte Saint-Priest.
le marquis de Saint-Simon.
le duc de Saux-Tavannes.
le baron Séguier.
le marquis de Semonville.
le duc de Sérent.
le comte Suffren Saint-Tropez.
le marquis Talaru.
le cardinal Talleyrand-Périgord.
le prince de Talleyrand.
le duc de Tarente.
le comte Tascher.
le duc d'Uzès.
le duc de Valentinois.
le comte de Vaudreuil.
le marquis de Vence.
le marquis de Vérac.
le marquis de Vibraye.
le marquis de Vioménil.

MINISTÉRIELS.

MM.
le comte d'Aboville.
le comte Abrial.
le marquis d'Aguesseau.
le baron Angosse.
le baron Aramon.
le comte d'Argout.
le comte Arjuzon.
le marquis d'Arragon.
le baron Bastard-d'Estang.
le comte de Bérenger.
le marquis de Beurnonville.
le marquis de Boisgelin.
le marquis Bonnay.
le duc de Cadore.
le marquis de Caraman.
le marq. Chasseloup-Laudebat.

MM.
le comte de Contades.
le comte Curial.
le duc Dalberg.
le marquis Dampierre.
le comte Decazes.
le comte Delcroix.
le comte de Hédouville.
le comte Dejean.
le marquis Dessolle.
le duc Doudeauville.
le vicomte Dubouchage.
le vicomte Dubreton.
le comte Dupont.
le comte Dupuy.
le prince d'Eckmühl.
le comte Germain.

le comte Germini.
le duc de Gramont.
le comte Gramont d'Aster.
le comte Greffulhe.
le marquis d'Harcourt.
le comte Herwyn de Nevelle.
le vicomte Houdetot.
le comte Hunolstein.
le comte La Forest.
le marquis de Lally-Tollendal.
le marquis de la Tour-Maubourg.
le marquis de Maison.
le comte Molé.
le comte Monbadon.
le comte Montesquiou (abbé).
le marquis Mun.
le marquis d'Osmond.
le marquis de Pange.
le comte Pelet de la Lozère.
le comte Portalis.
le comte Pressigny.
le comte Ricard.
le duc de Richelieu.
le comte Saint-Vallier.
le comte Sussy.
le comte Talleyrand.
le comte Villemanzy.

LIBÉRAUX.

MM.
le comte Beaumont.
le comte Beker.
le comte Belliard.
le comte Bertholet.
le baron Boissel de Monville.
le comte Boissi-d Anglas.
le comte Bourlier.
le duc de Brancas.
le comte de Brigode.
le duc de Broglie.
le marquis Castellan.
le comte Chaptal.
le comte de Choiseul-Gouffier.
le duc de Choiseul.
le comte Cholet.
le comte Colaud.
le duc de Conégliano.
le comte Colchen.
le comte Compans.
le comte Cornet.
le comte Cornudet.
le duc de Dantzick.
le comte Daru.
le comte Davous.
le comte Dembarerre.
le comte Demont.
le comte Destutt de Tracy.
le comte Emery.
le marquis Garnier.
le comte Gouvion.
le marquis Gouvion-Saint-Cyr.
le marquis de Grave.
le comte d'Haubersart.

MM.
le marquis de Jaucourt.
le comte Jourdan.
le comte Klein.
le comte de Lacepède.
le comte Lanjuinais.
le marquis de la Place.
le comte la Roche-Aimon.
le duc de la Rochefoucauld.
le comte la Tour-Maubourg.
le duc de la Vauguyon.
le comte Lebrun de Rochemont.
le comte le Couteulx de Canteleu.
le comte Lemercier.
le comte Lenoir la Roche.
le marquis Malleville.
le marquis Marbois.
le comte Marescot.
le duc de Massa.
le marquis Mathan.
le comte Maurice-Mathieu.
le comte Mollien.
le comte Montesquiou.
le baron Morel de Vindé.
le baron le Mounier.
le comte Muy.
le comte Peré.
le duc de Plaisance.
le comte Pontécoulant.
le duc de Raguse.
le comte Rampon.
le comte Rapp.
le comte Reille.

le comte Richebourg.
le comte Ruty.
le comte Sainte-Suzanne.
le comte Serrurier.
le comte Shée.
le comte Soulès.
le comte Sparre.
le duc de Trévise.
le comte Truguet.
le duc de Valmy.
le comte Vaubois.
le comte Verhuel.
le comte Vimar.
le comte Volney.

— On raconte que le maréchal M..., duc de T..., est allé rendre une visite de congratulation à madame la maréchale Soult, quelques jours avant le retour de son mari. Voici le dialogue qui eut lieu entre la maréchale et le duc de T..... « Madame, lui dit-il, je viens vous féliciter, au nom de tous ses compagnons d'armes, du retour prochain du maréchal Soult. Il y a long-temps que nous le réclamions, mais, s'il n'a pas plus tôt obtenu son rappel, accusez-en les criailleries des écrivains factieux qui ont voulu arracher sa grâce. — Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit madame la maréchale, mais je ne puis avoir d'autre opinion que mon époux; et il vient de m'écrire qu'il devait son rappel aux éloquentes réclamations des écrivains libéraux. Il m'a ordonné de faire, de sa part, des remercîmens à *la Minerve*, et ne m'a chargé de rien pour aucun de ses compagnons d'armes. »

— Un marquis, préfet de 1815, si jaloux de son pouvoir qu'il avait interdit à tous ses administrés de parler devant lui, fit un jour un coq-à-l'âne que nous recommandons à Potier dans *le Bourgmestre de Saardam*. Un paysan coupable d'un cri prétendu séditieux étant amené devant le noble marquis, il commença l'interrogatoire en ces termes : « Accusé, apprenez que j'ai le droit de vous interroger, et que vous n'avez pas le droit de me répondre. »

— Un plaisant voulant dernièrement adresser un éloge à un magistrat très-connu par le soin qu'il met à poursuivre les citoyens, fit un assez bon calembourg. « Monsieur, dit-il au fabricant de réquisitoires, si la justice à des balances, vous en êtes le *fléau*. »

— Le conseil d'état doit s'occuper prochainement d'une affaire qui intéresse tous les acquéreurs de biens

nationaux ; il s'agit de savoir si la régie des domaines a le droit de revenir sur d'anciennes ventes, de les attaquer, et bien plus encore d'exiger que les acquéreurs paient en numéraire la valeur nominale de l'estimation en assignats, lorsque chacun sait que cette estimation entièrement fictive, attendu la dépréciation des assignats, ne peut servir de base à aucun paiement réel. Le sieur Garnier, après avoir joui quinze ans d'une propriété du prix réel de 46 mille francs, serait, suivant les comptes de la régie, redevable de 110 mille francs. On conçoit assez qu'un pareil résultat ne peut être produit que par les calculs les plus erronés. Les bornes qui nous sont assignées ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de cette importante affaire. Nous renvoyons les lecteurs qui s'intéressent au maintien des ventes nationales, et qui croient que toutes les contestations qu'on pourrait élever à ce sujet ne seraient propres qu'à ébranler la confiance, au mémoire adressé au Roi en son conseil, par les sieurs Joseph, André et Claude Garnier, fils du sieur André Garnier, acquéreur du domaine dont la propriété est contestée à ses héritiers.

— Depuis une semaine, on répand de tous côtés que le principal rédacteur des *Lettres normandes* a été provoqué en duel par des gardes-du-corps qui se sont crus offensés par un article inséré dans une des dernières livraisons, et qu'il a été grièvement blessé. Chaque jour il reçoit la visite de condoléance d'une foule de personnes à l'intérêt desquelles il est extrêmement sensible, mais dont heureusement il peut dissiper toutes les inquiétudes.

Nous allons raconter les faits qui ont pu donner lieu à cette méprise. Un article sur *les Emigrés et les nouveaux Officiers de l'armée*, inséré dans la 5e livraison du 6e volume des *Lettres normandes*, avait indisposé quelques gardes-du-corps qui, après avoir demandé qu'on leur fît connaître l'auteur, jeune militaire plein d'honneur et de courage, l'ont provoqué en duel. Celui-ci a accepté aussitôt, et le duel, qui a eu lieu sans délai, s'est passé suivant les règles de ces sortes de combats.

L'un des deux combattans a reçu au bras droit une blessure assez grave. On espère cependant que cette blessure n'aura pas de suites fâcheuses.

Les gardes-du-corps avaient demandé à l'auteur de l'article une réparation, et il s'y était refusé. Ce n'est qu'après le combat, qui ne laissait aucun doute sur son courage, qu'il a été convenu entre les parties que les deux déclarations suivantes seraient rendues publiques.

Au rédacteur des *Lettres Normandes.*

Paris, le 7 juin 1819.

Les gardes-du-corps du Roi pensent qu'il est de leur devoir de déclarer que M. de M*** ne leur a refusé aucune sorte de satisfaction, et qu'il s'est conduit au champ d'honneur avec autant de bravoure qu'il a mis de loyauté dans la présente déclaration.

Signé DE L....
garde-du-corps, comp.e de Noailles,
membre de la Légion-d'Honneur.

Monsieur, l'article *Politique*, inséré dans les *Lettres Normandes* (tom. VI, lettre V), et dans lequel j'ai parlé défavorablement des nouveaux officiers de l'armée et des gardes-du-corps, m'a été dicté par un sentiment que j'ai cru légitime; mais l'opinion que j'ai émise ayant donné lieu à des interprétations qui sont loin de ma pensée, je dois à la justice, à la vérité, de déclarer que je n'ai aucunement prétendu attaquer l'honneur personnel et la valeur de MM. les gardes-du-corps.

J'ai l'honneur de vous saluer. M.

ÉPIGRAMME

Sur un sieur B...n, qui, après avoir rédigé tour-à-tour la Quotidienne, le Constitutionnel, la Minerve *et* le Modérateur, *est aujourd'hui chargé de l'esprit public dans le* Journal de Paris.

Modérator écrit fort mal sans doute,
Et ses pamphlets sont plus sots que méchans:
On l'estime pourtant.... deux mille écus comptans;
Car s'il ne les vaut pas, je sais bien qu'il les coûte.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Sur la séance du 19 mai. — *Spectacles.* — *Considérations sur les Jésuites*, par L. Magnier. — — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE II.

Paris, le 25 juin 1819.

Sur la Séance du 19 mai.

PERSONNE ne se serait douté que la discussion de l'un des articles du budget dût ramener la question du rappel des bannis. On aurait pensé même que le ministère qui, le 17 mai, s'était divisé en deux parties, les mystificateurs et les mystifiés, éviterait de remettre sur le tapis une question qui sera l'éternel déshonneur de l'un de ses membres, et qui doit désormais amener la chute de tous, sans qu'aucun parti les accompagne de ses regrets. Mais il est écrit que les mi-

nistres actuels donneront l'exemple de tous les genres d'inconduite politique ; et c'est probablement pour remplir leur destinée qu'ils ont donné au côté gauche l'occasion de défendre les proscrits, et au côté droit celle de se rendre de plus en plus odieux à la France.

Une interpellation faite à l'honorable M. Bignon par le ministre de l'intérieur, qui a eu l'extrême politesse de nommer ce député calomniateur, a été le signal d'un débat engagé, sans que personne y fût préparé, et qui doit retentir par toute la France, pour lui rappeler que si elle ne choisit pas les ministres, c'est elle qui nomme les députés. M. Bignon avait, dans son opinion sur le rappel des bannis, annoncé qu'il connaissait un moyen de défendre victorieusement les exilés, et que, si on l'y forçait, il userait de cet argument. La curiosité naturelle aux Français avait fait de cette réticence une affaire d'état, et le gouvernement, après un long silence, assure aujourd'hui que c'est une accusation dirigée contre lui. De là, la sommation adressée à M. Bignon ; de là, les honorables épithètes qui lui ont été prodiguées par l'urbanité ministérielle ; de là, l'invention d'un nouveau genre de calomnie par silence ; de là, enfin, la discussion du 19 juin, et la répétition du fameux mot *jamais*, que tous les partis ne peuvent plus regarder que comme une plaisanterie.

Le premier *jamais* avait donné lieu à un scandale si éclatant, que le ministère aurait dû rayer ce mot de son vocabulaire oratoire. Loin de répondre à l'attente publique, il a montré à répéter ce terme une

opiniâtreté que j'appellerais presque enfantine. Les ministres ont oublié qu'une énigme n'a plus de sel lorsque tout le monde en connaît le mot ; il n'est pas jusqu'à M. Decazes qui n'ait voulu aussi avoir son *jamais;* mais comme, en fait de hardiesses, ce ministre chérit surtout les progressions décroissantes, M. Decazes a eu bien soin de ne pas employer l'adverbe ministériel dans le sens direct et défini de M. de Serre ; il s'est borné à dire que *jamais* le gouvernement du Roi ne craindra les conspirations, de quelque couleur qu'elles soient ; que jamais le trône ne pourra être ébranlé par les factieux. Comme on le voit, la témérité de M. Decazes ne l'a point exposé à de grandes responsabilités : il sait que personne n'est assez peu versé dans la législation de la presse pour le démentir, alors même que, dans le fond de son ame, on aurait des opinions contraires.

M. de Serre, moins adroit, a répété le *jamais* dans toute la franchise du mot ; il a prétendu qu'il honorait assez son pays, pour croire que *jamais* on ne verrait à la Chambre des hommes qui votassent pour le rappel des conventionnels. M. de Serre avait cependant la preuve contraire devant les yeux ; il a oublié que son pays a déjà envoyé dans la Chambre des hommes qui ont repoussé l'ordre du jour le 17 mai, et qui, le 19 juin, ont déclaré qu'ils étaient d'avis que les votans fussent rappelés, et légalement rappelés. Que signifie donc ce vœu, d'avance repoussé, et qu'a besoin le pays de M. de Serre d'être honoré par lui ? ne suffit-il pas qu'il subisse son administration et son éloquence?

Voyez quelle incohérence paraît régner dans la tête de cet homme d'état? D'un côté il honore son pays, de l'autre il cherche à en déshonorer les plus recommandables habitans, en les présentant comme les auteurs d'un complot dirigé contre la dignité du trône. La Charte reconnaît le droit de pétition, et le ministre prétend qu'envoyer des pétitions c'est conspirer. Mais pourquoi, lorsque la loi des élections était menacée, favorisiez-vous l'élan des citoyens qui s'adressaient aux Chambres, vous qui les calomniez aujourd'hui? Ou vous conspiriez alors, ou dans ce moment ils ne conspirent pas. Il faut avouer qu'un ministre est bien à plaindre, lorsque son éloquence à la tribune l'entraîne sans cesse aux plus choquantes contradictions, et le laisse à découvert sans logique et sans principes.

Sans faire observer combien il est ridicule et faux de présenter comme hostiles contre la dignité du trône, des pétitions qui demandent au Roi de faire aujourd'hui ce qu'il promit, ce qu'il voulut jadis, je me permettrai quelques réflexions sur ce comité directeur que l'on a signalé, et qui est favorisé du mépris d'un ministre. Je demanderai si c'est se montrer conséquent, de lancer à la tribune des invectives contre une réunion, dont on suppose l'existence, sans que l'on ait rien fait pour la réprimer si elle est factieuse, pour la punir si elle est conspiratrice. M. Decazes prétend que l'honorable M. Bignon est dans ce moment sous le poids d'un dilemme. Que répondra-t-il à un autre dilemme plus juste, et qui pèse sur sa responsabilité ministérielle? Ou le comité directeur est répréhen-

sible, ou il ne l'est pas. S'il est répréhensible, pourquoi, de l'aveu et à la connaissance du ministre, existe-t-il? S'il ne l'est pas, pourquoi le ministre l'a-t-il calomnié? On prie M. Decazes de répondre à cet argument, d'autant plus qu'il ne s'agit plus ici de *calomnie par réticence*.

Dans la discussion en faveur des bannis, deux rappels à l'ordre ont été demandés, et aucun n'a été prononcé. Je n'en regrette qu'un seul, celui dont on avait menacé M. Benjamin Constant. J'ai beaucoup d'estime pour cet honorable député; mais j'avoue qu'un rappel à l'ordre est un fleuron qui manque à sa couronne. MM. d'Argenson et Bignon ont à cet égard un avantage sur lui, et c'est avec peine que j'ai vu qu'il ne s'en soit pas montré jaloux. Quel était, d'ailleurs, son crime? Il avait appelé la Chambre de 1815 une convention nouvelle. Cette expression n'était-elle pas rigoureusement juste, et fallait-il la rétracter? S'il y a des différences entre la convention et la Chambre de 1815, ne sont-elles pas toutes en faveur de la première, qui, comme on sait, avait une majorité saine, et dont les votes ont été prononcés sous les poignards?

La Chambre de 1815, a dit M. Benoît, a voulu établir que c'était un crime de tuer son roi. C'était bien la peine qu'elle fût convoquée pour cela; nous savions tous, avant elle, qu'il n'est permis de tuer personne, pas même les protestans et les maréchaux de France.

Nous devons, a dit encore M. Benoît, respecter nos prédécesseurs, si nous voulons que nos successeurs nous respectent. Il suit de cette maxime que Henri IV

devait respecter Charles IX, et que Louis XVIII doit respect à Bonaparte, dont, le droit à part, il est l'héritier de fait. Ce que c'est que les conséquences !

La discussion du 19 mai est, si l'on peut s'exprimer ainsi, le coup de grâce du ministère, qui n'a plus d'autre chose à faire que de tomber de chute en chute jusqu'aux récompenses nationales. Presque tous les orateurs du côté gauche ont été admirés dans cette discussion ; le côté droit n'a été représenté que par MM. Benoît et Corbière, l'un ennuyeux, l'autre avocat. Le centre a eu pour interprètes, M. Courvoisier, qui, ayant entendu prononcer le mot de complot, s'est hâté, en sa qualité de procureur-général, de dresser un réquisitoire ; et M. Royer-Collard, qui, s'attachant à montrer la faiblesse du gouvernement, le nombre et la puissance de ses ennemis, a conclu de tout cela que trente à quarante vieillards infirmes devaient être redoutés, et maintenus dans l'exil ; conclusion métaphysique, digne en tout point du chef des doctrinaires.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

C'est avec bien de la raison que l'on reproche aux habitans de Paris leur dédain pour les merveilles que leur ville renferme. Un étranger qui a passé huit jours dans la capitale connaît mieux les monumens, les établissemens, les musées et les curiosités de toute espèce dont elle est remplie, que le Parisien qui a passé sa vie au milieu de ces richesses des arts, sans peut-être s'être donné la peine d'ouvrir les yeux pour les voir. Cette honteuse indifférence pour des objets dont nous devrions être si glorieux, le peu de prix que nous semblons y attacher, viennent peut-être de ce que ces choses ne nous coûtent rien. Si la Chambre des députés, adoptant la proposition de l'honorable M. Rodet, eût mis à la charge du budget particulier de la ville les frais de toutes ces magnificences, je suis persuadé qu'elles eussent acquis plus de valeur aux yeux des habitans. C'est une manière d'évaluer les choses si positive, et qui épargne à l'esprit tant de travail et de réflexion, que de dire : *Cela vaut tant, cela coûte tant !* Pourquoi le théâtre est-il de toutes les curiosités de Paris la moins négligée des Parisiens? c'est qu'on paye le droit d'y entrer. Pourquoi les représentations extraordinaires sont-elles plus suivies que les autres, quoiqu'en général plus ennuyeuses? c'est que le prix des places est augmenté. Sous ce rapport, c'est peut-être un calcul doublement raisonnable que celui des pre-

miers sujets de nos théâtres qui demandent avec tant de fracas des augmentations et des indemnités ; ils pensent, et apparemment ils n'ont pas tort, que plus ils tireront d'argent de la caisse, plus il en rentrera : c'est le mécanisme de la pompe aspirante. Cette faiblesse qu'on ressent pour tout ce qu'on paye chèrement a sa source dans le cœur humain, et non dans une disposition particulière du caractère parisien ; la province en fournit des exemples tout aussi bien que la capitale. On ne saurait se figurer tout ce qu'un grand acteur qui voyage coûte à la direction des théâtres où il veut bien se montrer ; et vous remarquerez que l'enthousiasme qu'il inspire peut s'exprimer en nombre arithmétique, et par francs et centimes. Un Bordelais s'ést amusé à supputer approximativement le prix de chaque mot que prononce mademoiselle Mars sur le théâtre de Bordeaux. Selon son calcul, chaque représentation, y compris le jeton de présence, les frais de voyages et de table, le bénéfice proportionnel dans la recette, etc., etc., est payé 1,617 fr. 50 centimes. Cela compté, un rôle ordinaire comporte trois cents vers ou lignes, ce qui fait pour chaque vers ou chaque ligne 5 fr. 40 cent. Réduisez maintenant les lignes en mots. Voilà pour le prix ; voici pour l'enthousiasme : le Mémorial Bordelais qui rend un compte fort étendu de chacune des représentations que donne (ou que vend, si vous voulez) mademoiselle Mars, parle ainsi dans un de ses feuilletons de la manière dont elle dit *un mot* du rôle de Céliante dans le *Philosophe marié*. Tout le monde a présent à la mémoire le monologue où elle repasse

les défauts que Damon lui a reprochés : « Rien de plus plaisant, dit le rédacteur bordelais, que son premier mouvement à repousser d'abord le reproche d'indiscrétion, qu'elle accueille pourtant d'un aveu fautif : *indiscrète?.... oui*. Ce *oui*, auquel la pantomime a l'air d'ajouter *n'en dites rien*, et je ne sais quoi de plus, est *impayable*. Combien d'autres détails me fourniraient des pages de commentaires. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, comme ce mot *impayable* est bien placé dans cette circonstance. Il paraît cependant que le public a payé ce mot de trois lettres qui en dit plus qu'il n'est gros, et que mademoiselle Mars a bien voulu en recevoir le prix ; elle l'aura fait entrer en compensation avec d'autres mots qui avaient moins de valeur intrinsèque : ses mots se payent l'un portant l'autre.

Voilà des réflexions qui sentent un peu le budget ; j'éprouve l'influence des discussions financières, et il ne tient à rien que je ne me mette à démontrer que le Théâtre-Français coûte autant qu'une direction générale.

LITTÉRATURE.

Considérations sur les Jésuites, par L. Magnier (1).

Chassés et rechassés plusieurs fois, les jésuites rentreront-ils en France? Qu'y viendraient-ils faire? Semer de nouveaux germes de discorde? nous en avons bien assez. Fournir de nouveaux missionnaires? nous en avons déjà trop. Qu'ils restent donc dans les pays où l'on est assez aveugle pour les tolérer.

On pourrait s'étonner, avec raison, que le pape qui n'a point le droit de nommer en France un seul évêque qui ne lui ait été présenté par le Roi, veuille établir de son propre mouvement, et sans consulter le chef de l'état, une immense corporation dont l'existence pourrait avoir parmi nous des suites si funestes. On ne peut que s'affliger en voyant le serviteur des serviteurs de Dieu employer au dix-neuvième siècle le style des Grégoire. La bulle de 1814 autorise les jésuites à s'établir dans tous les pays catholiques, malgré les rois eux-mêmes, puisqu'elle déclare nuls, sans effets et dignes de la colère du Dieu tout-puissant, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, tous les actes contraires à leur rétablissement, quelle que soit l'autorité qui

(1) A la librairie constitutionnelle de Brissot-Thivars, rue Neuve-des-Petits-Pères, n° 3, et chez Foulon et comp.

les combatte. J'espère que cela est assez clair. Aussi pour concilier l'exécution des ordres du souverain pontife avec les dispositions de nos lois, qui sont bien aussi quelque chose, on assure que plusieurs religieux de cet ordre détruit, se sont introduits en France par un subterfuge tout-à-fait jésuitique, en prenant le nom de pères de la foi. Quoi qu'il en soit, ils ne sauraient long-temps rester cachés sous ce vain déguisement. Leur ambition, leurs intrigues, les trahiraient bientôt à tous les regards.

Peu de personnes ont aujourd'hui une juste idée de ce qu'étaient les jésuites : bannis de France avant la révolution, ils ont en quelque sorte échappé à la génération présente; et l'attention des jeunes Français, absorbée par les évènemens extraordinaires et les combats glorieux qui ont signalé notre révolution, n'avait pas le temps de se reporter vers ces religieux vagabonds qu'il eût été prudent de laisser dans le plus profond oubli. Mais aujourd'hui que d'indiscrets prôneurs semblent vouloir prendre leur défense et travailler sourdement à leur rappel, il importe d'éclairer la nation sur les dangers que présenterait leur retour. Nul doute que sous ce rapport l'ouvrage de M. Magnier n'ait un but fort utile.

Les fondateurs de la société de Jésus s'étaient engagés à professer la soumission la plus entière envers le pape, et à se rendre partout où S. S. jugerait à propos de les envoyer pour le salut des ames. Paul III fut tellement frappé des avantages que la cour romaine pourrait retirer d'une pareille institution, qu'il s'écria après avoir lu leur mémoire : *le doigt de Dieu est ici !*

Plaisante exclamation d'un pontife qui faisait intervenir la Divinité dans les intérêts de sa puissance temporelle. Néanmoins comme le pape n'aurait jamais pu entretenir et diriger en son nom, dans tous les pays catholiques, des hommes affidés et dévoués à son service, sans alarmer les peuples et les rois, il décida que la compagnie de Jésus serait dirigée par un chef unique qui résiderait à Rome, et aurait sur la société tout entière un pouvoir absolu. Ce général (car ce fut le titre qu'on lui donna) était aux yeux de l'ordre le porte-voix du souverain pontife, la sainte doublure du vicaire de Jésus-Christ. Jamais peut-être il n'exista d'autorité pareille à celle dont ce chef était investi. On peut s'en faire une idée par ce que disait un général des jésuites au duc de Brissac : « De » cette chambre, monsieur, de cette chambre je gou- » verne non-seulement Paris, mais la Chine, non-seu- » lement la Chine, mais tout le monde sans que per- » sonne sache comment cela se fait. »

J'en demande pardon à M. le général des jésuites, mais il était facile de deviner quelle était la source de sa puissance. Elle reposait sur les constitutions de l'ordre qui tendaient à armer ce chef du despotisme le plus absolu. Nos lecteurs pourront en juger par quelques fragmens qui nous paraissent assez curieux pour mériter d'être cités :

« Les jésuites feront une entière abnégation de toute » volonté, de tout jugement particulier, conformant » en tout leur volonté et leur jugement à ce que le » supérieur peut vouloir et juger ; se proposant la

» volonté et le jugement du supérieur pour règle de » leur volonté et de leur jugement.

» .... Que l'obéissance soit parfaite en tout et de » toute manière : il faut pour cela exécuter tout ce qui » est enjoint avec la plus grande célérité et persévé- » rance, se persuader que tout est juste, se dépouiller » par une obéissance aveugle de toute pensée, de tout » jugement contraire aux ordres reçus.

» .... Vous vous persuaderez que tout ce que le su- » périeur prescrit est l'ordre et la volonté de Dieu » même. Quoi qu'il puisse ordonner, qu'avec une aveu- » gle et impétueuse volonté vous l'exécutiez sans exa- » men. C'est ainsi qu'il faut croire qu'obéit Abraham » lorsque Dieu lui ordonna d'immoler son fils.... Celui » qui vit dans l'obéissance doit permettre que la divine » providence le conduise et le dirige par la main de » ses supérieurs, comme s'il n'était qu'un cadavre qui » se laisse porter où l'on veut, manier et tourner » comme l'on veut; ou bien comme le bâton du vieil- » lard qui obéit en esclave à tous les mouvemens que » lui imprime la main qui le tient. »

Pour qu'aucune considération ne pût balancer dans le cœur d'un jésuite les intérêts de l'ordre, il lui était enjoint de briser tous les liens qui l'unissaient aux autres hommes, de regarder les nœuds du sang comme rompus par ses vœux, et de ne conserver d'affection que pour la société qui l'avait reçu dans son sein. Les noms de famille et de patrie n'étaient pour ces religieux que de vains mots. Leur général était tout, leur société l'univers. Ils devaient correspondre plusieurs

fois par an avec leur supérieur, et, dans certains cas, sur des objets tellement importans qu'ils se servaient d'un caractère chiffré. Il leur était prescrit de ne laisser rien ignorer de ce qui se passait autour d'eux; ils étaient les espions de la cour de Rome; redoutables sous ce rapport aux souverains, ils l'étaient encore aux particuliers; ils s'attachaient à pénétrer les secrets des familles : ils employaient pour y parvenir les ruses les plus infâmes; ne rougissaient pas d'emprunter le nom d'un ami, de contrefaire une écriture connue. Tout était excusable dans l'intérêt de l'ordre; et un jésuite était aussi louable en commettant une bassesse, qu'un bon royaliste Nîmois de 1815 était innocent en commettant un crime.

Pendant les deux siècles que l'existence des jésuites fut tolérée dans un grand nombre d'états, il n'est pas une conspiration à laquelle ces religieux n'aient été convaincus ou au moins soupçonnés d'avoir pris part. On conçoit facilement que s'étant fait une loi de rester étrangers à tous les gouvernemens qui leur donnaient asile, de dédaigner l'autorité des rois, pour ne reconnaître que celle des papes, de remplacer le respect de la légitimité par le respect de l'infaillibilité, les jésuites devaient se faire un jeu de troubler les états pour servir les intérêts ou les caprices de la cour de Rome. C'est aussi dans cette vue, et pour augmenter leur influence, qu'ils s'étaient emparés de l'instruction publique. Au moyen de l'empire qu'un maître exerce toujours sur ses élèves, ils répandaient leurs principes dans de jeunes ames susceptibles de recevoir toutes les impressions, professaient l'obéissance la plus aveugle

au pape, plaçaient sans cesse l'autel au-dessus du trône, et faisaient tourner l'amour de la religion au détriment de l'amour du prince et de la patrie. Quelques personnes ont voulu louer les jésuites des services qu'ils avaient rendus à l'instruction en général. Mais on sera dispensé, à cet égard, de tout sentiment de reconnaissance, si l'on considère qu'ils n'étaient guidés dans cet acte apparent de dévouement que par le désir de propager leurs doctrines, et par l'espoir d'enrichir leur ordre de sujets distingués. Ils ne semaient que pour recueillir, et ne donnaient que par avarice. Cette masse de lumières et de connaissances conservée dans leur ordre avec tant de soins, et renouvelée sans cesse par un système bien entendu, leur assurait une prépondérance que le mérite finit toujours par obtenir, et qui tendait constamment à s'accroître. C'est sur ce puissant lévier que s'appuyait leur ambition, d'autant plus redoutable qu'elle se cachait sous une apparence de modestie et de dédain pour les honneurs. En effet, les jésuites s'étaient engagés à n'accepter aucune des dignités éminentes de l'église : mais il y avait une place qui ne leur échappait guère, c'était celle de confesseur du roi. Appelés à ce poste qui leur donnait beaucoup de crédit, les jésuites ne manquaient pas de se servir de toute l'influence qu'ils pouvaient avoir sur le monarque pour accabler leurs ennemis. Ils étaient à la source des lettres-de-cachet, et ne s'en faisaient pas faute. On sait avec quelle fureur ils persécutèrent les jansénistes : ils nourrissaient contre tous ceux qui les avaient offensés la même ardeur de vengeance : nous allons en citer un exemple.

Louis XIV devait aller visiter le collége qui était dirigé par des jésuites, rue Saint-Jacques, et qui s'appelait alors : *Collegium Societatis Jesu*. Les saints pères prévenus de cette visite, et voulant imaginer un moyen de flatterie un peu plus neuf que les vers et les discours latins, firent ôter l'inscription qui se trouvait sur la porte de leur établissement, et le remplacèrent par celle-ci : *Collegium Ludovici Magni*. Le roi trouva ce changement de fort bon goût : un écolier osa ne pas être de cet avis : sans doute ce jeune homme avait fait sa philosophie. Il composa là-dessus un distique qui n'était pas en l'honneur des jésuites, et qu'il mit pendant la nuit sur les portes du Collége ; le voici :

Abstulit hinc Jesum, posuitque insignia regis
Impia gens : alium non colit illa deum.

Jamais vers latins n'attirèrent sur un écolier une punition aussi sévère. Les jésuites obtinrent une lettre-de-cachet contre l'auteur, et pendant vingt années le traînèrent de cachots en cachots. Ils ne rendirent enfin à la liberté ce malheureux accablé d'infirmités prématurées, que pour offrir à la société un exemple vivant du danger qu'il y avait à encourir leur vengeance. Ils fondaient en grande partie leur existence politique sur la terreur qu'ils inspiraient : ils étaient parvenus à se rendre redoutables même aux rois, et à se consolider par cette circonstance qui aurait dû les faire repousser à jamais. Ils avaient été bannis en 1594 par arrêt du parlement de Paris, après deux attentats commis sur la personne de Henri IV : ce

prince était tellement convaincu de leur participation dans ces tentatives criminelles, qu'il écrivait au cardinal d'Ossat, leur protecteur et son ambassadeur à Rome : « Pour la demande des jésuites, j'ai répondu » au légat ingénument que si j'avais deux vies, j'en » donnerais volontiers une au contentement de Sa » Sainteté ; mais n'en ayant qu'une, je devais la ménager et conserver pour mes sujets, et pour faire service à Sa Sainteté et à la chrétienté, puisque ces » gens se montrent encore si passionnés et entreprenans qu'ils sont insupportables, continuant à séduire » mes sujets, à faire leurs menées, non tant pour vaincre et convertir ceux de contraire religion, que pour » prendre pied et autorité en mon état, et s'enrichir » et accroître aux dépens de chacun; pouvant dire mes » affaires n'avoir prospéré, ni ma personne avoir été » en sûreté que depuis que les jésuites ont été bannis » d'ici. » Cependant cet ordre avait jeté en France de si profondes racines, il y avait conservé des rapports si étendus, que, malgré son éloignement, il ne cessait de susciter une foule d'intrigues attentatoires à la sûreté du trône. A la fin Henri IV, effrayé des conséquences que pouvait avoir sa rigueur, persuadé que réduire les jésuites au désespoir c'était les armer contre ses jours, et désirant échapper à cet état de crainte qui empoisonnait tous les instans de sa vie, voulut essayer de se les attacher par les bienfaits. Il prononça donc leur rappel, malgré les remontrances du parlement de Paris qui prévoyait tous les dangers de cette mesure.

Peu d'années après leur rétablissement en France

le doge et le sénat de Venise les chassaient pour la même raison de la république. Il s'était élevé des différens entre le sénat et Paul V : le pape eut recours aux armes romaines, et lança un interdit sur la république. Les prêtres séculiers, fidèles à la patrie, continuèrent de faire le service ordinaire dans toutes les églises. Les jésuites seuls fermèrent leurs églises et leurs collèges; on s'aperçut en même temps qu'ils sollicitaient les autres ordres religieux de suivre leur exemple. Cette découverte semblait confirmer les soupçons qu'on avait conçus de leurs intrigues auprès du pape pour l'animer contre la république, en lui garantissant le succès de l'excommunication. Ils reçurent ordre à l'instant même de sortir de Venise; et, sans les gardes que leur avait donnés le sénat, quoiqu'ils portassent chacun une hostie consacrée au cou, ils n'auraient pas échappé à la fureur de la populace, qui les regardait comme des espions et des traîtres. Après avoir pris toutes les informations nécessaires le conseil des dix déclara : « Que plusieurs pères et plu-
» sieurs maris s'étaient plaints de ne plus trouver dans
» leurs enfans et dans leurs femmes le respect et la ten-
» dresse qu'ils avaient droit d'en attendre, parce que les
» jésuites avaient fait entendre à ces esprits faibles que
» leurs pères et leurs maris étaient excommuniés;
» qu'on avoit intercepté des lettres adressées par un
» jésuite au pape, pour l'informer qu'il y avait dans
» la seule ville de Venise plus de trois cents jeunes
» gens, de la première noblesse, prêts à obéir aveu-
» glément à tout ce que le pape exigerait d'eux; que
» le sénat avait découvert que ces religieux se servaient

» du tribunal de la pénitence pour savoir le secret des
» familles, les facultés et les dispositions des parti-
» culiers; qu'ils connaissaient, par la même voie, les
» forces, les ressources, les secrets de l'état, et qu'ils
» envoyaient tous les six mois un mémoire à leur gé-
» néral par leurs provinciaux ou visiteurs; qu'ils dé-
» truisaient insensiblement dans le cœur de la jeu-
» nesse confiée à leurs soins, le respect pour le sénat
» et l'amour pour la patrie. » D'après toutes ces considérations, les jésuites furent bannis à perpétuité des états de Venise; et le pape ne put parvenir à faire abroger ce décret.

Espérons que les leçons du passé ne seront point perdues pour nous, et que l'entrée de notre pays est fermée pour toujours à ces religieux turbulens. Assez de gens parmi nous ont pris à tâche d'épouser la cause de l'étranger, et se sont fait gloire d'être les espions de Blucher, de Wellington et du pape : il est au moins inutile de donner des renforts à ces lâches citoyens, qui n'ont jamais pris l'épée pour défendre leur patrie, et qui n'ont jamais pris la plume que pour la trahir. Laissons les hommes qui regrettent les alliés regretter les jésuites, et reposons-nous avec confiance sur la sagesse du gouvernement du soin de repousser ce fléau.

A.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Quelques journaux ont déjà rapporté une partie des démarches du côté gauche pour obtenir sans éclat le rappel des bannis, et pour ménager à-la-fois la susceptibilité royale, et l'intérêt des exilés. Il nous semble utile dans un moment où tout le monde s'occupe des malheureux que la convention de 1815 a proscrits sans jugement, où un ministre s'est permis l'indécence d'attribuer à un complot dirigé contre le trône l'envoi simultané de pétitions modérées et dictées par une humanité toute nationale, d'offrir à nos lecteurs les renseignemens que nous avons pu recueillir sur la conduite des membres du côté gauche dans cette occasion, et de prouver combien est calomnieuse l'assertion qui tend à présenter les pétitionnaires comme des conspirateurs.

Dès le commencement de la session, il fut question parmi les membres du côté gauche de travailler au rappel des bannis. Mais on ne voulut point le faire ouvertement, de peur de paraître toucher à la prérogative royale. Un honorable député, M. Voyer d'Argenson, chargé par ses commettans de déposer une pétition sur le bureau, consulta ses collègues avant de faire ce dépôt, et l'on délibéra sur la question de savoir si les circonstances étaient opportunes, et s'il n'y avait pas quelque chose de prématuré dans la démarche en faveur des exilés. Plusieurs députés se retirèrent

vers quelques ministres, nommément MM. de Serre, Decazes et Dessole. Ceux-ci parurent leur savoir gré des ménagemens qu'ils prenaient ; ils les en remercièrent, en approuvant fort le sentiment qui les dirigeait, et en leur assurant qu'ils ne négligeraient rien pour obtenir du Roi ce que les pétitionnaires demandaient. Cette marche parut plus conforme au respect pour l'initiative du prince, et le dépôt de la pétition fut suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les affaires en étaient à ce point, lorsqu'une foule d'autres pétitions furent envoyées soit à la Chambre directement, soit à des députés chargés de les remettre sur le bureau. Pressés de nouveau de prendre une décision, les ministres croyant sans doute le terrain assez préparé, furent d'avis que les pétitions fussent déposées, et qu'on laissât les choses suivre leur cours naturel. Bientôt les pétitions se multiplièrent, leur inscription au feuilleton arriva, et si l'on eut alors lieu de se plaindre dans le public des délais apportés à faire le rapport, on a su depuis que ces retards avaient été occasionnés par une négociation entamée entre la commission et les ministres.

Enfin, le rapport fut fixé au lundi 10 mai. La majorité de la commission, se fondant d'ailleurs sur une décision de la Chambre des pairs, fut d'avis que le rapporteur conclût au renvoi au conseil des ministres, et que ce rapporteur fût M. Caumartin. Cette décision était prise, lorsque le ministère fit instamment prier la commission de remettre le rapport au jeudi suivant, attendu, disait-il, que des négociations étaient ouvertes au conseil des ministres, et que le gouvernement

devait, avant ce jour, avoir pris une décision en faveur des exilés. La commission y consentit, et le côté gauche, qui devait garder le silence dans la supposition du renvoi, crut que l'intervention royale préviendrait les décisions de la Chambre.

Mais, dans l'intervalle qui s'écoula entre le lundi et le jeudi, la commission, qui avait conclu au renvoi, se réunit de nouveau, elle reprit l'examen des pétitions; les membres qui avaient approuvé les premières conclusions, changèrent soudain d'avis; on conclut à l'ordre du jour, on enleva à M. Caumartin le rapport; il fut donné à M. Cotton, et le côté gauche, apprenant avec une surprise mêlée d'indignation cette mobilité dans la commission, ne put, comme tous les citoyens, s'empêcher de la trouver peu naturelle.

Le ministère cependant n'avait point paru partager les sentimens de la nouvelle majorité. Un député du côté gauche, M. Bédoch, membre de la commission, qui fut chargé de tous les pourparlers, apprit le lendemain à M. Dessole, à la Chambre, la révolution opérée dans la commission. Il lui demanda si le ministère partageait l'avis de l'ordre du jour. M. Dessole parut mécontent, assura que tout cela était contre ses opinions, qu'il ne voyait pas ce qui pouvait avoir changé la commission; il déclara que son intention était de prendre la parole pour appuyer le renvoi au président du conseil des ministres. M. Bédoch, sans perdre de temps, alla trouver M. Cotton, l'amena près M. Dessole, fit répéter à celui-ci ce qu'il venait de dire, et sollicita M. Cotton de changer d'avis, de

réunir de nouveau la commission, et de revenir aux premières conclusions. M. Cotton répondit quelques mots vagues, évita de s'expliquer, et les choses en restèrent là jusqu'à la veille du jour où le rapport devait être fait.

La veille du rapport, le dimanche 16 mai, le côté gauche se réunit chez M. Casimir Périer. On mit en délibération la conduite à tenir par les députés indépendans. Il fut décidé que tous les membres qui repousseraient l'ordre du jour prendraient successivement la parole. Il fut décidé que si l'on ne pouvait obtenir le renvoi, les députés amis de la patrie, suivant la voix de leur conscience, après avoir fait précédemment tous leurs efforts pour amener sans éclat, et en ménageant toutes les susceptibilités, le rappel des bannis, feraient une profession de foi unanime, protesteraient contre la violation continuelle de la justice, de la Charte, et ne céderaient la place qu'après un combat patriotique. On se sépara.

Le lendemain, avant la séance, on se réunit de nouveau. Tous les députés fidèles avaient un discours préparé, et étaient disposés à la plus vive attaque, lorsque M. Dessole, qui avait toujours paru être de l'avis du renvoi, fit savoir, par une dépêche extraordinaire, que tout était arrangé, qu'il avait un discours en faveur du renvoi, qu'il se disposait à le prononcer, et que tous les ministres appuieraient son avis. Cette promesse, dont personne ne révoqua en doute la bonne foi, changea les dispositions, et de nouveau le côté gauche prit le parti du silence.

Mais, admirez l'instabilité des opinions ministé-

rielles ! le matin tout était décidé en faveur de nos concitoyens ; à midi les avis étaient changés. La chance, car c'était un véritable jeu de dez, avait tourné ; ce qui, le matin, semblait juste et conforme à la dignité royale, à midi n'était plus qu'une iniquité, qu'un complot contre l'honneur du trône ; le matin on pensait que le rappel des bannis était possible, qu'il pouvait être prochain ; à midi on se préparait à prononcer un inflexible *jamais*.

M. Dessole, un discours en faveur des bannis dans la poche, rencontre par hasard les ministres en route pour aller à la Chambre. On l'arrête, on lui apprend que tout est changé, que l'ordre du jour est dans les vœux du prince, qu'il regarde les pétitions comme une conspiration, qu'il ne veut pas que l'on donne le moindre espoir à ces mêmes votans qu'en 1815 il couvrait du testament de son frère, qu'enfin M. de Serre a préparé un *jamais* qui doit produire sur l'assemblée le plus grand effet. M. Dessole, sans doute fort surpris et fort mécontent, est obligé de promettre qu'il ne parlera pas, que son discours restera enseveli dans le silence, et qu'il ne contestera point l'ordre du jour.

Tout le monde connaît la séance du 17 mai, et du 19 juin. On est à présent à portée de juger la conduite sage et prudente tenue par le côté gauche ; on est à portée de juger les ministres, qui ont présenté comme dictées par un esprit révolutionnaire et anti-monarchique, des pétitions dont ils avaient d'abord approuvé le principe. On peut surtout juger les membres de cette commission mobile, qui changea deux

ou trois fois de majorité, et qui se couvrit d'une honte plus ineffaçable encore que celle qui est retombée sur un ministère sans parole et sans foi.

— Un grand nombre de personnes pensent que l'incident élevé par MM. les ministres le 19 juin dernier, n'a eu d'autre but que de détourner l'attention de la Chambre, de la question du domaine extraordinaire, qui a été dilapidé de la manière la plus scandaleuse, et sans que la moindre excuse valable puisse être alléguée. Les ministres, dit-on, gardaient en réserve l'interpellation à M. Bignon pour le jour où ils auraient besoin d'enlever une discussion. Celle des donataires ne pouvait que jeter des lumières sur la conduite coupable tenue à l'égard du domaine extraordinaire, et M. Decazes, violant le règlement, a cru que c'était un tour de bonne guerre de ramener la discussion sur les bannis, de sorte que la séance du 19 juin, après avoir *rebanni* les exilés, a condamné sans jugement des soldats français qui meurent de faim. C'est ainsi que, l'une portant l'autre, deux iniquités ont été commises.

— C'est un spectacle fort consolant que celui qui est offert par la Chambre des députés; là, tout est français, tout est patriotique. On dote des Suisses, et l'on condamne nos soldats mutilés à rester dans la misère; on enrichit les chevaliers de Saint-Louis, et on dépouille la Légion-d'Honneur; on plaide et on gagne la cause des chevaliers du Saint-Sépulcre, et on perd celle des bannis. Avouons que M. Benoît a

raison de craindre que quelque jour on ne compare la Chambre de 1818 à la convention nationale. Il est certain que les séances du 17 mai et du 19 juin rappellent les beaux jours de 93; seulement, la montagne est à droite.

— Quand nous avons cherché à démontrer la nécessité du principe de l'obéissance et de la fidélité des soldats envers leur général, nous n'avions pas élevé la question de la vérité du fait attribué au capitaine Pourrée. M. Dupont (de l'Eure) a attesté sur son honneur que ce fait était faux; et personne ne peut plus garder aucun doute sur le mensonge. Alors il faut reconnaître que les défenseurs et les adversaires de l'action supposée n'ont plus ni tort ni raison. C'est l'occasion de dire qu'il n'y a pas lieu à la question.

— Nous avons annoncé la première livraison d'un ouvrage intitulé : *Tableaux historiques de la France, par G. Grauthié* (1). Cet ouvrage, qui se poursuit avec persévérance, remplit l'attente publique. L'histoire y est présentée avec vérité, et l'auteur est philosophe. Nous recommandons de nouveau cette production, qui se place parmi les plus remarquables de l'époque. L'exécution typographique continue d'être satisfaisante.

---

(1) Chez Constant Chantpie, éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 14; Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n° 23; et chez Foulon et comp.

— M. Kératry, les premiers jours de sa nomination à la Chambre des députés, se prétendait libéral entre tous les libéraux. Aujourd'hui il assure qu'il est doctrinaire. On espère qu'il siégera au centre à la fin de la session ; et quelques personnes prétendent être certaines que l'année prochaine il occupera le côté droit.

— Les processions de l'octave de la Fête-Dieu, escortées par la force armée, et précédées par des tambours, ont promené le Saint-Sacrement dans les rues de Paris. Les habits des prêtres, des chantres et des suisses, étaient d'une richesse remarquable. C'est ce qui a fait présumer, à l'un des spectateurs, qu'il n'y avait plus dans Paris un seul pauvre qui manquât de pain. Parmi les reposoirs construits à grands frais dans les divers quartiers, on a distingué ceux élevés rue des Saints-Pères, derrière les écuries de S. A. R. la duchesse d'Angoulême ; celui du marché des Innocens, du côté de la rue aux Fers ; et celui qui bouchait la rue Béthizy, près de la maison où a été massacré l'amiral Coligny.

— La loi sur les feuilles quotidiennes et périodiques, en amenant une foule de publications nouvelles, a apporté des changemens remarquables dans le personnel des journaux. C'est moins d'une promotion de journalistes qu'il s'agit, que d'une distribution différente entre ces messieurs, qui, en général, font peu de recrues, mais changent assez fréquemment de feuille et d'opinion, attendu l'humeur inquiète et mobile qui caractérise la plupart d'entr'eux. Le pu-

blic, qui aime assez à connaître les gens auxquels il a affaire, ne nous saura pas mauvais gré de l'instruire de l'organisation actuelle des journaux quotidiens et semi-périodiques. Il suffira de faire connaître les hommes, pour que le lecteur puisse aussitôt apprécier la valeur morale et politique de chaque feuille; car quelles que soient les promesses que les nouveaux journaux reproduisent sans cesse avec la plus robuste confiance, on ne s'y trompe plus, on juge de l'ouvrage par l'auteur; la réputation de l'écrivain fait celle du livre. C'est en vain que tel journal promet de fronder toutes les opinions; si l'on apprend que ses propriétaires appartiennent au pouvoir et ses rédacteurs à la police, on ne doute nullement que cet écrit ne doive être l'apologiste, plus ou moins déguisé, des mesures ministérielles. C'est rendre un service à la partie du public encore susceptible d'être trompée, que de faire tomber le masque à cette foule de gilles et d'arlequins qui contrefont l'indépendance, mais qui laissent toujours paraître quelque lambeau de leur vêtement diversement bigarré. Je comparerais assez volontiers certains prometteurs quotidiens à ce singe qui s'était déguisé en homme : au premier abord sa démarche, quoiqu'un peu gênée, paraissait supportable; son habit tomba, et l'on ne trouva plus qu'un monstre velu, dont le corps était terminé par une queue.

Nous allons donc dévoiler à nos lecteurs le secret de l'organisation des journaux quotidiens les plus connus; l'étendue de cette nomenclature nous oblige

de renvoyer les autres à la livraison suivante. Nous nous occuperons ensuite des feuilles semi-périodiques.

Journal des Débats. — 9000 *abonnés.*

Ce journal laisse échapper tous les jours ses anciens rédacteurs. Depuis la création de nouvelles feuilles, il a encore essuyé des pertes dont la caisse se ressent de plus en plus. On assure qu'il a été sur le point de traiter avec un ministre, mais que l'affaire a été rompue. Le *Journal des Débats* depuis deux mois a laissé partir MM. Etienne, Charles Nodier, Dussault et Fiévée : le premier est entré au *Constitutionnel*, le second est l'espoir du *Drapeau Blanc;* le troisième et le quatrième se reposent. Voici, au reste, l'état actuel du *Journal des Débats :*

MM. Malte-Brun (1).
Aimé Martin (2).
Bertin.
Duvicquet (3).

---

(1) Écrivain français né en Danemark, et auteur d'une géographie de Pinkerton, ex-rédacteur du *Journal de l'Empire*, et de *la Quotidienne.* Sans opinion, et signant M. B.

(2) Auteur un peu fade des *Lettres à Sophie*, écrivain qui a grandi à l'ombre de Bernardin de Saint-Pierre, dont il a publié les œuvres. Secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, nommé en 1815 par l'assemblée qui a fait la loi d'amnistie. M. Aimé Martin signe ses articles.

(3) Le Dictionnaire des Girouettes prétend que M. Duvicquet est abbé, et qu'il a exercé les fonctions de secrétaire-général de la commission temporaire à Lyon, après le siége de cette malheureuse ville. Nous ne savons au juste ce qui en est de ces deux as-

L'abbé Féletz (4).
Bricogne (5).
M. Boulard (6).
Hoffmann (7).
Breton (8).

M. de Bonald a promis quelques articles qui seront clairs, s'il plaît à Dieu.

CONSTITUTIONNEL. — 11,500 *abonnés.*

Cette feuille, qui a surmonté mille et un obstacles,

---

sertions : on nous a dit seulement que M. Duvicquet repousse avec indignation le titre d'abbé. Il n'en rédige pas moins le *Journal des Débats*. Il a succédé à Geoffroi comme M. Campenon a succédé à Delille dans le fauteuil académique. Il signe C.

(4) Surnommé *le Chat*, attendu la bonne foi qui caractérise son style. Ce rédacteur qui était l'une des colonnes du *Journal de l'Empire*, ne fait presque plus d'articles. Il signe A.

(5) Nouvellement destitué pour n'avoir pas été de l'avis du ministre des finances. M. Bricogne, surnommé *M. Cigogne*, est à la fois ultrà-royaliste, et ultrà-financier : il est collaborateur secret, et ne signe pas.

(6) Cet écrivain très-lourd signe M. B. Aussi ne le distingue-t-on pas toujours de M. Malte-Brun, qui a les mêmes initiales. M. marquis Boutard se charge spécialement des beaux-arts, quoique parfois il s'élève jusqu'à la politique.

(7) Écrivain très-instruit et très-spirituel, qui s'est fait ultra depuis qu'il n'est plus permis d'être impérial. Le caissier se plaint de la rareté de ses articles. Il signe H.

(8) Rédacteur des tribunaux et des séances. Traducteur assermenté de la cour royale, ce qui ne veut pas dire qu'il traduise toujours bien, et qu'il soit exempt d'esprit de parti. Qu'on lise plutôt, si tant est qu'on puisse parvenir à se la procurer, sa traduction du dernier ouvrage de miss Williams.

s'est ressentie long-temps de l'influence *allourdissante* de la censure. Il est exact de dire que, jusqu'au licenciement des censeurs, le Journal du Commerce, redevenu *le Constitutionnel*, n'a pu insérer une plaisanterie, ni une épigramme politique. C'était une chose curieuse que l'abattis qui était fait chaque jour par la censure armée de sa serpe ; depuis le règne de la liberté, *le Constitutionnel* a repris vivement tous ses avantages. S'il a perdu, à l'élévation de la *Renommée*, MM. Pagès et Aignan, il a gagné depuis M. Étienne. Voici la liste de ses rédacteurs :

MM. Étienne (1).
Jay (2).
Tissot (3).

(1) Auteur des *Lettres sur Paris* dans *la Minerve;* auteur des *Deux Gendres*, et d'une foule d'opéras-comiques que l'on revoit toujours avec un nouveau plaisir. Il signe E.

(2) Ancien rédacteur du *Journal de Paris*, lorsqu'il était libéral. Auteur du *Tableau de la Littérature du dix-huitième siècle*, morceau qui a remporté le prix de l'Institut; de l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, ouvrage très-remarquable, où peut-être on a trop ménagé Richelieu; du *Glaneur*, recueil rempli de morceaux distingués par le style et la finesse. L'un des auteurs de *la Minerve*. M. Jay signe A. J. quand il signe. En général, les rédacteurs du *Constitutionnel* ont été jusqu'ici solidaires de leurs articles, et ne les ont fait suivre d'aucune initiale.

(3) Professeur au collége de France. Auteur d'une traduction estimée des *Bucoliques de Virgile*, et d'une autre traduction non moins estimée des *Baisers de Jean second*. On attribue à M. Tissot le morceau plein de verve et de chaleur qui précède le recueil intitulé *Victoires et Conquêtes*. L'un des auteurs de *la Minerve*, signant P. F. T.

Évariste Dumoulin (4).
Berville (5).
Barrière (6).
De Lameth (7).
De Ségur (8).
J. Ch. Bailleul (9).
Senancour (10).
Giraud (11).
Salaville.
Léon Thiessé.
Febvée.
Noel.
Buchot.
Coche.
Genty.
Fain.

(4) L'un des auteurs de *la Minerve*. Auteur d'une *Histoire du maréchal Ney*, qui obtint l'honneur de la saisie. Il signe toujours *Evariste D.....*

(5) Auteur de l'*Eloge de Rollin*, qui a remporté le prix à l'Académie française. M. Berville est un avocat de la plus grande espérance.

(6) Ancien rédacteur du *Journal de Paris* avant la vente de cette feuille. M. Barrière, écrivain très-élégant, signe Y. Il se charge des articles militaires.

(7) L'un des membres les plus illustres de l'assemblée constituante.

(8) Auteur de la *Galerie Morale et Politique*. Ecrivain ingénieux et spirituel qui manque quelquefois de force. Il signe S.

(9) On doit à cet écrivain, qui était membre de la convention et des cinq-cents, un excellent écrit intitulé : *Examen du dernier ouvrage de madame de Staël*. Il signe J. Ch. B.

(10) Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie.

(11) Ancien rédacteur du *Journal de Paris*. Auteur de plusieurs ouvrages estimés.

La Quotidienne. — 5000 *abonnés.*

Ce journal, qui n'est pas absolument mal fait, était, avant l'existence du *Drapeau blanc*, le plus exagéré des journaux exagérés ; il n'occupe plus aujourd'hui que le second rang. La mauvaise foi de cette feuille est passée en proverbe : on assure qu'elle est soutenue par un des pavillons du château des Tuileries. Au reste, il serait difficile d'en mommer tous les collaborateurs, attendu qu'elle a autant de correspondans qu'il y a de curés en France. Voici l'état de sa rédaction à Paris :

MM. Michaud (1).
Laurency (2).
Coriolis-d'Espinouse (3).
Merle (4).

(1) Auteur très-connu des mauvais vers qu'on trouve dans l'Enéide de Delille, de plusieurs pièces en faveur de la liberté, d'une foule d'odes en l'honneur de Napoléon-le-Grand, d'une longue et fastidieuse *Histoire des Croisades*, qui lui a mérité de dormir dans le fauteuil académique, en récompense sans doute du même bienfait accordé par son ouvrage à ses collègues. M. Michaud coopère fort rarement à *la Quotidienne*; il se repose sur les lauriers qu'il croit avoir. Il signe O.

(2) Ancien professeur. Il continue de professer dans *la Quotidienne*. Ses articles sont ce qu'on appelle la pièce de bœuf du journal. Il est particulièrement chargé des injures, et des premiers articles de Paris. Il signe *Laur....*

(3) Écrivain *ronsardique*, qui est chargé des articles d'apparat. C'est le Bonald de *la Quotidienne*. Il vante les préjugés en homme qui s'y connaît. Il attache son nom à ses articles, précaution inutile, car ils sont aisés à distinguer.

(4) Quelques personnes accusent M. Merle d'avoir travaillé au

Mély-Jeannin (5). Darmaing père.
Delbarre (6).
Sevelinges (7).
Couchery (8).
Ferdinand.

La Renommée. — 1500 *abonnés*.

Ce nouveau journal est entré dans la carrière, précédé de noms très-fameux. Aura-t-il du succès? Si on en juge par la réputation de plusieurs de ses auteurs, on peut répondre hardiment oui. Si l'on juge par les numéros déjà publiés, il est permis de craindre le contraire. On peut lui reprocher déjà deux fautes de parti fort capitales. La première est un article *Chambre des députés*, inséré dans le premier numéro; article fait par un homme d'esprit qui s'est complètement trompé. La seconde est un article sur la séance du 19 mai, signé *Ch. D.*, et qui serait propre à faire concevoir d'étranges soupçons, si l'on ne connaissait

---

Nain Jaune. Si cela était, le crime ne serait pas d'avoir amusé dans un journal libéral; il serait d'ennuyer dans un journal ténébreux. M. Merle est, au reste, auteur d'une foule de vaudevilles remplis d'esprit.

(5) Auteur présumé des défuntes *Lettres Champenoises*. Rédacteur de *la Gazette* sous le règne du monstre, qui avait au moins le mérite de bien payer.

(6) L'écrivain le plus obscur de *la Quotidienne*, après M. Couchery.

(7) Auteur du *Rideau levé*.

(8) Secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, nommé par la convention de 1815.

le caractère des principaux rédacteurs. Il est temps, et grand temps, que *la Renommée* prenne une route plus franche, et serve plus ouvertement la cause qu'elle est si digne de défendre : qu'elle prenne garde de nous rappeler que Virgile a surnommé la Renommée un mal : *Fama malum*. Voici ses rédacteurs :

MM. De Jouy (1).
Benjamin Constant (2).
Pagès (3).
Ch. Durand (4).
P. Lebrun (5).
Aignan (6).

---

(1) Ecrivain dont la réputation est assurée. On lira toujours avec plaisir *l'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, *Guillaume le franc parleur*, et une grande partie de *l'Hermite de la Guyane*. Auteur de *la Minerve*. M. de Jouy signe J.

(2) Le premier publiciste de l'Europe, membre de la Chambre des députés, auquel il manque l'honneur d'un rappel à l'ordre. Ses ouvrages sont si connus, et si nombreux, qu'il serait superflu et impossible d'en citer seulement les titres. Il signe B. C. Auteur de *la Minerve*.

(3) Ecrivain d'une rare étendue de savoir. Un peu froid dans l'exécution, mais beaucoup moins connu qu'il ne le mérite. Il signe J. P. P. Auteur de *la Minerve*.

(4) Auteur de *Marseille et Nîmes en* 1815. Jeune écrivain dont le style n'a pas encore acquis toute la maturité convenable. Il signe Ch. D.

(5) Auteur de la tragédie d'*Ulysse*, pièce dont tout l'intérêt consiste dans un style antique et souvent élégant. Auteur d'une pièce de vers qui a remporté le prix à l'Académie française, et qui prouve un grand talent, quoiqu'elle soit un peu trop longue, et parfois maniérée. On n'a encore rien vu de lui dans *la Renommée*.

(6) Auteur de *la Minerve*. Ecrivain et poète très-distingué. Il

Villemarest (7).
Choubard.
Le colonel Touquet.
Depping.

Nous rendrons compte dans le numéro suivant de l'organisation du *Journal de Paris*, de *la Gazette de France*, de *l'Indépendant*, du *Courrier*, du *Drapeau Blanc*, et du *Censeur*.

— Le nouveau journal intitulé *le Courrier*, pour commencer à suivre l'exemple des ministres, vient d'établir une *sinecure* dans son administration. C'est la place de caissier.

— On vient de me faire savoir que l'anecdote insérée dans notre dernier numéro, et qui est relative au maréchal Soult, n'est pas conforme à la vérité. Quoiqu'elle nous fût venue de bonne source, nous ne balançons point à instruire nos lecteurs de la réclamation qu'elle a fait naître.

— Un faiseur de calembourgs disait dernièrement, après avoir entendu les discours de l'auteur du fameux *jamais*, que le garde-des-sceaux était devenu le garde-des *sots* du côté droit, le garde-manger du ventre, et le garde-*note* du côté gauche.

---

signe A. — M. Aignan est auteur d'une traduction d'Homère, et d'une tragédie de *Brunëhaut*.

(7) M. Villemarest est sans contredit un homme de beaucoup d'esprit; mais ses amis devraient l'avertir que les matières politiques lui conviennent moins que les matières littéraires et théâtrales. Il signe V.

— Il paraît que nous avons commis quelques erreurs dans notre division de la Chambre des pairs ; on nous apprend, par exemple, que M. le duc d'Albufera doit être placé parmi les ministériels, et M. Dubouchage parmi les ultras. Nous rectifierons notre tableau à mesure que les erreurs nous seront connues. Nous prions, en conséquence, les personnes qui nous croient coupables de rigueur ou d'indulgence, de nous adresser tous les renseignemens qui pourront nous conduire à la vérité.

— Parmi les ouvrages qui s'annoncent en ce moment, on distingue *le Dictionnaire Féodal, ou Recherches et Anecdotes sur les dîmes, les droits féodaux, les justices ecclésiastiques et seigneuriales, le fief et les bénéfices, les redevances et les hommages ridicules* (1), par M. Collin de Plancy. Il est certain qu'un tel ouvrage doit piquer vivement la curiosité. Il contribuera à nous délivrer de ces préjugés qui trouvent encore des prédicateurs, mais dont on rougira bientôt, comme on rougit aujourd'hui des sorciers, des enchanteurs, et des maléfices.

— Une personne qui possède une maison de campagne aux environs de Paris a dans son voisinage un bois où il se trouve un écho qui répète trois syllabes, trois fois de suite, et dont les réponses forment quelquefois d'heureux calembourgs. Je n'en veux qu'un exemple. Prononcez le nom de *la Quotidienne*, et

---

(1) Chez Foulon et comp.

l'écho répondra soudain *hyène, hyène, hyène:* (ienne); avouons que le hasard ne pouvait rencontrer plus juste.

— On distingue dans la foule des nouveaux romans qui paraissent chaque jour, celui qui est intitulé : *Campo Santo, ou les Effets de la calomnie.* L'auteur, transportant la scène des aventures de ses héros à Florence, a bien dépeint les fureurs de l'esprit de parti, et a reproduit heureusement des évènemens dont nous avons été les témoins. On y reconnaît aisément l'histoire du malheureux Wilfrid Regnault. Aussi l'auteur a-t-il eu raison de dédier son ouvrage à M. B. Constant : c'était à ce généreux défenseur de l'opprimé qu'un pareil hommage devait être offert.

— *Du favoritisme et de ses dangers.*

L'abbé T.... avait été précepteur du comte de C.... ; un de ses amis lui écrivit un jour que ce jeune anobli jouissait de la plus grande faveur auprès de son prince. Il lui répondit :

Mon ami,

Je suis loin de me réjouir de la nouvelle que vous me donnez. M. le comte de C...., dites-vous, est le *favori* du roi? Je le plains sincèrement; non qu'il ne soit honorable et flatteur d'être chéri d'un prince qui réunit aux vertus héréditaires de sa race, les plus brillantes qualités de l'esprit; mais, mon ami, le comte, très-aimable courtisan, n'est point un homme d'état. Plus on a de crédit à la cour, plus on a d'ennemis puissans, et j'ai toujours vu les favoris finir malheureusement.

Si j'étais comme vous près de M. le comte, je lui rappellerais l'histoire d'Aman et d'Assuérus, d'Alexandre et de Clitus ; je lui dirais : Philippe, fils de Démétrius, chérissait *Appelles,* son tuteur ; c'était son confident, son ami, son oracle, et il le fit étrangler. Antiochus, roi de Syrie, a fait pendre son ministre *Hermias-Carien,* dont la veille il ne pouvait se passer.

Tibère a fait périr de même son favori *Séjan*. L'histoire est pleine de pareils exemples.

Le Phrygien *Cléandre* faisait la félicité de l'empereur Commode. Ce prince, pour lui prouver sa tendre amitié, lui céda sa maîtresse et la lui fit épouser; mais, peu de temps après, Cléandre fut décapité. Plautian fut de même assassiné par l'ordre de Sévère qui vivait avec lui dans la plus grande familiarité.

Conservez, lui disais-je, M. le comte, la bienveillance du roi, vous la méritez; mais craignez qu'elle ne devienne exclusive; la jalousie de vos rivaux vous perdrait. Souvenez-vous que *Rufin*, préféré par Théodose, fut massacré par les troupes, et que *Bélisaire*, comblé d'honneurs par Justinien, fut privé de la vue; que la tendre amitié de Robert de France pour *Hugues de Beauvais*, fut cause de l'assassinat de ce favori.

Vous me dites, mon ami, que le comte vous parle quelquefois de vos lectures. Eh bien, profitez de cette occasion pour lui citer l'aventure de Philippe III, roi de France, qui fit pendre *Pierre Brosse*, son chirurgien, dont l'ascendant sur l'esprit de ce monarque faisait trembler toute la cour; parlez-lui de la mort ignominieuse d'*Enguérand de Marigny*, si cher à Philippe-le-Bel; montrez-lui *Menzicoff* et *Potoki* expiant dans les glaces de la Sibérie la faveur dont les honora leur maître; *Jacques Cœur* abandonné, déshonoré par Charles VII, dont il avait restauré les finances; dites-lui que François II, duc de Bretagne, choisit pour son favori *Pierre Landais*, son tailleur, et qu'après l'avoir comblé de biens, il l'envoya au gibet; dites que Jean II, roi de Castille, fit trancher la tête à son meilleur ami, *Alvaro de Luna*; que Guillaume, roi de Sicile, en témoignant trop d'affection à son chancelier *Maio*, fut cause qu'il tomba sous le poignard des assassins; qu'Édouard II, roi d'Angleterre, fit décapiter son favori *Pierre de Garneston*; que Louis XI ordonna d'étrangler *Le Daim* (Olivier), son barbier, après l'avoir rendu dépositaire d'une grande partie de sa puissance, et que ce même prince fit noyer à Toulouse son prévôt *Tristan*, qu'il avait investi de toute sa confiance.

L'affection des reines, mon ami, n'offre pas plus de garantie. *David Riz,* préféré par Marie d'Écosse, mère de Jacques I[er], mourut assassiné ; le comte d'*Essex,* si tendrement aimé par Élisabeth, monta sur l'échafaud ; et l'amant de Christine, le malheureux *Monadelschi,* fut massacré par ses ordres et sous ses yeux, dans la galerie de Fontainebleau.

Tous ces exemples, et cent autres que je pourrais citer, me donnent de vives inquiétudes pour M. le comte ; et quoique je ne sois pas riche, je vais faire faire deux tableaux que je vous prierai de placer dans son cabinet. L'un représentera la mort du maréchal d'*Ancre,* et l'autre le supplice de *Cinq-Mars.* La fin tragique de ces deux favoris, lui fera faire peut-être d'utiles réflexions sur le danger auquel l'expose le poste éminent qu'il occupe, et auquel sa naissance et ses talens ne semblaient pas l'appeler.

Vous vous attendiez, mon ami, à des félicitations, et je ne vous envoie que des doléances. Puissent-elles ne pas devenir une prophétie !

Votre etc., T....

Le comte de C.... quitta peu de temps après la cour, sans perdre les bonnes grâces du roi, et se retira dans ses terres où le rejoignit son sage précepteur.

EPIGRAMME

Sur un doctrinaire de fraîche date.

Le philosophe K.....y,
Dont les systèmes nous assiègent,
A propos de cadastre, a cité la fourmi :
Les petits êtres se protègent.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Parallèle des libéraux et des ultrà-royalistes. — Spectacles. — Sur l'admission des fonctionnaires publics dans la Chambre des députés. — Les Délateurs, ou trois années du XIXe siècle, par M. Emmanuel Dupaty. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE III.

Paris, le 3 juillet 1819.

Parallèle des Libéraux et des Ultrà-Royalistes.

PARMI les inconvéniens attachés à la défense des principes *anti-libéraux*, il en est un bien fâcheux; c'est la nécessité de combattre tous les sentimens généreux, de préconiser tout ce qui, soit dans les actions, soit dans les doctrines, flétrit le cœur et afflige l'humanité. Ouvrez l'histoire, partout vous verrez les amis des idées libérales recommander la justice et la

tolérance, détester l'arbitraire et la cruauté, respecter le malheur, même dans leurs ennemis; partout aussi vous verrez leurs adversaires vanter la rigueur, consacrer la persécution, repousser la pitié, exciter le pouvoir aux mesures violentes, applaudir quand il frappe, s'attrister quand il pardonne, s'indigner quand il fait justice. Est-il une institution odieuse, menaçante, c'est celle-là qu'ils défendent; un acte rigoureux, c'est celui-là qu'ils approuvent. Triste loi de leur position! par quelle singulière fatalité faut-il que ces monstres de philosophes aient toujours pour eux la justice et l'humanité, et que *les honnêtes gens, les défenseurs de la bonne cause,* ne puissent la soutenir qu'avec des coups d'état, des bastilles, et des échafauds?

Voltaire fut sans doute un homme abominable, car Nonotte et Sabatier l'ont dit; et d'ailleurs il est clair comme le jour que c'est la lecture de la Henriade qui a formé Robespierre. N'est-il pas bien fâcheux que ce pernicieux apôtre des nouvelles doctrines ait réhabilité la mémoire de Calas, arraché les Sirven à l'échafaud, consolé la cendre du jeune Labarre, vengé l'innocence de Lalli, sollicité la réforme de nos lois pénales, si absurdes et si cruelles; réclamé l'abolition de la servitude, la tolérance politique et religieuse, consacré une partie de sa fortune à faire fleurir la colonie qu'il avait créée dans un désert, qu'il ait vu son nom imploré, béni par tant d'infortunés; tandis que ses antagonistes, qui soutenaient indubitablement la cause *de l'autel et du trône,* comme ils ont pris soin de nous en avertir, avaient le malheur de faire l'apologie

de la Saint-Barthélemy et de chercher à justifier la révocation de l'édit de Nantes ? Il est triste de penser que, lorsque le *philosophe* Montesquieu éleva la voix contre ces supplices atroces qui révoltaient l'humanité, les *défenseurs de la bonne cause* écrivirent contre lui ; que, lorsqu'un autre *philosophe* demanda l'abolition de la torture, les *défenseurs de la bonne cause* opposèrent à sa réclamation une résistance opiniâtre; que, lorsqu'un troisième *novateur* sollicita la suppression des lettres-de-cachet, les *défenseurs de la bonne cause* déployèrent toute leur éloquence en faveur des emprisonnemens arbitraires ; qu'enfin, tandis que les hommes infectés *d'idées libérales* imploraient l'équité du monarque pour les religionnaires opprimés, les mêmes bouches qui prononçaient sur la philosophie un si juste anathême, appelaient les supplices sur ces malheureux, et censuraient la tolérance d'un prince (1) dont la piété était indulgente parce qu'elle était sincère.

Il faut encore le reconnaître : ces hommes, qui s'étaient montrés les ennemis de l'opposition, les partisans de la liberté, se montrèrent, aux jours de la terreur, les plus fermes adversaires de l'anarchie. Ils laissèrent les *défenseurs de la bonne cause* appeler sur leur patrie le fléau des armes étrangères ; ils restèrent à leur poste ; ils firent parler les lois et l'humanité; ils plaidèrent en faveur des victimes, et, victimes eux-mêmes, ils montèrent à l'échafaud, en

(1) Louis XVI.

pleurant sur la France et non sur leur propre sort. Telle fut ta conduite, ô toi, compagnon volontaire d'une auguste infortune, vertueux Malesherbes! toi dont l'ame généreuse, toujours fidèle au malheur, avait bravé l'exil pour défendre le peuple, et brava la mort pour défendre ton roi.

Nous devons avouer, pour rendre hommage à la vérité, que, pendant la terreur de 1815, *les défenseurs de la bonne cause* n'ont pas tout-à-fait suivi ce noble exemple. Ils ont voté par acclamation la suspension de la liberté individuelle, les cours prévôtales, la loi du 9 novembre, et celle que, par une antiphrase obligeante, ils ont nommée *loi d'amnistie*. Nous sommes persuadés que c'était dans les meilleures intentions du monde ; mais il est à regretter que ces intentions se soient manifestées par les mêmes actes qu'auraient pu le faire l'oppression et la vengeance. Nous sommes encore obligés de convenir qu'ils n'ont pas fait éclater beaucoup d'horreur pour les massacres de Nîmes, Avignon *et autres lieux ;* que même ils ont semblé les prendre sous leur protection, en imposant silence à l'orateur qui voulait signaler ces attentats à la tribune, et en le rappelant à l'ordre. Mais en récompense, lorsque la courageuse adresse d'une épouse ravit à l'échafaud un infortuné frappé d'une condamnation au moins sévère, et dont le salut n'était certes alarmant pour personne, on les vit, frémissant d'une noble indignation, foudroyer de leurs reproches, même de leurs menaces, et les ministres et les magistrats qui n'avaient pas su, par d'heureuses rigueurs, assurer la perte de la victime.

Si des Français persécutés vont paisiblement chercher un asile sur de lointains rivages, *les défenseurs de la bonne cause* insultent à leur infortune ; les amis de la liberté viennent à leur secours.

Si un écrivain, qui a le malheur d'être libéral, s'efforce de soustraire un innocent à la mort qui le menace, *les défenseurs de la bonne cause* répondent par le sarcasme et la calomnie aux accens de sa généreuse éloquence.

Si des hommes, que protégea en vain la sainteté de la loi constitutionnelle, trouvent du moins dans la bonté royale un adoucissement à leur sort, *les défenseurs de la bonne cause* éclatent en murmures. Ils protestent contre les bienfaits du monarque ; ils ne lui pardonnent pas quelques larmes essuyées.

Ne croyez pas pourtant qu'ils soient les aveugles partisans de la violence et de l'arbitraire. Ils trouvent très-juste de les employer contre leurs adversaires, parce que tous les moyens sont permis pour assurer le triomphe *de la bonne cause.* Mais viennent-ils à en être frappés eux-mêmes, alors, ils font entendre les plus énergiques réclamations. En 1815, ils avaient suspendu la liberté individuelle ; il était bien entendu qu'on n'emprisonnerait arbitrairement que ces factieux qui avaient l'audace de parler de liberté et de constitution, que ces mal-intentionnés qui osaient gémir en voyant les drapeaux de l'étranger flotter sur nos remparts. Un jour pourtant, ô sacrilège ! cette loi vient à les atteindre à leur tour. Soudain la tribune retentit de leurs plaintes, et les garanties sociales sont

invoquées par eux. Une loi d'exception, qui était encore leur ouvrage, attirait sur les écrivains de fréquentes rigueurs. Tant que les condamnations ne frappèrent que des écrivains libéraux, tout alla bien. Mais voilà qu'un auteur anti-philosophe est accusé à son tour; c'est tout autre chose; on crie à l'iniquité : on ne voit plus qu'arbitraire où la veille on ne voyait que justice; et, chose remarquable, *les hommes monarchiques* n'avaient cessé d'insulter aux victimes de la loi de novembre; l'auteur de l'*Histoire de la Session de* 1817 trouve parmi les *libéraux* d'éloquens défenseurs. Depuis long-temps ces mêmes libéraux s'élevaient contre les rigueurs du *secret :* les *hommes monarchiques* gardaient le silence ou applaudissaient à une *sévérité salutaire.* Enfin (qui s'y serait attendu?) quelques-uns d'entre eux sont arrêtés, mis au secret... A l'instant un cri retentit dans leurs rangs contre cette *torture* morale, et les amis de la liberté réclament encore une fois pour leurs adversaires les droits de l'humanité.

Est-il donc difficile de juger quels sont les véritables défenseurs des principes, ou de ceux qui ne les invoquent que pour eux-mêmes, ou de ceux qui les invoquent pour tous, et même pour leurs persécuteurs? quel est le parti vraiment juste, vraiment moral, ou de celui qui marche sous l'influence de tous les sentimens généreux, ou de celui qui se fait l'apologiste de toutes les rigueurs? « Pur charlatanisme, répondez-vous : c'est pour perdre les peuples que vous faites parade de ces beaux sentimens. » Et pourquoi

n'en faites-vous pas de même pour le sauver? pourquoi, sages partisans *des saines doctrines*, ne revendiquez-vous pas pour vous-mêmes le noble privilége de défendre l'humanité, de consoler le malheur?

Si c'est une vertu qu'en moi l'on doive craindre,
Si du peuple par elle on se fait un appui,
Pourquoi suis-je le seul qui l'exerce aujourd'hui?
Que ne m'enviez-vous un si noble avantage?
Pourquoi chacun de vous, pour être exempt d'ombrage,
Ne s'efforce-t-il pas, par les mêmes bienfaits,
De gagner, d'attirer les amis qu'ils m'ont faits (1)?

Dites-nous, sublimes contempteurs de la philosophie, où sont les innocens que vous avez défendus, les malheureux que vous avez protégés, les larmes que vous avez taries, les maux que vous avez réparés? Vous, qui vous proclamez les soutiens du trône, et dont le trône a repoussé l'appui; qui vantez votre amour pour le Roi, et qui lui reprochez, avec tant d'amertume, d'user du plus beau de ses droits, celui de pardonner; qui parlez de relever les autels, et qui, dans votre règne d'un moment, n'avez relevé que des bûchers : si vous qualifiez de malveillance un sentiment qui ne se manifeste que par des bienfaits, que n'êtes-vous malveillans de la même manière! Au lieu d'injurier, de dénoncer vos adversaires, que ne les imitez-vous! Vous voulez convertir la France à vos doctrines, et ce sont des prévôts que vous chargez de l'annoncer! Vos missionnaires sont des gendarmes,

---

(1) *Manlius*, acte Ier.

vos apôtres des geoliers ! Les mots de rigueur, de répression, de châtiment, composent seuls votre dictionnaire ! Si des malheureux reçoivent de la pitié de leurs compatriotes un léger secours, si quelques exilés rentrent dans leur patrie, vous vous répandez en plaintes, en murmures ! et c'est ainsi que vous espérez rallier l'opinion à votre cause ! Quelle est votre erreur ! elle juge les hommes par leurs œuvres, et les doctrines par leurs fruits. Entre les Montesquieu, les Beccaria, les Voltaire, les Turgot, les Necker, les Malesherbes, et les partisans des persécutions religieuses, de la torture, des lettres-de-cachet et de la corvée, l'opinion ne fut pas long-temps incertaine. Aujourd'hui les rôles n'ont point changé : faut-il s'étonner que l'opinion soit restée invariable? Ah ! cette philosophie, que vous calomniez, n'a rien à craindre de vos outrages : sa cause est gagnée dans tous les cœurs ; c'est la cause de l'humanité.

S. B.

SPECTACLES.

Quelle tâche est la mienne ! Chargé de tenir les lecteurs de cette feuille au courant des évènemens dramatiques, je cherche à leur présenter des aperçus généraux, un ensemble de faits, une suite de tableaux qui, leur épargnant l'ennui des détails, ne leur laissent cependant rien ignorer de ce qui peut intéresser les amis d'un art si cher aux Français. Je ne néglige rien pour m'instruire ; j'assiste à chaque représentation nouvelle ; je vais voir chaque débutant ; les journaux des départemens, des correspondances particulières, me conduisent sur les traces de nos comédiens voyageurs, et m'apprennent, à un centime près, l'enthousiasme qu'ils ont excité. Je voudrais pouvoir dire comme le poète :

Et semblable à l'abeille en nos jardins éclose,
De différentes fleurs j'amasse et je compose
Le miel que je produis.

Si ce que je produis n'est pas toujours du miel, je ne rencontre pas toujours des fleurs sur mon chemin. Lorsqu'à la fin de ma course, chargé de souvenirs, j'examine mon butin pour y trouver quelque chose qui soit digne d'être offert à mes lecteurs, que de pauvretés j'y trouve, et que j'ai de peine à composer une légère corbeille du fardeau que j'ai ramassé ! Mon embarras est grand, surtout quand il s'agit de donner

quelque ensemble à tant d'objets si peu assortis, et si peu faits pour l'être. Mon travail ressemble souvent à ce jeu si bien nommé *casse-tête*, qui consiste à faire une figure régulière avec des pièces informes et bizarrement taillées. Si je veux réunir quelques idées sur la Comédie-Française, il me faut courir après Talma, que je crois trouver à Perpignan avec mademoiselle Georges, et qui est déjà parti pour Lyon. J'apprends seulement que dans la première de ces villes, où il espérait faire une riche récolte, il n'a recueilli que quelques lauriers qu'il a été obligé de payer, attendu que la recette d'*OEdipe*, de *Manlius* et de *Britannicus* n'a pas suffi aux frais du spectacle. Il paraît qu'il n'a pas été beaucoup plus heureux à Lyon. Zeuxis donnait ses tableaux, parce qu'il ne reconnaissait, disait-il, personne qui fût assez riche pour les payer. Talma serait-il obligé par la nécessité de faire ce que Zeuxis faisait par orgueil? Quant à mademoiselle Mars, elle continue à s'accommoder du prix qu'on peut lui offrir de ses mots *impayables*. Je reviens à Paris, et je trouve mademoiselle Duchesnois *indisposée;* elle crie : Point d'argent, point de Jeanne d'Arc; elle garde chez elle l'étendard de l'héroïque Pucelle, et met à prix le divin talisman qui sauva la France, et dont le Théâtre-Français attendait son salut. Que reste-t-il donc sur ce théâtre, où tant de chefs-d'œuvre ne cessent pas d'être représentés (car l'affiche n'annonce pas relâche)? O honte! *Phèdre* abandonnée à madame Cosson! *Britannicus*, dont chaque rôle demanderait des talens consommés; *Britannicus*, la pièce des connais-

seurs, livré aux mains novices d'Aristippe, de Menjaud, de mademoiselle Venzel, qui ne comprend pas un mot du rôle de Junie (il est vrai que mademoiselle Bourgoin et modemoiselle Volnais ne le comprennent guère mieux). Je ne sache pas que Racine ait jamais reçu un plus sanglant affront, même dans le temps où les gens du bon ton, qui jouaient aux gages, s'imposaient pour pénitence la lecture d'une scène d'*Athalie.* Du moins alors il était bien vengé; car il arrivait que ceux qu'on soumettait à la pénitence y trouvaient du plaisir. Mais c'est bien pis de rendre *Britannicus* froid et ennuyeux. La mystification a été complète, et je me suis pris à douter si la postérité ne s'était pas abusée sur le mérite de cet ouvrage, et si c'était bien en effet un chef-d'œuvre.

C'en est fait du premier théâtre du monde; la salle devient déserte aussi bien que la scène. Une partie du public se rend à l'Opéra. Une jeune débutante, mademoiselle Caroline de l'Epy, sortant à peine des écoles, donne déjà plus que des espérances, et l'on peut louer en elle plus qu'une bonne méthode; car elle est douée d'une voix agréable et flexible, et chante avec ame et avec goût. Il lui manque bien des choses encore pour être bonne actrice; mais c'est bien la peine de faire une telle remarque à l'Opéra, quand on a de si fréquentes occasions de la faire au spectacle voisin.

L'administration de l'Opéra vient de remettre *Acis et Galathée*, que Duport dans l'éclat de ses succès avait composé afin d'augmenter sa réputation de

danseur, et d'y joindre celle de chorégraphe. On admira les pas du danseur ; mais l'admiration ne s'éleva guère au-dessus de ses pieds. On aurait pu lui appliquer le conseil : *Ne ultrà crepidam.* L'auteur n'a pas fait preuve d'une grande imagination en traitant un sujet qui n'est pas lui-même une des plus ingénieuses fictions de la Mythologie. La bizarre difformité des cyclopes paraît peu digne du génie gracieux des poètes anciens. Duport a substitué au rocher dont Polyphème écrase son rival, la foudre de Jupiter qui tue le cyclope lui-même ; et la métamorphose de Galathée racontée par Ovide, est remplacée par la métamorphose banale qui termine toutes les pièces de théâtre, par un mariage. Il résulte de ces changemens que le sujet serait à-peu-près méconnaissable, si ce n'était l'œil unique de Polyphème que l'auteur a religieusement conservé au milieu du front du cyclope.

La nouvelle troupe italienne vient de s'essayer dans *le Mariage secret :* le succès n'a pas répondu à l'attente du public, et aux espérances qu'il avait conçues. Madame Ronzi n'a pas paru capable de soutenir le rôle de Carolina, qui rappelle si délicieusement madame Barilli, dans laquelle madame Morandi avait su encore se faire applaudir, et que l'étonnante mais froide madame Catalani trouvait au-dessus ou au-dessous de son talent.

La plus nouvelle pièce jouée aux Variétés est *le Vieux Berger* de MM. Brazier et Demersan. Tiercelin fait à lui seul plus de la moitié du succès par le naturel et le comique de son jeu dans le rôle de *Madré,*

vieux berger qui passe pour sorcier. Il y aurait à faire là-dessus beaucoup de bons mots : j'en laisse à d'autres le mérite.

VARIÉTÉS.

Sur l'admission des fonctionnaires publics dans la Chambre des députés.

On a depuis long-temps senti la nécessité d'examiner si les fonctionnaires publics, qu'on voit siéger dans la Chambre des députés, servent en cette dernière qualité la cause de la liberté : on a reconnu que là, comme à leur premier poste, ils ne sont utiles qu'au pouvoir. Trois ou quatre sessions ont trop suffi pour éclairer la nation. Les députés qui forment le *centre* n'ont pu dérober aux yeux ni les votes qu'on leur dicte, ni les traitemens qu'on leur donne. Il est bien démontré aujourd'hui que cette majorité formidable (j'ai presque dit effrayante) qu'on voit se mouvoir au signal des ministres, n'est composée, du moins pour les cinq sixièmes, que d'hommes salariés par le gouvernement.

Cette triste découverte a conduit à la recherche des droits que peuvent avoir les fonctionnaires publics à l'*éligibilité*; et l'on a souvent confondu, dans l'examen de la question, le droit d'être élu avec *l'incompatibilité* des fonctions : c'est une erreur dans laquelle sont tombés les hommes les plus exercés; mais elle

est trop palpable pour qu'il ne soit pas facile de la démontrer en peu de mots.

Pour distinguer l'éligibilité de l'incompatibilité, il suffit de s'arrêter à la valeur de ces deux mots. Il y a éligibilité pour tout Français qui remplit les conditions voulues par la Charte ; il y a incompatibilité pour toutes fonctions qu'il est défendu de cumuler avec celles de député : la première ne touche que la personne au moment de l'élection, la seconde se rapporte aux emplois que la personne occupe lorsqu'elle est élue. Une loi sur les élections n'est donc pas une loi sur l'incompatibilité ; c'est à la constitution à déterminer les fonctions dont le cumul ne serait pas permis. Une loi sur les élections dit : Il suffira de remplir telles conditions (l'âge, l'impôt, etc.), pour être éligible ; la loi constitutionnelle dit : Nul ne pourra remplir à-la-fois et les fonctions de député et telles autres fonctions publiques. Assurément une loi d'élection qui dirait : Tel fonctionnaire public *ne pourra être élu*, consacrerait une grande injustice ; elle priverait ce fonctionnaire d'un droit qu'il doit avoir, celui *d'opter* entre les fonctions de député et celles qu'il remplit au jour de son élection. Mais la Charte s'exprime-t-elle donc aussi clairement que je viens de le dire sur l'incompatibilité? Non ; la Charte elle-même n'en dit rien ; mais elle laisse subsister les lois antérieures qui ont statué à cet égard ; son article 68 est ainsi conçu : « Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte, *restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.* »

Or, les lois qui ont prononcé antérieurement l'incom-

patibilité des fonctions de député avec d'autres fonctions publiques, et auxquelles il n'a point été *légalement dérogé*, sont la loi du 30 germinal an 5, l'arrêté du 9 pluviôse an 10, rendus en exécution des constitutions de 1791, de l'an 3, et de l'an 8, etc. (Voyez *le Constitutionnel* du 28 juin 1819.)

Toutefois il me semble que l'on aurait tort de s'appesantir et sur la question de l'éligibilité, et sur celle de l'incompatibilité; la véritable question, la seule qu'il soit utile d'agiter, est celle-ci : convient-il à la nation d'être représentée dans la Chambre des députés par des fonctionnaires publics? Il ne s'agit ici ni des lois qui permettent ou défendent l'éligibilité des fonctionnaires, ni des lois qui prononcent ou ne prononcent pas l'incompatibilité invoquée, avec raison cependant, contre ces mêmes fonctionnaires. La loi, en matière d'élection, *c'est aux électeurs à la faire.*

C'est aux électeurs à faire la loi, parce que l'élection dépend de leur choix; c'est aux électeurs à faire la loi, parce qu'aucune contrainte ne peut leur être imposée, même par une loi, lorsqu'il s'agit du choix d'un député. Ce serait en vain que la Charte, la loi des élections et tout autre acte législatif permettraient l'éligibilité de fonctionnaires publics, si les électeurs ne voulaient pas élire de fonctionnaires publics. Tout ce que peut dire ici la loi la plus précise, c'est que les fonctionnaires *peuvent être élus;* mais ce que disent les électeurs, ce qu'ils ont le droit de dire, c'est qu'ils *élisent* tel ou tel individu selon leur conscience.

Qu'y a-t-il donc à faire pour éviter l'élection de fonctionnaires publics? Il faut en montrer le dan-

ger aux électeurs; il faut leur prouver qu'élire un agent ministériel, ce n'est pas élire un défenseur des droits du peuple, mais donner dans la Chambre un séide au pouvoir; que c'est voter d'avance des lois d'exception ; que c'est éterniser le despotisme.

Cela posé, on n'est plus embarrassé que sur le choix des exemples, on n'est plus effrayé que du nombre des citations à faire.

Il serait plus poli, je le sais, de parler en général des fonctionnaires publics qui siégent aujourd'hui, et de dire vaguement aux électeurs, Voyez le *centre*. (Remarquez que je n'ai pas dit le *ventre*.) Mesurez sa masse, son étendue; parcourez-le des yeux, depuis la gauche jusqu'à la droite, des bas degrés jusqu'au sommet.... Eh bien ! tous ceux que vous voyez assis à ces places, qu'on ne peut regarder sans songer au *véritable Amphytrion*, tous ceux-là, dis-je, sont des conseillers-d'état, des ministres-d'état, des préfets, des directeurs-généraux, des présidens, des gouverneurs-généraux, des procureurs du roi, des maîtres-des-requêtes, des conseillers, des sous-préfets, des officiers-généraux, etc., etc., etc., etc.

Mais à l'appui de cette première indication, ne peut-on, sans être taxé de personnalité, nommer quelques-uns de ces fonctionnaires publics, et faire connaître leur position particulière? N'est-il pas au contraire dans leur intérêt d'établir que s'ils ne sont point de véritables représentans, c'est qu'ils ne peuvent être à la fois et *administrateurs* du peuple, et défenseurs de ses droits?

Par exemple, comment exiger de M. Bellart, pro-

cureur-général à Paris, qu'il plaide à la tribune la cause de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, lui qui regrette si vivement, non par insensibilité, mais uniquement par attachement à ses devoirs, la douce loi de novembre, et toutes ses conséquences?

Comment prétendre que M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, puisse voter la suppression des directions-générales, ou seulement la réduction du traitement et des frais de représentation des directeurs-généraux?

Comment espérer que MM. Beugnot, Pasquier, Roy, et autres, demanderont la suppression du traitement des ministres-d'état?

Comment s'attendre à voir M. Royer-Collard proposer un autre système d'instruction publique, et demander la suppression de la taxe *universitaire ?...*

Comment penser que M. Louis puisse proposer des réductions dans le budget qu'il met tant de soins, tant d'empressement, à rédiger et à présenter . . . . à la fin de l'année pour laquelle il est destiné?

Comment vouloir que M. Portal vienne blâmer l'expédition du Sénégal contre laquelle on s'est tant et si justement élevé?

Comment croire que M. Decazes, s'il était député, vînt dénoncer à la tribune les conspirations *faites* par la police en 1815, 1816 et 1817?..... (M. Decazes est pair; ainsi, c'est dans l'autre Chambre qu'il est juge et partie.)

Mais il est un député fonctionnaire, qui demande une mention particulière : lors de la réélection dans son

département, en 1817, il avait des craintes justement fondées. Cependant il se mit en campagne; il supplia, il menaça, il prit tous les tons pour gagner les suffrages; il alla jusqu'à *verser des larmes* dans le sein des électeurs qui paraissaient le plus inébranlables.... Eh bien ! ce député ne fut pas plus tôt élu qu'il méconnut les droits de ses commettans : il avait promis de ne les oublier JAMAIS....

Après ces citations, qu'on pourrait multiplier à l'infini, je crois pouvoir négliger de parler de M. de Serre. Le département du Haut-Rhin, par lequel il a été réélu en 1817, avait adressé plusieurs pétitions pour demander le rappel des bannis : M. de Serre a gratifié les pétitionnaires du nom de *conspirateurs, qui voulaient le renversement de la royauté* (séance du 19 juin);

La faute en est aux dieux qui *le firent ministre.*

On ne saurait donc trop le répéter: ce n'est que pour le pouvoir qu'il est utile que des fonctionnaires publics siégent dans la Chambre des représentans de la nation ; c'est une vérité désormais incontestable, et qu'il est urgent de faire connaître aux électeurs qui l'ignoreraient encore. Que si l'on voulait opposer à cette juste exclusion l'honorable exception que nous offre M. Dupont (de l'Eure), je n'aurais qu'un mot à répondre: quoique fonctionnaire, il connaissait et remplissait ses devoirs de député ; on l'a destitué.

C. M.

POÉSIE.

Les Délateurs, ou *trois années du XIXe siècle*; par M. Emmanuel Dupaty (1).

Nous avons donné une grande leçon de patience, disait Tacite à une époque où Rome, sous un règne plus doux, se reposait des fureurs de ses tyrans (2). Ne pourrions-nous pas nous approprier cette phrase, et l'appliquer aux années funestes que la France a vues s'écouler depuis l'invasion étrangère? Oui, certes, il en fallut de la patience dans ces temps où la patrie était couverte d'assassinats, où les meilleurs citoyens gémissaient dans un injuste abandon, chassés de leurs emplois, dépouillés de leur fortune, sans cesse menacés par des commissions prévôtales; où l'ignorance et la perfidie étaient des titres à la faveur, où des milliers de délateurs travaillaient en tous sens les hommes, les réputations, les fortunes; il en fallut de la patience pour entendre sans murmure les délibérations furieuses de cette convention royale qui proscrivait en masse, qui répudiait insolemment tous les

(1) In-8°. Prix 2 fr. 50 c.; franc de port 3 fr. Chez Firmin Didot, rue Jacob, n° 24; Delaunay, Corréard au Palais-Royal; et chez Foulon et comp.

(2) *Dedimus profectò grande patientiæ documentum.*

(Vie d'Agricola.)

services rendus pendant vingt ans à la patrie, qui s'efforçait d'anéantir jusqu'à la mémoire de nos triomphes ; qui, portant une main téméraire sur la loi fondamentale de l'état, sur cette transaction glorieuse qui a réconcilié la liberté avec la monarchie, semblait vouloir effacer de la terre jusqu'à ce nom de liberté. Tel jadis un des tyrans de Rome voulait en bannir le nom de vertu ; précaution utile sans doute à son repos, puisque ce mot accusateur lui eût reproché sans cesse ses impiétés, ses débauches et ses crimes.

L'un des fléaux les plus funestes qui aient concouru à l'humiliation et au malheur de la patrie, fut sans doute la délation. Quelques-uns des empereurs romains, des tyrans même, punirent les délateurs; Trajan, à son avènement au trône, les fit embarquer sur la mer, et expier, par une mort cruelle, les maux sans nombre qu'ils avaient attirés sur la patrie. Mais ces supplices si mérités comment pourrait-on les infliger à nos délateurs ? Pour punir les coupables, encore faut-il qu'on les puisse compter. A Rome, les délateurs étaient connus, méprisés, et faciles à saisir ; en France, nous avons vu une faction tout entière se jeter sans honte dans ce vil métier; nous avons vu dénoncer par esprit de parti, sans autre intérêt que ce qu'on appelait l'utilité de la bonne cause. Les délateurs romains étaient en général des esclaves, ou tout au plus des affranchis, des misérables tirés de la lie du peuple, auxquels la délation rapportait de la faveur et de l'argent. Chez nous, on a vu la délation parcourir tous les rangs de la société, entourer le trône, se revêtir de l'habit de pair, salir la simare de la

magistrature, descendre de la chaire, et préparer ses poisons dans les sacristies : on a vu la délation sortir des rangs de l'armée ; un quart de la nation a dénoncé l'autre. Des milliers de dénonciateurs infestaient tous les villages, se glissaient dans les cercles, troublaient la paix des familles ; le frère qui s'épanchait dans le sein de son frère, était dénoncé par lui ; l'époux, sortant du lit conjugal, était dénoncé par sa femme. C'était une fureur de délations dont les guerres civiles les plus sanglantes n'ont pas donné d'exemple. Le rôle de délateur était devenu le supplément nécessaire de toutes les fonctions publiques : tel chef de bureau, tel secrétaire-général, tel ministre, plaçant un employé, ne lui demandait pas s'il possédait les talens propres à son emploi, s'il savait écrire, calculer, s'il était exercé dans l'administration ; il lui demandait s'il promettait de révéler tout ce qu'il pourrait apprendre qui fût contraire au respect dû à la Chambre de 1815, et au duc de Wellington. On en était venu au point que le ministère d'alors fit prêter, pour être admis dans les armées, pour obtenir des places, pour conserver des décorations, un serment d'après lequel tout candidat promettait de se faire délateur.

Ce spectacle déplorable, cette rivalité honteuse d'infamies, ont inspiré à M. Emmanuel Dupaty les trois satires qu'il vient de publier. Des morceaux de cet ouvrage avaient déjà été répandus dans le public à une époque où il n'était pas sans danger de faire de beaux vers contre les délateurs. On avait admiré une foule de détails et la verve étincelante du style, et de-

puis long-temps on attendait avec impatience l'impression des satires tout entières. Le vœu général est satisfait, et l'on doit avouer que, quelque périlleux que soient pour un auteur des succès prématurés, les vers de M. Dupaty ont franchi avec avantage l'écueil de la publication : sans doute un critique rigoureux pourrait lui reprocher l'absence d'un plan, et, en général, le défaut d'enchaînement dans les pensées ; il pourrait l'accuser de manquer quelquefois de l'expression poétique, et de la distribution variée des périodes ; mais ces défauts sont rachetés par des beautés si réelles, par l'expression d'un patriotisme si ardent, que l'on pardonne bientôt au poète quelques imperfections.

M. Dupaty a su faire entrer dans ses satires les principaux évènemens qui ont signalé ces dernières années. Il nous a montré les funestes effets de l'esprit de parti ; il a rendu en beaux vers les gémissemens dont retentiront long-temps les rivages du Rhône. Brune et Ramel seront consolés par les chants harmonieux consacrés à leur cendre :

En vain le roi dictait des ordres tutélaires,
Vaucluse livra Brune aux fureurs populaires,
Et des gardiens veillant et les nuits et les jours,
Sur le corps du héros protégaient les vautours.

. . . .

Le meurtre est contemplé d'un œil indifférent ;
Sur son lit de douleur on égorge un mourant.
Dans la nuit des tombeaux ta voix se fait entendre,
Ramel ! ton assassin marche en paix sur ta cendre !
Tel, autour d'un cadavre un tigre redouté
Se promène, insolent de son impunité.

Le poète donne un souvenir à ces deux frères Faucher, qui furent unis dans leur mort comme ils l'avaient été dans leur vie :

Deux jumeaux, compagnons de supplice et de gloire,
Unis par le berceau, la tombe et la victoire,
Ont trouvé cent bourreaux, et pas un défenseur.

Il peint des plus énergiques couleurs ces Marseillais, qui égorgèrent au profit de toutes les révolutions.

Jadis républicains, ces hideux Marseillais
Qui détrônaient les rois, foudroyaient leur palais,
Aujourd'hui transformés en brigands monarchiques,
Lèvent, ornés de lys, leurs glaives anarchiques;
Des enfans de l'Egypte ils déchirent les flancs,
Et sur leurs corps meurtris plantent les drapeaux blancs.

Voyez comme il répond à ces hommes qui invoquent en faveur des arrêts rendus à Lyon l'autorité de la chose jugée.

Malgré l'autorité de la *chose jugée*,
Citera-t-on jamais, sans indignation,
Les infâmes arrêts de l'inquisition,
Ses horribles cachots, ses tortures barbares ?
Au bûcher de Grandier, au gibet de Desbarres,
Vos échafauds roulans iront se réunir,
Et de vos cruautés effraîront l'avenir!
De frapper l'innocent vous êtes incapables!
Faites-vous donc juger, où je vous crois coupables.

Le lecteur sent bien que la peinture de tant de forfaits se rattache naturellement à celle des maux commis par la délation. Personne n'ignore quel rôle elle a joué dans la funeste conspiration du départe-

ment du Rhône. M. Dupaty est conduit par ses récits à parler de Jeiffris, ce magistrat assassin dont les iniquités hâtèrent la chute de Jacques II.

Que dans Londres Stuart ressaisisse l'empire;
Un Jeiffris aussitôt prouve que l'on conspire.
Sous les déhors fardés d'un hypocrite amour,
Il immole Sydney par zèle pour la cour.
Il excite un complot, que lui-même il dénonce.
Il accuse, il instruit, il conclut, il prononce.
Des échafauds qu'alors il dresse aux conjurés,
Pour monter aux honneurs il se fait des degrés.
Il maintient son crédit en créant des alarmes.
Il n'est point d'ennemis; n'importe, il crie aux armes;
Il est duc, il est comte, ou grand-juge! A quel prix?
Ah! l'Angleterre seule a-t-elle eu des Jeiffris?

La poésie vit de contrastes. Rien n'est plus propre à varier ses couleurs que l'opposition habile et fréquente du vice et de la vertu, de la honte et de l'honneur ; aux crimes elle aime à faire succéder des actions généreuses; au portrait d'un magistrat prévaricateur, elle se plaît à opposer le portrait d'un magistrat honnête homme, ami éclairé de la liberté. M. Dupaty n'avait pas besoin de chercher bien loin l'homme vertueux qu'il opposerait aux Jeiffris de toutes les époques. L'objet de sa comparaison était dans son cœur, comme il est dans l'histoire. Mais s'il a montré le crime triomphant, il fait voir la vertu persécutée; ainsi va le monde. Il nous offre l'illustre avocat-général Dupaty s'exposant au supplice pour défendre l'innocent.

J'ai gravi sur le roc où tu fus enchaîné,
Lorsque tu défendais l'innocent condamné.
Les maux que tu souffris attristaient ma mémoire;
Mais j'oubliais tes fers en contemplant ta gloire.
Au prix des mêmes fers puissé-je t'imiter !
Pour la France et l'honneur, mes chants vont éclater;
De mes vers généreux, empreints de ton courage,
A tes mânes alors j'oserai faire hommage.
Dans ces temps où le crime avait tout confondu,
Le sentier paternel sous nos pas s'est perdu.
Et de rang et de biens dépouillé par l'orage,
J'allai chercher au Pinde un reste d'héritage,
Emportant sur la rive, où le sort m'a jeté,
Ton amour pour la France et pour la liberté.
Là, de tes sentimens j'ai conservé la flamme;
Heureux si, me montrant héritier de ton ame,
Tu pouvais, à l'ardeur qu'il sent pour son pays,
A défaut de talens, reconnaître ton fils.

On est digne d'un tel père, lorsqu'on sait lui rendre un si touchant hommage. On hérite de sa gloire, quand on se montre si jaloux de l'imiter. M. Emmanuel Dupaty n'est pas, au reste, le seul descendant du célèbre avocat-général. Il a deux autres frères : l'un, sculpteur distingué ; l'autre, président de la cour royale, qui, dans ce moment, protège les Suisses.

M. Emmanuel Dupaty nous apprend dans sa préface qu'en publiant ses satires, il n'a pas consulté ses frères.....

Au reste, cette publication, quel que soit le sort que doivent lui faire éprouver les défenseurs de la délation royaliste, restera comme un ouvrage distingué, et une action généreuse. Elle est destinée à perpétuer l'odieux, mais utile souvenir d'une époque fatale à la

justice et à la liberté. La plupart des écrits rapides que les écrivains actuels confient à des feuilles légères, ne doivent point avoir d'existence; mais les nobles sentimens exprimés en beaux vers, survivent au temps qui les vit naître, et le nom de leur auteur les accompagne dans l'avenir.

Léon Thiessé.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Il faut avouer qu'il arrive en France des choses qui seraient propres à nous faire désespérer du gouvernement constitutionnel, si la raison publique, et la volonté ferme de la nation, ne s'opposaient énergiquement à tous les genres de despotisme. Nous ne voyons dans les administrations, dans les tribunaux, dans l'instruction publique, que des hommes qui s'attachent à entraver la marche de la liberté, qui ne favorisent autre chose que les idées tyranniques, et qui, placés par le gouvernement, sont les plus grands ennemis de tout ce qui peut le maintenir. Les scènes qui viennent de se passer à l'École de Droit doivent nous confirmer de plus en plus dans l'opinion qu'il n'y a rien de bon à espérer des hommes qui se sont fait, sous tout les gouvernemens, des habitudes de flatterie et de despotisme; qui se sont, dans tous les temps, montrés bas auprès de leurs supérieurs, hautains envers leurs subordonnés. Un professeur avait eu le noble désir de sortir quelquefois de ce cercle ser-

vile dans lequel tournent sans cesse les leçons de droit données à la jeunesse. Il avait pensé que des citoyens destinés à devenir un jour magistrats, et peut-être députés, ne devaient pas se contenter d'étudier les textes des lois, mais devaient être de bonne heure accoutumés à en peser le mérite, la justice, à en apprécier la moralité; parce que cette étude utile pour le juge qui applique la législation, est de première nécessité pour l'homme qui défend les droits de ses semblables, et pour le législateur qui discute et réforme les lois. M. Bavoux, professeur suppléant d'instruction criminelle, avait noblement pensé que ses leçons devaient avoir pour but de donner des mœurs libres et fortes aux jeunes gens, de les diriger dans l'appréciation constitutionnelle des lois, et de leur faire sentir combien un régime tyrannique peut influer sur la législation d'un peuple.

Ce système d'enseignement était si éloigné de celui qui est suivi par les autres professeurs, qu'il a dû bien agréablement surprendre les auditeurs. La foule s'est portée aux leçons de M. Bavoux, qui a recueilli de son heureuse innovation les plus honorables suffrages. Mais dans un temps où l'esprit de parti ne sait ni entendre ni reconnaître la vérité, il était difficile qu'il ne se trouvât pas dans le nombre des assistans quelques jeunes gens animés de l'esprit de *la Quotidienne*, et que ceux-ci ne vissent avec peine les excursions constitutionnelles du professeur. Douze à quinze jeunes têtes se sont permis de troubler les études de douze cents étudians, et cette minorité, numériquement méprisable, s'est permis de siffler, comme si les salles

de l'École de Droit étaient des salles de spectacle, et comme si le devoir des mécontens n'était pas de se taire, sauf à se retirer si les leçons ne leur convenaient pas !

Cette opposition inconvenante, pour ne rien dire de plus, a indigné la majorité, et est devenue le signal des scènes les plus fâcheuses. On s'est battu à l'Ecole de Droit, comme autrefois à *Germanicus* et à *Christophe Colomb*. Alors M. le doyen de l'École, homme que l'âge devrait rendre grave, n'a pas craint de faire une scène mille fois plus scandaleuse que les troubles qui régnaient dans un auditoire divisé d'opinion. M. Delvincourt s'est cru autorisé à suspendre publiquement, et devant ses élèves, un de ses collègues. Il s'est rendu coupable d'une inconvenance choquante qui n'a fait que relever de plus en plus la conduite de M. Bavoux. Il a manqué aux égards dus au talent et à la justice. Il a prouvé que, si des cheveux blancs annoncent ordinairement de la réflexion et de la maturité, ils sont aussi le caractère d'une vieillesse retombée en enfance, et que certains hommes qui les portent ont plutôt des droits à la retraite que des titres aux respects de leurs concitoyens.

En effet, si quelqu'un est coupable des troubles survenus à l'École de Droit, ce n'est certainement pas M. Bavoux, qui ne s'était point écarté de la modération dont M. Delvincourt est sorti d'une manière si choquante. Tout le tort appartenait à une opposition turbulente qu'il était important de réprimer. Et lors même que le professeur, ce qui n'est pas, se serait écarté de ses devoirs, encore n'était-ce pas publiquement que

les reproches devaient lui être adressés. M. Bavoux a protesté contre M. Delvincourt : il a bien fait, et nous ne doutons point qu'il ne soit approuvé par tous les gens sages, comme aussi nous sommes certains que la *Gazette de France* louera M. le doyen.

La commission d'instruction publique va, dit-on, se réunir pour juger la conduite de M. Delvincourt. Nous osons espérer qu'elle sentira que personne n'est plus mal placé à la tête d'une branche de l'instruction, que les hommes qui repoussent les bienfaits de la liberté constitutionnelle. Elle sentira aussi qu'il est impossible de faire retomber sur un professeur éclairé les fureurs de quelques mécontens. S'il en était ainsi, et si des troubles causés par une douzaine de personnes pouvaient faire interrompre un cours utile à la généralité des étudians, il est trop clair qu'il serait désormais loisible à quelques brouillons de faire fermer successivement les cours de toutes les écoles de la capitale. La commission d'instruction publique se rappellera qu'une improbation de sa part de la conduite d'un professeur qui a mérité des suffrages presque universels, lui donnerait une couleur de persécution qui rendrait plus intéressant que jamais l'homme qu'elle prétendrait atteindre.

P. S. Quand nous achevions cet article, nous ne prévoyions pas ce qui est arrivé. Nous croyions que si, par un sentiment que nous nous abstenons de qualifier, la commission d'instruction publique était portée à improuver le patriotisme de M. Bavoux, elle serait du moins assez amie des convenances pour improuver également l'indécente conduite de M. Delvincourt.

Loin de là, cette commission a pris l'arrêté le plus inique, et ne doit accuser qu'elle-même des scènes déplorables qui se sont passées à l'école de Droit. Elle apprendra à ses dépens qu'il est au moins impolitique de suspendre un professeur approuvé par deux mille de ses auditeurs, et de louer un autre professeur qui s'est élevé au-dessus de toutes les convenances sociales. Je déplore d'autant plus ce qui s'est passé à l'Ecole de Droit, que les scènes dont la commission est coupable, vont servir de texte aux plus dégoûtantes diatribes, et doivent approvisionner pour long-temps de calomnies et de diffamations les écrivains de parti.

La Quotidienne a prétendu qu'on avait crié: *A bas le drapeau blanc*. C'est une calomnie. On n'a point exprimé de sentimens hostiles contre le gouvernement. Si au reste on avait été assez inconsidéré pour le faire, M. Delvincourt ne se trouvait-il pas là, et la même main qui jadis releva la statue de Bonaparte renversée par les étudians en droit, n'était-elle pas naturellement prête à prendre la défense du *drapeau blanc* attaqué?

— Plusieurs députés ont, dit-on, fait cette interpellation à M. Kératry, député du Finistère : « On dit, monsieur, que vous êtes l'un des rédacteurs du *Courrier*, de ce journal dans lequel on insulte chaque jour vos collègues? — On se trompe, a répondu le député, je suis simplement *actionnaire*. »

Un plaisant qui entendait ce dialogue ajouta, en

entendant la réponse : Eh bien! c'est-là une bien mauvaise action.

— On assure que M. Royer-Collard désavoue publiquement, et à toute occasion, le *Courrier,* journal dont il est propriétaire, et déclare qu'il rougirait d'y insérer seulement une ligne.

— On assure que M. l'abbé Feletz, abandonnant les pompes de ce monde, va quitter le *Journal des Débats* pour embrasser l'état ecclésiastique, et s'enrôler parmi les missionnaires.

— La *Gazette de France,* qui compte au nombre de ses rédacteurs MM. Bellart, Marchangy, et de Torcy, va, dit-on, prendre le titre de *Journal du Palais.*

— On assure que plusieurs officiers de la garde royale se sont présentés chez M. Martainville pour l'inviter à faire disparaître du titre du journal anti-national qu'il publie, l'uniforme de leur corps dont il lui a plu de le décorer. M. Martainville ayant assuré à ces messieurs que c'était un officier suisse qu'on avait voulu représenter, ils se sont retirés satisfaits.

— M. Séjourné, ancien notaire à Bordeaux, ancien intendant de la grande-duchesse de Toscane, ancien chef de division à l'ex-ministère de la police, ancien receveur du 7e arrondissement de Paris, et oncle de S. E. le ministre de l'intérieur, vient d'être nommé receveur-général du département des Hautes-Pyrénées.

— On assure que les Suisses capitulés ont présenté à

la cour royale de Paris requête pour obtenir la suppression, dans tous les exemplaires imprimés et à imprimer, de ces deux vers du dixième chant de *la Henriade* :

> Barbares, dont la guerre est l'unique métier,
> Et qui vendent leur sang à qui veut le payer ;

comme aussi de la note qui y a rapport et dont voici le commencement :

« Les Suisses qui étaient dans Paris à la solde du duc de Mayenne, y commirent des excès affreux, au rapport de tous les historiens du temps, etc. »

— Nous donnons la suite de l'état général des feuilles publiques. (*Voir* le dernier numéro.)

GAZETTE DE FRANCE. — 1500 *abonnés.*

Cette feuille de plus en plus décréditée était ministérielle sous le dernier ministère. Depuis sa chute elle a partagé la disgrâce de M. Lainé. Elle a consenti à vivre avec lui dans la retraite ; mais La Fontaine a dit :

> La raison d'ordinaire
> N'habite pas long-temps chez les gens séquestrés.

Le public peu reconnaissant d'une fidélité surannée et fort peu récréative, s'est mis à déménager avec une promptitude incroyable. C'est une désertion en masse. On dirait des émigrés qui passent à l'ennemi. Déjà depuis le départ de l'Ermite de la Chaussée-d'Antin, lourdement remplacé par le Bonhomme ***, *la Gazette* avait supporté le plus rude échec. L'admission de M. Martainville n'avait fait qu'empirer le mal. La conservation de M. Lourdoueix et la protection de M. Lainé ont achevé de tout perdre. Pour peu que cela dure, et si l'on ne se hâte de laisser l'ex-ministre dans sa cellule, si l'on ne chasse de suite l'abbé Cottret et ledit Lourdoueix, il ne restera plus qu'à commander le convoi. Au reste, la *Gazette* mourra entre les bras des avocats du Roi qui prononceront, en forme d'éloge funèbre, deux ou trois réquisitoires sur sa tombe.

Voici le nom des rédacteurs qui se sont chargés de lui épargner une longue agonie.

MM. Lourdoueix (1).
L'abbé Coltret (2).
De Torcy (3).
Marchangy (4).
Breton (5).
Emile Deschamps.
Bellemare (6).
Colnet (7).

M. Lainé s'est chargé des articles contre le ministère.

---

(1) Ecrivain du centre de droite qui a fait un ouvrage très-peu récréatif, intitulé : *Les Folies du siècle*. On reproche déjà deux meurtres à M. Lourdoueix ; il a tué un certain journal du soir, qui n'a pu survivre à ses articles, contribué pour sa part à la mort du défunt *Spectateur*. Que *la Gazette*, déjà moribonde, y prenne garde, car il est capable de l'achever. M. Lourdoueix signe D. L. X.

(2) Rédacteur qui n'est connu que par les injures qu'il écrit. On assure qu'il a fait beaucoup d'ouvrages.

(3) Conseiller en la cour royale. Le matin condamnant les auteurs, le soir condamnant les écrits.

(4) Ecrivain très-fameux qui insère des réquisitoires dans les journaux, et qui lit des articles de journaux à l'audience. Auteur de *la Gaule poétique*, ouvrage à la suite du *Génie du Christianisme*. Auteur d'un poëme dont on a retenu un vers :

Il n'est point d'arc-en-ciel pour l'orage du cœur.

(5) Rédacteur des séances des Chambres et des tribunaux. On demande si c'est le même sténographe qui fournit une carrière si laborieuse au *Journal des Débats*, et si c'est lui qui a publié une multitude de traductions de romans d'Auguste La Fontaine, de voyages, etc. Si, par impossible, il n'existait qu'un seul *Breton*, ce serait un homme infatigable, et il jouirait peu pour lui-même du doux sommeil qu'il a tant de fois procuré à ses lecteurs.

(6) Auteur d'un petit écrit intitulé : *Les Remontrances du Parterre*, publié en 1814, écrit spirituel et courageux qui fut attribué à Fouché. Dans ce temps là M. Bellemare était libéral. Il signe B....e.

(7) Le plus habile enfileur d'épigrammes, d'antithèses, de *concetti*, de lazzis, etc., que l'on connaisse. Ecrivain connu par un petit poëme intitulé : *l'Art de dîner en ville*. M. Colnet qui demeure tres-près du ministère de l'intérieur, où il vend des livres, paraît avoir pratiqué dans son voisinage l'art qu'il a chanté. Au reste, il est impossible de gambader avec plus d'esprit. M. Colnet signe C.

M. Bellart écrit dans ce journal. Il traite des matières politiques.

M. Merle a quitté *la Quotidienne* depuis huit jours pour se rendre à *la Gazette*.

L'Indépendant. — 2500 *abonnés*.

Si ce journal, qui a effacé de vieux péchés, est aujourd'hui rédigé dans le meilleur esprit, malheureusement il n'a pas toujours assez d'esprit. On a remarqué, comme une particularité curieuse, que depuis la suppression de la censure il est moins hardi et moins piquant qu'auparavant, et l'on ne sait à quoi attribuer cette inégalité. En général, quelque couleur qu'il ait adoptée, le *Journal Général*, aujourd'hui l'*Indépendant*, a toujours péché par l'ensemble : on n'y trouve pas assez d'articles remarquables. Au reste, la cause qu'il défend avec courage doit lui concilier les suffrages des amis de la liberté. Voici l'état de sa rédaction.

MM. de Roujoux (1).
Avenel (2).
Carionnisas, ancien député (3).
A. Carionnisas fils (4).
Le général Jubé (5).
Bert (6).

---

(1) Ancien sous-préfet. Ecrivain dont le patriotisme et le talent ne sont contestés de personne.

(2) Jeune écrivain peu connu, dont les articles annoncent un talent remarquable. Il signe M. A.

(3) Ecrivain très-connu, auteur de plusieurs tragédies, d'ouvrages en prose qui ont obtenu un juste succès. M. Carionnisas a joué un grand rôle au tribunat. Sans juger les opinions qu'il y a émises, on peut dire du moins qu'il a fait preuve d'un talent oratoire distingué.

(4) Jeune auteur qui suit avec honneur les traces de son père. Son dernier ouvrage intitulé : *De la Nation et des Factions,* prouve un esprit réfléchi et un talent qui promet des fruits précieux quand l'âge les aura mûris. Il signe A. C.

(5) Auteur d'une foule d'écrits militaires et politiques, dont le style manque quelquefois de couleur, mais qui offrent des lumières et du patriotisme. Il signe A. J.

(6) L'un des auteurs d'une comédie intitulée l'*Esprit de parti,*

René Perrin (7).
Blanc de Volx (8)
Alexandre Laborde (9)
Mathieu Dumas (10).
Moreau (11).
Cuguet de Montarlot (12).
De Ségur fils.
Miel.
Veñiski.

Le Drapeau Blanc. — 2000 *abonnés.*

L'une des plus ignobles productions de l'esprit de parti; journal qu'on lit et qu'on méprise. *Le Drapeau Blanc*, d'abord semi-périodique, devenu quotidien par calcul, fait, au reste, le plus grand tort à *la Gazette*, qui est uniformément ennuyeuse, tandis que l'autre ressemble à ces monstres dont la laideur originale ameute le public, soulève le cœur de tout le monde, et cependant attire la foule. Tout ce qu'il y a de plus bas dans les plaisanteries, de plus injurieux dans les formes, se trouve dans *le Drapeau Blanc*, que l'on croirait fait des rognures de *la Quotidienne*. Voici les écrivains coupables de la rédaction du *Drapeau Blanc :*

MM. Martainville (1).

---

ouvrage d'un talent qui s'était trompé, et qui n'avait pas su ménager suffisamment les passions des auditeurs. M. Bert est un écrivain en prose, rempli de grâces et de goût.

(7) Auteur de traductions et de vaudevilles.

(8) Écrivain politique dont les idées souvent justes sont rendues dans un style sans grâce.

(9) Économiste très-distingué.

(10) L'un de nos meilleurs écrivains militaires. Son ouvrage sur les évènemens militaires depuis 25 ans, est très-remarquable. Conseiller-d'état, section de la guerre.

(11) Auteur d'une foule de vaudevilles remplis d'esprit. L'un des meilleurs rédacteurs de spectacles des journaux quotidiens. Signant M.

(1) Lazarille tellement connu, qu'il est impossible de rien dire de nouveau sur son compte. On lui a beaucoup reproché *Pomma-*

Ch. Nodier (2).
O'Mahoni (3).
Delbarre (4).
Henry de Bonald (5).
Montferrier (6).

Le Censeur. — 1000 *abonnés.*

Ce journal, dont les principes sont très-libéraux, fait suite au recueil, un peu long, qui porte le même titre. Il est rédigé par les mêmes écrivains. On regrette qu'il se soit fait, à l'égard des feuilles qui défendent les mêmes principes que lui, un système d'attaque propre à semer la division dans le même camp. En général, il règne dans le Censeur une monotonie de mauvaise humeur qui nuit à cette feuille. Voici les noms des collaborateurs :

MM. Comte (1).

---

din, et *le Pied de Mouton*; ce ne sont cependant là que des peccadilles en comparaison de ses autres péchés. Tour-à-tour rédacteur du *Journal de Paris*, de *la Quotidienne*, de *la Gazette*, du *Conservateur*, du *Drapeau Blanc* semi-périodique, du *Drapeau Blanc* quotidien, il a successivement chanté la république, l'empire, le mariage, la naissance, et la restauration; c'est un protée qui prend mille et une formes, même celle de maire de village lorsque les alliés entrent en France; le malheur a voulu que ce fût précisément le pont qui était confié à la garde de M. Martainville qui servit de passage aux Prussiens en 1815. M. Martainville est aujourd'hui le Michel Morin du *Drapeau Blanc*. Il fait les spectacles et la Chambre des députés, les tribunaux, et la défense des Suisses. Ce rédacteur infatigable et sans opinion, signe en toutes lettres.

(2) Ecrivain d'un talent ennuyeux, auteur de *Jean Sbogar* et de *Thérèse Aubert*, deux romans qui ont obtenu quelque succès, grâce à des phrases sentimentales et à des descriptions romantiques. Auteur des *Essais d'un jeune Barde*, espèce de macédoine oubliée, et d'un petit roman républicain, intitulé *le Proscrit*, qui renferme un éloge senti des révolutions. Signant en toutes lettres.

(3) Le scapin des écrivains royalistes. L'un des soutiens de la gaîté du *Conservateur*, et du bon goût du *Drapeau Blanc*.

(4) Le même dont les articles dorment dans *la Quotidienne*.

(5) Fils ou neveu du député.

(6) Ecrivain du douzième ordre, dont les titres à la gloire sont enregistrés dans l'*Ultra*, devenu l'*Oracle Français*, et mort aujourd'hui faute de cautionnement.

(1) Avocat qui unit à une grande pureté d'intentions et de prin-

Dunoyer (2).
J. B. Say (3).
Thierry (4).
Chatelain (5).
Lami.
Depping.
Marchand (7).

— Nous n'avons pas encore parlé de la lettre qui a été adressée à plusieurs journaux par le général Barras, et que les amis de la liberté ont lue avec ce plaisir que l'on éprouve toujours lorsqu'on apprend qu'un citoyen, placé sous le poids d'imputations plus que fâcheuses, est innocent, et n'a point cessé de bien mériter de la patrie. M. le général Barras a joué un grand rôle sous le seul régime républicain dont nous ayons joui; et ce n'était pas sans un sentiment pénible que l'on avait été porté à concevoir des soupçons contraires à son honneur; car l'honneur consiste dans la

---

cipes, des connaissances étendues en politique. Le style de M. Comte manque quelquefois de concision et d'élégance. Il signe en toutes lettres.

(2) Avocat moins fort peut-être que M. Comte, mais écrivant avec plus de facilité et de grâce. D'ailleurs rempli des plus nobles intentions, et guidé par les meilleures doctrines. Il signe D.

(3) Le premier économiste de l'époque. Auteur d'un *Traité d'économie politique* devenu classique, d'une foule d'autres écrits, dont le plus ancien qui a pour titre *Olbie*, concourut pour l'institut. M. Say professe l'économie politique à l'Athénée, avec le plus grand succès.

(4) Jeune écrivain dont les connaissances sont très-étendues, mais dont le style n'a pas toujours toute la pureté que l'on pourrait désirer. Il signe en toutes lettres.

(5) Le plus distingué des jeunes écrivains actuels. Auteur du *Voyage d'un étranger en France*, du *Paysan et du Gentilhomme*, du *Seizième siècle en 1817*, et d'autres écrits remplis d'esprit et de talent. Rédacteur de l'*Homme Gris*, et du *Libéral*, deux recueils qui ont cessé de paraître. M. Chatelain qui signe en toutes lettres dans *le Censeur*, donne quelques articles aux *Lettres Normandes*.

(7) Auteur d'une *Défense de la Chambre des représentans*, attaquée dans l'écrit du général Gourgaud. Auteur de l'ex-*Libéral*.

fidélité à ses sermens, et à la cause de la liberté. M. le général Barras, dans un temps où plusieurs affichent insolemment les trahisons dont ils se rendirent coupables, se réhabilite en repoussant des soupçons qu'il eût pu faire tourner à son utilité particulière. C'est là une conduite loyale, et digne des éloges des amis de la liberté.

— On publie une traduction nouvelle du roman de M. Foscolo, intitulé *Dernières Lettres de Jacopo Ortis* (1). Cet ouvrage, qui est une imitation de Werther, mérite d'être accueilli avec faveur. Nous y reviendrons.

— Grâces soient rendues au *Journal de Paris;* dans un de ses derniers numéros il a fait aux *Lettres Normandes* l'honneur de les insulter : il leur a prodigué des injures qui sont précieuses, parce qu'elles sont officielles. Il a dénoncé un député en le comblant d'éloges ; il a confirmé l'opinion que la conduite équivoque de ce député avait fait concevoir. En se déclarant le protecteur de M. Kératry, *le Journal de Paris* a prouvé que ceux qui accusent cet honorable membre d'être devenu ministériel ont raison. En annonçant à l'univers que M. Kératry est *l'un des talens les plus remarquables de l'assemblée*, il a prouvé, aux hommes de goût, que M. Kératry est un écrivain ordinaire. En nommant sa vie une vie glorieuse, *le Journal de Paris* a démontré que M. Kératry fait consister sa gloire à défendre le pouvoir. Enfin, ce député, qui confie au journal du ministre de la police le soin de faire son panégyrique, a renoncé de fait aux apologies des journaux libéraux, et nous craindrions de lui faire tort, si nous nous permettions de le louer. Ce serait le brouiller avec *le Journal de Paris.*

Nous connaissions M. Kératry pour un philosophe distingué, mais nous ignorions jusqu'à quel point il poussait l'adresse. Sa conduite depuis deux mois nous a montré quel habile homme c'est ; et nous voulons

---

(1) In-8°. Prix 5 fr. Chez P. F. Delestre, libraire, rue Neuve-de-Seine ; et chez Foulon et comp.

dans l'intérêt de la classe nombreuse des honnêtes citoyens qui, avec le désir de parvenir, n'en ont pas encore acquis le talent, leur apprendre quelle route ils doivent suivre.

D'abord ils feront un livre de philosophie bien obscur, et écrit d'un style rocailleux; ensuite ils se présenteront dans l'attitude d'un solliciteur aux rédacteurs des feuilles libérales, les priant humblement d'en dire du bien afin d'être utiles à l'élection de l'auteur, qui prétendra être un excellent patriote, et qui fera comme s'il l'était, jusqu'au jour de sa nomination inclusivement. Ils rédigeront ensuite des articles libéraux qu'ils prieront d'insérer nonobstant les fautes de français, promettant de reconnaître ce service en défendant les intérêts nationaux. On se laissera tromper par ces belles protestations. L'élection arrivera. Le candidat prôné sera porté à la Chambre. Alors il oubliera de suite les degrés sur lesquels il aura été élevé; les journaux patriotes s'étonneront de son absence. Ses discours deviendront de plus en plus pâles. Les ministres commenceront à s'agrandir à ses yeux: peu-à-peu il désertera la gauche pour s'avancer vers le centre. D'abord honteux de dîner chez les ministres, bientôt il s'armera d'un courage intrépide; il se vantera de la protection de monseigneur; il comptera les plats et les vins de l'amphytrion; le peuple aura beau avoir des droits à défendre, le député prouvera dans quelque journal ministériel, dont il pourra même être propriétaire, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles; et si quelques impertinens écrivains osent lui reprocher sa défection, il fera répondre que sa vie est *glorieuse et pure*, que son talent est très-distingué, et que ses adversaires sont des *échappés de collège*, argument qui ne craindra pas de se voir rétorquer, attendu que pour être un échappé de collège, il faut y avoir été.

Telle est la conduite que nous conseillons aux députés futurs qui voudront devenir ministériels. Si le public en rit, si les amis de la liberté leur lancent des épigrammes, ils pourront en retour compter sur es colonnes du *Journal de Paris* ou du *Courrier*,

dans lesquels, si cela leur convient, ils feront eux-mêmes leurs articles apologétiques.

— RÊVE D'UN LIBÉRAL.

Je rêvais cette nuit que de notre alphabet,
Les lettres de concert, depuis l'A j'usqu'à l'*et*,
Voulant faire un journal moral et politique,
S'escrimaient tour-à-tour par ordre alphabétique;
Toutes, grâce aux statuts d'un prospectus charmant,
En pleine liberté disaient leur sentiment.
Je courus m'abonner; car j'aime que l'on puisse
Dire la vérité, sans craindre la police.
Mais voici leur début, si je m'en souviens bien :
Je change quelques mots; le style n'y fait rien.
« La Charte est un bienfait que méritait la France;
» Mais il faut, quarante ans, la forcer au silence.
A.

— » La noblesse a des droits qu'on a trop méconnus :
» J'ai perdu mon procès... donc vous êtes perdus.
B.

— » On dit qu'un bonnet rouge a paru dans la lune :
» La police le sait et le guette à la brune.
C.

— » On dit que les journaux, formés en régiment,
» Viennent de couronner leur *porte-drapeau blanc*.
D.

— » Par les ignorantins, les fils de Saint Ignace
» Se font, au Panthéon, retenir une place.
E.

— » On dit que monsieur tel pense que monsieur tel
» Couvre d'un bonnet blanc, le bonnet du grand Tell.
F.

— » Nous n'avons plus de mœurs, la vertu se fourvoie,
» Et Minerve devient une fille de joie.
G

— » Nous devons prévenir messieurs nos abonnés
» Que, d'après nos calculs, ils seront tous damnés.
I.

— » Nous venons d'accorder indulgence plénière
» A qui s'abonnera pour une année entière. ».....
J.

La ruse est excellente! Est-il un réprouvé
Qui pour soixante francs ne veuille être sauvé?
Courez-vous abonner; c'est une bonne affaire:
Par-dessus le marché, vous aurez un rosaire.

****

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De l'affaire de l'Ecole de Droit, et de M. Bavoux. — Spectacles. — De la Flatterie. — Le Temple de la Fortune. Songe. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IV.

Paris, le 14 juillet 1819.

De l'Affaire de l'École de Droit, et de M. Bavoux.

La France offre un étrange spectacle. L'immense majorité, ou plutôt l'universalité des citoyens, aime avec ardeur le régime constitutionnel, et les fonctions publiques sont remplies par des magistrats ignorans dans la science de la liberté, qui conservent religieusement les traditions du despotisme; la France voudrait que les institutions dont elle jouit fussent développées, protégées, agrandies, et chaque jour les hommes chargés de cette mission les restreignent,

les privent de soutien, s'efforcent de les anéantir. L'ancien adage de la sagesse antique, *qui veut la fin veut les moyens*, paraît mis en oubli. On répète jusqu'à satiété que l'on veut la liberté, et cependant on maintient sans cesse en vigueur tout ce qui peut l'ajourner ou même la détruire. Pénétrez dans nos colléges, qu'y trouvez-vous? Un esprit de servilité et de ténèbres. On s'efforce de pervertir dès l'enfance l'homme destiné à défendre les lois de son pays; on lui prêche les maximes de l'obéissance passive. On est pour ainsi dire à l'affût de tous les sentimens nobles et libéraux, pour les étouffer dans leur germe. Des jeunes gens veulent-ils venir au secours des Français qui gémissent dans l'exil, on les met au cachot; si les règlemens le permettaient, on leur donnerait volontiers le fouet quand ils lisent un écrit généreux, dicté par l'amour de la liberté. Et l'on se plaindra que la nation française est une nation essentiellement faite pour le despotisme, proie nécessaire d'un roi et d'un prêtre.

Si nous avançons dans la hiérarchie de l'enseignement, le spectacle sera-t-il plus consolant? je ne le crois pas. Entrons dans l'école de droit dont les bancs sont aujourd'hui déserts, et les chaires muettes. C'est dans cette école que vient chercher des leçons toute cette génération de citoyens qui occuperont dans quinze ans les fonctions publiques, qui siégeront dans les Chambres, qui rempliront les ministères. C'est de là que sortiront des administrateurs, des juges, des députés, des ministres. Noviciat nécessaire de tout homme qui veut se rendre un jour utile à la patrie, l'étude du droit est le premier pas dans celle de la liberté;

elle doit fournir à la Charte des interprètes, des commentateurs. On doit entendre dans l'école destinée à cette étude les développemens de cette loi fondamentale; et les jeunes citoyens qui s'y rendent doivent en sortir avec la haine de l'arbitraire, et l'amour des lois justes. Qu'y voyons-nous cependant à la place de ce que nous espérons? Le despotisme élevé dans la chaire prêche la jeunesse. Sous le règne de la Charte on y développe toutes les conséquences des lois dont la France réclame chaque jour l'abolition. On puise dans Machiavel des argumens lorsqu'on pourrait en trouver dans Beccaria; et si quelque professeur s'éloignant des routes battues se permet de ne pas admirer le code pénal des hommes impériaux, un doyen vieilli dans la servitude le suspend en face de ses élèves; il paye cher son audace trop indépendante. Oh! que s'il se fût attaché à enseigner le droit criminel d'après les doctrines de Hobbes et de l'inquisition, quelles bénédictions n'eût-il pas recueillies! aucune place n'eût été trop élevée pour lui. Ne voyez-vous pas que le chef de l'instruction publique offre à M. Corbière, dont tout le monde connaît le jésuitisme, le gouvernement de l'école de droit?

C'est, au reste, une chose consolante de voir avec quel dégoût la jeunesse repousse les dons empoisonnés que l'on veut lui faire. Cette jeunesse que Juvénal a présentée comme si respectable, a, dans elle-même, une force répulsive, qui lui fait rejeter ces substances vénéneuses que l'on cherche sans cesse, et avec une persévérance déplorable, à incorporer dans son être. Qui peut blâmer, s'il ne l'admire pas, les nobles re-

grets dont l'école de droit a environné son professeur victime d'un courage qui ne restera point sans récompense? Et si l'effervescence naturelle à un âge où les premiers mouvemens sont toujours droits, a fait naître des scènes fâcheuses, est-ce une jeunesse si justement indignée qu'il en faut accuser, ou l'arbitraire, qui révolte jusqu'au vieillard façonné à l'esclavage?

On a reproché aux étudians en droit le peu de respect qu'ils ont montré pour des commissaires de police, et l'on s'est souvenu de la déférence qu'obtiennent en général *les constables* en Angleterre. Sans doute on n'est jamais irréprochable lorsque l'on méconnaît l'autorité civile; mais quand on aime, et quand l'on connaît la liberté, on est porté à manquer de respect aux agens civils qui se montrent aux citoyens à la tête de la force armée. Rien n'est plus beau que le spectacle d'un peuple mutiné qui se calme et se sépare en silence à la seule vue de la baguette pacifique d'un officier civil. Un seul homme armé d'une branche de chêne, obtenant sans murmure le respect dû à la loi dont il est l'image vivante, offre un exemple admirable du pouvoir de l'opinion sur un peuple ami de la liberté. Mais un commissaire de police qui se présente escorté de gendarmes, qui déploie un spectacle violent et s'entoure de moyens de terreur, ne révolterait-il pas les habitans de Londres? et est-ce bien connaître les droits de l'autorité civile que de la montrer appuyée sur des baïonnettes? Avouons que les étudians en droit auxquels on cite l'Angleterre, se sont conduits bien plus pacifiquement que nos voisins d'outremer n'auraient fait en pareil cas.

Mais laissons un instant les étudians en droit pour nous occuper de leur professeur. C'est une chose inouie, peut-être, que l'acharnement avec lequel la cour royale s'attache sans cesse à saisir tout ce qui peut imprimer un mouvement rétrograde à la liberté et aux lumières. Le tribunal de première instance, que personne n'accusera de libéralisme, avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre M. Bavoux; et voilà que, sur la convocation du président Séguier, la cour royale prend l'initiative de la plus illégale des poursuites. Sans se souvenir qu'une loi nouvellement promulguée reconnaît qu'il n'y a point de délit sans publication, elle fait saisir les papiers de M. Bavoux, comme si ce qui est contenu dans ces papiers pouvait attirer sur l'auteur une peine quelconque. Elle fait violer le domicile d'un citoyen sur un réquisitoire qui ne spécifie rien, et qui ne peut justifier cet acte entièrement arbitraire. Elle ne craint pas de prendre la responsabilité d'une procédure qui tournera nécessairement à sa honte; elle se ligue avec la commission d'instruction publique contre un homme qui a défendu la liberté.

On a remarqué que le passage du discours de M. Bavoux qui a excité les troubles dont on se plaint, était précisément dirigé contre la violation du domicile; acte toujours coupable, qui, sous un gouvernement représentatif, est moins innocent que jamais. On eût dit, à la chaleur avec laquelle l'éloquent professeur défendait la liberté individuelle, qu'il prévoyait le sort réservé à son courage. Son plaidoyer est tout fait; il n'a qu'à relire sa leçon; heureux s'il obtient devant

des juges prévenus, la même faveur que lui avait accordée la majorité des étudians!

Toute cette affaire, au reste, est l'ouvrage du doyen de l'école. C'est lui qui, par un acte illégal et violent, a jeté de l'huile sur du feu; c'est lui que la commission d'instruction publique a voulu ménager. Placée entre le doyen et un nouveau professeur, elle a mieux aimé protéger le coupable que l'innocent. Sa politique a sacrifié sa justice. Mais elle verra bientôt la fausseté des calculs qu'elle a faits. Elle s'est aliéné pour longtemps une classe dont elle était constituée la protectrice. Elle a froissé violemment de jeunes cœurs auxquels cet essai de l'arbitraire doit inspirer la haine des hommes qui l'ont tenté. Par un vain orgueil elle s'est montrée persévérante dans l'injustice, et son jansénisme hautain n'a point daigné calculer la puissance morale. Elle n'a point senti la nécessité d'humilier la rigueur des principes devant le besoin des circonstances. Dieu veuille qu'elle n'en soit pas sévèrement punie! Encore quelques années, et elle retrouvera ceux qu'elle a persécutés, dans les Chambres, dans l'académie, au barreau; toujours accusateurs, toujours armés contre des hommes qu'ils ne sépareront plus de la tyrannie qu'ils exécrèrent. C'est, au reste, et en dernière analyse, un service que la commission d'instruction publique aura rendu à la liberté. Rien ne rend indépendant comme l'injustice. Rousseau lui dut son éloquence; elle forma de bonne heure l'esprit de Voltaire; et Mirabeau y recueillit cette haine du despotisme qui enflamma son immortel génie.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Lorsque j'envisage les débats qui agitent depuis quelques mois la Comédie-Française, il m'arrive de faire des vœux (que je n'ose exprimer tant je crains de proférer un blasphème) pour que ces divinités de la scène qui mettent à si haut prix leur présence et leur faveur, se décident à nous priver de l'une et de l'autre. Je me figure alors qu'une telle perte dont je ne me dissimule pas la grandeur, ne serait pas sans compensations. Les rôles principaux des cinq ou six tragédies au courant du répertoire seraient joués avec moins d'éclat, mais le répertoire serait plus étendu et plus varié. Nous perdrions un beau diamant, mais tel rubis, telle émeraude, qui ont aussi leur valeur, brilleraient d'un éclat que nos yeux éblouis aperçoivent à peine. Le travail des auteurs vaudrait son prix; le spectateur, moins occupé de la manière dont leurs ouvrages sont dits, s'aviserait de considérer comment ils sont faits; il porterait son attention sur l'ensemble du spectacle, et ne s'attacherait pas à l'acteur, objet exclusif de ses affections. Que vous dirais-je enfin? On admirerait moins peut-être, on jouirait davantage. Ce préjugé, que je crois partagé par beaucoup de personnes, vient d'être pleinement justifié par la dernière représentation du *Mariage de Figaro*. Le public en est sorti plus satisfait qu'aux jours des plus éclatans triomphes de Talma et de mademoiselle Mars.

Peu d'ouvrages sont joués avec plus d'ensemble, quoiqu'aucun acteur n'y déployât de talens supérieurs (peut-être à cause de cela même). Damas représentait le comte, Cartigny Figaro, mademoiselle Volnais la comtesse, mademoiselle Bourgoin Suzanne, mademoiselle Venzel Chérubin. Du reste, tout l'arrière-ban des doubles et des pensionnaires avait été mis en réquisition. A l'exception de mademoiselle Bourgoin, tout cela ne s'élevait guère au-dessus du niveau de la médiocrité; mais en somme la pièce était bien jouée, et le spectacle était charmant. Mademoiselle Bourgoin se hasarde de temps en temps dans les premiers rôles, mais avec réserve et timidité. Les succès qu'elle vient d'obtenir dans Célimène du *Misantrope*, dans Julie de la *Coquette corrigée*, sont faits pour l'encourager dans l'entreprise difficile, mais glorieuse, de seconder mademoiselle Mars, et, au besoin, de lui succéder. Lafon, écrasé par la gloire de Talma, et dont le talent n'est peut-être pas apprécié à ce qu'il vaut, vient de reparaître, après une courte absence, dans le rôle de Vendôme, où il a déployé cette grâce brillante, cette vive et bouillante sensibilité dont il anime tous ses rôles. Cet acteur plein d'ame et de chaleur a tout ce qu'il faut de ressources pour suffire aux grands développemens d'un rôle qui demande un jeu large et vigoureux; mais son organe, sa physionomie, peut-être sa manière de sentir, ne lui permettent pas de saisir et d'exprimer des traits délicats et profonds. C'est en cela que Talma l'emporte sur lui. Et tel est le caractère du public que, quand une fois il affectionne un acteur, il prend pour mesure du talent des autres

les qualités de cet acteur, quelquefois même ses défauts.

De tous les théâtres de la France, celui de Rouen est peut-être le seul où les acteurs trouvent un public sevère, jaloux de ses droits, et peu susceptible de cette idolâtrie superstitieuse que les comédiens en renom excitent ailleurs. Le talent y est récompensé par des applaudissemens d'autant plus flatteurs pour ceux qui les obtiennent qu'ils sont distribués avec parcimonie. Les irrévérences surtout n'y sont point tolérées, et je doute fort qu'un acteur s'y permît impunément d'arrêter les représentations d'un ouvrage nouveau, et de mettre ses services à l'encan. Les Rouennais réservent leur enthousiasme pour de plus dignes objets. Ils rendent à la mémoire du grand Corneille un culte véritable. Jamais écrivain n'a reçu de sa ville natale des honneurs plus populaires. Le dernier des citoyens de Rouen prononce avec vénération le nom de l'auteur de *Cinna*, et se glorifie d'être son compatriote. « On voit partout des enseignes du grand Corneille. L'honnête artisan qui habite la maison où naquit ce père du théâtre, a fait placer son buste au-dessus de la porte-entrée. » Je lis ces derniers mots dans le numéro du Journal de Rouen qui rend compte de la représentation annuelle de la Saint-Pierre. On a joué *Cinna* et *le Menteur*, et l'on a joint au spectacle un vaudeville en l'honneur de l'illustre Rouennais. Je ne sais trop pourquoi il ne serait pas venu dans l'esprit de Talma et de mademoiselle Duchesnois, qui n'ont rien à faire, ou du moins qui ne font rien, d'embellir de leurs talens cette solennité. Se

croient-ils dispensés de reconnaissance envers Corneille ! il est telle représentation de *Cinna* qui a peut-être été plus productive pour eux que l'œuvre même ne l'a été pour l'auteur.

Peu de jours après que la mémoire du grand Corneille recevait des honneurs solennels sur le théâtre de Rouen, à quels affronts était exposée sa petite-fille sur le théâtre de Paris? Mademoiselle Corneille, qu'une première expérience aurait dû avertir des dangers de la scène, est venue les braver une seconde fois. Elle a paru dans le rôle d'Emilie de *Cinna*.... Je ne dirai rien de l'effet qu'elle y a produit; j'imiterai le silence du parterre. Mademoiselle Corneille doit regarder ce silence comme un nouvel hommage rendu au nom qu'elle porte.

Il y a loin de Corneille et de *Cinna* aux auteurs et aux ouvrages dont il me faut annoncer la chute ou le succès. Je suis souvent obligé de franchir ces brusques passages, où l'art des transitions est impraticable. Le *Voyage incognito,* opéra comique en un acte, vient d'être joué à Feydeau avec un très-médiocre succès. Un pareil titre n'annonçait pas un sujet bien neuf et bien piquant; l'ouvrage ne dément pas le titre. Le roi de Prusse, Fréderic, voyage *incognito :* il arrive dans une maison où, bien entendu, il est pris pour un autre; et il se trouve là fort à propos pour arranger les affaires de deux amans, et mystifier un prétendu ridicule; après quoi il remonte en chaise de poste et continue son voyage. Il n'est personne qui ne devine les situations et les scènes inévitables que devait fournir un pareil canevas. L'auteur des paroles et

celui de la musique ont gardé l'anonyme. On dit que cette musique est l'essai d'un jeune compositeur ; il a reçu de justes encouragemens. Plusieurs morceaux ont été applaudis, et annoncent de la facilité et du goût.

Le Vaudeville, dont le répertoire est une véritable biographie en action, vient de retirer du tombeau deux peintres flamands, Vandyck et Hall, pour leur faire jouer des rôles assez ridicules. Il a quelquefois suffi d'un seul vers d'un grand poète pour rendre immortel un personnage obscur. Les couplets du vaudeville nouveau seraient une faible recommandation pour les noms des deux peintres. Heureusement leur célébrité se fonde sur d'autres titres.

Le mélodrame habille aussi l'histoire à sa manière. *Le Fils proscrit*, dont la représentation vient d'avoir lieu à la Gaîté, pourrait s'appeler un mélodrame historique ; car on y prononce les noms de Philippe-Auguste, de Richard Cœur de Lion, du pape Innocent III, d'Agnès de Meranie, etc. Il est vrai que ces noms et le récit de l'avant-scène sont à peu près tout ce que l'auteur a emprunté à l'histoire. Il n'a pas voulu représenter Philippe-Auguste luttant contre la puissance pontificale, et mettant le clergé à la raison, en faisant main-basse sur les bénéfices, et cédant enfin à un légat qui vient le braver au milieu de sa cour, l'excommunier, mettre la France en interdit, et le forcer de renvoyer sa femme, parce qu'il a plu au pape de déclarer le mariage du roi de France nul, et ses enfans bâtards. De pareilles scènes demanderaient un autre théâtre, et peut-être aussi d'autres spectateurs. Il s'agit tout simplement ici des aventures romanesques d'un

prince issu de cet hymen malheureux. Roger, c'est le nom de ce prince, finit, après bien des traverses, par retrouver son père, et recouvrer le titre d'enfant légitime, dont il avait été privé par une bulle. Car alors les enfans et les rois n'étaient légitimes que sous le bon plaisir des papes. Ce mélodrame est tout aussi intéressant qu'un autre : il y a un ballet, de belles décorations, et du fracas.

MÉLANGES.

De la Flatterie.

C'est un mets si agréable qu'il est du goût de tout le monde. Quelques personnes vous disent qu'elles n'aiment pas à être flattées; ne les croyez pas. Elles sont seulement plus difficiles; elles veulent être flattées avec plus de délicatesse : voilà ce qu'on est convenu d'appeler de la modestie.

Les anciens étaient tellement persuadés qu'on ne pouvait jamais être insensible à la flatterie, qu'ils faisaient prononcer jusqu'à l'éloge des morts; c'etaient les amis, c'étaient les parens du défunt qui se chargeaient de ce soin. On rappelait ses actions, le bien qu'il avait fait : aujourd'hui on ne s'occupe que du bien qu'il laisse, et parmi ses actions celles de la banque sont ordinairement les seules que l'on recherche.

Nous avons cependant des oraisons funèbres; mais ces sortes de panégyriques ont moins pour objet de

flatter les morts que les vivans. Ils sont circonscrits dans les familles qui ont un nom : ce nom elles le doivent à un homme illustre dont le souvenir fait ordinairement tout le mérite de deux ou trois cents parens; plus le patrimoine de gloire est léger, plus on doit chercher les moyens de l'agrandir : on charge la flatterie d'augmenter la succession. Si le défunt était militaire, qu'il ait été quelquefois battu, on fait imprimer qu'il a toujours été vainqueur; s'il était petit, on le décore du nom de grand. On voit aisément que l'oraison funèbre est une spéculation de famille; c'est une espèce d'agiotage pour faire monter les réputations, et donner quelque sécurité aux héritiers. Cela réussit toujours : en effet, combien ne voyons-nous pas d'arrière-petits-fils, pleins d'une noble assurance, se reposer dans la plus douce oisiveté des travaux de leur trisaïeul? On les considère, ou plutôt on les considérait : car il n'y plus guère maintenant que le curé de l'endroit qui les flatte quand il dîne à leur table : il rend justice au cuisinier.

N'oublions pas que l'usage de l'oraison funèbre est encore en vigueur à l'académie. Mais c'est aussi l'amour-propre qui a consacré cette loi. Chaque membre, à son admission dans ce corps savant, prête une somme de flatteries avec la certitude d'une restitution plus ou moins tardive, mais qui ne peut lui échapper. D'ailleurs exalter les talens du prédécesseur, c'est faire l'éloge de celui qui succède; plus le fardeau est grand, plus il est honorable de le soutenir. Car il est bien démontré qu'on n'arrive pas à l'institut par l'in-

trigue, et qu'il faut avoir un gros mérite pour remplir un fauteuil académique.

Les rois sont ceux qui se trouvent le plus exposés à la flatterie : ordinairement elle s'adresse moins à l'homme qu'à la dignité. Elle est l'objet de l'étude constante de tous ceux qui entourent les princes; et les meilleurs courtisans sont ceux qui empêchent leur maître de s'apercevoir même de ses défauts : c'était autrefois l'emploi exclusif de la noblesse.

Tout le monde connaît l'histoire de cet apprenti souverain qui avait eu le malheur de naître avec un nez d'une grandeur démesurée : pour le consoler on lui présentait cette protubérance comme le signe caractéristique d'un homme illustre. On avait décoré ses appartemens d'une foule de tableaux qui représentaient les héros de l'antiquité, les Cyrus, les Léonidas, les Alcibiade, les Romulus, tous décorés d'un nez de sept à huit pouces, ce qui ne laissait pas de les rendre très-remarquables aux yeux du jeune prince. Il s'accoutuma bientôt à cette idée, que la flatterie caressait avec une docile complaisance, et à dix-huit ans il se croyait le plus grand homme de son royaume, parce qu'il avait le plus grand nez.

Au reste, ne nous étonnons pas que la flatterie soit si fort enracinée à la cour : on a fait tout ce qu'il fallait pour cela. On a inventé à son profit l'étiquette, les convenances, et les protocoles qui en dépendent; on a prescrit l'usage de l'adulation comme un devoir; et qu'un roi soit bancal, boîteux, ou bossu, on est tenu de croire *à Sa Majesté.*

Louis XIV, que l'on a beaucoup loué, même pour le mal qu'il a fait, était si avide de flatterie, qu'il avait le courage de se faire débiter au spectacle, en avant de chaque pièce, de petits prologues, où l'on exaltait ses talens, sa gloire et sa valeur invincible; sur la fin de son règne ce prince ayant été vaincu de tous côtés, un des généraux ennemis imagina de faire réciter sur le théâtre des villes où il passait, les prologues complimenteurs si goûtés par Louis VIV, satire sanglante, mais méritée, de la conduite d'un prince qui se laisse enivrer par les faveurs de la fortune, et qui ne sait pas supporter avec modération des avantages qu'il doit au hasard.

Ce fut aussi une des faiblesses de Napoléon que cet amour de la louange. Peu satisfait des flatteries périodiques de toutes les autorités parisiennes, il imagina les tournées départementales : on le vit prendre la poste pour courir après les panégyriques, se faire poursuivre de chef-lieu en chef-lieu, de ville en ville, par le discours obligé du préfet, et par l'inévitable admiration du corps municipal. Les vastes colonnes du *Moniteur* pouvaient à peine contenir tous ces tributs de respect et de reconnaissance; et la flatterie voyageuse, mais toujours fidèle sur son passage, gasconnait aux bords de la Garonne, et tâchait de parler français à Amsterdam. Chaque jour cette manie monstrueuse gagnait du terrain : pour en faciliter les progrès, pour accoutumer à ce concert fatigant les oreilles de la génération naissante, l'université avait imaginé de prescrire d'entonner, au moins une fois par semaine, un cantique en l'honneur de Napoléon. Son éloge devait

être le sujet de chaque composition : on le faisait considérer aux élèves, tantôt comme un guerrier, tantôt comme homme d'état, tantôt comme jurisconsulte : on traduisait en grec et en latin tous ses titres de gloire; la poésie se chargeait d'y ajouter encore la pompe de ses expressions; mais on repoussait avec soin les vers pentamètres, l'hexamètre était seul trouvé assez grand pour célébrer ses hauts faits.

L'amour-propre de Napoléon était si susceptible, qu'il ne pouvait souffrir même la contradiction la plus légère. Voilà pourquoi il avait réduit l'action des chambres à un vote silencieux, et à des adresses de félicitations : on retrouvait encore là, dans les *faiseurs*, le grand-maître de l'université.

Ce travers était couru de tous les agens de l'autorité : aussi n'avaient-ils qu'un but, celui d'éloigner de la personne du souverain tout ce qui pouvait occasionner une impression fâcheuse.

Un des censeurs qui étaient chargés de l'examen des pièces de théâtre, avait autorisé la représentation d'un vaudeville qui avait, je crois, pour titre : *M. Patoureau*, ou *la Manie des Campagnes.* Il s'agissait de ridiculiser un de ces bourgeois qui, avec de minces revenus, veulent avoir maison à la ville, maison au village, et se donner des airs que ne comporte pas leur fortune. Un mystificateur va trouver le censeur, et lui fait remarquer le danger auquel il s'expose en permettant un pareil titre : *La Manie des Campagnes.* C'était une satire indirecte du goût de l'empereur pour la guerre. Le censeur sentit toutes les conséquences de cette faute : le lendemain il se rend chez

le directeur du spectacle, fait changer toutes les affiches, et dénature ainsi le titre de la pièce fatale : *M. Patoureau, ou la Manie des Maisons de Campagne.* Voilà ce qu'on appelle se tirer d'un mauvais pas avec esprit.

Encore un mot sur les censeurs. Pendant les trois mois, Napoléon voulut se rendre un soir au théâtre Feydeau; on donnait *le Tableau parlant.* La prévoyance de la police avait fait examiner cette pièce comme si elle eût été nouvelle. Le censeur avait jugé à propos, vu les circonstances, de retrancher le grand air : *Vous aviez pour faire des conquêtes ce qu'aujourd'hui vous n'avez plus.* Napoléon fut fort étonné de voir finir la pièce sans avoir entendu cet air, qu'il avait plus d'une fois remarqué. Il demanda pourquoi on l'avait passé. Grand embarras parmi le chambellans. Bien loin de faire honneur à la police de cette omission, on l'attribua tout simplement à un rhume. Lorsque le censeur apprit ce qui était arrivé il en fut si altéré qu'il en fit une maladie, dont il ne se rétablit entièrement qu'après la bataille de Waterloo.

Les rois, surtout dans un gouvernement représentatif, pourraient, plus aisément que les autres hommes, se passer de flatteries : il est reconnu qu'ils ne peuvent mal faire; donc ils font toujours bien : cela va sans dire.

Le métier d'adulateur a ses chances d'insuccès : il y a des gens qui gâtent l'état en voulant en tirer trop de parti.

Un orateur, qui haranguait un monarque du nord, avait entassé dans son discours hyperboles sur hyper-

boles. « Puisse, s'écria-t-il dans un moment d'enthou-
» siasme, puisse le règne de votre majesté durer aussi
» long-temps que le soleil ! — Vous voulez donc, re-
» prit le prince, en l'interrompant, que mon fils règne
» à la chandelle ? »

Après les princes, les ministres sont ceux qui sont le plus en butte à la flatterie : ils donnent des places et des dîners.

Le titre d'excellence, qu'on ne peut leur refuser, est déjà un assez bon à-compte sur l'adulation que doit leur rapporter leur emploi.

Il y a quelques années la place de ministre n'avait que des bénéfices. « Les jounaux, comme l'a fort bien
» dit un membre ingénieux de la Chambre, étaient
» autant de cassolettes qui brûlaient de l'encens en
» leur honneur. » Ils avaient toujours raison : car il n'était pas permis d'examiner leurs torts. Ils n'avaient pas besoin d'être éloquens, et pouvaient se dispenser d'être justes. C'était un métier fort commode. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Nous avons une Chambre qui n'est pas là pour crier sans cesse : *Benè, rectè, optimè !* Il n'est pas jusqu'aux journalistes qui ne se permettent de tancer vertement la conduite des ministres. C'est ce qui faisait dire à un de ces messieurs :
« Il faut convenir que la censure avait son bon côté :
» elle maintenait en France le sentiment des conve-
» nances et de la politesse. »

Leurs excellences ont beaucoup de peine à renoncer à cette arme protectrice, à cette douce égide dont ils couvraient toutes les bévues ministérielles. Maintenant

il faut combattre en champ clos ; il faut parer les coups ; on ne peut plus lier les mains qui veulent les porter.

Un directeur-général, effrayé des attaques auxquelles il était en butte, et tremblant d'une peur qu'il avait prise pour de la fièvre, avait appelé son médecin. Rassuré sur l'état de sa santé, il demandait au docteur, homme d'esprit, ce qu'il devait faire pour résister à ses ennemis. « Il faut, lui répondit le médecin, que » l'administration se défende par ses actes. »

Il avait raison. Telle devrait être la devise des ministres, telle devrait être leur ambition. C'est en faisant le bien qu'ils imposeraient silence à la critique.

Mais ils trouvent beaucoup plus simple d'élever autel contre autel : un journal les maltraite ; ils en créent deux qui les portent aux nues. Voilà ce qu'ils appellent le système des compensations.

Cela est à merveille ; mais qui est-ce qui paye les panégyristes des ministres ? Je crains bien que ce ne soient les contribuables.

Un riche propriétaire se mettait en colère toutes les fois qu'il lui tombait sous la main un de ces petits paragraphes où l'on vante périodiquement leurs excellences. « Vous ne pouvez souffrir, lui répétait un de » ses parens, que l'on dise du bien des gens en place. — Cela me serait égal, répondait le propriétaire, si » cela ne me coûtait rien. »

Sur quels fonds sont pris les salaires de ces ouvriers en matière d'éloges ? Sans doute sur l'article qui a pour titre : *Encouragement aux Gens de lettres.*

Passe encore si les ministres faisaient eux-mêmes

leur éloge ; mais ils sont trop occupés pour se charger d'un aussi pénible travail. Ils sont obligés d'avoir des fondés de pouvoir qui descendent pour eux dans l'arène, comme les anciens chevaliers qui combattaient pour la gloire et l'honneur de leurs belles.

Ici seulement le courage est moins noble, moins désintéressé : si la cause d'un ministre a des charmes, c'est que sa cassette *a de beaux yeux*.

Un grand homme de l'antiquité répétait souvent cette maxime : « Je suis ravi que l'on dise du mal de » moi, même quand je fais bien ; cela m'engage » à mieux faire. » Je le demande à nos *ultra*, qui crient si haut que nous sommes dans un état voisin de république, ne sommes-nous pas loin d'avoir des administrateurs de cette trempe ?

Espérons néanmoins que nos fonctionnaires s'accoutumeront peu-à-peu à se passer de flatterie ; elle ne leur est pas octroyée par la Charte : elle finira par ne plus figurer au budget.

Lorsque la liberté de la presse fut proclamée, les amis, ou plutôt les adulateurs de l'autorité, prétendaient qu'on ne voudrait plus remplir les places : je ne sache pas que personne ait donné sa démission.

Et s'il était quelque magistrat dont la conscience dût s'alarmer de la publicité que nos lois doivent donner à ses actions, qu'il se retire ; sa perte serait un bienfait.

Il est certain qu'un fonctionnaire finira par reconquérir en vertu ce qu'il perdra par la flatterie. L'opinion publique est incorruptible. Il faut mériter ses suffrages.

L'adulation, au contraire, vient vous offrir les siens. Comme l'a dit un auteur de nos jours : « Elle nous » prête assidûment les qualités que nous n'avons pas; » ce sont en effet celles que l'on désire le plus. Ainsi » elle ne manque pas de dire à un ministre qu'il voit » tout par lui-même; à un secrétaire-général, qu'il » est indispensable; à un chambellan, qu'il a le carac- » tère indépendant. Le moyen d'en douter! le mi- » nistre vient de signer un rapport qu'il n'a pas lu; le » secrétaire-général vient de toucher son traitement, » et le prince vient de sonner pour avoir des cartes. »

A.

VARIÉTÉS.

Le Temple de la Fortune. Songe.

J'avais vu, dans la matinée, le beau tableau de la vie humaine, par *Céleb*, et mon imagination était remplie de cette allégorie. Le soir, placé dans une loge grillée du Théâtre-Français, et n'ayant près de moi personne avec qui je pusse lier conversation, je m'endormis au 4e acte du *Dissipateur*.... Je rêvais bientôt que j'étais dans la nacelle d'un aérostat, et que je voyais sur un mont trés-élevé le temple de la Fortune, immense rotonde où l'on pénètre de tous côtés par des portes inégales en hauteur. Les unes ressemblent à des arcs de triomphe, les autres à des guichets de prison. Il en est de si basses qu'on ne peut y passer

qu'en rampant; la statue de l'aveugle déesse est au centre; sa roue, en tournant sans cesse, fait mouvoir différentes machines qui versent dans de grands bassins des millions de pièces d'or et de pierreries. Des armoires ornées de glaces et de cristaux contiennent les vêtemens les plus riches, les bijoux les plus brillans, les insignes des rois, des empereurs et des papes. D'espaces en espaces sont des trônes et des trophées; on y distingue des diadèmes, des sceptres et des tiares; mais à peine ces objets sont-ils saisis par ceux qui pénètrent dans l'enceinte, que l'on voit paraître dessus les lettres E. S. qui n'y étaient pas avant. Je fus longtemps à chercher ce qu'elles signifiaient; mais en regardant la figure des enrichis et des parvenus, je devinais qu'elles étaient les initiales des mots *Ennui* et *Satiété*.

Plusieurs chemins conduisent au temple; les uns sont droits, courts et faciles, d'autres tortueux, inégaux; ceux-ci étroits et escarpés, tous bordés de précipices. Beaucoup de gens vont à pied, d'autres en voiture; les uns marchent lentement, les autres courent avec rapidité. J'en ai vu qui, gras et dodus, rampaient sur *le ventre*, en criant : *Ordre du jour, question préalable, bravo!* JAMAIS.... Ils allaient fort vite. Quelques musards, arrêtés sur la route, paraissent pour la plupart artistes et gens de lettres. Quelques-uns rétrogradent sans s'en apercevoir, et il en est qui dorment en marchant.

Quand le chemin se rétrécit, on en voit qui montent sur les épaules des autres pour arriver plus tôt. Il y a pour certains voyageurs des relais sur la route;

ils y entrent avec empressement, croyant y trouver des moyens d'accélération. Sur un de ces relais est écrit *Loterie*, sur l'autre, *Maison de jeu*, sur le troisième, *Ministère*. Mais ces lieux de station sont sur le bord du précipice, et souvent on y tombe en reprenant sa course.

Grands dieux! que de voitures! depuis le rustique traîneau, l'humble charrette, et le modeste fiacre, jusqu'à l'élégant phaéton et la calèche légère. Dans l'une, le vigilant fermier calcule sur le temps qu'il fait ses prochaines récoltes; et Perette à ses côtés spécule sur le produit futur de son pot au lait. Dans l'autre, l'empressé courtisan, le secrétaire d'état, le receveur, préfet ou directeur général, cherche les moyens de suivre immédiatement le carrosse d'un prince. Un étourdi rompt la file et roule dans un wiski, tandis qu'un lourd marchand laisse passer les plus pressés, et trotte modérément sur son coursier normand. Chacun voyageant pour soi, n'admet volontiers personne dans son équipage. Cependant, beaucoup de Gascons, quelques procureurs manceaux, et des intendans de tous pays, trouvent le moyen de s'introduire dans les voitures; souvent même ces derniers arrivent seuls, et laissent leurs maîtres en route. On se presse, on se heurte; chacun veut devancer son voisin, ou lui barrer le passage. Ici, c'est un petit botaniste qui passe entre les jambes d'un ministre pour aller supplanter un conseiller d'état; là c'est un médecin novice qui culbute un recteur d'université. Au milieu de ce désordre arrive un char immense; il est rempli de toutes sortes de gens qui portent la livrée du monarque.

Il se tourne toujours vers le soleil, ayant à la main deux sacs; l'un, plein, a pour étiquette *Budget;* l'autre, entièrement vide, a pour inscription *Economie*. Le char accroche, renverse et brise tout ce qui s'approche de lui. Les valets qui l'escortent jettent sur tous les passans, sans distinction, d'énormes masses, sur lesquelles sont écrits *impôts, emprunts, réquisitions forcées, arriéré, réduction, demi-solde, etc.* Ceux sur qui tombent ces masses, perdent bientôt l'équilibre et se laissent cheoir dans le précipice, où ils sont dévorés par un monstre hideux et féroce qu'on appelle *Misère*........ Peintres et poètes, achevez ce tableau!

C. de G.,
de la société philotechnique.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La session touche à sa fin, et le temps des élections approche. Le ministère qui a tant perdu sur son budget financier, dirige aujourd'hui tous ses efforts vers l'accroissement de son budget électoral. Il est donc utile de mettre les bons citoyens en garde et contre les insinuations des agens du pouvoir, et contre cette malheureuse négligence qui en France a fait un si grand mal à la liberté. Nous voici arrivés aux jours d'urbanité des fonctionnaires publics. Les invitations, les politesses vont se multiplier. Les préfets vont devenir accessibles. S'ils osaient, ils demanderaient eux-mêmes à leurs administrés de leur faire la grâce d'ac-

cepter leurs faveurs; leurs journaux sont déjà autant d'échos complaisans qui répètent à l'envi les louanges de monseigneur. C'est aux amis de la liberté d'avoir aussi leurs journaux ; c'est à eux de se montrer, de faire parler leur réputation justement acquise. Puisque le ministère emploie tous les moyens de séduction, nous sera-t-il défendu de faire valoir aussi nos avantages? Les libéraux du moins n'ont pas besoin d'être flattés.

C'est une chose à-peu-près reconnue que les royalistes vont peu-à-peu disparaître de la Chambre. La loi des élections qu'ils détestent à bon droit, a prononcé leur exclusion, et c'est précisément pour cela qu'elle est chère à l'immense majorité des Français. Il est presque superflu de recommander aux électeurs de se mettre en garde contre eux. La chose est faite. Les royalistes ne sont plus que de faux dieux dont les idoles sont brisées. C'est donc à éloigner les ministériels que doivent tendre nos efforts. Il est utile et patriotique de chercher à diminuer de plus en plus ce centre vénal et servile qui est véritablement la lèpre du gouvernement représentatif.

L'année dernière les élections firent naître une entreprise utile et généreuse. Plusieurs écrivains publièrent un *Correspondant électoral* dans lequel on instruisit les électeurs de leurs devoirs, des noms qui devaient attirer leurs suffrages. Les auteurs fournirent des notices écrites dans le but de démasquer les hommes qui s'étaient revêtus d'un patriotisme de circonstance, et qui voulaient à la faveur de ce masque tromper la partie peu éclairée des colléges électoraux. Il est à

craindre que cet ouvrage ne soit point repris cette année. La gênante formalité du cautionnement, et la situation pénible de l'un des deux auteurs qui subit dans ce moment un honorable emprisonnement, sont sans doute les motifs de sa suspension. Nous croyons donc, à défaut de talent, remplir la fonction de bons citoyens en consacrant jusqu'aux élections prochaines un article particulier aux matières électorales, à la correspondance, à la désignation des hommes qui méritent les suffrages de leurs concitoyens, et dont la défection ne sera point à redouter. Nous invitons en conséquence toutes les personnes qui voudraient nous donner des renseignemens, et correspondre avec nous des départemens, à nous adresser au bureau des *Lettres Normandes*, franc de port, tout ce qui pourra nous conduire à la connaissance de la vérité. Les citoyens qui voudront bien répondre à cet appel, concourront avec nous à une entreprise que nous croyons éminemment utile à notre patrie, et partageront la gloire dont nous avons toujours été jaloux de coopérer à l'affermissement de la liberté constitutionnelle.

— On assure que M. l'abbé Louis va partout se plaignant de la métamorphose complète que la Chambre a fait subir à son budget. Ce ministre, qui n'est pas éloquent, n'a point eu, pour défendre les sommes qu'il avait demandées, l'adresse de M. Corvetto, l'un des étrangers les plus *madrés* que nous ayons vus depuis Mazarin et Law. Aussi se trouve-t-il au dépourvu, et assure-t-on qu'il va quitter le ministère. C'est M. le comte Mollien que l'on désigne pour le remplacer.

— C'est une chose fort divertissante que le spectacle des petites passions de MM. les voltigeurs encore chargés de fonctions. Il y a quelques jours, le gouverneur des Tuileries ordonna d'expulser des jardins toutes les feuilles périodiques; il voulut que la mesure fût générale, et, comme un fonctionnaire doit sacrifier ses inclinations à la rigueur et à la fermeté de la loi, *la Quotidienne*, le *Journal des Débats*, la *Gazette*, *le Drapeau blanc*, et *le Conservateur*, furent enveloppés dans la proscription. Le cœur de M. le gouverneur saigna, mais il sut étouffer les sentimens tendres dont il était pénétré pour ces feuilles. Grand tumulte au camp des journalistes, les ultras étaient surtout furieux! *le Drapeau blanc*, s'écriait M. Martainville, *n'est plus aux Tuileries; la fidélité en est proscrite!* Après quelques jours de jeûne, M. le gouverneur a enfin senti que la loi qu'il s'était imposée lui était trop pénible; l'amour de *la Quotidienne* a vaincu dans son cœur la haine du *Constitutionnel*, et la réintégration a été prononcée au grand contentement des loueuses de chaises et des entrepreneurs de cabinets littéraires en plein vent.

Avouons que l'inconséquence est le caractère particulier des ultrà royalistes. S'ils pensent que ces misérables moyens retarderont la marche progressive et triomphante de la liberté, quelle est leur erreur! Je les compare à ces malades sans ressources, auxquels le médecin ordonne quelques remèdes insignifians pour entretenir leurs espérances, et charmer leurs derniers instans.

— Les fonctionnaires-actionnaires du journal mi-

nistériel nommé *le Courrier*, se sont réunis dernièrement en assemblée générale pour s'occuper des moyens de faire venir quelques abonnés, attendu que le *grand esprit du désert* règne seul dans cette administration. Un des gros bonnets de l'ordre, qui cumule deux ou trois fonctions administratives, maigre écrivain qui a fait beaucoup de volumes, maigre orateur qui parle toujours, s'exprima en ces termes : « Messieurs, vous ne concevez rien à un journal ; il faut trois choses pour le faire réussir : d'abord de l'*insolence*, ensuite de l'*insolence*, enfin de l'*insolence*. » Ce discours charma l'assemblée, et M. G... T... fut soudain nommé rédacteur en chef.

— On parle de faire l'anniversaire du 14 juillet, jour de la fondation de la liberté en France. Une messe solennelle sera, dit-on, célébrée au Champ-de-Mars ; et, pour rendre la fête plus ressemblante, l'officiant sera M. le prince de Bénévent, duc de Talleyrand-Périgord, qui reprendra, pendant un moment, la mître et les bas violets. Les ex-abbés Louis (aujourd'hui ministre), et Desrenaudes (censeur royal), feront, comme au 14 juillet, les fonctions de diacre et de sous-diacre. On assure que ces trois messieurs prêteront un nouveau serment à la liberté. Le nombre n'y fait rien.

— Dans notre dernier numéro nous avons fait connaître à nos lecteurs la constitution intérieure de *la Gazette* et de l'*Indépendant*, du *Drapeau blanc* et du *Censeur*. Nous terminerons aujourd'hui par le *Journal de Paris* et *le Courrier*. La liste que nous

donnerons pour ce dernier sera double, attendu que nous nommerons les actionnaires. Peu importe qui possède un journal non dépendant du ministère; mais il est curieux de connaître les propriétaires d'un journal créé pour le ministère, et par lui; on apprend ainsi quel est son esprit, et il est démasqué par cette liste seule. Nous commençons par *le Journal de Paris.*

JOURNAL DE PARIS. — 4000 *abonnés.*

Ce journal est ce qu'on peut appeler le modèle des arlequins. Sans parler de ce qu'il a fait avant la restauration, depuis cette époque il a changé sept à huit fois de couleur. Aujourd'hui c'est le journal de M. Decazes, qui en est propriétaire. Il épouse toutes les passions du ministre; et le jour que le système changera il deviendra, soit ultra, soit libéral, avec la même faveur. *Le Journal de Paris* est, littérairement parlant, le plus futile des journaux. Les articles de haute littérature sont faits par des auteurs de vaudevilles, et les questions politiques y sont traitées par des écrivains de boulevarts. Voici l'état de sa rédaction :

MM. Huart (1).
Coffinières.
Ourry (2).

---

(1) Propriétaire du journal qui ne fait pas les articles, mais se borne à les signer. Tous les articles signés H, sur les dernières élections, étaient, dit-on, de M. Mirbel. C'était M. Huart qui les signait.

(2) Auteur de vaudevilles et de pièces de vers qui lui ont valu les

Fabien Pillet (3).
Loyson (4).
Bénaben (5)
De Ségur.
Viennet (6).
Imbert (7).

---

gratifications ministérielles, soit de M. le duc de Rovigo, soit de M. le comte Decazes, suivant les temps. M. Ourry a chanté les tombeaux de Saint-Denis et le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise, le 21 janvier et la naissance du roi de Rome. C'est le factotum du *Journal de Paris*, le metteur en pages des articles de la police.

(3) Un de nos plus grands manufacturiers d'épigrammes, travaillant de temps immémorial au *Journal de Paris*; serf attaché à la glèbe ministérielle. En 1811, il chantait la naissance et la gloire; en 1815, il chantait les Bourbons. M. Fabien Pillet est un des soutiens de cette *Petite Chronique* qui chasse régulièrement vingt abonnés par semaine.

(4) Auteur d'un recueil de poésie tombé dans l'oubli, et d'une pièce de vers, sans idées et sans originalité, qui dut à ces deux qualités négatives la mention qu'elle obtint à l'Institut. Auteur d'un écrit intitulé : *Guerre à qui la cherche!* écrit mort au sein de la paix la plus profonde; l'un des rédacteurs de feu *le Spectateur*, dont il hâta la fin. M. Loyson rédige aujourd'hui les articles commandés du *Journal de Paris* et du *Courrier*. On dit qu'il s'est faufilé dans un nouveau journal littéraire intitulé *le Lycée*, qui, sans lui, aurait déjà des abonnés. C'est un Séide dont M. de Cazes est le Mahomet.

(5) Écrivain qui a eu du talent jusqu'au jour où il a quitté *la Minerve* pour s'enrôler dans le *Journal de Paris*; et de la conscience jusqu'au jour où il a pris la plume pour la première fois.

(6) Poète dont le talent est incontestable, et que son patriotisme rend très-déplacé au *Journal de Paris*.

(7) L'un des auteurs spirituels de *l'Art d'obtenir des Places*, du

Dussaulchoy.
Laya (8).
Aubert de Vitry.
Marchangy (9).
Sauvan (10).

Le Courrier. — 800 *abonnés.*

Ce journal qui succède aux *Annales* était annoncé comme devant être doctrinaire, mais il s'est bientôt jeté dans le plus servile ministérialisme. Il est rédigé par une réunion de ces prétendus honnêtes gens qui font consister la sagesse à se placer entre les deux partis; et qui, parce qu'ils attaquent tout le monde, s'imaginent qu'ils sont inattaquables. C'est ainsi que *le Courrier* dénonce dans la même colonne *le Conservateur* et *la Minerve*, MM. de Villèle et Chauvelin. C'est là ce qu'il nomme de l'impartialité. Les *Annales*, avant de devenir *le Courrier*, avaient eu une velléité de se libéraliser entièrement, de se défaire de leur écusson, de proscrire jusqu'à leur imprimeur; mais les offres de MM. les fonctionnaires publics ont changé leurs plans. *Le Courrier* a été publié, et la

---

Sollicitteur, et d'un écrit intitulé *des Dénonciateurs et des Dénonciations*. On s'étonne que M. Imbert travaille au *Journal de Paris*, où l'on cherche en vain quelque article qui trahisse son incognito.

(8) Auteur de *l'Ami des Lois*, belle action et mauvaise comédie.

(9) Le même qui rédige *la Gazette* et qui dessert le tribunal de police correctionnelle.

(10) L'un des auteurs de la petite Chronique.

France a eu un journal ministériel de plus ; la partie du métier est fort mal soignée dans *le Courrier*. On sent que c'est un journal fait par des conseillers d'état. Si l'on faisait une loi qui enjoignît de le lire, il serait possible qu'il y eût quelques abonnés. En résumé, *le Courrier* est un journal qui paraît dans l'ombre, qui injurie incognito, et qui ne parvient qu'aux abonnés gratis. Voici la double liste des actionnaires et des rédacteurs.

Actionnaires.

MM. Royer Collard, chef de l'instruction publique, membre de la Chambre des députés (1).
Le Cte Germain, préfet de Seine-et-Marne (2).
Malteste.
De Barante, pair de France, directeur des contributions indirectes.
Jourdan, premier commis des finances.
Froc de la Boulaye, membre de la Chambre des députés.
Le comte Beugnot, *idem*.
Guizot, chef de division à l'ex-police.
Villemain, directeur de la librairie.
Ch. Loyson.
Villenave.
Kératry, député.

Rédacteurs.

MM. Guisot (rédacteur en chef) (3).

---

(1) Janséniste qui joint au talent de l'analyse toutes les formes de l'ergoterie de l'école. Orateur qui, à la tribune, trouvera en faveur de tous les systèmes des argumens métaphysiques invincibles. à force d'obscurité. Chef de la subdivision ministérielle appelée *doctrinaire*. Voyez où conduit la métaphysique. En 1815, M. Royer-Collard a prétendu que les députés de la nation ne représentent personne; en 1818, il a soutenu que les journaux étaient *un son prolongé*, que le rappel des bannis était contraire aux sentimens du roi; et que M. Bavoux avait tort de blâmer le Code pénal, c'est-à-dire d'avoir raison.

(2) Le même qui a fait nommer l'année dernière M. de Saint-Cricq député de Seine-et-Marne, et exclure M. de la Fayette, nommé depuis. M. le comte Germain fournit le cautionnement du *Courrier*.

(3) Nain littéraire et administratif qui s'est fait une logique d'in-

Willemain (4).
Thérémin (5).
Kératry (6).
Désalvandy (7).
Victor Masson.
Pienot.
Trochon.
Villenave.
A. Mahul (8).
Darmaing (9).
Loyson (10).

— Lorsque M. Daunou a été appelé à la chaire d'histoire du collége de France, tous les amis des lettres et de la vérité ont applaudi. Les uns se sont dit : Nous

---

jures vraiment divertissante. Orateur ébauché, qui insulte chaque jour dans son journal les députés libéraux. M. Guizot a mis son nom à une traduction de Gibbon, dont il a, dit-on, revu les épreuves.

(4) Auteur de *l'Eloge de Montaigne et de Montesquieu*, auteur d'une *Histoire de Cromwell*, qui manque de chaleur et d'unité. M. Villemain n'a pas tenu tout ce que ses premiers ouvrages avaient promis.

(5) Ancien consul à Léipsick sous Bonaparte. Auteur d'un écrit intitulé *de l'Etat de l'Europe et de l'Accord de la légitimité avec le Système représentatif*, écrit qui n'est pas très-bien écrit, et qui renferme des chapitres qu'on pourrait insérer dans *la Quotidienne;* auteur d'une brochure remarquable intitulée *de la Noblesse féodale;* auteur de quelques articles dans *le Constitutionnel*. M. Thérémin s'est chargé dans *le Courrier* des nouvelles étrangères, et personne n'est plus capable que lui de remplir cette tâche.

(6) Ancien libéral qui est assez maladroit pour se faire louer par le *Journal de Paris*. Député sans esprit de conduite; écrivain sans goût; auteur irascible, philosophe ténébreux. Tel est M. Kératry, qui rédigeait autrefois *l'Indépendant*.

(7) Auteur *de la Coalition, et de la France*, brochure qui fut un acte de courage et une belle action. Ecrivain peu châtié, qui devrait songer au tort que lui feront nécessairement ses rapports avec le journal de la police.

(8) Jeune littérateur qui faisait les séances des *Annales*, et s'est trouvé naturellement chargé de la même partie dans *le Courrier*, dont il désapprouve les principes. Auteur d'un roman nouveau intitulé *le Curé de Village*, dont nous rendrons compte.

(9) Autre rédacteur des séances. Auteur du *Surveillant*, recueil qui lui valut l'honneur d'une condamnation.

(10) Le même qui débarrasse chaque trimestre le *Journal de Paris* de ses abonnés libéraux.

aurons un cours fait avec talent; les autres : Nous aurons un cours fait avec bonne foi. Cette double espérance n'a point été déçue. Le professeur a rempli, a surpassé peut-être l'attente que sa réputation avait fait concevoir. Des suffrages nombreux, non moins qu'honorables, ont été le prix de ses efforts. Ses collégues eux-mêmes sont venus se mêler à la foule accourue pour l'entendre; il a pu compter parmi ses auditeurs des hommes dont la présence est déjà un éloge. Mais M. Daunou a encore quelque chose à faire pour répondre entièrement aux désirs du public : c'est de livrer à l'impression les savantes leçons qu'il a tenues au collége de France. Des travaux si précieux ne doivent point rester renfermés dans une si étroite enceinte. La France littéraire les réclame, et a droit d'en jouir.

Déjà M. Daunou a satisfait en partie à ce vœu universel. Il vient de faire imprimer son Discours d'ouverture (1). Un style clair, précis, et cependant toujours nombreux; des pensées nobles et profondes, une grande franchise jointe à une grande mesure, caractérisent ce morceau. « Il ne me suffira point, dit » l'auteur, de ne me permettre aucun déguisement : je » ne me prescrirai aucune réticence. Je réclame, au » nom des élèves qui doivent m'écouter, la liberté de » ne les tromper jamais; leur dire la vérité pure et en» tière, est un respect dû à leur âge, et un droit du » mien. Je sais d'ailleurs qu'ils auraient bientôt déserté » une école de servitude et de mensonge; ils exigent » qu'on les éclaire; dignes des destinées auxquelles les » lois de leur patrie les appellent, ils ne viennent cher» cher qu'une instruction saine qui accélère leurs pro» grès, féconde leurs talens, et développe dans leurs » ames des sentimens généreux. »

De telles idées, exprimées dans un tel style, n'ont pas besoin d'éloges. Citer M. Daunou, c'est le louer.

— *Petit dialogue entendu ces jours derniers au centre de la Chambre des députés.*

Le chevalier de... Où avez-vous donc dîné hier? mon cher comte.

(1) Chez Foulon et comp.

Le comte d'... Chez le ministre de la marine. Ma foi, c'est un homme qui se conduit comme un ange. Il a de très-bon vin !...

Le chevalier. Cela est possible ; mais je doute qu'il serve mieux que le ministre de l'intérieur.

Le comte. Du Bordeaux fameux !

Le chevalier. Celui de M. Decazes est meilleur, je vous assure.

Le comte. C'est une erreur. Savez-vous que M. Portal est de Bordeaux, qu'il y est négociant, et que...

Le chevalier. M. Decazes est aussi du pays, et je vous jure que vous vous trompez.

Le comte. Parions que non !

Le chevalier. Un dîner à discrétion chez Véry !

Le comte. C'est dit. Nous prendrons un arbitre. M. de C...r dîne chez tous les ministres ; il est gourmet. Vous convient-il ?

Le chevalier. Oui, j'y consens.

Comme le chevalier de... achevait ces mots, le président mettait aux voix le budget de la marine, dont le côté gauche demandait vivement la réduction. La preuve paraissait douteuse ; mais le chevalier et le comte s'élèvent vivement et avec fracas, et le budget est accordé.

— On dit que M. Martainville a couru un grand danger ; non que sa blessure fût grave, mais il avait pris, pour la panser, le linge avec lequel il essuie sa plume ! Sans la présence d'esprit de son chirurgien, qui rejeta le chiffon, la gangrène se serait mise à l'instant à la plaie.

— On parle d'un procès fort curieux. Un abonné des ci-devant *Annales constitutionnelles* plaide en dommages et intérêts contre le propriétaire du journal défunt, qui lui envoie en échange *le Courrier*. L'abonné prétend qu'il y a certainement escroquerie, puisqu'il s'était abonné à quelque chose, et qu'il ne reçoit rien. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

— Nous avons, dans un de nos derniers numéros,

parlé en faveur de l'obéissance et de la fidélité des soldats envers leur général, à l'occasion de la pétition du capitaine Pourée. M. Dupont (de l'Eure), que nous faisons profession d'estimer, et dont l'opinion aura toujours une très-grande autorité sur nous, a fait repousser la demande de ce capitaine, en certifiant que l'action dont il sollicite la récompense est supposée. Cette assertion a provoqué de notre part un second article où, raisonnant dans l'hypothèse du mensonge, nous avons regardé la question du fond comme non avenue. Aujourd'hui, le capitaine Pourée nous adresse la lettre suivante, que notre impartialité accoutumée nous oblige d'insérer, en laissant au lecteur le soin de prendre une opinion à cet égard.

Au rédacteur des Lettres Normandes.

Monsieur, lorsque la vérité est obscurcie par l'erreur, c'est un devoir pour celui que cette erreur a frappé, de réclamer justice.

Je jouissais de 1200 fr. en deux pensions, dont la réunion formait le maximum de la retraite due à mon grade de capitaine. L'une, de 600 fr., m'était acquise à titre de récompense nationale, pour avoir sauvé la vie au général Bonaparte, à l'affaire de Saint-Cloud; et l'autre, d'une pareille somme, avait été obtenue après 22 ans de service effectif, sans compter les campagnes.

La loi du 25 mars 1817, qui avait défendu le cumul des pensions, n'aurait dû, selon la justice, s'appliquer qu'aux pensions qui seraient données par la suite, afin de ne pas avoir un effet rétroactif. Cependant j'ai été privé de la première de mes deux pensions, quoiqu'elle fût garantie par la Charte royale, et sans égard à l'arrêté du 22 messidor an 8, qui en autorisait le cumul avec tout autre traitement.

J'ai réclamé, et les conclusions de la commission des pétitions et de celle des dépenses ont été en ma faveur, ainsi que la grande majorité de la Chambre, qui a considéré cette action de ma part comme le devoir naturel et courageux d'un soldat envers son général. Mais un député, M. Dupont (de l'Eure), a détourné l'attention de l'assemblée par une dénégation erronée. Il a cru pou-

voir alléguer, sur son honneur, que le fait était supposé, et que Bonaparte l'avait inventé pour mieux arriver au but de son ambition. Ensuite, le même député a ajouté que Lucien Bonaparte, en haranguant le soldat, avait qualifié les députés de la nation de représentans du poignard. C'est positivement de cette épithète qui a été proférée dans le discours de Lucien Bonaparte que la vérité va sortir pour réfuter mon adversaire qui a voulu, en me dépouillant de la pension nationale, attaquer mon honneur, trésor le plus cher aux militaires français.

L'assemblée était, comme on sait, présidée par Lucien, lorsque Bonaparte s'y présenta, seul, pour annoncer ses intentions, qui excitèrent contre lui un soulèvement extraordinaire, pendant lequel ses jours furent dans le plus grand danger. C'est donc après avoir été retiré de là que Lucien harangua la troupe pour marcher contre l'assemblée; car autrement il n'aurait pas eu de motif pour dire : *Les représentans du poignard.*

Voici le fait exact qui doit justifier mon honneur, et prouver que je ne suis pas un imposteur. Après que les grenadiers du corps législatif, où je servais, furent arrivés sur la place du château de Saint-Cloud, on fit halte; des factionnaires furent placés, les fusils mis en faisceaux, et la troupe se reposa autour des armes. Alors je fus à côté de la sentinelle qui gardait une porte de l'assemblée, afin d'entendre. Au même instant, un grand tumulte eut lieu dans cette assemblée. On criait avec effervescence: *A bas Bonaparte! Hors la loi! A bas le tyran! A bas le dictateur!* Le général appelait : *A moi, grenadiers! A moi, grenadiers!* Soudain, à cette voix, je me précipitai sans armes au milieu du désordre où il était serré de près. Je parvins à m'emparer de sa personne avec mes efforts secondés de ceux du camarade Thomé, qui, en soutenant la retraite, fut blessé d'un coup de stylet à l'avant-bras gauche. Arrivé dehors, je remis à terre le général qui, par parenthèse, avait la figure blanche comme du linge, ce qui fut remarqué du militaire qui eut un moment d'hésitation. Alors il fut

harangué par Lucien pour marcher contre les députés qu'il qualifia, d'après la scène qui venait d'avoir lieu, de *représentans du poignard*. Au premier bruit du tambour, ils levèrent la séance avec un peu de précipitation, etc.

Ces faits sont à la connaissance de ceux qui se trouvèrent à cette affaire ; ils furent à l'instant répandus par toute la France et transmis aux différens cabinets, sans avoir été depuis contestés. J'ose, sur mon honneur, qui n'est pas équivoque, défier M. Dupont (de l'Eure), ainsi que tout autre, de pouvoir révoquer en doute cet exposé, ou de prouver que j'ai été favorisé par des largesses particulières. La religion des législateurs qui m'avaient récompensé de la pension nationale n'avait donc pas été trompée par un faux rapport, comme on l'a avancé.

En sauvant la vie de mon général, je n'ai fait qu'une chose naturelle que commandait la discipline, le courage et l'honneur, sans m'être avant ou après rendu coupable d'actions étrangères.

Il n'y a point d'exemples dans les annales des gouvernemens que la récompense accordée pour une action particulière puisse préjudicier à une autre récompense méritée par de longs services d'activité. De deux choses l'une : ou la pension nationale doit m'être rendue, ou l'on doit élever ma retraite à 1200 fr., pour la rendre égale au maximum dont jouissent les autres capitaines.

Je suis dans l'espoir qu'à la prochaine session de la Chambre, MM. les députés qui auront pris connaissance de ces renseignemens, feront droit à ma juste réclamation.

Veuillez, monsieur, en accorder l'insertion dans votre estimable ouvrage, et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le capitaine, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Signé Pourée.

— Nous nous sommes trompés en mettant M. Émile Deschamps au nombre des rédacteurs de la *Gazette*

de France ; on nous assure que ce jeune littérateur a trop d'esprit et de trop bons principes pour coopérer à la rédaction de cette feuille, à laquelle il a toujours été étranger.

— Quelques-unes de ces personnes qui ne louent jamais que ce que tout le monde blâme, ont fortement improuvé la conduite de M. Bavoux. A les en croire, il serait seul coupable des désordres qui ont éclaté. Il n'avait qu'à faire son cours de droit, sans se mêler de politique. Comme si ces deux sciences n'avaient pas entre elles des rapports intimes, des points de contact inévitables. Nous demanderons avec plus de raison s'il est permis à quelques élèves de se constituer les juges de leur maître; si, en adoptant ce principe, il ne serait pas facile à quelques mauvaises têtes, rebut des colléges, d'aller successivement troubler tous les cours publics, de transformer les salles d'études en salles de spectacle, et de traiter des professeurs respectables comme de mauvais histrions! M. Bavoux est libéral, nous dira-t-on, il méritait d'être sifflé. C'est à merveille! mais ceux qui adoptent un pareil raisonnement ne devraient-ils pas craindre de consacrer un principe de guerre qui pourrait amener des représailles! Nous ne manquons pas d'abbés qui se mêlent de politique; à coup sûr, elle n'a rien de commun avec la religion. Que diraient les censeurs de M. Bavoux, si quelque jour le sifflet allait se faire entendre aux conférences de M. l'abbé Frayssinous ?

— On a annoncé comme étant sous presse et devant paraître incessamment un ouvrage inédit du P. Ignace, revu et augmenté par le pair Châteaubriant.

— Un gentilhomme qui a émigré avant même qu'il y eût apparence de danger pour sa personne, et qui a beaucoup plus habité l'Angleterre que la France, se trouvait dernièrement à Paris, et s'était arrêté sur le Pont-Neuf pour regarder la statue de Henri IV. « Comment la trouvez-vous? lui demandait un monsieur » qui était auprès de lui. — Assez bien, répondait notre » homme; seulement la queue du cheval est trop lon- » gue et trop touffue. Un roi de France ne peut pas

» décemment monter un cheval qui porte une queue
» comme celle-là. — J'entends, reprit l'autre, mon-
» sieur se figure qu'Henri IV devrait nécessairement
» avoir entre les jambes un cheval anglais. »

— L'exemple donné par les missionnaires n'est pas perdu : ils ont créé une branche d'industrie qui rapportera des fruits à plus d'une paroisse. Le commerce des reliques et des objets sacrés va son train même à Paris. Ces jours passés un colporteur de cette espèce parcourait la rue Saint-Martin et les rues adjacentes, offrant aux acheteurs des crucifix de deux natures, les uns bénits par le curé, les autres par le pape. Le bois et le travail étaient absolument les mêmes ; mais il paraît que la bénédiction du pape vaut trois francs de plus que celle du curé.

MADRIGAL

Sur une certaine assemblée.

Un jour, au temple de Thémis,
On discutait sans rien conclure.
Un chat vint sur les fleurs de lys
Etaler aussi sa fourrure.
Oh! oh! dit un des magistrats,
Ce chat prend-il la compagnie
Pour conseil tenu par les rats?
Non, répond son voisin tout bas;
Mais il a flairé la bouillie
Que l'on fait ici pour les chats.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous siffler tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des Constitutions. — Spectacles. — Des Élections du département de la Seine-Inférieure. — Des Pédans. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE V.

Paris, le 22 juillet 1819.

Des Constitutions.

Les chartes ou *constitutions* sont la condition du gouvernement représentatif; elles sont propres à ce gouvernement. Dans l'état populaire, où le pouvoir constitué est en même temps le pouvoir constituant, une charte fondamentale serait sans objet, puisque la puissance qui l'aurait créée, étant toujours active, pourrait incessamment la modifier ou la détruire. Sous le despotisme, l'existence d'une loi constitutionnelle impliquerait contradiction; elle tendrait à poser les limites d'une puissance dont le caractère est d'ê

n'en point avoir. Mais dans les états où le pouvoir législatif s'exerce par délégation, où la volonté de quelques-uns est censée exprimer la volonté de tous, il devient nécessaire d'assigner les bornes de cette fiction légale, de tracer le cercle dans lequel ce mandat doit être renfermé. Tel est l'objet de la *constitution*, ou en d'autres termes de la loi fondamentale. La représentation est une procuration que la nation donne à ses députés de faire ou de consentir des lois en son nom, procuration dont la loi fondamentale fixe et limite l'étendue. Ainsi, les députés ne représentent la nation que pour ce qui est dans la Charte : hors de là, ils sont sans pouvoirs ; ils ne sont plus que des individus ; leurs actes n'ont plus de caractère légal.

Si maintenant on me demande : Le pouvoir représentatif peut-il faire ou consentir des lois contraires à la constitution ? Je répondrai par cette autre question : Un mandataire peut-il franchir les termes de son mandat ? *La Charte*, a dit un orateur, *est la loi de la loi*. Ce mot est très-juste. En effet, si la loi ordinaire pouvait déroger à la loi constitutionnelle, qui distinguerait celle-ci de la première ? et si rien ne l'en distinguait, en quoi serait-elle loi *constitutionnelle ?* Il est évident que si la loi peut déroger à la constitution, il n'y a pas de constitution.

Ces principes sont d'une telle évidence, qu'ils ont même été reconnus par des membres du côté droit. « C'est en vertu de la Charte, disait M. de Corbières » (voyez le *Journal du commerce*, du 30 janvier » 1819), c'est en vertu de la Charte que les Français » élisent leurs députés. Les députés tiennent donc

» leurs pouvoirs immédiatement des électeurs, et mé-
» diatement de la Charte. Ainsi, ils ne sont pas ici
» souverains sans limites ; ils y sont pour faire ce que
» veut la Charte, d'où émane leur existence politique.
» Or, que veut la Charte? Qu'ils fassent des lois. Leurs
» pouvoirs sont dans la Charte ; ils ne sont pas contre
» elle. Car où seraient alors leurs pouvoirs? Ils ne
» seraient pas dans la Charte, qui n'a pas pu en don-
» ner pour se détruire ; jusqu'à ce qu'on me montre
» une disposition de la Charte où il soit permis de la
» modifier, je dirai que vous n'avez pas de pouvoir
» pour le faire. »

Nul homme de bonne foi ne contestera sans doute des vérités si frappantes. Mais une question s'élève. Si, dans des temps malheureux, au milieu de circonstances extraordinaires, il avait été pris quelques mesures contraires à la constitution, que faudrait-il faire? La réponse est facile. Révoquer au plus vite ces mesures inconstitutionnelles, rentrer, sans perdre un moment, dans la loi fondamentale, désavouer, avec une noble franchise, les actes qui lui porteraient atteinte, et que la force des événemens aurait seule arrachés, répudier enfin, de la manière la plus authentique, l'héritage d'une époque désastreuse. Ce serait une grande erreur de croire qu'en pareil cas tout fut consommé. Non, rien n'est consommé quand la loi de l'état a été enfreinte. A chaque instant de son immortelle existence, elle proteste, elle crie, elle se soulève contre l'infraction. Prescrit-on contre la loi constitutionnelle? N'est-elle pas toujours vivante, toujours présente, toujours parlante? Dans le con-

tit d'une loi immuable, et d'une loi ordinaire, c'est-à-dire révocable, se pourrait-il que celle-ci fut la plus forte? que la loi révocable fût éternelle, et que la loi inviolable restât violée? Comment dire d'une erreur qu'elle ne sera jamais réparée; d'un devoir, qu'il ne sera jamais rempli? Comment dire à la constitution, à cette autorité sacrée qui s'élève au-dessus de tous les pouvoirs et les domine tous: Tu n'auras jamais de satisfaction?

Dans l'intérêt de l'autorité, ce désaveu ne saurait être trop authentique, trop solennel. Des actes particuliers, quelle que louable que fût l'intention qui les aurait dictés, ne répareroient point le mal. Ils pourraient faire plaisir à des individus; ils ne rendraient point à la nation la garantie qu'elle aurait perdue. Tant que l'acte inconstitutionnel subsiste, l'intérêt public reste en souffrance, quand même tous les maux particuliers faits par cet acte seraient réparés. Ici les individus ne sont rien; c'est la loi qui est tout: la loi protége la société tout entière. Tant qu'elle est enfreinte, la sécurité sociale est menacée.

Je suppose que, dans un pays soumis au régime représentatif, des membres d'un corps inamovible eussent été exclus contre la constitution, suffirait-il de rappeler quelques-uns d'entre eux par une nomination nouvelle? Suffirait-il même de les rappeler tous? Non, sans doute; les personnes rappelées pourraient être contentes; la société ne le serait pas. Je suppose encore que des hommes eussent été frappés d'une proscription plus ou moins sévère, contre le vœu de la constitution: suffirait-il de faire cesser quelques-unes

de ces proscriptions par des grâces particulières? Nous ne le pensons pas; c'est la mesure elle-même qu'il faudrait faire cesser. Accorder à titre de grâce ce qui est justice, ce n'est pas faire droit.

Une autre raison nous confirme encore dans cette opinion. Quand le mal a été public, convient-il que la réparation soit secrète? Quand la publicité de l'un a produit sur les esprits une impression fâcheuse, est-il d'une sage politique de laisser subsister cette impression, quand la publicité de l'autre pourrait la dissiper? Serait-ce un calcul bien entendu de donner de la solennité aux actes qui peuvent blesser, et de n'en point donner à ceux qui peuvent guérir? Ce n'est pas assez de faire le bien; il faut encore le bien faire.

Ce qu'il faut aussi remarquer, c'est qu'il est important de ne point mêler de considérations personnelles à ces grandes questions législatives; elles ne pourraient que rétrécir et fausser la discussion, peut-être même l'aigrir. En vain alléguerais-je que les victimes d'un acte inconstitutionnel sont indignes d'intérêt. Quand je l'aurais prouvé cent fois, qu'aurais-je prouvé pour la question? Il s'agit bien de quelques hommes! c'est la société tout entière qui est blessée par l'atteinte portée à la loi fondamentale; c'est la société qui se voit enlever sa garantie, fondée par l'inviolabilité de cette loi. Les institutions sont une propriété publique indivisible. Toute attaque portée à cette propriété nuit à tous les propriétaires : c'est l'intérêt général qui veut qu'une institution soit à l'abri de toute violation. Réclamer contre une violation, c'est donc réclamer dans l'intérêt général.

J'entends d'ici quelques hommes me crier : Il est de la dignité de l'autorité de ne point revenir ostensiblement sur les mesures qu'elle a prises. — Si j'étais le plus mortel ennemi de l'autorité ; si je voulais lui ravir l'amour, le respect, la confiance des peuples, voilà précisément le langage que je lui tiendrais.

Ces réflexions n'ont pas pour objet telle ou telle circonstance particulière : elles s'étendent à tous les cas où l'inviolabilité de la constitution pourrait se trouver compromise. Nul intérêt privé ne nous anime : nous ne connaissons que l'intérêt de la loi, que la religion des principes. C'est par les principes que les états prospèrent, se conservent, que les trônes s'affermissent, et que les peuples sont heureux.

S. B.

SPECTACLES.

C'est un vrai balancier qui, ne s'arrêtant point,
Va, vient, revient sans cesse, et reste au même point.

C'est ainsi que l'auteur de l'*Irrésolu* peint son personnage principal. Le sujet de la comédie qui vient d'être jouée sous ce titre au Théâtre-Français a déjà été traité plusieurs fois, et toujours sans succès. L'irrésolution est le pire de tous les caractères au théâtre : un personnage qui s'y montre atteint de ce défaut capital languit et frappe de langueur tout ce qui l'entoure, surtout si l'intérêt et le mouvement de l'action

portent sur lui. Destouches n'a pas évité ni surmonté cette difficulté. L'action de sa comédie, dans le cours de cinq actes,

Va, vient, revient sans cesse, et reste au même point.

Il n'est resté de toute sa comédie qu'un vers devenu proverbe ; ce n'est pas que ce vers fût le seul qui méritât d'être retenu ; son ouvrage est écrit avec élégance, comme tout ce qu'a écrit Destouches, et renferme des détails dignes d'une meilleure composition. La Harpe pense que cette pièce, réduite en un acte, eût réussi ; j'en doute fort, à moins que l'auteur eût changé toute la disposition de la fable. Un homme qui balance entre plusieurs femmes ne peut intéresser un spectateur qui veut être fortement attaché. Il ne fallait donc pas, comme l'a fait Destouches, attirer l'intérêt sur l'*Irrésolu*. Collin d'Harleville, dans les divers dénouemens de son *Inconstant* (car il a refait sa pièce plus d'une fois), n'a pas été plus heureux : aucun de ces dénonemens ne sastisfit les spectateurs.

Destouches, ordinairement si moral, ne déduit aucune moralité de son ouvrage. Son Durante est incertain entre plusieurs partis, entre deux femmes ; mais il se décide enfin : il ne perd pas trop de temps, et ne se laisse prévenir par personne. Il est vrai qu'après s'être résolu à épouser Julie, ce qui est de sa part une inconséquence, il regrette de n'avoir pas épousé Célimène.

L'*Indécis* de Dufaut, joué quarante-six ans après l'*Irrésolu*, n'a pas échappé au vice mortel du sujet ;

cependant l'auteur a corrigé un peu la monotonie des situations; il y a plus de variété dans les moyens et dans les effets. L'*Indécis* hésite pour le choix d'un état, et il balance entre celui des armes et la magistrature; et, pendant qu'il perd son temps à délibérer s'il sera colonel ou président, on lui enlève le régiment, la charge, et les deux maîtresses entre lesquelles son cœur flottait.

Le nouvel *Irrésolu* est un homme qui, de deux ou trois partis qu'il envisage toujours, ne se fixe à aucun, parce qu'il espère en découvrir un quatrième plus avantageux; qui, après avoir trouvé le bien, rêve un mieux imaginaire, se promène ainsi d'une idée à une autre sans avancer, attend pour attendre, et perd, dans cette incertitude, tous les avantages de sa position. Il connaît son faible; il se promet de s'en corriger. Dans un livre, dit-il, hier je lisais ce passage:

Ne prendre aucun parti, remettre au lendemain,
C'est imiter ce fou qui, trouvant en chemin
Une large rivière, attend, quand tout le presse,
Que l'eau soit écoulée; elle coule sans cesse,
Sans cesse coulera sans arrêter son cours;
Le temps fuit avec elle, et l'homme attend toujours.

C'est probablement dans Horace que l'irrésolu Dubriange a lu en latin ce passage qu'il traduit en jolis vers français. On conçoit bien que la résolution qu'il prend de *se résoudre* ne tient pas long temps contre sa manie favorite. Cependant ses amis le pressent de prendre un parti; ils y sont intéressés. Eugène, son frère, est en secret épris d'une femme promise à Dubriange; trop délicat pour disputer à un frère le cœur

de sa maîtresse, il attend que celui-ci fasse un choix entre la nièce et la tante ; de ce choix va dépendre son bonheur ou son désespoir, et les éternelles irrésolutions de son rival le font passer alternativement de la joie à la douleur; il dit à Eliante dont il est aimé :

Depuis près de deux mois, chaque jour je vous perds.

Si d'un côté Dubiange est sensible aux attraits d'Eliante, de l'autre, la riche Orsante le tente fort. Cependant il est harcelé par un certain Vanbrouck, militaire flamand, qui, démentant le caractère habituel de ses compatriotes, est d'une activité désespérante pour un irrésolu, et ne délibère jamais plus d'une minute. Dubiange ne peut le voir sans colère. Faut-il lui dit-il, avec humeur,

Vous avoir toujours en concurrence
Partout sur mon passage, et saisissant d'avance
Tout ce que je voulais ?

VANBROUCK.

Au contraire, en ce cas,
Moi, je ne prends jamais que ce qu'on ne veut pas.

Le personnage est un concurrent fort incommode ; il est toujours prêt à s'emparer de ce que l'autre abandonne un instant. Dubiange réprimande son valet : Dites-moi, lui dit Vanbrouck, seriez-vous mécontent de Crispin ? — Et pourquoi! — C'est que je le prendrais. Ce Vanbrouck veut épouser celle des deux femmes que Dubiange ne choisira pas.

Vous avez, m'a-t-on dit, des projets sur la tante.
— Oui. — Vous n'épousez donc pas en ce cas Éliante ?

— Eh bien, quoi? — Voulez-vous l'épouser, vous. — Un peu.
— Plait-il? — Si ce n'est moi, ce sera mon neveu;
Et je vais.... — Attendez, quel diable d'homme! — Qu'est-ce?
Laquelle voulez-vous? Ou la tante, ou la nièce?
— Eh! mais, je veux.... — Laquelle? Ah! je vois votre goût;
Vous allez me laisser la tante. — Pas du tout.
La nièce? — Non, Monsieur!
. . . . Il faut vous prononcer.
A trois heures, rendu chez l'une ou l'autre dame,
J'achève en quatre mots l'histoire de ma flamme.
A quatre heures, réponse; à cinq, le contrat fait;
Je vous débusque à six, et je l'épouse à sept.

Dubiange apprend enfin que son frère est son rival préféré; dans un mouvement généreux il est près de lui céder ses droits; mais comme ce serait une résolution, il s'arrête et réprime les éclats de la joie et de la reconnaissance d'Eugène.

Quel transport! On pourrait différer cette affaire.
— A prendre un bon parti, malheureux qui diffère.
— Quel embarras!.... Enfin tu me remplaceras.
Cela doit te suffire, et tu n'attendrais pas!
— Mais, mon frère.... — A sa main dès que tu peux prétendre,
Eh! mais, que diable alors pourquoi ne pas attendre?
— Pourquoi, grands dieux! — Es-tu si pressé par le temps?
Parbleu, j'attends bien, moi; depuis deux ans j'attends.

Pendant qu'il attend les choses se décident sans lui; ses deux maîtresses l'abandonnent. Il voulait acheter une terre; pendant qu'il marchande, un autre acquéreur conclut l'affaire. Il veut prendre un état, et balance entre le commerce, le barreau et les armes: il a sollicité un emploi qu'il est près d'obtenir; mais tandis qu'il se consulte l'emploi est donné à un

autre. Il perd tout, et alors il respire; il est charmé de se voir délivré de l'embarras de choisir. Ce n'est pas qu'il renonce à s'amender, à prendre un état et une femme.

Voilà le bien parti,
Lui dit-on. Quand allez-vous le prendre.
Je vais, je vais, je crois.... je vais encore attendre.

Ce dernier trait de caractère termine la pièce. On ne pouvait mieux finir, et il semble que ce vers était le meilleur possible après celui de Destouches ;

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène.

Le nouvel *Irrésolu* a obtenu un succès brillant et mérité. L'auteur, M. Leroi, a tiré un parti heureux du sujet le plus stérile, qui peut-être ait jamais été traité. En se bornant à l'étendue d'un acte, il a évité la monotonie et la lenteur qui devait résulter du retour fréquent des mêmes situations, par le même moyen toujours prévu d'avance. En portant l'intérêt sur un autre personnage que l'Irrésolu, il a remédié un autre défaut du sujet que je viens d'indiquer. L'Irrésolu fait mouvoir l'action, comme le ressort d'une pendule : mais la carrière était bornée; il fallait s'arrêter au retour du cercle, l'auteur n'a pas été plus loin. L'intrigue quoique légère ne languit pas un instant; une foule de détails comiques égaient la scène. Le style est correct, saillant et d'un excellent ton de comédie. L'auteur, déjà connu par d'autres essais plus ou moins heureux et qui tous annonçaient du talent, semble prendre à tâche de chercher les difficultés pour les vaincre. Le

Méfiant, *l'Envieux*, *l'Irrésolu* sont des sujets pleins d'écueils ; il doit en choisir à l'avenir qui soient plus féconds en ressources, et dans lesquels l'invention soit plus à l'aise.

L'Irrésolu de M. Leroi restera probablement au répertoire. Les rôles en sont brillants : celui de Dubiange est joué parfaitement par Damas qui en exprime très-bien le caractère par son débit, tantôt lent tantôt précipité. Il dit surtout à ravir : *Je vais encore attendre*. Le ton de satisfaction avec lequel il prononce ces mots, annonce l'homme qui n'est décidé que dans l'irrésolution.

A L'EDITEUR DES *LETTRES NORMANDES*

Des Elections du département de la Seine-Inférieure.

Rouen, le 13 juillet 1819.

Vous savez, Monsieur, que mon unique but, en abandonnant un moment mes travaux pour me rendre à Rouen, a été de prendre des renseignemens sur les élections de la Seine-Inférieure. Attaché à ce département par des liens dont je m'honore, j'ai cru devoir chercher à m'éclairer, tant sur la situation des esprits, que sur le caractère et les talens des députés que l'on désire élire cette année. Les détails fournis par *la Minerve* ne m'ont paru ni assez formels, ni revêtus

d'une assez grande authenticité, pour me détourner de ce voyage, entrepris tout entier dans l'intérêt de la France et de la liberté. Je crois donc devoir vous prier d'insérer dans votre prochain numéro cette lettre qui contient le premier résultat de mes recherches, et qui servira d'introduction aux articles que les *Lettres Normandes* ont intention de consacrer aux élections de la ville de Rouen.

Les députés de la Seine-Inférieure, dont les pouvoirs expirent avec la session actuelle, avaient été nommés par les colléges électoraux de Bonaparte, institution impériale directement contraire à toute bonne élection, et essentiellement consacrée à faire asseoir sur les bancs de la Chambre la servilité et l'ignorance contitutionnelle; aussi, quelle que pénible que soit cette déclaration, devons-nous avouer que la ville de Rouen n'eut point à s'applaudir des choix que l'on avait faits en son nom. Les députés que les électeurs impériaux avaient élus se distinguèrent presque tous par un silence servile, ou par l'éloquence la plus complaisante. Acolytes habituels du ministère, ils enflèrent cette partie de l'assemblée, à laquelle on a donné très-justement le nom de *ventre;* et aussi ardens à pourvoir aux superfluités des fonctionnaires, qu'à retrancher les nécessités des contribuables, ils ne défendirent pas plus les intérêts du département que la liberté de la France.

L'un, dans la discussion de la loi sur la presse, se plaignit de ce qu'on ne fournissait pas assez de prétextes à l'intolérance religieuse; il se fit le champion

des prêtres catholiques (1), et ne conçut pas qu'on voulût les représenter comme suspects de haine envers les autres religions. Un autre introduisit dans cette loi des amendemens qui autorisent la compétence universelle, et qui ont établi une déplorable concurrence d'attributions entre le jury et les tribunaux de police correctionnelle. Le même écrivit contre la loi des élections, et crut accorder sa conscience et ses désirs en votant pour cette loi, après s'être efforcé d'en faire ressortir les vices. Le même encore, avocat continuel et infatigable du ministère, le soutint, dans toutes les occasions, de son apologétique, mais un peu sèche éloquence (2). Un troisième s'est assis sur les banquettes féodales du côté droit, avec lequel il a constamment voté (3). Deux autres se sont maintenus dans une modeste nullité, et n'ont jamais ou presque jamais parlé ; mais, en revanche, ils n'ont point négligé un vote illibéral ou un dîner ministériel (4). Enfin un dernier, incontestablement supérieur aux cinq autres et par son talent et par ses lumières, s'est laissé souvent entraîner à des discours peu dignes des suffrages des hommes constitutionnels, et a sacrifié souvent le peuple à un pouvoir dont il a lui-même connu les illusions (5).

Parmi les députés de la ville de Rouen qui sortent

---

(1) M. Ribard.

(1) M. Duvergier de Hauranne.

(3) Le prince de Montmorency.

(4) MM. Bigouen et Castel.

(5) M. Bignon.

cette année, à peine un ou deux ont voté en faveur de la loi des élections ; aucun ne s'est prononcé contre l'ordre du jour sur la pétition des bannis, aucun ne s'est élevé contre la suspension illégale de M. Bavoux. Tous, au contraire, ont concouru aux lois inconstitutionnelles ou injustes, dont la session qui finit s'est montrée si prodigue.

Il serait donc bien difficile de condamner le sentiment qui porte les électeurs éclairés du département de la Seine-Inférieure à renouveler leur députation, et à procurer enfin, à l'une des provinces les plus florissantes et les plus instruites du royaume, des députés dignes d'elle. Ce serait le sentiment contraire qu'il faudrait s'étonner de trouver chez eux; on devrait leur reprocher un oubli coupable des leçons de l'expérience, s'ils envoyaient encore à la Chambre des hommes qui ont prouvé qu'ils ne savaient défendre ni la liberté ni le malheur. On aurait le droit de leur imputer à crime la négligence qu'ils auraient mise dans l'exercice de leurs droits politiques, s'ils restaient assez en arrière de toutes les provinces de France pour être inaccessibles à cet enthousiasme national qui anime aujourd'hui les cœurs, qui les enflamme pour la liberté, qui les arme contre les suggestions d'un despotisme furieux de voir échapper sa proie.

Mais il n'en est point ainsi. Les électeurs de la ville de Rouen et du département de la Seine-Inférieure, loin de se refuser à partager le mouvement noble et général qui règne dans toute la France, sont à la tête de ce mouvement. Ils ont devancé les autres ; ils ont accueilli les premiers les nobles principes de la

révolution, et ne les ont jamais arrosés de sang; ce n'est pas aujourd'hui qu'ils pourraient déserter une cause qui ne trouve plus chez eux que de faibles adversaires, et autour de laquelle se rassemblent tous les intérêts du commerce et de la politique.

C'est en conséquence une liste toute nouvelle que les électeurs de ce département se proposent de former. Ils veulent une députation composée d'hommes dégagés des liens du pouvoir, indépendans par leur caractère et par leur fortune. Point de fonctionnaires publics, point de fermiers du despotisme. Quelles que soient d'ailleurs les vertus privées de tel agent de l'autorité, quelques services qu'il ait rendus, les électeurs, sans proscrire la reconnaissance, ne veulent point lui accorder une récompense populaire, qui lui mettraient entre les mains les destinées de la liberté. Si tel homme à la tête de la magistrature se montre affable et juste, que l'autorité lui accorde le prix qu'il mérite, mais que la nation ne le mette point en opposition avec ses engagemens ministériels; si tel autre a rendu, pendant le séjour des alliés, des services recommandables, s'il a su adoucir les humiliations de l'occupation étrangère, on peut, on doit lui offrir en retour une dignité municipale, lui voter des remercîmens; mais, lorsque l'indépendance de son caractère n'est pas démontrée, on serait bien imprudent si on lui conférait une mission dont le peuple pût regretter un jour, et trop justement l'usage. La députation à la Chambre ne peut être que le prix d'une vie indépendante et populaire. Elle ne doit être accordée qu'aux défenseurs opiniâtres et continuels des droits des ci-

toyens. La donner en retour de services d'une autre nature, serait travailler directement contre la liberté publique.

Les noms des candidats ont été publiés presque tous par *la Minerve*. Il est seulement fâcheux que l'auteur de l'article, mal instruit sous plusieurs rapports, ait introduit dans la liste qu'il a présentée des hommes que personne ne désigne, et qu'on a été fort étonné de trouver dans le recueil parisien. Tel est un M. *Pottier*, qui n'obtiendra pas dix voix ; il ne m'a été signalé par aucun des électeurs. C'est encore par erreur que le rédacteur de *la Minerve* a placé M. *d'Haussez* parmi les ultrà royalistes. Je suis certain que M. *d'Haussez* est très-peu satisfait de se trouver en pareille compagnie. Peut-être aussi les hommes monarchiques ne sont-ils pas plus contens que lui de la réunion. M. *d'Haussez*, membre de la minorité de 1815, est aujourd'hui préfet du Gard. Il y a beaucoup d'apparence que s'il était nommé, il occuperait le centre de gauche de l'assemblée.

Ce n'est pas le centre qu'il faut recruter; il est si plein qu'à peine y trouverait-on une place vacante. Il s'agit, au contraire, d'accroître le côté gauche, partie essentiellement nationale de la Chambre. Pour y parvenir, les électeurs de Rouen ne nommeront point de préfets, ceux même qui s'appellent libéraux ne l'étant qu'à demi. Les citoyens qu'ils désignent, et qui n'ont pas de fonctions, sont MM. *Cabanon*, *Le Seigneur*, *Delaroche*, *Thiessé*, *Barrois* et *Couture*.

Quelques personnes substituent M. *Beugnot* à M. *Couture*. Les services que ce député a rendus au dé-

partement sont les motifs qui déterminent cette préférence.

M. *Cabanon* est un négociant probe est distingué, qui a fourni une carrière longue et honorable. Indépendant par caractère, il n'est pas moins ami de l'ordre que de la liberté. M. *Le Seigneur*, propriétaire à Saint-Valéry en Caux, membre de la Chambre des représentans, est à la fois porté par tous les partis ; la noble indépendance de son caractère et ses vertus politiques ont opéré cette union dont il est si peu d'exemples, qu'on peut la regarder comme le plus grand hommage que puisse obtenir un honnête homme.

Tout le monde fait l'éloge des principes et des qualités personnelles de M. *Delaroche*, négociant au Havre ; M. *Barrois*, ancien juge au tribunal de première instance à Rouen, a partagé l'honorable sort de M. Dupont (de l'Eure) ; son crime est de s'être montré constamment favorable aux accusés lors de la domination des cours prévôtales. Il offre pour garantie de sa conduite future un caractère indépendant, une fortune assez considérable, et une fermeté d'opinion qu'aucune considération humaine ne pourra fléchir ; M. *Couture*, qui n'a rien de commun avec l'avocat du même nom, jouit de la réputation de probité et de lumières la plus justement acquise.

Il me reste à parler d'un autre candidat qui fournirait aisément matière à mes apologies, si son éloge pouvait convenablement sortir de ma bouche. Quelque honorable, quelque précieux patrimoine que soit pour un fils la réputation de son père, une sorte de réserve semble être imposée à celui qui a le bonheur

de jouir d'une propriété aussi glorieuse; et quoique ce soit une modestie bien pénible que celle que l'on est forcé d'avoir pour un autre, on est contraint de retenir dans son cœur des expressions que ceux qui ne sentent pas de même peuvent regarder comme intéressées. Lorsqu'il s'agit surtout de faire servir ces éloges à appeler, sur celui qui les reçoit les votes de ses concitoyens, le fils qui se trouve, par la bizarrerie des circonstances, chargé de présenter son père aux suffrages publics, de solliciter, pour ainsi dire, en sa faveur une magistrature populaire, se trouve dans une étrange perplexité. Des éloges paraîtront intéressés et suspects; le silence coûtera à son cœur; il peut nuire à celui qui en est l'objet. Quel parti prendra-t-il? Un seul. Il fera parler les faits. Il dira aux électeurs : « Le citoyen que vos suffrages environnent et qui les mérite, a, dans le cours d'une longue vie, été fidèle à la liberté comme à l'ordre public. En 1789, il aima la révolution, il en adopta les principes; en 1793, il combattit l'anarchie, et fut frappé par elle; en l'an 8, appelé au conseil des cinq-cents, il persévéra dans ses maximes; en l'an 10, il combattit le despotisme consulaire. La liberté périssait sous l'homme dont le début dans le pouvoir annonçait déjà l'usage qu'il se proposait d'en faire; il s'efforça de la sauver, et succomba avec elle. Disparu depuis ce temps du monde politique, il a porté dans la carrière du barreau l'indépendance qu'il avait fait éloquemment parler à la tribune; il reparaît aujourd'hui, toujours animé des même sentimens, toujours guidé par les mêmes principes, aussi ami de la liberté qu'aux premiers jours

de la révolution, et offrant pour l'avenir la garantie du passé. C'est aux électeurs de décider si 30 ans de patriotisme et d'honneur doivent être de quelque prix aux yeux de la patrie.... »

LÉON THIESSÉ.

MÉLANGES.

Des Pédans.

Le mot pédant a d'abord désigné une profession. Il ne désigne guère plus qu'un caractère.

Pédant, synonyme de pédagogue, se disait jadis de tout homme préposé à l'instruction de la jeunesse. M. Fouché fut pédant avant que d'être ministre. Dans ce sens honorable, il y avait autant de pédans que de professeurs; il y en a bien plus dans le sens ridicule que ce mot comporte aujourd'hui. Peut-être même, proportion gardée, les pédans sont-ils moins communs dans les écoles que dans les salons. Je connais dans les écoles beaucoup de savans qui ne sont rien moins que pédans; et dans les salons, je rencontre tous les jours des pédans qui ne sont rien moins que savans.

Il y a des pédans de plus d'une espèce. Ce sont des pédans que ces érudits qui, faisant continuellement parade de leur science, ne parlent que par aphorismes, ne raisonnent que par syllogismes, n'affirment que par citations, se servent à tout propos de termes

techniques, et qui, latinistes, hellénistes, hébreux même au besoin, ont toujours soin d'entrelarder la conversation de passages empruntés à la langue que vous ignorez.

L'ostentation de ces pauvres gens ressemble assez à celle de certains enrichis qui, jour de fête ou non, ne se montrent que couverts de broderies et chargés de bijoux, et se plaisent d'autant plus à étaler leurs richesses qu'ils les ont plus péniblement acquises.

Ce sont des pédans aussi que ces gens qui, tout en s'abstenant de cet étalage d'érudition, s'arrogent les droits de l'homme supérieur sans donner des preuves de leur supériorité; prennent avec chacun le ton de celui qui enseigne, vis-à-vis de celui qui est enseigné, et qui tantôt affirmatifs, tantôt négatifs, mais toujours secs et tranchans, décident sans discuter, donnent leurs décisions comme des arrêts, et leurs opinions comme des oracles.

Ces pédans-là sont moins innocens que les autres. Leur présomption, pour la plupart du temps, est en raison inverse de leur science, dont le néant serait bientôt reconnu s'ils n'avaient pas l'adresse de tenir à distance tout homme qui pourrait en juger. Très-différens de ceux dont nous avons parlé plus haut, de la place qu'ils prennent, ces pédans en imposent par les dehors dont ils se parent. Il y avait à Florence un peintre qui, pour boire, faisait argent de tout. Invité à assister à une fête chez le grand-duc, qui lui avait fait cadeau tout nouvellement d'un bel habit de velours à ramage et de trois couleurs, comme l'habit avait été bu, il se trouva dans un grand embarras. Il

en sortit cependant en habile homme. Grâce à une main de papier gris qu'il peignit en velours semblable à celui que lui avait envoyé son altesse, le voilà vêtu aussi magnifiquement que le plus magnifique des courtisans. De la loge où il était placé, son habit faisait illusion. Mais il avait grand soin de s'arranger de façon à ce que personne ne pût l'approcher assez pour manier l'étoffe. Ainsi font les pédans ; à l'art de vous en imposer par leur enveloppe, ils joignent celui de vous empêcher de tâter leur habit de papier.

La pédanterie se manifeste dans le silence comme dans le discours, dans le ton comme dans les paroles, et dans l'attitude même.

La passion dominante chez les pédans, de quelque condition qu'ils soient, est la vanité. Malheur à qui met leur infaillibilité en défaut, ou leur nullité à découvert ! Il a provoqué une haine implacable et même quelquefois mortelle.

Il n'y a que de quoi rire quand la rencontre de deux pédans ne fait que renouveler la scène de Vadius et de Trissotin, et qu'ils se contentent d'échanger des injures par forme de conversation. Mais ces messieurs ne se sont pas toujours renfermés dans les bornes de la comédie. De tragiques catastrophes ont plus d'une fois terminé leurs querelles devenues atroces sans cesser d'être ridicules.

Quand *Gallantius Torticolis*, représentant tous les suppots de l'université, prit fait et cause pour l'autorité d'Aristote, attaquée par le docte Ramus, c'est devant le Châtelet et devant le Parlement qu'il le traduisit. A l'entendre, on devait au moins envoyer aux

galères ce professeur qui *témérairement et insolemment s'était élevé contre le prince des philosophes*, et de plus, prétendait qu'il fallait dire *quisquis* et *quamquam*, et non pas *kiskis* et *kankan*, comme il était d'usage. Aux galères près, *Torticolis* obtint ce qu'il demandait ; les livres de Ramus furent supprimés, et défense lui fut faite d'enseigner désormais la philosophie. Ramus, il est vrai, fit révoquer cette défense par le crédit du cardinal de Lorraine, qui *lui obtint*, dit Bayle, *la main levée de sa plume et de sa langue*. Mais avec le temps les pédans prirent leur revanche. Persécuteurs, il ne vous faut qu'un peu de patience pour en venir à vos fins. Arriva la Saint-Barthélemi. Ramus qui en religion comme en philosophie s'était détaché des vieilles opinions, fut désigné aux assassins. Caché depuis deux jours à la cave selon les uns, ou au grenier selon les autres, il croyait avoir échappé au massacre, quand il fut découvert. Un misérable, après avoir reçu son argent, à condition de le sauver, le livra à ses ennemis. Ils ne se contentèrent pas d'égorger ce veillard plus que septuagénaire. Son cadavre battu des verges par les écoliers, sous les yeux même de leurs maîtres, fut indignement traîné dans la fange de collége en collége, et puis enfin à la rivière ; et tout cela à propos de *kiskis* et de *kankans*. Ces mots là n'étaient pas alors des mots pour rire.

Les jésuites n'auraient pas été moins loin avec l'avocat Pasquier qui avait plaidé contre eux, lors de leur querelle avec l'université, si au seizième siècle ils avaient été aussi puissans qu'ils l'ont été au dix-septième. « Cette société, avait dit maître Pasquier qui

les devinait, sous l'apparence d'enseigner gratuitement la jeunesse, ne cherche que ses avantages; elle épuise les familles par des testamens extorqués, gagne la jeunesse sous prétexte de piété, médite des séditions et des révoltes dans le royaume. Avec ce beau vœu qu'elle a fait au pape (1), elle en a obtenu des priviléges qui doivent faire soupçonner sa fidélité et craindre pour les libertés de l'église de France, l'autorité et la personne de nos rois et le repos de tous les particuliers (2). » En conséquence de quoi maître Pasquier avait conclu « que cette nouvelle société de religieux qui se disaient de la compagnie de Jésus, non-seulement ne devait point être agrégée au corps de l'université, mais qu'elle devait encore être bannie entièrement, chassée et exterminée de France. » Ces conclusions, depuis justifiées par les événemens, n'eurent leur entière exécution qu'après le crime de Jean Châtel, élève des jésuites. Alors les jésuites furent chassés de France. Avant ils n'avaient été exclus que de l'université. A leur retour les jésuites ne s'en crurent pas moins en droit d'attaquer devant le conseil du roi l'homme intègre et clairvoyant qui les avait démasqués devant le parlement; mais, désespérant bientôt de réussir, c'est au public qu'ils prirent le parti de le dénoncer. Voici un fragment du plaidoyer que frère Garasse publia à cette occasion : c'est un modèle dans le genre.

---

(1) Vœu d'obéissance absolue par lequel tout jésuite se met aveuglément à la disposition du Saint-Siége.

(2) Avant la fin du seizième siècle tout cela s'était effectué.

« Pasquier est un porte-panier, un maraud de Paris, petit galand bouffon, plaisanteur, petit compagnon, vendeur de sornettes, simple regage qui ne mérite pas d'être le valeton des laquais ; bélître, coquin qui rote, pette et tend sa gorge ; fort suspect d'hérésie, ou bien hérétique, ou bien pire ; un sale et vilain satyre, un archi-maître, sot par nature, par bécarre, par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à triple semelle, sot à double teinture et teint en cramoisi, sot en toutes sortes de sottises.

» Adieu, lui dit-il ensuite, adieu, maître Pasquier; adieu, plume sanglante ; adieu, avocat sans conscience; adieu, monophyllè sans cervelle; adieu, homme sans humanité ; adieu, chrétien sans religion ; adieu, capital ennemi du saint-siége de Rome ; adieu, fils dénaturé qui publiez et augmentez les opprobres de votre mère. »

Quel style ! M. de Lalli lui-même ne l'emploierait pas en parlant du Pasquier qui fit bâillonner son père.

Si frère Garasse ne put réussir contre un homme aussi considéré que Pasquier, il fut plus heureux du moins contre le pauvre Théophile. Ce poëte avait dit en parlant des enfans d'Ignace :

« Cette énorme et noire machine,
Dont le souple et vaste corps
Etend ses bras jusqu'à la Chine. »

Battre la livrée d'un prince, c'est battre le prince lui-même ; insulter le fils, c'est insulter le père : en conséquence de ces principes incontestables, la com-

pagnie de Jésus prétendit qu'en elle on avait attaqué Jésus et Dieu lui-même ; et frère Garasse de dénoncer Théophile comme athée. Enfermé comme tel dans le cachot de Ravaillac, Théophile n'en fût sorti que pour aller mourir en Grève, si les sollicitations de la maison de Montmorenci ne l'eussent emporté sur celles de la compagnie de Jésus.

On sait comment cette compagnie en usa depuis avec les solitaires de Port-Royal et les jansénistes. L'histoire de ses vengeances est aussi longue que celle de sa puissance. Il est fâcheux de le dire, mais trop de faits le prouvent, dès que les pédans sont puissans, ils sont cruels. En place de la férule, mettez-leur en main le sceptre ou le glaive, et voyez comme ils s'en escriment.

N'admirez-vous pas les vers de Denys l'Ancien? il vous envoie aux Carrières. Ne partagez-vous pas les opinions théologiques de Léon L'Isaurien? il vous fait brûler dans votre maison.

Et n'est-ce pas ainsi que Henri VIII terminait toutes ses disputes? Ce pédant qui, dit Bossuet, à ses erreurs théologiques près, *était un prince accompli en toutes choses* (1), avait une telle passion pour l'argumentation, qu'il ne dédaigna pas d'argumenter contre un pauvre argumentateur nommé Lambert. Une assemblée extraordinaire avait été convoquée à Westminster pour juger des coups. Le roi voyant qu'il avait affaire à forte partie, et ne voulant pas avoir le dernier,

(1) Oraison funèbre de Henriette de France.

donna à Lambert le choix d'être de son avis ou d'être pendu. C'est ainsi qu'un dey d'Alger fesant un cent de piquet avec son visir, lui disait : Joue cœur, ou je t'étrangle. Lambert ne joua pas cœur; il fut étranglé.

Comme *défenseur de la foi*, Henri VIII raisonnait ainsi : « Quiconque n'est pas de mon avis est hérétique : quiconque est hérétique doit être pendu ; or, tu n'es pas de mon avis, donc tu es hérétique, donc tu dois être pendu. » Voilà ce que c'est d'avoir affaire à un roi logicien.

De conséquence en conséquence, Henri était au moment de faire couper le cou à Catherine Parr, sa sixième femme, qui argumentait aussi en théologie, et n'était pas en tout de l'opinion royale. Heureusement pour elle, la mort ne laissa-t-elle pas le temps à ce terrible ergoteur de recourir cette fois à son argument péremptoire.

Jacques Ier, qu'Henri IV appelait *maître Jacques*, non moins pédant qu'Henri VIII, ne fut pas aussi cruel. Cet autre théologien n'était cependant pas tendre envers ceux qui différaient d'opinion avec lui. Accablant de tout le poids de sa puissance royale le fils d'un tailleur, il menaça les Hollandais *de sa haine et de sa plume*, s'ils ne chassaient pas de l'université de Leyde le professeur Vorstius qui, à son avis, méritait la potence, pour pencher vers le socinianisme, ou je ne sais quelle autre secte. L'ambassadeur de S. M. britannique eut défense de traiter aucune affaire avec les états généraux, qu'au préalable celle-ci eût été terminée à la satisfaction de son maître; ce qui fut.

Comme Jacques se piquait de parler correctement

le latin, dont il avait fait la langue de la cour, il se montrait fort difficile avec ses courtisans sur cet article, et il ne put s'empêcher de rire au nez de l'ambassadeur français, à qui, dans la vivacité de la conversation, un solécisme était échappé. « Est-il possible, dit l'ambassadeur à Buchanan, précepteur de ce prince, que vous n'ayez réussi qu'à en faire un pédant? — Un pédant, reprit Buchanan; j'ai donc réussi à en faire quelque chose! »

Le règne de ce pédant ne fut pas absolument malheureux, mais il prépara les malheurs du règne suivant. Le parlement lui refusa preque toujours de l'argent. En vain Jacques disait-il aux représentans de la nation : « Je vous ai joué de la flûte, et vous n'avez pas dansé; je vous ai chanté des lamentations, et vous n'avez pas été attendris. » Ils riaient de ses belles phrases, et n'en laissaient pas moins le roi dans l'embarras. Il vécut dans la gène, et mourut dans le mépris.

Si je n'étais pas roi, je voudrais être membre de l'université, disait maître Jacques. En effet, un tel homme n'eût pas été plus mal placé à la tête d'une école qu'à la tête d'un royaume. C'est ainsi qu'a fini Denys le Jeune. Régenter pour un pédant, c'est régner. Aussi telle cour a-t-elle ressemblé à une classe, et telle classe à une cour; et, dans son école, l'abbé Duviquet était-il heureux comme un roi.

Jacques faisait aussi des vers: c'était un ridicule de plus. Les lettres, à qui les Latins donnent l'épithète d'*humaniores, humaines par excellence,* n'ont pas toujours humanisé les princes qui les ont cultivées. Charles IX et Néron ont fait des vers. Un roi qui pro-

tége les lettres vaut mieux qu'un roi qui les professe.

C'est dans le sexe surtout que la pédanterie est insupportable. Il y a moins de pédantes à présent que du temps de Molière qui les a jouées. On en rencontre assez cependant pour qu'on puisse juger de la vérité de ses tableaux. Une femme, au reste, ne donne guère dans ce travers qu'à l'âge où il ne lui est plus permis d'en avoir de plus doux, qu'à l'âge où, comme l'a dit M. Lemontey, *les académiciens et les sacristains se la disputent pour en faire une muse ou une sainte.*

Il y a eu cependant des femmes précoces qui ont *pédantisé* dans l'âge des amours. Telle fut madame de Maintenon, que Louis XIV détesta d'abord. « C'est une pédante qui vous rendra pédante comme elle, disait-il à madame de Montespan. » Il finit néanmoins par l'épouser. Faut-il en conclure que madame de Maintenon avait cessé d'être pédante? N'est-ce pas plutôt que Louis était devenu pédant lui-même ? Dès-lors Versailles devint une autre Sorbonne. Aux intrigues galantes succédèrent des querelles scholastiques. Les confesseurs et les jésuites dominèrent où avaient régné les maîtresses. Le roi converti, voulut devenir convertisseur. Argumentant à la manière d'Henri VIII, il couvrit La France de dragons et de missionnaires et finit en inquisiteur, un règne commencé en héros.

Dieu nous garde des pédans, des pédantes et de la pédanterie. Dans un pauvre hère, la pédanterie est un ridicule ; dans l'homme puissant, c'est un vice.

X.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Grenoble, 9 juillet 1819.

Les étudians en droit de la faculté de Grenoble, à Messieurs les étudians de la faculté de Paris.

Messieurs,

Les feuilles publiques nous ont appris et la conduite ferme et la sage modération que vous avez opposées à la rigueur dont vous êtes les victimes. Nous vous en félicitons, et nous nous félicitons nous-mêmes de pouvoir nous regarder comme vos condisciples. Marchant dans la même carrière, nous nous sommes crus calomniés et persécutés avec vous; vos frères de Grenoble ont vivement ressenti, mais ils ont méprisé comme vous les outrages de quelques journaux.

Nous espérons que le gouvernement, éclairé sur vos véritables sentimens, vous rendra bientôt ces condisciples dont vous vouliez si généreusement partager l'infortune. Votre digne professeur, rendu à vos vœux, enseignera sans opposition des doctrines constitutionnelles. On lui permettra d'indiquer les vrais principes à ceux qui seront un jour appelés à défendre tout à la fois les droits publics et les droits des particuliers. Et n'est-ce pas aux nourrissons des lois, n'est-ce pas à vous, n'est-ce pas à nous de garantir le dépôt sacré de l'indépendance nationale?

Que si nos espérances étaient trompées, que si vos malheureux condisciples n'étaient pas rendus à cette liberté qu'une conduite honorable, et les solennelles promesses des organes de la loi auraient dû leur conserver, les étudians de la faculté de Grenoble réclament de leurs condisciples de Paris la faveur de participer à la souscription qu'ils viennent d'ouvrir pour leurs camarades détenus.

Comptez, nos chers camarades, sur notre inviolable amitié.

Suivent trois pages de signatures.

— Le premier jugement rendu par le jury dans l'affaire des Suisses est d'un favorable augure pour la liberté. Les citoyens qui composaient ce tribunal se sont montrés dignes de la mission qui leur était confiée : ils ont mérité la reconnaissance de la France. Les hommes monarchiques ne sont pas tout-à-fait de cet avis; ils voudraient que l'on fît reviser le jugement des jurés par le grand-juge des régimens suisses; ils ne voient que ce moyen de faire rendre une justice satisfaisante à ces étrangers; messieurs les hommes monarchiques ont leurs raisons pour prendre un interêt si vif à tout ce qui n'est pas Français.

— L'extinction de plusieurs ouvrages semi-périodiques, la création de nouvelles feuilles quotidiennes, ont déplacé et replacé un certain nombre de journalistes : il y avait peut-être dans ce mouvement de réorganisation quelques bonnes acquisitions à faire : *l. Conservateur* a joué de malheur; il a pris tout ce qu'il y avait de pis. Apparemment qu'il a dans M. de Châteaubriant un colosse qui peut soutenir sur son dos tout le poids de l'édifice; mais du reste on pourrait adopter comme à peu près exacte la comparaison que faisait un homme d'esprit : « Ce pauvre *Conser-* » *vateur*, disait-il, a le sort des premiers chrétiens » martyrs; il paraît qu'il est condamné aux bêtes. »

— Dans l'affaire de l'Ecole de Droit il est a remarquer que tout le monde est poursuivi ou blamé hautement, à l'exception des gens qui devraient l'être, M. Bavoux, qui parlait en faveur de la Charte, est en état de prévention; des élèves qui l'ont applaudi sont arrêtés : un capitaine, qui prétend que ce n'est pas un commissaire de police qui a empêché sa troupe de tirer sur les élèves réunis dans leur école, a été envoyé à l'Abbaye. Mais M. le doyen, dont la présence a causé le premier tumulte, est loué. On n'a pas encore adressé des remercîmens aux siffleurs; c'est sans doute parce qu'en les désignant on craindrait de blesser leur modestie.

— Le docteur L....qui, avec le secours d'un journaliste M. B... b..., a persuadé au public qu'il était

auteur d'un livre sur les maladies de poitrine, donne tous les jours des preuves nouvelles de son rare savoir. Un député du centre eut dernièrement une insomnie. M. L. . . ., consulté, juge que le *laudanum* est le calmant qu'il convient d'administrer : aussitôt, il écrit « : Le malade prendra le soir vingt gouttes de *l'eau d'ânon.* » Le député du centre fut guéri. Quelques jours après un avocat s'enroua en plaidant contre les interprétations littéraires du parquet. Le docteur L. est appelé, et prescrit deux onces de *sirop de navaits.* L'avocat observe au médecin que navet s'écrit ordinairement *v e t.* Je le sais bien, reprend M. L. . . ; mais moi je l'écris ainsi, pour suivre l'ortographe de Voltaire.

— On lit dans les Essais historiques de Sainte-Foix (tom. 2, pag. 268), que les membres de la chambre des comptes portaient anciennement de grands ciseaux à leur ceinture pour marquer le pouvoir qu'ils avaient de rogner et de retrancher les sinécures, les sommes mal employées, les brevets de pension donnés par la faveur, les budgets enflés, etc., etc. Si ces ciseaux existent encore, ne pourrait-on pas les dérouiller et les prêter à nos députés pour la prochaine session ?

— *Le Constitutionnel* qui avait cru pouvoir sans indiscrétion apprendre au petit nombre de ceux qui ne l'avaient pas encore deviné, que le sieur *Bobèche* était un des principaux rédacteur du journal de Paris, paraît s'être singulièrement compromis : le célèbre niais des boulevarts va demander, dit-on, en justice des dommages et intérêts proportionnés au tort fait à sa *considération.*

— *La Quotidienne* se répand en bouffonneries sur l'état de santé moral et physique du captif de Sainte-Hélène, et sur le vaste appétit du *nouveau Gargantua. La Quotidienne* ne s'est pas aperçue qu'elle blessait toutes les convenances. Si elle ne blessait que celles qui dérivent d'une grande infortune, nous ne lui en parlerions pas ; mais ce qu'elle aurait dû sentir, c'est qu'il n'est point de personne si respectable, si sacrée, qu'on ne pût livrer au ridicule par

la révélation des secrets domestiques, et la description des infirmités corporelles.

— *Le Journal de Paris*, qui s'est tant extasié lors des processions de la Fête-Dieu, sur la richesse des habits et des ornemens du clergé, a eu, il y a deux jours, la satisfaction d'annoncer aux abonnés qui lui restent encore que l'on va placer dans les églises du département *plusieurs figures de saints qui étaient restées* SANS EMPLOI. Sans emploi! des figures de saints! Cela ne criait-il pas vengeance? Par bonheur voilà encore une injustice réparée par la vigilance et les soins bienfaisans de l'administration. Un grand nombre d'honnêtes citoyens, de bons pères de famille dénoncés et destitués en 1815, étaient bien aussi sans emploi; mais on a dû aller au plus pressé. Les saints méritaient la préférence; pourvu cependant qu'une telle faveur n'aille pas jusqu'au camus!

— Nous avons promis à nos lecteurs d'ajouter à l'état de situation des feuilles quotidiennes celui des feuilles semi-périodiques. Ces dernières ont été fort réduites par la dernière loi sur la presse. Il ne reste plus que la *Minerve*, le *Conservateur*, la *Bibliothèque historique* et les *Lettres Normandes*. Nous donnerons dans ce numéro le nom des auteurs des deux premiers recueils.

LA MINERVE — 9000 *Abonnés*.

Cet ouvrage, qui a rendu les plus grands services à la liberté, a dû son existence à la suppression du Mercure de France; je suis persuadé que M. Decazes s'est plus d'une fois repenti d'une mesure qui lui a suscité des adversaires puissans, et qui a fait faire les plus grands pas à la liberté si peu chère aux ministres: La *Minerve* est, sans aucune exception, le journal le mieux et le plus fortement écrit que nous ayons, et ce n'est qu'en suivant une route différente, en adoptant un autre cadre que l'on peut encore réussir après elle. Ses auteurs tiennent tous un rang distingué dans la littérature et coopèrent à nos meilleurs journaux. On assure que certaines personnes y désirent plus de variété, et surtout quelques articles dramatiques.

Cette opinion est bien sévère. Voici les noms des auteurs de *la Minerve*.

MM. Etienne (1).
Benjamin Constant (2).
Jay (3).
De Jouy (4).
Tissot (5).
Aignan (6).
Lacretelle aîné (7).

---

(1) Rédacteur du *Constitutionnel*. Nous avons déjà rendu hommage aux talens distingués de M. Etienne. Ses *Lettres sur Paris* resteront comme un modèle d'esprit, de goût, et de bonne plaisanterie.

(2) Rédacteur de la *Renommée*. A de nombreux titres comme écrivain politique, M. Benjamin Constant joint quelques ouvrages littéraires, dans lesquels il se déclare peut-être trop partisan des doctrines allemandes. On distingue dans le nombre une nouvelle intitulée *Adolphe*, et une traduction en vers de la tragédie allemande intitulée *Walstein*. M. de Constant possède encore des connaissances très-étendues dans la science des religions anciennes. Ses recherches sur le fétichisme sont très-profondes, et ont obtenu un grand succès à l'Athénée. M. Benjamin Constant n'est pas encore de l'Académie, mais en revanche MM. Auger et Campenon en sont depuis long-temps.

(3) Rédacteur du *Constitutionnel*. Ecrivain très-correct et très-élégant. M. Jay est l'un des meilleurs historiens actuels. On assure qu'il s'occupe d'une *Histoire de Mazarin*; si cela est, il n'aura pas de peine à nous prouver que de tout temps les malheurs de la France furent dus à des étrangers.

(4) Outre l'*Hermite de la Chaussée d'Antin*, *le Franc parleur*, et l'*Hermite de la Guyane*, M. de Jouy est auteur de plusieurs morceaux de poésie remplis de grâce, d'une tragédie de *Tippoo-Saëb*, qui a obtenu un juste succès; de plusieurs opéras, d'une partie de celui de *Fernand-Cortès*, et de la tragédie de *Bélisaire*, qui a été suspendue à la représentation, comme évidemment bonapartiste. MM. les censeurs en ont trouvé la preuve dans ces vers, que tout bon Français, selon le *Conservateur*, doit réprouver.

« Ils meurent les Gaulois, ils ne se rendent pas. »

(5) M. Tissot prépare depuis long-temps une traduction de *Théocrite*, dont on désire vivement la publication. Ses articles dans la *Minerve* se font remarquer par l'énergie du style, et la pureté des doctrines. Il est aujourd'hui à l'ordre du jour dans le *Journal des Débats* de calomnier M. Tissot.

(6) Rédacteur de la *Renommée*. Littérateur très-distingué.

(7) Ecrivain connu par son patriotisme, mais dont le style est

Evariste Dumoulin.
Pagès (8).
Saulnier fils.

Le Conservateur — *4000 Abonnés.*

Ce recueil perd tous les jours une foule d'abonnés qui avaient souscrit de confiance en lisant le nom de plusieurs des rédacteurs. Depuis que la *Quotidienne* et le *Drapeau Blanc* sont libres, et réimpriment chaque matin le Père Duchesne, le *Conservateur* ne paraît plus que de l'eau sucrée. Il n'a d'ailleurs qu'un seul écrivain distingué. Le reste n'est qu'une tombe ultrà-royaliste, sans autre talent que la fureur et la haine. S'il fallait faire connaître tous les hommes qui écrivent dans ce recueil, nous serions entraînés trop loin, attendu qu'il n'est pas gentillâtre de campagne qui n'y insère sa ligne féodale. Nous nous contenterons de nommer les noms obscurs.

MM. De Châteaubriant (1).
Fiévée (2).
De Bonald (3).

---

trop souvent pénible et fatigant à lire. L'un des hommes les plus honnêtes que le parti libéral possède.

(8) Rédacteur de la *Renommée*.

(1) Ecrivain dont le talent très-distingué est gâté par les principes du style les plus erronés. Auteur du *Génie du christianisme*, ouvrage plein de beautés et de défauts, qui est fondé sur un sophisme. Auteur d'un ouvrage *athée* et *anti-social* publié à Londres; et désavoué depuis par lui-même. Auteur des *Martyrs*, poëme en prose, rempli de mauvais goût, et de belles pages. M. de Châteaubriant, jadis impérial, a fait du roi de Rome un éloge que l'on place parmi ce qu'il a écrit de mieux. Depuis il a décliné Bonaparte, dans le factum intitulé : *De Bonaparte et des Bourbons*; son *Itinéraire à Jérusalem* est un journal très-diffus qui offre, comme tous ses autres ouvrages, des beautés et des fautes grossières. Ses pamphlets politiques, en général mieux écrits que ses autres productions, n'ont pas un fondement plus solide. C'est aujourd'hui une chose convenue que M. de Châteaubriant, tantôt athée, tantôt dévot, aujourd'hui républicain, demain bonapartiste, ne voit dans les opinions humaines que des moyens de faire briller son talent. Ses articles dans le *Conservateur* sont de virulentes déclamations. M. de Châteaubriant n'est ultrà-royaliste que parce qu'il n'a pu devenir ministre. Autrement il serait entre deux. Il signe : Le *Conservateur*.

(2) Ecrivain ingénieux qui a le malheur d'avoir l'esprit faux;

Henri de Bonald.
O'Mahony (4).
L'abbé Fayet (5).
L'abbé de Lamennais (6).
D'Herbouville (7).
De Castel-Bajac (8).
De Sallabéry (9).
De Freuilly (10).
De Bouville (11).
De Villèle (12).

---

esprit versatile qui a chanté et chantera les puissans jusqu'à la fin des siècles. Auteur des *Rigueurs du cloître*, opéra révolutionnaire; de la *Correspondance de l'administration*, d'abord adressée à Bonaparte, et actuellement à Louis XVIII; d'une foule d'autres pamphlets oubliés. Il diffère des autres écrivains de son parti, en ce qu'il n'est pas dévot.

(3) Esprit essentiellement faux qui vise à la profondeur, et croit y atteindre parce qu'il est inintelligible. Le Hobbes de notre époque.

(4) Rédacteur du *Drapeau blanc*, dont le talent consiste en gambades.

(5) Prêtre qui a toutes les petitesses de son état, homme sentant le surplis d'une lieue; mauvais écrivain.

(6) Ecrivain supérieur au précédent, mais non moins fanatique, et non moins intéressant. Jésuite qui dit des injures avec onction, et qui damne avec urbanité. Son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* serait classique à Madrid.

(7) Autrefois très-libéral, depuis très-impérial, aujourd'hui très-ultrà-royaliste ; ex-directeur des postes qui avait fait effacer le nom de J.-J. Rousseau de la rue qu'il habitait rédacteur principalement chargé de soutenir les thèses absurdes, et de faire ce qui s'appelle le *coup de poing*.

(8) Membre de la convention de 1815. Néophyte qui sacrifiait père et mère à la bonne cause. Ecrivain de l'école romantique.

(9) Le pendant de M. de Castelbajac. C'est lui qui l'année dernière dévoilait à la chambre une vaste conspiration contre la légitimité. Il conspire dans le *Conservateur* contre le sens commun.

(10) Ecrivain qui n'est connu que pour avoir été chargé de ménager une réconciliation entre le ministère Lainé et les ultra. Ses articles sont d'une sécheresse qui doit désespérer M. Châteaubriant, autant au moins qu'ils ennuient le public.

(11) Auteur d'un seul article inséré il y a fort long-temps, et qui fit refuser les autres; postulant actuel à la Chambre des députés. En 1815, M. de Bouville déclara qu'il ignorait si les exilés étaient coupables, et vota par provision qu'ils restassent dans l'exil.

(12) Auteur d'un article dans lequel il a prouvé que la Charte était

De la Luzerne (13).
Matheus (14).
Schoulds.
Fayau (15).

Rien n'est plus digne de nos respects qu'un fils défendant son père. C'est aussi un sentiment louable que celui qui engage un homme à repousser le titre de ministériel. Tels sont les deux motifs qui nous engagent à publier la réclamation suivante qui nous est adressée par M. Gustave-Fabien Pillet, et qui honore également le père et le fils :

Au rédacteur des Lettres Normandes.

Monsieur, vous dites dans votre dernier numéro que mon père, attaché depuis un temps immémorial à la rédaction du journal de Paris, travaille à la chronique de cette feuille, est un des *serfs attachés à la glèbe ministérielle.*

J'ai l'honneur de vous certifier d'abord que mon père ne travaille point à la chronique du journal de Paris.

Je vous prie d'observer ensuite qu'uniquement chargé de quelques articles sur les beaux arts, (l'art treâtral et la peinture) il n'écrit pas dans les journaux un mot qui ait trait à la politique, c'est-à-dire, un seul sujet de controverse, sur lequel on puisse, j'imagine, être ou n'être pas *ministériel.*

L'opinion de mon père sur les ministres, dont il n'a certainement pas l'honneur d'être connu, est pour vous, comme pour eux, sans doute, une chose fort indifférente: cependant, Monsieur, si vous étiez mieux informé, vous sauriez que son désintéressement, son goût philosophique pour la retraite, et je dirais même

---

tout ce qu'on voulait qu'elle fût. M. de Villèle s'est menagé cette doctrine pour le jour où il sera ministre.

(13) Vénérable inquisiteur; le cardinal de Lorraine actuel.

(14) Auteur pseudonime du *Nouveau riche et du Bourgeois de Paris*, écrit calomnieux, qui est rentré dans la boue d'où il était sorti.

(15) Jeune écrivain auquel le goût de la poésie a fait concevoir un grand amour pour la prose de M. Châteaubriant.

sa *sauvagerie* habituelle, l'éloignent et l'éloigneront toujours de toute dépendance *servile*.

J'aime à croire que, d'après cette explication, vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec une considération très-distinguée,

GUSTAVE-FABIEN PILLET.

— Tous les bons citoyens ont été indignés de la conduite tenue à l'égard de M. Rey, par le conseil de discipline des avocats de Paris. Il faut avouer que sous le régime d'une autorité aussi arbitraire, il n'y a plus d'indépendance au barreau, et que si les avocats sont ainsi inquiétés dans la défense de leurs cliens, ces derniers ne trouveront plus d'interprètes. Les conseils de discipline n'existent qu'en vertu d'un décret de Bonaparte, qui détestait les avocats dont l'indépendance effrayait son despotisme. Si le gouvernement constitutionnel continue à maintenir en vigueur toutes les lois impériales, la France ne pourra voir dans l'administration du Roi que l'héritière de l'administration de Bonaparte. Au reste, l'intérêt public s'attache toujours aux persécutés. M. Manuel doit sa nomination à la Chambre au conseil de discipline; il est à croire que M. Rey, qui n'a point encore l'âge requis pour être député, gagnera en consultation et en crédit ce qu'il a perdu par sa radiation des conseils de discipline.

On assure que les ultrà de la Seine-Inférieure se proposent de porter à la députation de cette année les candidats suivans : M. de Bouville; le chevalier Edouard, membre de la Chambre de 1815; l'abbé Deschamps, curé de Saint-Ouen; Isabelle, président de la cour prévôtale; de Kergariou, préfet de la Seine-Inférieure, nommé en 1815; et Debonne adjoint au maire, aussi nommé en 1815.

— Depuis quelques jours plusieurs des feuilles aristocratiques se sont montrées fertiles en injures et en diffamations contre les *Lettres Normandes;* il n'y a pas d'autre réponse à ces insertions que le plus profond mépris. Le *Journal des Débats*, dans un article qui

réunit aux grâces de la Courtille l'urbanité des casernes, nous reproche d'avoir dit que la loi des élections devait avoir pour effet certain l'expulsion, des royalistes, et la diminution du centre de la Chambre des députés. Le rédacteur affecte de se tromper sur le sens que nous attribuons au mot de *royalistes*, et prétend que nous avons exprimé le désir de voir disparaître tous les amis de la monarchie. Notre réponse est aisée. Si l'on eût été de bonne foi, on se serait rappelé la note suivante insérée dans la lettre trente-neuvième du tome premier des *Lettres Normandes*, page 290. « Nous déclarons que par *royalistes* nous entendons, non pas les *royalistes constitutionnels*, car cette expression signifie la même chose qu'*indépendans*, mais ces royalistes purs qui subissent la Charte comme un joug fatigant, qu'ils voudraient pouvoir secouer. »

Il est donc hors de doute que jamais par *royalistes*, nous n'avons entendu les amis de la monarchie constitutionnelle. Les hommes dont la loi des élections a prononcé l'expulsion sont ceux qui ont si souvent abusé du pouvoir, et qui ne veulent pas plus de la Charte que du prince qui l'a donnée. Ce sont les hommes féodaux.

Le Drapeau Blanc nous injurie plus violemment encore. Mais ce qui a le droit de nous révolter dans son article, c'est l'espèce de solidarité que cette feuille veut établir entre le principal rédacteur des *Lettres Normandes* et son père, aujourd'hui porté à la Chambre par le département de la Seine-Inférieure. Ce moyen de déconsidérer un éligible est d'autant plus immoral et honteux, que celui qui l'emploie s'efforce de rendre son fils l'instrument de la disgrâce de son père. Nous dirons au rédacteur du *Drapeau Blanc* que *les Lettres Normandes* sont placées sous une influence entièrement étrangère à la famille d'aucun des rédacteurs, et que ceux-ci repousseront toute solidarité entre eux, et des personnes qui ne participent pas à la rédaction. Le stratagème employé contre un candidat auquel il est impossible d'adresser aucun reproche, prouve, au reste, l'impuissance de ses

calomniateurs qui n'ont pu l'incriminer qu'en faisant retomber sur lui les prétendus torts de son fils.

Nous ne dirons rien des injures que nous adresse *la Gazette universelle d'Augsbourg*. Elles partent de Paris, et les rédacteurs du *Courrier* en connaissent la source.

LA NOTE SECRÈTE.

Pékin, le 13 juillet 1819.

Un courrier féodal, qui, du soir au matin,
Va de Paris à Rome, et de Rome a Pékin,
Au premier mandarin a fait la confidence
D'un secret d'où dépend le salut de la France.
Le premier mandarin en a frémi d'horreur:
Ma plume, en l'écrivant, tremble aussi de terreur.
Des révolutions le turbulent génie
Veut renverser les rois et d'Europe et d'Asie;
Et, sur le grand Mogol, jetant le grand Lama,
Porter les droits de l'homme aux monts du Kamschatka.
Des côtes du Brésil aux sérails de la Chine,
Ce monstre fait jouer sa terrible machine.
Deux libéraux, placés aux bouts de l'univers,
S'instruisent des succès de leurs projets pervers.
Dans Londres, dans Paris, dans Pékin tout conspire;
Partout les révoltés se parlent sans rien dire.
Souvent la ménagère, en allant au marché,
Rumine un grand complot dans la rue ébauché.
Le savant, chez Zoppi prenant sa demi-tasse,
Conspire doucement en lisant son Horace;
Et la beauté qu'anime un criminel espoir,
Se pare le matin pour conspirer le soir.
Mais on a découvert leur manœuvre secrète;
Ils ont pour leur signal envoyé la comète:
Un astronome *ultrà*, le télescope en main,
De l'astre libéral observe le chemin.
En forme de bonnet s'arrondit son phosphore;
Lorsqu'on l'observe bien sa queue est tricolore;
Dans le signe du *lynx* elle trace son cours.
Or le *lynx*, on le sait, fut célébré toujours
Pour son regard perçant, emblème des lumières,
Dont l'esprit infernal a brulé nos paupières.
Enfin tout porte preuve; et désirez-vous mieux?
On ne voit que la nuit l'astre séditieux;
Il se cache le jour.... Si l'on voulait m'en croire,
Contre lui l'on ferait un bon réquisitoire;
Car Paris doit s'attendre à voir un coup d'éclat,
S'il n'est pas prévenu par quelque *coup d'état;*
Et si nous n'attaquons, dans une noble guerre,
La comète dans l'air, les libéraux sur terre. J. P. B.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Sur la session de 1818. — Spectacles. — Élections. Correspondance. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE VI.

Paris, le 31 juillet 1819.

Sur la Session de 1818.

MONTESQUIEU dit quelque part qu'il est utile que les assemblées législatives ne soient réunies qu'une partie de l'année, attendu que, si elles étaient permanentes, la puissance exécutrice, toujours occupée à défendre ses prérogatives, ne trouverait point le temps de gouverner. Si ce principe est vrai, avouons que les ministres, en prolongeant si long-temps la session des Chambres, ont laissé s'écouler un temps précieux qu'ils eussent pu employer à s'affermir. A peine la session est close que les élections se préparent. On s'agite de tous côtés, et le ministère, encore tout meur-

tri d'une lutte opiniâtre, est obligé de laisser de côté des soins qui pourraient étendre sa puissance, pour commencer un autre combat dont l'issue est de la plus grande importance. M. de Vaublanc avait bien raison de dire : que le gouvernement représentatif n'a pas été créé pour le repos des ministres.

Laissant de côté cette observation, jetons un coup-d'œil rapide sur la session de 1818, et voyons si du moins elle ne nous laisse point de regrets sur le temps considérable qu'elle a consumé. Je remarque d'abord que les journaux ministériels ne trouvent point de termes pour louer les résultats de cette législature, et cette circonstance m'avertit de me tenir sur mes gardes, et de bien peser sa conduite avant de la juger. Les éloges du ministère sont au moins une présomption contre elle : si l'un des deux côtés eût remporté la victoire dans la plupart des discussions, ces apologies n'eussent point été faites.

La session de 1818 s'est ouverte dans un moment où les craintes les plus vives régnaient dans la France. Les divisions qui s'étaient manifestées dans le dernier ministère avaient transpiré. On savait que les ultrà-royalistes, qui ne se lasseront jamais d'ourdir des trames souterraines, avaient tenté un rapprochement avec une partie des ministres. On n'ignorait pas que la conspiration avait réussi, et que l'un des auteurs de la loi des élections s'était prononcé fortement pour le retour de l'ancien régime. Il était question d'un ministère nouveau ; on citait des noms qui faisaient trembler les bons citoyens ; et, si M. de Richelieu n'eût été trop timide pour réaliser l'espérance des hommes mo-

narchiques, les beaux jours de 1815 eussent été ramenés avec les embellissemens nouveaux dont on les eût jugés susceptibles. Heureusement l'incertitude de M. de Richelieu nous sauva, et le système constitutionnel triompha de ses ennemis.

Je ne sais si le nouveau ministère, puissamment soutenu par l'opinion, voulut rendre grâces à M. de Richelieu de l'heureuse inhabilité dont il avait fait preuve alors. Si ce fut là le motif réel de la proposition de lui décerner une récompense nationale, avouons que cette proposition était fondée. Cependant, comme il n'était pas possible de l'accompagner d'un pareil *considérant*, on la motiva sur les efforts faits par M. de Richelieu pour obtenir l'évacuation du territoire; résultat dû, comme on le sait, à la noble attitude du peuple français, et à sa fidélité à remplir ses engagemens. Une proposition si mal justifiée devait faire naître des réclamations. La récompense fut loin d'être accordée à l'unanimité : dans cette discussion, l'une des plus honorables de la session, on remarqua plusieurs caractères ; le principal fut la douleur du côté gauche en voyant un ministère, dont il avait favorisé l'érection, se dépopulariser inutilement, et M. de Richelieu, que tout le monde est convenu de regarder comme un honnête homme, se laisser compromettre, et se donner le ridicule d'être récompensé par ceux-là même qui s'étaient mis à sa place.

A la discussion relative à M. de Richelieu succéda celle des petits grands livres. C'était le début de M. Louis dans le ministère; et nous avouerons que quelque utile que puisse être d'ailleurs la mesure qu'il proposait,

elle avait une apparence de fiscalité qui n'a point prévenu en faveur du ministre. C'est l'expérience qui démontrera s'il fût bon de faire de la France un peuple de joueurs, et si le gouvernement, en s'affermissant d'un côté par le maintien des fonds publics, ne s'est point appauvri de l'autre en réduisant la matière imposable et patentable. La loi sur les petits grands livres est de nature à ne rien produire du tout, ou à causer un assez grand mal. Si elle n'excite pas les propriétaires à mettre leurs capitaux dans les fonds publics, elle sera parfaitement inutile; si, au contraire, elle les excite à donner cette destination à leur fortune, il est à craindre que le prix des propriétés territoriales ne s'avilisse, que l'industrie ne perde la plupart de ses ressources, et que l'état ne soit obligé de renoncer à une partie des contributions qu'il perçoit.

C'est après cette discussion qu'est arrivée, je crois, la proposition de changer notre loi électorale. Désespéré d'avoir échoué au commencement de la session, le parti aristocratique fit alors une nouvelle et encore infructueuse tentative. Cette fois il montra une sorte d'adresse : il chargea du soin de faire la proposition, sur laquelle il fondait ses espérances, un vieillard qui a joué un rôle dans notre révolution, qui a occupé des fonctions publiques sous le seul gouvernement républicain que la France ait possédé trop peu long-temps. M. le marquis de Barthélemy avait en outre l'autorité que possède toujours un homme qui jouit d'une réputation de probité. Mais sa proposition produisit en France un effet dont il fut épouvanté lui-même : on eût dit que chaque citoyen était menacé d'une perte

irréparable. Des milliers de pétitions furent répandues de toutes parts; elles arrivèrent à Paris, où elles trouvèrent la calomnie. Mais ce grand mouvement n'en avertit pas moins le gouvernement, dont la fermeté fut soutenue par la certitude qu'une faiblesse eût causé sa ruine. Les ultrà-royalistes virent bien qu'il n'y avait pas d'espoir de succès : injustes, comme de coutume, ils accusèrent d'intempestivité le zèle de l'homme qu'ils avaient compromis, et leur dernier combat à la Chambre des députés ne fut plus que l'effort mal combiné du désespoir.

Je saute à pieds joints sur plusieurs lois d'une moindre importance, et j'arrive aux trois projets sur la presse. Les deux premiers fournirent à un ministre de belles et honorables inspirations qu'il semble avoir oubliées depuis. Mais si ce ministre un moment populaire se fit alors l'interprète de la raison et de la liberté, sa conduite donna lieu à une remarque bien honteuse pour l'ignoble milice qui vit de la soumission et de la faveur. Celle-ci renonça à tous deux, pour combattre les idées généreuses publiées par un ministre, et ne se retrouva soumise et rampante que le jour où ce ministre eut trahi les droits du peuple.

Cette division entre le ministère et ses créatures explique comment la discussion des lois sur la presse fit honneur au gouvernement sans produire un résultat plus favorable à la liberté; elle explique l'insertion ou le maintien dans ces lois de dispositions injustes et oppressives. Le ministère ne triompha que lorsqu'il eut à soutenir le système des cautionnemens. Ce système était absurde; le centre était là; il dut être

adopté. Ni les réclamations du côté gauche, ni le silence obstiné du côté droit, silence qui peut donner lieu à une question constitutionnelle très-importante, ne purent nous préserver d'une institution oppressive, mais qui a surtout l'inconvénient d'être inutile.

Les lois sur la presse furent suivies de la tardive discussion du budget. Cette année le ministère, désirant abréger, divisa le budget en deux lois distinctes, mais comme il était écrit qu'il devait être trompé dans tous ses calculs, cette division rendit la discussion plus longue qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. Nous avouerons que si quelque chose honore la session de 1818, c'est la discussion de la loi de finances. Quoique cette supériorité sur les années précédentes tienne à l'espèce de rivalité que les circonstances ont fait naître entre le premier rapporteur et le ministre des finances, nous ne devons cependant pas être assez injustes pour n'en pas remercier une Chambre qui, sous tant d'autres rapports, mérite la censure des amis de la liberté. Sans doute les économies opérées dans le service sont bien faibles ; mais on ne peut oublier que les hommes qui vivent de la dilapidation de nos finances étaient présens, et que leur éloquence intéressée n'avait garde de rester muette. Lorsque la loi des élections aura purgé la Chambre de ces vampires qui usurpent les places et sucent la nation jusqu'au sang, l'exemple de la discussion du budget de cette année pourra fructifier, et amener enfin un système de finances plus en harmonie avec nos ressources.

Telles sont les discussions capitales qui ont rempli la session de cette année. Au premier rang des discus-

sions incidentes on doit placer celle qui regarde les bannis, et celle qui est relative à l'école de droit. La première marquera d'un sceau particulier la Chambre de 1818. Elle la montrera faible et timide pour le bien, hardie, audacieuse pour le mal; elle la fera voir sans énergie et sans humanité, refusant un asile à des Français, et prenant le parti d'une assemblée factieuse dont elle avait repoussé précédemment les doctrines en maintenant la loi des élections. Elle nous apprendra quelle confiance on peut avoir dans les hommes, lorsque les doctrinaires eux-mêmes ont forfait à leurs principes, lorsque parmi quarante-cinq membres du côté gauche, à peine quinze ou vingt ont manifesté leur vœu pour le rappel de nos frères, de nos concitoyens. La discussion relative aux bannis a présenté un spectacle plus déplorable encore, s'il est possible, celui d'un ministre qui, après s'être élevé au-dessus de tous ceux qui depuis quinze ans avaient occupé sa place, a répudié lui-même ses titres de gloire, et s'est laissé ravaler au-dessous de tous les autres. Ce n'a pas été sans une profonde douleur que les amis de la liberté se sont vus forcés de retirer leur estime à un homme dont le talent est si recommandable, et dont l'ame avait paru si généreuse. La discussion relative à M. Bavoux et aux étudians en droit n'a rien ajouté à la réputation du ministère et du centre. Elle a confirmé le jugement porté sur les doctrinaires, et sur la commission d'instruction publique.

En résumé, les travaux de la Chambre pendant la session de 1818 ont accusé dans cette assemblée l'absence de plan et d'énergie. Le centre n'a eu de volonté

que lorsque le ministère avait paru incliner vers le côté gauche. Le côté droit s'est continuellement montré illibéral. Mais il a manqué plus d'une fois d'esprit, de conduite et d'adresse. L'année dernière, il savait mieux son rôle. Son silence, pendant une partie de la session, n'a été qu'une imitation maladroite de l'assemblée constituante. Ses discours, pendant l'autre partie, n'ont eu ni la couleur prononcée de 1815, ni le libéralisme violent de 1816 et de 1817. On n'a reconnu dans sa conduite que la lassitude d'un malade à l'agonie. Le côté gauche, sans cesse animé des meilleures intentions, n'a pas toujours semblé guidé par une direction certaine. L'espèce de parti mitoyen formé par les doctrinaires a trop séduit quelques libéraux, qui devraient voir aujourd'hui que le parti des doctrinaires n'est composé que de ministériels honteux. Il a manqué au côté gauche de mieux s'entendre. Quant au centre, jamais il n'a été plus ardent à favoriser le despotisme. C'est lui qui a donné à cette Chambre un caractère équivoque et bâtard qui lui a mérité d'être comparée à ce parlement anglais, surnommé *Parlement croupion*. Considérée sous le point de vue de la liberté publique, la session de 1818 a été par ses travaux, et par le long espace de temps qu'elle a embrassé, la législature la plus propre à dégoûter la France du système représentatif, s'il était possible que jamais les fautes des assemblées produisissent cet effet sur un peuple qui veut fortement, et voudra toujours la liberté.

Dans un autre article j'examinerai la conduite des principaux membres de la Chambre de 1818.

LÉON THIESSÉ

SPECTACLES.

L'*Irrésolu* a décidément la vogue. Ce n'est pas un médiocre succès pour une comédie en un acte d'attirer la foule au milieu de l'été, et sans secours étrangers : car les ouvrages qu'on lui associe n'ont pas coutume de faire chambrée. Damas, qui se montre excellent comédien dans le rôle de Dubiange, profite de l'occasion pour remettre à la scène tout son répertoire, et pour étaler successivement toutes les pièces de sa garde-robe. Nous l'avons vu sous l'habit du Philosophe marié, sous le manteau du Tartuffe, sous l'uniforme de Bégears (de *la Mère coupable*), et sous le frac de Dumont de Fierfort (d'*Orgueil et Vanité*). Cet acteur montre un zèle dont le public le récompense par des applaudissemens, la seule de ses faveurs dont il soit le dispensateur véritable : c'est bien lui qui paie, mais ce n'est pas lui qui règle l'emploi des fonds ; il est traité en contribuable. Damas a paru avec tous ses avantages dans le personnage de Bégears, à qui Beaumarchais a donné quelques-uns des traits de Tartuffe. Figaro le désigne même par ce nom, comme pour prévenir le reproche d'une imitation trop évidente. Bégears n'est ni dévot ni amoureux : ces deux grands traits de caractères, qui donnent une physionomie si dramatique à l'imposteur de Molière, sont mal reproduits par Damas, dont le talent et les habitudes théâtrales sont en opposition continuelle avec

l'esprit du rôle. Il est beaucoup mieux placé dans le personnage tracé par le pinceau fin et un peu maniéré de Beaumarchais. Bégears est un chevalier d'industrie dont la fourberie s'exerce dans de petites intrigues : son masque est celui de l'honneur, d'une excessive délicatesse ; il est toujours maître de lui ; une passion violente comme celle de l'amour n'agite pas ses sens, ne subjugue pas sa raison, ne déconcerte pas les combinaisons de sa profonde scélératesse au point de le faire tomber dans le piège d'une femme honnête. (Admirable Molière !) Bégears s'est rendu maître du secret d'une épouse coupable, il s'est emparé de la confiance du mari en lui suggérant des soupçons contre sa femme, et il fait mouvoir le caractère de ce mari crédule, en irritant ou en calmant ses soupçons. Dépositaire des secrets de toute la famille, il fomente des querelles, ménage des raccommodemens, et arrive par ces manœuvres au but qu'il s'est proposé, à dépouiller son bienfaiteur ; mais il finit par être vaincu par un valet plus habile que lui, et par une femme de chambre, à laquelle il se confie gauchement. Je rappelle ici quelques traits du plan de *la Mère coupable* et du caractère de Bégears, non pour marquer l'énorme différence qui existe entre cette copie du Tartuffe et le modèle, mais pour expliquer comment Damas, si faible, si décoloré dans Tartuffe, représente d'une manière si brillante le principal personnage du drame de Beaumarchais : il exprime avec finesse toutes les intentions de l'auteur. Ce drame est, au surplus, un exemple de ce que peuvent à la scène l'esprit joint à la connaissance et à l'usage bien employé du

mécanisme théâtral. La fable de *la Mère coupable* est une combinaison dans laquelle les sentimens de la nature, de la raison, de la morale, sont à chaque instant offensés; pas un personnage n'y semble digne d'un véritable intérêt. Deux époux que l'auteur, dans un ouvrage précédent, a peints sous des traits méprisables ou ridicules, et qu'on voit, sur le retour de l'âge, en proie aux chagrins honteux, fruits des désordres de leur jeunesse; des valets confidens de la turpitude de leurs maîtres; deux enfans qui doivent l'existence aux plaisirs adultères de leurs parens, et qui ne savent s'ils doivent se considérer comme frère et sœur, un intrigant qui s'est introduit dans cette famille sans mœurs, et qui spécule sur leur déshonneur : tel est le tableau dont Beaumarchais est parvenu à faire un spectacle qui intéresse, ou qui du moins remue les sens.

Que Racine avec son éloquence brûlante, sa poésie divine nous rende sensibles aux larmes de Phèdre, *malgré soi perfide, incestueuse,* nous le concevons, et la lecture même de ce chef-d'œuvre nous l'explique; mais que Beaumarchais avec sa prose sans naturel, sans chaleur, sans harmonie, parvienne à nous attendrir sur les douleurs de la comtesse Almaviva, sur la maîtresse du page Chérubin, qui ne peut pas comme Phèdre s'en prendre à Vénus, *tout entière à sa proie attachée,* et qui pleure ses fautes, quand elle n'est plus d'âge à en commettre de nouvelles : voilà ce qui est beaucoup plus difficile à expliquer. L'effet que produit *la Mère coupable,* même jouée médiocrement, est pourtant infaillible; il faut l'avouer en dépit du bon goût; mais il faut ajouter qu'il y a peu de

gloire à retirer d'un semblable triomphe : le drame de *la Mère coupable* trouvera peu d'imitateurs de nos jours; il faut dire enfin pour l'honneur de nos mœurs, que les peintures de Beaumarchais ont cessé d'être ressemblantes. Je défie aux prôneurs du temps passé de contester ce que j'avance.

Les premières représentations de l'*Irrésolu* ont été suivies d'un événement dramatique bien rare : une débutante qui fait parler d'elle, une reine que les journaux proclament comme l'héritière de mademoiselle George, de mademoiselle Raucourt; une jeune actrice qui, dès son entrée sur la scène, s'élève (dit-on) presque au niveau des Clairon, des Dumesnil, et cela dans le rôle de Sémiramis, qu'elle avait appris la veille; enfin une perle trouvée comme par miracle dans les rebuts de l'opéra; que d'espérances, que de sujets d'admiration et de joie! Je désire trop vivement la prospérité de l'art, le spectacle de sa décadence m'afflige depuis trop long-temps pour ne pas accepter de si favorables augures : à dieu ne plaise que je ralentisse la marche triomphale de madame Paradol; mais je la conjure, au nom de toutes les reines et princesses qu'elle est appelée à représenter, au nom de sa propre gloire, de ne pas ajouter foi à des discours trop flatteurs pour n'être pas exagérés; qu'elle se persuade que les dons qu'elle a reçus de la nature, ne sont encore qu'une bien faible partie des qualités d'une bonne actrice. Le lui dirai-je sincèrement? elle a charmé mes yeux, elle m'a fait concevoir des espérances, mais elle ne m'a nullement satisfait. Sa taille est élevée et bien proportionnée, ses traits sont régu-

liers et agréables, sa voix est pleine et sonore. Mais son débit est vague et monotone, et sa déclamation ampoulée ; ses yeux, les muscles de son visage sont dénués de cette mobilité, qui doit seconder les diverses inflexions de la voix, et même exprimer au besoin ce que la bouche ne dit pas : je pourrais dire à peu près la même chose de ses gestes et de tout ce qui concourt à son jeu. Elle a été superbe dans ce qu'on appelle la scène du trône, dans quelques parties des scènes avec Assur; mais elle a toujours manqué de tendresse et d'entrailles avec Ninias. En un mot, je trouve à madame Paradol de belles dispositions, mais rien que des dispositions.

Je passe de triomphe en triomphe : celui que M. Paër vient d'obtenir au Théâtre-Italien ne me paraît susceptible d'aucune contestation. Son opéra d'*Agnese* a été salué du nom de chef-d'œuvre : je n'ai nulle envie de troubler le concert d'exclamations qui ont accueilli cette belle composition musicale ; il faut que rien ne dérange l'harmonie des louanges qu'il mérite, et qui doit être aussi pure que celle de sa partition. Persuadé que rien n'est moins susceptible d'une analyse littéraire que de la musique, je renonce à exprimer mon admiration, autrement qu'en invitant les lecteurs à se hâter d'aller entendre l'*Agnese*, s'ils sont assez heureux pour trouver place dans la salle.

ÉLECTIONS.

Correspondance.

Langres, le 20 juillet 1819.

Préparer et conduire les élections est aujourd'hui pour les hommes en place de nos départemens, le grand travail d'administration, le but vers lequel ils dirigent tous leurs efforts. C'est un plaisir de voir comme ils s'agitent; rien n'est plus curieux que de les suivre pas à pas dans les détails de cette importante affaire. Par leurs soins, leurs veilles et leurs intrigues, ils veulent montrer au ministère qu'ils sont dignes de ses faveurs, et nous prouver qu'en sacrifiant les intérêts de leur pays aux séductions de la puissance, ils ont bien mérité le titre qu'on leur donne.

Obstinés à tenir encore secrètes les listes d'électeurs que nous réclamons en vain, ils cherchent avant tout à pressentir l'opinion de leurs administrés sur les candidats qu'ils présentent, et à les prévenir contre ceux qu'on ne présente pas, mais qu'on saura bien choisir. Ils ne désignent pas les amis de la liberté sous les noms déjà surannés d'*ultrà-libéraux* et de *jacobins;* ils font mieux que cela pour les perdre, ils les accusent d'être ministériels, ils les vantent, les prônent, les mettent eux-mêmes en avant et les flétrissent ainsi de leurs éloges. Ils savent que le plus sûr moyen

pour les faire rejeter, c'est de les montrer comme partageant leurs principes.

Mais ce n'est pas seulement en nous trompant sur le compte de quelques éligibles qu'ils espèrent parvenir à leur but ; ils voudraient encore nous abuser nous-mêmes sur notre propre opinion, et en louant le bon esprit qui, selon eux, nous anime, en nous faisant partager leur conduite, en nous associant à leurs sentimens, nous forcer, sinon à les soutenir, ou à les défendre, du moins à ne pas les démentir par nos actions.

C'est ainsi que le Journal de la Haute-Marne, rédigé sans doute par un employé de la préfecture ou par M. le préfet lui-même, se réjouit du bon esprit des habitans de son département, et applaudit à leur silence sur la loi des élections et sur le rappel des bannis.

Cette accusation, dont la fausseté est reconnue, paraît trop étrange aux trois quarts et demi de ces habitans qu'on a calomniés, pour qu'ils n'aient pas cherché à la détruire. Si en plaignant dans leur cœur le sort de nos réfugiés, en les rappelant de leurs vœux, en protestant contre leur exil quand d'autres insultaient à leurs malheurs, ils ne se sont pas tous prononcés hautement, on ne peut les accuser d'indifférence ou de sentimens coupables ; s'ils n'ont pas élevé la voix quand on avait droit de l'attendre, je ne dirai pas que leurs députés ne leur en avaient point donné l'exemple, mais peut-être des souvenirs déchirans les effrayaient-ils encore, peut-être redoutaient-ils toujours ces destitutions et ces proscriptions, qui si lon-

temps avaient menacé leur vie, leur famille et leurs biens?

Plus que partout, ils ont ressenti les maux de la guerre; quand le drapeau adopté depuis vingt-cinq ans fit place à un autre, la vue des baïonnettes étrangères, en redoublant l'audace et les fureurs de certains hommes, ne fit qu'accroître les souffrances des autres. Le parti vainqueur s'était relevé avide de vengeances : alors, avoir aimé son pays, pleuré les désastres de nos soldats, le triomphe de nos ennemis, fut un crime que cet ennemi même eut à juger et à punir. Par lui des contributions vexatoires furent exigées, des listes secrètement remplies lui furent livrées; ce n'est qu'à force d'or qu'on le délivra de ses mains, et qu'on put espérer qu'après avoir donné la moitié de sa fortune, on sauverait le reste.

Au départ de ces alliés qu'on a regretté si fort, de petits personnages voulurent devenir grands et célèbres à leur tour, et répéter les scènes de Grenoble et de Lyon. Pour se rendre intéressans et nécessaires aux yeux du gouvernement alors aveuglé, ils rêvèrent une révolution, et combattirent leur propre chimère; car il fallait bien qu'en leur vie ils eussent combattu quelque chose. Tout l'appareil de la guerre fut déployé au sein de la paix; d'une place publique le canon fut braqué pendant quarante-huit heures sur la ville la plus calme, et la plus tranquille; les habitans en furent désarmés, des citoyens honorables, et bientôt reconnus innocens, furent arrachés de leurs lits, et traînés de cachots en cachots; l'un d'eux y a trouvé le germe d'un mal qui l'a conduit au tombeau.

Et ce sont les parens, les amis de ces malheureux, les témoins des ces iniquités, que l'on accuse d'approuver, par leur opinion d'aujourd'hui, des horreurs encore si récentes; ce sont eux qui feraient cause commune avec leurs persécuteurs, eux qui applaudiraient à ces principes ultrà-monarchiques, faits pour ramener le règne de terreur qui les a trop épouvantés. Ah! s'ils frémissent à la seule idée d'une réaction nouvelle, doit-on s'étonner de leurs craintes: n'ont-ils pas vu l'échafaud se promener de ville en ville; n'ont-ils pas entendu les cris de *vive le Roi!* les chants de vive Henri IV couvrir les derniers soupirs de victimes infortunées; dans leur douleur et leur effroi, les menaces de leurs oppresseurs, et leurs cruautés impunies n'ont-elles pu leur imposer un pénible silence et les faire trembler, quand 1815 et le pouvoir de ceux qui ont ensanglanté cette époque n'étaient déjà plus.

En effet, quelque opinion qu'ils aient, quelque peine qu'ils ressentent, quelque injustice qu'ils puissent signaler, tous se taisent, parce que la plupart ont été frappés et craignent de l'être encore; ils se rappellent ce tribunal d'inquisition établi au milieu d'eux pour juger leurs paroles, leurs gestes, leurs pensées; comment eussent-ils osé tous s'avouer franchement libéraux, désirer ouvertement l'affermissement de la Charte et des institutions consacrées par elle, eux qui osaient à peine inscrire leurs noms en toutes lettres parmi les abonnés de *la Minerve*, comment tous auraient-ils osé signer la loi des élections et souscrire au Champ-

d'asile? Beaucoup l'ont fait cependant, quoique le préfet journaliste, ou le journaliste du préfet, ait assuré le contraire; une pétition a été couverte dans une seule ville par plus de deux cents signatures; pourquoi n'a-t-elle point paru à la Chambre? Nos députés auraient-ils craint en la déposant de se *compromettre*?

Maintenant que les libertés s'affermissent, et que 1815 ne laisse plus que des souvenirs qui ne se réaliseront jamais, la Haute-Marne n'a besoin que de paraître ce qu'elle est pour désavouer ceux qui la calomnient. Déjà on la prépare aux élections, tandis qu'elle s'y prépare elle-même; des journaux ministériels ont parlé de MM. Roz et Poinsot, députés des cent jours, et c'était le plus mauvais tour qu'on pût leur jouer. Ils ont aussi parlé de M. de Vaudeuil qu'ils ont l'air de présenter de bonne foi. On ne doute pas du désir qu'ils auraient de voir nommer M. Becquey: leurs vœux sont conformes en cela à ceux de quelques habitans de Vassy qu'il a promis de placer; mais la majorité approuvera-t-elle l'élection d'un directeur général, qui ne peut guère voter autrement que pour le ministère? M. Roger a aussi été mis en avant. C'est sans doute une plaisanterie: M. Dalmatie ne désespérerait pas alors de se voir élu comme lui. M. Etienne, présenté, dit-on, dans deux ou trois départemens, a donné dans *la Minerve* de trop sûres garanties, pour que l'on n'ait point songé à l'élire, et la Haute-Marne, où il est né, devrait moins le repousser que tout autre. Pour M. Beugnot, comme on dit que tous les départemens se le disputent, il est inutile à nous d'y songer. Espérons qu'en dépit du ministère, la Haute-Marne aura

pour organe à la Chambre des députés dont le choix montrera quel esprit patriotique anime les habitans.

Un de vos abonnés de Langres.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nos politiques ultrà prétendent que la France, qui ne veut point de leurs antiquités, est sur le bord de l'abîme, qu'elle va devenir la proie du fanatisme révolutionnaire, et retomber sous le plus bref délai dans cette anarchie qui est, comme on sait, le résultat nécessaire de tout esprit de liberté. Que répondront-ils lorsque nous leur dirons que la France est aujourd'hui l'état le plus calme de l'Europe? Voilà leur infaillibilité étrangement compromise. On s'arme en Allemagne, on s'insurgeait tout dernièrement à Madrid, et des attroupemens se forment dans Londres. Chez nous on fait un crime à quelques bons citoyens de se réunir pour discuter des questions qui intéressent nos libertés, on les menace des peines réservées aux conspirateurs ; et en Angleterre quatre-vingt mille hommes s'assemblent sans que l'autorité instruite de leur réunion se croie en droit de s'y opposer. Mais, chose étrange ! tandis que le gouvernement anglais se reconnaît dans l'impossibilité de la dissoudre légalement, en France les journaux se répandent en longs discours pour démontrer que cette réunion est illégale. Messieurs les rédacteurs se supposent probablement mieux instruits des droits constitutionnels des citoyens qu'on

ne l'est dans un pays renommé pour son expérience dans l'usage de la liberté. Ils raisonnent doctement avec leurs argumens encore empreints du despotisme héréditaire : au reste, il faut peu s'en étonner; il s'agit des droits du peuple, et ces messieurs en ont négligé l'étude pour se livrer tout entiers à celle des droits du pouvoir.

Faut-il dire sur les assemblées de Smithfield ma pensée toute entière ? Je regarde cet attroupement comme de toute légalité, attendu que le pouvoir de l'autorité ne commence que lorsqu'il y a eu un commencement d'attentat contre l'ordre public ; mais je ne puis voir, sans une sorte d'effroi, cet étrange et insolite exercice des droits des citoyens. Je ne puis me dissimuler que lorsque la classe populaire se décide ainsi à s'assembler en un vaste club, sa conduite accuse des symptômes terribles de fermentation, et annonce peut-être des convulsions prochaines. Quand je vois une population tout entière former des masses, je ne puis m'empêcher de reconnaître dans son action une intention au moins défensive, et l'on ne prépare de défense que lorsque on prévoit des attaques, et l'on fait quelquefois des attaq ues seulement dans un esprit de défense.

Les assemblées de Smithfield, si elles sont les précurseurs de quelques troubles, comme je le crains, condamnent plus que jamais le système oppressif du gouvernement anglais. Il faut que ce gouvernement ait poussé bien loin l'oubli de tous les principes conservateurs de la liberté publique, pour que le mécontentement soit parvenu à un tel point que la classe in-

dustrieuse abandonne les travaux qui la nourrissent pour se réunir en assemblée délibérante, pour employer son temps en discussions constitutionnelles; spectacle doublement remarquable en ce qu'il montre à la fois le désespoir descendu dans les rangs de la société, et une sorte de triture constitutionnelle que les esprits même les plus ignorans doivent à une longue jouissance d'institutions libres et généreuses.

Une chose du moins rassure les amis de la paix; c'est qu'au milieu des plus vives discussions, les membres de l'assemblée de Smithfield ont conservé le plus profond respect pour l'ordre public. Cette modération porte un caractère qu'on ne peut méconnaître: un peuple qui, long-temps étranger à la liberté, brise ses chaînes, ne connaît pas cette mesure, mais elle appartient à celui qui a joui dans tous les temps d'une conscience constitutionnelle, et qui s'est instruit à l'école de la liberté dans l'amour de l'ordre. On a lieu d'espérer que si le peuple anglais finit par opérer la révolution qu'il désire, et qui n'est à craindre qu'en raison des catastrophes qui accompagnent d'ordinaire ces grands changemens, il atteindra ce résultat sans éprouver de violentes convulsions. Dans tous les cas, les orages dont l'horison britannique est aujourd'hui chargé, seront, s'ils éclatent, le crime d'un gouvernement qui a trahi la cause du peuple, qui a fait grossir, d'année en année, cette dette, selon l'expression de l'assemblée de Smithfield, si faussement qualifiée *nationale,* qui a divisé la population anglaise en deux classes, l'une dépouillée, l'autre enrichie; qui a corrompu le principe de la représentation na-

tionale; enfin qui, par sa politique intérieure et étrangère, s'est montré non moins ennemi de ses propres sujets que de toutes les nations importantes de l'Europe. L. T.

— Un voltigeur qui voudrait faire à ses vassaux l'honneur de les représenter, a écrit aux électeurs de son département la circulaire suivante : « Messieurs, comme » j'avais dès l'année dernière manifesté l'intention de » siéger à la Chambre des Députés, je ne puis attri- » buer qu'à un mal-entendu, ou à une erreur, la non » réussite de votre empressement. Pour assurer, » cette année, à vos bonnes intentions tout le succès » qu'elles doivent avoir, je vous adresse sur mes noms, » prénoms et qualités, tous les renseignemens désira- » bles. Je m'appelle Jacques-Innocent-Charlemagne- » Hugues Sigismond, comte d'Ouville-la-bien-Tour- » née, chevalier de la Tour-Noire, marquis de Sion, » seigneur des crénaux, tourelles et château fort. Je » vous prie de remarquer que, quoique réunissant le » plus de suffrages lors des dernières élections, je n'ai » point été nommé, par une raison toute simple : un » grand nombre de mes vassaux, embarrassés entre les » différentes qualités qui me distinguent, étant dési- » gné tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, il en » est resulté qu'au dépouillement des votes, le che- » valier, le comte et le marquis ont été considérés » comme trois personnes différentes; de là, la division » des suffrages entre trois individus qui réellement » n'en formoient qu'un. Pour éviter aujourd'hui une » interprétation pareille, je vous invite à ne m'appe-

» ler que le marquis de Sion. Afin de faire un sacrifice
» aux idées libérales du jour, vous pourrez vous dis-
» penser de me qualifier d'*excellence*, je me conten-
» terai de monseigneur. Ceux qui voudront se procu-
« rer à l'avance des bulletins tout faits, en trouveront
» chez les curés de toutes les communes. »

— Le journal de Paris vient de faire une nouvelle acquisition de rédacteurs : ce sont MM. Véry, Champeaux et Grignon. Ces messieurs ont été choisis, avec l'approbation du ministère, comme les plus dignes soutiens du ventre.

— Les auteurs qui font queue dans les cartons du Théâtre-Français ont beaucoup crié contre la mise à l'étude de *l'Irrésolu*, qui n'était reçu que depuis quelques années. Ils ont prétendu qu'il y avait passe-droit, tour de faveur; pour imposer silence à leurs réclamations, on leur a répondu que cette pièce étoit de circonstance, et que la peinture de l'Irrésolu était la peinture du ministère actuel : cette observation a mis tout le monde d'accord.

— Madame la duchesse de ***, qui croit beaucoup plus à son crédit qu'à l'efficacité de la loi sur l'avancement, s'était chargée d'obtenir une sous-lieutenance pour un jeune homme qui n'a jamais servi. On lui répondit que cela n'était pas possible ; qu'on avait eu, il est vrai, de trop nombreux exemples de cette faveur, mais que les nouvelles règles établies s'y opposoient formellement. Madame la duchesse sortit fort piquée,

et en s'écriant que depuis trente ans c'étoit la première fois qu'on lui refusait quelque chose. Cette aventure en rappelle une autre du même genre arrivée sous Napoléon. Il n'aimait pas, comme on sait, les officiers de salon, et voulait qu'on fût militaire pour se battre, non pour se promener. Il fut frappé à une revue du luxe qu'affectoient les aides-de-camp du prince de Neufchâtel: il s'approcha de lui, demanda ce que faisaient là ces messieurs si brillans, et prescrivit de les employer à l'armée sans délai; les ordres de départ furent expédiés le lendemain. Une grande dame qui avoit avec un de ces messieurs des relations très-intimes, osa faire à Napoléon des représentations sur cette mesure. Elle prétendait que parmi ces officiers il y en avait un tout-à-fait hors d'état de supporter les fatigues de la guerre par la faiblesse de sa constitution; elle ajoutait que le zèle et le dévouement de ce jeune homme seraient beaucoup mieux employés à l'état-major de Paris. « De quoi vous mêlez-vous, Madame? » répondit Napoléon. Ce qui tient à l'armée ne vous » regarde pas. Croyez-moi, nous ne sommes plus au » temps où les femmes faisaient des colonels; je vous » défie aujourd'hui de faire un caporal. »

— Le concours pour le grand prix de peinture a été encore plus faible cette année que l'année dernière. Une bonne couleur n'est pas la seule chose qu'on veuille trouver dans un tableau. MM. les professeurs donneront à leurs élèves d'utiles leçons sur le dessin et le modelé, et s'efforceront sans doute de les mettre en état de composer l'année prochaine d'une manière

plus honorable pour l'école française. Ce n'est pas que l'on doive rejeter toute la faute sur les professeurs qui eux-mêmes sont privés des conseils précieux de leur maître, dont le génie a donné à la France des chefs-d'œuvre, et une école à laquelle, peut-être, il ne manque que sa présence.

Mais avait-on bien songé au sujet donné au concours? Thémistocle banni d'Athènes, et suppliant un roi de lui accorder un asile! Ce sujet n'est-il pas propre à réveiller dans de jeunes imaginations, dans des cœurs compatissans, des idées peu favorables à un bannissement perpétuel? Les élèves ne se seront-ils pas rappelé que le roi de Perse qui avait donné asile à Thémistocle, sauveur de sa patrie, ayant voulu lui faire porter les armes contre cette patrie ingrate, Thémistocle préféra la mort? Si l'on voulait absolument un héros banni, que ne choisissait-on le général Moreau? Ne pouvait-on pas le représenter au moment où il accepte de l'empereur de Russie le titre de major-général de l'armée russe qui allait combattre l'armée française? Voilà de ces sujets *nationaux* qui n'exciteront la colère ni du *Conservateur*, ni des gens qui prétendent diriger l'instruction publique.

— Il paraît à Toulouse un portrait de l'abbé de Rozan, missionnaire, avec cette inscription au bas; *Vincula libidinum rupit oratio sua*, que nous traduisons : *Son discours a déchaîné toutes les passions.*

— On cite un trait qui fait beaucoup d'honneur à feu Hubert-Etienne Cambacérès, archevêque de Rouen,

décédé il y a environ une année, et généralement regreté de son diocèse. Il faisait sa tournée départementale : arrivé à Bolbec, il se fait donner les noms des citoyens notables de la ville, et les invite à dîner avec lui, quoique la plupart fussent protestans. — Comment, monseigneur, dit son grand aumônier tout effrayé, vous invitez des huguenots à dîner avec vous! — Sans doute, répond Cambacérès ; quel mal y a-t-il ? *je ne les invite pas à aller à la messe.*

— Un prélat, homme du monde, passait par un village ; le curé croyant bien faire, avait invité pour partager la table de monseigneur tous les curés des villages voisins. Le prélat arrive au presbytère, et sa vue est frappée d'abord par une foule de têtes tonsurées. « Eh quoi! s'écrie-t-il en colère, qu'est-ce que tous ces gens-là! — Monseigneur, répond le curé en faisant une profonde révérence, ce sont les desservans des communes voisines. Votre éminence me saura gré... — Moi, point du tout, répond l'évêque ; renvoyez toute cette calotte-là ; apprenez que je ne dîne jamais avec une pareille *prêtraille.* » Le curé fut fort surpris ; mais comme il était courtisan, il congédia ses convives, qui, à leur retour chez eux, auraient pu dire la messe sans violer la loi du jeûne.

— Le fait suivant donnera une idée du nombre des abonnés du *Courrier* dans les départemens. Ces jours derniers, le porteur des paquets destinés à la poste se présente à la porte du Louvre ; il est arrêté par un

Suisse qui lui dit : *Montsir, vous ne pas passer avec une paquet.* Notre homme, sans être déconcerté, répond : *Vous ne voyez pas que c'est mon mouchoir.* Il met le ballot dans la poche de sa veste, et le Suisse étourdi par cette démonstration, le laisse passer.

— On va publier très-prochainement les poésies d'*André Chénier* (1), ce jeune poète dont la fin prématurée à laissé tant de regrets. Nous croyons faire plaisir au lecteur, en lui mettant sous les yeux une élégie inédite d'un écrivain dont le talent promettait des fruits si précieux, et qui, s'il eût vécu, aurait sans doute suivi de près son illustre frère.

O jours de mon printemps, jours couronnés de rose,
A votre fuite en vain un long regret s'oppose!
Beaux jours, quoique souvent obscurcis de mes pleurs,
Vous dont j'ai su jouir même au sein des douleurs,
Sur ma tête bientôt vos fleurs seront fanées.
Hélas! bientôt le flux des rapides années
Vous aura loin de moi fait voler sans retour.
O! si du moins alors je pouvais à mon tour,
Champêtre possesseur, dans mon humble chaumière
Offrir à mes amis une ombre hospitalière;
Voir mes Lares charmés, pour les bien recevoir,
A de joyeux banquets la nuit les faire asseoir;
Et là nous souvenir, au milieu de nos fêtes,
Combien chez eux long-temps, dans leurs belles retraites,
Soit sur ces bords heureux, opulens avec choix,
Où Montigny s'enfonce en ses antiques bois,

(1) Un vol. in-8°. Chez Foulon et comp., libraires, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 5, et chez Baudouin, frères, rue de Vaugirard, n° 36.

Soit où la Marne lente, en un long cercle d'îles,
Ombrage de bosquets l'herbe et les prés fertiles;
J'ai su, pauvre et content, savourer à longs traits
Les muses, les plaisirs, et l'étude et la paix.
Qui ne sait être pauvre est né pour l'esclavage.
Qu'il serve donc les grands, les flatte, les ménage;
Qu'il plie, en approchant de ces superbes fronts,
Sa tête à la prière et son ame aux affronts,
Pour qu'il puisse, enrichi de ces affronts utiles,
Enrichir à son tour quelques têtes serviles.
De ses honteux trésors je ne suis point jaloux.
Une pauvreté libre est un trésor si doux!
Il est si doux, si beau, de s'être fait soi-même,
De devoir tout à soi, tout aux beaux arts qu'on aime;
Vraie abeille en ses dons, en ses soins, en ses mœurs,
D'avoir su se bâtir des dépouilles des fleurs,
Sa cellule de cire, industrieux asile
Où l'on coule une vie innocente et facile;
De ne point vendre aux grands ses hymnes avilis;
De n'offrir qu'aux talens, de vertus ennoblis,
Et qu'à l'amitié douce et qu'aux douces faiblesses,
D'un encens libre et pur les honnêtes caresses!
Ainsi l'on dort tranquille; et dans son saint loisir,
Devant son propre cœur on n'a point à rougir.
Si le sort ennemi m'assiége et me désole,
On pleure, mais bientôt la tristesse s'envole;
Et les arts, dans un cœur de leur amour rempli
Versent de tous les maux l'indifférent oubli.
Les délices des arts ont nourri mon enfance.
Tantôt, quand d'un ruisseau, suivi dès sa naissance,
La nymphe aux pieds d'argent a sous de long berceaux
Fait serpenter ensemble et mes pas et ses eaux;
Ma main donne au papier, sans travail, sans étude,
Des vers, fils de l'amour et de la solitude.
Tantôt de mon pinceau les timides essais
Avec d'autres couleurs cherchent d'autres succès.

Ma toile avec Sapho s'attendrit et soupire.
Elle rit et s'égaie aux danses du satyre.
Ou l'aveugle Ossian y vient pleurer ses yeux,
Et pense voir et voit ses antiques aïeux
Qui, dans l'air appelés à ses hymnes sauvages,
Arrêtent près de lui leurs palais de nuages.
Beaux arts, ô de la vie aimables enchanteurs,
Des plus sombres ennuis rians consolateurs,
Amis sûrs dans la peine et constantes maîtresses
Dont l'or n'achète point l'amour ni les caresses;
Beaux arts, dieux bienfaisans, vous que vos favoris
Par un indigne usage ont tant de fois flétris,
Je n'ai point partagé leur honte trop commune.
Sur le front des époux de l'aveugle fortune,
Je n'ai point fait ramper vos lauriers trop jaloux.
J'ai respecté les dons que j'ai reçus de vous.
Je ne vais point à prix de mensonges serviles,
Vous marchander au loin des récompenses viles;
Et partout, de mes vers ambitieux lecteur,
Faire trouver charmant mon luth adulateur.
Abel, mon jeune Abel, et Trudaine et son frère,
Ces vieilles amitiés de l'enfance première,
Quand tous quatre muets, sous un maître inhumain,
Jadis au châtiment nous présentions la main;
Et mon frère et Lebrun, les muses elles-mêmes;
De Pange, fugitif de ces neuf sœurs qu'il aime;
Voilà le cercle entier qui, le soir quelquefois,
A des vers, non sans peine obtenus de ma voix,
Prête une oreille amie et cependant sévère.
Puissé-je ainsi toujours dans cette troupe chère,
Me revoir, chaque fois que mes avides yeux
Auront porté long-temps mes pas de lieux en lieux,
Amant des nouveautés compagnes de voyage.
Courant partout; partout cherchant à mon passage
Quelque ange aux yeux divins qui veuille me charmer,
Qui m'écoute ou qui m'aime, ou qui se laisse aimer.

— Une étrange faute d'impression s'est glissée dans notre dernier numéro, article relatif aux élections du département de la Seine-Inférieure, page 174 Au nom de M. Beugnot, député de ce département, les imprimeurs ont substitué celui de l'honorable M. Bignon, député de l'Eure, l'un des meilleurs patriotes, et l'un des talens les plus remarquables de la chambre. Cette erreur a occasionné le plus fâcheux quiproquo, en faisant attribuer à M. Bignon le jugement que nous avons porté de la conduite politique de M. Beugnot. Nous nous empressons de la rectifier, et de renouveller l'expression de notre estime pour l'orateur que son humanité toute française fit autrefois rappeler à l'ordre par une assemblée prévenue.

— Un curé fort avare fut dernièrement puni de sa cupidité, d'une manière très-mortifiante. Il avait chez lui un neveu aussi prodigue que son oncle était ladre. Le curé connaissant ses inclinations, jugea à propos de cacher son argent dans une espèce de tabernacle qu'il avait dans sa chambre, et dans lequel il renfermait des patènes et des calices. Il y plaça une bourse de cent louis qu'il venait de recevoir, en attendant qu'il pût les faire valoir avec avantage : il y croyait son argent d'autant plus en sûreté, qu'il avait placé sur la porte ces mots : *Hic est deus meus.* Malheureusement le neveu le vit, et le lendemain tandis que le curé disait sa messe, l'espiègle enleva la bourse, et mit au bas de la sentence de son oncle : « *Resurrexit et non est hic* ».

— Nous avons donné dans notre dernier numéro la lettre adressée aux étudians en droit de Paris par les étudians de Grenoble. Voici la réponse de la commis-mission des étudians de Paris, et celle des étudians aujourd'hui détenus à la Force.

A messieurs les étudians en droit de Grenoble, les élèves de Paris :

Messieurs,

La commission des étudians de l'école de droit de Paris a reçu avec la plus vive satisfaction l'expression de vos sentimens à notre égard : arrêtés dans nos études, dénoncés à la tribune nationale comme des factieux, poursuivis devant les tribunaux, il est consolant pour nous de trouver un réfuge dans l'opinion publique et dans l'estime de nos condisciples. Trois de nos camarades viennent d'être mis en liberté, après vingt jours de prison.

Nous vous apprenons avec douleur que les autres sont renvoyés devant la cour d'assises ; non que nous puissions douter un moment de l'issue d'un procès qui doit mettre au jour leur innocence ; mais pouvons-nous voir sans affliction nos camarades punis par la détention avant d'être déclarés coupables?

Organes de l'école de droit de Paris, nous acceptons avec reconnaissance l'offre que vous nous avez faite. Elle contribuera à resserrer l'union qui existe entre nous, union qui malgré les distances qui séparent les facultés de France, n'en fera qu'un seul corps, et dont le but doit être d'assurer par une opposition raison-

née, mais décente, à l'arbitraire, les progrès de la liberté constitutionnelle.

Suivent les signatures des membres de la commission.

Paris, hôtel de la Force, le 10 juillet 1819.

A messieurs les élèves en droit de Grenoble, les élèves détenus.

Messieurs,

Lorsque l'autorité nous poursuit avec une lenteur perfide, il nous est bien doux de trouver des camarades, des amis, qui veuillent, par leurs sentimens généreux, s'attacher à notre sort. Aussi votre lettre a-t-elle pénétré dans notre prison comme un rayon consolateur.

Nous ignorons quelles armes notre conduite a pu donner contre nous. Nous n'avons à craindre que l'esprit de parti, et l'interprétation forcée des lois dont notre estimable professeur nous faisait si bien sentir, et dont maintenant nous étudions par pratique la honteuse difformité. Si l'arbitraire l'emporte sur la justice, forts de vos suffrages et de ceux de nos amis de Paris, nous supporterons avec fermeté et résignation toutes les peines qu'on pourrait nous infliger.

C'est avec ces sentimens que nous vous prions, messieurs, d'agréer notre reconnaissance et nos sincères remercîmens.

Suivent les signatures.

— Dans un gouvernement représentatif on ne doit jamais désespérer d'obtenir justice. Il faut quelquefois l'attendre un peu long-temps, mais elle finit toujours par arriver. Il paraît que les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres sont fortement imbus de cette idée. Après avoir fait entendre vainement des réclamations fondées; après avoir perdu leur cause auprès du bureau du ministère, ils ne se découragent pas ; ils en appellent à l'opinion publique, et publient des brochures. La dernière qui vient de paraître a pour titre : *Un mot sur l'ancien personnel de l'administration militaire*. Elle contient une histoire assez piquante de l'organisation des intendans militaires. Un beau matin, quelques inspecteurs aux revues et commissaires des guerres, qui approchaient le duc de Feltre, se sont dits : « Nous avons trop de collègues ; » il faut en écarter les deux tiers. Créons un nouveau » corps où nous serons mieux traités, et où nous n'ad» mettrons que nous et nos amis. » Aussitôt ils se sont mis à la besogne. En reconnaissant la nécessité d'une réforme dans l'administration militaire, il y avait deux moyens de la bien faire : on pouvait prendre l'ancienneté pour base : c'était couper court à toutes les réclamations. Si, au contraire, on voulait se guider dans les choix par l'évaluation des services et du mérite, il devenoit nécessaire de former un comité composé des fonctionnaires qui avaient été placés à la tête de l'administration des armées soit au Nord, soit du Midi. Ces hommes-là eûssent été des juges équitables des sujets qui avaient servi sous leurs ordres. Mais ce moyen eût présenté trop de chances contraires à

ceux qui avaient rêvé une organisation nouvelle, à leurs profits. Les bureaux ont donc été chargés de prononcer. Quant aux administrateurs militaires qui ont participé à ce travail, comme ils n'ont jamais paru ni aux armées du Nord ni à celles du Midi, ils présentaient, sous ce rapport, un gage assez plaisant de leur impartialité. Par suite des décisions de ce tribunal, quatre cents officiers ont été privés de leur état. Il est vrai que, pour satisfaire d'une manière illusoire à l'article 69 de la Charte, on leur a conservé, par une circulaire, le grade qu'on leur ôtait par une ordonnance. Mais personne aujourd'hui ne peut être dupe de ces précautions futiles. On assure qu'un des fonctionnaires injustement frappés va publier un tableau comparatif de ceux de ses camarades qui ont été conservés, et de ceux qui ont été mis à l'écart. Il établira les droits de chacun de manière à faire ressentir tout l'arbitraire de la dernière organisation. Nous applaudissons beaucoup à cette idée qui contribuera à éclairer la religion du ministre actuel. Il n'y a d'immuable que les lois, et il est toujours temps de revenir sur ce qui est injuste. C'est même un devoir pour les personnes qui furent victimes d'une mesure inique de faire entendre leurs plaintes; car si le gouvernement est libre de distribuer ses faveurs comme il l'entend, il doit un compte exact de ses rigueurs.

— *Au rédacteur des* Lettres Normandes.

Monsieur, je lis, presque dans tous les journaux, que le 15 juillet, jour de Saint-Henri, *patron* de l'or-

dre royal de la Légion-d'Honneur, il a été chanté une grand'messe, *Te Deum*, *Exaudiat*, etc.

J'avais cru jusqu'à présent que notre patron était ce bon Henri, ce roi vaillant dont nous aimons à chanter le joyeux refrain. Veuillez me dire si par hasard, et depuis quand, il serait devenu saint? Je sais bien que les papes l'ont autrefois excommunié : mais, comme il est avec le ciel des accommodemens, peut-être figure-t-il aujourd'hui dans la légende. Je ne l'en aimerais pas moins, quoiqu'il ait quitté la religion à laquelle mes aïeux sont restés fidèles.

Toutefois il faut être conséquent : ce n'est certainement pas sous le patronage d'un saint que se trouve placée l'institution de la Légion-d'Honneur. Destinée à récompenser les services civils et militaires, elle admet dans son sein des personnages de tous les cultes : en ce sens, elle est vraiment universelle ; et c'est méconnaître son caractère, c'est la dénaturer, que de la supposer réunie sous la bannière d'un patron de paroisse, et surtout d'un patron étranger. Il n'est, en effet, de saint reconnu parmi les Henri que ce roi de Hongrie qui vécut, dit l'histoire, dans le célibat avec sa femme Sainte Cunégonde.

Un de mes amis, catholique tolérant, et mon camarade dans la Légion-d'Honneur, m'assure qu'il existe une ordonnance portant que la fête de l'ordre est fixée au 15 juillet, jour de Saint-Henri, patron de Henri IV. Je lui réponds que le patron de Henri IV (car fallait-il qu'il en eût un) n'est point pour cela le patron de notre ordre, et qu'on ne peut s'y méprendre, à moins de vouloir raisonner en *baroco* ou

bonaldipton, et de se ranger parmi ces humbles croyans qui n'ont de foi qu'aux saints du dehors, et dont la manie est d'invoquer sans cesse leur intercession.

J'avoue pourtant qu'il me reste quelque scrupule sur le sens de l'ordonnance : ne pourriez-vous pas inviter quelqu'un de ces Messieurs de *la Quotidienne* ou des *Débats*, le docteur ténébreux, par exemple, à prendre la peine de concilier la lettre de cette ordonnance avec l'esprit de la Charte constitutionnelle?

Je suis, etc.,

V...., Membre de la Légion-d'Honneur, de la confession d'Augsbourg.

— Jusqu'ici les poursuites dirigées contre M. Bavoux avaient plutôt été condamnées en raison de l'illégalité et de la violence des formes, qu'en raison du fonds même de l'accusation. Excepté les étudians, personne ne pouvait dire au juste si le professeur avait ou n'avait pas excédé les bornes de son ministère. Si la saine partie du public n'avait pas approuvé dans cette occasion la conduite de la magistrature, c'est qu'il n'était pas permis de supposer que plus de mille jeunes gens se fussent déclarés les défenseurs d'une cause injuste. Aujourd'hui les présomptions de l'innocence de M. Bavoux se tournent en certitude. On sait enfin ce qu'il a dit; on connaît les passages réputés coupables de son cours. On possède le volumineux réquisitoire de M. Bellart.

Voilà donc à quoi se monte le capital des charges qui pèsent sur M. Bavoux! Voilà les motifs sur lesquels

se fonde une accusation qui conduit un citoyen devant la cour d'assises! Tout le réquisitoire n'est qu'une longue et pénible supposition ! Pas un fait! pas un principe répréhensible ! M. Bellart s'amuse à critiquer littérairement le discours soumis à son inquisition judiciaire. Il nous offre comme circonstance aggravante la difficulté et la lenteur du travail de M. Bavoux. Il ne réfléchit pas que si l'on traduisait devant la cour d'assises tous les discours ou écrits dont la pesanteur, l'incorrection et la bouffisure accusent un travail pénible et un enfantement laborieux, on ne sait pas où s'arrêteraient les poursuites. M. Bellart obligé de se livrer à des hypothèses pour établir un corps de délit dont nulle part il ne trouve les élémens, use tout l'effort de son imagination pour ajouter aux passages soumis à sa censure les passages dont le goût de l'écrivain a fait justice. Il reproche à M. Bavoux les ratures nombreuses qui se trouvent sur son manuscrit; il établit une distinction entre les deux espèces d'encre dont le prévenu se serait servi; et d'interprétation en interprétation, il arrive tout naturellement à trouver que l'écrivain qui fait tant de ratures, qui a le travail si pénible, et qui se sert de deux encres d'une teinte différente, ne peut être innocent. Conclusion digne des beaux jours du système interprétatif!

Après s'être longuement étendu sur la partie matérielle du manuscrit, M. Bellart entre dans l'examen des principes. D'abord, M. Bavoux a eu l'audace de prétendre que le code pénal était l'ouvrage d'un tyran; premier délit. Ce n'est pas que M. Bellart pense qu'il soit criminel de donner à Bonaparte le nom de tyran,

mais il ne peut tolérer que l'on déclare que ce tyran a fait des lois injustes. M. Bavoux a pensé que la peine de mort pouvait être abolie, surtout pour les délits politiques; second délit. Pourquoi M. Bellart s'opposerait-il à ce qu'on supprimât la peine de mort pour les délits politiques? M. Bavoux n'a point parlé du passé.

M. Bavoux pense qu'une loi qui punit comme un crime la non révélation des crimes d'état est immorale, en ce qu'elle est fondée sur l'infidélité, et tient beaucoup de la délation; troisième délit.

Il trouve que le code pénal, si terrible pour les citoyens, est éminemment favorable aux fonctionnaires qu'il couvre d'une égide inviolable. Il blâme cette inégalité établie par la loi; quatrième délit, plus grand sans doute que tous les autres, attendu que M. Bellart est fonctionnaire public.

Tels sont les principaux délits du prévenu. Au risque de le suivre à la cour d'assises, je me permettrai de déclarer que je partage en tout l'opinion de M. Bavoux. Je suis surtout du même avis que lui en égard aux fonctionnaires. Je vais même plus loin: je voudrais que le code pénal prononçât des peines contre la partie publique lorsqu'elle intente des accusations évidemment inspirées par l'esprit de parti, lorsqu'elle traîne des citoyens de prisons en prisons, pendant des années, et se contente, lorsqu'ils sont reconnus innocens par les tribunaux, de leur dire: Je me suis trompé! j'en suis bien fâché. C'est encore un principe immoral dans nos lois, que celui qui accorde un pouvoir discrétionnaire à des hommes accoutumés par

état à voir toujours des coupables, et qui, sur le moindre soupçon ou seulement peut-être, pour avoir mal digéré, ordonnent la violation du domicile des citoyens, les claquemurent, et forment contre eux des réquisitoires qui les font coupables par supposition.

— LE CHANT, LE CHIEN ET LE MAITRE. *Fable.*

Amitié! doux penchant que la nature a mis
Au nombre des besoins pour tout être sensible,
Bien que par choix le sage à ton joug soit soumis,
D'un peu d'illusion n'est-tu pas susceptible?
Chacun veut avoir des amis.
Ne vous en faut-il pas, bonnes gens que vous êtes,
Dans les plaisirs, dans le danger,
Pour conserver vos biens, voire pour les manger?
Sans eux rien de complet dans vos deuils, dans vos fêtes;
Point de doux entretiens, point de joyeux repas;
Et si chez les humains vous n'en rencontrez pas,
N'en cherchez-vous pas chez les bêtes?
Monsieur Guillaume en avait deux.
C'était son chien, son chat. Assis au milieu d'eux,
Voyez-le chaque jour accorder part égale
A ces fidèles commensaux,
Des mets les plus exquis, des plus friands morceaux
Dont à dîner il se régale.
Aussi comme on l'aimait! Je veux, disait Raton,
De ma peau qu'on fasse un manchon;
Je veux être écorché si jamais j'abandonne
Une condition si bonne.
Et moi, je veux mourir sous le bâton;
Je veux, disait Pataud, que sans grâce on m'assomme
Si l'on me voit quitter un si brave homme.
Chacun était de bonne foi.
Monsieur Guillaume en eut trop tôt la preuve.

Hélas! c'est une triste épreuve
Que de se voir contraint à sortir de chez soi;
Que de voir le doux héritage
Où plus heureux qu'un roi l'on vivait sans souci,
D'un avide étranger devenir le partage.
Job eut ce déplaisir; monsieur Guillaume aussi.
Sa cuisine en pâtit. Adieu chapons du Maine;
Adieu veau de Pontoise; adieu gras ortolans,
Fins jambons, pâtés succulens;
Vous fuyez l'indigent; le pain lui reste à peine!
Le pain sec! c'est bien peu pour un chien, pour un chat.
Raton, sensible et délicat,
Prétend qu'aux frais du pauvre il est cruel de vivre,
Reste, et se croit discret quand il n'est qu'un ingrat.
Et toi, Pataud? — Raton, moi! refuser de suivre
Celui qui fut mon bienfaiteur!
Me prends-tu pour un homme ou pour un chat? Mon cœur
Sans scrupule à l'instinct de l'amitié se livre.
A force de fidélité
Elle craint peu d'être importune.
Mon maître m'a fait part de sa prospérité;
J'aurai part dans son infortune.
Le sentiment me dit, ainsi que la raison,
Qu'en agir autrement serait agir en traître.
Adieu; je suis le chien du maître.
— Et moi le chat de la maison.

A. V. Arnault.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Histoire de Cromwell. — Spectacles. — Des Bêtes et de la Bêtise. — Le Curé de village. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE VII.

Paris, le 8 août 1819.

Histoire de Cromwell, par M. Villemain.

(Troisième et dernier article.)

En lisant l'histoire de Cromwell, usurpateur des libertés de sa patrie, soldat élevé sur les pavois républicains, et qui fit servir ses victoires à l'établissement du pouvoir absolu, on ne peut s'empêcher de porter ses regards sur l'homme qui, en France, se montra l'imitateur trop fidèle du protecteur de l'Angleterre. En vain s'efforcerait-on d'éloigner cette idée, elle renaît sans cesse parce qu'elle est dans la nature des choses, et

qu'il est impossible de se dérober à des souvenirs encore si récens. Pourquoi d'ailleurs étudie-t-on l'histoire, si ce n'est pour y chercher des leçons ; et comment peut-on en tirer des leçons, si ce n'est en comparant ce qui est et ce qui fut? Pourquoi les Français se sont-ils, depuis plusieurs années, livrés plus spécialement à la recherche des causes et des effets de la révolution de 1648, si ce n'est parce qu'il est naturel de chercher à éclairer le présent par le passé? Ne repoussons jamais les rapprochemens que nous offre l'histoire; ils sont toujours utiles.

Cromwell et Bonaparte parvinrent au même but avec des moyens souvent pareils. Leur caractère cependant présente des différences très-remarquables : le premier était essentiellement profond et dissimulé; c'était un homme tout intérieur; rien ne transpirait de ses projets; ses plus chers favoris les ignoraient tous; jamais il ne permit même à son visage de trahir sa pensée. Le second, sans manquer de cette prudence extrême, hors laquelle il n'y a point de succès pour les grands crimes, et qui parfois s'allie avec l'exercice des grandes vertus, ne possédait point à un si haut degré cette sombre et farouche hypocrisie. Il est vrai qu'elle était moins utile chez les Français, dont la vanité nationale est plus facile à séduire par l'éclat de la valeur qu'en Angleterre, où les esprits, désenchantés des prestiges de la gloire, ne pouvaient être qu'insensiblement amenés vers le pouvoir absolu. Une autre différence se remarque dans les caractères de Bonaparte et de Cromwell, mais elle tient à celle de leur siècle. Cromwell fut et dut être fanatique : il dut sa-

crifier à l'esprit du temps où il vivait. Bonaparte n'eût paru qu'un jongleur s'il ne se fût déclaré de bonne heure ami de la tolérance, et assez indifférent sur la nature des religions. Chaque siècle et chaque peuple ont leur passion : les Anglais étaient épris de mille superstitions religieuses, Cromwell fut dévot : les Français étaient jaloux de la gloire des armes ; Bonaparte appliqua toutes les forces de son génie à l'art militaire.

Cromwell fut sans doute un habile général ; mais jamais il ne fut provocateur, et ses exploits n'eurent point d'autre but que la résistance aux insurrections royalistes. Bonaparte, au contraire, crut devoir plus d'une fois se montrer agresseur ; et, jusqu'au jour où l'excès de son ambition lui fit dépasser toutes les bornes, il fut permis de regarder ce système comme un calcul digne de l'habileté de son despotisme.

La position de Cromwell et celle de Bonaparte ne furent pas toujours les mêmes. Il n'y a qu'un seul homme dans la révolution anglaise : cet homme apparaît dès l'aurore de cette révolution ; il en parcourt et dirige toutes les phases différentes. Membre du parlement qui s'éleve contre Charles Ier, il se porte son accusateur. Il le poursuit ; il le dénonce. Il s'enrôle dans l'armée parlementaire, verse le sang des royalistes, revient à Londres, et trempe ses mains dans celui du roi déchu. Le trône une fois vacant, son rôle change, et la révolution change aussitôt ; elle le suit, elle s'identifie avec lui ; sa main de fer la retient, la conduit, lui fait prendre la route qu'il désire ; il en reste le maître, et la mort qui le frappe renverse du même coup tout l'édifice qu'il avait élevé. Dans Crom-

well on trouve toute la révolution anglaise : sa vie en marque la naissance et la fin. Bonaparte, au contraire, n'est qu'une épisode de la nôtre.

La révolution de France fut faite par les lumières; chacune de ses époques fut marquée par l'apparition de divers hommes. En 1789, c'est Mirabeau; en 1792, c'est Brissot; en 1793, c'est Robespierre. Bonaparte, étranger à l'origine de la révolution, s'empare de l'héritage qu'elle a laissé plutôt que de la révolution elle-même. Sa situation est plus favorable que celle de Cromwell, en ce qu'il n'est point responsable des fautes qui ont flétri cette révolution. Mais, d'un autre côté, il la connaît moins; il ne l'a pas faite, et n'est pas obligé de la respecter. Aussi Cromwell ne triomphe qu'en demeurant l'apologiste de la révolution d'Angleterre, et Bonaparte ne s'élève qu'en flétrissant la nôtre. Cromwell est un père; Bonaparte n'est qu'un collatéral.

Lequel eut le plus de génie de Bonaparte ou de Cromwell? Cette question est d'autant plus difficile à résoudre qu'elle est essentiellement complexe. Elle peut se traduire ainsi : lequel fut le plus difficile de s'emparer de la révolution anglaise ou de s'emparer de la révolution de France? Les obstacles en Angleterre se trouvaient dans l'inflexibilité du caractère anglais entretenu pendant des siècles dans le sentiment de sa valeur, et dans la passion de la liberté. Les obstacles en France se trouvaient dans la haine de l'Europe, et dans le patriotisme d'une immense majorité de citoyens. Lesquels furent les plus difficile à vaincre? Telle est, en dernière analyse, la question.

Considérés comme individus, les deux usurpateurs de la liberté de leur pays étaient également puissans par leur génie, et l'immensité de leurs vues. Mais Bonaparte était plus habile dans la science de vaincre, et peut-être aussi dans l'administration. Si Cromwell l'emportait sous le rapport de la profonde dissimulation, il semble qu'il était moins versé dans la connaissance de l'art qui fait les grands rois; il semble que le protecteur ait été satisfait du plaisir d'imposer des lois à un grand état, et qu'il n'ait point cherché à couronner l'édifice. Peu de monumens furent élevés pendant son règne. Un petit nombre de travaux d'utilité générale furent entrepris et achevés. Bonaparte, au contraire, se montra toujours plein d'ardeur pour ordonner des constructions propres à illustrer sa domination. Après la mort de Cromwell, Charles II crut que la mémoire du protecteur serait suffisamment anéantie, s'il exhumait sa cendre, et profanait une tombe; après la chute de Bonaparte, on s'efforce en vain d'enlever les signes de son gouvernement des édifices qu'il a fait construire; son nom demeure toujours attaché à ces édifices; on ne peut faire un pas sans trouver son souvenir imprimé sur chaque pierre. Absent, sa présence anime encore toutes les parties de la France et de l'Europe. L'histoire des arts ne peut omettre son nom. Sa page est faite, et ne périra point.

Je demande pardon à M. Villemain de cette digression qui m'a éloigné de son ouvrage. L'intérêt dont il m'a paru qu'était ce parallèle m'excusera sans doute aux yeux des autres; mais il est difficile peut-être qu'un auteur ne trouve pas bien longs des détails

étrangers à son livre; je reviens donc à l'histoire de Cromwell. J'ai dit et je répète qu'il manque beaucoup à l'ensemble; sa composition est dépourvue de cette passion nécessaire à tout ouvrage de l'esprit, mais il y a des détails intéressans et des parties bien traitées. Celle des portraits mérite surtout des éloges. Quoiqu'il y bien quelques longueurs dans les développemens que l'auteur consacre à des personnages qui disparaissent souvent aussitôt après avoir été dessinés, on ne peut y méconnaître un talent de style très-réel. J'ai distingué surtout un portrait de Milton et un portrait de Hobbes, dignes d'être placés dans une histoire d'un ensemble plus parfait. « Plein des images sanglantes de la muse hébraïque, dit M. Villemain en parlant des ouvrages de Milton sur la mort de Charles Ier, ses fureurs républicaines et sa haine des rois s'allument au même foyer qui embrasa son génie. Il invoque moins le poignard de Brutus que le couteau sacré de Samuel et de Joad. Milton se glorifiait de consumer dans le travail les restes de sa vue affaiblie. Ainsi se préparait l'Homère des croyances chrétiennes; ainsi, nourrie dans les factions, exercée par tous les fanatismes de la religion, de la liberté, de la poésie, cette ame orageuse et sublime, en perdant le spectacle du monde, devait un jour retrouver dans ses souvenirs le modèle des passions de l'enfer, et produire *du fond de sa rêverie que la réalité n'interrompait plus*, deux créations également idéales, également inattendues dans ce siècle farouche, la félicité du ciel et l'innocence de la terre; mais avant que Milton ait couvert des rayons d'une gloire si pure

la triste célébrité qu'avaient encourue ses premiers ouvrages, nous trouverons du moins dans la cause malheureuse où il s'était engagé, son nom plus d'une fois honoré par les leçons hardies qu'il adressait à Cromwell. Les égaremens du fanatisme et non les calculs de la bassesse pouvaient s'accorder avec tant de génie. »

On reconnaît dans ce morceau l'auteur de l'éloge de Montaigne. Il en est plusieurs autres que l'étendue de cet article nous empêche de citer, et qui pourraient prouver que M. Villemain est toujours un écrivain distingué. Nous désirons que la première histoire qu'il écrira nous démontre qu'il est capable de s'élever à la hauteur de ce genre difficile. Nous sommes trop peu flatteurs, et nous l'osons dire, trop amis du talent de M. Villemain, pour imiter les critiques que des raisons, qui n'en seront jamais pour nous, entraînent dans la carrière de la flatterie. Nous lui avons dit notre pensée tout entière, et nous la dirons encore sur les ouvrages qu'il pourra publier par la suite; nous sommes impartiaux, parce que l'intérêt que nous portons aux hommes capables d'illustrer notre littérature, l'emporte sur le désir que nous aurions de posséder leurs faveurs.

M. Villemain s'arrête à la restauration. Il ne se livre pas à de longs détails sur les transports que le retour de Charles II excita dans les trois royaumes, et fait bien. C'eût été manquer de tact que d'agir autrement. C'est sans doute une belle chose que les restaurations; mais comme les leçons de l'adversité ne sont pas toujours mises à profit, il ne faut pas juger les restaura-

tions par le jour où elles se font, il faut considérer le lendemain.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

J'ai dit plusieurs fois que la musique était l'écueil de l'analyse. Une preuve que l'harmonie est impuissante pour exprimer des idées, c'est qu'il est à peu près impossible d'exprimer ses effets et les impressions qu'elle produit avec les signes ordinaires des idées. Aussi les dilettanti n'ont-ils guère d'autre langage pour rendre leurs émotions, que des exclamations vagues comme les affections qu'ils éprouvent. La puissance qu'exerce le musicien sur l'ame de celui qui l'écoute, ressemble beaucoup à celle de ces orateurs dont l'éloquence consiste dans la force des poumons, la multiplicité des gestes, et les mouvemens des muscles du visage. Buffon dit, en parlant de cette espèce d'éloquence : *C'est le corps qui parle au corps.* On pourrait exprimer de même l'effet de la plus savante musique. Si fortement qu'elle affecte les sens et l'ame, elle ne va jamais jusqu'à la raison et à l'intelligence.

Délicieusement ému par la musique de *l'Agnese,* je suis cependant obligé de lui appliquer ces réflexions ; plus on entend ce bel ouvrage, plus on en est charmé ; mais quels termes employer pour le commenter, à moins de réduire le commentaire à ces quatre mots

que Voltaire voulait écrire à chaque page de Racine : *beau, pathétique, harmonieux, admirable !* Je vais pourtant essayer de parler de *l'Agnese ;* me comprendra qui pourra. Le sujet est emprunté d'un drame français de M. René Perrin, intitulé : *Fitz-Henry,* lequel drame est lui-même imité d'un roman anglais. Agnese, fille d'Uberto, a abandonné son père pour suivre un séducteur ; touchée de remords, elle veut réparer sa faute, et vient implorer son pardon. Mais sa fuite a causé à Uberto une douleur si violente, que le malheureux père a perdu la raison. Il est enfermé dans une maison de fous. Un seul sentiment l'occupe, le souvenir de sa fille ; tantôt il pleure sa mort, tantôt il maudit son ingratitude, quelquefois il s'irrite contre son ravisseur ; dans un autre moment il s'attendrit sur le sort d'Agnese qu'il croit voir repentante et désolée ; puis il la repousse avec indignation. Il la voit en effet pleurant à ses pieds, mais d'abord il ne la reconnaît pas ; peu à peu cependant les traits de sa fille chérie se répètent dans sa mémoire, sa voix touchante arrive jusqu'au cœur paternel. Le nuage qui obscurcit la raison d'Uberto se dissipe par degrés ; il en recouvre entièrement l'usage ; il nomme Agnese, l'embrasse, et lui pardonne. Ce sujet est intéressant, dramatique, et fécond en motifs de chants et d'accords variés. Le sentiment pénible que cause le spectacle de la plus humiliante des infirmités humaines, est tempéré par l'espoir d'une prochaine guérison, espoir qui commence promptement à se réaliser. M. Paër a senti qu'il ne fallait pas prolonger des émotions qui auraient été à la fin trop douloureuses sans être touchantes. Il a fait

preuve en cela d'une connaissance réfléchie du cœur humain.

L'ouverture est remarquable par la richesse de la composition. Au lever du rideau, et pendant un orage, on entend un chœur d'un bel effet, qui serait plus beau encore si Bordagni (Ernesto, époux d'Agnese) qui l'interrompt par plusieurs solos, ne manquait un peu de force. Bientôt paraît madame Mainvielle (Agnese). Elle chante une cavatine pleine d'expression : ce morceau, qui respire un sentiment mélancolique, est suivi d'un duo entre madame Mainvielle et Pellegrini (Uberto), est un des plus beaux de la partition. Quoique parfaitement exécuté, il ne fut pas bien compris du public à la première représentation, et n'a produit tout son effet qu'aux représentations suivantes. Dans ce duo, Uberto cherche le tombeau de sa fille qu'il croit morte : *Quel sepolcro, che racchiude di mia figlia i resti esangui.* Agnese reconnaît son père ; elle voit le funeste égarement de son esprit, elle implore son pardon ; Uberto ne la reconnaît pas, il répond sans cesse ; je le retrouverai ce tombeau, *i troverò.* Le lecteur conçoit tout ce qu'une telle situation devait inspirer au compositeur : qu'il conçoive, s'il ne l'a pas entendu, trois fois la beauté du morceau. Je passe à la scène principale, qui termine le premier acte. La situation est à peu près la même que celle du duo dont je viens de parler ; c'est toujours Agnès qui cherche à se faire reconnaître à son père ; mais ici l'auteur a imaginé des développemens nouveaux, et il a fort habilement évité l'écueil qui l'attendait, celui de la monotonie. L'espoir va croissant : on croit

apercevoir dans Ubérto des éclairs de raison ; ses accens sont déjà moins déréglés. Il chante le commencement d'une romance que lui chantait Agnese dans les temps qu'il regrette ; la mémoire l'abandonne, il ne peut achever ; Agnese reprend cette romance et la continue. Uberto écoute avec ravissement, il répète avec elle ; son cœur s'ouvre à un sentiment délicieux ; il cherche à rappeler un souvenir vague, puis il retombe dans son égarement. Cette romance, commencée par un personnage, et continuée par un autre pour amener une péripétie, rappelle la situation de Blondel et de Richard, et la romance : *Dans une tour obscure.* Mais ici l'intention est différente, aussi bien que l'effet, et M. Paër n'a rien à restituer à Grétry. Ce morceau est d'un effet merveilleux ; il est difficile, à qui l'entend, de retenir ses larmes : je ne crois pas que la musique puisse aller plus loin. Il faut dire aussi que Pellegrini se montre dans cette scène aussi grand comédien qu'excellent chanteur, et qu'il est admirablement secondé par madame Mainvielle.

Le compositeur après avoir épuisé dans le final du premier acte toutes les ressources du pathétique musical, a bien senti qu'il fallait dans le second acte chercher d'autres effets ; le goût lui indiquait qu'il devait donner un autre caractère à la dernière partie de son ouvrage. La folie d'Uberto diminue sensiblement ; tout prend autour de lui une couleur plus gaie ; et le *crèscendo* dramatique suit une marche inverse de la progression ordinaire, puisque la terreur et la pitié vont en s'affaiblissant. Je me garderai bien de mentionner chaque morceau ; tous méritent des éloges, et je suis

arrêté par la difficulté de les motiver. C'est partout, une richesse d'harmonie, une variété de motifs délicieux, de modulations, d'accompagnemens. Pellegrini avait déjà fait connaître son talent comme chanteur bouffon dans *Il Pretendente*, et dans la *Capriciosa*, il a déployé dans l'*Agnese* un talent d'un autre genre. On dit qu'après la première représentation, Talma est allé l'embrasser. Madame Mainvielle-Fodor, avait compromis sa réputation lors de ses premiers débuts; elle s'était relevée depuis; elle a reconquis tous ses titres dans l'*Agnese*. On dit que nous sommes menacés de la perdre au mois de mars prochain. Pour compenser cette fâcheuse nouvelle, on annonce l'arrivée de Garcia.

L'opéra de l'*Agnese* a été composé en quarante jours. Cet exemple du pouvoir magique de l'inspiration peut-être mis, toute proportion gardée, à côté de celui de *Zaïre*, achevée en dix-huit jours. Il semble qu'on entend parler des palais créés d'un coup de la baguette d'Armide. Tout est singulier dans l'histoire de ce bel ouvrage de M. Paër. Il était connu depuis plusieurs années en Italie, où il a été joué sur presque tous les théâtres avec un grand succès. M. Paër se trouvant à Parme en 1811, fit cet opéra pour complaire à une dame qui avait la fantaisie de jouer un ouvrage de la façon de ce célèbre compositeur, sur un théâtre établi dans sa maison; elle devait y remplir le premier rôle; l'auteur s'était chargé de celui d'Uberto. Une indisposition fit ajourner la représentation, et M. Paër revint à Paris. Il apprit dans cette ville que l'*Agnese* venait d'obtenir un succès prodigieux à Milan, à Vérone, à Florence, etc.

La dame a qui il avait fait hommage de sa partition avait voulu la produire au grand jour. Ce fut au théâtre de Milan que M. Paër a été pour la première fois à même de juger de l'effet de son ouvrage. Ayant obtenu un congé en 1814, il passait par cette ville le jour où l'on donnait la trente-troisième représentation de l'*Agnese*, jouée par mesdames Festa et Galli. Il vint au théâtre, et le bruit de son arrivée s'étant répandu dans la salle, il fut demandé par le public avec tant d'instance, que bon gré malgré il lui fallut paraître dans son habit de voyage, à la fin de chaque acte. Cette circonstance était ignorée du public de Paris; mais aussi bon juge et admirateur, aussi enthousiaste que celui de Milan, il a été transporté par les mêmes beautés, et a témoigné son admiration de la même manière. C'est le seul prix que M. Paër retirera probablement de son ouvrage: car l'usage en Italie ne donne aux auteurs aucun droit sur les produits des représentations. Auteur français, plaignez vous! Il faut espérer que cette coutume absurde ne prévaudra pas en France, même au théâtre Italien; le Théâtre-Français n'en est pas loin, et les dangers de la contagion sont à redouter. L'administration de l'Opéra trouvera peut-être convenable de faire participer l'auteur au bénéfice d'un ouvrage si productif pour elle.

MÉLANGES.

Des Bêtes et de la Bêtise.

Si l'on en juge par les formes, le nom de bête désigne dans le règne animal tout ce qui n'est pas homme. Auriez-vous la figure ignoble d'un paillasse ou d'un *M.*, vous n'êtes pas dans la classe des bêtes, dès que vous n'avez le corps ni velu comme un singe, ni emplumé comme un dindon, et que vous marchez sur vos pieds de derrière, en regardant en l'air. Cette dernière faculté surtout caractérise en vous l'homme.

« Formé par Prométhée à l'image des dieux,
Il lève un front superbe, et regarde les cieux. »

« Os homini, sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus. »

OVIDE.

En juge-t-on par les qualités morales? On rangera au contraire dans la classe des bêtes, tous les animaux privés de raison ; mais alors le nombre des bêtes s'accroît dans une immense proportion, et l'on peut à coup sûr y comprendre les trois quarts et demi des hommes.

Dans cette hypothèse, l'histoire des bêtes se retrouve autant dans la Bruyère que dans Buffon ; car il est à remarquer que les différens caractères qui distinguent les hommes entre eux, les écartent aussi souvent de

la droite raison que les animaux en sont écartés par l'instinct.

L'instinct est cette faculté innée, qui porte l'animal à chercher ce qui lui est utile et à fuir ce qui lui est nuisible. Multipliez les procédés de l'instinct, ce sera la raison; car ce qui distingue l'instinct de la raison, c'est qu'il n'a guère qu'une même manière d'opérer : c'est qu'il ne procède que par routine, c'est qu'il emprisonne tous les individus d'une même espèce dans le cercle des mêmes habitudes, dont les bornes sont celles de leur intelligence; c'est enfin qu'il n'est pas assisté par la réflexion.

Le caractère, quoique allié dans l'homme à la faculté de réfléchir et à une intelligence sans bornes, ne produit-il pas souvent les mêmes effets que l'instinct? Quoi de plus déraisonnable et de plus borné que l'homme vicieux ou passionné?

Il est au-dessous de la bête; car c'est par sa nature même que la bête est sans raison, tandis que c'est contre sa nature que l'homme en manque.

Un chat se laisse mourir de faim sur un tas de blé dont les grains broyés sous sa dent, pourraient se convertir en farine dans sa gueule, et lui fournir un aliment semblable à cette bouillie dont il mange tous les jours; voilà un des effets de l'instinct à qui toutes ces combinaisons sont impossibles. Un avare se laisse manquer de tout sur des monceaux d'or dont il connaît l'usage; voilà un effet du caractère qui étouffe en lui l'intelligence et la réflexion : mais l'animal doué de raison n'est-il pas ici fort au-dessous de la bête qui n'en a pas?

Appelons donc bête, tout animal qui agit contre les lois de la raison, et convenons qu'il n'y a pas d'homme qui, une fois le jour, n'ait droit à ce titre, que tant d'honnêtes gens s'étudient à mériter tout le long de la journée.

L'histoire des hommes n'est guère, au fait, qu'une série d'illustres bêtises. Si, comme il n'est pas permis d'en douter, le fruit défendu est la cause de toutes les misères dont notre chétive espèce est affligée en ce monde et dans l'autre, il faut convenir qu'en y goûtant notre père commun a débuté par une *bêtise pommée;* laquelle, soit dit par parenthèse, pourrait bien avoir donné lieu à cette locution.

La bêtise semble inhérente à cette tache originelle qu'Adam a transmise à toute sa race, et cette portion de la tache est indélébile. Car malgré l'invention du baptême, la bêtise reste liée à l'esprit et au génie même.

Remarquons d'abord que l'histoire des premiers hommes est aussi l'histoire des premières bêtes. Consultez la mythologie. Est-il une race de bêtes qui n'ait un héros pour aïeul? Est-il une race de héros qui, parmi ses aïeux, ne compte une bête? Pour quiconque connaît un peu l'antiquité grecque et romaine, ces idées sont inséparables. Un cygne, une ourse, un loup sont pour lui Jupiter, Calysto, Lycaon. Il ne saurait voir une bête sans songer à un homme : preuve de la grande analogie qu'il y a entre l'instinct et le caractère.

La lecture de la Bible aussi donne lieu à de pareils rapprochemens. Que de gens parlant doux, mangeant la terre, et marchant sur le ventre, nous rappellent ce

serpent qui était le plus malin des animaux ! Pouvez-vous entendre tel législateur, tel avocat, ou tel académicien, sans songer à l'âne de Balaam, bien que vous n'ayez pas envie de crier miracle ! Et l'intelligence de telle et telle majesté noire ou blanche, olivâtre ou cuivrée ne vous rappelle-t-elle pas ce pauvre Nabuchodonosor qui, sept ans durant, régna à quatre pattes ?

Les règnes des Charles VI, des Henri VI et autres monarques qui ne se contentaient pas de foin, ont même été plus longs et plus funestes que celui du roi babylonien.

Rien de plus propre que l'ignorance à entretenir la bêtise : néanmoins elle sympathise fort avec la science. L'on peut dire avec une égale justesse, bête comme une oie, et bête comme un savant. Ce n'est pourtant pas qu'il n'y ait entre eux quelque différence sur certains points. Le père Mallebranche, en fait de métaphysique, le marquis de Laplace, en fait de calculs, sont incontestablement supérieurs à l'autre bipède. Mais tirez-les de là, la parité se rétablit. Après avoir lu une tragédie de Corneille ou de Racine, tous trois vous demanderont ce que cela prouve ? Placez l'oison à la tête d'un ministère, il n'y sera pas plus nul que l'auteur de la mécanique céleste ne l'a été pendant les six semaines de son administration.

Cette espèce de bêtise dans des hommes supérieurs sous un rapport unique, s'explique au reste facilement. La nature n'a pas donné à notre esprit non plus qu'à notre corps, toutes les aptitudes. Ce que nous avons de force et de souplesse intellectuelle tourne au profit de la faculté que nous exerçons le plus, comme ce

que nous avons de force et de souplesse physique tourne au profit du talent que nous cultivons par prédilection, mais c'est à notre détriment pour le reste. Tel mathématicien ne sait pas écrire, par la même raison que tel danseur ne sait pas marcher.

La bêtise alliée aux sciences exactes est, après tout, fort innocente, quand les savans ne sortent pas du cercle de leur science, quand on ne leur fait pas prendre part au maniement des affaires, quand ils n'ont à prononcer ni sur les hommes ni sur les choses. Dans leur isolement, ils peuvent rendre de grands services à la société. Comme les machines d'Archimède, employées conformément à leur utilité, ils feront des prodiges. Il n'en est pas ainsi de la bêtise alliée aux sciences inexactes, telles que la théologie et la politique. Un esprit faux ne saurait tirer une fausse conséquence des mathématiques; elles redressent leur homme. En théologie, en politique c'est tout différent; la science fausse l'homme. Les propositions les plus absurdes s'y démontrent aussi facilement que les propositions les plus justes; les conséquences les plus vicieuses s'y tirent des principes les plus incontestables. C'est ainsi qu'au nom du Dieu de paix, les missionnaires provoquent l'intolérance et la persécution; c'est ainsi qu'au nom de l'ordre et de la félicité publique, M. de Marcellus redemande l'oppression et l'asservissement des nations. Ce genre de bêtise est d'autant plus à redouter qu'il dégénère trop souvent en stupidité, si ce n'est en férocité.

La stupidité passe peut-être pour de l'héroïsme aux yeux de ces messieurs. Je conviens qu'elle s'y est trou-

vée quelquefois mêlée. Des héros n'ont pas dédaigné de l'employer aux succès de leurs projets. Le saint roi David était perdu à la cour du roi Achis, si au lieu d'un héros, il ne lui avait montré un imbécille. Enveloppant son génie du voile de la bêtise, *immutavit os suum*, il se mit à faire des grimaces, *collabebatur in manus eorum*, il se jetait dans les bras de tout le monde; *impingebat in ostia portæ*, il se cognait à toutes les portes; *defluebant que salivæ ejus in barbam*, et il bavait sur sa barbe. Bref, il joua si bien la comédie, que le bon roi Achis dit à ceux qui le lui avaient amené : manquons-nous de furibonds? *an desunt nobis furiosi?* Fallait-il m'amener celui-ci pour qu'il *furibondat* en ma présence? *quod introduxistis istum ut fureret me presente* (1)? Et il envoya David *furibonder* ailleurs.

Les saints pères regardent cette bêtise de David comme l'effet d'une profonde sagesse. Telle est à plus forte raison l'opinion qu'on doit avoir de celle que feignit Brutus, de celle qui prépara la liberté de Rome. Les actions de Brutus, n'étaient au fait que des actes d'un grand sens; c'est faute de les comprendre, que les insensés qu'il avait pour témoins le prenaient pour un imbécile. Par ses moyens et par ses résultats, la bêtise du consul romain me paraît plus héroïque que celle du roi des Juifs.

La bêtise se concilie avec le génie; M. de Laplace en est la preuve. Elle se concilie aussi avec l'esprit. N'en

---

(1) *Regum*, lib. 1, c. 21.

concluons pas cependant que toute bêtise soit indice d'esprit. Tout bonhomme qu'il soit, M. de Marcassus n'est pas aussi spirituel que La Fontaine. Mais en combien de circonstances La Fontaine n'a-t-il pas paru aussi bonhomme que M. de Marcassus? Cet esprit dont ses ouvrages abondent se retrouve-t-il dans sa conduite? se retrouve-t-il dans ses discours? Oubliez ses fables et ses contes, et l'homme qui a fait et dit ce que les biographes nous ont conservé de lui, vous paraîtra tout aussi bête qu'il le paraissait à sa servante. Mais que cet homme si bête quand il parlait, avait d'esprit quand il faisait parler les bêtes! Peut-être M. de Marcassus en aura-t-il autant quand il fera parler les autres.

Nicole (2) a plus d'une fois passé pour bête en société. De son aveu, il ne trouvait qu'au bas de l'escalier la réplique dont il avait eu besoin dans le salon. Rousseau était évidemment bête dans le cabinet de M. de Montaigu. La bêtise n'était chez eux, il est vrai, que défaut de présence d'esprit. Mais si au moment du besoin vous n'usez pas de ce que vous possédez, n'êtes-vous pas de pair avec les gens qui ne possèdent rien?

Ce qu'on a dit plus haut du génie appliqué aux sciences, est également vrai de l'esprit appliqué aux lettres. Il est rare de trouver un homme d'esprit qui en ait également pour tout.

Celui de tous les hommes qui incontestablement a eu le plus d'esprit, Voltaire, était traité de bête par sa

(2) Il n'est pas ici question de la servante du *Bourgeois Gentilhomme*, mais du collaborateur, d'Arnauld de Port-Royal.

fille de basse-cour. Babet dit que je suis bête, s'écriait-t-il tout enchanté. Si Babet avait adressé ce compliment à tel chansonnier ou à tel journaliste, à l'abbé Duviquet, par exemple, il est probable qu'il aurait été reçu moins gaîment. Au fait, il aurait tiré à conséquence.

Madame Geoffrin réunissait chez elle la société la plus spirituelle de son temps. D'Alembert, Marmontel, la Condamine, Piron, l'abbé Morellet en faisaient partie. Elle les appelait ses bêtes. Elle en avait le droit. Tout à leurs travaux, ces gens d'esprit là eussent souvent connu le besoin, si cette femme de sens n'avait eu pour eux de la prévoyance. Aussi leur faisait-elle présent chaque année aux étrennes d'une belle culotte de velours de Gênes.

Peut-être est-il aussi rare d'être bête en tout, que d'avoir du génie pour tout. La bêtise n'est presque jamais que relative. Pour savoir ce que signifie ce mot, sachez donc quel est le genre d'esprit de celui qui parle. Le premier poète et le premier financier de l'époque peuvent se regarder réciproquement comme des bêtes, et avoir raison tous deux.

La bêtise est mêlée à toutes les passions, et peut-être l'absence de toute passion est-elle aussi la bêtise; car il y a bien peu de différence entre l'apathie et la stupidité. Pour conclure, les hommes, en fait de bêtise, pourraient bien ne différer que du plus au moins; et nul n'en est absolument exempt.

Monsieur, me dira-t-on, cette dissertation pourrait le prouver quant à ce qui vous concerne. — D'accord, lecteur; mais faites un peu votre examen de conscieu-

ce, et peut-être vous reconnaîtrez-vous pour aussi bête que Monsieur.

Nosce te ipsum.

X.

VARIÉTÉS.

LE CURÉ DE VILLAGE, Histoire véritable, écrite par Christian Simplicius, sacristain et bedeau de l'église d'Isaourens, et publiée par Alphonse Mahul (1).

« On dit que la médecine est infaillible, s'écrie Rousseau dans le premier livre de l'Emile; à la bonne heure, mais qu'elle vienne donc sans le médecin. » Si je ne craignais de passer pour impie, j'appliquerais cette réflexion chagrine du philososophe de Genève à la religion. Qu'elle soit infaillible, j'y consens; mais alors qu'elle vienne sans le prêtre. Les plus grands ennemis de la religion, ce sont souvent les prêtres: ce sont eux qui empoisonnent tout ce que le culte de la Divinité peut avoir de sublime et de consolant aux yeux de la créature. Quelques-uns nous dégoûteraient, s'il était possible, de la morale chrétienne, en l'entourant d'un cortége d'intolérance et de fanatisme. Je compare la plupart des prêtres à cer-

---

(1) Un vol. in-12. Prix 2 fr. Chez Colas, libraire, rue Dauphine, et chez Foulon et comp.

tains ministres dont la conduite nous ferait haïr les meilleurs princes. S'il y a eu des impies, des renégats, des athées, si la religion a tant de fois été profanée, si les choses saintes sont devenues souvent l'objet d'insultantes moqueries, à qui l'attribuer si ce n'est à d'indignes ministres. J'oserais presque affirmer qu'il n'est aucune impiété dont ils ne soient originairement coupables.

Ce serait cependant un bien noble ministère que celui des ecclésiastiques, s'ils savaient s'élever à la hauteur de leur mission divine. Rien n'est plus touchant que les devoirs imposés aux pasteurs ; rien n'est plus admirable que la conduite du petit nombre d'hommes qui s'en sont acquittés en conscience. Mais si tous les prêtres, quelle que soit la place qu'ils occupent dans la hiérarchie religieuse, ont contracté des obligations sévères, nuls ne sont investis d'un ministère plus respectacle que les curés de campagne. « Un bon curé, dit le vicaire savoyard (1), est un ministre de bonté, comme un bon magistrat est un ministre de justice. Un curé n'a jamais de mal à faire ; s'il ne peut pas toujours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite, et souvent il l'obtient quand il sait se faire respecter. O si jamais dans nos montagnes j'avais quelque pauvre cure de bonnes gens à desservir ! je serais heureux ; car il me semble que je ferais le bonheur de mes paroissiens. Je ne les rendrais pas riches, mais je partagerais leur pauvreté ;

---

(1) Emile, liv. IV.

j'en ôterais la flétrissure, et le mépris plus insupportable que l'indigence. Je leur ferais aimer la concorde et l'égalité qui chassent souvent la misère, et la font toujours supporter. Quand ils verraient que je ne serais en rien mieux qu'eux, et que pourtant je vivrais content, ils apprendraient à se consoler de leur sort, et à vivre contens comme moi. Dans mes instructions je m'attacherais moins à l'esprit de l'église, qu'à l'esprit de l'évangile, où le dogme est simple et la morale sublime, où l'on voit peu de pratiques religieuses et beaucoup d'œuvres de charité. Avant de leur enseigner ce qu'il faut faire, je m'efforcerais toujours de le pratiquer, afin qu'ils vissent bien que tout ce que je leur dis, je le pense. Si j'avais des protestans dans mon voisinage ou dans ma paroisse, je ne les distinguerais point de mes vrais paroissiens en tout ce qui tient à la charité chrétienne; je les porterais tous également à s'entr'aimer, et à se regarder comme frères, à respecter toutes les religions, à vivre en paix chacun dans la sienne. Je pense que solliciter quelqu'un de quitter celle où il est né, c'est le solliciter de mal faire, et par conséquent faire mal soi-même, etc. »

Olivier Golsmith nous dépeint ainsi son vicaire de Wakefield : « Le héros de mon ouvrage, dit-il, réunit les trois plus grands caractères qui puissent exister dans le monde. Il est prêtre, époux et père de famille. On le montre aussi facile à éclairer que prompt à obéir; aussi simple dans l'abondance que majestueux dans l'adversité (1). » Ce portrait diffère de celui de

(1) The hero of this piece unites in himself the tree greatess ca-

Rousseau, en ce que l'un représente un curé catholique, et l'autre un ministre protestant. Mais à part le dogme, et la liberté du mariage accordée à ce dernier, la morale des deux prêtres est la même, leur conduite envers leur troupeau est pareille. Sans doute si de tels portraits pouvaient trouver quelque modèle, la religion, au lieu de perdre à l'institution des prêtres, y gagnerait beaucoup, mais de tels ecclésiastiques ne se trouvent plus que dans les livres. Ceux qui portent ce nom sont pour la plupart attachés aux intérêts temporels plus qu'à la maison de Dieu. Qu'ils se rappellent au reste qu'ils trouvent leur condamnation dans un de leurs docteurs. « La dignité des prêtres est grande, dit Saint-Jérôme, mais leur ruine est grande aussi, s'ils sont pécheurs. (1) »

C'est encore un de ces prêtres dont on trouve peu de modèles que nous offre M. Alphonse Mahul dans l'ouvrage que nous annonçons. Ce jeune écrivain s'est plû à nous représenter un bon curé, chéri de ses ouailles, et étranger à tous les préjugés qui sont communs aux membres du clergé. Le seul défaut qu'ait à mon sens ce bon prêtre, c'est d'être un janséniste fort prononcé. Je voudrais qu'également éloigné de la doctrine complaisante des molinistes, et du stoïcisme intolérant des sectateurs de Jansénius, il sut marcher entre deux, et prendre une place entre Epicure et Zénon, s'il est

---

racters upon earth; he is a priest, a husbandman, and the father of the family. He is drawn as ready to teach, and ready to obey, as simple in affluence, and majestick in adversity.

(1) *Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina si peccant.*

permis d'employer cette figure. Ce n'est plus ici le cas des neutres; en fait de politique, il est indispensable d'avoir une opinion forte et prononcée, en fait de religion, je m'accommoderais assez du rôle de ministériel.

A part ce petit reproche que je me permets d'adresser au bon curé de village, je dois rendre hommage à son esprit de tolérance et à sa vertu. Soumis à l'autorité civile, il a le grand mérite à mes yeux d'avoir prêté le serment constitutionnel et de n'avoir point émigré. Ce n'est pas qu'il n'ait éprouvé pendant la terreur une persécution injuste; mais cette infortune qu'il supporte avec courage, ajoute un nouveau lustre à sa vertu. L'auteur se plaît à nous donner les plus grands détails sur la vie et les habitudes de son héros; il va jusqu'à nous rapporter un de ses sermons. Le bon prêtre expose la doctrine chrétienne à ses paroissiens; il s'attache à leur prouver l'existence de Dieu : précaution un peu inutile peut-être, attendu que cela se sent et ne se prouve pas; il développe ensuite le commandement qui ordonne aux hommes de s'entr'aimer. C'est là que le bon curé est dans son centre; c'est alors qu'il parle avec toute l'abondance de son cœur : il se souvient qu'un apôtre près de mourir et ne pouvant plus prêcher ses fidèles, s'était borné à cette phrase qui renferme tous les principes de la morale chrétienne : *Aimez-vous les uns les autres.*

L'auteur a lié à l'histoire de son curé une action qui a surtout le mérite d'être simple. Le plan n'est pas neuf, avant et après la révolution. Comme il montre son héros persécuté, il a dû lui créer un persécuteur : celui qu'il charge de ce rôle, est un magister nommé

Gaspard Sotin, espèce de girouette qui fait arrêter au profit de toutes les sortes de jacobins, qui, pendant la terreur de 1793 et celle de 1815, est également du parti qui coupe les têtes. Ce caractère est bien dessiné; il laisse seulement désirer quelques développemens. Un autre original, introduit par M. Mahul, est un certain marquis de Fiermont qui représente dignement la noblesse émigrée, et est atteint comme tous ses confrères d'une espèce de nostalgie politique. Le marquis de Fiermont regrette sans cesse le passé; c'est là son *mal du pays*. Il sèche sur le terrein nouveau de la France délivrée du joug, il gémit de l'aveuglement d'un prince qui veut être de son siècle.

Après nous avoir fait parcourir la vie de son curé, l'auteur nous le montre au lit de la mort, et haranguant pour la dernière fois ses paroissiens; cette fin est extrêmement touchante. On suit avec attendrissement à sa dernière demeure, l'homme qui vécut pour le bonheur des autres hommes. Nous regrettons seulement de ne pas trouver son épitaphe; c'est une lacune que M. Mahul doit remplir à sa seconde édition.

Le style *du Curé de village* ne manque jamais de naturel. La simplicité est ici un mérite. Peut-être pourrait-on désirer de rencontrer plus souvent l'expression propre, et surtout de voir disparaître des négligences qui semblent trahir la rapidité avec laquelle écrit l'auteur. Nous l'avertirons de soigner un peu cette partie du style qui dépend des règles. Son ouvrage annonce du talent, des sentimens purs, une ame honnête; mais ce serait le tromper que de lui faire croire qu'il ne lui reste plus de chemin à faire. Qu'il y prenne

garde, les critiques même exagérées font souvent du bien; les éloges outrés font toujours du mal.

LÉON THIESSÉ.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'acquittement de M. Bavoux est un évènement qui doit donner beaucoup à penser aux hommes qui administrent la France. Il doit leur apprendre, plus que jamais, que des institutions ne sont pas des jeux d'enfant, que, lorqu'on leur a permis de s'établir, il a fallu en prévoir les conséquences. En cédant le jury aux amis de la liberté, soit de bon gré, soit de guerre lasse, le ministère n'a pas dû se dissimuler qu'il devait faire ses adieux au système interprétatif, à tout espoir de séduction; qu'il fallait se résigner à être juste, ou du moins à souffrir que les tribunaux le fussent. En effet, avec le jury on n'a plus à craindre le scandale des condamnations injustes, et des punitions exagérées : la justice ne redoute plus l'arbitraître; mais aussi l'autorité se trouve dans la fâcheuse nécessité d'obéir aux lois, ou de subir le jugement de l'opinion. Les cours judiciaires, dépouillées de cet esprit de corporation si funeste à la liberté lorsqu'il se mêle à l'esprit de parti, ne peuvent plus se flatter de résister aux lumières, et de ressusciter ces vieux parlemens qui du moins n'exercèrent, la plupart du temps, leur opposition que dans l'intérêt de la liberté. En vain évoqueront-elles les pretendes délits que

d'aveugles passions pourraient leur faire inventer, les jurés seraient là pour leur imposer silence. L'absolulution de M. Bavoux, et celle des écrivains qui avaient manqué de respect aux Suisses, doivent servir de leçons aux tribunaux qui seraient tentés d'imiter la cour royale de Paris.

Le procès de M. Bavoux sera probablement le degré qui l'élèvera jusqu'à la Chambre des députés. C'est ainsi que nous aurons eu un nouvel exemple du pouvoir de l'injustice. La victime de l'arbitraire exercé par la commission d'instruction publique, siégera à côté de l'honorable janséniste qui préside cette commission. Toutes les fois que celui-ci s'essoufflera en l'honneur des doctrines dont il se prétend l'appui, M. Bavoux pourra lui répondre : « *Vous les avez violées à mon égard.* » Lorsqu'il se fera le défenseur de la justice, M. Bavoux aura droit de lui dire : *Vous avez été injuste envers moi.* Ce dernier aura un avantage continuel sur son doctrinal adversaire. Accusateur vivant, et toujours nouveau, sa présence seule reprochera une iniquité au chef de file du parti qui se prétend équitable entre tous les autres.

Le rôle joué par M. Delvincourt à la cour d'assises n'est pas propre à nous réconcilier avec cet *ultrà-doyen.* Jamais niais de mélodrame n'a mieux représenté son grotesque personnage. Escorté de son domestique et de sa cuisinière, M. Delvincourt avait quelque chose du bon M. Jourdain : seulement il lui manquait une leçon de son maître de langue, et de son professeur de philosophie. Rien de plus bouffon que le vénérable doyen, donnant des explications sur sa tri-

bùne aux écoutes, et que sa cuisinière Nanette déclarant qu'elle avait entendu des propos séditieux sortir de la bouche de M. Bavoux. Si nous ne respections pas la dignité dont est revêtu M. le doyen, nous nous permettrions de lui demander si le rôle d'écouteur aux portes est moralement digne d'un personnage grave, et si ce n'est pas un peu déroger de la sévérité de son caractère, que de remplir le ministère d'espion. Mais nous serionsdésolés d'attenter à la *considération* de M. Delvincourt, et nous aimons mieux reconnaître, d'autant plus que cela ne coûte rien, que loin de s'abaisser en faisant l'office de mouchard, cet office, méprisable dans tout autre, a été ennobli par M. Delvincourt.

On assure que MM. de la commission ont dans ce moment un pied de nez. Les rédacteurs du *Courrier* ont pâli, et leur style avec eux. La cour royale et M. Bellart n'en ont pas dormi de huit jours, et MM. Delvincourt et Pardessus se sont de suite mis à écrire un traité contre le jugement par jurés qui fera dormir ceux qui le liront.

— La police correctionnelle s'est piquée d'honneur, et n'a pas voulu rester en arrière de la cour d'assises. En renvoyant les étudians en droit, elle a appris à MM. les fabricateurs de réquisitoires qu'il est un degré d'absurdité où l'on est abandonné même de ses amis.

Actuellement que le professeur et les élèves sont déclarés innocens, il serait juste de rendre à l'un sa chaire, et aux autres leurs inscriptions. Mais comme ce serait s'honorer que de se conduire de la sorte, il

est évident que l'on se gardera de prendre un pareil parti. Comment d'ailleurs l'autorité pourrait-elle revenir sur ce qu'elle a fait? Où serait sa dignité? Reconnaître une injustice serait déjà bien fort; la réparer serait vraiment intolérable. Ne faudrait-il pas d'ailleurs improuver la conduite de M. le doyen? De quel cœur pourrait-on affliger un homme respectable qui a des cheveux blancs et une tribune aux écoutes, et qui offre pour garantie de son zèle la cuisinière Nanette, et l'appariteur Blondeau? Agir ainsi serait une véritable inhumanité. Si j'étais président de la commission d'instruction publique, je la réunirais en séance extraordinaire pour décerner une mention honorable aux victimes du jugement rendu par les jurés, et pour blâmer de nouveau M. Bavoux et ses élèves qui ont eu l'audace de souffrir qu'on les acquittât. Quelles bénédictions la commission n'obtiendrait-elle pas en agissant de la sorte? Indépendamment du *Courrier* et du *Journal de Paris*, elle compterait parmi ses apologistes *le Drapeau Blanc*, *la Quotidienne*, *l'Ami du Roi*, *le Conservateur*, *la Gazette*, *le Journal des Débats*, M. *Pardessus* et la cuisinière Nanette.

— On prétendait hier au parquet que M. Bellart allait intenter un procès à un individu anonyme qui s'est permis de faire contre M. Bavoux un réquisitoire sous son nom, et de chercher, en lui attribuant cette pièce ridicule, à porter atteinte à sa considération.

— Deux journaux littéraires ont paru depuis un mois. Ils s'abstiennent de parler politique, et le lec-

teur s'abstient de les lire. Le premier intitulé : *Lycée Français* est rédigé par une députation de l'école Normale, à laquelle se sont adjoints plusieurs jeunes littérateurs. Nous regrettons que MM. Scribe, Casimir de Lavigne et Bert, se soient fourvoyés dans cette pédantesque compagnie. Le premier a trop d'esprit, et le second et le troisième ont trop de goût et de talent pour enterrer leurs vers ou leur prose dans un recueil qui ne peut aller loin. Si, au reste, ils veulent s'assurer une moins courte existence, il faut qu'ils s'empressent d'appliquer à leur entreprise moribonde les remèdes les plus prompts et les plus efficaces. Interdire l'entrée aux vers et surtout à la prose de M. Loyson ; effacer les fautes de français de M. Patin, et raccourcir ses volumes; surveiller M. Trognon dont le goût n'est pas mal *ronsardique*, tels sont les principaux moyens de procéder à la cure qui au reste sera toujours difficile.

Le second recueil est un nouveau *Mercure de France*, rédigé par M. Roquefort, assez justement nommé pionnier de la littérature, par MM. Cousin d'Avalon, Regnault Warin, et autres écrivains de la même force. Ce *Mercure*, qui est sans contredit au-dessous de celui que rédigeait autrefois M. Chéron, est fort utile aux personnes qui désirent posséder le catalogue des livres de fonds du libraire Plancher, attendu que ce dernier est éditeur du recueil, et que ses ouvrages ont le privilége d'occuper les cinq huitièmes des livraisons. On assure que les abonnés de la défunte *Boussole* ont été vendus au *Mercure* actuel. Si cela est, lesdits abonnés n'ont pas extrêmement

perdu au change. En résumé, *le Lycée Français* peut vivre encore un mois ou deux, et *le Mercure* peut aller quelques semaines. Ils s'éteindront ensuite au sein des bâillemens de leurs bénévoles lecteurs.

— Ces jours derniers un ultrà-royaliste influant s'entretenait avec l'un des plus gros bonnets de l'ordre. Il s'agissait des écrivains monarchiques. Les deux interlocuteurs convenaient que plusieurs d'entre eux jouissaient de fort peu de crédit. — Tenez, disait l'un, je vous passe encore Fiévée et Malte-Brun. Mais avouez que Martainville, tout homme d'esprit qu'il soit, est trop déshonoré pour nous servir avec fruit. — Bah! bah! répliqua le gros bonnet, vous ne réfléchissez pas qu'il nous faut un écrivain *pour la canaille.*

— M. M....t, député du centre, de retour dans sa famille, racontait à ses amis étonnés de l'accroissement de son embonpoint, tous ses travaux ministériels, c'est-à-dire les séances où il était venu jeter dans l'urne sa boule blanche ou noire, selon la consigne, les places qu'il avait demandées et obtenues pour lui et les siens, et les nombreux dîners auxquels il avait assisté en personne. Il parlait même de ses discours que les journaux n'avaient point répétés, attendu qu'ils se bornaient à ces mots : *La clôture! la question préalable!* et autres improvisations de cette force. « Mais qu'avez-vous dit de la proposition de M. Barthélemy? lui demanda quelqu'un. Comment avez-vous pu laisser passer cette infâme loi des élec-

tions? Eh! que pouvions-nous faire ce jour-là, mes amis ; toute la semaine les ministres nous avaient *piffés* de truffes. On vous étouffe la voix avec de pareils procédés. »

— On dit que M. de Châteaubriand et M. Fiévée sont brouillés ensemble pour une métaphore que le dernier a trouvée trop poétique. C'est à cette cause que l'on attribue le départ de M. Fiévée du *Conservateur*, et par suite son entrée à *la Quotidienne* qui lui a donné une action.

— Madame Lemoult, épouse d'un ancien militaire décoré que ses services aux armées et dans l'administration n'ont pu garantir des tristes effets du système d'épuration adopté en 1815, a ouvert depuis quelque temps, au Palais-Royal, galeries de bois, n°. 204, un cabinet de lecture où l'on trouve les journaux, brochures et nouveautés les plus propres à piquer et à satisfaire la curiosité des lecteurs.

Madame Lemoult joint à son cabinet de lecture, la librairie et la commission qui se rattachent à cette partie. Elle reçoit des dépôts d'ouvrages, et se charge d'abonner à tous les journaux et ouvrages semi-périodiques, pour Paris et pour les départemens.

— Les miracles conspirent avec les missionnaires la perte de la religion catholique, apostolique et romaine. Voici un des derniers qui se soient accomplis cette année. Un mendiant très-mal vêtu se présenta le

our de la circoncision chez un bon curé lorsqu'il était à la messe, et lui demanda la permission de la servir. La messe achevée, le curé l'invita à dîner avec lui, mais sa servante qui n'avait qu'un médiocre dîner, le rebuta, et ne voulut pas lui donner de vin à boire. Le curé fort en colère contre son usage, l'envoya à la cave chercher du vin; comme elle ne revenait pas, et qu'il s'impatientait, le mendiant qui était prophète lui annonça que sa servante, pour prix de son refus de l'assister, était dévorée dans la cave par trois serpens qui lui mangeaient les bras et les jambes. Le curé descendit bien vîte à la cave, et trouva en effet sa servante à demi-mangée par trois serpens; il remonta pour demander du secours, mais le mendiant était disparu. On trouva à sa place un beau crucifix, et sous son assiette un billet ainsi conçu: « Tous enfans, domestiques ou servantes qui désobéissent à leurs père et mère, maîtres et maîtresses, désobéissent à Dieu; et quiconque méprise les pauvres, méprise Jésus-Christ. »

Ce grand miracle dans lequel nous avons toute la foi possible, s'est passé en Lorraine, paroisse de Saint-Clément. Il est devenu le sujet d'une complainte, qui peut servir de pendant à celle de Mad. Manson: on l'a distribuée dans toute la Normandie au peuple, afin de lui former l'esprit et le cœur. L'imprimeur pour faciliter le débit, s'est avisé d'attribuer à la complainte, qui est ornée d'une gravure représentant Jésus-Christ, crucifié une vertu miraculeuse. On lit cette note sur l'imprimé: Toutes les personnes qui porteront ou qui tiendront dans leurs maisons cette copie avec foi et

dévotion, seront préservées des mauvaises rencontres, des mauvaises bêtes enragées, du feu du ciel, de la grêle, du tonnerre, et autres malheurs et accidens. »

Tels sont les enseignemens que l'on donne au peuple. On assure que les frères ignorantins sont les éditeurs du miracle que nous avons raconté.

— M. l'avocat B... reprochait un jour à un directeur des contributions indirectes, la rigueur sans exemple que les employés mettent dans l'exercice de leurs fonctions. Monsieur, répondit le directeur, que voulez-vous, *je suis à cheval sur la loi? — Le bourreau est aussi monté sur la loi*, répondit courageusement l'avocat. On cite un trait qui prouve jusqu'où l'on porte les vexations dans les exercices. Un commis des droits réunis soupçonnant un abergiste de fraude, alla se placer devant sa porte, et feignit de perdre connaissance : l'hôte touché de ce spectacle court à sa cave, et prend une bouteille d'un excellent vin de Bordeaux qu'il n'avait pas déclarée à la régie; il l'apporte sans réflexion, et guidé par le premier mouvement de son cœur. Mais voici bien autre chose; le malade ressuscite tout à coup, dresse un procès-verbal, confisque le vin, et prononce contre le trop sensible délinquant, une amende considérable. Voilà, nous l'avouerons, un de ces coups de maître très-propres à nous dégoûter d'une loi qui fournit un aliment toujours nouveau à la cupidité de ceux qui l'exécutent.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur, un jeune homme, qui a de la fortune, mais une faible éducation, persuadé qu'il n'y a que deux partis à prendre pour vivre très-heureux, désirerait trouver un endroit où l'on apprît à être sous-préfet, parce que dans cette partie l'on peut faire telles fautes qu'il plaît, elles sont toujours approuvées, et bientôt nous serons obligés de les applaudir. Dans le cas où le défaut d'éducation du jeune homme l'empêcherait de réussir dans cette première place, il désirerait trouver une charge de ci-devant privilégié ; il a même plus d'espoir de ce côté, en ce que le défaut d'éducation ne pourra mettre aucune entrave à l'accomplissement de ce qu'il désire.

Si, par hasard, il était assez malheureux pour ne pas réussir dans ces brillantes places, il lui reste un espoir, il ferait son possible pour entrer laquais chez un de ces privilégiés qui vivent à la campagne ; il aurait au moins la satisfaction, en allant à la messe de son village, de se voir présenter un gros morceau de pain béni sur une serviette blanche, tandis que les petits propriétaires ou cultivateurs n'en ont qu'une petite bouchée, s'il en reste.

Un autre monsieur de ma connaissance qui a l'avantage d'être un de ces anciens privilégiés très-fortunés, a toujours entendu parler de probité, et il ne sait pas ce que c'est ; il désirerait s'en procurer à quel prix que ce soit ; s'il était possible de lui en procurer, vous l'obligeriez ainsi que moi.

Je désire, Monsieur, que vous trouviez une place

dans votre journal pour y insérer m'a demande; ne soyez pas surpris de mes fautes de langage, c'est un paysan qui vous écrit.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect,

L'un de vos abonnés.

— M. A. Béraud, déjà connu par des morceaux de poésie qui annoncent un talent distingué, vient de publier une épître intitulée : *Le Départ du poète*; elle est dédiée à M. de Jouy, de l'Académie française. L'auteur désespéré de ce que les esprits se tournent vers les matières politiques, et repoussent aujourd'hui les vers, annonce qu'il va quitter la capitale pour chercher un lieu où la poésie obtienne plus de faveur. Il exprime en vers pleins de poésie et de chaleur les travers que l'amour de la politique a fait naître surtout chez certaines femmes transformées en pédans métaphysiques. Il serait possible sans doute de reprocher à M. Béraud d'avoir, en signalant l'abus, touché un peu à l'usage. Sans doute, les matières politiques méritent plus d'attention que les plus beaux vers, parce qu'elles sont plus utiles, mais il ne faut pas être trop sévère avec un poète qui n'a vu dans le sujet qu'il a traité autre chose qu'un moyen de se livrer à des développemens poétiques. Ce qui doit surtout lui faire pardonner les écarts harmonieux auxquels il se livre, c'est l'oubli qu'il fait quelquefois de son aversion pour la politique, en y revenant lui-même, et surtout en le faisant en très beaux vers. La citation

suivante prouvera qu'on peut allier heureusement les idées politiques avec la langue des dieux :

Quand la main d'un ministre a signé ma réforme,
Je te conserve seul, ô mon vieux uniforme !
Vieux de dix ans, de gloire, et d'un jour de revers ;
Sous tes lambeaux sacrés je rêverai mes vers.
Tu brillais autrefois aux rangs de cette armée,
Le dernier des remparts de la France opprimée.
Nos beaux jours ne sont plus : nous pourrons les revoir.
Qui garde un souvenir est riche encor d'espoir.

— Il paraît dans ce moment un ouvrage qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès, et dont nous rendrons compte. Voici son titre : *Observations sur la Relation de la campagne de* 1815, *publiée par le général Gourgaud, et Réfutation de quelques-unes des assertions d'autres écrits relatifs à la bataille de Vaterloo, par le comte de Grouchy* (1).

— Grande nouvelle ! la justice distributive triomphe. M. Delvincourt vient d'être destitué. Le fait est certain. M. Pardessus est dans la douleur, et la tribune aux écoutes va être vacante.

---

(1) A Paris, chez Chaumerot, au Palais-Royal, galeries de bois ; et chez Foulon et comp.

EPIGRAMME,

Dialogue sur un noble qui vient de se faire abbé.

Quoi! Narsès aux autels s'engage par serment!
La plaisante métamorphose!
Eh! qu'en dira ce sexe si charmant?
Rien..... Il y perd si peu de chose.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Sur la session de 1818. — *Spectacles.* — *Elections du département de l'Arriège.* — *L'Orateur des salons.* — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VIII.

Paris, le 16 août 1819.

Sur la Session de 1818.

(Deuxième article.)

Un nouveau journal ministériel, rédigé par de grands fonctionnaires qui se supposent de grands hommes d'état, *le Courrier* a consacré plusieurs articles à un examen politique de la session de 1819 ; ces articles, assez remarquables d'ailleurs par la modération affectée, et l'espèce de dignité avec lesquels ils sont écrits, sont une apologie complète et raisonnée du ministère

actuel. Comme le ministère actuel s'est tantôt bien, tantôt mal conduit pendant la session qui vient de s'écouler, les assertions du *Courrier* sont tantôt justes et tantôt fausses. Comme le ministère actuel s'est uni quelquefois avec les ultrà, plus souvent avec les indépendans, plus souvent encore avec le centre, les ultrà, les indépendans et le centre sont loués ou blâmés dans la proportion de leurs rapports bienveillans ou hostiles avec les ministres. Les articles du *Courrier* ne sont qu'une espèce de jeu d'esprit assez adroit, mais ne peuvent être lus avec fruit par l'homme qui met au premier rang la raison et la vérité.

Nous nous efforcerons d'éviter l'écueil contre lequel les doctrinaires rédacteurs ont échoué. Déjà dans un premier article, rendant compte des travaux de la session de 1818, nous avons rendu justice au ministère; si nous ne l'avons pas souvent loué, c'est sa faute et non la nôtre. Si les ultrà n'ont eu que très-peu de part, ou plutôt n'ont eu aucune part à nos éloges, c'est qu'au défaut de bonne foi, ils n'ont pas même déployé autant de talent qu'à la session de 1817; si enfin nous avons été forcés de reconnaître que le côté gauche n'a pas toujours montré une parfaite union de vues et d'efforts, c'est qu'étant surtout du parti de la vérité, nous avons placé son intérêt avant celui des hommes mêmes dont nous nous faisons honneur de suivre la bannière.

Après avoir succinctement parlé des travaux de la Chambre pendant la session de 1818, nous arrivons à l'examen de la conduite personnelle des membres qui l'ont composée; mais nous croyons devoir jeter d'a-

bord un coup-d'œil sur les diverses classes qui ont divisé cette Chambre. On y a retrouvé les mêmes partis que l'année dernière ; mais ces partis ont été plus fertiles en ramifications, attendu la situation des choses. Les ministériels sont des hommes attachés au pouvoir plutôt qu'à l'homme qui l'exerce, parce que l'homme est mobile, tandis que le pouvoir est immuable. Lorsqu'après de longs et incertains débats le parti libéral du ministère, si ce n'est pas un blasphème qu'une semblable alliance de mots, eut triomphé, cette victoire si disputée ne parut à personne une conquête décisive ; beaucoup de gens en place attachés d'ailleurs par leurs affections à ce qu'il y avait de moins constitutionnel dans le gouvernement, s'attendirent à un de ces viremens qui sont si peu rares sous un régime représentatif encore mal affermi, et restèrent unis aux ministres tombés, non parce qu'ils étaient tombés, cela eût été trop honorable pour être dans leurs calculs, mais parce que leur chute, qui semblait ne devoir être que passagère, leur laissait l'espérance d'une réinstallation plus solennelle, et d'une autorité plus absolue. Ainsi se formèrent dans la Chambre le parti Lainé et le parti Pasquier ; deux subdivisions, qui bien que réunies d'opinion sous plusieurs rapports, différaient sous quelques autres. D'autres circonstances amènerent encore des scissions parmi les ministériels. M. Decazes eut à peine fait nommer les nouveaux ministres dans lesquels il avait cru ne trouver que d'humbles courtisans, qu'il fut effrayé de son propre ouvrage. Excepté M. Portal, qui dans toutes les discussions s'est montré aussi soumis que

M. Decazes pouvait le désirer, les ministres nouvellement élus parurent jaloux de maintenir le mouvement des esprits qui avaient applaudi à une révolution propre à consolider leurs plus chers intérêts. MM. de Serre et Dessole témoignèrent les premiers le désir qu'ils avaient de conserver et même d'accroître leur popularité. M. le baron Louis, dépourvu des ressources du talent oratoire, ne laissa d'ailleurs échapper aucune occasion de protester de son respect religieux envers la Charte. Mais ce fut surtout le garde-des-sceaux qui marcha en avant. Un seul discours dans lequel il signalait à la vengeance nationale un des principaux terroristes de Nîmes, l'éleva à mille pieds au-dessus de M. Decazes, dont la molle et incomplète résistance à M. de Barthélemy n'avait qu'à demi-satisfait l'opinion. Exemple mémorable du pouvoir qu'exercent en France les sentimens généreux! Quelques paroles, sans être accompagnées d'aucun acte, firent de M. de Serre le citoyen le plus populaire de France. Heureux s'il eût pu soutenir la dignité du rôle qu'il avait entrepris!

Cette conduite éminemment populaire, ce langage vraiment national, portèrent à M. Decazes des coups bien sensibles pour un ministre qui, bien qu'il n'ait pas la force de mériter une pareille popularité, n'est pas moins jaloux d'en jouir; il ne s'endormit pas sur le danger. Moins éloquent, moins franc que son collègue, il était plus rusé; il connaissait mieux la politique de cour. Aussitôt se formèrent dans la Chambre deux autres partis; le parti Decazes auquel se rattachèrent quelques membres de la division Lainé, et

le parti de Serre composé des doctrinaires, de quelques ministériels plus sages que les autres, et de quelques libéraux, mal à propos séduits par les constitutionelles protestations des doctrinaires.

Cette distribution de la Chambre rendit la majorité de l'assemblée très-capricieuse; on ne sut plus sur quoi compter. Si une loi venait de la fraction libérale du ministère, il fallait que celle-ci se jetât vers le côté gauche; si elle venait de la fraction semi-constitutionnelle, il était necessaire que l'autorité fondât ses espérances sur le côté droit. Une semblable situation n'était pas soutenable. Il était indispensable qu'elle cessât. M. Decazes y appliquait tous ses efforts lorsque l'occasion s'offrit d'elle-même. Son compétiteur, qui a les défauts de son talent, prononça une parole indiscrète : il prétendit que la majorité de la convention avait était saine. Qui s'avance trop dans une affaire de parti, paie cher son imprudence, et se trouve contraint de faire des pas rétrogrades. M. de Serre, obligé d'expier sa doctrine erronée qu'il avait soutenue, prononça le fameux *jamais*, et les divisions du ministère cessèrent par la défection de ceux qui s'étaient quelque temps déclarés en faveur de la Charte. Vers la fin de la session, les ministériels ne furent presque plus divisés; mais le malheur véritable qui résulta de toutes ses intrigues, ce fut l'avilissement du parti jadis estimable des doctrinaires, et la position équivoque où se trouvèrent ceux d'entre les membres du côté gauche qui s'étaient d'abord rapprochés d'un parti trahissant alors sans utilité, et seulement par ambition

la noble cause des principes et de la liberté constitutionnelle.

Ces développemens, qui me paraissent donner l'explication naturelle des embarras du gouvernement pendant la session de 1818, m'ont entraîné bien loin du but principal de cet article. Je voulais offrir à mes lecteurs des observations sur la conduite individuelle des députés pendant cette législature. Je vois que je serai forcé de renvoyer cet utile examen à une livraison suivante. Ce n'est pas que la matière soit très-fertile : il est digne d'observation que la dernière session, quoique elle ait été recrutée par la loi des élections, quoique elle ait consumé deux fois plus de temps que les législatures antérieures, ait fourni moins de séances remarquables que les premières. Je me garde d'attribuer ce résultat à la diminution des talens; j'aime mieux croire qu'ils ont trouvé moins d'occasions de briller. Le côté droit, silencieux pendant la moitié de la session, n'a point déployé une grande force pendant l'autre. Ses deux membres, les plus distingués, MM. de Villèle et Corbière, se sont montrés constamment au-dessous de leur réputation. M. de Labourdonnaye avait jadis des boutades par fois éloquentes; cette année il s'est égaré dans des discours financiers qui ne convenaient point au caractère de son talent. A peine a-t-il trouvé dans sa haine contre le ministère, quelques inspirations oratoires. M. Cornet-d'Incourt, député auquel personne ne refusera beaucoup d'esprit, a presque toujours malheureusement employé cette brillante faculté dont il usait mieux l'année passée. Il a trop

souvent oublié que la tribune aux harangues n'a rien de commun avec les tréteaux de la foire. M. de Bonald, par fois piquant par l'originalité de ses sophismes, n'a parlé qu'une ou deux fois, et s'est montré plus ténébreux que de coutume. Le centre n'a plus de talens : il ne s'y trouve aujourd'hui que des membres qui votent. Le parti doctrinaire, privé de son plus ferme appui, n'a pris la parole que pour conspuer les doctrines. Le côté gauche.... Mais je vois que cette discussion m'entraînerait trop loin, si je voulais lui donner en ce moment des développemens convenables. Dans un prochain article, je reprendrai avec de nouveaux détails l'examen de la conduite des députés qui se sont distingués par leur patriotisme, ou par leur haine de la liberté, par l'éloquence, ou par l'absurdité de leurs discours.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Madame Paradol poursuit ses débuts avec succès. Le public a trop peu d'occasions d'applaudir les essais d'un acteur novice, pour ne pas prodiguer les encouragemens à une jeune tragédienne qui donne dès son entrée sur la scène de grandes espérances; mais que Madame Paradol se garde bien de se méprendre sur le sentiment du public; il faut qu'elle considère les faveurs qu'elle en reçoit, comme une avance de fonds et non comme le prix d'une valeur fournie. Je l'engage

à se souvenir de ce qui est arrivé à mademoiselle Bourgoin et à mademoiselle Volnais; toutes deux ont débuté avec un éclat dont l'excès les a perdues. Enivrées par les applaudissemens du parterre, par les fleurettes des journaux, et par d'autres fleurettes plus dangereuses encore pour le talent, elles se sont livrées à toutes les séductions, surtout à celles du plaisir, de la paresse, et des douceurs de l'opulence. Elles ont négligé les rôles de leur emploi, pour les rôles plus faciles, plus attrayans qu'elles jouaient dans leurs cercles. Elles sentent aujourd'hui le prix du temps qu'elles ont perdu; elles travaillent; mais vingt ans se sont écoulés. La faveur publique a les mêmes écueils que la faveur de la fortune et celle des rois, dont La Fontaine a dit en vers si pleins de sentimens et de philosophie :

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien mal aisé de régler ses désirs;
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs.

Que madame Paradol soit assez sage pour ne pas s'endormir sur la foi des hommages du parterre; qu'elle ne perde pas de vue l'exemple des deux grands naufrages que je viens de lui rappeler. Tout m'effraie pour elle, jusqu'aux avantages que la nature lui a donnés.

Madame Paradol, qui ne s'était annoncée que pour l'emploi des reines, a fait une incursion dans celui des grandes princesses, dont le rôle d'Emilie fait partie, bien qu'Emilie ne soit pas plus une princesse

qu'une reine. La débutante s'était entièrement méprise la première fois sur le véritable esprit de ce personnage gigantesque: elle lui avait donné de la rudesse, de la fougue, mais point de grandeur; c'était bien une *furie,* mais ce n'était pas une *furie adorable.*

Le second essai a été plus heureux; madame Paradol a reparu avec plus de dignité, et de nombreux applaudissemens lui ont appris que le public était satisfait de la manière dont elle s'était amendée. Cependant nous n'avons pas encore vu Émilie tout entière. L'implacable ennemie d'Auguste est aussi l'amante de Cinna; son ame fière et vindicative est atteinte d'un sentiment tendre qui modère l'impétuosité de sa haine. Elle donne à Cinna sa main pour prix des dangers où il s'expose pour elle; mais ces dangers l'inquiètent et la troublent, et, sans la faire renoncer à ses projets de vengeance, mêlent un peu de douceur et de mélancolie à l'âpreté de son ressentiment. Telle est la nuance que l'actrice doit saisir, et marquer d'une manière sensible dans le caractère d'Emilie; je crois que sans cette nuance un tel personnage serait intolérable. Je recommande à la jeune débutante cette partie du rôle qu'elle n'a pas encore assez étudié. J'aurais aussi beaucoup de conseils à lui donner sur la manière dont elle joue Agrippine dans *Britannicus;* je me bornerai à quelques observations, afin de ne pas fatiguer mes lecteurs, pour qui ces conseils seraient sans fruit et probablement sans intérêt. Madame Paradol, comme tous les comédiens novices, a le défaut de n'envisager qu'un des traits du caractère d'un rôle; elle est fière dans Agrippine, et elle est satisfaisante dans toutes

les parties du rôle où il faut exprimer la fierté : aussi a-t-elle fort bien joué la première scène, lorsqu'elle déploie en liberté devant sa confidente son orgueil, son dépit et ses inquiétudes; mais dès la seconde scène, le caractère d'Agrippine se compose et cesse de se montrer avec le même abandon; elle parle à Burrhus qu'elle a intérêt de ménager; que sa vertu austère, son crédit, lui rendent redoutable; elle colore ses sentimens secrets de prétextes respectables : un peu plus tard paraît Britannicus, et elle change encore de langage; il faut qu'elle dispose à la confiance le jeune prince dont elle a causé la ruine, qu'elle lui persuade qu'elle sert sa cause, et comme Narcisse est présent, il faut qu'elle s'observe même dans l'expression de l'intérêt qu'elle témoigne à Britannicus : que de tons différens exigent ces diverses situations! Et madame Paradol est toujours la même, c'est toujours la fière Agrippine. Que dire des scènes avec Néron, et surtout de l'admirable scène du quatrième acte? Que d'artifice dans toutes ses paroles, quelle profonde hypocrisie dans l'expression de sa tendresse maternelle! Agrippine est une femme consommée dans l'art de feindre et de dissimuler, et cependant elle est vaincue dans son art même par Néron, son fils et son élève, à qui la nature a donné la science des tyrans. La nature ne donne pas de même la science de l'acteur. Il faudrait un volume, ou du moins une brochure, pour noter comment chaque passage, chaque vers, chaque mot de ce rôle doivent être dits, et comment madame Paradol se trompe en les disant. Je lui indiquerai une seule de ses fautes, ou plutôt des

fautes de son maître ; car il s'agit d'une vieille tradition de conservatoire qui se perpétue de débutante en débutante, en dépit du bon sens. Lorsque Agrippine a fait asseoir son fils, et qu'elle lui dit :

J'ignore de quel crime on a pu me noircir :
De tous ceux que j'ai faits je vais vous éclaircir.
Vous régnez ; vous savez, etc.

L'actrice, fidèle à sa leçon de la veille, ne manque jamais de marquer ces mots : *Vous régnez*, comme s'ils renfermaient tout l'éclaircissement. Elle semble dire : *Vous régnez, voilà tous mes crimes*, Or, il est ridicule de prêter à Racine, une intention qu'il n'a certainement pas eue ; il n'a jamais songé à ce petit effet froidement calculé par un professeur de déclamation. Si Agrippine croyait avoir confondu Néron en lui disant : *vous régnez*, elle ne débiterait pas ensuite la longue tirade qui suit, et ne ferait pas à Néron *un long récit de ses ingratitudes.* Ce qui prouve que cette façon de détacher cette moitié d'hémistiche est un contre-sens ; c'est que le complément de l'idée se trouve dans l'autre partie du vers, et dans le vers suivant :

Vous régnez ; vous savez combien votre naissance,
Entre l'empire et vous avait mis de distance.

Ainsi Agrippine marque dans ces deux vers la distance qui séparait Néron du trône, afin de lui rappeler ensuite tous les degrés, par où elle l'y a conduite. Encore une observation qui s'applique également à madame Paradol, et à tous les acteurs qui jouaient dans

Britannicus (Néron n'était pas représenté par Talma.) Cette tragédie se distingue par l'austère simplicité du style. Racine nous représente son monstre naissant, au milieu de sa famille et de ses confidens, dans les habitudes de sa vie privée ; il nous conduit comme par la main dans le réduit le plus inaccessible de son palais, où Tacite lui-même n'a pas pénétré : là, il nous expose l'*ame toute nue* du tyran. Aussi rien de pompeux dans le style, rien de recherché dans les ressorts du drame ; tout est riche de pensée, de vérité, de naturel. Les acteurs font donc une grande faute quand ils déclament avec pompe des vers écrits avec une simplicité qui semble s'éloigner un peu du ton ordinaire de la tragédie, pour se rapprocher de celui de la comédie.

Mademoiselle Mars vient de reparaître dans *le Misanthrope.* Je suis bien tenté de lui donner aussi quelques avis ; mais mademoiselle Mars n'est point une écolière avec qui on puisse en user familièrement ; peut-être serai-je plus hardi un autre jour, et me hasarderai-je à lui dire que son admirable talent à exprimer les effets de détail, nuit peut-être un peu à l'effet général qu'elle produit dans l'ensemble de ce rôle de Célimène, tracé à grands traits, et un peu éloigné du genre de mademoiselle Mars.

Feydeau vient de donner une petite pièce, qui serait sans conséquence, aussi bien que le succès qu'elle a obtenu, si ce n'était un ouvrage posthume de Marsollier. Le sujet d'*Edmond et Caroline* est un peu rebattu. Deux jeunes gens qui se sont mariés sans le consentement d'un oncle bourru et sensible, et qui finissent par le fléchir, en se présentant à lui sous des

noms supposés, cela ressemble à bien des romans, des comédies et des vaudevilles. Des détails spirituels compensent la faiblesse du canevas. La musique est bien faite, et offre plusieurs morceaux agréables ; elle est de M. Frédéric Kreubé, chef d'orchestre du théâtre de l'Opéra-Comique.

CORRESPONDANCE ÉLECTORALE.

(*Département de l'Arriège.*)

Au rédacteur des Lettres Normandes.

Monsieur, les journaux de la capitale ont déjà parlé des élections de l'Arriège ; mais ceux d'entre eux que nous estimons le plus, comme *le Constitutionnel*, *le Censeur*, *l'Indépendant*, n'ont donné que des renseignemens incomplets ; et même, il faut le dire, inexacts. Puisque vous avez manifesté l'intention d'accueillir les notes qui vous seraient communiquées sur tout ce qui concerne les élections, je me suis décidé à vous adresser cette lettre, dans laquelle, après avoir indiqué l'esprit qui anime notre département, je nommerai les candidats présentés par les diverses opinions, en plaçant à côté des noms propres, les faits et les circonstances qui semblent devoir appeler ou repousser les suffrages.

Grâce à la situation reculée de notre département, nous avons traversé assez paisiblement les diverses

époques de notre révolution, à demi-abrités par nos rochers et par nos montagnes; l'acte le plus tyrannique qui ait été commis chez nous depuis trente ans, et peut-être à aucune époque, c'est incontestablement une espèce d'arrêté d'un commandant militaire, daté du mois de juillet 1815, et signé *Fitz-James;* arrêté qui, *sous peine de mort,* défendait à une certaine classe d'habitans de la ville de Foix, désignés sous le nom de *fédérés,* de passer de l'autre côté du pont pour se rendre de la ville au faubourg. Cette pièce, vraiment curieuse, et qu'on trouve imprimée tout au long dans *la Bibliothèque historique,* fut désavouée et blamée par le gouvernement, même dans *le Moniteur* de 1815. Les principes de la révolution triomphèrent facilement en 89 parmi les habitans industrieux et agricoles de l'ancien comté de Foix, et l'intensité de la résistance n'amena pas ici, comme ailleurs, l'intensité de la réaction. Il est résulté de ces circonstances, que nos électeurs, amis sincères et justes appréciateurs des bienfaits du système représentatif, ne sont peut-être pas tous également frappés de la nécessité de n'en confier le dépôt, surtout dans les circonstances actuelles, qu'à des hommes qui puissent leur offrir un passé en garantie de leur avenir. Ces observations toutefois ne s'appliquent qu'aux électeurs de l'arrondissement de Pamiers, et à une petite portion de ceux de l'arrondissement de Foix; car l'arrondissement de Saint-Girons ne le cède en patriotisme à aucun autre de la France. Il suit de là, comme on en sera mieux convaincu quand on connaîtra les titres des divers candidats, qu'aux prochaines élections du département de

l'Arriège, les indépendans ont pour eux une chance et demie ; les ministériels une demi-chance, et les *ultrà* une chance qui, réduite à sa plus simple expression, peut être représentée par le signe *O*.

Notre département aura deux députés à élire. Les deux députés sortans cette année sont MM. Calvet-Madaillan et Formier de Clauzelles : j'ai dit députés *sortans*, et je crois m'être servi de l'expression rigoureusement vraie. En effet M. de Clauzelles, qui a constamment siégé au côté droit de la Chambre, en y observant le silence le plus absolu, est bien persuadé lui-même qu'il ne sera pas obligé de faire l'hiver prochain le voyage de Paris; nous avons su qu'avant son départ de la capitale, qu'il a quittée d'ailleurs sans congé, et avant que la session fût terminée, il s'est défait de son costume de député, en se réservant seulement l'épée et le chapeau à plumes, qui peuvent s'adapter facilement à des fonctions plus modestes. Quand j'en serai à parler des candidats ministériels, je dirai pourquoi je range M. Calvet parmi les députés sortans; mais auparavant je veux parler des candidats ultrà, dont avant tout il faut se défaire, et le plutôt possible.

Le premier des candidats *ultrà-royalistes*, est M. le baron Chassepot de Chapelaine, ancien préfet du département, et tout fraîchement destitué il n'y a guère plus de quinze jours. M. de Chassepot est un homme monarchique par excellence, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait *pur*. Après avoir émigré, il se laissa amnistier par Bonaparte, moyennant une préfecture. Investi de celle de l'Arriège, M. de Chassepot sut recou-

naître ce bienfait, en faisant exécuter dans le temps les lois de la conscription avec un zèle qui dès-lors fut reconnu *au-dessus de tout éloge*. Après la chute de Bonaparte, M. le préfet de l'Arriège, toujours ardent et toujours zélé, fit exécuter avec rigueur les lois d'exception, de manière que le département de l'Arriège n'eut rien à envier au reste de la France, en fait d'exil, de destitutions, et de mises en surveillance. Politique habile, il survécut au 5 septembre en se jetant à corps perdu dans les bras de l'enseignement mutuel; mais, enfin, il vient de succomber à la fièvre électorale; et l'on m'assure qu'il n'attend plus pour aller goûter les douceurs de la retraite à laquelle il vient d'être admis, que d'avoir acquis la certitude qu'il ne sera point nommé député; M. Chassepot partira bientôt.

Je dois parler sur un ton bien différent, et placer dans une toute autre catégorie, M. Falentin de Saintenac. M. de Saintenac est un homme à la probité et aux vertus privées duquel tout le département, avec moi, se plaît à rendre hommage; M. de Saintenac, noble et riche, n'a pas un instant quitté la France; à toutes les époques de la révolution, il a servi son pays dans les fonctions municipales avec sagesse et loyauté; mais les principes politiques de M. de Saintenac, et ses relations de famille et d'amitié, l'éloignent du culte de ces institutions libérales qui nous sont si chères et si précieuses, et que nos députés doivent défendre avec amour. Quasi ministériel avant le 5 septembre, M. de Saintenac est devenu quasi ultrà depuis cette époque; en un mot, il s'est tenu dans ce mi-

lieu, qui, selon moi, n'est pas le juste. S'il était nommé député, il est à peu près certain qu'il siégerait au centre de droite; mais sa nomination qui n'eût été probable que sous le système électoral de Bonaparte, l'est sous l'empire de la loi de 1817. Nous croyons d'ailleurs que l'état de sa santé l'a engagé à désavouer lui-même les efforts de ses amis.

M. Dounous, du Mas-d'Azil, conseiller de préfecture, est encore un de ces hommes honorables, considérés sous le rapport de la vie privée, que les ultrà mettent en avant, ne pouvant se présenter eux-mêmes. M. Dounous peut encore faire valoir une considération en sa faveur; il est protestant. Mais si M. Dounous voulait se réserver quelque chance de succès, il interdirait aux hommes monarchiques du pays de faire son éloge; toutefois pourrait-il faire oublier qu'il a gouverné par intérim le département en 1815, sans mériter la malveillance des hommes qui dominaient alors?

Enfin le dernier candidat des ultrà, qui sera dit-on fortement appuyé par le *Drapeau Blanc*, dont il serait bien digne, sous tous les rapports, d'être un des rédacteurs, est M. Auguste de Labouisse. Ce poétique candidat, très-connu à Paris par ses élégies conjugales, et proclamé depuis long-temps par les journaux de la capitale le poète de l'hymen, vient de préparer les voies à son élection, en faisant imprimer deux petites brochures, qu'il expédie de tous côtés aux électeurs et aux cousins et parens d'électeurs jusqu'au douzième degré inclusivement. L'une de ces brochures est un *Essai sur la Vigne et l'Olivier;* deux végé-

taux très-intéressans pour notre département, où l'on recueille du raisin autant qu'il en faut pour faire d'assez mauvaises confitures, et où il n'existe pas, je crois, un seul plant d'olivier. La seconde de ses brochures, beaucoup plus curieuse que la première, est une espèce de macédoine de vers et de prose, intitulée : *Mes Quarante ans,* dans laquelle, après avoir répété pour la centième fois, et en style plus pâle qu'à l'ordinaire, les fadeurs conjugales dont il fait tant de bruit, M. de Labouisse imprime modestement les vers de quelques-uns de ses amis dans lesquels il est comparé sans façon à Tibulle, plaisanterie assez gaie, mais qui sans doute est un peu équivoque, puisque M. de Labouisse s'y est laissé tromper, en la prenant au pied de la lettre. Quoi qu'il en soit, on calcule qu'au moyen de tout ce fracas, notre poète arriégeois pourra bien réunir jusqu'à trois voix, pourvu toutefois qu'il ne néglige pas de se donner la sienne. Si nous avions à nommer des députés au Parnasse, il est douteux que M. de Labouisse fût choisi ; mais puisqu'il s'agit de défendre la liberté et les intérêts de la révolution, nous n'oublierons pas que M. de Labouisse s'en est montré parmi nous le constant ennemi, et nous ne lui ferons pas la violence de le charger de les défendre.

Assurément si nous étions réduits à l'option, nous ne balancerions pas à préférer au poète ultra-royaliste, M. Calvet-Madaillan, qui se présente au premier rang des candidats ministériels. Probablement M. Calvet présidera l'assemblée électorale, comme il l'a déjà présidée deux fois; mais on doute beaucoup

qu'une troisième fois il réunisse la majorité des suffrages. Ce n'est pas que ses concitoyens aient cessé de lui rendre la justice qu'il mérite sous bien des rapports; M. Calvet a fait partie de la minorité de 1815; il s'est prononcé fortement en faveur de la loi des élections, lors de la crise dont elle est sortie triomphante et inébranlable ; M. Calvet a rendu dans le pays une foule de petits services dont nous sommes disposés à lui témoigner notre reconnaissance, par tous les moyens qui ne risqueront pas de compromettre les grands intérêts nationaux. Mais on est informé que M. Calvet fréquente si assiduement les dîners de M. Decazes, qu'on est fondé à croire qu'il n'aurait pas le courage de retrancher le plus petit million du budget d'un amphytrion si généreux et si magnifique. On n'a pas ouï dire d'ailleurs que M. Calvet se soit jamais levé contre une proposition ministérielle, et quelques disposés que nous soyons à croire que le ministère a fréquemment raison, notre confiance ne va pas cependant jusqu'à supposer qu'il n'a jamais eu tort. Enfin, l'on assure que M. Calvet est nommé préfet, ou du moins sur le point de l'être. Dans le premier cas, ses meilleurs amis pensent qu'il ne faudrait point l'enlever à ses nouvelles fonctions; dans le second, ceux qui s'intéressent à M. Calvet arrivent encore à la même conclusion, parce que, disent-ils, il ne faut pas le mettre dans l'impossibilité d'accepter des fonctions éminentes où il peut faire beaucoup do bien, mais qu'ils regardent comme légalement, et surtout comme moralement incompatibles avec celles de député, c'est-à-dire de contrôleur des

ministres, dont le député ne saurait être simultanément le juge et le subordonné.

On me trouvera peut-être rigoureux si je compte M. de la Beaumelle, pour le second candidat du ministère. Il ne devra s'en prendre qu'à l'indiscrétion d'un pair de France, qu'on sait être fort bien avec le ministre de l'intérieur, et qui a donné pour certain dans le pays que M. de la Beaumelle serait le second député de l'Arriège. M. de la Beaumelle a du reste un moyen facile de reconquérir les voix que risque de lui faire perdre la bienveillance du ministère. Qu'il manifeste publiquement l'intention de combattre pour l'exécution de tous les articles de la Charte, sans restriction et *sans distinction*, et dès lors il aura cessé d'être ministériel, il sera, lui aussi, candidat des indépendans; à ce prix, peut-être ces derniers consentiront à confier la plus éminente fonction civile à un militaire qui vécut toujours dans les camps, et ils ne se laisseront point effaroucher par le nom d'un aïeul fameux dans les rangs des adversaires de la philosophie, car ils n'admettent point l'hérédité des torts, pas plus que celle des mérites.

Me voici parvenu à la partie la plus agréable de la tâche que je me suis imposé. Je vais nommer les candidats des indépendans. Le premier est M. le maréchal-de-camp Lafitte, qui est le candidat de tout le département, plutôt que celui d'une opinion, quelque puissante qu'on la suppose. L'élection de cet honorable citoyen ne supporte pas ici le plus léger doute; les ultrà eux-mêmes l'accepteront comme une de ces prescriptions du destin, contre lesquelles il se-

rait inutile de lutter ; et l'on nous assure, qu'après avoir acquis la certitude de l'impossibilité de l'empêcher, il a été convenu à Paris, dans les cabinets ministériels, qu'on se ferait un petit mérite d'avoir l'air de concéder ce qu'on sait être inévitable, dans l'espoir de disposer plus facilement par ce moyen de la seconde nomination. M. Lafitte a commencé sa carrière en 1792, en volant sur la frontière défendre l'indépendance et la liberté menacées par l'étranger. Constamment fidèle aux drapeaux de la nation, il partagea les fatigues et l'illustration de la campagne d'orient. Revenu des bords du Nil dans sa patrie, il fut du trop petit nombre de ceux qui résistèrent à toutes les séductions du despotisme déguisé sous le manteau brillant de la gloire. Sa fidélité aux principes généreux de la liberté lui valut quelques mois de détention au Temple, et il n'en sortit que pour retourner dans les camps. Il ne les quitta, couvert de blessures, que pour consacrer le reste de ses forces à organiser dans notre département, et dans quelques-uns des départemens environnans, les moyens de résister à l'ennemi près d'envahir notre territoire. Dans ces circonstances difficiles, il sut se conduire avec autant de vigueur que d'humanité. Député en 1815 par le département de l'Arriège, à cette Chambre des représentans, qui, malgré la courte durée de son existence, laissera dans l'histoire un si grand et un si glorieux souvenir, il n'aspirait plus après sa dispersion, qu'à jouir dans ses foyers d'un tranquille repos, lorsque sans respect pour ses vertus et ses infirmités, il fut poursuivi d'exil en exil, et ce n'est que long-temps après l'ordonnance du 5 septembre, qu'il

lui fut permis de venir enfin se reposer dans son champêtre manoir, dont les vœux bien prononcés de ses concitoyens et l'amour le plus désintéressé de la patrie, pourront seuls le déterminer à s'arracher encore une fois. Après ce court exposé de la vie publique de M. le général Lafitte, on comprend de suite cette unanimité de vœux qui l'appellent à siéger parmi les représentans de la nation. On la comprend mieux encore lorsqu'on connaît la noblesse de son caractère, l'élévation de son esprit, et surtout cette philosophie calme et douce qui ne laisse apercevoir en lui d'autre trace du caractère militaire que le courage et la franchise.

J'éprouve un peu plus d'embarras à désigner le second candidat, sur lequel il peut paraître probable que doit se réunir la majorité des votes des patriotes constitutionnels. Cet embarras provient moins de la difficulté de trouver des hommes dignes et capables, que de la nécessité de réunir à ces deux conditions une notabilité de fortune ou de patriotisme qui appelle et concentre les suffrages des électeurs; toutefois, à mesure que le jour des élections approchera, leur résultat deviendra moins incertain : mais déjà il semble permis de présumer, qu'après M. le général Lafitte, celui qui doit réunir le plus de votes indépendans, est M. Bergasse-Laziroulle, qui fut député de notre département à l'assemblée constituante, où il siéga sur les bancs opposés à ceux où siégait un autre Bergasse, plus connu sans doute que le nôtre, mais avec lequel cependant il serait fâché d'être confondu. M. Bergasse-Laziroulle a été encore depuis député de

l'Arriège au conseil des Cinq-Cents, où il a parlé avec beaucoup de sens sur les finances, pour lesquelles il montra une grande capacité. Notre patriotisme local serait sans doute flatté de pouvoir citer un de nos députés qui se fît entendre à la tribune ; ce qui n'a jamais eu lieu depuis M. Bergasse. Cet excellent citoyen offre d'ailleurs aux plus rigides amis de la liberté, toutes les garanties désirables, soit par sa conduite, soit par les opinions qu'il a constamment avouées ; enfin, il professe la religion protestante que professent aussi un grand nombre des habitans de ce département.

Telle est, M. le rédacteur, la statistique exacte de nos candidats ; j'ai fait ressortir les mérites de chacun avec toute l'impartialité d'un homme qui n'a d'autre prétention que celle de voir l'opinion qu'il croit utile à la France, et même à l'humanité, fidèlement représentée dans le grand conseil national ; et si j'ai dit quelque chose qui pût affliger certains hommes, j'ai dû faire violence à mon caractère, en considération des dangers dont leur introduction dans la Chambre des députés menacerait la liberté publique.

J'ai l'honneur d'être,

Un Électeur de l'Arriège.

VARIÉTÉS.

L'Orateur des Salons.

Nous avons des traités de l'éloquence du barreau, de l'éloquence de la tribune, de l'éloquence de la chaire. Amyot nous a laissé quelques fragmens précieux sur *l'éloquence des rois,* et l'éloquence militaire a trouvé des rhéteurs dans ces derniers temps. Mais on n'a pas encore étudié toutes les branches de l'art de parler; et il nous manque un *traité de l'éloquence des salons.*

Cette sorte d'éloquence est très-cultivée : bien que ses principes n'aient jamais été développés, elle a fait, dans notre siècle, des progrès immenses; et ses succès peuvent rivaliser ceux du gáz hydrogène.

Les Grecs et les Romains ont peu connu *l'éloquence des salons.* La beauté du climat qu'ils habitaient leur faisait choisir, pour le lieu de leurs réunions, les places publiques, les jardins et les bosquets. Hérodote lut son histoire devant tous les peuples de la Grèce, réunis à Olympie. Dans les théâtres de Rome, les acteurs étaient éloignés de plus de trois cents pieds des derniers rangs des spectateurs. La voix dans le *Forum* s'étendait encore plus loin. Aussi Cicéron exige de l'orateur, *solutam linguam, canoram vocem, latera firma.* Les anciens étaient obligés de parler clairement ou de se taire.

L'orateur des salons est plus heureux : le cercle, rangé près d'un étroit foyer, se presse autour de lui;

les volets et les triples rideaux amènent le silence près des rues les plus bruyantes ; et la voix peut développer toutes ses grâces, le sourire toute sa finesse, le geste toute sa légèreté ; dans cet espace circonscrit, où l'orateur ne peut redouter que le babil des jeunes étourdis, l'indifférence des jolies femmes, l'intérêt qu'inspire un fichu nouveau, ou un chien de bonne compagnie.

L'orateur des salons, au hasard de brûler ses jambes, doit être placé devant la cheminée, et tourner le dos au feu ; et, par la chaleur de son discours, il doit faire oublier qu'il enlève à lui seul presque toute celle du foyer.

Il doit laisser à Cicéron et à Quintilien le soin de développer tous les agrémens de la *période arrondie*, et l'utilité de l'*entimême* et de l'*induction*. Il évite l'emploi de ces moyens, bons tout au plus dans une place publique pour séduire une vile populace. Le bon Plutarque, dans son petit traité intitulé *du Trop parler*, tourne en ridicule ces discoureurs qui remplissaient une page par une de leurs ennuyeuses phrases. *L'orateur des salons*, non moins ennemi qu'Horace des *sesquipedalia verba*, loin de chercher à donner du poids à la fumée, *dare pondus fumo*, comme dit Perse, ne prononce jamais une phrase qui dépasse la longueur d'une ligne. Si l'on sténographiait son discours, on serait obligé de mettre plus de points que de mots ; mais aussi, que d'esprit dans ces points !

Demandez-vous à M. le comte de S*** du B**** s'il approuve telle opération du gouvernement que quelques personnes semblent blâmer? Il répond : « Cela sera » bien, si... On a vu des cicoństances fort critiques, où

» ces moyens.... Que dis-je ! ! ! sans doute ! ! Vous » voyez que je fais franchement ma profession de foi... » Je suis loin de dire comme Metellus : *Si ma robe » savait mon secret, je m'en dépouillerais pour la » mettre au feu*.... Je le répète donc : Un gouver- » nement fait preuve de sagesse, lorsque.... Je tiens » cela de la bouche de son excellence elle-même... » Au reste, il y a bien des choses à dire là-dessus. »

On voit donc, d'après ce morceau, que de toutes les figures de rhétorique, celle que l'*orateur des salons* emploie avec le plus de succès, est la réticence. Au moyen de *la réticence,* vous dites mille choses diverses, dans le même espace de temps qu'il faudrait à un Cicéron et à un Démosthènes, en employant leurs harmonieuses périodes, pour dire que la patrie est en danger. Au moyen de *la réticence,* vous pouvez faire entendre cent opinions différentes dans celle que vous n'énoncez pas, et votre pensée peut être expliquée de mille manières, toutes fort satisfaisantes.

On disait des discours de Démosthènes qu'*ils sentaient l'huile*; ceux de l'*orateur des salons devront sentir l'eau sucrée.* Jamais il ne laissera enrouer sa voix, faute d'avaler cette douce liqueur. Mais il faut savoir boire avec grâce le verre d'eau sucrée ; et ce talent ne s'acquiert pas en un jour : nous croyons devoir l'engager à prendre pour modèle sur ce point M. D*** et M. N**. Plutarque nous raconte que Tiberius Gracchus, lorsqu'il montait à la tribune, avait auprès de lui un esclave qui jouait d'un instrument appelé *tonarium,* destiné à adoucir les éclats de la voix. Chez nous, il est bien plus agréable de voir une jolie dame

préparer le verre d'eau sucrée pour l'*orateur des sal-lons.*

Cicéron écrivait à Brutus : *Orator sine multitudine audiente, eloquens esse non potest*, ce que Voltaire exprime ainsi :

« On en vaut plus, plus on est regardé. »

C'est d'après ces observations que l'*orateur des sal-lons,* dans ses discussions passionnées, permet quelquefois aux laquais d'écouter ses discours, et de les répéter dans l'anti-chambre, d'où ils passent chez le portier, et de-là chez la fruitière. C'est ainsi que la force de l'éloquence des salons franchit les murs et porte les phrases brillantes et les antithèses musquées jusque dans les derniers rangs de la société, et vont jeter le germe de la délicatesse et du bon ton jusque dans la *tourbe du Forum*, que notre orateur, par euphémisme, appelle *la canaille.*

Le sourire est un des moyens les plus puissans de ce genre d'éloquence. Qui pourrait compter les espèces de sourire dont il faut faire une étude approfondie? Qui ne sait qu'il y a un sourire joyeux, un sourire chagrin, un sourire d'approbation, de crainte, etc.; et que l'œil est quelquefois assez habile pour sourire de manière à paraître en même-temps approuver franchement et condamner avec sévérité? Cicéron disait : *Pectus est quod disertum facit.* Il faudrait adopter ce précepte, en mettant *risus* au lieu de *pectus.*

J'ai connu un *orateur de salon* qui avait passé la moitié de sa vie devant des glaces, pour apprendre à rire d'une manière vraiment classique. Aussi ses succès

étaient certains. Je l'ai vu faire un jour une sensation fort vive dans une société ; et deux demi-libéraux qui se trouvaient-là devinrent tout à coup de solides *ultrà*, dès qu'ils eurent entendu une dissertation fort savante sur l'origine et l'harmonie de ce mot.

Il traitait, avec le même succès, de la forme d'une robe et de celle du gouvernement; de la chute d'une pièce de théâtre et de celle d'un empire. Parlait-il d'une loi sur l'exportation des marchandises? il faisait remarquer que l'exportation des éventails vaut plus de deux millions à la France, et il en concluait que rien n'était plus utile que l'exportation. Il fit alors l'éloge de l'éventail, et passa de cet éloge à celui du budget, qui le conduisit naturellement à celui des ministres.

Un philosophe morose, placé dans un coin du salon, ne put s'empêcher d'admirer la hardiesse de ses transitions. Quelqu'un ayant éternué, après avoir pris du tabac, notre orateur en prit occasion de discuter les avantages du monopole de cette denrée, et les inconvéniens de la liberté du commerce en général.

Les dames étaient ravies de trouver l'économie politique plus facile à étudier que celle de leur maison, et de voir aussi clair dans le cabinet des ministres que dans le leur. L'orateur fut supplié de vouloir bien faire un petit cours de diplomatie pour des jeunes personnes qui sortaient de pension, où elles avaient appris à déclamer comme mademoiselle Duchesnois, et à danser comme Duport, ce qui devait leur faciliter l'étude de la politique....

Je ne veux point développer ici toutes les règles de l'éloquence des salons : j'ai voulu seulement faire con-

naître ses avantages. Elle ouvre la carrière à une foule d'aimables ambitieux, qui ont trop de délicatesse dans l'esprit pour languir sur les bancs et apprendre le jargon de l'école et du barreau, et qui sont doués de mœurs trop pures pour aller dans les camps haranguer la soldatesque. Leur fortune se fait de la plus douce manière du monde; et lorsque les Gracques tombent victimes de la fureur des patriciens, lorsque Mirabeau boit la ciguë, M. A** et M. M*** avalent un verre d'eau sucrée et des pastilles pectorales, aux murmures flatteurs des applaudissemens, en se lorgnant dans les glaces, où ils se trouvent l'air d'un maître des requêtes, dont trois jolies femmes leur ont promis la charge.

J. P. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Il y a long-temps que, pour l'honneur de M. de Marcellus, nous avions oublié la conduite de ce député lors de la présentation aux Chambres du dernier concordat, et la réprimande justement sévère qu'il avait reçue de M. Lainé, alors ministre de l'intérieur. Par quelle fatalité faut-il que M. de Marcellus soit remis en scène, et que l'on fasse aujourd'hui trophée de la criminelle correspondance qu'il a entretenue avec un souverain étranger, dans une intention hostile contre la France? Il faut avouer qu'il était réservé à notre siècle d'offrir un tel exemple de rébellion publique et impunie contre l'autorité royale. Je serais

curieux de savoir quel jugement eût porté Saint-Louis sur un de ses sujets coupable de conspiration contre les libertés de l'église gallicane, dont ce roi pieux s'honorait d'être le fondateur : il y a beaucoup à parier que les choses eussent pris un autre cours.

Les journaux qui se sont amusés à rapporter le bref envoyé par le pape à M. de Marcellus, ont plutôt sacrifié au désir de produire du scandale qu'à celui d'être utiles à ce dévot personnage. Celui-ci doit leur savoir mauvais gré d'une publication qui, si elle fait quelque honneur à son ultramontanisme, le montre peu fidèle à son titre de citoyen français. Un grand écrivain a dit et prouvé que la religion papiste n'était guère propre à faire des citoyens dévoués à la patrie. M. de Marcellus lui eût fourni un nouvel argument en faveur de cette opinion, mais ce grand écrivain eût tiré d'autres conséquences de l'exemple qui nous est offert par le pouvoir resté silencieux. Il eût pensé que celui là mérite d'être abandonné et vendu à des superstitions ultramontaines, qui se montre si peu jaloux de défendre ses droits. Ou le gouvernement de France nourrit l'espoir de ressusciter le concordat, si conspué par tous les partis, ou il fait preuve d'une indifférence d'autant plus inexplicable, qu'il se montre chatouilleux sur des choses bien moins importantes. Dans le premier cas, il ne s'honorerait guère, et ferait divorce avec tout esprit de liberté; dans le second, son apathie ferait naître de justes doutes sur la stabilité de son existence.

— M. Ev. Corbière, de Brest, ex-officier de marine,

vient de publier une satire politique, intitulée *le Dix-Neuvième Siècle.* Elle est précédée de ce court avertissement : « M. de Corbière, le député, serait » sans doute aussi humilié qu'on lui attribuât un seul » de mes vers, que je pourrais être offensé qu'on me » supposât une seule de ses opinions; et, pour préve- » nir ses désirs et satisfaire mes scrupules, j'ai ajouté » à mon nom tout ce qui peut d'abord le distinguer du » sien. » Un tel avertissement était inutile, et la lecture de la satire n'aurait pas permis d'imaginer que les deux Corbières n'en fissent qu'un, ou qu'ils fussent même tant soit peu cousins.

M. Corbière, le marin, habitué à faire feu de tribord et de bas-bord, dirige son artillerie sur le cabinet d'un ministre, sur le salon des grands, et même sur le bureau d'un journal. S'il eût moins écrit sous la dictée de la colère, un goût plus pur, un meilleur ton régnerait dans sa composition; cependant on y trouve des vers heureux, qui prouvent que le travail pourra lui faire obtenir de justes succès. Le passage suivant mérite d'être cité :

« Un marmot en soutane à sa classe fessé,
Des murs d'un séminaire a-t-il été chassé?
Le voilà des Débats griffonnier jésuitique,
Qui barbouille à trois francs sa page narcotique.
Monsieur de Lamennais, dont le nom monacal,
Chaque matin s'illustre en un coin de journal,
A ce moyen connu doit sa gloire intrinsèque.
Aussi ne voit-on pas un seul valet d'évêque,
Qui, par un tel exemple à produire conduit,
N'aille offrir à Dentu son *crasseux* manuscrit. »

Dans un autre passage, l'auteur compare son sort

au sort brillant d'un flatteur qui savoure en paix son heureuse infamie ; mais, par malheur pour moi, dit-il :

« . . . . Ma rudesse bretonne
Mêle trop de franchise aux vers qu'elle assaisonne.
Aussi me verra-t-on gueux ; mais avec fierté,
En affrontant la faim, mourir de probité. »

Mourir de probité ! voilà un genre de mort qui semblera bien étrange aux hommes du ventre, qui ne sont exposés qu'à mourir d'indigestion.

— *Origine des Décorations.*

Entre le 41 et le 58e dégré de latitude occidentale, est un pays habité par une nation généreuse, depuis long-temps civilisée. Les dieux qui la protègent crurent imposer aux grands l'obligation de gouverner sagement le peuple, en leur disant : Nobles ! si vous commettez une bassesse, si vous vous souillez par une mauvaise action, à l'instant une tache indélébile paraîtra sur votre cœur. Les grands inventèrent aussitôt les cordons, les ordres, les crachats pour cacher ces taches, auxquelles ils ne se sentaient pas la vertu de se soustraire.

— Nous avons lu par hasard, en parcourant *le Courier,* une lettre dans laquelle M. Auguste Trognon injurie un des rédacteurs des *Lettres Normandes,* coupable de l'avoir désigné comme coopérant au *Lycée Français.* M. Trognon déclare qu'il ne travaille pas à ce recueil ; il est fort en colère de ce que l'on se soit permis de trouver son goût tant soit peu

ronsardique, et assure que ceux qui osent porter un jugement aussi téméraire sur son talent, ne peuvent être que des jacobins qui ont certainement des regrets et des espérances. On voit que la logique de M. le professeur est aussi juste que son goût est pur. Ledit M. Trognon avance ensuite que l'écrivain auquel il attribue l'article qui le concerne, n'a jamais lu une ligne sortie de sa plume. Il se trompe. Quoiqu'il ne soit pas sans quelque difficulté de se procurer les ouvrages de l'irascible professeur, il nous est tombé sous la main une nouvelle traduction d'un ouvrage italien, dont il est véhémentement soupçonné d'etre l'auteur, et dans laquelle on lit certaines lignes qui rappellent assez biens les vers de feu Ronsard. Nous pourrions offrir quelques citations; que M. Trognon nous sache gré, au reste, de les lui épargner. Terminons, en le priant de ne pas oublier désormais que la colère n'est bonne à rien, et qu'une critique littéraire ne doit pas être repoussée par des injures politiques. Si nous avons quelque *regret*, c'est d'apprendre que M. Trognon se soit fourvoyé si maladroitement; et si nous avons quelque *espérance*, c'est qu'il ne nous donnera plus lieu d'entretenir le public de sa colérique personne.

— On cherche maintenant à s'affranchir du cautionnement, comme on cherchait à se soustraire à la censure. L'Académie devrait bien proposer pour sujet de prix, un mémoire sur le meilleur moyen d'y parvenir : ce serait une question tout-à-fait dans l'intérêt des lettres. En attendant quelques entrepreneurs font des tentatives jusqu'à présent peu heureuses. Un *Mercure*,

soi-disant littéraire, a reparu incognito ; il est exempt de cautionnement, et en conscience il serait absurde de faire payer le droit de dire des choses que personne n'aura le courage de lire. On annonce un journal entièrement consacré à la morale : faudra-t-il payer pour le publier? Il nous semble que la morale et la politique n'ont ensemble rien de commun, et que pour édifier ses semblables il n'est pas indispensable d'avoir cinq mille livres de rente. Enfin on prétend que l'*Hermès Romanus* va reprendre une existence quotidienne. Il nous paraît que c'est un cas non prévu : la nécessité du cautionnement ne frappe que les journaux français; elle n'atteint pas les feuilles latines. L'idée est assez bizarre pour avoir du succès. On donnera exactement les nouvelles du jour; on rendra un compte fidèle de la session des Chambres. Quelques-uns de nos orateurs craindraient peut-être, dans l'intérêt de la vérité, qu'on ne leur prêtât le langage de Cicéron : mais il est bon de faire savoir qu'on ne se servira de son style que pour le côté gauche; on aura pour le côté droit le latin d'église, et le latin de cuisine pour le centre.

— Il y a dans Paris une pension de demoiselles, dirigée par une dame fort dévote, et placée sous la surveillance immédiate du curé de la paroisse. Il est impossible de mieux s'entendre que le directeur et la directrice; et tous deux s'en trouvent fort bien. Lorsqu'il s'agit de la première communion, la maîtresse dit à ses élèves qu'il est indispensable d'offrir à M. le curé un cadeau que celui-ci ne manque jamais d'ac-

cepter après une résistance de convention. De son côté le curé dans ses instructions évangéliques prêche sans cesse la reconnaissance envers les personnes qui font notre éducation, et la péroraison obligée de tous ses discours a pour but de rappeler où la fête de madame ou le jour de l'an. Il y a dans la maison une sous-maîtresse, commère de la supérieure, et qui se charge d'indiquer aux élèves les présens qu'il convient de faire. La directrice ne manque pas d'oublier tous les ans le jour de sa fête, et d'aller dîner en ville ce jour-là. Lorsque toutes les dispositions sont faites, on l'envoie chercher sous un prétexte quelconque, on lui dit qu'une pensionnaire s'est blessée, s'est cassé un bras où une jambe. Il serait peut-être possible de trouver un mensonge plus ingénieux. Qu'importe? elle feint d'y croire, et arrive en toute hâte, affectant une inquiétude qu'elle n'a pas; de l'inquiétude elle passe à un mouvement de surprise qu'elle n'éprouve pas davantage. C'est ainsi que l'on forme à la franchise de jeunes cœurs susceptibles de recevoir toutes les impressions. M. le curé est là pour jouer son rôle, et pour dire que les offrandes de ces demoiselles studieuses ne sont qu'une faible marque de la reconnaissance qu'elles doivent à une si bonne maîtresse. Nous sommes persuadés que si tous ces détails étaient bien connus des parens, ils désapprouveraient hautement qu'on jouât devant leurs enfans une comédie aussi ridicule.

— Il n'est personne dans Paris qui n'ait vu deux aveugles qui jouent aux cartes, et qui écrivent avec assez de dextérité. Ils se tiennent ordinairement sur le

boulevart. Ces jours derniers un jeune homme s'approchant de l'arbre auprès duquel ils avaient établi leur table, y plaça une affiche qui portait ces mots : *Bureau de rédaction du Conservateur.* Cette espiéglerie a beaucoup diverti les passans.

— On parle d'une pluie d'argent qui aurait lieu tous les soirs de neuf heures à minuit, dans une rue assez fréquentée de la capitale, et où cette singularité attire encore plus de monde. L'autorité se propose, dit-on, de faire cesser cet abus; reste à savoir jusqu'à quel point l'autorité pourra empêcher un homme riche de jeter son argent par les fenêtres, et ceux qui en ont besoin de le ramasser.

— Combien l'éloquence de la chaire a perdu de son lustre! on aurait beau vouloir se faire illusion : l'abbé Frayssinous n'est pas un Massillon, l'abbé de la Mennais un Bossuet, ni M. de Châteaubriand un Bourdaloue; chacun de ces MM. pourrait même s'écrier avec l'aigle de Meaux : *O! que nous ne sommes rien!* Ce n'est pas qu'ils manquent d'un certain talent. Ils sont très-forts, par exemple, sur les adresses oratoires ; mais les adresses oratoires, les périphrases; les euphémismes, tout cela est tellement usé aujourd'hui, qu'on n'en est plus la dupe, et qu'on en rit avec assez de franchise. Qui, par exemple, n'aurait pas ri l'autre dimanche, au sermon du curé de Boulogne près Paris? Après avoir dissérté sur les impies du jour, sur les fidèles d'autrefois, sur l'église Sainte-Geneviève indignement dédiée aux grands hommes par la patrie reconnaissante, sous le nom ré-

volutionnaire de Panthéon, voyez la précaution oratoire avec laquelle il a prévenu ses auditeurs qu'ils n'étaient pas assez *libéraux* : « Il en est sans doute dans » cette enceinte, mes frères, a-t-il dit, qui ont pu voir » comme moi cette église ornée et enrichie des dons » les plus précieux. Les fidèles y apportaient un cœur » pur et de riches offrandes. La révolution a tout dé- » voré,... N'allez, pas croire mes frères, que ce que je » vous en dis soit pour vous demander quelque chose : » imitez seulement la piété et la générosité de vos an- » cêtres! »

Les orateurs de l'ancien régime ne sont pas moins naïfs dans leurs gothiques homélies. Toutes se réduisent à la même conclusion : N'allez pas croire que ce que nous vous en disons soit pour demander la restauration des privilèges de la noblesse et du clergé ; imitez seulement l'ignorance et la soumission de vos pères.

— Dans l'*Art de Prêcher*, par l'abbé de Villiers, on trouve ces vers qui semblent présenter l'histoire de quelques ambitieux modernes :

« Pour être bien suivi Jean parut hérétique,
Pour devenir prieur il parut catholique ;
Tantôt l'un, tantôt l'autre ; inconstant orateur,
Il fit tant, qu'il ne fut ni suivi, ni prieur. »

— Nos fastes ont eu le siècle de *Charles le Grand*, que les italiens appelèrent *Charlemagne*. A voir l'importance que se donnent une foule de politico-littéraires, on serait tenté de croire que notre siècle est destiné à être *le siècle des petits Charles*. Quel siècle,

en effet, que celui où l'on aura vu briller Charles No..., Charles Loy..., Charles Mau..., Charles Mal..., Charles Lac.., Charles Rob.. Tous ces personnages ne sont-ils pas la monnaie d'un grand homme?

— *Le Journal de Paris,* avec sa milice accoutumée, a publié ces jours passés une prétendue lettre de Napoléon aux écrivains libéraux. On lui fait adresser des remercîmens à ces derniers sur la manière dont ils combattent pour sa cause : jusqu'ici nous ne nous étions pas doutés que la cause de Napoléon eût rien de commun avec la liberté. Mais voilà qui est bien plus fort. Le rédacteur prête à celui pour lequel l'armée était tout, ces singulières paroles : « Vous parlez » trop de gloire : il n'y a rien à faire avec les soldats; » c'est le peuple qu'il faut remuer. » A une époque où il était à la mode de déclamer contre l'armée de la Loire, et de la poursuivre par des injures dans sa retraite où les baïonnettes prussiennes n'avaient pas été tentées d'aller la chercher, *le Journal de Paris* attribuait le retour de Napoléon à ces malheureuses idées de gloire qui germaient dans toutes les têtes, et à la volonté de l'armée qui avait fait violence au vœu du peuple. Ce n'est plus cela aujourd'hui : c'est dans le peuple que l'empereur trouverait des partisans. Il faut convenir que la logique du *Journal de Paris* a bien peu de mémoire. Nous invitons ces messieurs à prendre garde à la valeur des termes qu'ils emploient. On ne peut entendre par le peuple que la nation : le dictionnaire des nobles comtes et barons qui faisait de cette expression un synonyme de canaille, n'est plus en vigueur aujourd'hui.

— La nouvelle loi relative aux délits de la presse défend de fournir la preuve des faits relatifs à la vie privée des citoyens. Il n'est pas question d'examiner le mérite de ce système de pénalité; la loi existe, elle doit être respectée. De cette disposition il est né pour les écrivains politiques des obligations et des devoirs. Leur autorité ne s'étend plus que sur la personne publique des individus; lors même qu'il en serait dont la moralité fût susceptible de justes reproches, il est, selon l'expres-

sion de M. de Serre, des hontes cachées, des plaies secrètes que la nature de notre civilisation nous prescrit de ne pas dévoiler au grand jour. Aussi c'est une règle aujourd'hui sans exception, que les écrivains doivent être aussi circonspects à l'égard des choses qui intéressent la vie privée, que libres et sans entraves pour tout ce qui concerne la vie publique des citoyens.

Une question se présente : la loi qui permet d'attaquer la conduite politique des hommes, n'a point dit expressément dans quelle catégorie seraient placés les auteurs qui par leurs écrits se sont livrés au public. Elle n'a rien statué à l'égard des écrivains quotidiens ou périodiques, dont la plume consacrée plus particulièrement à la polémique des partis, est forcée de livrer chaque jour un combat dans l'intérêt de la cause qu'ils défendent ; j'avoue, qu'à mon sens, elle n'a pu interdire l'examen du caractère des citoyens, comme écrivains politiques. Le publiciste est un véritable fonctionnaire public : il exerce une magistrature volontaire sans doute, et qu'il s'est choisie à lui même, mais il ne doit pas moins en subir toute la responsabilité. Je pense donc qu'un écrivain peut être recherché dans sa vie publique, que c'est souvent un devoir de l'opposer à lui-même, de combattre ses opinions d'aujourd'hui par celles qu'il professait hier ; de lui adresser tous les reproches que peuvent mériter des opinions fausses, dangereuses, incendiaires. Mais la critique ne doit point franchir le seuil de sa maison ; elle doit se taire sur ses mœurs privées, sur sa probité, sur son honneur personnel : ce sont des choses qui ne sont pas de son domaine, et qu'elle doit s'interdire.

Il serait à désirer que cette règle de conduite fût adoptée par tous les écrivains politiques. Quant à nous, jamais nous n'avons pensé qu'il nous fût permis de nous en écarter; et de même si nous imaginions, dans une occasion quelconque, que les injures de parti dont certaines gens nous honorent, tirassent à conséquence à l'égard de notre caractère, nous ne les laisserions pas si paisiblement passer. Mais on est venu à un point que ces injures font plus de bien que

de mal à la réputation de la plupart des hommes constitutionnels.

Guidés par des principes qui sortent de la morale et de la loi, lorsque nous parlons de quelque écrivain que ce soit, que son caractère paraisse ou non digne d'éloge ou de blâme, c'est toujours comme écrivain politique que nous en parlons. C'est ainsi que si quelquefois nous nous adressons avec quelque sévérité au *Journal des Débats*, et à l'écrivain danois qui se charge spécialement de la partie des injures, nous laissons l'opinion silencieuse porter sur sa vie privée tel jugement qu'il lui plaira. C'est ainsi que lorsqu'il nous arrive (et notamment dans notre dernière livraison), d'attaquer sans ménagement une foule d'hommes monarchiques, par exemple, MM. Châteaubriand et de Puymaurin, Fiévée, Martainville et autres, nos expressions s'adressent à leurs écrits ou discours politiques que nous regardons comme très-dangereux, à leur style qui nous semble sans aucune convenance, et nullement à leur caractère privé que nous ne connaissons pas. Nous voulons croire que ces messieurs ne prétendent pas attaquer celui des libéraux qui est au-dessus de leur juridiction. Il serait à désirer, nous le répétons, que les écrivains de tous les partis s'entendissent pour suivre une règle de conduite qui préviendrait beaucoup de mal-entendus et de divisions.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la Vendée. — Spectacles. — Essais pour servir d'introduction à l'Histoire de la Révolution Française, par Guy-Marie-Sallier. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IX.

Paris, le 24 août 1819.

De la Vendée.

Il est aujourd'hui à l'ordre du jour, dans le parti aristocratique, de remettre sous nos yeux les scènes tragiques qui se sont passées dans la Vendée. L'écrivain monarchique par excellence, M. de Chateaubriant, a donné le signal en publiant une histoire des prétendus services rendus par la Vendée à la monarchie. A moins que l'on ne suppose qu'il est entré dans ses calculs d'entretenir parmi nous le trouble et la

discorde, il faut croire qu'il n'a pas réfléchi au danger de ramener sans cesse l'attention publique sur un pareil sujet. Quoi qu'il en soit, puisque ce noble pair a jeté le gant, nous ne devons pas hésiter à le relever ; observant toutefois que l'on ne doit pas oublier qu'ici les hommes constitutionnels jouent un rôle défensif ; l'attaque est venue de leurs adversaires. La violation du double principe d'*union* et d'*oubli* reste encore aux auteurs de cette nouvelle agression.

Le rédacteur du *Conservateur*, en offrant un tableau de la guerre de la Vendée, a établi en principe que les vendéens n'avaient combattu et souffert que pour la monarchie. Une telle base posée, il a été facile de construire l'édifice élevé en l'honneur de ces insurgés, et de présenter le gouvernement comme ingrat à leurs mérites. Il suffira donc de prouver que cette base est ruineuse, et l'on aura renversé tout l'échafaudage qui repose sur elle. La clef d'une voûte une fois détachée, le portique s'écroule, et n'offre plus qu'un monceau de ruines.

L'un des mots sur lesquels on s'entend le moins, c'est celui de monarchie. Que des seigneurs féodaux se plaignent de l'anéantissement de leurs priviléges, de la vente de leurs domaines, ils diront qu'ils pleurent la ruine de la monarchie : que des prêtres se lamentent de la perte de leurs dîmes, ils s'écrieront que la monarchie est détruite. D'un autre côté, si les hommes constitutionnels sollicitent le maintien de la Charte, ils ont droit de penser qu'ils réclament l'affermis-

sement de la monarchie. Cette expression ne peut cependant être à la fois synonyme de Charte et de priviléges.

Monarchie, dans sa véritable acception, ne signifie autre chose que gouvernement d'un seul, comme aristocratie signifie gouvernement de plusieurs; mais ce terme prend une signification plus ou moins étendue selon les temps, selon les lieux. Monarchie en France n'a jamais été pris dans toute la rigueur de l'étymologie; comme ce mot a varié suivant les époques, il faut, pour savoir ce que la Vendée a défendu, établir ce qu'était la monarchie en 1791. Elle était devenue l'alliance du pouvoir royal avec celui des lois. Les priviléges de la noblesse étaient détruits en principe. Une constitution pareille, à-peu-près, à celle dont nous jouissons garantissait une représentation nationale. Telle était la monarchie adoptée par Louis XVI; telle est encore aujourd'hui la monarchie de Louis XVIII. Est-ce là ce que la Vendée a prétendu défendre?

Le chef de la monarchie de France avait souscrit à la révolution; il ne pouvait en conséquence être regardé comme résistant à ce nouvel ordre de choses. Les résistances véritables vinrent du clergé et de la noblesse; elles furent si violentes qu'elles amenèrent les convulsions dont la patrie a trop long-temps été déchirée. Si le trône périt dans la lutte, il est facile de prouver que ce résultat déplorable fut le crime de la noblesse. Celle-ci, comprenant qu'elle était la seule ennemie de la liberté, eut l'art d'investir le trône, et le machiavélisme de le compromettre dans sa cause.

Ainsi, en mettant de côté l'évènement tragique qui

frappa Louis XVI, évènement qui devint funeste à la liberté, parce qu'il déplaça la révolution du terrain qu'elle devait conserver; il reste prouvé que les résistances ne vinrent jamais de la monarchie. Celle-ci avait favorisé la révolution, elle l'avait adoptée; le clergé et la noblesse ne faisaient aucunement cause commune avec elle.

La Vendée fut une des plus violentes résistances opposées à la révolution; elle ne fut donc pas dans les intérêts de la monarchie qui ne résistait pas. Elle avait à sa tête les nobles et les prêtres; ce n'était donc pas la monarchie qu'elle protégeait, mais bien la noblesse et le sacerdoce. Elle voulait le retour de l'ancien régime, tandis que la monarchie avait fraternisé avec le nouveau. Dira-t-on que la monarchie était solidaire avec la noblesse et les prêtres? Mais qu'alors on anéantisse l'histoire de France qui montre comme le seul et l'éternel adversaire des rois, la noblesse féodale. Dira-t-on que la noblesse combattait pour rétablir le monarque dans tous ses droits, elle qui, depuis la seconde race, ne combattit pas une seule fois sans que le pouvoir du monarque n'en fût affaibli? La monarchie, voulant résister à l'oppression des nobles, était peu à peu devenue populaire : elle n'avait eu qu'un pas à faire pour devenir constitutionnelle. Etait-ce la monarchie de Louis-le-Gros, affranchissant les communes; de Charles VII, créant les troupes réglées; de Louis XI, repoussant la ligue dite *du bien public*; de Louis XIII, condamnant Montmorenci, de Thou et Marillac; de Louis XIV, livrant la noblesse au fouet de la satire et à la risée du parterre; de Louis XVI,

prêtant serment à la constitution de 1791, approuvant la destruction des droits féodaux, que la Vendée prétendait défendre? M. de Chateaubriant ne nous apprend-il pas le contraire, dans le début de son histoire, lorsqu'il nous dit que la Vendée voulait soutenir l'ancienne constitution de France; et aujourd'hui même on voit bien que la Vendée ne défendait nullement le pouvoir royal, puisqu'il est rétabli sans que la Vendée en soit plus satisfaite. Elle le serait si la noblesse et le clergé étaient rentrés dans leurs anciennes prérogatives.

J'aurais pu adopter un autre système d'argumentation: j'aurais pu, abstraction faite de la monarchie, qui n'est elle-même après tout qu'une forme donnée à la société, juger la guerre de la Vendée d'après les principes généraux de toute société civile. J'aurais pu établir d'abord que le principe fondamental d'après lequel doit se conduire toute association civile, c'est l'obéissance à la majorité. En partant de ce point, il m'eût été facile de prouver que lorsque la majorité d'une nation choisit un gouvernement, que lorsque ce gouvernement est d'ailleurs conforme aux principes avoués par la raison, et en harmonie avec la dignité humaine, il n'est pas permis à une faible minorité de s'opposer à la volonté générale. J'aurais démontré sans peine que cette minorité doit ou se soumettre, ou aller ailleurs chercher un régime qui lui convienne; que si elle organise des révoltes et des guerres civiles, elle se rend coupable du crime le plus digne des peines que la société a le droit d'infliger aux membres qui troublent la paix et l'ordre dont elle jouit. Considérée sous ce point de

vue, la Vendée paraîtrait plus criminelle encore. Et si l'on me disait que cette manière de raisonner sent un peu l'hérésie de la souveraineté du peuple, je citerais pour me défendre les paroles d'un prince aujourd'hui sur le trône, et reconnu par toute l'Europe, par lesquelles il a déclaré que la première des légitimités était la grande légitimité des nations.

Mais cette forme de raisonnement est ici superflue. S'il est évident que la Vendée ne s'arma point pour la monarchie de Louis XVI, il ne l'est pas moins que la monarchie constitutionnelle de Louis XVIII ne doit rien à la Vendée. S'il est prouvé que jamais les vendéens n'ont entendu combattre pour la Charte, mais qu'ils ont au contraire combattu pour les principes opposés à la Charte, il reste hors de doute que la Charte, résultat de la révolution, ne doit rien aux adversaires de la révolution. Si l'on veut que ceux qui furent l'objet des services rendus par la Vendée en tiennent compte aux vendéens, que la noblesse et le clergé fassent des collectes en faveur des soldats bretons, qu'ils récompensent les soutiens d'une cause perdue, de même que l'on paie les médecins lorsque le malade est mort; mais il est impossible que Louis XVIII recompense des services qui n'ont point eu pour objet le gouvernement à la tête duquel il est placé. D'ailleurs, sous le régime où nous vivons, le roi n'a d'autres revenus que ceux qu'il reçoit des peuples : ne serait-il pas inique et intolérable que les contribuables épuisassent leurs bourses pour pensionner les hommes qui ont détruit leurs fortunes, qui ont répandu des flots de leur sang? C'est assez pour nous d'avoir déjà

payé une contribution de guerre à des étrangers : nous n'en devons pas à des Français.

Il est aisé d'attendrir les cœurs compatissans en leur étalant le spectacle des maux de tout genre qui naissent de l'état de guerre. Il a été facile à M. de Chateaubriant d'épuiser sa verve poétique, de faire jouer les ressorts de sa brillante imagination, en peignant les infortunes des vendéens, en les offrant au milieu de la mêlée, chassés de ville en ville, manquant d'armes et de pain; mais les écrivains libéraux n'ont-ils pas les mêmes ressources, et les soldats républicains n'ont-ils pas enduré des souffrances inouïes? On parle des excès commis sur les vendéens, et l'on ne dit rien des excès bien plus horribles commis sur les soldats de la république. A moins que ce ne soit un crime indélébile d'avoir combattu sous les étandards de la liberté, sont-ils moins digne de pitié que les autres Français?

Nous ne connaissons qu'un côté de la révolution. Ses ennemis n'ont pas manqué de reproduire et de grossir sans cesse des excès que nous déplorons comme eux. Le tableau des erreurs commises au nom de la liberté reparaît chaque jour, orné de quelque embellissement nouveau. Il est temps que les amis des principes de la révolution déroulent à leur tour la liste des forfaits dont l'aristocratie s'est rendue coupable; il est temps de prouver qu'il n'est aucune exécution, aucune mesure violente qui n'ait été une représaille; et que les hommes de la révolution, quel que soit le nombre des fautes qu'on puisse reprocher à quelques-uns d'entre eux, sont loin d'avoir atteint leurs adv e saires. Ah! s'il fallait fouiller l'histoire de cette Ve d

que l'on nous vante, s'il fallait compter les horreurs qui s'y commirent, et dont les soldats vendéens furent coupables, jamais récit plus sanglant ne serait sorti de la plume d'un historien. Et si l'on réfléchit ensuite que les fautes de la révolution ont été compensées par des bienfaits si nombreux, et dont la durée doit s'étendre si loin dans l'avenir, tandis que les crimes des ennemis de cette révolution ont été commis à pure perte; quel jugement ne portera-t-on pas sur la Vendée, et sur les écrivains qui déshonorent leur talent, jusqu'à s'en déclarer les apologistes?

On demande des pensions et des honneurs pour les soldats de la Vendée, et l'on ne demande rien pour ceux de la république. Ah! si la France, quelque épuisée qu'elle soit, peut encore se saigner, et venir au secours de quelques-uns de ses enfans, combien de vieux soldats, brisés par de longs travaux, ne s'offrent ils pas à la libéralité nationale. Combien n'ont reçu, en retour d'un sang qui fut du moins versé pour la patrie, que les dédains, l'oubli, la misère. Combien languissent sur des grabats ignorés, et se sentent mourir en accusant une patrie ingrate! C'est à de pareilles victimes de l'honneur national que la France doit des consolations et des secours. Ceux-là n'ont pas fait la guerre civile, n'ont pas versé le sang de leurs concitoyens! Ils n'ont point prostitué leur bravoure dans des rangs ennemis; ils ont vaincu sans remords, ils ont été vaincus sans honte. Voilà les infortunes qu'il faut secourir! voilà les mérites qu'il faut récompenser! Que les autres s'interrogent, qu'ils réclament l'indulgence, qu'ils sollicitent la faveur de l'oubli; mais que des écrivains

imprudens ne prennent plus la défense d'une cause qui ne fut jamais celle de la patrie.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

La Comédie Française tient la bonne veine. Les débuts heureux se succèdent ; l'année dix-huit cent dix-neuf sera illustre dans les fastes théâtrales ; elle pourra s'appeler *l'année de la comète*, et les acteurs qui entrent dans la carrière sous l'influence de cet astre propice, feraient bien de se munir d'un certificat d'origine, à l'instar des étiquettes qui distinguent le vin des bonnes années. Qui sait si Aristippe et Menjaud ne feront pas parler d'eux un jour à la faveur d'une date fameuse? car les bonnes années n'influent pas seulement sur les bons crus; Surène et Brie vantent leur vin de la comète aussi bien qu'Aï et l'Ermitage. Un acteur obscur dit avec une sorte d'orgueil : j'ai débuté en même temps que tel acteur en renom. Heureux les contemporains de madame Paradol, de Déricourt, et des débutans futurs dont les hautes destinées nous sont annoncées d'avance. On peut sans témérité compter sur les succès de M. Nanteuil, qui jouit déjà parmi les amateurs du théâtre d'une considération acquise par des travaux utiles et modestes.

Les Français qui ont habité Naples sous le règne de Joachim, se souviennent d'avoir vu M. Nanteuil remplir avec distinction l'emploi des rois. Après la révolu-

tion de Naples, il est revenu en France, et a formé des élèves pour le Théâtre-Français; long-temps auparavant il avait donné à Michelot des leçons auxquelles cet acteur doit peut-être les progrès qu'il a faits dans son art et dans la faveur du public. M. Nanteuil est aujourd'hui tellement révéré parmi les aspirans aux honneurs tragiques, qu'il est peu de débutans qui se hasardent sur la scène avant d'avoir reçu ses conseils. Que ne doit-on pas attendre de lui après des succès de ce genre? il est permis de croire qu'il vaut au moins les élèves qu'il a faits. Il est étonnant que la comédie ait tant tardé à faire l'acquisition d'un artiste expérimenté pour succéder à Saint-Prix, dans un emploi qui par une destinée bizarre, n'est occupé que par des barbes de vingt ans. Jusqu'ici le sort de M. Nanteuil ressemblait à celui d'Hercule, qui faisait des rois sans être roi lui-même. Enfin ses débuts vont commencer. Il paraîtra presqu'en même temps qu'une reine de sa façon, dont on parle avec le plus grand éloge. Madame Zulma Derudder est annoncée à madame Paradol, comme une rivale digne de partager le trône avec elle. Madame Paradol l'attend sans envie, mais avec le sentiment d'une noble émulation. Madame Zulma Derudder n'a encore paru sur aucun théâtre, pas même sur celui du Conservatoire. Lorsqu'elle s'est fait entendre devant le comité de la comédie, elle a récité le grand couplet du rôle d'Agrippine, au 4e acte de *Britannicus* et de celui du rôle Clytemnestre, qui commence par ce vers:

Vous ne démentez pas une race funeste.

Elle a ravi les auditeurs par les qualités vraiment

tragiques qu'elle a déployées dans ces deux morceaux si difficiles. Un ordre de début lui a été promptement délivré; et c'est dans les premiers jours du mois prochain que le public sera appelé à contrôler cette première épreuve.

Parlons de Déricourt qui vient de débuter dans le rôle de Tancrède et dans celui d'Achille. Il sort de l'école de Lafon : son maître a cru devoir le produire dans deux des rôles les plus brillans de son répertoire. On se souvient des lauriers qu'il moissonna dans sa jeunesse, avec le glaive de Tancrède et celui d'Achille. On sait avec quel transport le parterre lui faisait l'application de ces deux vers, qu'Agamemnon adresse au fils de Thétis :

D'un courage naissant sont-ce là les effets?
Quels triomphes suivront de si nobles succès?

Lafon n'a tenu qu'une partie de ses nombreuses promesses; son jeune disciple promet moins sans doute, mais il fait espérer beaucoup. Il paraît à peine avoir atteint l'âge d'Achille, sortant des mains du centaure Chiron, c'est-à-dire l'âge même que doit avoir le héros de la tragédie; car l'Achille d'Eurypide et de Racine, a dix ans de moins que l'Achille d'Homère. Le tragique grec a mieux marqué l'âge de son personnage que ne l'a fait Racine; Achille dans Eurypide a toute la candeur de l'adolescence, avec cette rudesse sauvage qui convient à un héros naissant, à un jeune chasseur élevé au milieu des forêts, et nourri du sang des lions et des ours. Quand Clytemnestre lui présente sa fille, il baisse les yeux, et il exprime sa confusion dans des termes

qui feraient bien rire notre parterre galant. Il est beaucoup moins habile à parler d'amour qu'à lancer des traits et à terrasser sa proie ou son ennemi. Je ne sais si Déricourt a étudié Eurypide, mais il m'a paru représenter beaucoup mieux l'Achille grec que l'Achille français; il a paru fort gauche, fort embarrassé de sa personne dans les scènes avec Iphigénie, et il s'est élevé quelquefois à la hauteur du personnage, dans les parties du rôle qui expriment l'héroïsme et la fierté, comme dans la scène du premier acte et celle du quatrième avec Agamemnon. Je l'engage à renoncer à certaines pratiques qui sentent l'école et l'imitation du maître, et dont l'artifice se fait sentir d'une manière ridicule, surtout quand il est trop souvent employé. Par exemple est-il nécessaire qu'Achille sorte toujours de scène, avant d'avoir achevé le dernier vers, et qu'il en prononce la fin syllabe à, syllabe en tournant le dos au public, et en courant dans la coulisse. Déricourt a répété ce jeu, évidemment imité de Lafon, dans deux ou trois sorties. Il n'a pas encore assez de métier pour tenter ces effets à fracas qui réussissent quelquefois à son professeur, mais qui ne sauraient être d'un bon exemple pour un jeune acteur. Le défaut d'usage nuit souvent au développement des bonnes qualités du débutant, et trahit des intentions excellentes que les seules connaisseurs aperçoivent, et dont ils lui savent gré; son organe a de la noblesse et de la flexibilité, mais il le gâterait par des cris et des éclats de voix auxquels ses poumons ne suffiraient pas. Qu'il apprenne à ménager ses moyens; qu'il sache que l'économie procure l'aisance, et tient lieu de richesse, tan-

dis qu'un prodigue est gêné au sein de l'opulence. L'habitude de la scène lui enseignera l'art d'accentuer son débit, de le polir, de le fondre en quelque sorte, et de lui donner cette élégance qu'un bon acteur trouve toujours, même quand l'inspiration lui manque. Cet art du débit est pour l'acteur ce que le style est pour l'écrivain.

Desmousseaux a joué Agamemnon, comme il joue tous ses rôles. Je lui pardonnerais sa déclamation vague et monotone, et même ses contre sens; mais comment lui pardonner les corrections qu'il se permet dans les vers de Racine, dans des vers que tout le monde sait par cœur? Ce défaut est très-fréquent chez lui, et il est sans excuse. Voici un vers de Racine, revu et corrigé par Desmousseaux :

Et cette guerre, Arcas, selon toute apparence,
Aurait dû plus long-temps *occuper* son absence.

Il faut être bien maudit d'Apollon pour manquer de mémoire en récitant un rôle d'Iphigénie.

MÉLANGES.

Essais pour servir d'introduction à l'Histoire de la Révolution Française; par Guy-Marie Sallier, ancien conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au conseil-d'état : deuxième édition.

De toutes les révolutions dont l'histoire a conservé le souvenir, il n'en est point de plus mémorable que la révolution française. Elle n'a pas seulement changé la face d'un royaume; elle a créé ou préparé pour une grande partie du genre humain une nouvelle existence sociale ; elle a parcouru l'Europe, franchi l'Océan, conquis le Nouveau-Monde : elle ne fut point l'ouvrage d'un homme, d'un jour, d'une année, d'un siècle; son germe exista du jour où le code de la force remplaça le code de la raison, où le droit du glaive effaça les droits de l'humanité. Pour l'écrivain qui entreprend de retracer cette grande scène politique, un haut degré de philosophie est nécessaire. Il doit être libre de préjugés, de passions et d'intérêts; il doit d'un regard vaste et sûr saisir l'enchaînement des faits, en scruter les causes, en assigner les résultats; il doit surtout, s'élevant au-dessus d'une erreur trop commune, distinguer dans la révolution le principe qui lui donna naissance, les orages qui en troublèrent le cours. L'observateur inattentif, aussi bien que l'écrivain de parti, ne sont que trop portés à confon-

dre ces deux choses pourtant bien différentes. Ils disent : La révolution, dans son cours, a occasionné des maux infinis ; donc les premiers auteurs de la révolution furent de pernicieux novateurs, qu'il eût fallu réprimer. Ils disent encore : La révolution a amené la chute du trône ; donc les premiers auteurs de la révolution étaient des factieux qui conspiraient le renversement de la monarchie. C'est ainsi qu'en confondant les temps, les hommes et les circonstances, on parvient à raisonner précisément au rebours du bon sens et de la vérité.

Pour juger *le principe* de la révolution, il faut examiner l'ordre de choses qu'elle a détruit. Si cet ordre était vicieux, le principe est justifié. Or, que voyions-nous en France, au moment où le vœu d'une régénération se fit entendre? Un empire sans constitution, où nul pouvoir n'étant défini, une foule de prétentions contradictoires se heurtaient incessamment dans les ténèbres : le despotisme de fait ; nulle espèce de liberté politique ; la liberté individuelle soumise au régime des lettres de cachet ; la liberté de la presse à celui de la censure ; la liberté de conscience étouffée par des lois cruelles ; deux millions de Français privés par leur croyance de l'état civil, des droits de la famille et de ceux de la nature ; l'exercice de leur culte puni par des supplices rigoureux ; l'industrie esclave se traînant sous la chaîne des maîtrises et des jurandes ; l'inégalité des impôts ; deux ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, possesseurs de la plus grande partie des propriétés territoriales, exempts des charges publiques, investis de prérogatives exor-

bitantes, propriétaires exclusifs de toutes les fonctions civiles et militaires ; le peuple des campagnes, chargé seul du fardeau des contributions, et du fardeau, plus accablant encore, des droits féodaux et ecclésiastiques, des dîmes, des champarts, des corvées, etc., etc.; la justice civile soumise elle-même aux priviléges, ne motivant point ses arrêts, égarée dans le cahos de trois cent-soixante coutumes, sans parler du droit romain, du droit canon et des ordonnances ; la justice criminelle suivant un code inventé par les furies, consacrant le secret des procédures, le refus d'un conseil aux accusés, la torture, l'arbitraire dans les peines, l'atrocité dans les supplices, parmi lesquels on comptait le feu, la roue, etc, etc..... Voilà quel était l'ancien régime! Avaient-ils tort, ceux qui demandaient qu'il fût réformé ?

Le principe de la révolution fut donc légitime. Le vœu général appelait une réforme trop long-temps différée, et ce vœu eut pour organes les hommes les plus purs, les citoyens les plus respectables, les Lafayette, les Lalli, les Bailly, les Condorcet.

Mais pourquoi donc une cause si belle eut-elle des suites si désastreuses? Pourquoi les jours sanglans de 93 succédèrent-ils aux jours brillans d'espérance et de gloire de 89 et 90? Qu'on nous permette de répondre par d'autres questions.

Pourquoi, contre toute raison, les deux ordres privilégiés s'obstinèrent-ils à soutenir le *vote par ordre*, destructif de toute égalité sociale? Pourquoi l'autorité qui avait accordé au *tiers* la double représentation, au lieu de s'unir à ce même *tiers*, aima-t-elle mieux

revenir sur ses promesses solennelles ; et seconder, dans la séance du 23 juin, l'injuste prétention du clergé et de la noblesse? pourquoi M. Necker et les autres ministres nationaux furent-ils renvoyés? pourquoi la cour se mit-elle dès-lors en hostilité, tantôt ouverte, tantôt secrète, avec la représentation nationale? pourquoi fit-elle marcher des troupes contre l'assemblée nationale? pourquoi les privilégiés désertèrent-ils leur parti pour aller soulever l'étranger contre elle? pourquoi des conseillers perfides, trompant la facilité d'un monarque vertueux et populaire, l'entraînèrent-ils vers une frontière ennemie? pourquoi les ordres privilégiés (ainsi que leurs propres écrits l'attestent,) soufflèrent-ils eux-mêmes en secret le feu de l'insurrection, afin, disaient-ils, *d'amener le bien par l'excès du mal?* pourquoi allumèrent-ils dans plus d'une province le flambeau de la guerre civile? pourquoi attirèrent-ils sur leur patrie le fléau de l'invasion étrangère? pourquoi..... il faut s'arrêter. Il semble, à entendre les hommes soi-disant *monarchiques*, que le parti libéral ait été sans cesse agressif. La vérité est qu'il resta constamment sur la défensive. Ses exigeances furent les résultats d'une défiance que la conduite du parti contraire n'a que trop justifiée.

Le moment arriva, il est vrai, où le peuple Français, menacé des maux les plus épouvantables, attaqué au dedans, attaqué au dehors, perdit enfin toute mesure. Il abandonna les guides modérés qu'il avait suivis jusqu'alors, et que leur modération même lui rendit suspects, dans une crise si furieuse : il se

livra à des hommes violens, qui lui promirent de le défendre contre l'étranger. Dans cette conflagration effroyable, d'affreux désordres, d'horribles cruautés furent commises. Mais cette crise, qui l'avait amenée? cette conflagration, qui l'avait produite? ces hommes sanguinaires, qui les avait mis à portée de saisir la popularité, et par elle, le pouvoir? qui, pour me servir d'une expression connue, avait *mis la révolution en colère?* étaient-ce les premiers fondateurs de la liberté, ces hommes qui combattirent si courageusement l'anarchie, et moururent victimes de leur généreuse résistance? ou bien étaient-ce ceux qui, pour défendre des priviléges illégitimes, ne craignirent pas d'appeler sur leur pays les plus effrayantes calamités?

En un mot, si des réformes étaient nécessaires, les accomplir fut une œuvre sage et légitime : si cet accomplissement fut sage et légitime, l'opposition fut imprudente et injuste : si cette opposition, par les moyens violens et coupables qu'elle mit en usage, irrita les esprits, souleva les passions ; si cette irritation produisit d'horribles désastres, la faute n'en peut retomber sur les premiers réformateurs.

Il est à regretter que M. Sallier, qui, si l'on en juge d'après quelques parties de son ouvrage, n'est dépourvu ni de connaissances, ni même d'un certain talent comme écrivain, n'ait point aperçu des vérités si palpables. Il aurait pu faire un livre utile, si, au lieu de reproduire, dans un style pur et quelquefois assez élégant, des lieux communs usés contre le *principe* de la révolution, il eût regardé les choses de

plus haut ; il se fût mis pour juger ce grand évènement, à la place de la postérité. C'est par les vues, ou plutôt c'est par le défaut de vues, que pèche son travail; l'auteur trouve que tout allait fort bien dans l'ancien régime (nous venons de voir ce qu'il faut en penser). Partant de cette idée, il ne voit que des factieux dans les hommes qui appelaient un nouvel ordre de choses; et en effet, si la France était si heureuse sous ses anciennes lois, il fallait être bien malintentionné pour en désirer le changement. Aussi n'était-ce point la réforme des abus qu'on voulait; les abus étaient si peu de chose dans ce bon temps! c'était le renversement du trône ; c'était le bouleversement de l'ordre social, etc., etc., etc.

Toutefois soyons justes, même envers l'écrivain dont nous n'approuvons pas les opinions. M. S. nous paraît avoir écrit de bonne foi. Il ne trompe pas ; il se trompe : il n'imite point la plupart des champions des vieux préjugés, dont la ressource ordinaire est de dénaturer les faits : du moins, dans la première partie de son livre, il nous semble avoir exposé d'une manière assez fidèle l'ancien état moral et politique de la France; non que ce tableau soit revêtu de ses véritables couleurs ; mais, en obéissant à des préventions dont lui-même fait l'aveu avec une louable franchise, l'auteur fait ce qu'il peut pour être exact : l'erreur est dans les jugemens ; la vérité est dans les faits; et le lecteur attentif peut, en écartant les principes et les conséquences erronées, s'en tenir à la partie matérielle du récit, prendre une idée assez juste des choses. Ainsi, l'écrivain parle de l'ancienne constitution de la

France; et l'on voit, dans son écrit même, que la France n'avait pas de constitution : il fait l'éloge de l'ancienne législation criminelle; mais, quoiqu'il ne parle point de la torture (oubli assez extraordinaire), il en dit assez pour faire concevoir l'absurdité et la cruauté de ce code monstrueux. Sachons-lui gré de cette sincérité. S'il faut combattre avec sévérité les erreurs que propagent l'intérêt et l'esprit de parti, on doit être indulgent pour celles qui prennent leur source dans l'influence excusable des habitudes et des souvenirs.

Il est pourtant un point qui m'embarrasse, je l'avoue. M. S. est maître des requêtes au conseil d'état : or, j'ai quelque peine à concilier les principes professés dans son ouvrage avec ceux qui doivent nécessairement animer les conseillers d'un gouvernement constitutionnel. Comme maître des requêtes, M. S. doit chérir et respecter le régime constitutionnel : comme écrivain, il dit que « l'ancienne » constitution de la France existait, pour ainsi dire, » sans être aperçue, qu'on en parlait rarement, et » *que c'était ce qui pouvait arriver de plus heu-* » *reux.* » Comme maître des requêtes, il doit approuver le gouvernement représentatif, puisque lui-même aide à la manœuvre de ce gouvernement : comme écrivain, il proclame que « *c'est un des grands incon-* » *véniens des corps intermédiaires, régulièrement* » *constitués, d'élever en face du trône une autorité* » *rivale, plus majestueuse et souvent plus forte;* » que *l'énergie du pouvoir royal et sa* dignité *en* » *sont presque toujours altérées,* PARCE QUE LE RESPECT

» SE CALCULE SUR LA PUISSANCE. » Comme maître des requêtes, il doit avoir pour sacrés les *droits publics des Français*, formellement reconnus par la charte : comme écrivain, il parle de « l'exagération, du dé-» lire et de la fureur, *suite inévitable de la doctrine* » *des droits de l'homme.* » Comme maître des requêtes, il doit protéger la liberté individuelle : comme écrivain, il déclare que « les atteintes à la liberté in-» dividuelle..... sont *inséparables* de l'administra-» tion des grandes nations, et que, si un gouverne-» ment peut se rendre coupable en les employant, *ce* » *n'est jamais que par l'abus.* »

Je ne sais, mais j'éprouve ici un peu d'embarras à faire accorder les principes et les devoirs.

S. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les deux événemens les plus importans de la semaine dernière, sont sans contredit l'acquittement de M. Martainville, et la condamnation de M. Dunoyer. C'était un spectacle digne à la fois d'admiration et de pitié, que celui d'une veuve en pleurs, suspendant les nobles réclamations qu'elle adresse au prince pour venger la mort de son mari, et demandant aux tribunaux justice d'un écrivain de parti qui s'est efforcé de noircir la mémoire d'un militaire dont la fin tragique commandait au moins le silence. Il fallait que ce spectacle fût bien attendrissant pour que l'accusé lui-même

se crût obligé de témoigner qu'il en était touché. L'issue du procès ne peut en conséquence rien enlever à la noblesse de l'action de madame la maréchale Brune; l'estime et le respect qu'elle inspire à toutes les ames généreuses n'en seront point affaiblies ; et par une raison semblable, l'acquittement de M. Martainville ne peut faire révoquer le jugement que l'opinion a porté sur l'acharnement avec lequel il a attaqué la mémoire d'un brave militaire français, dans le moment même où sa veuve travaillait à venger sa mort.

J'avoue que, quelle que soit d'ailleurs mon opinion sur le fond de l'affaire, je ne puis songer sans un sentiment pénible à la conduite que M. Martainville a tenue pendant les débats, aux graves et choquantes inconvenances du discours qu'il a prononcé, à cette complaisance cruelle avec laquelle il s'est livré à des détails justement suspects, relativement au maréchal Brune; enfin à l'inexplicable et opiniâtre incrédulité qu'il a manifestée sur l'assassinat commis par les sicaires d'Avignon. Il y a eu dans le style de M. Martainville une amertume qui doit être taxée d'inhumanité; et c'est bien ici qu'on peut se servir d'une expression inventée par le soutien du système interprétatif, par M. Marchangy, le prévenu acquitté par le jury, n'a remporté qu'une *palme flétrie*.

J'ai entendu des libéraux que j'estime, condamner le jugement du jury; je ne saurais partager leur avis. Je ne puis croire qu'il soit possible de punir légalement l'écrivain qui impute des faits faux à un homme mort; c'est là le domaine de l'histoire. Un historien est-il punissable pour être un homme de parti, pour

altérer sciemment les faits? non. On se contente de mépriser l'histoire et de la réfuter. L'opinion est alors juge suprême. La puissance des tribunaux n'existe plus. Les attaques du *Drapeau Blanc* ne pouvaient donner lieu à des peines légales; elles étaient du domaine de l'opinion qui les a réduites à leur juste valeur, et qui s'est assez clairement exprimée pour qu'il ne reste aucun doute sur la conduite politique de celui qui n'a pas craint de se les permettre.

Si quelque chose peut justifier les personnes qui accusent la forme du jury actuel, c'est le jugement rendu le lendemain par le même jury contre M. Dunoyer. Ce n'est pas sans peine que l'on a vu le ministère public, qui s'était montré extrêmement doux envers le rédacteur du *Drapeau Blanc,* changer de rôle, et reprendre toute sa sévérité contre M. Dunoyer. Il est évident cependant que si quelqu'un des deux a eu une intention méchante, ce n'est point le dernier, et que le fait qui s'est trouvé faux a été publié dans le *Censeur* avec une bonne foi complète. On ne peut non plus s'empêcher de se souvenir que le ministère public, qui avait renoncé la veille aux récusations, les a épuisées le lendemain. Tout cela nous fait vivement désirer l'amélioration du jury. Quand les jurés seront tirés au sort sur une liste générale dressée avec impartialité, les jugemens, fussent-ils semblables à celui qui regarde M. Dunoyer, seront respectés par l'opinion; mais aujourd'hui comment voudrait-on que l'opinion ne conçût pas des soupçons lorsqu'elle est convaincue qu'avec le système actuel, il est possible de faire du jury une commission spéciale? Au reste, tel

qu'il est, le jury est incomparablement préférable à la police correctionnelle. On n'oubliera pas qu'il a acquitté *le Libéral* et M. Bavoux, malgré M. Delvincourt et sa cuisinière Nanette.

— Tous les yeux sont fixés sur les conférences qui vont s'ouvrir à Carlsbad. Le système des *notes secrètes* se renouvelle : seulement ses auteurs ne redoutent plus la publicité; ils ne s'amusent plus à conspirer dans l'ombre; c'est dans les feuilles publiques qu'ils invoquent l'assistance de l'étranger; c'est dans *la Quotidienne* que l'on publie un appel aux puissances alliées. On a pris aujourd'hui le parti de ne plus rougir. Au reste, la faction qui lève ainsi le masque, montre assez par-là combien elle désespère elle-même de sa cause; elle achève de se dépopulariser.

Les alliés n'écouteront pas les conseils perfides qu'on leur adresse; ils savent que la France est calme, que la liberté de la presse n'a causé aucun désordre. Ils ont dessein de régler l'intérieur de l'Allemagne, qui réclame bien plus vivement leur attention que la France, relevée de ses infortunes, et paisiblement occupée à fonder ses institutions. Les alliés méprisaient les émigrés hors de la France; ils n'ont pas changé d'opinion à leur égard. Les alliés ont déclaré que la France devait être libre; ils ne se démentiront pas pour complaire à une faction révolutionnaire, car il faut lui renvoyer l'épithète qu'elle nous donne; les alliés le feront d'autant moins, qu'ils sentent que la majorité des Français s'élèverait spontanément contre toute oppression étran-

gère ou intérieure. Ils savent par expérience que la France rétablie de ses pertes, est une puissance trop formidable pour qu'il ne soit pas d'un grand intérêt de rester dans son alliance, et de vivre dans son amitié. Loyauté et prudence, tels sont les deux sentimens qui doivent engager les puissances étrangères à respecter notre patrie, quelques conseils qu'ils reçoivent d'une faction ignorante et incorrigible.

— On lit dans le *News*, journal anglais souvent rempli de particularités très-curieuses, l'anecdote suivante : « Un singulier exemple de la diversité de fortune et de situation, que les mouvemens révolutionnaires produisent dans les familles, se trouve aujourd'hui dans celle de M. de Serre, ministre de la justice en France, et qui lui-même a porté les armes pour Louis XVI. Le frère de ce ministre, officier dans l'armée de Leclerc, à Saint-Domingue, ayant été fait prisonnier de guerre, fut amené en Angleterre. Il s'y est établi depuis, s'est marié dans le comté de Leicester, et a pris tant de goût pour les sectes non conformistes, qu'il a souvent prêché dans les assemblées. Il officie maintenant à Londres dans la chapelle des anabaptistes, située dans Duke-Street. »

— Ce n'est pas seulement en France que l'on trouve des députés, qui après s'être humiliés devant les électeurs, et leur avoir promis monts et merveilles, oublient leurs mandats, et vont même jusqu'à maltraiter ceux de leurs commettans qui témoignent leur mécon-

tentement. On lit dans la Chronique de Shrewsbury, en 1774, une lettre extrêmement curieuse, que l'on croirait écrite par quelque membre du ventre à ses commettans ministériels. Les commettans de M. Antoine Henley du Hampshire lui avaient écrit pour le prier de s'opposer au bill qu'on proposait sur l'*accise* (les boissons). Ils lui avaient poliment rappelé ses promesses ; Antoine Henley leur répondit :

« Messieurs, j'ai reçu votre lettre, et j'avoue que je suis surpris que vous ayez eu l'insolence de m'importuner au sujet de *l'accise*. Vous savez comme moi, que je vous ai *achetés* : et que par dieu j'ai le droit de vous *vendre*. Je sais une autre chose que vous croyez que j'ignore. Vous vous vendez actuellement à un autre pour l'élection prochaine. Je sais encore une autre chose, mais celle-là vous l'ignoriez, c'est que je suis en marché avec un autre bourg. Puisse la malédiction du ciel tomber sur vos têtes! Puissent vos maisons et vos femmes être aussi accessibles aux officiers de *l'accise*, qu'elles me l'ont été lorsque j'ai fait la sottise de me proposer pour représenter une bande de *faquins* de votre espèce. »

Votre, etc. ANTOINE HENLEY.

— On s'inquiète depuis long-temps pour savoir quels sont les auteurs des correspondances privées que nous lisons dans les journaux étrangers, et qui maltraitent, sous l'anonyme, la France et la liberté. M. Mirbel, que l'on en avait accusé, s'en est défendu comme d'une mauvaise action. Certaines gens, qui se disent bien instruits, prétendent que la correspon-

dance du *Times* est de M. Paul Lagarde; celle de la *Gazette d'Augsbourg*, de M. de Vitrolles; et celle du *Courrier*, de M. Darby.

— Il se poursuit dans ce moment, à Rouen, sur une plainte formée par plusieurs personnes, une action en violences commises par un curé, dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Le jour de la première communion dans la commune de Limésy, canton de Pavilly, arrondissement de Rouen, un curé d'une paroisse voisine prêchait les jeunes gens. Quelques personnes rassemblées sous un portail séparé de l'enceinte de l'église, causaient ensemble. Au lieu d'envoyer un bédeau pour recommander le silence, le curé sort du chœur, en surplis et en étole, va droit au portail, donne un soufflet à l'un des causeurs, lui fait traverser le cimetière, et le chasse de la manière la plus brutale. Les autres, surpris de cette scène scandaleuse, se permettent de murmurer: l'homme sacré fond sur l'un d'eux, et s'apprête à le corriger; mais celui-ci, oubliant le précepte de Jésus-Christ qui ordonne de tendre l'autre joue quand on a reçu un soufflet, saisit le curé, et un combat s'engage. Qui a été vainqueur? c'est ce que nous ignorons. Il est seulement constant que le surplis a été mis en pièces. Une plainte a été dressée par les laïcs, et l'affaire s'instruit. Des témoins ont déjà été entendus. Le curé querelleur est un jeune homme à peine sorti des bancs du séminaire.

— Que signifie le mot *pionnier*? Un homme qui

aplanit les chemins par où les autres doivent passer. Un *pionnier littéraire* n'est autre chose que celui qui se charge de défricher les terres incultes de la littérature, d'étudier les langues anciennes, de scruter les monumens, de compiler des lexiques, de rechercher les étymologies ; en un mot, celui qui se voue au pénible travail de frayer la route aux hommes amis de l'instruction, et de leur rendre l'étude facile. Les érudits du seizième siècle étaient dans ce sens de véritables, d'utiles *pionniers*. C'est encore dans ce sens que M. de Roquefort justifie la qualification de *pionnier littéraire*, qu'après beaucoup d'autres nous lui avions attribuée.

Qui croirait cependant que cette expression d'une justesse incontestable, nous a valu, de la part d'un obscur diffamateur, des injures que nous ne pourrions réfuter sans nous salir. M. E. T. B., moins connu sous le nom de E. T. Bourg, a pris en main la cause de M. de Roquefort, qui le désavoué sans doute, et s'est complu à entasser contre le principal rédacteur des *Lettres Normandes* des calomnies qui seraient indubitablement du ressort de la cour d'assises, s'il avait besoin de se justifier aux yeux des gens honnêtes. Nous nous permettrons de dire à l'illustre M. Bourg que la nomenclature qu'il a faite des ouvrages de M. de Roquefort prouve notre assertion, puisqu'il n'a pas publié un seul ouvrage qui ne soit d'érudition. Quant à la liste qu'il a donnée des prétendus écrits de l'un des auteurs des *Lettres Normandes*, elle est fausse dans quelques parties, et incomplète dans quelques autres. Au reste, que M. Bourg nous attaque, cela nous im-

porte très-peu ; nous ne lisons pas son journal, et en cela nous imitons le public. Nous n'avons pas l'honneur de le connaître et d'être connus de lui ; nous savons seulement quel est l'individu auquel il emprunte les mensongères imputations dont il noircit ses feuilles. Qu'il continue, s'il le veut, de nous appeler ministériels ; nous ne lui répondrons plus, laissant à nos écrits le soin de nous défendre.

—Les ultrà voulant opposer des caricatures aux caricatures toujours plaisantes que l'on fait sur eux, ont depuis quelque temps organisé un comité composé d'une vieille comtesse champenoise, d'une douzaine de voltigeurs et de deux hommes d'esprit trouvés parmi les rédacteurs du *Conservateur*, de la *Quotidienne*, et des *Débats*. Le début de ce comité a été *l'enseignement mutuel*, caricature qui représente des groupes d'individus portant des têtes d'ânes et de dindons, et qui dessinent en se regardant les uns les autres. Quelques scènes de corps-de-garde ont donné au même comité l'idée de la *Minerve en goguette ;* et au *soldat de Waterloo*, il a opposé le *suisside*. Il travaille dans ce moment-ci à un chef-d'œuvre dont nous ne nous flattons pas d'expliquer toute la finesse épigrammatique. L'esquisse, dit-on, représente trois chemins. L'un conduit à une grande salle remplie de portefeuilles ministériels, de décorations, et de brevets de toute espèce ; il est placé au milieu. Celui de gauche mène à des ruines parmi lesquelles on lit ces mots : *gouvernement constitutionnel*, et plus haut, *enfer*. Le chemin de droite enfin est émaillé de fleurs ; il con-

duit à des plaines de verdure où un seul chien garde des moutons, les surveille et les défend des loups. Au bout on voit un palais sur lequel on a gravé les mots *monarchie, légitimité, paradis.*

Que veut dire cette énigme, sinon que la conscience des ministériels consiste en effets de portefeuille, et en brevets et en cordons, que pour les ultrà, le gouvernement constitutionnel est haïssable à l'égal de l'enfer; et que le paradis est destiné aux ultrà royalistes, attendu que l'évangile dit que les sots y seront seuls admis.

— Il paraît dans ce moment un ouvrage militaire qui se distingue par la clarté du style, l'exactitude des récits, et la beauté de l'exécution typographique; il est intitulé *Trophées des armées françaises depuis* 1792 *jusqu'à* 1815. (1) L'introduction a été confiée à M. Tissot, c'est en faire un assez bel éloge. Soixante-seize gravures parfaitement exécutées à l'eau forte, par M. Couché fils, et terminées par M. Bovinet, contribuent à orner ce magnifique ouvrage; nous le recommandons à tous les amis de la gloire nationale.

— Le hasard fait quelquefois des choses fort extraordinaires. On a remarqué que deux fois de suite un jury de douze personnes, tiré au sort, s'est trouvé

(1) Six volumes in-8°. Prix de souscription pour chacun des volumes, 10 fr.; franc de port 11 fr. Le premier volume est en vente. Chez Lefuel, libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, n° 54; et chez Foulon et comp.

renfermer trois fonctionnaires dépendans de l'administration ministérielle. Nous ne prétendons accuser personne de malversation, nous répétons seulement que cela est un de ces hasards que l'on peut comparer au gain d'un quaterne à la loterie.

— LES AVENTURES DE BRISQUET. *Fable.*

Que j'aime dans le chien ce zèle affectueux,
Cette amitié douce et fidèle,
Ce dévoûment sincère, actif, impétueux,
Qui d'un parfait ami l'ont rendu le modèle!
Bons animaux, faut-il qu'on puisse parmi vous
Citer un seul ingrat, comme on voit chez nous!
Chez les chiens un ingrat!... En lisant son histoire,
Peut-être nos neveux auront peine à la croire;
Mais j'en sais un qui fut, si je m'y connais bien,
Digne d'être flatteur, indigne d'être chien.
Glouton et mercenaire,
Pour chaque coup de langue il voulait un salaire.
Dînait-on? tout convive était son tributaire,
Et devait rendre hommage à monsieur de Brisquet,
Très-noble chien, qui jamais ne manquait
De chasser vaillamment.... au plat dans un banquet.
Élevé sous les yeux d'une riche et tendre maître,
Pour plaire à son patron qu'avec grâce il jouait!
Et qu'il semblait aimant, ayant tout à souhait!
Enfin pourtant, tel qu'il était
Un seul revers le fit paraître.
Son maître dont le revenu
A ses amis dans la gêne,
Plus qu'à lui-même avait appartenu,
Rentre un jour, en courroux contre l'espèce humaine.
Brisquet rampe à ses pieds (il flairait le dîné);
Par la basque il le mord; vers la table il l'entraîne.....

Vains efforts! Mons Brisquet qui n'a jamais jeûné,
Tout en grondant prend un air résigné.
— Pauvre animal, dit l'homme, hélas! tu vois ma peine :
Tu la partages même. En perdant mon emploi,
Je perds tous mes amis; seul, tu me restes, toi!....
Ne nous quittons plus ; viens.... je vivrai d'abstinence,
Et tu partageras le pain de l'indigence.
— Du pain? dit Brisquet à part soi ;
Du pain? S'il veut un chien étique,
Je suis son serviteur. Qu'il cherche ailleurs pratique.
J'ai le nez fin, l'œil vif, et ne manquerai point,
Dans ma détresse,
De trouver maître ou maîtresse
Chez qui je puisse encor garder mon embonpoint.
Aimer sans récompense,
Ce n'était pas le fait de Brisquet, comme on pense.
Aussi suivant toujours ses appétits goulus,
Il s'enfuit d'un logis où l'on ne dînait plus.
Aux gens vivant de peu s'il montrait un air rogue,
Parmi les gens en place il se fit des amis;
A l'office chez eux son couvert était mis.
Chez les grands qu'il léchait bientôt il eut la vogue.
Tombaient-ils?... contre eux tous s'acharnant comme un dogue,
Parmi leurs successeurs il était bien-venu.
Mais il eut moins d'amis dès qu'il fut mieux connu.
On vit que, montrât-il bonne ou hargneuse mine,
Son thermomètre était l'odeur de la cuisine.....
On le chassa : la fourbe est de courte saison.
Honteux, il se glissa dans une humble maison,
Lécha l'enfant de la portière,
Et l'enfant de la cuisinière!
D'un fripon démasqué toute ruse est grossière.
On le savait partout sournois, traître, glouton;
Partout on l'accueillit à grands coups de bâton.
Brisquet rossé japa contre cette infortune :
C'était bien, comme on dit, aboyer à la lune.
Que fera-t-il?... Malgré son inclination,

Il donne à plein collier dans la dévotion (1).
Un vieux saint Roch niché sous un portail gothique,
Depuis Pepin-le-Bref au temps faisait la nique.
Mais son fidèle chien, par les ans aplati,
A ses pieds laisse un vide où Brisquet s'est blotti.
Miracle!... on croit déjà dans tout le voisinage
Que ce chien renégat est un saint personnage.
Près de lui, des dévots le club est assemblé.
De combien de doux soins le tartuffe est comblé!
Pour qu'il ne quitte pas son pieux ermitage,
Les jours gras on lui sert un succulent potage;
Les jours maigres, des œufs et du plus pur laitage.
Mais est-il un bonheur certain?
L'ermite étant repu, voici qu'un beau matin
Un statuaire arrive avec le sacristain.
On se dépêche, on se met à l'ouvrage.
Le saint qu'on démolit du marteau sent le choc.
De sa niche on descend la vénérable image.
A terre, en se signant, on dépose saint Roch.
Mais dans ce saint Brisquet ne voyant plus qu'un bloc,
Lève la pate, et.... quelle aveugle audace!
L'injure la plus sale, il la lui fait en face....
Bon saint Roch!!... Mais alors tu n'étais plus en place.
Par le ciel à l'instant un tel crime est puni.
D'un lourd manche à balai le sacristain muni,
En donnant au diable le traître,
De la maison de Dieu le force à disparaître.
Honni, rossé partout, traité comme un voleur,
En boîtant il détale; et, par instinct peut-être,
Il regagne le toit de son vieux et bon maître,

---

(1) Ceci n'est pas sans exemple. On se rappelle avec attendrissement le trait cité par *la Quotidienne*, d'un chien qui, après avoir perdu son maître mort en odeur de sainteté, aimait mieux chez ses nouveaux maîtres jeûner rigoureusement que de faire gras les jours maigres.

Qui méprisant l'ingrat, mais voyant sa douleur,
Lui fit jeter le pain que l'on offre au malheur.
Idoles d'aujourd'hui, le destin vous caresse :
Que de Brisquets vont vous lécher !
Mais voulez-vous savoir jusqu'où va leur tendresse?
Demain, laissez-vous dénicher.

FEBVÉ.

— Connaissez-vous tous les genres de mérite de M. B****? Non sans doute. Ce n'est pas seulement un habile jurisconsulte, un magistrat rempli de calme et de dignité, c'est encore le plus intrépide solliciteur que l'on connaisse. On le retrouve partout où il y a quelque chose à obtenir ; ses jambes et sa plume sont infatigables; ses pétitions succèdent à ses pétitions, ses visites à ses visites, sa figure à sa figure ; il prend racine dans l'antichambre, il s'éternise dans le salon. Ne croyez pas cependant qu'il demande pour lui, il a déjà trop, et il sait parfaitement qu'il ne peut pas perdre ; mais M. B**** a une famille nombreuse, pour laquelle il veut absolument trouver place dans le budget; ses cousins, ses arrière-petits-cousins, sont autant de sangsues qu'il jette après les jambes du gouvernement, ce qui fort heureusement ne l'empêche pas de marcher. Du reste, M. B**** satisfait, pour son compte, d'un traitement considérable, se contente de peu de chose pour les siens. Cependant il lance ceux de ses parens qui ont reçu une éducation brillante, dans le contrôle des tabacs et dans l'inspection des postes. Quant à ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ne pouvant les faire expéditionnaires, il les a placés comme concierges de bâtimens publics. Il

nous semble que M. B**** eût fait le devoir d'un bon citoyen, en nommant l'un de ces derniers portier de son hôtel. Il ne faut pas envahir toutes les faveurs du gouvernement.

— Force doit demeurer à la loi, veut dire, à ce qu'il paraît, force doit demeurer aux gendarmes.

Voici un fait qui vient d'arriver dans une ville de France, et qui peut servir d'avertissement au public. Un officier de gendarmerie embrassait assez cavalièrement, il y a quelques jours, dans la salle d'un restaurant, la fille de la maîtresse de la maison. Celle-ci était absente. Des vitres sont un léger rempart contre les regards des curieux. Voilà en un moment une foule toujours croissante qui devient spectatrice de cette scène érotique. Des éclats de rire avertissent le galant. L'arrivée de la mère le force à la retraite. Mais dès qu'il a quitté le seuil de la porte, il redevient officier de gendarmerie. Il s'est éloigné précipitamment en fendant les flots de la foule. On le revoit un moment après suivi de gendarmes à pied et à cheval. Le souvenir de l'école de droit l'encourage sans doute. Deux des rieurs les plus séditieux sont arrêtés. Il est vrai qu'ils sont sortis de la préfecture deux jours après. On espère que les citoyens finiront par sentir que lorsqu'ils auront trouvé l'autorité en faute, ils doivent se hâter de fermer les yeux. On ne nous dit pas dans quelle ville est arrivé cet incident; mais nous avons des raisons de croire que c'est à Paris, près du palais de Justice.

— L'honneur est personnel de sa nature, et ne peut

se transmettre à d'autres. Chez les Chinois, le plus ancien et le plus sage des peuples par sa longue expérience, l'honneur ne va pas en *descendant*, mais en *montant*. Qu'un homme pour prix de sa valeur ou de sa sagesse soit promu au rang de mandarin, ses père et mère auront droit par cela seul aux marques de respect qui sont conférées au mandarin lui-même. On suppose que la bonne éducation et les bons exemples donnés par les parens à leur fils ont rendu celui-ci capable de devenir utile à l'état. Cet honneur *ascendant* est avantageux à la société; il encourage les pères et les mères à bien soigner l'éducation de leurs enfans. Mais l'honneur *descendant* conféré à une postérité qui n'aura rien fait pour l'obtenir, est non-seulement absurde et injuste, mais désavantageux pour les enfans du nouveau noble. Ils deviendront orgueilleux, dédaigneront les emplois utiles, tomberont dans la pauvreté, enfin dans l'asservissement et la bassesse qui l'accompagnent. Tel est l'état présent de ce que nous appelons *noblesse* en Europe. Ou bien si pour conserver la dignité des familles, toute la fortune est assurée à l'aîné des héritiers mâles, on verra éclore un nouveau fléau pour l'industrie et l'amélioration du pays, le mélange odieux d'orgueil, de mendicité et de fainéantise qui a déjà dépeuplé une partie de l'Espagne.

Quant à l'absurdité de l'*illustration descendante*, on peut en faire non une simple thèse de philosophie, mais la démontrer mathématiquement. Par exemple, le fils d'un homme n'appartient que pour moitié à sa famille; il appartient pour l'autre moitié à la famille de la femme. Si ce même fils se marie, il n'appartient

plus au grand-père que pour un quart, et l'arrière-petit-fils ne descend de lui que pour un huitième. Encore quelques générations, et ce ne sera plus qu'un trente-deuxième, un soixante-quatrième, un cent vingt-huitième, et un deux cent cinquante-sixième. Ainsi des neuf générations qui auront vu naître trois cents années (et ce n'est pas là une noblesse fort ancienne), nos chevaliers ne sont plus que pour un cinq cent douzième dans l'existence de leur postérité. En supposant même que la fidélité des épouses se soit maintenue intacte pendant les neuf générations, ce résultat est si peu de chose, que je n'y vois pas un motif suffisant pour braver les fâcheuses conséquences de la jalousie, de l'envie et du mécontentement de ses compatriotes.

Mais laissons là nos calculs sur ce jeune noble qui ne doit être que la cinq cent douzième partie d'un chevalier actuel, et remontons à ses neuf degrés de noblesse. Il a eu nécessairement un père et une mère : voilà deux personnes qui avaient aussi un père et une mère; ce qui fait quatre individus. En remontant ainsi, on trouvera 8, 16, 32, 128, 256, 512, qui auront successivement existé et concouru pour leur quote-part à la création du chevalier. Cette progression s'établit ainsi en chiffres.

2
4
8
16
32
64

128
256
512
―――
1022

Il faut donc 1022 individus des deux sexes, pour faire d'ici à 300 ans un chevalier. Supposons mille chevaliers, cela établira le concours nécessaire et successif d'un million vingt-deux mille pères et mères, à moins que quelques-uns d'entr'eux ne se soit avisé de faire plus d'un chevalier. Réduisons donc 22,000 individus pour ce double emploi, et considérons si, après une évaluation modérée des sots, des misérables et des prostituées qui feront partie de ce million d'ancêtres, leur postérité pourra se vanter de tirer son origine des chevaliers actuels. Les généalogistes futurs de ces chevaliers, en dressant les preuves de leur descendance en ligne directe de tant de générations (si nous admettons que l'honneur soit de nature à se transmettre), ne feront autre chose que de prouver le faible quartier de gloire qui appartiendra à chacun d'eux, puisque les calculs très-simples et très-clairs que je viens d'établir, démontrent qu'en proportion de l'antiquité des familles, le droit à l'illustration des ancêtres diminuera, et que plusieurs générations de plus réduiront cet honneur à peu près à rien.

Lettre du vicomte de la P...., *au marquis de* M....

Paris, ce 1er août 1819.

Je vous ai entendu hier, mon cher marquis, faire la critique la plus amère et la plus amusante de Bonaparte et de sa prétendue noblesse. Vraiment j'aurais beaucoup ri avec vous de ces nobles *sans souche,* qui se croient gentilshommes parce qu'ils ont des titres de de comtes et de barons, si je ne me fusse souvenu d'une anecdote qui prouve que nous avons plus d'obligations que vous ne pensez à cet homme, qui serait peut-être encore maître de notre belle France et de nos fiefs, s'il n'avait pas rêvé qu'il était noble. Dans le temps où il distribuait des sabres d'honneur, nous étions loin de penser qu'il rétablirait les titres et

les qualifications féodales, et que le peuple Français s'accoutumerait de nouveau aux livrées et au blason. Aujourd'hui nous oublions qu'il nous a préparé la voie. En singeant l'ancienne noblesse, il pouvait la rendre inutile, et il ne l'a pas fait; sachez-lui en gré, et apprenez le danger que nous avons couru. Quand il voulut créer des titres héréditaires pour consolider sa dynastie, sa vanité hésita quelque temps à faire des ducs, des comtes, des chevaliers. Je crains, disait-il à M. Maret, qu'on ne m'accuse d'avoir détruit l'égalité, car je sais que le Français y tient beaucoup plus qu'à sa liberté. Il est vrai, lui répondit le ministre, que l'hérédité de la noblesse s'accorde mal avec les principes d'une constitution telle que le peuple la désire; mais il y a peut-être un moyen de rétablir l'équilibre. Permettez-moi, sire, de vous rapporter ce que j'ai entendu dire à ce sujet par le N... chez Regnault. « La noblesse personnelle est une institution raisonnable; c'est un moyen de récompenser par une distinction honorifique, de grands services qu'on ne peut récompenser avec de l'argent : la noblesse héréditaire est absurde, parce qu'elle dispense de mérite ceux qui en jouissent sans avoir rien fait pour l'obtenir. » Cependant tels sont les préjugés, que le public s'accoutumerait difficilement à voir un plébéïen dans les fils d'un grand général, d'un ministre habile ou d'un illustre magistrat. Comment concilier cette opinion avec la justice? J'en connais un moyen; c'est de faire décroître la noblesse dans les familles, à chaque génération qui ne justifiera pas par des talens, des vertus et surtout des sevices, le titre possédé par la génération précédente. Ainsi le fils d'un comte ne serait que baron, le fils d'un baron simple chevalier, et le fils d'un chevalier redeviendrait roturier, si chaque héritier ne méritait, par sa conduite, le rang occupé par son père. —Bonaparte trouva d'abord la méthode admissible, puis, par réflexion, il la rejeta pour s'en tenir aux anciens usages. Que seraient devenus nos enfans, mon cher marquis, si ce maudit système de dégénérescence eût prévalu : car, sans vous insulter, on peut dire que votre fils paraît peu disposé à se distinguer; et le mien, il

faut en convenir, est un franc imbécile, qui n'a jamais voulu étudier que la carte de mes chasses et mon arbre généalogique, connaissance fort utile, sans doute, mais qui ne suffit pas. Ne parlez donc plus si mal de la noblesse de Bonaparte, puisque nous lui devons la conservation de la nôtre. La moderne était fondée en partie sur le domaine extraordinaire, que nous avons prudemment escamoté pour nous le partager, et dans quelques années on ne parlera plus des comtes et des barons de l'empire ; ils seront morts de de faim : tandis que nous ferons valoir et nos anciens titres, et ceux que nous avons forgés depuis la restauration, bien certains qu'on ne les vérifiera jamais (1).

Je suis, etc. Le vicomte de la P....

EPIGRAMME,

Adieux de la Naïade de la place Royale.

Vous dont j'embellissais l'ombrage solitaire,
Jeunes tilleuls, il faut vous dire adieu ;
Il faut céder la place à ce roi débonnaire,
Qui placé sur le trône auprès de Richelieu,
Ainsi que moi trente ans a fait de belle eau claire.

---

(1) Tous les vieux parchemins trouvés chez les émigrés, dans les châteaux, dans les archives et chez les notaires, ont été brûlés sur la place Vendôme, ou employés à faire des gargousses d'artillerie ; c'est ce qui mettrait tant de nobles dans l'impossibilité de prouver leur noblesse, s'ils n'avaient la ressource des parchemins de fraîche date, c'est-à-dire de fabrication nouvelle.

TABLE

Des Matières contenues dans ce Volume.

A.

B.

C.

H, I.

J, K.

L, M.

N, O, P.

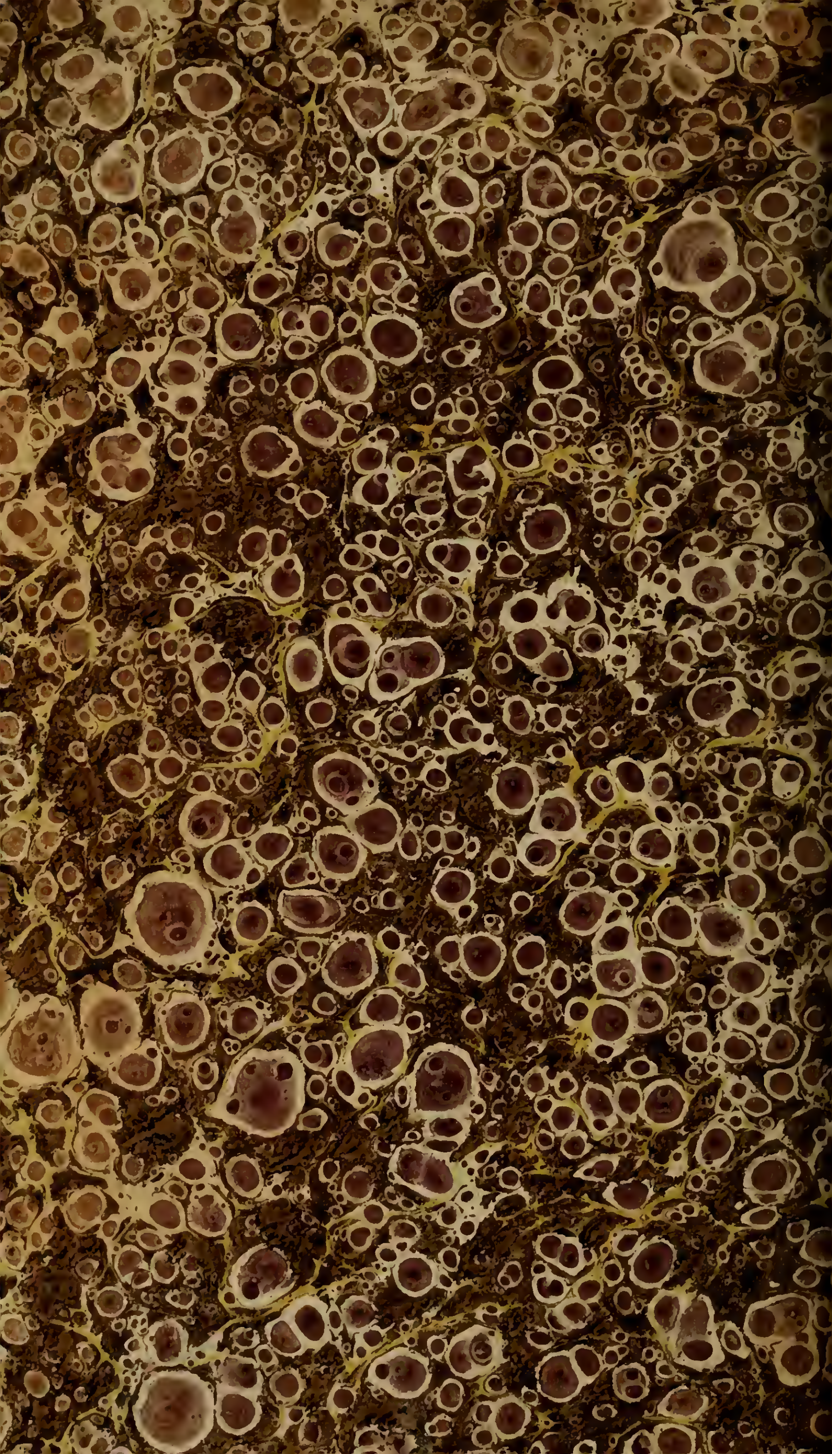
Q, R.

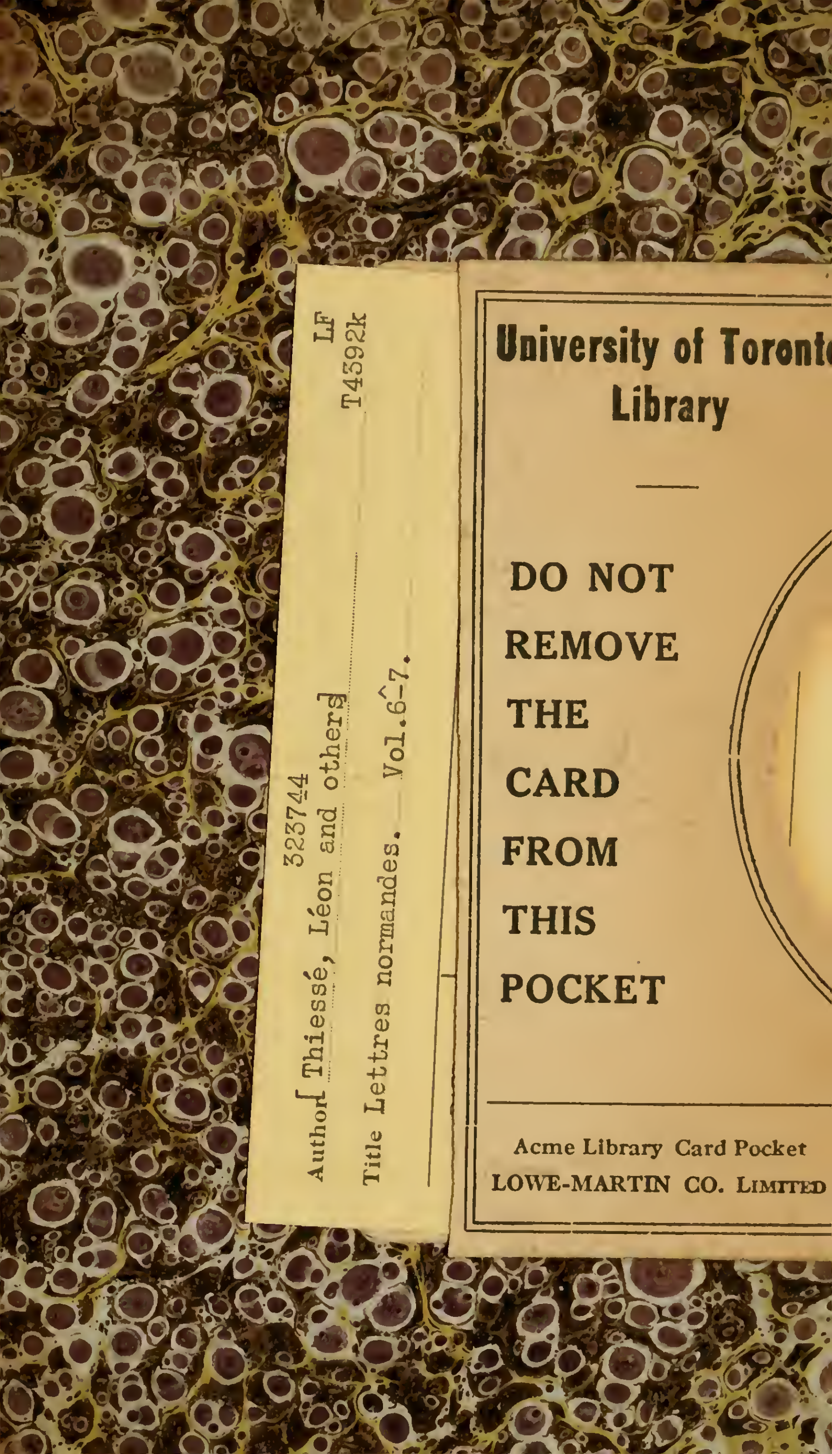
S, T.

U, V.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.


Printed
in
France




LF
T4592k
323744
Author Thiessé, Léon and others
Title Lettres normandes. Vol.6-7.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

